This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

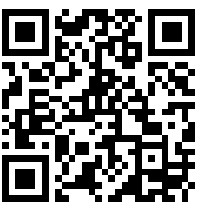

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,213

Digitized by Google

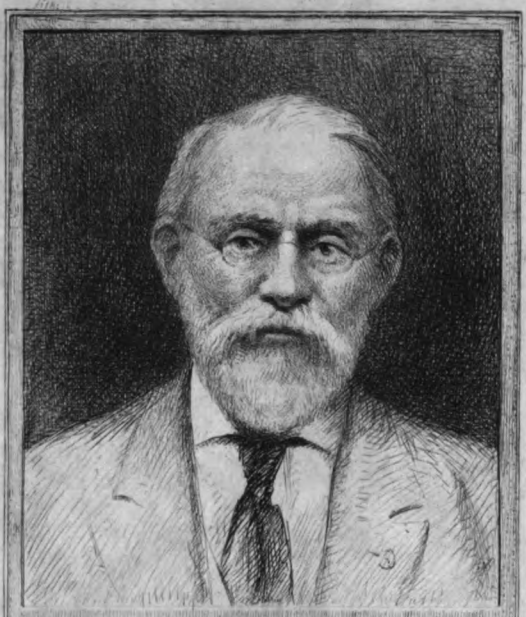

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

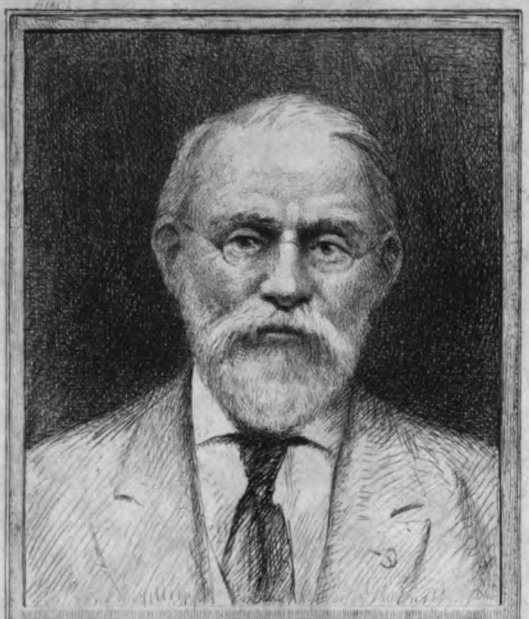

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XI. ANNÉE 1911

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-4-26
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1911.

Président	MM. Alexis MOUZIN.
Vice-présidents	DELTEL.
	Dr RÉMY ROUX.
Secrétaire général	GIRARD.
Présidents de section	Dr A. CHOBAUT.
	BELLADEN.
	Abbé AUROUZE.
Secrétaire	DIDIÉE.
Trésorier	ANTIQ.
Bibliothécaire	DUPRAT.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le Dr A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).

Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY, Jules, ✻, I., O. ✶, préfet honoraire, trésorier payeur général à Chartres (Eure-et-Loire).

CHARLES-ROUX, Jules, C. ✻, ancien député, à Paris.

FABRE, Jean-Henri, O. ✻, docteur ès sciences, correspondant de l'Institut, à Sérignan.

FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.

JULLIAN, Camille, O. ✻, I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

LABANDE, L.-H., I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, I., membre de l'Institut.

MISTRAL, Frédéric, C. ✻, à Maillane.

REQUIN (Chanoine), I., correspondant de l'Institut, à Avignon.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✠ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* à Avignon (5 avril 1889).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste paléographe, à Avignon (3 mars 1910).

EYSSÉRIC, Joseph, ✠ I., artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).

L'ÉPINE (Marquis DE), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES [1].

MM.

ABIT, ✠, inspecteur d'Académie, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Mme René d'), à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).

ANTIQ, notaire, à Avignon (5 mai 1904).

ANTONY-RÉAL fils, ✠ I., à Orange (4 janvier 1895).

ARNAUD, notaire, à Arles (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✠, aumônier du Lycée de Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé), ✠, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✠, propriétaire, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

1. L'Académie, en réformant ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

Digitized by Google

AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).
BACIOCCHI (Baron Robert de), Avignon (6 décembre 1906).
BARTHÉLEMY, chef de bureau à la Préfecture de Vaucluse (14 novembre 1907).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, à Avignon (7 janvier 1909).
BIRET, Noël, ✠ I., ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLANC, Alfred, ✠, prof. au collège de Carpentras (4 mars 1904).
BOISSIÈRES (Mme), à Avignon (7 octobre 1909).
BOCH, ✠, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BOJERO, C., élève en pharmacie, à Nîmes (5 mars 1908).
BONNAMAISON, docteur en médecine, à Saint-Didier (Vaucluse) (6 mai 1909).
BONNECAZE, Raymond, à Aix-en-Provence (16 avril 1896).
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon. (1883).
BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).
BOURGES, Michel, médecin-major des troupes coloniales, à Madagascar (1er février 1900).
BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).
BRUN, Auguste, professeur au Lycée d'Avignon (6 janvier 1910).
BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).
CAILLET, Louis, ✠ I., archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque de Limoges (Haute-Vienne) (12 janvier 1911).
CAHUZAC, directeur du Crédit foncier, à Avignon (6 janvier 1910).
CAPEAU, Edmond, ✠, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).
CARLHIAN-FAURE, juge au Tribunal civil, à Vienne (3 mai 1906).
CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CERCLE DES INTIMES, à Avignon (1896).
CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).
CHAMBON fils, ✱, conseiller d'arrondissement, à Avignon (9 janvier 1908).
• CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propr. à Avignon (6 avril 1905).
CHATELET, Casimir, ✠, secrétaire-greffier du conseil de Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).

Digitized by Google

COLOMBE, docteur en médecine, à Avignon (6 janvier 1910).
COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).
DAMPEINE, Edouard, à Monteux (2 juin 1910).
DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).
DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).
DEBANNE, Victor, ✻, vétérinaire en chef au 7e génie, à Avignon (4 mai 1905).
DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).
DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DESTANDAU, ⚘, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DELTEL, ⚘ I., O. ★, secrétaire-général de la Préfecture de Vaucluse, à Avignon (11 avril 1907).
DESVERNAY, ⚘, à Lyon.
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DONNAT, docteur en médecine, à Avignon (6 février 1910).
DIDIÉE, Joseph, ⚘, ★, conducteur principal des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).
DULAU ET Cie, librairie, 37, Soko-Square, à Londres (Angleterre).
DU LAURENS D'OISELAY, Maurice, ✻, commandant en retraite, à Avignon (6 mai 1909).
DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).
DUPRAT, Eugène, ⚘, professeur au Lycée d'Avignon (16 janvier 1902).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✻, ⚘ I., correspondant de l'Institut, à Clamart (Seine) (6 septembre 1895).
FABRE, Henri, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Avignon (9 mars 1911).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (Vaucluse) (16 janvier 1902).
FAUCHER (DE), Adrien, avocat, à Avignon (2 juillet 1908).
FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).
FAUQUE, Charles, notaire à Orgon (11 avril 1907).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).
DES ISSARTS (Comte de), au château des Issarts (Gard) ril 1907).

Digitized by Google

FORMENTIN, ✻, trésorier-payeur général, à Avignon (6 février 1910).
FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
GAMBIN, Maurice, attaché aux archives départementales, à Avignon (3 mars 1909).
GAP, Lucien, ❦, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon (1882).
GARNIER, docteur en médecine, à Avignon (3 mars 1910).
GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massilian, par Orange (5 novembre 1903).
GENIN, Joseph, ✻, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Comte de), ❦ I., à Marseille (1882).
GIACCOMONI, ✻, capitaine au 58e de ligne, à Avignon (9 fév. 1911).
GILLES, Alphonse, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GILLES, René, avocat, à Avignon (8 octobre 1908).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ❦, archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (12 octobre 1905).
GOUELL, ✻, O. ✱, anc. médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GOUIRAND, licencié ès sciences, pharmacien, à Avignon (6 avril 1905).
GRANET, sous-préfet d'Apt (12 mai 1910).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, chanoine honoraire, à Monteux (10 janvier 1901).
GROBON Joseph, ❦, à Lyon, rédacteur au journal *Le Progrès* (11 avril 1907).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
• HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HOUCHART D'ENTREMONT (Mlle), ❦, à Aix-en-Provence (5 janvier 1905).
HUGUES, ❦, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon (11 avril 1907).
HUOT-SORDOT, ❦, professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1608).
JOLEAUD, ✻, ❦ I., ✱, sous-intendant militaire en retraite, à Marseille (8 novembre 1900).
JOLEAUD, Léonce, collaborateur au service de la carte géologique de l'Algérie (6 octobre 1904).

Digitized by Google

JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
JOUVEAU, surveillant général au collège d'Arles (11 octobre 1906).
JUGE (Abbé), à Avignon (2 avril 1908).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✠, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LA SALLE DE ROCHEMAURE (Duc de), château de Clavières-Ayrens, à Ayrens (Cantal) (6 mai 1909).
LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).
LAVAL, Victorin, ✠, ✠ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).
LECRENIER (M^lle) Nelly, à Bruxelles (26 février 1906).
LE GRAS, Charles, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LE GRAS, Joseph, docteur en médecine, à Avignon (5 mars 1908).
LEVEZOU (Abbé), à Avignon (11 novembre 1897).
LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).
MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).
MARCEL, Adrien, ✠ I., à Avignon (7 juillet 1910).
MARIE, ✠, ★, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (6 octobre 1904).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MEISSONNIER, Joseph, ✠, artiste peintre, à Avignon (14 avril 1910).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé-doyen, à Sault (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (Eure) (8 juillet 1897).
MICHEL, Louis, ✠ I., O. ★, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire honoraire, à Cavaillon (14 novembre 1901).
MOIRENC, Albert, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).
MONCLAR (Marquis DE), C. ✠, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903).
MONTILLET (vicomte Édouard de), à Avignon (4 mars 1909).
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine) (2 avril 1887).

Digitized by Google

MOURRET, notaire à Tarascon (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✻, ✪ I., à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, Avignon (2 juin 1898).
NICOLAÏ (Comte de), maire de Châteauneuf-du-Pape (2 juillet 1908).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAGE, Mary (M^lle), pharmacien-expert, Lyon.
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, Alfred, O. ✻, ✪ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PASTRÉ, directeur des travaux publics à la mairie d'Avignon (6 janvier 1910).
PELLEGRIN (M^lle), professeur au collège jeunes filles, à Avignon (14 novembre 1907).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERNOD-RIPERT, Jules, à Avignon (7 février 1907).
PERNOT, lieutenant au 58e de ligne, à Avignon (9 février 1911).
PERRIN, instituteur, à Montfavet (5 janvier 1892).
PONTMARTIN (Comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles (Gard) (12 octobre 1905).
PRADON, Marius, notaire, à Avignon (7 juillet 1904).
PRENER, Josué-Georges, rabbin, à Avignon (3 février 1910).
PUYMALY, Henri, ✪, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde (4 décembre 1902).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RAPARÉ, publiciste, à Avignon (12 janvier 1911).
RASTOUL, Joseph, à Marseille (6 juin 1901).
RAYNOLT, ancien greffier du Tribunal civil d'Avignon (1er février 1900).
REBOULET, ✻, ✪, capitaine au 58e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RENAUT, ✻, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
RENCUREL, ✪, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REVEST (Abbé), curé des Angles (Gard) (10 novembre 1905).
REY, Félix, publiciste, à Carpentras (12 janvier 1911).
RIPERT, homme de lettres à Bollène (14 avril 1910).

Digitized by Google

RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, Émile, docteur en médecine, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme) (2 mars 1905).
ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).
ROUX, Remy, I. ✠, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SABATIER, Antoine, ✠ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).
SAINT-MARTIN, Jean, anc. député de Vaucluse (6 septembre 1895).
SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).
SAUTEL (Abbé), à Avignon (9 janvier 1908).
SAUVE, Fernand, ✠, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVOURNIN, ✠ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
SEGUIN, Louis, avocat, à Avignon (6 février 1910).
SEYNES (Mme la Comtesse de), à Avignon (janvier 1911).
SOUVET, Henri, fils, entrepreneur de travaux publics à Avignon (6 avril 1911).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (DE), Jules, ancien notaire, à Avignon (1882).
THÉVENET, directeur du Crédit foncier à Nimes (12 octobre 1905).
THOMAS, Pierre, à Avignon (1er avril 1909).
THOMAS, René, pharmacien, à Saint-Igny de Vert (Rhône) (9 juillet 1903).
TOURRE, architecte, à Avignon (7 septembre 1905).
TOURTET, ✠ I., architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALLA (Abbé), ✠, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALENTIN, Louis, ✠ I., architecte des monuments historiques (1883).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✠, à Montélimar (5 novembre 1887).
VAYSSIÈRES, ✠ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (12 mars 1881).
VÉRAN, Auguste, ✠ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).

Digitized by Google

VIALIS, adjoint aux affaires étrangères à Dakar (Sénégal français) (12 janvier 1911).
VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VINCENTI, Henri, notaire, à Avignon (2 mars 1905).
VISSAC (Baron DE), Marc, ✠, ancien directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).
ZACHAREWICZ, ✻, ✠ I., C. ✱, professeur départemental d'agriculture, à Avignon (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.
ANDRÉ, Charles, ✻, I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.
BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.
CUNHA (DA), Xavier, ✠, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.
DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.
DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.
GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.
GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.
GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.
LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHÉRIC, O. ✻, ingénieur, à Nimes.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.
MAS, ✠, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ardèche. . . . . — Revue du Vivarais.

Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Archives départementales des Bou-du-Rhône.

Bibliothèque de l'Université d'Aix.

Société d'études provençales, à Aix.

Société des Amis du Vieil-Arles, à Arles.

Société d'horticulture et de botanique de Marseille.

Société linnéenne de Provence, à Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Digitized by Google

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle. . . -- Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Digitized by Google

Puy-de-Dôme . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.
Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Université de Lyon.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société nationale des antiquaires de France.

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.

Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Digitized by Google

Alsace-Lorraine. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Belgique. . . . . — Revue Mabillon à Chevalogne, par Leignon.
Société des Bollandistes, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
Anales del Museo nacional de Arquelogia, à Mexico.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN GENTILHOMME AVIGNONAIS AU XVII[ème] SIÈCLE.

BALTHAZAR DE FOGASSES

SEIGNEUR DE LA BASTIE ET D'ENTRECHAUX

(1588-1671).

I.

Le nom des Fogasses est déjà connu des membres de l'Académie de Vaucluse. Naguère encore, je leur racontais la vie de François-Dragonet, seigneur de la Bastie[1]; c'est du fils de celui-ci que je voudrais aujourd'hui les entretenir. Son existence me paraît avoir pour nous un côté particulièrement intéressant, car il la passa presque tout entière en Avignon et dans le Comtat. C'est donc proprement la vie d'un gentilhomme et d'une famille d'Avignon dans leur pays d'origine pendant les deux premiers tiers du XVII[me] siècle que nous allons étudier en racontant les principaux évènements de la vie de Balthazar de Fogasses, seigneur de la Bastie et d'Entrechaux.

Il était né en Avignon et fut baptisé à Saint-Agricol le 1[er] octobre 1588; il eut pour parrain Balthazar de Merles, seigneur de Beauchamps, frère de sa tante, M[me] de la Barthelasse, et pour marraine, Richarde de Fogasses, sa cousine germaine, femme de Julien de Tulles, seigneur de Saleilles, docteur ès-lois. Ce que nous savons de ses premières années se réduit à quelques mentions faites de lui dans les Livres de raison de ses parents. « Le vendredi 3 de juillet 1592, écrit son père, Balthazar est entré chez le sire Jérôme Dalys pour y être nourri. » Le prix convenu était de 4 écus par mois, et l'on trouve de temps à

1. Voir les *Mémoires de l'Académie*, 1908 et 1909.

Digitized by Google

autre les règlements de compte des parents et des nourriciers, le sire Jérôme et sa femme, « donne Lisette » ou « Antoinette ». Au mois de mai 1596, on fait faire à ce jeune homme des chausses et un pourpoint de serge violette, et sa mère paie au tailleur, qu'elle a tenu pour cet ouvrage 4 journées à la maison, 32 sols, soit huit sous par jour. Vers ce moment, l'on commence son éducation, car sa mère, Françoise de Cambis, paie à un certain Maurise, « escripvant », demeurant à la rue Saint-Marc, pour ce qu'il a appris à son fils — à écrire sans doute — « marché faict avec luy quarante sols ». Dès cette époque, paraît aussi un autre maître, « messire Pierre Rousset », qui restera longtemps auprès de son élève.

Balthazar paraît ensuite comme parrain d'un enfant de Guillaume d'Orange. Ce Guillaume, hâtons-nous de le dire, n'avait rien de commun avec les princes du même nom, mais il allait parfois « quérir en Avignon » Mme de la Bastie, qui mentionne sur son Livre de raison les dépenses du baptême : 12 sols pour l'enfant, un écu pour la mère, et 15 sous « aux femmes, pour les étrennes, et aux violons pour les accompagner ».

C'est à peu près à cela que se bornent nos renseignements sur Balthazar, tant que vécut son père. Celui-ci mort, il passa sous la tutelle de sa mère, qui accepta en son nom, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de M. de la Bastie. Je ne rapporterai ici que les conclusions des procédures qui suivirent : les droits de Françoise de Cambis dans la succession de son mari furent liquidés à 4800 écus d'or. On taxa ses « aliments de bouche » pendant l'année de deuil à 54 écus, ses « habillements lugubres » à 100 écus, les gages et la nourriture d'une fille de chambre à 6 et 30 écus, ceux d'une servante à 5 et 30 écus. On fixa de même les aliments de Balthazar à 50 écus, et ses habillements à 60 ; les gages et la nourriture d'un précepteur à 12 et 40 écus ; ceux d'un serviteur « pour l'employer ès affaires de la dite hoirie », à 12 et 36 écus. Enfin, Françoise de Cambis fut autorisée à garder les armes et l'argenterie de son mari, quelques meubles précieux et une certaine quantité de meubles ordinaires « pour l'usage et commodité du dit pupille ». Les autres furent vendus.

L'avenir était ainsi réglé, restait le passé. Il fallait beaucoup d'argent liquide pour payer, en même temps que les dépenses courantes de la maison, les sommes nécessaires pour les funérailles, le tombeau, les legs pieux et charitables de M. de la Bastie. Aussi voyons-nous Françoise de Cambis vendre ses

Digitized by Google

bijoux, le 1er février 1600, moyennant 342 écus 30 sols. C'est beaucoup, mais aussi que de frais! Si l'on n'a payé que 15 sols à Sybille Bourbonne, « qui a servy mond. feu mary à sa dernière malladie durand six jours », il a fallu donner trois ducatons valant 8 livres 5 sols à « damoyselle Prenette de Perussis » pour l'avoir « servy » « jusques à son décès ». Deux douzaines d'armoiries, pour l'enterrement, ne coûtent que 36 sous, mais les « obcèques, neufvayne et bout de l'année » prennent 467 livres 6 sols. Le notaire prend 195 livres pour ses vacations, et les experts chargés de taxer les aliments, 60 livres. Le curage du grand Lauzon, à la Bastie, se paie 39 livres 9 sols et les frais de poursuite exposés contre le prince de Conti jusqu'à la mort de M. de la Bastie, 264 livres.— Entre autres dispositions charitables, Fogasses a légué au couvent de l'Observance 120 écus pour « réédifier l'autel et faire la grotte à sa sépulture ».La « besongne », y compris « une nativité de Notre Seigneur qui est en pierre relevée », pour orner l'autel, coûte 96 écus 36 sols. Pour compléter les 120 écus, on fait faire une chape de damas blanc avec des franges de soie et d'or, et un « cliquant » d'or, doublé de « treylis horange » et de toile blanche, qui coûte 24 écus 55 sols. Françoise de Cambis donne aussi au couvent un « poisle » de velours rouge cramoisi, à franges de soie rouge et crépines d'or, qui a coûté 360 livres 6 sols. Notons qu'elle ou son mari avait sans doute aussi contribué aux frais d'un autre don. Il y avait, paraît-il, vers cette époque, « un beau drap ancien mortuaire à l'Observance, commun à toute la maison de Fogasses. Il est de drap d'or entouré d'une bordure de velours noir avec les armes de leurs alliances de Gérards, de Cambis, de Merles, de Lucques, des Isnards et autres. On doit aux solennités le mettre sur la sépulture aux cloîtres de l'Observance[1].» — M. de la Bastie avait aussi légué 60 écus à employer aux réparations à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance. Sa veuve les employa « à faire fermer de muraille un coin de rue tendant de l'église de Notre-Dame la

1. Mme de La Bastie se fit autoriser à venir prier sur le tombeau de son mari, comme en fait foi la lettre suivante :« Nous Jehan Françoys Bourdini, archevesque Davignon, cy-bas soubsigne, avons permis a dame Francoise De Cambis vefue a feu messire Francoys Dragonet de Fougasse seigneur de la Bastie de Reynauds, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, d'entrer toutes les fois quil luy plaira avec ses filles de chambre au cloistre des freres observantins de lad. ville où est ensepvely son dit mary pour y prier Dieu pour l'ame d'icelluy. Faict en Avignon ce cinquiesme febvrier mil six cents et ung.

« Jo Fr. Archieps. Aven. »

Digitized by Google

Principale à la dite chapelle, où l'on faisait ordinairement des ordures.... Elle fit faire un treillis de bois avec les armes du dit s^r son mari et les siennes en deux pièces, pour fermer la dite chapelle, la fit blanchir, fit peindre l'ancien miracle d'icelle chapelle, et aussi plusieurs saints et saintes en toile, le long des murailles de la dite chapelle, et y fit apposer les armes de son dit mari et les siennes. »

On voit que le chapitre des dépenses était chargé. Aussi M^me de la Bastie s'efforçait-elle de grossir celui des recettes. Nous avons parlé de la pension constituée, — mais si peu payée, — à François Dragonet par son ancien élève, le prince de Conti[1]. Le capital et les intérêts dus formaient, réunis, une part importante de sa succession. Aussi en est-il sans cesse question dans la correspondance de Françoise de Cambis avec son beau-frère, le protonotaire de Fogasses, que son séjour à la cour paraissait désigner pour défendre les intérêts de son neveu. Malheureusement, le protonotaire refusait de se mettre officiellement en avant. « Je n'ose pas, écrivait-il, me déclarer tout à fait, pour raison d'une terre que je tiens à ferme, dépendante de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qui est à Monseigneur le Prince, mais je ne lairrai pas pour cela de solliciter par sous main, comme j'ai fait jusques ici... Je ferai semblant, chez mon dit seigneur Prince, de ne m'en mêler point. »

A défaut de son beau-frère, Françoise de Cambis s'adressa au sieur Antoine de Laleu, « suivant les finances », qui s'occupait déjà de cette affaire du vivant de M. de la Bastie. Une lettre de lui l'avait remplie d'espoir. « Par votre lettre dernière, que lui écriviez étant jà mort, j'ai vu que vous aviez tellement avancé l'affaire, que vous en espériez bientôt bonne issue. » On avait en effet obtenu un arrêt favorable, mais les oppositions surgissaient de tous côtés, d'où nécessité d'engager de nouvelles procédures et d'exposer de nouveaux frais. Le protonotaire mêlait dans ses lettres quelques compliments banaux pour son neveu et les plus tristes prévisions sur le résultat de l'affaire. « Ce m'est un contentement grand, disait-il, d'entendre que mon petit-neveu de la Bastie se porte bien, et qu'il profite de jour en jour; mais qu'il soit un petit plus grand, je désirerais que vous me l'envoyassiez de par deça pour lui faire apprendre la vertu, car je crois bien que vous n'en voulez pas faire un homme

1. *Mémoires*, 1909, p. 171 (p. 33 du tirage à part).

Digitized by Google

de robe longue, aussi que l'intention de feu mon frère n'était pas telle.» Mais il ne voyait pas « grande assurance de recevoir grand paiement de par deçà, si ce n'est que Monseigneur le Prince eût quelque don, sur lequel on pût obtenir quelqu'assignation pour le total. »

Cependant, il était entré en pourparlers avec sa belle-sœur, en vue de céder à Balthazar ses biens du Midi en échange de la pension Conti. Mais il fallait s'entendre sur les conditions de l'échange, et ce n'était pas chose facile. « Tant s'en faut, s'écriait Thomas de Fogasses, que je voulusse consentir à ce que vous demandez... Je serais bien marri de faire l'échange but à but, étant ce peu que j'ai en lieu et de telle sorte, que j'en puis disposer comme bon me semble, ou au contraire feu mon dit frère et moi n'avons jamais pu trouver homme qui ait voulu entendre à l'achat de la dite rente pour quelque prix que ce fût, pour ne vouloir avoir affaire avec les Princes, ni s'embarrasser avec eux, car on n'en saurait tirer un sou qu'avec procès ou fort grande perte. » En vain M^me^ de la Bastie faisait appel à l'intérêt qu'il portait à Balthazar. « Je confesse vraiment, répondait-il, que j'ai aimé son père comme frère, tel qu'il m'était, combien qu'il ne m'a pas fait du semblable ; mais que pour cela je me ruine, je m'assure que vous ne le voudriez pas, ayant mon dit neveu plus de moyens que moi, et que quand il me donnerait cinq cents écus davantage, ce ne serait point trop à lui. Toutefois vous en ferez ce qu'il vous plaira. Je vous prierai seulement d'envoyer de l'argent pour faire les frais de la poursuite. »

Il finit cependant par formuler ses propositions. Pour « soulager et gratifier » son neveu, il offrait de lui abandonner un pré de dix à onze éminées au terroir d'Avignon et 60 écus de rente au capital de 900 écus environ sur plusieurs communautés ou particuliers du Comtat. Il recevrait en retour tous les droits de Balthazar sur le capital et les arrérages de la pension, plus 200 écus payés comptant. Si, « après toutes les diligences et poursuites faites », on ne pouvait rien obtenir, chacun rentrerait dans son bien. M^me^ de la Bastie ayant rejeté ces propositions, le protonotaire déclara qu'il se contenterait de 100 écus seulement de soulte en sa faveur. Personne, gémissait-il, n'offrirait moitié autant que moi, « et si [ce] n'était que je tiens une terre dépendante de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qui est à eux, je ne voudrais la dite rente pour rien, car ils (les princes) sont de difficile convention, de sorte que personne ne veut avoir affaire avec

Digitized by Google

eux ». Après force marchandages, l'accord parut virtuellement conclu au mois d'août 1601, — et trois ans plus tard, non seulement il ne l'était pas encore, mais l'on n'y songeait plus. Thomas de Fogasses ne voulait même plus s'occuper de cette affaire. « Si j'avais le loisir d'y vaquer, je le ferais fort volontiers, disait-il, mais j'ai d'autres occupations qui m'en détournent, dont je vous prie m'excuser, joint aussi que je ne me voudrais pas bannir de la maison de ces princes. » Une affaire d'intérêt l'avait d'ailleurs mis en froid avec sa belle-sœur. Déclaré responsable du remboursement en pinatelles de capitaux dus en grosse monnaie, dont il était plus ou moins caution, le pauvre protonotaire perdait 160 écus. « Feu mon frère ne m'eût pas fait cela, disait-il, ses héritiers ne le devaient pas faire non plus.... ce que je m'assure qu'on n'eût point controversé en la reddition des comptes de la tutelle, vu qu'il n'était pas raisonnable que toute la perte tombât sur moi, qui n'avait pas baillé les pinatelles : mais Dieu me garde de plus grande perte ! » Quelques mois plus tard, cependant, il informa sa belle-sœur que des commissaires avaient été nommés pour procéder à la liquidation des dettes de Conti, mais personne ne vint défendre les droits de Balthazar. Il en était cependant bien temps : la terre d'Aulnoy, hypothéquée à la pension, était déjà vendue ! En 1615, après la mort de Conti, le protonotaire écrivit encore à son neveu pour l'engager à agir. « Le plus tôt sera le meilleur, car il y en a qui poursuivent fort et ferme, principalement sur les meubles qui sont estimés plus de trente mille écus. » Mais, malgré toutes les démarches faites, malgré toutes celles qu'ils firent encore, — en 1714, le petit-fils de Balthazar préparait encore un mémoire sur cette affaire, — les pauvres la Bastie ne purent jamais rien obtenir. En 1665, ils voulurent faire une tentative auprès de Condé, par l'intermédiaire d'un Père jésuite ; la réponse, nullement encourageante, qu'ils reçurent, paraît tirer la morale de toute cette longue histoire. « Un de nos Pères, qui a grande habitude chez M. le Prince, l'un des deux qui ont été en Flandre auprès de M. le Duc, m'a assuré qu'il n'est pas temps de parler des vieilles dettes, que depuis trois ans en çà aucun des domestiques n'a été payé, et que ceux même de la maison de M. le Prince, qui ont avancé leur argent à S. A. pendant les dernières guerres, ne sont pas encore remboursés. Il n'est point de plus mauvaises dettes que celles des Princes et grands seigneurs, qui, quelques grands biens qu'ils aient, n'en ont pas à

Digitized by Google

suffisance en ce temps et en ce lieu où le luxe règne plus qu'il n'a jamais fait[1]. »

Le procès contre le prince de Conti nous a entraînés bien loin ; il faut maintenant revenir un peu sur nos pas pour suivre l'existence de Françoise de Cambis et de son fils. Elle se déroule dans des domiciles variés, tantôt en 1603, rue des Foux (*sic*), dans la maison de noble Jean de Pelletier ; puis, en 1605, chez M. des Achards de la Baume ; de 1606 à 1612, dans un « quartier » de la maison des Lices, propriété de l'auditeur d'Orsan ; de 1615 à 1620, chez le sieur Bellon de Moleson. Pendant ce temps, le loyer a presque doublé : de 30 écus il passe à 50, puis 45, enfin 55 écus. Balthazar a grandi ; il n'est plus en tutelle depuis le 27 mai 1603, mais sa mère reste ensuite chargée de l'administration de ses affaires en qualité de curatrice. En pratique, il n'y a rien de changé que les sommes allouées chaque année à M^me^ de la Bastie : 55 écus pour les aliments de bouche de son fils et 80 pour ses « habillements ». Il continue à aller « aux classes des Jésuites » jusqu'au 7 juin 1606, mais depuis le 1^er^ janvier, il a troqué son précepteur contre un laquais : c'est le même prix, 12 écus. Il continue du reste à prendre beaucoup de leçons, — de droit, chez M. de Saint-Genys, docteur, ci, 3 livres par mois ; de danse, avec le sieur Champagne, 4 livres 10 sols ; d'équitation, avec César Baron, 12 livres 8 sols ; d'escrime, avec le capitaine Martelet ; celui-là ne prend que 6 livres par mois, mais il faut lui donner « deux fleurets dorés, ... et deux autres, sans être dorés, pour tirer à la maison », ce qui coûte 15 livres.

Les voyages forment la jeunesse, dit-on. Pour achever une éducation si brillamment commencée, Balthazar n'avait plus qu'à voyager. Le 26 novembre 1606, il partit pour Rome, accompagné de M. Blaquisse[2], « passant à Turin et par la Lombardie, accompagnant M. le cardinal de Joyeuse, qui s'y en allait pour traiter la paix entre Sa Sainteté Paul V et la République de Venise, et y arriva au commencement de l'an 1607. Le dit sieur de la Bastie demeura environ deux ans et jusqu'au 7 décembre 1608 à Rome ou en Italie, fut à Naples et y apprit ses exercices de danse,

1. Nous pouvons ici, à propos de cette affaire Conti, dont il s'était tant occupé, dire un mot des dernières années du protonotaire de Fogasses. Vieilli et ruiné, il vint en 1617 s'échouer à Avignon, où ses neveux le recueillirent et s'entendirent, par deux conventions de 1617 et 1618, « pour subvenir à ses nécessités ». Il y mourut en 1618.

2. M. Blaquisse paraît avoir été l'homme de confiance de M^me^ de la Bastie (V. ci-dessous, p. 8 et 10).

Digitized by Google

escrime, monte à cheval, mathématiques et autres semblables, nécessaires à un gentilhomme de sa qualité, à quoi la dite dame sa mère n'épargnait rien, lui fournissant environ 1.000 écus tous les ans.... La dépense... monta en tout 5.201 livres 6 sols en ce dit voyage d'Italie, séjour et retour.»

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur le séjour de Balthazar à Rome. Il en revint à la fin de 1608, et, après quelques mois de séjour dans son pays, il partit pour Paris avec un valet et un laquais, laissant à Avignon ses deux chevaux barbes sous la garde d'un palefrenier. De ce voyage aussi nous ne savons presque rien et Françoise de Cambis n'en savait guère plus. « Le 16 d'octobre 1610, écrit-elle, voyant qu'il y avait longtemps que je n'avais eu aucune nouvelle de mon fils, et craignant qu'il ne fût malade ou en besoin de quelque chose, je mandai Monsieur Blachisse en France, avec charge de le chercher et savoir où il était, lequel alla à Paris, et de là à Calais, où il le trouva.» Balthazar partait alors pour la Flandre, les Pays-Bas et l'Angleterre, « auquel voyage il demeura environ deux ans, et jusqu'au 24 octobre 1611. Il y apprit les exercices et motions militaires à Calais et en Hollande, qui en était lors l'école, vit les cours des rois de France et d'Angleterre, de l'archiduc de Flandres et du prince d'Orange .....»

M. de la Bastie eut bientôt à mettre en pratique les connaissances acquises pendant son voyage. Il était, en 1615, capitaine de la paroisse Notre-Dame la Principale à Avignon ; « sur un bruit de guerre qui y survint, [il] dressa sa compagnie et l'instruisit si bien aux motions militaires, qu'il lui en fit faire publiquement l'exercice devant MM. les supérieurs et magistrats avec grand applaudissement. » Mais ses voyages ne sont pas encore terminés ; nous le trouvons successivement, au début de 1616, à Saint-Claude, puis en Languedoc, puis à Marseille. Il revient ensuite à Bollène, mais c'est pour y être longtemps et sérieusement malade. Sa mère, inquiète, ne se contente pas des soins que lui donne M. Jacquot, le médecin de Bollène ; elle « mande quérir exprès » à Valréas, M. de Villeneuve, sans doute une célébrité médicale, qui demeure vingt jours à Bollène, auprès de lui ; elle lui donne en plus une garde[1] Au commencement de juin, il paraît rétabli, mais retombe malade

1. M. de Villeneuve reçoit 15 écus, M. Jacquot, 3 écus 18 sous, et la garde, 4 livres, pour leurs soins pendant ces vingt jours.

Digitized by Google

en juillet. Il se rétablit vite sans doute, car en novembre il est à Lyon, — et s'y marie :

« Le 25 de novembre 1616, écrit Mme de la Bastie, mon fils me manda de Lyon Louis Serre, en poste, pour avoir de moi licence de son mariage, et permission de Monseigneur l'Archevêque d'Avignon. » Sur la demande du fiancé, le chevalier de la Barthelasse, MM. d'Orsan et de la Falèche, ses parents, et M. Rousset, son ancien précepteur, devenu chanoine de Saint-Genest, escortés de trois chevaux qui portaient les hardes, vinrent à Lyon, en carrosse, « pour l'assister à ses noces. » Elles furent célébrées le 4 décembre « avec grandes pompes et magnificences », en la chapelle Saint-Michel de l'église Sainte-Croix. La fiancée, Catherine Gallier, fille de noble Mathurin Gallier et de damoiselle Catherine Barailhon, reçut en dot, de son père, 36.000 livres « avec deux robes et deux cottes nuptiales », payables comptant, « à l'anneau » et de sa mère, 3.000 livres, payables après son décès. Le fiancé mit dans la corbeille un collier de perles et de diamants, des pendants d'oreilles, une enseigne de diamants, vingt-et-une grosses perles baroques, d'autres perles, une chaine d'or émaillé, une autre chaîne d'or, en tout près de quinze cents écus de « bagues et joyaux ». Des religieux célestins composèrent un anagramme sur les noms des deux époux ; un certain Martiny leur dédia un quatrain ; un autre poète, qui signe J. C., leur adressa des vers élégiaques :

Inspiré d'Apollon, je veux chanter la race,
Les vertus et le sang illustre de Fougasse...

Au printemps, les fêtes recommencèrent à Avignon. Deux bateaux remontèrent le Rhône pour chercher Balthazar, qui fit son entrée dans la ville des Papes le vendredi 10 mars 1617, au matin. « Il vint par deça, écrit sa mère, accompagné de Monsieur Gallier, son beau-père, de sa femme, de son fils, de deux siennes filles, deux valets, une fille de chambre, madame de Nanta, son fils, deux serviteurs et une fille de chambre, mademoiselle de Rochon et Martin, sont en tout quinze personnes, sans y comprendre mon fils, ses serviteurs, ma belle-fille et sa fille de chambre, laquais et carrossiers ; et y ont demeuré jusques et compris le dernier de mars de [la] dite année ; sont vingt deux jours accomplis, et de plus, durant le dit temps, j'ai entretenu deux chevaux du dit sieur Gallier, et encore durant le dit temps,

Digitized by Google

outre ce que dit est, il m'a fallu entretenir extraordinairement pour l'entretien de tant de personnes et service d'icelles, un pâtissier, un cuisinier, deux femmes, que j'ai nourries et payé salaires, et outre iceux monsieur Blachisse, pour avoir la conduite, servant de maitre d'hôtel, sont cinq personnes ; et tous ont été traités honorablement et abondamment, comme à noces[1].»

Pendant les quelques mois qu'il avait passés à Lyon, après son mariage, Balthazar avait reçu du gouverneur de cette ville, Villeroy, une commission de capitaine dans un régiment qu'il levait. Il s'était occupé à Avignon de recruter des soldats ; à la fin de son séjour, sa compagnie, forte de soixante-dix-huit hommes, sans compter les officiers, était « très-belle et très-leste ». Il la conduisit jusqu'à Nevers, « mais les troubles de France cessés par la mort du maréchal d'Ancre, le régiment de Villeroy fut licencié, les troupes congédiées, et le dit sieur de la Bastie s'en retourna à Lyon. » Ce fut pour peu de temps, car au mois de décembre, il se trouvait a Avignon et y tombait si gravement malade qu'il y faisait un séjour forcé de plus de trois mois. Aussitôt guéri, il repartit pour Lyon, où une rechute faillit lui coûter la vie ; sa mère accourut auprès de lui, et un « apothicaire » d'Avignon, M. Fabri, qui l'avait sans doute soigné la première fois, y vint aussi. Peu à peu, cependant, Balthazar finit par se remettre[2].

Durant tout ce temps, Françoise de Cambis avait conservé l'usufruit de la seigneurie de la Bastie. Il est temps de dire un mot des grands travaux qu'elle y fit faire et qui donnèrent à peu près au château son aspect définitif. Dès l'an 1600, elle avait commencé à faire construire la chapelle. Il y avait eu là, autrefois, une église paroissiale, dont le chapitre de Saint-Paul était juspatron, mais elle avait été détruite. La nouvelle construction fut voûtée en pierres et couverte de tuiles ; l'autel, en pierres de taille, fut surmonté d'un retable peint « à la tranpe », représentant un crucifix, la sainte Vierge, saint Jacques et saint François ; maître Barthesan, le peintre, ne demanda que six livres pour ce travail. Moyennant 5 livres

1. Mme de la Bastie évalue ses dépenses pendant ce temps à 30 sols par jour pour chaque maître, 16 sols par domestique et autant par cheval, soit en tout 600 liv. 12 s. Le batelier se fit payer 49 écus.

2. M. Fabri refusa tout paiement pour son voyage et son séjour à Lyon. Balthazar tint cependant à lui donner en présent deux salières d'argent, dorées sur le bord et pesant 2 marcs et 1 once, qu'un orfèvre allemand, établi à Avignon et nommé Marc, lui fournit moyennant 21 écus et 7 sols.

Digitized by Google

10 sols, on mit à la fenêtre un vitrail avec les armoiries des Fogasses et des Cambis. Enfin, M^me^ de la Bastie fournit un calice d'argent, un autre d'or, tous deux avec les armes de son mari et les siennes, une croix et deux chandeliers de laiton, une chasuble de taffetas incarnat et noir, deux corporaux et quelques autres meubles. Elle ne compta le tout que pour 100 liv. dans ses comptes de curatelle, mais elle dit bien qu'elle dépensa davantage[1].

Ce ne fut pas là le seul travail que Françoise de Cambis fit faire à la Bastie : « Outre la chapelle, maison pour le jardinier et rhabillage de l'étable et fenière, dont de la dépense du bâtiment d'icelles me suis ci-devant déchargée en ce compte[2], j'y ait fait bâtir ce que s'ensuit :

« Premièrement, pour pouvoir tenir fermée la cour de la dite Bastie, j'ai fait raccommoder et redresser les brèches qui étaient de la vieille muraille, de la même épaisseur, qui était de cinq pans de large, et fait faire de nouvelles murailles de la même épaisseur là où il n'y en avait point, tellement qu'à présent la dite cour se trouve être fermée ; et pour fortification d'icelle, j'y ai fait construire deux tours, une en chacun bout de la dite muraille, lesquelles sont construites avec canonnières pour faire défense ; plus, j'ai fait bâtir deux chambres, l'une sur l'autre, sur la chapelle, parce qu'il n'y avait pas lieu commode pour se retirer, avec les croisières et les fenêtres, les souliers à neuf et le dessus couvert de tuiles, et à la dite basse-cour, avons fait faire un petit lieu pour tenir des conils, et pour le tout ci-dessus déclaré, ai dépendu six cents écus de soixante sous pièce, qui valent mil et huit cents livres[3]. »

1. La première messe dite dans la nouvelle chapelle fut célébrée le 25 novembre 1601 par Jacques Brun, prêtre de Pollène. Son frère Benoit s'engagea le lendemain à la dire tous les dimanches et fêtes d'obligation, moyennant 4 salmées, moitié blé, moitié seigle, et six « barrautz » de vin par an. Il eut pour successeurs, quatre ans plus tard, un ermite nommé frère Antoine, et, en 1607, un certain Barthélemy Simonet. En 1619, Balthazar convint avec les prêtres de l'agrégation de Bollène qu'ils desserviraient Saint-Jacques de la Bastie, à raison de 10 sols par messe. Cette chapelle était toujours considérée comme paroisse. A la fin du XVII^e^ siècle, on y fit plusieurs baptêmes, qui furent régulièrement inscrits sur le registre *ad hoc*.

2. 100, 60 et 40 écus.

3. Comptes de la curatelle. — Voici, d'après une note du XVII^e^ siècle, quelques-unes des mesures de « la basse-cour du château de la Bastie :

« La longueur, 22 cannes 7 pans 1/3.

« La largeur, 20 cannes 3 pans 1/2.

« De l'étable à la muraille, y a 4 cannes 7 pans.

« De la chapelle à la muraille, y a 4 cannes 2 pans 1/3....

Digitized by Google

Françoise de Cambis ne survécut que peu d'années au mariage de Balthazar. Le 8 septembre 1620, elle expirait à Bollène, âgée d'à peu près soixante-cinq ans. « Son corps fut porté en Avignon et inhumé au couvent de l'Observance d'Avignon, au tombeau de son dit mari, suivant son testament. » Son petit-fils, Jean-Joseph, nous fait en quelques mots l'éloge de sa grand-mère : « Ce fut une dame de grande vertu et piété, très soigneuse des affaires » de son fils, « dont elle eut l'administration durant dix-huit ans entiers, pendant son bas âge... Elle augmenta aussi beaucoup ses biens[1].... »

« Entre la porte et le pigeonnier, y a 8 cannes 2 pans.
« De la chapelle au pigeonnier, y a 16 cannes 1 pan 2/3.
« La chapelle a de longueur 3 cannes 6 pans 1/2.
« La tour a de largeur 3 cannes 1 pan 1/2.
« La cuisine a de longueur 3 cannes 2 pans 3/4 et de largeur 2 cannes 2 pans 1/3.
« De la chapelle jusques à la tour du levant, 3 cannes 0 pan 1/2.
« La rondeur de la dite tour, 7 cannes 0 pan 1/2.
« D'une tour à l'autre, du côté du midi, 17 cannes 6 pans.
« Par ainsi tout l'entour des murailles du château de la Bastie tire par dedans, environ 80 cannes. »

Ajoutons que « le grand escalier à vis du château » ne fut achevé qu'en 1627. Il comptait 73 marches et coûta 3 livres 10 sols par marche, soit 85 écus 10 sols.

1. Jean-Joseph établit ainsi la composition de l'héritage de sa grand-mère :

Dû par Balthazar.....	16.110 l. 0 s. 10 d.
Capitaux de la fortune de son mari, en représentation de sa dot .	7.200
— acquis par elle.....	5.550
Biens fonciers acquis par elle.....	1.200
Meubles, fruits, argent comptant, environ.....	540
Total, environ.....	10.300 écus.
A déduire les dettes et charges, environ	1.150 —
Reste net.....	9.150 écus.

Digitized by Google

II.

La mort de Françoise de Cambis ouvre pour son fils une ère de deuils. Au mois de novembre 1622, il perd coup sur coup son beau-père et son beau-frère ; trois de ses enfants sur quatre ont déjà disparu, lorsque peu de jours après la naissance du cinquième, sa femme expire à son tour à Bollène (24 avril 1626). Elle fut, comme elle l'avait demandé, ensevelie au tombeau des Fogasses, dans les cloîtres du couvent de l'Observance d'Avignon. Mais son mari voulut perpétuer son souvenir à Bollène. Par acte du 17 octobre 1626, il fonda en l'église Saint-Martin, le jeudi de chaque semaine, « une petite messe des morts à l'autel privilégié de la grande confrérie Notre-Dame », pour le repos de l'âme de sa femme et de ses parents. Puis, voulant sans doute écarter tout ce qui lui rappelait celle qu'il venait de perdre, il vendit presque tous les bijoux qu'il lui avait donnés : bourse et chaîne d'or, étui d'or, perles, « bouquet » de diamants, chaîne d'émail, deux camails, etc., près de huit cents écus de joyaux passèrent alors de ses mains dans celles du « juif Massi de Carcassonne ».

Balthazar resta trois ans veuf : le 8 avril 1629, il signa son contrat de mariage avec sa seconde femme, Louise-Françoise de Suarez d'Aulan, fille de feu Joseph, auditeur de la Rote d'Avignon et de Jeanne de Pol. Elle était alors âgée de vingt-trois ans environ, et reçut en dot huit mille écus, en partie de son chef, en partie donnés par sa mère, son frère Joseph Marie, et ses oncles François et Louis, tous trois protonotaires apostoliques[1]. Le cardinal-légat, François Barberini, son auditeur, dom Antonio Cerri, le gouverneur de Rome, César Raccagni, ancien recteur du Comtat, s'empressèrent d'envoyer leurs félicitations au nouvel époux.

1. Les augments de dot furent fixés respectivement à mille écus et cinq cents écus, les bagues et joyaux à cinq cents ; le douaire devait comprendre cent écus de pension, plus la jouissance de la moitié de la maison du ménage meublée. (Bernardin Veyrier, notaire d'Avignon.)

Digitized by Google

Ce n'était sans doute pas seulement à la personne de M. de la Bastie que ces compliments s'adressaient, mais aussi au premier consul d'Avignon : Balthazar en exerçait les fonctions depuis quelques mois. Il avait, semble-t-il, essayé quelques années plus tôt d'obtenir une fonction publique. « M. le cardinal Barberin ayant été élu pape, et pris le nom d'Urbain VIII en 1623, feu messire Louis de Cambis, seigneur d'Orsan, alla à Rome exprès pour baiser les pieds à Sa Sainteté, avec M^rs^ d'Orsan et de la Falèche et Octavio, ses enfants, M. de la Bastie et M. de Servières, ses neveux, d'autant que le dit Pape avait eu sa grand-mère de la famille de Cambis en Florence, et étant cardinal avait toujours témoigné grande amitié au dit seigneur d'Orsan. Ils passèrent à Turin et de là, [le] long du Pô, à Florence et à Rome, où ils furent fort bien accueillis de Sa Sainteté et de la cour ; mais ne voyant aucune espérance d'y rien avancer, ils s'en retournèrent tous bientôt en Avignon. »

Après cette tentative infructueuse, Balthazar avait encore attendu cinq ans le moment d'entrer dans la carrière des honneurs ; le 23 juin 1628, il avait enfin été élu premier consul d'Avignon. « Pendant son consulat, le dit sieur de la Bastie procura l'établissement du sort en l'élection des consuls, pour éviter les brigues, qui par le passé avaient causé de funestes effets parmi la noblesse d'Avignon[1]. » Il eut aussi l'honneur d'être « député de la dite ville pour aller rendre les très humbles devoirs d'icelle au roi Louis XIII^e^ passant en Dauphiné,... duquel emploi le dit sieur de la Bastie s'acquitta très dignement en la ville de Valence en Dauphiné, le 11 du dit mois de mai [1629], et fut accompagné de MM. de Servières, de la Ramière et autres de ses amis[2]. »

1. Nous savons que ce n'était pas la première fois que l'on s'occupait de diminuer les brigues. (V. mon étude sur F. D. de Fogasses, dans les *Mémoires* de 1909, p. 81, et tirage à part, p. 30.

2. Voici la lettre écrite par le Roi aux consuls d'Avignon à la suite de cette mission de M. de la Bastie :

« Très chers et bien amés, ce nous a été un particulier contentement de voir par votre lettre du 7^e^ de ce mois, qui nous a été rendue par le sieur de la Bastie, votre premier consul, et de recevoir par sa vive voix les assurances que vous nous renouvelez de l'affection que vous avez toujours eue pour le bien de notre service, dont nous vous savons très bon gré ; vous assurant qu'en toutes les occasions qui s'offriront pour votre avantage en général, et de chacun de vous en particulier, nous aurons à plaisir de vous faire ressentir les bons effets que vous pouvez attendre de la bienveillance que nous portons à votre communauté, ainsi que nous avons donné charge au dit sieur de la Bastie de vous dire plus particulièrement de notre part, auquel nous remettant, nous prions Dieu, très chers et bien amés, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Valence, ce XI^e^ mai 1629.

LOUIS. BOUTHILLIER.

Digitized by Google

Mais de plus graves préoccupations assaillaient aussi l'esprit du premier consul. La peste avait envahi la Provence et le Languedoc ; il fallait à tout prix essayer d'en préserver Avignon, où le terrible fléau n'avait pas encore fait son apparition. Le conseil de la ville décida d'implorer tout d'abord la protection divine par un vœu solennel. Le 18 novembre 1628, M. de la Bastie, les autres consuls ses collègues, et l'assesseur, auxquels s'étaient joint « un grand nombre de conseillers, députés du bureau de la santé et autres personnes notables », se rendirent à la cathédrale. Là, « constitués à deux genoux, la tête découverte », ils promirent de s'assembler tous les ans, le jour de la Présentation de la Sainte Vierge, à la maison de ville, pour se rendre en corps, un flambeau blanc allumé à la main, à la cathédrale, où ils entendraient une grand'messe célébrée en musique au maître-autel. Ils devraient aussi tous les ans assister à la messe en l'église Saint-Didier, le jour de la fête des Saints-Anges, dans la chapelle qui leur est consacrée, en l'honneur de l'ange gardien de la ville. Ils s'engageaient enfin à donner cinq éminées de blé, le 21 novembre, à la maison des pénitentes, dite de Sainte-Marie Égyptienne. Ce recours au ciel n'empêchait pas les consuls d'employer les moyens humains capables d'arrêter la marche du fléau. M. de la Bastie fit faire dans cette vue plusieurs règlements, dont le succès ne fut, hélas ! que temporaire : la ville « maintint toujours commerce » pendant son consulat, « mais peu de mois après, la peste se glissa tout à fait en Avignon ». Balthazar se retira alors à la Bastie, « en attendant que Dieu rendit sa première santé à la dite ville. »

L'épidémie durait encore au mois de juin 1630. M. de la Bastie avait été désigné cette année-là pour exercer les fonctions de viguier ; c'est à Montfavet que le conseil de ville fut forcé de se réunir pour le « recevoir » en cette qualité. Comme en 1587, ce fut un autre Fogasses, M. de la Royère, qui fut ce jour-là élu premier consul.

Quinze ans s'écoulèrent avant que Balthazar ne fut de nouveau appelé au consulat (1643-1644). L'évènement le plus marquant de cette année fut la mission en cour de France confiée à M. de Cambis-Servières. Il s'agissait d'obtenir de Louis XIV la confirmation des privilèges d'Avignon pendant le nouveau règne. Servières tomba à Paris au milieu des intrigues compliquées qui accompagnaient l'avènement du jeune roi ; les négociations en étaient retardées, et le représentant d'Avignon prévoyait qu'il

Digitized by Google

serait obligé de prolonger son séjour au-delà du délai qu'on lui avait imparti. D'avance, il cherchait à se faire ouvrir un crédit supplémentaire. « J'y serai du mien pour cent pistoles, écrivait-il, si je suis ici tout le mois d'octobre.... Il y a du mien, par jour, une pistole.... Tout est ici au triple, un carrosse coûte cent écus par mois, la maison quarante écus, cinq personnes de service, et quatre ou cinq à ma table, les étrennes qu'il m'a fallu donner.... Je vous assure que cela est effroyable. Je serai ravi d'être bientôt hors d'ici. » A ces invites, Balthazar répondait de la manière la moins encourageante : il était impossible, en plein été, de rassembler le conseil ; on avait réuni les députés du clergé et de l'université. Tous priaient l'ambassadeur « de vouloir continuer ses soins et diligences », mais lui recommandaient en même temps de se contenter des anciens privilèges, sans en demander de nouveaux. Il ferait bien de ne se « flatter sur aucune espérance de récompense ». Cependant, conseillait bénévolement M. de la Bastie, si vous pouviez obtenir que le cardinal Grimaldi écrivit au vice-légat et aux consuls, et leur « témoigna les soins extraordinaires que vous avez pris à la poursuite de l'affaire, et les grandes difficultés qui s'y sont rencontrées, et que pour vaincre les obstacles il y va du temps, et qu'il est expédient que vous le finissiez, comme connu et très capable », peut-être cet « expédient » pourrait-il « adoucir l'humeur » du vice-légat et « servir de fondement » aux consuls, pour proposer un relèvement de crédit. En somme, tout conseil était difficile : « Vous en revenir sans emporter l'affaire à l'ancienne coutume, c'est faire rire les envieux »; mais « dépendre le vôtre sans espérance d'en être remboursé, c'est avoir un zèle parfait. » Tout compte fait, « je préférerais l'honnête à l'utile, et voudrais courir le risque de l'inconstance d'un conseil, qui peut-être pourrait faire plus que nous ne pensons pas[1]. »

Mais Servières n'était nullement disposé à suivre ces conseils de désintéressement. « J'ai reçu la vôtre, répondit-il, ..., et ai vu soit la difficulté que vous avez eue de tenir conseil, soit la résolution de l'assemblée. Je suis été ravi de joie et de l'un (*sic*) et de l'autre, puisque c'est me retrancher les moyens de faire une plus grande dépense... Je m'en retourne bien satisfait d'avoir tenté toute sorte de biais pour avoir cette confirmation, la plus avantageuse pour le public, pour laquelle j'ai employé faveur, soins,

1. Musée-Calvet, ms. 3356.

Digitized by Google

diligence et grand argent. » Le but de la mission est manqué, c'est vrai, mais « la première chose que je considère c'est la satisfaction de ma conscience, puisque le reste serait en vain d'avoir la pensée de contenter tout un public. »

A cela, Balthazar n'avait plus rien à répondre. Il ne lui restait qu'à constater que ses bons conseils n'avaient pas été suivis, et à « soutenir vigoureusement les intérêts de sa patrie » dans les autres occasions qui pouvaient se présenter. Son fils nous dit qu'il n'y manqua pas, « particulièrement sur le donatif de 20.000 écus fait à Sa Sainteté en la dite année par la dite ville, pour cause des guerres de Sa Sainteté contre ses voisins [1]. »

En 1659-1660, Balthazar de Fogasses remplit pour la troisième fois les fonctions de premier consul. « Une quantité prodigieuse d'affaires très difficiles » marqua ce consulat. C'était, en effet, le moment où Pévoulins et Pessugaux entretenaient dans Avignon un désordre continuel [2]. Un de leurs derniers hauts faits avait été l'incendie des hôtels de MM. de Castelet et de Servières. Sur la plainte de ceux-ci, et presque sans enquête, la ville fut condamnée à leur verser vingt-quatre mille écus d'indemnité. L'énormité de la somme avait stupéfié ; le conseil avait refusé d'asseoir les impositions nécessaires pour la payer, et, député à Rome, au mois de février 1659, M. de la Barthelasse, alors premier consul, pour exposer la situation au Pape et au cardinal-légat, et pour obtenir d'eux la révocation des ordres qu'ils avaient donnés. Le vice-légat défendit à la Barthelasse de partir.

1. Voici le discours qu'il prononça à ce sujet :

« Messieurs, j'ay su qu'à mon absence de cette ville la plupart de vous autres étiez allé assurer et offrir à Son Excellence tout ce qui dépendait de vous, tant pour le particulier que pour le public, pour assister et servir notre prince souverain en l'état où il se trouve à présent. Il est très certain que si j'eusse été ici, vous ne m'eussiez prévenu en cette action. Je me réjouis que votre exemple fortifie mon intention.

« Il est constant que les villes d'Italie relevant du Saint-Siège, et fraîchement Messieurs du Comtat nos frères et voisins assistent de leurs moyens et commodités. Si bien nous avons des droits, raisons et immunités que les autres n'ont pas, néanmoins nous n'avons pas moins d'affection et de dévotion au service de notre souverain qu'eux. Partant mon opinion porte que nous assistions notre Saint-Père d'un don gratuit, sans être requis, volontairement et sans conséquence qui nous puisse attacher ni obliger contre nos droits, raisons, immunités et notamment conventions, espérant qu'un jour Notre Saint-Père le Pape et le Saint-Siège apostolique de sa grâce le reconnaîtra et aura égard à ce que nous faisons par dessus nos forces, suppliant très humblement Sa Sainteté de vouloir recevoir ce don gratuit avec l'offre de nos cœurs et de nos très parfaites et fidèles obéissances à son service. »

2. V. sur ce sujet dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1901, l'étude de M. l'abbé J. Méritan, *Troubles et émeutes d'Avignon* (1652-1659).

Digitized by Google

Celui-ci passa outre; mais dès son arrivée à Rome, il fut mis aux arrêts dans sa maison[1]. Ses biens d'Avignon étaient saisis, ainsi que ceux de M. de Saint-Martin condamné à l'exil. Défense était faite de les « ballotter » pour le consulat. MM. de Goult et Ruffi, consul et assesseur sortants, étaient cités à comparaître à Rome dans le délai de deux mois. D'autres gentilshommes prenaient la fuite, par crainte de mesures rigoureuses à leur égard.

C'est sur ces entrefaites que Balthazar était élu premier consul. L'émotion était extrême dans la ville, et les membres du conseil, terrorisés, n'osaient rien entreprendre « pour voir la fin de tant d'affaires », de peur de « se mettre en peine ». Le rôle des nouveaux consuls était donc difficile; ils se tirèrent habilement d'affaire en obtenant l'autorisation d'envoyer à Rome un docteur ès-droits, Pierre de Tulles, dont la « prudence », la « fidélité » envers le Pape et « l'affection au bien » d'Avignon leur étaient connues. Dès le milieu de juillet celui-ci commençait ses démarches. Elles furent longues et difficiles : M. de la Barthelasse, exaspéré de sa longue détention, s'en prenait à tout le monde de ses ennuis, aux consuls, au conseil et à son pauvre remplaçant. Puis, à Avignon même, un nouvel incident avait surgi, menaçant de compliquer encore la situation. Dans la nuit du 21 août, « des placards injurieux contre le gouvernement de M. le vice-légat, composés d'une diabolique invention, tendant à émouvoir le peuple à sédition », furent affichés dans toute la ville. Les consuls se hâtèrent de se rendre auprès du vice-légat pour lui témoigner leur « déplaisir » de « cette méchante action. » Le conseil, réuni d'urgence, les approuva : « Le corps de la ville n'a aucune part à cette méchanceté,... elle est inébranlable à ses fidélité et obéissance. » En réalité cependant, on était fort excité. Toute l'année consulaire s'écoula en démarches et en négociations. M. de la Bastie se trouva donc à la peine; ce furent ses successeurs qui se trouvèrent à l'honneur, si l'on peut appeler ainsi la terminaison de ces difficultés par un accord qui donnait aux incendiés toutes les satisfactions réclamées par eux à la ville.

Le troisième consulat de Balthazar fut encore signalé par le

1. Pareille mésaventure était arrivée en 1640 à Charles de Fogasses, seigneur de la Royère. L'assemblée avait décidé de l'envoyer à Rome; quelques membres du conseil s'opposèrent à cette décision, et le vice-légat défendit de passer outre. La Royère partit cependant, mais fut « traité de prisonnier, et non de député », et quelque temps après « s'en retourna sans rien faire. » La ville finit par prendre à sa charge les 1.000 écus que quelques particuliers lui avaient fournis pour cette malencontreuse expédition.

Digitized by Google

séjour que Louis XIV fit en Avignon du 19 mars au 1er avril 1660, avec Anne d'Autriche, le duc d'Orléans, la Grande Mademoiselle et toute la cour. Je ne m'étendrai pas sur cet évènement qui est raconté tout au long dans une relation imprimée à l'époque[1]; disons seulement que le Roi partit très satisfait de son séjour dans notre ville. « Si Avignon n'était pas plus éloigné de Paris qu'il n'est de Lyon, j'y passerais volontiers six mois de l'année », dit-il[2]. Les Avignonais ne parurent pas moins heureux de la visite du souverain. « Sire, lui dit M. de la Bastie au moment de son départ, comme l'honneur que nous avons reçu par le séjour de Votre Majesté en cette ville a été très grand, ainsi nous conserverons à jamais une parfaite obéissance et fidélité pour son service. »

Ce que nous venons de dire du rôle politique de M. de la Bastie, ne donne qu'une idée incomplète de son influence et de son activité. En dehors des charges de premier consul et de viguier qui le mettaient officiellement en vedette, une foule de fonctions moins importantes, civiles ou religieuses, arbitrages, inspections, directions, venaient multiplier ses occupations. Dès 1600, encore enfant, il fait partie des Pénitents blancs; plus tard, il se fait affilier à la « congrégation Notre-Dame » du collège des Jésuites (1606), aux Observantins (1607), aux Récollets (1636), à la confrérie du Rosaire (1642): « Je dois dire le dit rosaire le onzième d'octobre, à onze heures du matin, avec les litanies de Notre-Dame, et ma femme le doit dire le vingt-cinquième de juin, à dix heures du matin. » — En 1643, il est élu recteur des Pénitents blancs, « laquelle charge il exerça durant son année en très grande magnificence ». — Il est recteur de l'hôpital du Pont en 1629, 1644, 1660, baile du Cancel (l'aumône du Marché des cuirs) en 1645, premier ouvrier de la paroisse Saint-Genest en 1649. En 1650, les consuls d'Avignon lui adressent une lettre « comme député et arbitre nommé par le conseil.... pour terminer les prétentions des vieux fermiers des gabelles. » En 1651, le conseil le députe encore pour faire la « visite des grains » de la paroisse Saint-Genest. Officieusement, on a recours à lui pour favoriser une candidature agréable ou pour en écarter une qui l'est moins :

1. V. aussi Charpenne, *Histoire des Réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France*. Paris, 1886, t. I, p. 75 et suiv.

2. Cf. Morenas, *Lettres historiques sur la réunion d'Avignon et du Comtat à la Couronne*. Avignon, 1768.

Digitized by Google

« Si vous daignez en prendre la conduite avec votre prudence accoutumée, je ne doute pas que le tout n'aille comme il faut.»

Si M. de la Bastie ne manquait pas d'affaires au dehors, chez lui ses nombreux enfants lui donnaient aussi occupations et soucis. De ses deux mariages, il en avait eu vingt : cinq du premier, quinze du second. Au XVII[e] siècle, on avait l'habitude des familles nombreuses ; même alors, ce n'était cependant pas une petite affaire de « loger honorablement » une si copieuse postérité. Déjà la mort s'était chargée de la réduire : quatre des enfants du premier lit, deux du second n'étaient plus. Jean-Joseph, l'aîné des enfants nés du second mariage, qui devait continuer la postérité, épousa en 1663 M[lle] de Seytres Vaucluse : nous lui consacrerons peut-être un jour une notice plus étendue[1].

Des treize autres trois furent « d'église ». L'aîné de tous, Mathurin, le seul survivant des enfants de Catherine de Gallier, entra au noviciat des Jésuites en 1635 ; il y passa deux ans avant d'y faire sa « première profession », mais ce n'est que dix ans plus tard, en 1647, qu'il reçut les ordres sacrés. A cette occasion, son père donna à l'église des Jésuites « un très beau parement d'église, de moëlle d'argent.... consistant en chasuble, étole, manipule et voile, parement de devant d'autel, des deux petites crédences, le tout avec grandes dentelles or et argent et doublé de satin blanc fleuri. » Les armoiries des Fogasses étaient brodées sur la chasuble et deux fois sur le devant d'autel[2]. Mathurin se trouvait donc pourvu ; la fortune de sa mère, qui devait lui revenir un jour, rendait d'ailleurs la chose facile. Pour son frère Louis, que l'on appelait « M. d'Entrechaux », il n'y eut pas non plus de difficulté sérieuse. Après quelques mois d'études à Paris, au séminaire Saint-Sulpice, en 1657 et 1658, il revint chez son père, et, après trois ans d'attente, fut pourvu par les soins de son oncle, Louis-Marie Suarez, d'un canonicat à la Métropole (1661). Quelques années plus tard, un autre oncle, Joseph-Marie Suarez, lui donna un chapeau de protonotaire dont il avait la disposition

1. Son ambassade auprès du pape Clément IX a fait déjà l'objet d'une très intéressante étude de M. le baron de Vissac (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1907).

2. Le tout revint à près de 500 livres. La broderie des armoiries coûta à elle seule 24 écus ; encore le brodeur trouvait-il cela insuffisant ; « si bien j'ai trouvé se devoir contenter, écrit Balthazar, puisqu'il a pris environ six pans de maille d'argent plus qu'il ne fallait, si bien il en a rendu un peu pour faire un bonnet d'enfant... »

Le P. de la Bastie passa la plus grande partie de sa vie au collège de Vienne, dont il devint le recteur. Il y fit sa profession solennelle en 1654. En 1685, il fut envoyé à Lyon, y travailla, nous dit son frère, « au salut des âmes avec beaucoup de fruit », et y mourut le 14 octobre 1693. Il fut enterré dans le grand collège.

Digitized by Google

(1668)[1]. Presqu'en même temps, le vice-légat Lomellini lui donna le prieuré de Rochegude, qui valait environ 300 livres de rente. M. d'Entrechaux, lui aussi, se trouvait donc « établi »[2]. Quant au troisième homme d'église, Jean-Gilles, dit « M. de Souville », né en 1646, il s'était trouvé le douzième enfant vivant de M. de la Bastie et lui avait ainsi valu l'exemption de tout impôt[3]. A la mort de son père, il n'était encore qu'étudiant au séminaire Saint-Irénée de Lyon. Balthazar ne put donc assurer son avenir qu'en lui laissant par testament la somme de trois mille livres.

Cinq autres fils furent chevaliers de Malte. L'aîné, Dominique de Fogasses, né en 1635, obtint en 1644 une place de page du grand Maître. Cela faisait gagner quatre ans, « les pages étant présentés à douze ans, et les autres à seize ans. » Ce ne fut cependant qu'en 1651 qu'il « fut présenté au chapitre provincial.... au grand prieuré de Saint-Gilles, tenu en Arles, y présidant frère Paul-Albert de Forbin Bonneval, grand-prieur de Saint-Gilles, et ce par frère Jean-François de Verdelin, chevalier du dit ordre, pour être reçu au rang des frères chevaliers du dit ordre. » Le commandeur de Grignan et le chevalier de Vintimille Montpezat furent désignés pour procéder à l'enquête ordinaire ; leurs conclusions ayant été favorables, le jeune chevalier se prépara à partir, « portant avec soi ses preuves, très bien faites et dressées » ; son frère aîné, Jean-Joseph, l'accompagna « jusques à Marseille, pour le voir embarquer dans un bon vaisseau » qui le conduisit à Malte. — Après Dominique, ce fut le tour de Joachim en 1654, de Jean-Vincent et de Paul-Charles en 1659, enfin de Thomas de Fogasses en 1663 [4]. — Eux aussi se trouvaient donc très honorablement « logés », mais ils n'avaient que le pied à l'étrier ; en attendant les charges et les dignités de l'ordre, leur seule ressource était la faible pension, — 100 livres par an, — que leur père leur avait constituée lors de leur réception, et qui n'était, hélas ! que bien irrégulièrement payée !

Quant aux filles, on les mit de bonne heure au couvent, pour y « apprendre la vertu. » Françoise entre en pension au monas-

1. Musée-Calvet, ms. 3279.

2. On voit à Notre-Dame des Doms, sur le pilier à gauche du chœur, une inscription rappelant que le cœur de M. d'Entrechaux y a été déposé.

3. Mme de la Bastie fut exemptée d'impôt l'année suivante, à la naissance de Thomas de Fogasses (1647). Vivant tous ensemble, les la Bastie furent ainsi exempts d'impôts jusqu'en 1687. Jean-Joseph évalue cet avantage à 75 écus environ par an.

4. Thomas mourut grand commandeur de l'ordre ; il est représenté avec les insignes de sa dignité dans un portrait conservé aux Issarts.

Digitized by Google

tère du Verbe Incarné en 1640, à huit ans et demi ; Marquise, à Sainte-Ursule de Bollène, en 1642, à sept ans ; Anne, en 1650, à six ans. Il ne s'agit, bien entendu, que d'éducation ; quelques années plus tard, ces jeunes filles prennent le parti d'entrer en religion, mais pas toujours dans le couvent où elles ont été élevées. Françoise est en 1646 admise au noviciat du monastère Sainte-Catherine ; Louise est entrée la même année au Verbe incarné avec une de ses sœurs, et son père paraît supposer qu'elle y fera profession ; mais c'est à Sainte-Ursule qu'elle se fait recevoir sept ans plus tard. « La petite religieuse, écrit Louis Suarez, reçut l'habit avec une telle joie qu'il est impossible de vous l'exprimer, et toutes les dames m'en firent un rapport, lequel me consola totalement ; j'espère qu'elle.... attirera sur vous et sur toute votre famille les grâces et bénédictions du ciel. » — Anne fait de même profession en 1660, et Marie, à Sainte-Praxède, en 1664.

Digitized by Google

III.

Que de peines, de soins, de tracas supposent toutes ces éducations, et au point de vue moral et au point de vue matériel ! Il faut, en effet, pourvoir à toutes les dépenses que nécessite cette nombreuse famille et satisfaire en même temps aux exigences du rang qu'elle occupe dans Avignon et le Comtat. — Sur ce côté économique de la vie de Balthazar de Fogasses, sur sa fortune, ses différents biens, son train de vie, nous allons donner quelques indications d'après les documents parvenus jusqu'à nous.

La fortune d'abord. Déduction faite des droits de Françoise de Cambis, des legs, des frais, des charges diverses, François-Dragonet avait laissé à son fils près de vingt mille écus. Quant à Françoise de Cambis, sa succession montait à plus de neuf mille écus. A ces sommes nous devons ajouter les dots des deux femmes de Balthazar ; Catherine de Gallier devait lui apporter treize mille écus et Louise-Françoise de Suarez huit mille. Le tout faisait donc à peu près cinquante mille écus. Ce total fort respectable se trouvait singulièrement diminué quand on y regardait de près : la créance sur le prince de Conti était irrécouvrable. La succession de Françoise de Cambis consistait, jusqu'à concurrence de de 5.370 écus, « en un debte sur son dit fils », — c'est que les voyages de Balthazar à Rome et en France avaient coûté trois mille écus, son mariage, sa compagnie d'infanterie et sa grande maladie, autant.— Par son testament [1], Catherine de Gallier avait laissé à sa sœur les mille écus que sa mère lui avait promis dans son contrat de mariage, et quand son fils, en se faisant jésuite, abandonna ses biens à son père, il se réserva mille écus encore, comme dot d'entrée dans la Compagnie [2]. — Enfin la dot

1. Fait à Bollène, le 22 avril 1625, notaire Et. Mazelli, d'Avignon.

2. Par cette donation, les biens de Catherine de Gallier avaient été « incorporés » dans la maison de la Bastie. « Par cette raison, et pour avoir été une dame de piété, mérite et vertu, sa mémoire doit être en vénération dans notre famille. » (Somm. Aff. Pers., p. 38-39).

Digitized by Google

de M^lle^ de Suarez avait été diminuée de 1100 livres par une transaction passée avec son frère en 1656 [1].

Malgré tout, cette fortune était encore assez considérable pour l'époque, mais sa composition enlevait malheureusement à la situation financière de M. de la Bastie une grande partie de son élasticité. Les capitaux, c'est-à-dire l'argent placé, qui y entraient à l'origine pour une assez large part, étaient alors d'une sécurité douteuse, que diminuait encore la variation de valeur des monnaies : tantôt la ville d'Avignon prétend rembourser en écus de trois livres ses dettes constituées en écus au soleil qui valaient 4 livres 8 sols en 1631, et 5 livres 18 sols en 1675 ; — tantôt la Carrière des Juifs réduit de 7 à 4 % l'intérêt des sommes qui lui avaient été prêtées ; — tantôt les débiteurs cessent de payer tout intérêt, et il faut recourir à de longues procédures pour obtenir le remboursement d'une partie de la créance, la moitié, le tiers, quelquefois moins encore. Les propriétaires successifs étaient responsables du paiement des intérêts, et, le cas échéant, du capital : Jean-Joseph de Fogasses fut ainsi mis en cause, dans les dernières années du XVII^e^ siècle, pour un capital de 1200 florins, vendu par son père vers 1630, et provenant du prix des biens vendus à l'Isle par son grand'père, François-Dragonet, en 1583 !

Pour éviter ces inconvénients, il fallait placer sa fortune en immeubles, et c'est ce que fit Balthazar. La plus importante de ses opérations fut, en 1631, l'acquisition d'Entrechaux, « très beau fief de haute justice au comté de Venisse » qu'il paya 17.000 écus. Nous ne savons malheureusement que fort peu de chose sur ce que les la Bastie firent à Entrechaux, les archives de la seigneurie ayant été sans doute vendues avec elle [2] : Balthazar y fit transporter une grande partie des meubles de la Bastie, vingt journées de mulets en trois voyages (1631) ; il perdit huit cents écus « ès affaires avec Benoit Boyer, son fermier, » (1636-1638) ; la « discussion » des biens des Guiramand, ses prédécesseurs, lui causa une foule d'ennuis, auxquels succéda un procès avec la commu-

1. M. d'Aulan, n'ayant pu se faire payer certains capitaux provenant de la succession de ses parents, prétendait revenir sur les partages faits avec sa sœur et lui réclamait sa part des capitaux et des intérêts dûs. M. de la Bastie se plaignait de n'avoir pas été appelé de suite en garantie, les biens des débiteurs étant déjà vendus, et des créanciers postérieurs payés. Le procès se poursuivit plusieurs années, « mais mollement, et à diverses reprises », et se termina le 5 avril 1656 par une transaction.

2. Il ne reste dans les archives des Issarts que quelques pièces éparses.

Digitized by Google

nauté. J'ai fait, écrit-il dans son livre de raison (7 mai 1655), « vœu à Notre-Dame, que si par son intercession je sortais à l'amiable du différend sive procès que j'ai avec la communauté d'Entrechaux, j'irais à l'église de Montfavet faire dire messe, y offrir un cierge sive flambeau d'une livre de cire blanche, pour m'y communier, m'étant au préalable confessé. Je l'ai accompli par la grâce de Dieu et de la Sainte Vierge. »

Après Entrechaux, ce sont des maisons à Avignon qui constituent les plus grosses acquisitions de Balthazar. Peu après la mort de sa mère, il changea encore une fois de domicile : le 9 décembre 1620, il acheta « une maison, étable, fenière, jardin et tinal », confrontant la rue Dorée et la rue des Ortolans, un jeu de paume, et la maison de M. de Brissac [1]. Sur le prix, cent écus furent versés comptant au vendeur, M. de Panisse [2] ; le reste, 2.100 écus, devait être payé : mille écus à M. de Pérussis « pour raison du dot de sa femme », 800 écus à M. de Gérenton, 300 à M. de Sainte-Gème. Balthazar eut en outre à acquitter les droits de lods : 66 écus au chapitre de Notre-Dame, 15 à l'archevêque d'Avignon ; il était si content de sa nouvelle acquisition qu'il donna vingt écus au notaire, Me Mazelli, « tant pour l'acte d'achat de la dite maison, que pour récompense de sa peine et bonne fidélité à me l'avoir fait acheter. »

En même temps que la maison, Pierre de Panisse avait vendu à Balthazar environ quarante écus de meubles : un buffet, deux caisses et deux bancs de noyer, etc. Malheureusement, il fit mal son déménagement, et laissa dans la maison « un coffre avec quelque linge, et des Heures à prier Dieu. » Madame de la Bastie « croyant que ces heures fussent à son mari, les donna à M. l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Lyon, frère de M. le grand cardinal de Richelieu. » Quand Panisse redemanda son bien, on trouva facilement le linge, qu'on lui rendit. Quant aux Heures, il les réclama vainement. « On ne put pas les recouvrer dudit sr cardinal de Lyon. » Balthazar donna alors « en récompense, quelqu'argent » au propriétaire qu'il avait involontairement dépossédé, « et tout fut apaisé par ce moyen. »

M. de la Bastie resta près de vingt ans dans cette maison ; en 1639, il se décida à la revendre « aux religieuses Notre-Dame, qui y ont établi leur église et monastère. » Le prix de vente, 10.000 li-

1. Gabriel de Grillet, baron de Brissac, colonel de l'infanterie du Pape à Avignon (Pithon-Curt).

2. Pierre de Panisse, chevalier de Saint-Maurice et Saint-Lazare.

Digitized by Google

vres, était avantageux, mais il fut payé « en espèces courtes, où ledit seigneur de la Bastie fit très grosse perte, » mille écus, nous dit-on. — Il habita alors pendant quelques mois sur la paroisse de la Principale, puis, sur Saint-Agricol, dans une maison dépendant du noviciat des Jésuites, où il resta trois ans ; au commencement de 1640, il loua « le quartier vieux du devant » de la maison de M. de Crillon, avec plusieurs dépendances, cave, étable, fenière et « l'usage de la grande cuisine par indivis avec M. d'Aubignan. » A la fin de la même année, il achetait l'immeuble tout entier, « depuis le ciel jusques aux abîmes, et depuis les abîmes jusques au ciel. » C'était une grande maison avec cour, qui avait appartenu à MM. de Lauris et d'Oppède [1]. Les Crillon y avaient ajouté une petite maison, achetée aux Cabassole; elle comprenait en outre deux étables ou écuries avec leurs greniers à foin ; le tout était situé rue de la Bonneterie, et confrontait aussi plusieurs ruelles ; le prix convenu fut de 12 000 livres, plus les lods : près de deux cents écus pour le collège Saint-Nicolas d'Annecy, qui « fit grâce du tiers ; » plus de soixante pour la métropole, un peu moins à partager entre les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Agricol, la Chartreuse de Villeneuve, les Célestins d'Avignon, — le reste étant « en pur et mère allod » [2].

A Bollène, l'installation commencée par François-Dragonet de Fogasses, fut complétée par sa femme et son fils. Nous leur voyons successivement acquérir en 1605 la maison des frères Guichard, 600 livres ; — en 1611, 1616, 1621 celles des hoirs Pung, d'Antoine Faye, des Mutin et Escoffier, 27 écus, 47 écus 30 sols, 40 écus, — en 1622, par échange, un passage et une cour de François Guilhermier. — Enfin, en 1623, Balthazar obtint du marquis Malatesta, gouverneur et lieutenant général au fait des armes, la permission de hausser de 10 pans la muraille de sa maison joignant celle de la ville, dont il pourrait couvrir le marchepied, « en façon néanmoins que le passage ordinaire des rondes n'en soit aucunement empêché. » — La même année, il achetait à la Palud, moyennant cent vingt écus, un « dessus de maison »,

1. Cette maison, reconstruite au XVIII[e] siècle, occupe le n° 54 de la rue Bonneterie. Elle fut vendue par le comte Odon de Forbin après la mort de sa mère, dernière représentante des Fogasses la Bastie (1866).

2. Remarquons en passant l'élévation du prix, qui, à 5 o/o, représente 200 écus de loyer, sans tenir compte des lods. M. d'Aubignan louait la maison 80 écus, et Balthazar lui en avait sous-loué la moitié 40. Peut-être la petite maison n'était-elle pas comprise dans ce bail de M. d'Aubignan ; elle se louait assez régulièrement 25 écus.

Digitized by Google

confrontant à l'est la grande rue, à l'ouest les murs de la ville, au nord et au sud Pierre Guilhermier, Pierre Mége et Claude Palière, et *au-dessous* Félix Bresc. Cette nouvelle installation paraît à première vue n'avoir pas de raison d'être. Elle en avait une cependant, que le fils de Balthazar nous explique sans ambages. « Il est très important aux seigneurs de la Bastie, d'être habitants du lieu de la Palud, pour avoir droit de faire dépaître leur bétail dans son terroir, et pour ce sujet il leur est nécessaire d'y avoir maison et quelqu'un résidant en icelle à sa (*sic*) place, sans discontinuer, comme a été observé puis l'an 1625.... Aussi, depuis le dit temps le bétail quelconque des dits seigneurs de la Bastie, soit résidant à la Bastie, soit ailleurs, est toujours venu dépaître au dit terroir de la Palud, et c'est un droit qu'il faut soigneusement conserver. » — Il en était de même à Bollène : en 1649, la maison est louée pour trois ans moyennant vingt écus, mais Balthazar se réserve « les quatre chambres joignantes avec leur passage et le grenier qui va dessus icelles, et le cabinet qui est dessous une de ces chambres et le jardin joignant avec une petite étable et la fenière qui va sur le couvert joignant l'étable des pourceaux ; et pour la salle basse, je m'en pourrai servir tant que j'y ferai du séjour. » Il faut cela « pour être censés habitants, et avoir droit de pâturage au terroir de la dite ville de Bollène. »

Ce sont là les plus importantes opérations de M. de la Bastie, mais il en fit une multitude d'autres : à la Bastie et à Entrechaux, il acquiert ou retient par droit de prélation de nombreuses parcelles de terre. A Avignon même, il augmente la valeur de la terre voisine de la Porte Saint-Michel par l'acquisition du droit d'arrosage au moyen du canal du moulin de Champfleury ; cela ne lui coûte que deux redevances annuelles de 12 sols, payables l'une au chapitre de la Métropole, l'autre aux consuls d'Avignon [1]. Tout près de là, au clos de Champfleury, il achète un pré de 6 éminées et demie moyennant 397 écus 30 sols, plus 24 écus 33 sols de lods à payer au collège Saint-Martial [2]. — Dans le terroir de la Palud, près de la route de Mondragon, il achète un autre pré, de quatre éminées environ, moyennant quatre-vingts écus [3]. — A Bollène enfin, sa mère d'abord, lui-même ensuite,

1. Prix de location de cette terre : 40 écus (1653); 50 (1663) ; 43 écus 18 s. (1673, 1685); 52 écus (1738).

2. Prix de location de cette terre : 21 écus (1637 à 1661); 30 écus (1698, 1738).

3. Prix de location de cette terre : 6 écus (1628) ; 7 écus (1648) ; 5 écus 1/2 (1663) ; 4 écus (1678); 5 écus (1697).

Digitized by Google

font successivement plusieurs acquisitions : en 1600, quatorze salmées de terre « en pur allod » confrontant le Lauzon auprès de la Bastie, que la veuve de Philippe de Poinsard vendit [1] 1250 livres ; elle intenta une vingtaine d'années plus tard une action en rescision, que Balthasar termina en consentant à verser 300 livres de plus [2]. — En 1623, c'est encore un pré de 3 salmées 3 éminées, que lui vend Paul de Cambis, seigneur de la Falèche, moyennant 675 écus [3]. — En 1625, encore un achat de pré : 6 salmées, moyennant 1.950 livres seulement, l'herbe et les saules y étant « de peu de valeur », « le fond sujet à l'eau qui y croupit toujours, » et les fossés d'écoulement comblés [4]. — Ces acquisitions sont en partie compensées par des aliénations ; c'est, en 1609, la vigne de Châteauneuf, que vend Balthazar, « voyant le peu d'utilité qui en venait » ; en 1633, les biens de Courthézon, vendus mille écus, plus 850 livres pour la maison ; de nombreuses pièces de terre à Bollène, — plus de 1100 écus, sans compter les terres données à rente perpétuelle au lieu dit Gourdon [5] ; — même à Avignon, où une vigne achetée 216 écus en 1628, est revendue 238 écus 32 sols en 1664.

En somme, à la date de 1662, la fortune de M. de la Bastie est évaluée par son fils à 72.000 écus [6] ; Entrechaux en représente 35.000, la Bastie 20.000, la maison d'Avignon 20.000 livres. En regard de ce total, les biens mobiliers ne sont représentés que

1. Cette terre porte encore le nom de « Poinsarde ».

2. Cette terre donna lieu à un procès entre M. de la Bastie et le recteur de la chapelle Saint-Michel de Bollène ; le bétail et les charrettes de la Bastie traversaient une terre de la chapelle, « comme c'est la coutume de Bollène, de passer au travers des terres voisines, pour entrer dans celles qui n'aboutissent pas au grand chemin.» Or, le recteur prétendait que les Poinsardes confrontaient un grand chemin « allant du pont de la Bastie au Saint-Esprit, le long du Lauzon. » Il reconnut par la suite que les cadastres de la ville et les criées, faites de l'autorité du capitaine de Bollène et défendant de passer en cet endroit, lui donnaient tort, et se désista de sa prétention.

3. M. de la Bastie acheta deux ans plus tard quelques « pans » de terre pour faciliter l'arrosage de cette terre, sise au lieu dit Rorenches ou Mollès. — Prix de location : 28 écus (1640); 30 écus (1641) ; 27 écus (1650) ; 31 écus (1665) ; 36 écus (1680) ; 25 écus (1687) ; 40 écus (1695). Pour payer le prix, 650 écus avaient été empruntés à Charles de Doni.

4. Prix de location : 19 écus (1639) ; 20 écus (1646) ; 12 écus (1652) ; 16 écus (1664) ; 20 écus (1673). Ce pré fut revendu 700 écus en 1695.

5. Ces terres devaient payer une éminée de seigle pour quatre éminées de superficie ; quelques possesseurs se rachetèrent moyennant huit écus les 4 éminées.

6. Les chiffres qui suivent nous paraissent bien élevés, ils nous sont fournis par Jean-Joseph, qui ajoute à la fin de son relevé : « Notez que l'estime de la valeur de tous les susdits biens a été faite selon l'opinion du dit sieur de la Bastie, écrivant ces sommaires, et resterait à être vérifiée. »

Digitized by Google

par les meubles, hardes et bijoux, — et par 800 livres de capitaux. — Ainsi, la fortune est presqu'entièrement immobilière ; c'est plus sûr, mais cela rend moins : 1900 écus environ, en 1662, moins de 2 3/4 °/₀.

Cela rapporte-t-il même autant ? Le doute est permis quand on parcourt les documents qui nous restent sur cette époque. D'abord la sécurité paraît médiocre ; nous voyons, le 23 juin 1654, Balthazar exposer devant le juge de la Bastie qu'il a « fait mettre le pont-levis et porte de son dit château en état pour l'assurance d'icelui, et pour y pouvoir retirer en sûreté tout le bétail des dits tènements, en cas de passage de gens de guerre et d'autres accidents. » Sur sa demande, les fermiers s'engagent à « mettre tout le dit bétail dans le dit château en diligence, lors et quand ils seront avertis de ce faire de la part du dit seigneur, ou par le son de la cloche du dit château ». — Puis il y a les procès, et ils sont nombreux ; je ne parle pas seulement de ceux qui se déroulent devant la justice de la Bastie, ils sont en général peu importants [1]. Mais il y en a d'autres : procès avec les communautés de Bollène et de la Palud, pour des questions de chasse, de pêche et de chemin, procès contre les fermiers qui ne paient pas les redevances, abattent ou ébranchent les arbres, négligent les fumures, et par surcroit insultent le fils de leur seigneur, le bailli et le greffier de sa justice.

Quant à l'exploitation de la terre, elle ne cesse de donner des tracas à Balthazar. Il a beau employer tous les systèmes possibles, fermage à rente fixe, métayage ou faire-valoir direct, rien ne réussit, et le registre de la cour seigneuriale est rempli de ses contestations avec ses fermiers ; tantôt ceux-ci ne le paient pas, tantôt ils laissent vagabonder leur bétail dans les terres qu'il

1. La plus grave affaire au XVII[e] siècle paraît avoir été le vol de quatre moutons commis en 1634 par Louis Courrias et un complice. Tous deux furent incarcérés dans les prisons de la Bastie, mais le complice trouva le moyen de s'évader ; Courrias resta donc seul à répondre du délit. Le juge le condamna le 6 novembre « à être fustigé et avoir du fouet jusques à effusion de sang, enjoignant à ces fins à l'exécuteur de la haute justice de donner sur les épaules et dos du dit Corrlas trois coups de fouet à chacun des quatre coins de la basse cour du château de la Bastie, à la sortie de la porte, devant le pilori, sur le coin du fossé en allant à la Grange-Neuve, et au-devant la dite grange ; le sergent devait « précéder et aller au devant le dit délat [délinquant ?], et sonner son trompette (*sic*) aux dits endroits » ; et les coups de fouet se donneront lorsque le trompette aura sonné. Courrias était en outre banni à perpétuité du territoire de la Bastie et condamné à restituer la valeur des bêtes dérobées et à payer les dépens. « En tant que la dite sentence fait pour lui », nous dit-on, Courrias « *a rendu grâces et acquiescé à icelle.* » On peut être surpris de ce dénouement, après une aussi sévère condamnation !

Digitized by Google

s'est réservées ou qu'il a louées à d'autres rentiers ; l'un, au lieu de labourer les terres de la Bastie, va travailler ailleurs ; un autre laisse endommager les fossés d'écoulement des eaux. Mais le cas du fermier Badieu, en 1661, est particulièrement instructif : il ne « daigne charrier » le fumier à l'endroit qu'on lui indique, mais il en laisse « grande quantité dans la basse-cour du dit château, comme aussi dans les étables des brebis et des bœufs » ; il ne donne « aucun pasteur ou gardien aux dites brebis » ; en revanche, il jette « plusieurs immondices dans la rivière du Lauzon, au-dessus de l'abreuvoir du dit bétail. » A la suite de ces bons soins, plusieurs chevaux meurent « d'un mal contagieux qui suivit tout le troupeau du dit bétail cavalin » ; une grande partie des moutons fait de même, le reste est vendu à vil prix « sans que le dit Badieu ait daigné faire visiter le dit bétail par personne, ni faire aucun remède, ni lui faire changer de terroir. » Les bœufs sont atteints à leur tour, et Balthazar prévoit qu'il n'y aura bientôt plus d'animaux à la Bastie, « pour la négligence et défaut » de son fermier, et que ses terres resteront en friche « à faute du dit bétail et de valet de labourage. » Naturellement, Badieu proteste qu'il n'y a pas de sa faute, mais les experts nommés sur ces entrefaites constatent que, sur 45 salmées qu'il tient à ferme, huit ont reçu deux façons ou œuvres, quinze autres en ont reçu une ; quant à « l'autre moitié des terres du dit tènement », elle n'avait été « aucunement cultivée ! » Badieu demanda alors à sortir de ferme à la Toussaint, ce qui lui fut accordé, mais avant de partir il trouva encore le moyen de forcer un bœuf ! — On voit à quoi devait se réduire le revenu des terres dans de semblables conditions.

Il est vrai qu'on est logé : Balthazar a maison en Avignon et à Bollène, château à Entrechaux et à la Bastie. C'est beaucoup, — c'est trop. Aussi sacrifie-t-il tour-à-tour l'une ou l'autre de ces installations. Nous avons parlé des nombreuses acquisitions faites à Bollène depuis 1590, des embellissements et des agrandissements de la maison, des séjours qu'y avaient fait François-Dragonet, sa femme, et Balthazar dans sa jeunesse. — Ils possédaient, dans l'église, « deux chaires à bras attachées contre le balustre du chœur, joignant les chaires des sieurs consuls,... et aussi un banc pour ouïr le sermon ès avent et carême. » Ils y avaient aussi leur tombe « couverte d'une très grande pierre sépulcrale, posée entre deux autres tombes, au milieu et devant l'autel de la chapelle Saint-Marc, qui est la plus proche du grand

Digitized by Google

autel du côté de l'évangile, et joignant l'escalier d'icelle chapelle. » Françoise de Cambis y avait fondé, en 1604, la bénédiction du Saint-Sacrement le premier dimanche de chaque mois et à six des principales fêtes de l'année ; Balthazar lui-même y avait fondé une messe hebdomadaire en 1626. — Tout cela paraissait bien indiquer un établissement solide et durable. Quelques mois plus tard cependant, plusieurs charrettes de meubles et de tapisseries étaient transportées de Bollène à Avignon. — En 1631, c'est la Bastie qui paraît sacrifiée : vingt journées de mulets sont employées à en transporter le mobilier, ou du moins une partie, à Entrechaux.

A Avignon même, le mobilier est très simple, bien que M. de la Bastie se mette en frais pour orner sa demeure. Plusieurs fois, il commande des tapisseries pour différentes chambres. « Le 11 mars 1622, nous dit-il, je baillai au signor Scipion de la Gratia 20 s. en déduction et bon compte pour faire une tapisserie de cuir doré pour ma salle, argentée et dorée, et le fonds vert, pour le prix de 26 s. chaque grande peau, et 13 s. pour chaque petite peau. Il y a eu 134 grandes peaux et 246 petites peaux qui ont monté 111 écus 22 sols que je lui ai payés en trois fois. » En 1631, il fait faire dans les mêmes conditions une autre tapisserie « pour sa chambre joignant la salle, » elle lui revint à 64 écus 8 sols. — En 1664, il achète à son fils cinq pièces de tapisserie de Bergame moyennant 40 écus, dont un tiers en patars. — En 1666, il passe un marché avec Jean Beau, maître tapissier demeurant près la place Saint-Didier, pour « une tapisserie de grisaille, avec les frises et piliers dorés. » Le 28 mai, il reconnaît avoir reçu « 82 peaux grises, 84 piliers dorés, 44 peaux de frise en haut, et autant en bas, » dont le prix total monte à 47 écus et 52 sols.

Les tableaux sont fort peu nombreux : on ne mentionne en 1671 qu'un Crucifiement et quelques portraits : Balthazar « en son jeune âge », ses parents, un cardinal.

L'argenterie paraît avoir été une des acquisitions favorites de Balthazar. En 1622, il commande une aiguière à Henri Imbert, « orfèvre qui loge au devant le logis de la Fleur de Lys ; » elle pèse 2 marcs 7 onces 4 deniers et demi ; à 22 livres le marc, et 12 livres pour la façon, cela fait 25 écus et 15 sols. — En 1628, il confie à un autre orfèvre, Guillaume Galet, de l'argent et de la vieille argenterie, plus ou moins « rompue, » pour lui faire une paire de chandeliers, une salière, un vinaigrier, un sucrier et trois cuillers ; le tout pèse près de dix marcs, et, tant pour un marc

Digitized by Google

et deux ternaux d'argent que l'orfèvre a fourni, que pour la façon, Balthazar paie dix-huit écus et demi. — En 1644, en 1646, en 1647, un troisième orfèvre, Louis Parmantier, lui fabrique de même une soucoupe d'argent avec ses armes et celles de sa femme, une « écuelle couverte », et deux assiettes avec armoiries. — A sa mort, on ne trouvera guère en plus qu'un bassin, une fourchette et une dizaine de cuillers ; encore une partie de cette argenterie est-elle chez son fils.

La vaisselle courante est d'étain. En 1627, quand Anne Guillotte entre à son service à raison de dix écus par an, M. de la Bastie ne lui « baille en charge » que sept cuillers d'argent et quatre couteaux dorés ; le reste, « 22 plats et 4 en ovale, 6 écuelles, 3 salières, 2 aiguières, 1 bassin, douze assiettes », etc., est d'étain ; la lingerie de maison comprend « cinq nappes grossières pour ma table, 10 nappes fines, 5 nappes pour la cuisine, 36 serviettes neuves, 13 serviettes grossières, 10 douzaines de serviettes fines, 2 longières (?) grossières, 7 grands linceuls, 9 petits linceuls, assez grossiers, un linceul de rouan de trois toiles, 3 linceuls de rouan de deux toiles et demie, 2 linceuls de rouan de deux toiles, deux linceuls de toile de Hollande de trois toiles, 3 sacs, cinq devantières de cuisine [1]. » — A la même époque, le linge de corps de Balthazar comprend « 17 chemises grossières, 12 chemises fines, 4 paires de caleçons, une chemisette, 5 fraises, 2 paires d'attaches, 5 paires de bas de toile, 2 paires de bas à bottes, 4 paires de bas de filet, 2 paires de bas de coton, 12 mouchoirs fins, 4 mouchoirs grossiers, 12 paires de chaussons, 11 paires de manchettes neuves et 11 de vieilles, 4 rabats à points coupés, 4 paires de manchettes à point coupé, 10 rabats simples, 4 coiffes de nuit, 3 frottoirs (?), 4 serviettes, 2 tavaioles de point coupé [2]. »

Trente sept ans plus tard, Balthazar refait son inventaire. « Ce 4 novembre 1664, j'ai écrit les habits miens avec le linge et autres choses concernant mon habillement ; premièrement, un manteau noir de camelot, doublé de frise, avec deux pourpoints et deux paires de hauts de chausses, les uns de camelot et les autres de drap, et deux paires de bas, le tout noir. Plus un manteau gris pour l'été avec un pourpoint et haut de chausses grises et deux paires de bas gris. Plus un pourpoint de camelot

1. En 1634, il y a 36 linceuls, 32 nappes, 9 douzaines de serviettes, etc.

2. En 1634, cette lingerie paraît avoir sensiblement diminué.

Digitized by Google

noir fort vieux, avec une paire de haut de chausses noires, usées et déchirées noires (*sic*), et un juste au corps de velours noir, doublé de frise, et un manchon de velours noir. Plus 4 pourpoints gris et une paire de hauts de [chausses] grises, usées, rompues et inutiles. Plus une robe longue de drap vert... » Ajoutons à cette liste les habits d'hiver que Balthazar, au mois de mai précédent, avait soigneusement mis dans le coffre de la « dépense basse » pour être « tenus au frais, » — « une doublure de frise noire..., une camisole de ratine rouge, un manteau de drap gris obscur avec les hauts de chausses et pourpoint de même couleur, un pourpoint et haut de chausses de drap noir,... un bonnet de laine blanche doublé, quatre calottes de cuir doublées de ratine, des oreillères de drap noir doublées de frise, » etc. — « Un lange de satin blanc pour les enfants » détonne parmi ces énumérations, par le luxe qu'il semble indiquer.

Les placements immobiliers ont un inconvénient : l'absence d'argent comptant, l'impossibilité de s'en procurer facilement. Dès que survient une de ces « dépenses extraordinaires », une de ces « grosses pertes », qu'on ne peut, hélas ! se flatter d'éviter toujours, le recours à l'emprunt est à peu près forcé. Déjà, en 1623, pour payer le pré de M. de la Falèche, Balthazar avait emprunté 650 écus. Ce fut bien pis, quand il fallut payer l'acquisition d'Entrechaux et pourvoir à l'éducation et à l'établissement des enfants ; Jean-Joseph dépense six cents écus pour ses voyages ; M. d'Entrechaux en coûte huit cents : 700 livres pour son séjour au séminaire Saint-Sulpice [1], 156 écus 14 sols pour la mise en possession de son canonicat, les bulles, droit de chappe, étrennes, etc. ; 400 écus pour racheter une pension de 80 écus dont le canonicat était chargé [2]. Les chevaliers de Malte représentent une dépense de 4.300 écus, — bien entendu sans tenir compte des pensions annuelles que leur père leur assurait. [3] Pour Dominique seul, « la dépense des actes, des preuves, voyages d'Arles et de Marseille, droit de passage, équipage, voyage à Malte, et autres [dépenses] pour la dite réception » monte à

1. Seize mois environ ; la pension était de 400 l. par an.

2. Balthazar avait en 1659 constitué en faveur de son fils, à titre de patrimoine clérical, une pension de 300 livres. Mais il était entendu qu'elle ne courrait pas tant que Louis serait entretenu par son père ou par les héritiers de celui-ci, et qu'elle s'éteindrait lorsqu'il serait pourvu de bénéfices suffisants pour « s'entretenir honnêtement. »

3. 100 livres par an, payables jusqu'à ce que le chevalier fût pourvu d'une commanderie, le capital, 2.000 livres, étant éventuellement affecté à sa rançon.

Digitized by Google

3.602 livres 10 sols[1]. La réception des cadets revient moins cher : on dépense pour celle de Joachim 2763 l. 10 s. ; pour Jean-Vincent et Paul-Charles, 2119 l. 17 s. et 2245 l. 17 s. ; pour Thomas, 2357 livres. — Quant aux filles, leurs « ameublements » et les dépenses extraordinaires faites pour leur profession montent à 630 écus, et leurs dots à 800 écus, 900 même pour Anne. — L'addition était formidable ; pour la solder, il fallait attendre une succession ou un mariage : ainsi, à la mort de Louis Suarez, les mille écus qui revenaient à M^me^ de la Bastie furent compensés avec huit cents écus qu'on lui avait empruntés de son vivant, et avec les arrérages échus ; de même, la dot de M^lle^ de Seytres fut employée à rembourser d'autres emprunts, pas tous, hélas ! En 1662, Balthazar devait 10.569 écus 13 sols, dont l'intérêt annuel montait à 533 écus 24 sols, et il avait en outre une dette flottante d'environ 2.000 écus !

Que lui restait-il donc pour vivre ? Lui-même va nous le dire ; en mariant son fils, il lui avait fait donation de ses biens, se réservant 36.000 livres, soit 600 écus de rente ; il devait là-dessus prélever les arrérages de deux pensions, l'une de 30 écus, l'autre de 200 livres. « Par ainsi, je n'ai que 503 écus 20 s pour l'entretien de ma famille dans l'année, revenant le mois 41 écus 16 s 8 d, et le jour quatre livres deux sous quatre patars. »

De ce court résumé ressort une fois de plus l'étroitesse de la situation de fortune de beaucoup des familles nobles de province. Encore faut-il se rappeler qu'Avignon et le Comtat étaient parmi les provinces riches, et que, sans pouvoir être qualifiés d'opulents, les la Bastie étaient très loin de compter parmi les pauvres gentilshommes. Nous avons vu du reste que Balthazar avait réussi à pourvoir à tout. A partir de 1664, (Jean-Gilles excepté à cause de sa jeunesse), tous ses enfants étaient établis, et n'avaient plus qu'à suivre la voie dans laquelle ils étaient entrés ; leur père pouvait considérer sa tâche comme accomplie en ce qui les concernait. Il était temps, car depuis plusieurs années le pauvre Balthazar se trouvait aussi « chargé d'âge et d'infirmités » que d'enfants. Sentant ses forces diminuer, il avait virtuel-

1. Je crois qu'on fait entrer dans ce chiffre « 47 pistoles d'Espagne, cousues dans une ceinture qu'il (Dominique) porte sur soi, pour les dépenser dans Malte, ayant été fourni de tout ce qui lui est nécessaire. » Le droit de passage était de 1325 livres ; le prix du bateau pour Malte est compté 7 pistoles ; le voyage d'Avignon à Marseille et le retour de Jean-Joseph (qui avait accompagné son frère) 80 l. 7 s., et 5 pistoles étaient destinées à la dépense de Dominique à Marseille.

Digitized by Google

lement cédé à son fils Jean-Joseph la direction des affaires de la maison, et réglé par testament la répartition de sa fortune. Il instituait héritière sa femme, Louise-Françoise de Suarez ; à son fils Jean-Joseph, « outre et par dessus les donations » qu'il lui avait faites en son contrat de mariage, il léguait 3.000 livres, les « titres, papiers, documents, instruments et actes » lui appartenant, sauf ceux qui concerneraient les droits de sa femme, l'usage, tant que celle-ci vivrait, de la Bastie, avec ses dépendances à Bollène et à la Palud, et de la moitié de la « grande maison » de la rue de la Bonneterie, avec ses meubles. Louis de Fogasses recevait 6.000 livres, y compris la pension viagère de 300 livres qu'il avait déjà reçue [1] ; Jean-Gilles héritait de 3000 livres. A chacun des chevaliers de Malte, Balthazar léguait une pension de 150 livres, y compris celles qu'il leur avait déjà constituées, et 3000 livres, éventuellement, pour payer leur rançon.

Le terme de cette longue existence approchait. Le 3 janvier 1671, M. de la Bastie « fut attaqué d'un accident d'apoplexie,... qui lui ôta à même temps et l'ouïe et la vue, et tout sentiment et connaissance. » Quatre jours plus tard, il expirait. On l'ensevelit le lendemain, « dans le tombeau de la maison de Fogasses, à la chapelle de la Nativité Notre-Seigneur, dans les cloîtres du couvent de l'Observance du dit Avignon, et ce après la grande messe dite, ayant été porté découvert, vêtu en pénitent blanc, accompagné à la dite sépulture par le chapitre de la paroisse Saint-Genest, par la compagnie des dits Pénitents blancs, par les P. P. Récollets, par les filles orphelines, par la congrégation des Jésuites, par les sieurs recteurs des repenties, et par trente six pauvres revêtus de douze pans de drap chacun, tous les susdits avec des flambeaux de cire blanche, ensemble de la musique de l'église métropolitaine. »

Balthazar de Fogasses ne fut pas, comme son père, favorisé de patronages princiers ; sa vie s'écoula moins brillante et moins variée ; il sut du moins l'employer utilement. Porté aux premières magistratures d'Avignon, il en remplit les fonctions avec autant de succès que le permettaient les circonstances. Les regrets que sa mort excita, et que de nombreuses lettres de condo-

1. Un codicile du 10 novembre 1664 réduisit ce legs à 4.800 livres, en considération du remboursement fait par Balthazar du capital de 1.200 livres dû sur le canonicat de M. d'Entrechaux. (V. ci-dessus, page 33.)

Digitized by Google

léances vinrent exprimer à son fils, montrent qu'il avait su conquérir l'estime et l'affection générales par son intelligence, son bon sens, son tact et son dévouement aux intérêts de son pays.

Comte DE FORBIN.

Digitized by Google

LA TOUR DES LATRINES

OU

TOUR DE LA GLACIÈRE

AU PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

A mon précédent travail, sur les Prisons du Palais en 1791 [1], il manquait une *coupe verticale* de la tour de la Glacière. Je ne pouvais, au moment de la publication, la livrer dans des conditions suffisantes d'exactitude. D'ailleurs, je me flattais de mener à bien une monographie de cette tour doublement intéressante, par les souvenirs qui s'y rattachent et par sa destination spéciale. Les grandes Latrines du moyen-âge sont assez peu connues : le sujet était pour tenter un hygiéniste.

Le plan, qui est l'occasion de cette étude, ne prétendait d'abord que donner satisfaction aux historiens. Il devait primitivement se réduire aux proportions d'un *schéma*. J'ai été conduit peu à peu à essayer une reconstitution complète de cette partie du Palais. J'ai voulu serrer la vérité de plus près, ne rien laisser dans l'ombre des nombreuses particularités que présente la bâtisse, trouver l'explication, dans les documents écrits, de ce que j'avais sous les yeux et réciproquement. Ai-je obtenu le résultat que j'espérais de mes recherches ? Du moins je crois avoir rempli en conscience la tâche que je m'étais imposée [2].

La tour de la Glacière et la « Turris Latrinarum » des comptes du XIV[e] siècle sont une seule et même chose : je ne m'attarderai

1. Mémoires de l'Académie de Vaucluse 1910.

2. J'ai tenu à faire contrôler les cotes par des gens du métier, employés à la restauration du Palais. M. Gazagne a dessiné les plans sur mes croquis. M. Souvet fils a pris les mesures.

Digitized by Google

pas à le démontrer. Qu'il suffise de savoir que l'emplacement de la tour de la Glacière est indiqué sur le plan de Caristie [1] (1811) ; que le procès-verbal d'extraction (1791) donne la tour de la Glacière comme le lieu d'où les victimes sont tirées [2] ; que toutes les circonstances relatées dans cette pièce officielle et dans les témoignages figurant au procès [3] ne peuvent s'appliquer qu'à la tour des Latrines.

Cette dernière est facile à identifier. Les documents contemporains [4] nous apprennent qu'elle est seule à posséder sur sa face orientale trois contreforts extérieurs. D'ailleurs la tour des Latrines doit servir d'appui à la tour de Trouillas ; une seule tour remplit cette condition, et c'est précisément la tour, que nous appelons : de la Glacière.

Contemporaine du grand tinel [5] avec lequel nous la voyons constamment figurer dans les comptes, elle fut édifiée, comme la tour du Consistoire [6], dans le milieu du regne de Benoît XII. Les mentions qui la concernent sont comprises, pour le gros œuvre, entre le 1er juillet 1338 et le 14 septembre 1339. Nous savons qu'elle est contiguë à la tour de Trouillas. C'est donc vers l'angle nord-ouest du palais que nous avons à la chercher. A vrai dire, on a peine à la trouver ; elle est comme perdue au milieu des constructions voisines.

Sa ressemblance est frappante avec la tour St-Jean. Elle est placée comme elle, au levant, du côté des jardins. Mais, tandis que sa congénère est comprise dans l'enceinte, on la rejette, elle, hors des remparts ; nous verrons bientôt pourquoi. Sa base est établie au niveau de la « marestalla equorum » [7], de même que la tour St-Jean s'appuie sur le sol du « viridarium magnum [8] ». L'aire du consistoire répond à peu près à leur partie moyenne. D'ailleurs même hauteur (40 m. environ) pour les deux tours. On doit les ranger parmi les moyennes tours du Palais.

La tour des Latrines n'a pas seulement l'affectation que son nom indique. Elle est un ouvrage de défense. A ce point de vue il serait intéressant de la comparer aux autres tours du palais

1. Arch. de Vaucluse, série K.
2. Procès-verbal de l'extraction de soixante cadavres, etc. (1791). S. l. n. n. In-8°, 8 p.
3. Voir « les Prisons du Palais, etc... » page 1.
4. Ehrle. Historia bibliothecæ R. P., Rome 1890.
5. Aile orientale du quadrilatère de Benoît XII.
6. Ou tour St-Jean.
7. Les écuries du pape se trouvaient dans la cour occupée actuellement par la manutention militaire.
8. Le grand jardin mesure à peu près la longueur de l'aile du consistoire.

Digitized by Google

Factum fuit hoc apud Insulam in albergo R. Jaugerii [1] ante cameram. Testes interfuerunt dominus B. comes Convenarum, dominus Barralus de Baucio, W. de Barreia, Rost. de Podio Alto, W. A. de Tantala, W. Augerius, Imbertus de Aurone, Maitaderius [2], Guillelmus Martinus Comparatus. Et ego Polneus [3] notarius publicus domini comitis, præsens interfui, qui mandato [et] auctoritate ipsius domini comitis et dominorum Insulæ prædictorum hanc cartam scripsi.

Post hoc, anno quo supra, scilicet IIII Idus septembris, juraverunt in forma prædictorum Rost. de Mentigas, W. de Insula, Pe. Laugerius, Rost. Pc. de Insula, W. Bertran de Insula, R. de Sancen, W. Gorllandi, R. de Porta agraria [4], Fauraudus filius W. B., renunciantes penitus omni juri. Factum fuit hoc sacramentum prædictorum apud Insulam in albergo R. Laugerii, in portica. Testes interfuerunt Rost. de Crota, Rost. de Venasca, Falsco (*sic*) Jaubertus, Imbertus de Roca, Imbertus de Aurone, judex domini comitis, qui nomine ipsius domini comitis sacramentum prædictorum recepit. Et ego Petrus Obacus [5], notarius publicus domini comitis, præsens interfui, qui mandato omnium prædictorum et dicti judicis hanc cartam scripsi et subscripsi, bullam composui et signavi.

VI.

1240, 26 Août, L'Isle.

Les seigneurs de L'Isle, d'accord avec les prud'hommes, reconnaissent que les dépenses des fortifications étaient et doivent être payées sur les revenus communs.

Original perdu ; copie de 1530, Arch. comm. de L'Isle, AA 1, fol. 35 v°.

Anno Domini M CC XL scilicet septimo Kalend. septembris, regnante domino Friderico secundo Romanorum Imperatore, noverint universi presentem cartam inspecturi quod domini Insule cum probis hominibus dicte ville Insule venientes ad recognicionem in quibus usibus et causis seu rebus expendebant vel expendi consueverant res comunes dicte ville, scilicet redditus molendinorum, et insularum Darnols et de Marcols (*sic*), et pedagii, et medietatis justicie dicte ville, recognoverunt et adinvicem convenerunt quod redditus supradicti expendebant et expendi consueverant in reficiendis pontibus, et tenenda gacha et bada (*sic*), et nunciis curie, et in cavalcatis faciendis, ita videlicet quod quicumque de dicto loco secutus fuerit calvacatas, sive dominus, sive milles (*sic*) vel probus homo, cum equo et armis, debeat de dictis redditibus expendere et ad tendam comunem venire, et in nunciis ad utilitatem dicte ville mittendis ; propterea convenerunt dicti domini et probi homines quod quando muri dicte ville construebant (*sic*), magistri et manobre comedebant et expendebant de redditi-

1. *Corr.* : Laugerii.
2. *Corr.* : Mercaderius ?
3. *Corr.* : P. Olricus (Petrus Olricus).
4. *Corr.* : Aquaria.
5. *Corr.* : P. Olricus (Petrus Olricus).

Digitized by Google

bus supradictis, et etiam bestie ad opus necessarie dictum a dictis redditibus expendebant et debent expendere. Acta sunt hec intus corum ecclesie Beate Marie Insule ; testes interfuerunt dominus Imberto (*sic*) de Laurono (*sic*) judex domini comitis Tholosani, dominus Poncius Astoaudi, Rostagnus de Venasca potestas Insule, Ricavus de Insula, Raymundus Alphantus, Berengarius Laugerii, Jordanus de Insula, Poncius Amagatus, Mercaderius major, Petrus Regordo (*sic*), Gibelinus Comparat, Poncius de Germinanigiis, Petrus Bermundi, Lautardus Salamand, Validanus de . . . . . , et multi alii milites et probi homines, et ego Hugo Frenerius, notarius publicus, huic facto interfui et hanc cartam scripsi signavi, bullavi, mandato partis utriusque et assensu.

VII.

1246, 15 Octobre, L'Isle.

Vente d'un dix-huitieme de la seigneurie de L'Isle à Aimeri de Clermont, sénéchal du Venaissin, agissant au nom de Raimod VII, comte de Toulouse, pour le prix de 5.555 sous raymondins.

Original, parchemin, Archives Nationales, J 303, n° 13.

Indiqué : Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II p. 636, n° 3550 ; — *Histoire de Languedoc*, t. VIII, col. 1994.

Noverint universi presentem cartam publicam inspecturi quod anno Domini MCCXLVI, scilicet id. octubris, domina Alazais filia quondam Petri de Gorda, uxor quondam Berengarii de Bolbone, tutrix liberorum suorum scilicet Berengaireti et Berengaireti et Raimundete, liberorum quondam dicti Berengaireti de Bolbone, et Peiretus, filius dicte Alazais et dicti Berengarii de Bolbone quondam, ob hes alienum quod dicti liberi debebant, et ipsi domine Alazacie pro dote sua, et Bertrando de Gorda et Rostagno de Agouto, vendiderunt et pro utilitate dictorum liberorum et titulo perfecte et irrevocabilis vendicionis transtulerunt, cum auctoritate et decreto domini Ymberte de Auronis, judicis domini comitis Tholose, decimam octavam partem dominii Insule et rerum pertinencium ad dictum dominium, scilicet jurisdictionis et justicie dicte ville et tocius territorii et hominum, molendinorum, leude et pedagii et insularum, cultorum et incultorum, et generaliter omnium rerum et jurium pertinencium ad dictum dominium, quocumque nomine censeantur, precio quinque milium et D LV solidorum raimundensium, de quo precio tenuit se pro paccata, et renunciando exceptioni non numerate et non recepte pecunie, vendiderunt, inquam, domino A. de Claromonte, senescalco domini comitis supradicti in partibus Venaissini, recipienti pro domino comite supradicto, et dicta Alazais, et dictus Peiretus constituerunt se possidere vel quasi predictam decimam octavam partem predicti dominii nomine domini comitis et dicti senescalli, donec predictus senescalcus nomine domini comitis ingressus fuerit vel quasi possessionem dictarum rerum, quarum possessionem adipissendi supradicti predicto senescalco licentiam prestiterunt, promittentes se salvaturos et defensuros pre-

Digitized by Google

dictam partem dicti dominii predicto domino comiti et suis ; et si evictio contigerit in toto vel in parte, supradicti venditores predicto domino comiti et senescalco predicto pro dicta evictione se et sua bona omnia obligaverunt, renunciantes juri scripto et non scripto, canonico et civili, promulgato et promulgando, competenti et competituro, promittentes etiam sub obligacione omnium bonorum suorum se curaturos quod dicti liberi et effecturos predicta omnia laudabunt et ad etatem perfectam pervenerint, et contra non venient ullo modo, et ad majorem firmitatem supradicta omnia atendere et contra non venire, tactis corporaliter sacrosanctis evangeliis juraverunt. Acta sunt hec in stari quandam Raimundeti Laugerii. Testes interfuerunt dominus Ymbertus de Auronis, judex, Petrus Ermengavus, Paulus, Raimundus Gaufridi, Gaufridus de Sancto Paulo, Raimundus Damianus, Olivarius de Venasca, Petrus Bermundi, Guillelmus de Podio, Raimundus Bermundus, notarius, Olricus de Falcone, Rostagnus Alfanti, et ego Hugo Frenerius, notarius publicus, huic facto interfui et hanc cartam scripsi, signavi, mandato partis utriusque et assensu.

VIII.

1246, 15 OCTOBRE, L'ISLE.

Vente des trois-quarts d'un dix-huitième de la seigneurie de L'Isle, faite à Aimeri de Clermont, sénéchal du Venaissin, agissant au nom de Raimond VII, comte de Toulouse, pour le prix de 4.167 sous raymondins.

Original, parchemin, Archives Nationales, J 323, n° 85.

INDIQUÉ : Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p 636, n° 3549 ; — *Histoire de Languedoc*, t. VIII, col. 1994.

Anno Domini M° CC° XLVI°, scilicet id. octubris, Rabaudus Corvus, Guillelmus Bernardus, Rostagnus Bernardus et Faraudus, fratres, filii quondam Guillelmi Bernardi Corvi, et Guillelmus Bernardus Gramenetus, et Ricavus, fratres, filii quondam Petri de Insula, et Guillelmus de Sparrone, pro se et fratre suo Rostagno, vendiderunt et titulo perfecte et irrevocabilis vendicionis transtulerunt tres partes decime octave partis dominii Insule et rerum pertinencium ad dictum dominium, scilicet jurisdictionis et justicie dicte ville et tocius territorii et hominum, molendinorum, leude et pedagii et insularum, cultorum et incultorum, et generaliter omnium rerum et jurium pertinencium ad dictum dominium, quocumque nomine censeantur, precio quatuor milium solidorum et octo librarum et VII solidorum raimundensium, de quo precio tenuerunt se pro paccatis, renunciantes exceptioni non numerate et non recepte pecunie, vendiderunt, inquam, domino A. de Claromonte, senescalco domini comitis supradicti in partibus Venaissini, recipienti pro domino comite supradicto, et constituerunt se possidere vel quasi predictam partem predicti dominii nomine domini comitis et dicti senescalci, donec predictus senescalcus nomine domini comitis ingressus fuerit vel quasi possessionem dictarum rerum, quarum possessionem adipissendi supradicti predicto senescalco licentiam prestiterunt, promitentes se

Digitized by Google

salvaturos et defensuros predictam partem dicti dominii predicto domino comiti et suis ; et si evictio contigerit in toto vel in parte, supradicti venditores predicto domino comiti et senescalco predicto pro dicta evictione se et sua bona omnia obligaverunt, renunciantes omni juri scripto et non scripto, sibi competenti et competituro, promulgato et promulgando. Et dictus Guillelmus de Sparrone promisit se curaturum et effecturum sub obligacione omnium bonorum suorum quod dictus Rostagnus frater suus predicta omnia laudabit et contra non veniet aliquo tempore ullo modo, et ad majorem firmitatem supradicta omnia atendere et contra non venire, tactis corporaliter sacrosanctis evangeliis dicti venditores juraverunt. Acta sunt hec in stari quondam Raimundeti Laugerii. Testes interfuerunt dominus Ymbertus de Auronis, judex, Petrus Ermengavus, Paulus de Claromonte, Raimundus Gaufridi, Gaufridus de Sancto Paulo, Raimundus Damianus, Olivarius de Venasca, Petrus Bermundus, Guiltelmus de Podio, Raimundus Bermundus, notarius, Olricus de Falcone, Rostagnus Alfanti, et ego Hugo Frenerius, notarius publicus, huic facto interfui et hanc cartam scripsi, signavi, mandato partis utriusque et assensu.

Dr Victorin LAVAL.
Hyacinthe CHOBAUT.

Digitized by Google

Il faut donc supposer une séparation divisant cette pièce en deux compartiments. Elle sera peu épaisse, en matériaux légers. Sur ses deux faces seront adossés les sièges au nombre de 12. La séparation sera dans un plan qui ne passe pas exactement par la clé de voûte, mais est plus rapproché de la paroi sud. C'est là une nécessité ; il faut que les sièges manquent le mur suspendu des latrines inférieures.

Le raisonnement justifie — croyons-nous — cette conception. Est-elle confirmée par l'examen de la bâtisse ? A l'aplomb où nous supposons que la séparation a existé, quelques trous se rencontrent, qui pouvaient loger des bois de 10 centimètres de côté. Ces trous, on ne les retrouve pas à plus de 2 m 50 au-dessus de l'aire du plancher. J'estime que la cloison ne devait guère s'élever plus haut. Elle n'atteignait pas la voûte, tant s'en faut. Elle avait quelque 10 à 12 cent. d'épaisseur, était faite de bois et de plâtre. On peut l'appeler un clotet. Je ne sais si j'attache trop d'importance à un autre détail de construction. Je tiens à le signaler. Au compartiment sud, un fragment de dalle est encastré dans la paroi occidentale. Cette dalle a été coupée au ras du mur. Horizontale, à 50 cent. au-dessus du seuil de la porte d'entrée, elle est contiguë à notre clotet, si nous l'élevons par la pensée. Ce fragment serait le vestige d'un des sièges ; il préciserait la position et la hauteur de la série correspondante [1].

Il nous reste à parler de la fosse. Ce serait la partie la plus importante de la tour, si l'on ne considérait que les dimensions. Elle mesure 23 mètres de profondeur, au-dessous des latrines supérieures [2].

Nous avons aujourd'hui l'habitude des fosses basses, fermées, voûtées. Comment le maitre des œuvres a-t-il pu réserver pour sa fosse plus de la moitié du cube total de la tour ? Nous n'arrivons pas à le concevoir. Et cependant, il suffit de jeter les yeux sur les grandes latrines de l'époque pour se convaincre que c'est là, de la part des constructeurs, un véritable parti-pris. Ces proportions ne sont pas établies seulement pour augmenter la capacité, mais surtout dans un but d'assainissement.

La fosse, dans sa partie moyenne, a la section de la tour. Dans le haut elle se rétrécit de toute la largeur des latrines inférieures,

1. Il va sans dire, que les dimensions que nous avons données plus haut s'appliquent aux sièges des latrines tant supérieures qu'inférieures.

2. Notre plan donne 22 m 50 ; nous sommes persuadés qu'il faut y ajouter 1 m. de remblai environ.

Digitized by Google

établies à ses dépens ; dans le bas, elle est diminuée de l'épaisseur des glacis intérieurs que je crois avoir existé autrefois sur les quatre faces.

Puisque l'aération tenait la place principale dans les préoccupations de l'architecte, on se demandera par quels moyens elle était assurée. Deux fenêtres sont mentionnées par le procès-verbal d'extraction, qui les place — sur la paroi du levant — à 20 pieds au-dessus du sol. Nous les retrouvons mais remaniées par le Génie militaire.

Les odeurs montant du fond venaient, le long des latrines basses, s'accumuler sous le plancher des latrines supérieures. La logique exige que pour leur donner issue on ait prévu une baie à ce niveau s'ouvrant à l'extérieur. Si nous n'en trouvons pas le moindre vestige, c'est qu'une fenêtre du Génie tient sa place ; l'ouverture primitive plus étroite a été détruite en entier[1]. Des cheminées d'appel existaient dans les latrines au XIV[e] siècle. Nous en trouvons une à Pierrefonds ; nous en rencontrons dans d'autres parties du palais apostolique. Il faut convenir qu'ici elle aurait été de la plus grande utilité.

On pourrait aussi critiquer l'existence de planchers au-dessus de la fosse et ce ne serait pas sans motifs plausibles. Cependant les planchers donnaient des facilités pour l'établissement des latrines. La disposition des sièges telle qu'elle est décrite (et qu'à mon avis elle s'impose) aurait affaibli les voûtes percées ainsi de nombreux trous sur deux lignes parallèles très rapprochées. Je ne nie pas que le plancher des latrines supérieures n'ait eu à supporter le poids de maçonneries importantes. On observera cependant que les poutres sont fortes (22 × 35), suffisamment rapprochées (65 cent. d'écartement), que le mur suspendu des latrines inférieures les soulage au tiers de leur longueur. D'ailleurs l'architecte avait cherché à alléger la charge, dans la mesure du possible, en employant de préférence le bois et le plâtre et en n'usant de la pierre très vraisemblablement que pour les dalles du dessus.

Les planchers ne semblent pas avoir dû souffrir de l'humidité ou des émanations venant du fond. La distance était trop consi-

1. Nous attribuons peut-être trop facilement au Génie toutes les transformations du palais. La fenêtre dont il est ici question paraît exister du temps de Caristie en 1811. Elle figure sur la planche n° 1. A vrai dire, on ne la voit plus sur la planche n° 2. Je ne l'ai pas davantage rencontrée sur les calques des plans du Génie militaire, que j'ai eus entre les mains. L'existence de cette fenêtre, en tant que primitive, est donc douteuse.

Digitized by Google

dérable. Les infiltrations venant de la surface étaient plus à redouter. Il y avait sûrement un dallage : les textes sont formels[1]. Or, nous savons qu'on se servait au XIV[e] siècle pour jointoyer les dalles, sur les terrasses exposées à la pluie, d'une composition où il entrait du bitume, de l'huile et de la brique pilée[2]. Pourquoi n'aurait-on pas procédé de même pour rendre étanche le sol des Latrines ? En raison de la malpropreté connue du personnel subalterne, j'estime qu'il faut aussi prévoir une légère pente vers les sièges, dont la paroi verticale devait être percée d'un trou, au ras du sol, comme on l'observe fréquemment[3].

Le sol de la fosse doit retenir un instant notre attention. Je le crois constitué par des terrains d'alluvion, par conséquent perméable. Il etait sensiblement en contrebas du niveau de la cour. Suivant les termes du procès-verbal[4], les commissaires civils s'engageant dans la brèche, descendent du jardin dans le lieu dit la Glacière. L'infection (au sens vulgaire du mot) n'était donc pas à redouter pour le voisinage, d'autant plus que la disparition des liquides me paraît avoir été favorisée par un conduit, dont j'ai cru reconnaître l'existence dans les fondations, du côté du nord.

Dans les conditions où la fosse est établie, le curage devenait impossible. La partie solide des matières s'accumulait dans le fond indéfiniment, sans grands inconvénients d'ailleurs. Cependant il fallait tout prévoir. Des accidents pouvaient se produire, on en cite des cas[5]. Des réparations pouvaient devenir nécessaires. Pour descendre au fond de la fosse il me paraît invraisemblable qu'on ait utilisé les fenêtres à 7 mètres au-dessus du sol. La prudence exigeait qu'elles fussent très étroites et garnies de barreaux[6]. Je signale une ouverture par où l'accès de la fosse devenait sinon commode, au moins possible. Elle est percée dans la paroi du couchant, donc protégée par sa position et aussi par

1. **Ehrle.** 12 août 1340 : « pro bardatura latrinarum superiorum turris trolhatli ». — 26 sept. 1340 : Satisfit « de bardamento latrinarum inferiorum turris nove a parte trolhasii ». On remarquera que la tour des Latrines porte un temps le nom de tour de Trouillas.

2. **Ehrle.** 31 juillet 1354 : plurima « pro bitumendo terrassiam capelle magne, nimirum pro picando seu trissandis tegulis, pro bitumine, pro oleo miscendo in bitumen et ungendo juncturas pavimenti terrassiarum. »

3. En particulier, au fort St-André.

4. Déjà cité.

5. Viollet-le-Duc. *Dict. d'Architecture*, art. Latrines.

6. Lors de l'extraction des victimes, les premiers cadavres furent amenés au dehors par cette voie. Les fenêtres ayant été murées sur l'ordre de Jourdan, on fut dans l'obligation de les rouvrir. On dut profiter de la circonstance pour les élargir aux dépens du tableau.

Digitized by Google

sa hauteur, car elle est située au niveau de la pièce qui porte le nom de salle basse sur le plan de Caristie [1].

*
* *

Je ne cacherai pas qu'il y a des points obscurs dans l'histoire de notre Tour. Il convient de signaler entre autres les difficultés dont la paroi occidentale pourrait être la source. En établissant que des quatre côtés de la tour de la Glacière il en est un plus ancien, j'espère du même coup convaincre le lecteur du peu d'importance des vestiges qu'on y découvre et de la nécessité de ne pas en tenir compte dans la restauration de cette partie du palais.

Je répète qu'il s'agit du mur occidental, de celui qui est commun à la tour et aux cuisines de Benoît XII. Il préexistait, disons-nous, aux trois autres. Pour le prouver, inutile d'invoquer la nature des matériaux ; la différence quoique réelle n'est pas suffisamment tranchée et qui plus est, le signe est trompeur. Il n'en est pas de même de la hauteur des assises. Dans le mur en question, elle est toujours supérieure à 25 cent. et fréquemment atteint 27, 28. Sur les trois autres murs elle se maintient à 23 cent. c'est-à-dire qu'elle est exactement celle des pierres de taille couramment employées dans la construction du palais sous Benoît XII et ses successeurs. D'autre part, les assises se suivent dans la même paroi et d'une paroi à l'autre, sauf quand on passe à celle du couchant [2].

Sur cette même paroi, à la hauteur des latrines inférieures, l'œil rencontre les traces d'une grande ouverture. Il n'en reste que les jambages. La maçonnerie qui l'aveugle est appareillée. Elle est manifestement ancienne. Ce sont là les vestiges d'une fenêtre peut-être à croisillons. On l'a murée parce qu'elle était inutile ; on l'a décapitée pour établir l'une des portes donnant accès dans les latrines supérieures. Elle fait partie d'une série. Presque à la jonction des parois ouest et nord de la tour, au même niveau, nous trouvons un jambage dont le profil est identique. Il appartenait sûrement à une fenêtre semblable, à la suite. L'on a profité du vide qu'offrait cette ouverture pour lier les deux murs, l'ancien et le nouveau.

1. Ce n'est pas une porte mais une fenêtre. Je n'affirme pas qu'elle ait été percée dans le but que j'indique. J'ai voulu dire qu'elle a pu servir à l'occasion et la remarque avait son importance.

2. Je ne parle que des deux étages de Latrines.

Digitized by Google

de Benoît XII. La Tour des Anges et la Tour de la Campane sont deux types opposés, entre lesquels il semble que l'architecte ait constamment hésité. La tour des Latrines tient de l'une et de l'autre. C'est ainsi qu'elle possède, à l'instar de la tour des Anges, des contreforts extérieurs (du moins sur sa face la plus exposée) et les grands arcs jetés d'un pilier à l'autre que l'on dit inventés par l'école avignonaise. Mais, comme la tour de la Campane, elle est voûtée dans ses parties hautes et porte une couronne de mâchicoulis en encorbellement.

On a dit qu'elle eut servi de tour d'angle, à cette extrémité du palais, s'il n'avait été décidé, après réflexion, de lui substituer dans cet office la tour de Trouillas. On ne saurait rien affirmer de certain à ce sujet. A mon avis, la tour des Latrines n'a jamais été qu'une tour de flanquement et comme telle, elle est parfaitement adaptée à sa fonction[1].

Avant qu'on lui eût accolé d'autres bâtisses, elle était saillante et dégagée sur trois faces. Elle pouvait ainsi battre le pied des murs. Sa position, face au rempart, lui permettait en outre de défendre l'entrée du jardin. Telle est la raison principale qui l'avait fait placer hors de l'enceinte. Soit dit en passant, Trouillas avait une destination différente. S'il n'est pas le donjon idéal, il faut convenir qu'il en réunit les principaux caractères.

Le P. Ehrle, dans son savant ouvrage, marque que la « Turris Latrinarum » possédait seulement trois étages : un étage militaire et deux étages de latrines[2]. J'ajouterai que ces trois étages étaient logés dans la moitié supérieure de la tour, sa partie inférieure étant occupée toute entière par la fosse.

L'étage militaire était compris entre deux voûtes sur croisées d'ogive, qui existent encore. La plus haute supportait la plateforme au niveau du chemin de ronde. La tour cependant ne se terminait pas en terrasse. Elle était coiffée d'une construction en retrait qui ne mérite pas le nom de châtelet, car elle ne servait guère à la défense mais portait seulement la toiture de tuiles creuses[3]. Cette couverture fut d'abord à quatre eaux. On la remania plus tard, lorsque la tour des Latrines commença d'être dépassée par le mur en construction de sa puissante voisine, la

1. Il est fort possible que la construction de Trouillas ait fait partie du projet primitif, mais dans une position plus avancée, du côté du rocher des Doms.

2. C'est à tort que M. Digonnet (*Le Palais des Papes*, etc...), lui donne autant d'étages qu'à la tour St-Jean.

3 Ehrle. — 14 sept. 1339 : « pro copertura turris latrinarum de tegulis et lausis... »

Digitized by Google

tour de Trouillas [1]. Quatre ans après cette réfection il est question de l'établissement d'un plafond ou plancher (solerium) qui ne peut concerner que la pièce sous les combles, ainsi rendue habitable, et qui pourrait avoir abrité les veilleurs de nuit [2]. Toiture et plancher ont laissé leur trace contre la tour de Trouillas.

Primitivement l'étage militaire prenait jour sur l'extérieur par trois fenêtres, dont deux furent bientôt bouchées, celle du nord quand se construisit la seconde moitié de la tour de Trouillas, celle du midi, à peu près à la même époque, quand Clément VI décida d'agrandir les cuisines de son prédécesseur [3]. Dès lors la pièce ne s'éclaira plus que du côté du levant. La porte — comme d'ailleurs toutes les portes de la tour — était percée sur la face opposée, dans la paroi du couchant. L'étage entre deux voûtes dut servir, à l'origine, de logement aux soldats. Bientôt on le transforma en magasin d'armes et de munitions [4]. Un moment il fut assigné comme demeure à un officier du palais [5]. On peut affirmer que, sous les vice-légats, cette chambre, ainsi que la chambre au-dessous, renferma des prisonniers et vraisemblablement des religionnaires ; les versets de la Bible abondent sur les murs.

Dans les comptes, les latrines sont distinguées en supérieures et inférieures. Ces deux étages étaient-ils sur voûte ? On pouvait le croire et quelques raisons sérieuses militaient en faveur de cette opinion. J'optais cependant pour l'avis contraire. J'avais cru remarquer que, dans ses travaux d'appropriation, le Génie militaire respectait généralement les voûtes, au moins dans les tours proprement dites. Si des voûtes avaient existé au niveau du sol des latrines, pourquoi — à moins de remaniements tout à fait improbables — auraient-elles disparu ? Les parties hautes étaient intactes ; les parties sous jacentes se trouvaient

1. Ehrle, 27 juin 1344 : « pro copertu parve turris in qua tunc morantur armaturæ... » — 5 août 1344 : « pro tegulis removendis de turre, ubi sunt armatura, quæ turris est contigua cum turri Trulhacii. » — 14 nov. 1344 : « pro copertu reparando de turre ubi morantur armrmenta supra privatas palatii. »

2. Ehrle. 3 mars 1349 : « pro faciendo unum solerium in turri latrinarum. »

3. Ehrle : « 1347-48 (habes expensas factas) in officio artilherie (nimirum) pro lapidibus ad turres portandis, spingalis, balistis, lanceis... ad portandum cayrellos de magna turri ad parvam... » Voir en outre les textes cités plus haut.

4. Ces trois fenêtres, destinées à surveiller les abords de cette partie du palais, étaient à croisillons et munies chacune d'un banc de pierre.

5. Ehrle. Inventaire de 1369, page 662 : « In superiori camera turris parve juxta turrim de Trolhacio in qua camera solebat jacere Guilhelmus de Guillelmia, castellanus quondam predicti palatii », cité par M. Digonnet.

Digitized by Google

ainsi suffisamment garanties. Elles n'auraient pu s'effondrer qu'en dernier lieu. Si, comme dit le proverbe, c'est par la tête que pourrit le poisson, c'est plus sûrement encore par la couverture que périssent les édifices.

Quoiqu'il en soit de ces considérations, nos prévisions se sont trouvées justes, elles répondaient à la réalité. Les enduits tombés, nous pûmes retrouver les trous où s'engageaient les poutres, au nombre de sept, orientées du nord au sud, qui portaient l'aire des latrines supérieures.

Pour les latrines inférieures l'existence du plancher était plus sûre encore. Nous avons dit ailleurs [1] qu'il était ruiné en 1791 et que les 60 victimes de la nuit tragique furent précipitées dans l'intervalle qui séparait les deux premières solives. Son peu d'étendue nous avait frappé. Nous en avions conclu que les latrines inférieures n'occupaient qu'une faible partie de cet étage. De là, à concevoir un mur de refend, il n'y avait qu'un pas.

Ce mur a certainement existé. Son aplomb nous est donné par les retombées de l'arc qui le portait ; on les aperçoit, (à 2 mètres au plus de la paroi nord), si l'on se donne la peine de descendre au fond de la tour. On peut voir d'autre part au-dessus, dans la paroi du levant, les pierres de liaison retaillées par le Génie militaire et cachées sous le badigeon jusqu'à ces derniers temps. Le mur de refend qui nous occupe — de 60 centimetres d'épaisseur — s'élevait jusqu'au sol des latrines supérieures.

On peut maintenant se faire une idée exacte et précise de ces latrines basses. Elles remplissaient l'un des angles supérieurs de la fosse [2]. Elles étaient donc rejetées de côté et cela pouvait être prévu d'avance, rien qu'à considérer la position du corridor, par où l'on y avait accès. La porte d'entrée occupe en effet l'angle nord-ouest de la tour. Rappelons qu'à cette porte faisait face une fenêtre percée à l'est. Quant au plancher de cet étage il était formé de poutres ou solives placées transversalement, qui s'appuyaient, au nord, sur un ressaut dû au retrait du mur, et s'encastraient sans doute, par l'autre bout, dans le mur suspendu [3].

Comment étaient placés les sièges dans les Latrines inférieures ?

1. In « les Prisons du palais », etc.

2. L'angle dièdre formé par la rencontre de la paroi nord et du plancher des latrines supérieures.

3. Si nous n'étions renseignés par l'examen de la bâtisse nous serions embarrassés de nous déterminer en faveur des voûtes ou des planchers. Les textes publiés par le P. Ehrle dénombrent les voûtes de la tour St-Jean; ils ne font pas mention de celles de la tour des Latrines.

Digitized by Google

J'ai supposé qu'au nombre de six (autant que d'intervalles entre les poutres), ils étaient adossés au mur que nous avons dit établi sur un arc. Si l'on désire savoir pourquoi nous les situons ainsi, *au sud,* nous ferons observer que c'est la meilleure façon d'utiliser la place. La porte occupant l'un des angles de la paroi opposée, il aurait fallu supprimer un ou deux sièges, si l'on eut voulu les situer au nord. La paroi nord d'ailleurs est en retrait ; on eut été obligé de tailler en biseau l'angle de ce retrait pour faciliter la chute des matières ; on ne trouve pas trace de ce biseau, etc...

Les matières ne glissaient pas le long des murs principaux, mais tombaient en plein dans le vide de la fosse. Chaque siège était couvert d'une dalle de 8 à 10 centimètres d'épaisseur [1], percée d'un trou de 25 cent. de diamètre environ [2]. Elles étaient élevées de 42 à 50 cent. au-dessus du sol [3]. Aucune séparation entre les sièges ; il en est ainsi dans les latrines du château de Pierrefonds.

Remontons à l'étage au-dessus, celui des latrines supérieures. La pièce est vaste pour sa destination. Il est vrai que ces communs servaient à la population militaire, nombreuse en temps de paix. En prévision d'une augmentation, en cas de guerre, de l'effectif, les sièges durent être multipliés. Nous croyons qu'il y en avait deux séries et qu'elles étaient séparées par une cloison orienté du levant au couchant. Il saute aux yeux que la disposition des latrines basses est reproduite ici, mais en double et en plus large ; l'étage des latrines supérieures possède 2 portes et 2 fenêtres opposées deux à deux, comme la porte et la fenêtre situées au-dessous. D'autre part, la direction de la double série des sièges sera forcément perpendiculaire à celle des poutres ; à chaque place doit correspondre un intervalle. Les sièges seront donc alignés de l'est à l'ouest.

A cet étage, verrait-on la possibilité de les adosser à la paroi nord de la tour ? Non, car les latrines basses sont exactement au-dessous. Il n'y a pas trace de tuyaux de descente, et ces trémies, d'ailleurs, traversant en saillie l'étage inférieur, en diminuerait la largeur tout juste suffisante. Mais du moins, l'autre série de sièges trouvera-t-elle sa place le long de la paroi sud de la tour ? Pas davantage, la position de la porte s'y opposerait.

1. Telle est l'épaisseur de la plupart des dalles employées au palais.

2. Nous trouvons ces dimensions usitées à l'époque, particulièrement au fort St-André (Villeneuve-lez-Avignon).

3. La hauteur de 50 centimètres paraîtra exagérée ; nous l'avons constatée ailleurs. Rien n'empêche de supposer une marche.

Digitized by Google

S DES PAPES D'AVIGNON

TOUR DES LATRINES
ou
de la Glacière

de reconstitution par le Dr Colombe.

Légende

A. *Salle sous les combles*
B. *Etage inférieur.* —
C. *Latrines supérieures.*
D. *Latrines inférieures.*
E. E *Fosse* ———

Ce plan donne la « Tu
Benoît XII, avant la con
l'achèvement de la Tour

Sur la coupe verticale
direction suivie, dans le
(massacres des 16 et 17 o
furent précipitées dans l
sur le plan des Latrines

N. B. — Le dessin ori
est donc d'un quart de c

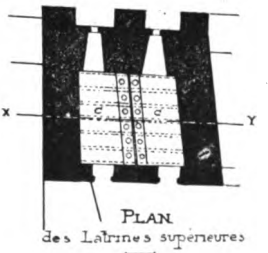

PLAN
des Latrines supérieures

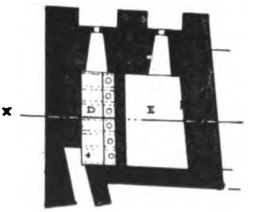

PLAN
des Latrines inférieures

suivant XY

Echelle de 0ᵐ005 par mètre

Digitized by Google

J'ai supposé qu'au nombre de six (autant que d'intervalles entre les poutres), ils étaient adossés au mur que nous avons dit établi sur un arc. Si l'on désire savoir pourquoi nous les situons ainsi, *au sud,* nous ferons observer que c'est la meilleure façon d'utiliser la place. La porte occupant l'un des angles de la paroi opposée, il aurait fallu supprimer un ou deux sièges, si l'on eut voulu les situer au nord. La paroi nord d'ailleurs est en retrait ; on eut été obligé de tailler en biseau l'angle de ce retrait pour faciliter la chute des matières ; on ne trouve pas trace de ce biseau, etc...

Les matières ne glissaient pas le long des murs principaux, mais tombaient en plein dans le vide de la fosse. Chaque siège était couvert d'une dalle de 8 à 10 centimètres d'épaisseur [1], percée d'un trou de 25 cent. de diamètre environ [2]. Elles étaient élevées de 42 à 50 cent. au-dessus du sol [3]. Aucune séparation entre les sièges ; il en est ainsi dans les latrines du château de Pierrefonds.

Remontons à l'étage au-dessus, celui des latrines supérieures. La pièce est vaste pour sa destination. Il est vrai que ces communs servaient à la population militaire, nombreuse en temps de paix. En prévision d'une augmentation, en cas de guerre, de l'effectif, les sièges durent être multipliés. Nous croyons qu'il y en avait deux séries et qu'elles étaient séparées par une cloison orienté du levant au couchant. Il saute aux yeux que la disposition des latrines basses est reproduite ici, mais en double et en plus large ; l'étage des latrines supérieures possède 2 portes et 2 fenêtres opposées deux à deux, comme la porte et la fenêtre situées au-dessous. D'autre part, la direction de la double série des sièges sera forcément perpendiculaire à celle des poutres ; à chaque place doit correspondre un intervalle. Les sièges seront donc alignés de l'est à l'ouest.

A cet étage, verrait-on la possibilité de les adosser à la paroi nord de la tour ? Non, car les latrines basses sont exactement au-dessous. Il n'y a pas trace de tuyaux de descente, et ces trémies, d'ailleurs, traversant en saillie l'étage inférieur, en diminuerait la largeur tout juste suffisante. Mais du moins, l'autre série de sièges trouvera-t-elle sa place le long de la paroi sud de la tour ? Pas davantage, la position de la porte s'y opposerait.

1. Telle est l'épaisseur de la plupart des dalles employées au palais.

2. Nous trouvons ces dimensions usitées à l'époque, particulièrement au fort St-André (Villeneuve-lez-Avignon).

3. La hauteur de 50 centimètres paraîtra exagérée; nous l'avons constatée ailleurs. Rien n'empêche de supposer une marche.

Digitized by Google

Ce plan donne la « Turris Latrinarum » à la fin du règne de Benoit XII, avant la construction de la cuisine Clémentine et l'achèvement de la Tour de Trouillas.

Sur la coupe verticale, nous avons indiqué par des croix la direction suivie, dans leur chute, par les corps des victimes (massacres des 16 et 17 octobre 1791). Le point précis, d'où elles furent précipitées dans la fosse, est marqué par une autre croix, sur le plan des Latrines inférieures.

N. B. — Le dessin original est ici réduit de moitié. L'échelle est donc d'un quart de centimètre par mètre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Voici qui n'est pas moins probant. Le mur porté sur un arc suit la direction — comme on sait — de l'est à l'ouest. Du côté du levant, ses amorces (ou ce qu'il en reste) alternent régulièrement avec les assises du parement intérieur de la paroi contiguë. A la façon dont l'un et l'autre se compénètrent, on sent que les deux murs ont été construits simultanément. Au contraire, du côté du couchant, il a fallu pour *enlier* les deux maçonneries, arracher le parement, aller jusqu'au blocage, pratiquer en un mot des brèches, évidemment parce que l'un des murs était plus ancien.

Les textes vont dissiper les derniers doutes. Je lis à la date du 25 octobre 1338 : « pro faciendis tribus portis lapideis in muro (et una fenestra) in camera capellanorum, que quidem porte facte fuerunt in muro latrinarum novarum. » Ainsi, il est avéré qu'au moment où se construisait la tour, trois portes furent pratiquées dans un mur, pour qu'on pût entrer aux Latrines nouvelles. Je dis qu'il est nécessaire que ce mur fut ancien. Les ouvertures qu'on y perce font l'objet d'une mention spéciale. On n'en aurait point parlé, si elles avaient été établies en même temps que ledit mur était bâti ; elles eussent été comprises dans le mesurage (cannamentum) de la construction, qu'on évalue tant vide que plein (vacuum cum pleno).

En fait, dans le mur du couchant, nous connaissons 4 portes. Eliminons celle de l'étage militaire[1]. Restent les 3 portes des deux étages de latrines, dont il est manifeste, même à première vue, que les jambages ont été rapportés[2]. Il n'est donc pas douteux que le texte que nous venons de citer les concerne. Ainsi, l'on a beau s'ingénier à tourner et retourner la question, à varier les points de vue : une conclusion s'impose, toujours la même, avec une égale force. La tour des Latrines construite par Benoît XII se réduit aux trois faces du nord, de l'est, et du midi ; la quatrième appartenait à une camera antique, dont le vrai nom nous est connu car on l'appelle dans les comptes « camera capellanorum », la demeure des chapelains.

Dr Colombe.

1. A ce niveau, les parois de la tour sont toutes du même temps, celle de l'ouest comme les autres.

2. Ils sont d'ailleurs fort mal bâtis.

Digitized by Google

Digitized by Google

EUGÈNE DEVÉRIA

ET

SES PEINTURES DE NOTRE-DAME DES DOMS.

I.

Lorsqu'on entre dans la cathédrale d'Avignon et qu'après avoir franchi le portique et traversé le narthex, on pénètre dans la nef, trois chapelles se présentent à gauche. La première est placée sous l'invocation de saint Roch ; la deuxième, qu'on appelait jadis chapelle de l'Annonciation, est dénommée, dans les documents de la première moitié du XIX[e] siècle, chapelle de Constantin ou de Charlemagne *ad libitum ;* enfin, la troisième est dédiée au Saint-Sacrement.

Ces deux dernières chapelles n'en forment pour ainsi dire qu'une, étant réunies par un grand et large arceau en plein cintre que soutiennent quatre colonnes au fût orné de cannelures en spire, et constituent une sorte de petite nef juxtaposée au nord à la grande. Le passage de l'une à l'autre nef s'opère, à chaque travée, par une arcade profonde percée entre deux murailles extrêmement épaisses, lesquelles ne sont autre chose que les contreforts primitifs, qui soutenaient extérieurement l'édifice avant qu'il possédât des chapelles latérales.

On sait dans quel état lamentable la Révolution avait laissé la métropole ; mais la chapelle du Saint-Sacrement était certainement, de toutes les parties de cette église, l'une des plus maltraitées. Aussi, lorsque sous l'impulsion de l'archevêque Célestin Dupont, le Conseil de fabrique de Notre-Dame des Doms[1], dans sa délibération du 21 avril 1837 — date mémorable — décida la

1. MM. les chanoines de la Métropole ont mis à ma disposition leurs archives avec une bienveillance et une bonne grâce dont je me fais un devoir de les remercier ici.

Digitized by Google

restauration complète du monument, il désigna ladite chapelle comme devant être réparée, agrandie et décorée la première [1]. Le 8 août suivant, le même Conseil, ayant choisi ce local pour y placer la statue de la Vierge « confiée au talent de M. Pradier », exprima de nouveau le désir et la volonté que sa réfection et son agrandissement fussent exécutés sans retard, suivant les dessins et devis de M. Renaux, architecte du Département [2]. L'architecte ne perdit point de temps et mit aussitôt les ouvriers en chantier. Il y avait fort à faire. Il fallut ouvrir deux fenêtres au nord, reconstruire presque totalement la voûte, percer l'arceau mettant en communication la chapelle avec celle de Charlemagne ; mais, par malheur, des raisons d'économie ne permirent pas de toucher à la toiture, bien qu'elle fût très délabrée, et ce n'est que plus de soixante-dix ans après, en 1909-1910, qu'elle devait être remise à neuf.

Telle que nous la voyons actuellement, la chapelle du Saint-Sacrement, qui est de style roman, correspond à deux des travées de la grande nef. Par une bizarrerie inexplicable, on a cru devoir la diviser elle-même, non en deux, mais en trois travées ; de sorte que des deux arcs doubleaux qui les séparent et s'appuient sur des porte-à-faux en cul-de-lampe, l'un a sa retombée sur l'archivolte de l'arcade ouverte sur la nef : c'est là, je crois, une faute architectonique, l'archivolte n'ayant point à jouer le rôle de support ou de pilier. Une autre particularité singulière, c'est que la travée du fond est couverte par une voûte en berceau, tandis que les deux autres le sont par des voûtes à croisées d'ogives. De grandes colonnes, en partie engagées et dont les fûts sont creusés de spires comme ceux des colonnes de l'arceau, complètent la décoration.

Dans le temps même qu'on exécutait les travaux de cette chapelle, l'archevêque d'Avignon prenait une résolution des plus importantes, celle de faire recouvrir de fresques tous les murs et toutes les voûtes de la vénérable basilique. Il s'ouvrit de son

1. « On a ensuite décidé la restauration complète de l'église, c'est-à-dire l'agrandissement et la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement, la décoration du chœur, le pavage en marbre du sanctuaire et de toute l'église, reconstruction du maître-autel, table sainte et degrés en marbre, balustrade en marbre pour toutes les chapelles, dont le pavé et les autels seront également en marbre, refonte de la grosse cloche, établissement d'une grille à l'entrée de l'église, et le reste conforme au plan adopté. » (Archives du Chapitre de Notre-Dame des Doms. — Registre des délibérations du Conseil de fabrique, 1836-1893, fol. 7).

2. Registre des délibérations, fol. 7 v°.

Digitized by Google

projet à l'architecte du Département, et celui-ci, chargé des pleins pouvoirs du prélat, se rendit à Paris avec mission d'y proposer à un artiste de talent ce travail considérable. Renaux ne partit pas seul ; il était accompagné du sieur Hippolyte Devéria, administrateur des Messageries du Midi à Avignon et cousin des peintres Achille et Eugène Devéria, lesquels, à cette époque, occupaient fort la renommée. A la suite de négociations menées rapidement, Eugène Devéria accepta l'offre qui lui était faite et s'engagea à partir pour Avignon dès qu'il aurait achevé les ouvrages auxquels il travaillait alors dans la capitale.

D'après les historiographes vauclusiens, les Devéria seraient originaires du Comtat et remonteraient, soit à Jacques Yveraci qui peignit à Avignon, en 1427, deux grandes bannières pour les processions générales et deux petites pour le brigantin de la ville[1], soit à De Yveriaco, peintre également, qu'on présume avoir été de Caromb et qui exerçait son art dans la cité des papes à la fin du XVI[e] siècle[2]. M. Gabriel Devéria, neveu du peintre de Notre-Dame des Doms et ancien professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, n'est pas aussi affirmatif et, dans des documents qu'il me fit l'honneur de me communiquer en 1887, il ne fait pas remonter l'arbre généalogique de sa famille plus haut qu'à un Jean Devéria qui vivait au commencement du XVIII[e] siècle et qui était, dit-il, soit d'Avignon, soit de Montpellier[3]. Mais il faut dire que ce Jean fut la souche de deux branches qui se fixèrent dans ces deux villes. En effet, de ses trois fils, l'aîné naquit et vécut à Montpellier, où il exerça la profession de menuisier, tandis que le plus jeune s'établit à Avignon et y fut négociant. Ce dernier eut pour petits-enfants cet Hippolyte Devéria que nous avons vu voyager avec l'architecte Renaux, et Marie Devéria qui épousa François Poulin, entrepreneur de messageries à Avignon.

Né à Paris, le 22 avril 1804, Eugène-François-Marie-Joseph Devéria, petit-fils du fustier de Montpellier, eut d'abord pour maître son frère aîné Achille et passa ensuite dans l'atelier de

1. Paul Achard, *Notes sur quelques anciens artistes d'Avignon.* (*Archives de l'Art français*, t. IV, 1855-1856, p. 182 et 188) et *Notes historiques sur les peintres et les sculpteurs du département de Vaucluse* (*Annuaire de Vaucluse*, 1865, p. 253), d'après les archives municipales d'Avignon, compte de 1427, pièces justificatives.

2. Dr Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, Carpentras, 1841, t. I, p. 433, d'après une note de M. de Blégier-Pierregrosse.

3. Pièces justificatives, n° 1.

Digitized by Google

Girodet. Les premières toiles qu'il envoya aux Salons n'attirèrent point l'attention ; mais, en 1826, il exposa la *Naissance de Henri IV* et, du jour au lendemain, son nom devint célèbre. Je n'ai pas à parler ici, et je le regrette, de ce fameux tableau qu'on voit aujourd'hui au Louvre et dont Charles Blanc disait encore près de quarante ans après son apparition : « Il semble que la toile a été peinte sous les yeux de Véronèse et de Rubens, et qu'ils ont approuvé. Jamais peut-être l'art français n'avait touché d'aussi près à ces grands maîtres pour tout ce qui est de la mise en scène, du côté extérieur, et du maniement de la brosse [1] ». Cette œuvre excita parmi les artistes un enthousiasme indescriptible. Les élèves du classique Hersent brisèrent les plâtres antiques et les jetèrent par la fenêtre [2] ; l'atelier des frères Devéria, rue Notre-Dame-des-Champs, devint l'un des centres de la jeune école romantique, et l'on y donna des fêtes sensationnelles, comme cette « soirée Véronèse » où les costumes des *Noces de Cana* furent endossés par les camarades chevelus du jeune maître et les plus jolis modèles du quartier du Luxembourg [3].

Eugène Devéria faiblit aux Salons qui suivirent. En 1832, des intérêts de famille l'appelèrent à Avignon et, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il peignit, pour les dames de la Miséricorde de Montpellier, un *Saint Vincent de Paul distribuant la soupe aux pauvres* [4]. L'année suivante, revenu à Paris, il exécuta l'un des plafonds du Louvre, *Puget présentant son Milon de Crotone à Louis XIV,* qui compte parmi ses meilleurs ouvrages. La couleur en est fraîche, éclatante et gaie, l'ensemble décoratif et pittoresque, et rien n'est plus délicat, plus fondu, plus charmant, que le visage des femmes qu'il a groupées sous l'ombre claire des parasols [5]. Les peintures qu'il produisit ensuite furent assez généralement malmenées par la critique, et l'artiste, un peu découragé, songeait à relever sa réputation par une grande œuvre,

1. *L'Avenir national* du 20 février 1865, et les *Artistes de mon temps,* 1876, p. 93.

2. Jean Gigoux, *Causeries sur les artistes de mon temps,* 1885, p. 182.

3. Edmond Texier, *Tableau de Paris,* 1852, t. II, p. 39 ; Théodore Pelloquet, *Dictionnaire de poche des artistes contemporains : les Peintres,* 1858, p. 92.

4. Signé : Devéria, *Avignon, 1832.* H. 2m50 ; L. 4m. Le couvent possède le reçu de l'artiste.

5. Devéria à Théophile Gautier, 3 octobre 1850 : « Mon plafond du Louvre, comme vous le dites, ne le cède pas à mon *Henri IV.* Je crois même que le *Louis XIV et Puget* est plus réellement la manifestation de mon talent personnel que le premier, qui avait le défaut, selon moi, d'être un peu pastiche des maîtres que j'avais récemment étudiés. »

Digitized by Google

lorsque la proposition lui fut faite de décorer la métropole d'Avignon. Il l'accepta avec empressement.

Il avait, d'ailleurs, pour quitter Paris en ce moment-là, plusieurs raisons qu'il a eu le soin de mentionner dans une curieuse lettre écrite d'Edimbourg à Théophile Gautier, le 3 octobre 1850[1]. « En 1837, dit-il, le public vit mon *Serment de Louis-Philippe* et la *Bataille de la Marsaille ;* en 1838, les *Enfants de Clodomir,* l'*Apothéose de Psyché* [2], et puis.... je disparus. Voici le pourquoi, ami... En 1835 [3], je fis à Notre-Dame de Lorette deux petits tableaux qui furent diversement jugés. L'opinion de Delacroix m'est un sûr garant qu'ils étaient au moins passables. Cependant le Préfet décida que, tant qu'il serait préfet de la Seine, je ne ferais plus rien pour la Ville. Il a tenu parole. Je n'avais jamais rien fait pour l'Intérieur, la Ville m'était fermée, je m'étais fait des ennemis dans la Maison du roi par mon détestable caractère, et je me trouvais à trente-trois ans obligé de recommencer la guerre à mes dépens. » Il partit donc pour le Comtat sans regret, ayant reçu, en cette même année 1838, la croix de la Légion d'honneur.

II.

A cette époque, Devéria était un beau jeune homme, très grand, à la fois svelte et robuste, d'une mine fière et hardie ; il était brun et avait le visage éclairé par de grands yeux noirs, bien ouverts et légèrement à fleur de tête : ce qui, d'après un de ses biographes, était le type caractérisé des Devéria [4]. Mais ce qui frappait le plus dans sa physionomie, c'était sa chevelure en brosse, sa moustache en croc et sa longue barbe pointue [5]. Les artistes de

1. Cette lettre, extrêmement précieuse, a été retrouvée en copie dans les manuscrits de Devéria, *Ma vie*, à la Bibliothèque de Pau. Elle a été publiée par Alone, *Eugène Devéria, d'après des documents originaux*, Paris, 1887, p. 155 à 160. — *Alone,* pseudonyme de M^lle^ Sophie Peyre.

2. Probablement la *Psyché enlevée par Mercure*, plafond de l'hôtel Sabatier, à Paris.

3. La lettre porte *1839*, qui est une date inexacte. La mémoire de Devéria l'a trahi, puisqu'il dit encore que ces deux tableaux (épisodes de la vie de Sainte Geneviève) sont « petits », alors qu'ils ont chacun 3^m^72 de haut sur 2^m^15 de large (*Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. — Edifices religieux*, t. III, 1884, p. 22).

4. Alone, p. 301.

5. Il avait d'abord porté les cheveux courts, la moustache et la royale, et c'est ainsi qu'il s'est peint dans la *Naissance de Henri IV* : c'est l'homme placé sur l'estrade, au-dessous du médecin.

Digitized by Google

la période classique avaient essayé de remettre la barbe en honneur, et quelques rapins de l'atelier de David laissèrent pousser la leur à tous crins, sous le Directoire et le Consulat, dans le même temps que Maurice Quay déambulait à travers la capitale dans le costume d'Agamemnon et Perrié dans celui de Pâris. Cet essai ne réussit point ; il fut, chose curieuse, repris par les romantiques les plus ardents, qui, ayant moins de haine pour les classiques que pour les « bourgeois glabres », étalèrent des barbes de fleuve et des chevelures mérovingiennes. Les trois premiers hommes qui, à Paris, eurent la hardiesse effrontée de porter leur barbe, furent Eugène Devéria, Amaury Duval et Pétrus Borel. Ces fantaisies hirsutes nous paraissent bien puériles, aujourd'hui que chacun est libre du décor de son faciès ; mais on était entièrement rasé alors, on n'avait pas cessé de se raser depuis Louis XIV, et le port de la barbe excitait un étonnement, une stupéfaction, une indignation, dont nous n'avons plus idée ; c'était presque du scandale [1].

Une autre particularité attirait l'attention des « philistins » sur la personne de notre artiste. « Ses fracs évasés, rejetés sur les épaules, rapporte Théophile Gautier, faisaient miroiter de larges revers de velours, et dégageaient la poitrine bombée par des gilets en forme de pourpoint. Ses chapeaux rappelaient le feutre de Rubens. De fortes bagues avec des pierres pour chaton, d'épaisses chevalières d'or brillaient à ses doigts, et quand il allait dans la rue, un ample manteau drapé à l'espagnole complétait ces élégantes excentricités pittoresques » [2].

C'est avec ce costume qu'il fit son entrée dans Avignon. Sa barbe dut y étonner un peu ; mais le chapeau provençal aux larges bords, que nous voyons couvrir encore une tête illustre, ne dut point s'effaroucher de son sombrero flamand [3]. Il était escorté de cinq de ses élèves : Alexis Apoil, Poussin, un troisième prénommé Amédée et deux autres dont je n'ai pas retenu les noms, et tous les six se logèrent dans la rue du Collège d'Annecy, qu'on appelait encore en ce temps rue Masse [4], en une

1. E.-J Delécluze, *Les barbus d'à présent et les barbus de 1830* (*Livre des Cent-et-un*, 1832, t. VII) ; Charles Nodier, *Les barbus* (*Temps* du 5 octobre 1832).

2. *Moniteur* du 13 février 1865 ; *Histoire du Romantisme*, 1874, p. 21.

3. Voyez au Musée le portrait de *Devéria*, par Al. Apoil, provenant de la succession Requien, (J. Girard, *Catalogue des tableaux du Musée Calvet*, 1909, n° 24), et le médaillon en plâtre où Devéria s'est représenté lui-même et qui provient de la même succession (A Deloye, *Notice des statues du Muséum Calvet*, 1881, n° 56).

4. « Lorsqu'en 1843, M. d'Olivier lui imposa son nom actuel, le vieux nom de rue *Masse* était encore gravé à son entrée. » (Paul Achard, *Dictionnaire des rues d'Avignon*, 1857, p. 52).

Digitized by Google

maison qui se trouve à l'angle de la rue de la Bouquerie. Je dirai tout de suite que quatre de ces cinq élèves ne tardèrent pas à retourner à Paris, et qu'Alexis Apoil, fidèle Achate, resta seul auprès de son maître pendant toute la durée des travaux de Notre-Dame des Doms.

L'arrivée de Devéria date des derniers jours du mois de mai ou des premiers du mois de juin de l'année 1838. Une convention fut passée entre l'artiste et Mgr Dupont. « Nous ne savons, dit un contemporain, ce qu'on doit le plus admirer, de cette tentative noble et hardie d'un prélat qui, au milieu du papillotage mesquin, égoïste et rétréci de l'époque, a l'idée de jeter sur les grands murs de sa cathédrale de belles et larges pages de peinture, ou de l'artiste qui ne recule point devant une tâche qui va lui prendre ses plus belles années, satisfait d'élever un monument unique de ce genre en France[1]. »

Nous connaissons les données générales du marché contracté par le registre des délibérations du Conseil de fabrique de la métropole. En effet, le procès-verbal de la délibération du 11 juin s'exprime en ces termes : « Communication a été donnée à la Fabrique de la convention passée entre Mgr l'archevêque et M. Devéria, par laquelle le prélat s'engage pour une somme de 80.000 francs, payable en dix ans à cet artiste, qui se charge de peindre l'intérieur de l'église dans l'espace de trois ou quatre ans. La Fabrique est pénétrée d'une vive reconnaissance envers Mgr l'archevêque pour les généreux sacrifices que lui inspire son noble désir de décorer sa métropole d'une manière qui lui donne tout le lustre dont elle est susceptible. Toutefois, elle pense que, peut-être, le prélat jugera à propos de ne faire exécuter d'abord que les peintures de la chapelle de la Sainte-Vierge et de suspendre l'exécution de celles du reste de l'église jusqu'à ce que tous les travaux qui doivent précéder celui-là aient été faits[2]. » Cette chapelle de la Vierge était celle du Saint-Sacrement dont on avait changé la dénomination depuis que la statue de Pradier y avait été placée.

Quant au détail des peintures et décorations que devait exécuter Devéria, nous le tirerons d'une lettre de l'artiste lui-même, datée du 23 juillet 1839 et jusqu'ici inédite. Dans l'intérieur du porche, les fresques de Simone Martini qui se trouvent au-dessus

1. Le *Messager de Vaucluse* du 10 septembre 1840.
2. Registre des délibérations, fol. 9.

Digitized by Google

de la porte d'entrée [1] étaient conservées ; sur la paroi de droite, Devéria devait représenter *Sainte Marthe prêchant l'Évangile aux Avignonais,* et sur celle de gauche, *Constantin faisant abattre le temple d'Hercule et édifier une église chrétienne.* Dans le narthex, il devait y avoir, d'un côté, *Saint Ambroise défendant à Théodose l'entrée de la cathédrale de Milan,* et de l'autre, *Saint Basile célébrant les divins mystères en présence de l'empereur Valens.* Dans la nef, les huit arceaux recevraient *Saint Pierre* et les *Sept Papes ayant siégé à Avignon ;* les huit parties de la voûte, des scènes du Nouveau Testament dont les sujets n'étaient pas précisés, et l'emplacement de l'ancienne tribune, vis-à-vis du maître-autel, *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre.*

Dans le sanctuaire, l'*Annonciation* serait peinte en face de l'orgue, les *Quatre grands Prophètes* au-dessus des arcs doubleaux, et la *Reine des anges* dans la coupole. On verrait dans le chœur cinq figures d'héroïnes de l'Ancien Testament : *Rébecca, Rachel, Débora, Judith* et *Esther,* et le cintre qui précède les stalles renfermerait quatre compositions : l'*Adoration des bergers,* la *Fuite en Égypte,* le *Seigneur servi par les anges dans le désert* et une *Mater dolorosa.* Enfin, la chapelle de la Vierge, la seule que Devéria était tenu de décorer, devait recevoir trois peintures : les *Épousailles de Marie,* la *Visitation* et la *Présentation de Jésus au Temple,* ainsi que seize *Anges* portant dans la voûte les litanies de la Vierge [2].

Tel est le vaste programme qu'avaient élaboré l'archevêque d'Avignon, Eugène Devéria et le vicomte de Causans, membre du Conseil de fabrique. Bien qu'on y ait apporté dès le début des changements notables et qu'il n'ait été qu'en partie exécuté, j'ai pensé qu'on me saurait gré d'avoir fait connaître, en sa substance, un document qui jette une si vive lumière sur les intentions grandioses et la largeur de vues du prélat artiste, de l'homme d'élite qu'était Mgr Célestin Dupont.

C'est par la chapelle de la Vierge que le maître peintre devait, comme on a vu, commencer ses travaux. Il y avait alors en cet endroit le tombeau de Benoît XII ; il fut déplacé en juin 1838 et accoté contre le mur septentrional de la chapelle de Charlema-

1. La *Vierge au donateur* du tympan de l'archivolte et le *Sauveur du monde* du tympan du fronton.

2. Lettre autographe annexée au procès-verbal de la délibération du 13 août 1839 (Registre, fol. 16 v°).

Digitized by Google

gne, où il est encore [1]. Cette translation, les travaux de maçonnerie, l'ouverture des fenêtres, etc., furent exécutés par les maçons Gilles et Pascal [2]. Le déblaiement opéré, des échafaudages se dressèrent, et l'artiste n'eut plus qu'à se mettre à l'œuvre.

Eugène Devéria avait beaucoup d'activité et il s'était appliqué tout de suite à la préparation des cartons de ses fresques. Parmi les ouvriers qui travaillaient alors aux réparations de l'église, il avait remarqué un jeune maçon d'une vingtaine d'années, Laurent Gayet, qui lui plut par son intelligence et qu'il prit à son service pour préparer et appliquer le mortier destiné à recevoir les peintures. Je tiens de M. Gayet, que j'ai connu dans sa vieillesse et qui, après avoir exercé la profession d'entrepreneur de constructions, s'était retiré à Montfavet, certains détails anecdotiques dont je compte faire mon profit dans le courant de cette étude. La partie purement ornementale fut confiée à Alexis Apoil, qui avait fait presque toute son éducation artistique chez des peintres décorateurs de Paris.

Les travaux étaient entamés lorsqu'un incident força Devéria de les suspendre momentanément. Il fut chargé par le gouvernement d'accompagner en Italie le représentant de la France au couronnement de l'empereur d'Autriche, qui eut lieu le 6 septembre 1838, à Milan. On lui avait fait entrevoir, sans doute, la commande d'un grand tableau historique pour Versailles ; mais ce projet ne reçut point d'exécution, et Devéria, revenu à Avignon après une absence de quelques semaines, reprit la besogne commencée [3].

1. Délibération du Conseil de fabrique du 11 juin 1838 : « Lecture faite du procès-verbal de la translation du tombeau et des restes du pape Benoît XII, la Fabrique témoigne hautement toute la peine qu'elle ressent des imputations injustes et malveillantes auxquelles cette translation a donné lieu ; elle déclare s'associer aux motifs qui ont déterminé un déplacement qu'elle juge tout à fait convenable, et qui, d'ailleurs, a pu être considéré comme l'exécution de ses propres intentions » (Registre, fol. 9).

2. Ils réclamèrent pour ces divers travaux une somme supplémentaire de 4.210 fr. 70. Les dépenses totales prévues pour la restauration de la chapelle furent dépassées de 8.643 fr. 10 c. (Délibération du 14 juin 1839. — Registre, fol. 13 v°.)

3. Guiffrey, *Achille et Eugène Devéria, leur vie et leur œuvre*, dans *l'Art*, 9e année, 1883, t. XXXII, p. 164.

Digitized by Google

III.

J'ignore l'ordre dans lequel furent exécutées les décorations de la chapelle de la Vierge, n'ayant trouvé nulle part des renseignements précis à ce sujet. M. Guiffrey, dans une étude sur les frères Devéria, dit qu'Eugène commença par l'abside ; qu'il traça d'abord les motifs décoratifs qui devaient encadrer les scènes religieuses, et qu'il transcrivit les versets des litanies de la Vierge sur des banderoles, entourées d'élégants rinceaux ; que la la statue de Pradier ayant été enlevée de cette chapelle, force lui fut de modifier tous ses projets ; que, cependant, ce contre-temps ne le rebuta point, et qu'en peu de mois il peignit le tableau du fond de l'abside, le *Repas d'Emmaüs* [1].

Je ne conteste pas ces assertions, puisque je n'ai rien de certain à y opposer, et, comme les tentures de l'autel masquent actuellement les peintures du fond, il ne m'a pas été possible de m'assurer de l'existence de banderoles portant les versets des litanies. Toutefois, je ferai remarquer que la chapelle dont il s'agit ne possède point d'abside et se termine par un mur droit, et que la statue de Pradier n'en fut enlevée qu'en février 1840, date à laquelle la chapelle était entièrement décorée depuis au moins cinq mois ; l'enlèvement de cette statue n'avait donc pu entrainer un changement dans le thème pictural. D'autre part, je lis dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de fabrique du 18 octobre 1838 : « Il a été question de la manière dont devrait être décoré le fond de la chapelle de la Sainte-Vierge ; M. Devéria et M. l'architecte s'entendront à cet égard et on s'en rapportera entièrement à leur goût, sauf l'agrément de Monseigneur [2]. » Ainsi, au milieu du mois d'octobre 1838, le mur du fond n'avait pas encore été attaqué par le peintre, et, à moins d'admettre qu'il n'eût rien fait dans la chapelle depuis le mois de juin, il faut bien croire qu'il avait commencé ses ouvrages soit par la voûte, soit par les parois latérales.

Certains travaux supplémentaires furent faits, et Devéria dut

1. *L'Art*, t. XXXII, p. 164. — M. Amédée Chaillot a cru également que l'enlèvement de la *Vierge* de Pradier et la reprise par la chapelle du vocable du Saint-Sacrement, amenèrent Devéria à modifier son programme et à peindre un sujet conforme à cette dernière destination (*Les œuvres d'art dans les églises et chapelles d'Avignon*, 1894, p 12).

2. Registre des délibérations, fol. 11.

Digitized by Google

solliciter l'allocation d'une somme de 464 francs pour la peinture de colonnes, corniches et autres parties d'architecture non comprises dans son marché ; le Conseil de fabrique, ayant à cœur que la chapelle fût promptement terminée, examina cette demande le 14 juin 1849 et l'agréa[1].

Cependant, les obligations multiples auxquelles il avait à faire face absorbaient trop le temps et l'attention de Mgr Dupont pour lui permettre de s'occuper utilement des décorations de sa métropole. Aussi dut-il se décharger de ce soin en conférant à la Fabrique de Notre-Dame des Doms le titre de son délégué spécial, unique et exclusif, disposition admise par l'article 3 de sa convention avec M. le chevalier Devéria. « Je ne me réserve, disait-il dans sa lettre du 7 juillet 1839, que deux choses : admirer et payer. Pour ce qui est de l'admiration, je suis assuré d'avoir à partager le sentiment commun que les premiers travaux ont fait naître. Quant au paiement, on peut être certain qu'il sera effectué pour les annuités subséquentes, comme il a été pour la première, avec la ponctualité la plus exacte, et toujours d'une manière analogue aux conditions stipulées[2]. »

Le lendemain de la réception de cette lettre, le 8 juillet, le Conseil de fabrique s'assembla, déclara accepter avec reconnaissance le mandat qui lui était confié et nomma une commission spécialement chargée de la direction et de la surveillance des ouvrages de décoration[3]. Le président fut invité à écrire immédiatement à Devéria pour le prier de vouloir bien, conformément à la convention, communiquer et soumettre à la Fabrique, investie de la délégation de l'archevêque, le programme et les esquisses des divers sujets qu'il se proposait de reproduire dans les différentes parties de l'édifice[4]. D'un autre côté, le Conseil, tout en se préoccupant de la complète reconstruction des voûtes, exposa, dans sa séance du 12 juillet, la nécessité qu'il y avait à creuser le fossé longeant l'église au septentrion, afin de sauvegarder les chapelles de l'humidité qui était telle que parfois l'eau ruisselait sur les murs. Il décida aussi de réduire les proportions d'une chapelle contiguë, dite des Maçons, attendu que cette réduction permettrait de rouvrir la fenêtre gothique du bas de la chapelle

1. Registre des délibérations, fol. 13.
2. Pièces justificatives, n° 2.
3. Les membres de cette commission furent MM. Barret, Peyre, Emile Goudareau, Ayme et le marquis des Isnards.
4. Registre des délibérations, fol. 14.

Digitized by Google

de Charlemagne, fenêtre par laquelle les rayons du soleil couchant éclaireraient avantageusement la chapelle de la Vierge et la figure de Pradier[1].

Le 23 juillet, le président du Conseil de fabrique, qui était le grand-vicaire Barret, reçut la réponse à la lettre adressée à Devéria. L'artiste y énumérait succinctement les décisions prises, au sujet des peintures, par lui et par M. de Causans. Il rappelait qu'Avignon devait sa conversion à sainte Marthe, et qu'une église avait été construite dans cette ville sur les ruines d'un temple d'Hercule et réédifiée ensuite sous Constantin, puis sous Charlemagne : la représentation de ces faits initials était jugée nécessaire à l'harmonie de la décoration adoptée pour l'ensemble de l'édifice. Le point de départ ainsi établi, le programme se développait en sériant les compositions dont les diverses fractions de cet ensemble devaient être dotées, depuis le porche jusqu'au sanctuaire. J'ai déjà parlé de tout cela et n'y reviendrai point. Je noterai seulement que diverses modifications furent ou demandées ou apportées au projet primitif ; ainsi, les *Quatre grands Prophètes* devaient être remplacés, au-dessus des doubleaux du sanctuaire, par les *Quatre Évangélistes,* et Devéria avouait, à la fin de sa missive, qu'il avait de lui-même changé quelques-uns des motifs convenus[2].

Le 13 août, l'artiste dut fournir au Conseil de fabrique quelques explications sur les sujets dont il avait fait la nomenclature. Aux yeux du Conseil, le plan général était incomplet et devait recevoir des modifications. Devéria entra dans ces vues et s'engagea, avant d'entreprendre de nouvelles peintures, de se concerter avec la Fabrique pour les compositions à traiter et à lui soumettre ses esquisses. De plus, il se montra tout disposé à peindre la chapelle de Charlemagne, bien que son marché ne l'y obligeât point, et à ne rien négliger pour la mettre en parfait accord avec la chapelle de la Vierge qu'il achevait alors de décorer.

L'architecte Renaux, entendu après lui, proposa de couvrir les murs de l'église d'un enduit d'assainissement qui les préserverait de l'humidité et permettrait à Devéria, les chapelles achevées, de décorer les autres parties du monument. Le Conseil ne se montra pas complètement rassuré à l'égard de l'efficacité de

1. Registre des délibérations, fol. 16.
2. Pièces justificatives, n° 3.

Digitized by Google

cet enduit. Certes, il désirait ardemment que le maître menât à heureuse fin sa belle entreprise ; mais il aurait de vifs regrets si tant de chefs-d'œuvre devaient avoir une existence éphémère ; car s'il sentait tout ce que perdrait une église dont les intérêts lui étaient chers, il sentait aussi tout ce que l'artiste lui-même aurait à perdre. A la fin de la même séance, il fut décidé que le sanctuaire de la chapelle de la Vierge serait pavé en marbre blanc et bleu turquin ; que les autres parties de cette chapelle et toute celle de Charlemagne le seraient en pierre du Teil, moins coûteuse et aussi belle que le marbre[1] ; que cette dernière chapelle serait assainie par l'apposition sur les murs d'un enduit de goudron, et que son sol serait abaissé de quelques pieds; etc., etc.[2]

Le Conseil, toujours un peu timoré et tâtillon, ayant encore voulu entendre Devéria, le 7 septembre, au sujet du programme des décorations, l'artiste prit l'engagement de peindre, outre la chapelle de Charlemagne, toutes les autres chapelles qui n'avaient pas cependant été non plus comprises dans la convention ; mais en revanche, il obtint que les peintures projetées sous la voûte de la nef, dans la partie avoisinant le tambour, seraient abandonnées, le manque de jour ne permettant pas de les voir[3].

Dans sa lettre à Théophile Gautier, Devéria dit : « J'allai en 1837 voir la province d'où nous sommes originaires. Je contractai à Avignon un marché immense pour le travail, si ce n'est pour l'argent. Il s'agissait de décorer la cathédrale à moi tout seul. Je me suis mis à l'œuvre en 1839, et, en 1840, je montrai une chapelle qui eut l'approbation des vrais connaisseurs. » Devéria, écrivant plus de dix ans après ces travaux, s'est trompé dans les dates. En réalité, ceux de la chapelle de la Vierge furent commencés en juin ou juillet 1838 et terminés certainement au plus tard au mois de septembre de l'année suivante, puisqu'il commençait alors à peindre la chapelle de Charlemagne.

1. Remplacée par la pierre de Tavel, qui offrait les mêmes avantages Délibération du 7 septembre 1839. — Registre, fol. 17).

2. Registre des délibérations, fol. 16 v°. — On décida, dans la même séance, de décorer la chapelle de la Vierge d'une boiserie en pin du Nord. Plus tard, le sieur Duval fut chargé de forger une grille latérale pour la même chapelle, grille dont le dessin fut examiné par le Conseil de fabrique le 7 décembre 1840 (*Id.*, fol. 20). La grille de bronze qui sépare les chapelles de la Vierge et de Charlemagne fut payée sur les fonds de la ville d'Avignon (*Le Messager de Vaucluse* du 10 septembre 1840).

3. Registre des délibérations, fol. 17.

Digitized by Google

IV.

Nous savons que la chapelle de la Vierge ou du Saint-Sacrement comprend trois travées. La première est celle où se dresse l'autel. Contre le mur du fond s'applique une fausse arcade dont l'archivolte repose sur deux colonnes romanes. La surface libre en est occupée par deux compositions : les *Disciples d'Emmaüs* au-dessous de l'archivolte, et le *Roi David* au-dessus. On ne peut parler de la première de ces deux compositions que par ouï-dire ; car elle est entièrement cachée par des tentures fixées à même le mur. J'emprunterai donc à M. Amédée Chaillot la description de ce tableau qui, placé à la hauteur de l'autel, était destiné à lui servir de retable avant qu'on y plaçât la statuette de Notre-Dame de Tout-Pouvoir. « Le retable représente Notre-Seigneur au moment où les disciples le reconnaissent à la fraction du pain. L'intention du peintre a été de saisir le moment où Jésus disparaît à leurs yeux ou plutôt va disparaître : de là l'effacement voulu de la figure, qui contraste avec les formes athlétiques des deux disciples dont les visages sont presque cachés au spectateur, mais qui sont les portraits de Devéria lui-même et de son collaborateur [1]. » Ce sujet, qui est tout à fait étranger à l'histoire de la Vierge, détonne dans l'ensemble de la décoration ; mais la peinture supérieure est, par contre, fort bien à sa place, puisque, selon la tradition chrétienne, Marie appartenait à la descendance du Psalmiste. Celui-ci est représenté jouant de la harpe et entouré de femmes et de jeunes filles, parmi lesquelles se trouve la fille même de Devéria. Des personnages de l'Ancien Testament accompagnent, à gauche et à droite, le groupe central, et un jeune homme écrit sous la dictée du Roi-Prophète.

Les parois de la même travée sont couvertes par deux grands motifs : la *Visitation* sur celle du sud et la *Présentation de Notre-Seigneur* sur celle du nord ; chacun d'eux, flanqué aussi de colonnes romanes, est encadré de riches bordures peintes sur lesquelles le titre et les noms des personnages [2] se détachent

1. *Les œuvres d'art dans les églises et chapelles d'Avignon*, p. 12-13. Un M. Berbiguier aurait servi de modèle pour le Christ (Renseignement dû à M. Alexis Mouzin, président de l'Académie de Vaucluse).

2. Élisabeth, Marie, Joseph et Zacharie. — Anne, Siméon, Marie et Joseph.

Digitized by Google

en lettres d'or. Ce sont les deux seuls épisodes de la vie historique et terrestre de Marie de Nazareth ; tous les autres sujets des fresques de Devéria appartiennent à sa légende mystique et symbolique. Les deux cousines avignonaises du maître lui servirent de modèles : la prophétesse Anne reproduit les traits de Mme François Poulin (Marie Devéria), et Mme Hippolyte Devéria (Orphise Nadal), alors dans tout l'éclat d'une beauté véritablement remarquable, prêta à la Vierge son pur et jeune visage[1]. Le berceau de la voûte est occupé par de grands anges ailés entourant les *Trois Vertus théologales,* de qui les bras puissants ont été dessinés d'après ceux du jeune Laurent Gayet, le préparateur des fresques.

La deuxième et la troisième travée de la chapelle ont une décoration unique et concordante. Leur mur septentrional est couvert de marbres peints et de tracés ornementaux servant d'encadrement aux deux fenêtres qui y sont percées et sous ces fenêtres se trouvent représentés en grisaille les sacrés cœurs de Jésus et de Marie. Leur mur méridional est divisé en deux panneaux par la retombée du doubleau sur l'arcade de la nef. Sur le panneau de gauche figurent *Jérémie et Isaïe* et sur celui de droite *Daniel et Ezéchiel;* leurs noms sont inscrits en lettres gothiques dorées dans la bordure inférieure[2]. Au-dessous de ces deux groupes de Prophètes se placent deux tableaux de proportions moindres et ayant aussi leur titre marqué en lettres d'or : *Mater admirabilis* et *Mater purissima.* Dans le premier, la Vierge est représentée jouant avec son enfant qui est assis à demi sur un grand lévrier couché : la Bibliothèque de la ville en possède un dessin à la mine de plomb par Devéria, très beau et très soigné[3]. Dans le second, Marie procède à la toilette

1. Ce que j'aime le mieux, c'est la Vierge Marie,
Heureuse et visitant le seuil de Zacharie,
Et portant dans ses flancs Jésus de Nazareth,
Et faisant tressaillir le fruit d'Élisabeth.
Elle est belle ; elle est comme affaissée en sa joie ;
Aux larmes de son œil le sourire se noie ;
Elle n'a pas encor fait éclater son cœur ;
Son âme est pleine et va rendre gloire au Seigneur.
Je l'aime encore au Temple où tout n'est que symboles,
Pensive et recueillant les étranges paroles
Du vieillard Siméon.....

(L. R., *A Eugène Devéria,* dans le *Mémorial de Vaucluse* du 17 décembre 1840.)

2. Ce sont les *Quatre grands Prophètes,* qui, tout d'abord, devaient être placés dans le sanctuaire de la métropole. Ils furent peints au plus tard au mois de juillet 1839, Devéria, dans sa lettre du 23, les annonçant comme faits.

3. Bibliothèque d'Avignon, *Estampes.* in-4°, n° 25 : Album offert par le marquis de

Digitized by Google

matinale du petit Jésus. Ces deux tableaux, d'une intimité un peu terre à terre, ont été souvent critiqués. Je crois devoir rappeler à ce propos qu'un des maîtres de l'école française du XVIII[e] siècle, Lagrenée, avait exposé, au Salon de 1769, la *Vierge faisant jouer son enfant avec un mouton* et le *Bain de l'enfant Jésus;* c'étaient des sujets à peu près identiques à ceux de Notre-Dame des Doms; ils firent aussi un peu crier, et l'on reprocha à l'artiste d'avoir trop humanisé la divinité; mais ils étaient si jolis, si doux et si riants que les censeurs n'insistèrent pas [1]. Ils doivent se taire aussi devant la grâce délicate et aimable que Devéria a répandue sur les personnages de ces deux compositions familières. La fille du concierge de l'église aurait, dit-on, prêté son visage à la Vierge qui y figure [2] : c'était une fort jolie personne. Des marbres, dus au pinceau d'Alexis Apoil, font le remplissage au-dessus de la boiserie du soubassement.

Les huit compartiments formés dans la voûte par les nervures à gros tores saillants, sont occupés par des anges qui voltigent dans des nuages, jouent de la harpe et soutiennent les attributs des litanies, tels que l'étoile, le miroir, la rose, la tour d'ivoire, etc. (*stella matutina, speculum justiciae, turris eburnea, domus aurea, sedes sapientiae, rosa mystica*). Au-dessus du grand arceau qui établit le passage entre les chapelles, d'autres anges emportent l'arche d'alliance, *fœderis arca* [3].

De toutes les compositions qui viennent d'être mentionnées, une seule est vraiment à fresque : celle des *Disciples d'Emmaüs;* les autres sont des peintures à la cire appliquée à chaud. Cette précaution avait été prise par Devéria pour prévenir les dégradations que lui faisaient craindre la vétusté des murailles, la perméabilité de la toiture et les épanchements intersticiels de la pluie. Il est certain que, malgré cette précaution, l'humidité a causé dans la chapelle des ravages regrettables : les ornements du mur du nord sont lamentablement lavés; les compartiments de la voûte ont été presque effacés; le groupe des prophètes *Jérémie et Isaïe* est en partie décroûté, et le premier de ces per-

Cambis à Requien et donné par celui-ci à la Bibliothèque, fol. 9. Signé : *Eug. Devéria, 1839.*

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France* (dits *Mémoires de Bachaumont*), édit. 1780, t. XIII, p. 38-39.

2. A. Chaillot, p. 14.

3. Voir, pour tout cet ensemble, le *Messager de Vaucluse* des 9 février, 2 et 9 juillet 1840, et l'*Indicateur d'Avignon* des 22 avril 1841 et 17 février 1842.

Digitized by Google

sonnages a perdu sa tête ; un fragment de la fresque d'*Emmaüs* s'est détaché[1]; etc., etc.

Toutes ces œuvres sont malheureusement plongées dans une obscurité sépulcrale. La travée de l'autel n'étant ajourée d'aucune baie ni du côté extérieur ni du côté du sanctuaire, il en résulte que tout le fond de la chapelle n'est visible qu'à la lueur des lampes et des cierges. Les deux autres travées sont éclairées, si l'ont peut s'exprimer ainsi, par l'arcade de la nef qui ne donne qu'une faible lueur et par deux fenêtres dont les vitraux tamisent et raréfient la lumière : de sorte que, sans être dans l'ombre opaque et profonde du compartiment de l'autel, elles ne laissent pas de se trouver encore dans un jour tout à fait insuffisant.

J'ai dit que Devéria avait peint sa fille dans le panneau du *Roi David*. C'était une enfant naturelle qu'il avait eue de Mlle Aglaé Lavie-Duransel, fille d'un ancien député de Saint-Domingue, née à Paris dix ans et demi avant l'artiste[2]. Mlle Lavie-Duransel était en relation avec Mme Devéria mère, native de Saint-Domingue ; sa grâce, le charme qui s'exhalait de toute sa personne et son extrême bonté la faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient, et le jeune peintre subit aussi cette douce influence. Vers 1822, il noua avec la belle créole une liaison qui, malgré la disproportion d'âge, ne devait finir qu'avec leur existence. Cette liaison, Devéria voulut plusieurs fois la légitimer, mais il rencontra toujours dans sa famille une résistance que son affection pour les siens l'empêcha seule de briser. Ils eurent plusieurs enfants, dont un seul survécut, Marie-Eugénie, née à Paris le 2 avril 1831.

En partant pour Avignon, le maître avait laissé dans la capitale la mère et la fille ; mais son absence menaçait d'être si longue que celles-ci ne purent supporter une séparation d'une telle durée. A tout instant, Devéria recevait de son amie des lettres lui parlant de la petite Marie, « malade du chagrin de ne pas voir son père » ; il n'y put tenir et les appela auprès de lui[3]. Il les installa dans la maison de la rue du Collège d'Annecy et loua, à la famille Febvrier, une petite villa située dans le quartier suburbain de Saint-Véran, afin de leur permettre d'aller, aux

1. Il l'était déjà en 1877 (Sagnier, *Eugène Devéria*, dans l'*Union de Vaucluse* du 1er avril 1877).

2. On la prénomma Seconde-Fraternelle lors de sa naissance, le 22 octobre 1793 ; mais, plus tard, à l'époque où elle fut baptisée à Saint-Sulpice, à Paris, le 7 octobre 1804, on substitua à ces prénoms ceux de Caroline-Marie-Aglaé. Elle était fille de Pierre-Basile Lavie-Duransel et de Marguerite-Catherine-Geneviève Angerville, sa femme (Mairie d'Avignon, *État civil* : *Mariages*, année 1841, n° 28).

3. Alone, p. 31-32.

Digitized by Google

portes mêmes de la ville, respirer l'air vivifiant de la campagne.

Ainsi que je l'ai déjà dit, Devéria passa de la chapelle de la Vierge à celle de Charlemagne. Celle-ci, de style ogival, comprend deux travées et se recommande à l'attention par la curieuse disposition de sa voûte, qui est un lacis très compliqué d'arcs ogifs et diagonaux, de doubleaux et de formerets, de liernes et de tiercerons. Des anges devaient voleter dans les voûtains, mais deux seulement ont été peints : ils sont d'Alexis Apoil.

On peut voir sur la paroi septentrionale quelques ornements et arabesques, parmi lesquels les attributs des évangélistes, le tétramorphe ; mais le travail est resté inachevé, et ce qu'il y en a est extrêmement endommagé, presque effacé. La paroi occidendale n'a reçu aucune décoration : c'est celle où le conseil de fabrique avait fait rouvrir une fenêtre au mois de septembre 1839. Le dessus du grand arceau réunissant les deux chapelles est occupé par une *Regina angelorum* : la Vierge, assise sur un trône, dans les nuées, et portant l'enfant divin, est vénérée par deux anges dont l'un en robe rose et l'autre en robe verte. « L'exécution est vigoureuse, dit M. Chaillot ; mais les formes des anges sont trop robustes » ; il aurait pu ajouter aussi que ces formes se rapprochent peut-être un peu trop de celles de la femme. Cette peinture est une véritable fresque, comme le *Repas d'Emmaûs*[1].

Enfin, le mur méridional, en face du tombeau de Benoit XII et au-dessus des arcades s'ouvrant sur la nef, porte une immense composition à la cire, scindée en sa partie médiane par la retombée de l'arc doubleau. Dans cet ouvrage (*Regina martyrum*), la Vierge se trouve portée sur des nuages, au second plan, tandis que le premier plan est absorbé par la mise en scène du supplice de saint Laurent. A gauche, se tiennent les juges : ils ont été peints par Apoil sur les dessins de Devéria et retouchés par celui-ci ; au centre, saint Laurent, nu, est étendu sur un gril, et d'autres victimes sont entraînées par les exécuteurs ; à droite, au-dessous de la Vierge, la foule regarde, contenue par les licteurs[2]. La bordure inférieure n'a pas été faite. L'artiste s'est représenté, dans la foule, en compagnie de sa fille Marie, alors âgée de neuf ans, et de son frère Achille[3].

1. On sait que, dans le projet primitif, la *Regina angelorum* devait décorerla coupole de l'église.

2. « L'artiste n'a rien négligé pour donner dans cette composition toute la mesure de son talent. » (Guiffrey, *l'Art*, t. XXXII, p. 165.)

3. Les peintures des deux chapelles ont coûté 20.464 fr. (V. Chambaud, ms. de la

Digitized by Google

V.

Pendant qu'il travaillait à sa *Regina martyrum,* Devéria dit un jour à l'ouvrier qui lui préparait les enduits : « Gayet, les artistes sont les victimes de leurs préparateurs ; aussi ai-je envie de me représenter dans le saint Laurent sur son gril et vous dans le bourreau qui torture le martyr. » Il donna, en effet, au tortionnaire attisant le feu, les traits de Gayet ; mais celui-ci, ne voulant point accepter un rôle d'ailleurs très peu enviable, saisit vivement un pinceau et essaya d'affubler l'odieux personnage de la barbe et de la moustache du maître. Celui-ci rit beaucoup, mais il laissa le bourreau barbu et emprunta pour le saint Laurent la tête et le torse de Gayet[1].

Il ne riait pas toujours, à la vérité, et était quelquefois en proie à de vives colères. Le pasteur Émile Frossard qui, au cours d'une visite à Notre-Dame des Doms, l'entendit s'échapper en expressions de la plus grande énergie, ne put s'empêcher de dire, mi-amusé, mi-scandalisé : « Toute conversion est un miracle ; mais si celui-ci se convertit, ce sera un double miracle[2]. »

Il y a, parmi les spectateurs du martyre de saint Laurent, à droite, un enfant dont la nudité choqua un jeune séminariste qui avait été admis sur les échafaudages et qui, avant qu'on pût l'en empêcher, barbouilla le petit personnage. Devéria ne daigna point réparer le mal, encore visible sous les apparences d'une tache d'huile[3].

L'artiste, quand il était au travail, endossait un veston rouge destiné à rappeler probablement ce fameux gilet écarlate que Gautier avait étalé à la première d'*Hernani.* Son œuvre excitait l'admiration du public, et un journaliste contemporain ne doute pas que lorsqu'elle sera complète, « le Midi, la France entière même, n'envoient des députations artistiques chargées de rendre compte de ce gigantesque monument de force patiente[4]. » Toutefois, la décoration de la chapelle de Charlemagne s'exécutait avec

Bibliothèque d'Avignon, n° 2502, fol. 190 v°, d'après le t. II des *Œuvres pastorales de Mgr Dupont,* Bourges, 1845).

1. Souvenirs de M. Laurent Gayet.

2. Alone, p. 33.

3. Renseignement fourni par mon beau-frère, M. Gaspard de Vérot, qui fut receveur principal des postes et télégraphes à Avignon de 1872 à 1886.

4. Le *Messager de Vaucluse* du 13 février 1840.

Digitized by Google

beaucoup plus de lenteur que ne s'était faite celle de la chapelle de la Vierge. Cela tenait à la santé de Devéria. Les deux locaux étaient extraordinairement humides, et il y régnait parfois une température glaciale. La solide constitution du maître en fut insensiblement altérée ; il n'y prêta pas grande attention tout d'abord, mais son activité et son zèle en furent, malgré lui, ralentis. La Fabrique, persuadée que la chapelle de Charlemagne ne tarderait pas à être achevée, décida, le 24 janvier 1840, de réparer immédiatement celle de Saint-Roch et de la mettre en état de recevoir dans un temps prochain les décorations de Devéria[1].

Le mois suivant, la *Vierge* de Pradier fut transportée à l'endroit où elle restée depuis[2], et la chapelle de la Vierge, veuve de sa statue, reprit son ancienne dénomination de chapelle du Saint-Sacrement[3]. En septembre, la municipalité d'Avignon nomma Devéria professeur de l'École de dessin et de peinture, avec 3.000 francs de traitement, espérant ainsi le fixer définitivement dans cette cité. « Nous savons, lit-on dans un journal de l'époque, que la ville de L'Isle, notre voisine, traite avec lui pour la décoration du fronton de sa belle église paroissiale. Félicitons-nous de ce que la délibération du Conseil municipal d'Avignon vient de lui donner des lettres de grande naturalisation[4]. » L'artiste accepta la fonction qui lui était confiée, mais à la condition que Reyne, son prédécesseur, serait conservé auprès de lui : acte de généreux désintéressement qui fut fort loué et le méritait[5]. C'est très vraisemblablement en remerciement de sa nomination qu'il donna, cette année-là même, au Musée Calvet, sa *Famille bretonne en prière devant un oratoire de campagne,* qui avait figuré au Salon de 1838.

On en était là quand, brusquement, Devéria interrompit ses travaux.

1. Délibération du 24 janvier 1840 : « Un devis montant à 1.959 fr. 30 c. pour l'agrandissement et la régularisation de la chapelle Saint-Roch est soumis au Conseil, qui l'approuve, sauf quelques légères modifications pour lesquelles M. l'abbé Peyre se concertera avec l'architecte. Il sera procédé le plus tôt possible à l'exécution de ces travaux dont on reconnaît toute l'urgence. La chapelle Saint-Roch se trouvera ainsi en harmonie avec celle dite des Maçons et en état de recevoir les peintures de M. Devéria. Ce nouveau sacrifice a paru impérieusement commandé. » (Registre des délibérations, fol. 19 v°.)

2. Devéria faisait partie de la commission qui décida ce transfèrement.

3. Pièces justificatives, n° 4, A.

4. *Le Messager de Vaucluse* du 10 septembre 1840.

5. *L'Indicateur d'Avignon* du 13 septembre 1840. — Pièces justificatives, n° 4, B.

Digitized by Google

« La besogne était rude, écrit-il à Théophile Gautier, je ne m'arrêtai pas et j'allai, toujours courant, jusqu'en octobre; alors je craquai. Le seul aide que j'ai eu, un bon ami qui ne me laissa jamais seul sur le champ de bataille — aujourd'hui peintre sur verre, qui a surtout complété mon œuvre par la décoration de marbres magnifiques, — s'y fêla aussi. Il est maintenant près de sa fin, ce semble[1]. Moi je fus pris par la fièvre. »

L'humidité des chapelles avait lentement fait son œuvre et l'artiste, malade, à bout de forces, exténué, dut s'arrêter. Puis, une brusque catastrophe vint le briser au moral comme la fièvre le brisait au physique. Le Rhône, grossi par des pluies torrentielles, pénétra dans Avignon le 29 octobre 1840, et, montant avec une effrayante rapidité, atteignit son maximum d'altitude (8m32 au-dessus de l'étiage) le 4 novembre, vers 5 heures du matin, dépassant de 83 cent. la terrible inondation de 1755. Les cinq sixièmes de la superficie de la ville étaient submergés[2]. Le fléau chassa Devéria de sa villa de Saint-Véran. Obligé de s'éloigner précipitamment, il prit place avec la compagne de sa vie et leur fille dans une barque déjà surchargée. Les eaux couraient furieusement, et, quand elles rencontraient un obstacle, elles s'y accumulaient, puis le franchissaient avec une violence extraordinaire. Les portes dégorgeaient des masses qui se précipitaient au milieu d'un épouvantable fracas et avec une force d'impulsion telle que les bateaux de secours étaient lancés comme des flèches. La barque de Devéria fut, à la porte par où elle entra, emportée si impétueusement par le courant qu'elle tournoya quatre fois sur elle-même et parut devoir chavirer dans les eaux qui l'entraînaient. L'artiste, affaibli par le mal qui le minait, eut l'esprit douloureusement frappé, non seulement du danger couru par lui-même, mais plus encore de celui auquel étaient exposés deux êtres qui lui étaient si chers. Ils échappèrent tous, néanmoins, au sort dont ils étaient menacés.

1. Il s'agit ici d'Alexis Apoil. Il ne repartit pour Paris que lorsque Devéria dut renoncer à la décoration de Notre-Dame des Doms. Il entra à la manufacture nationale de Sèvres et, de 1843 à 1861, ne cessa d'exposer aux Salons. Il épousa Estelle-Suzanne Béranger, attachée comme lui à la manufacture et excellent peintre sur porcelaine. On a dit qu'ayant perdu sa femme il en devint fou de douleur et fut enfermé à l'hospice de Charenton, où il mourut. La vérité est qu'il décéda à Sèvres, le 22 décembre 1864, et que sa femme lui survécut. Il était né à Mantes (Seine-et-Oise), le 24 octobre 1809.

2. L. Duhamel, *Les grandes inondations à Avignon*, dans l'*Annuaire du département de Vaucluse*, 1887, p. 44 à 54.

Digitized by Google

Le fleuve ne se retira qu'à partir du 21 novembre. Après l'inondation, Devéria voulut se rendre compte de l'état où se trouvait sa villa et s'y fit conduire. Les murs de l'enclos étaient renversés, et comme le cimetière assez voisin avait été profondément bouleversé, une quantité considérable d'ossements humains, charriés de la nécropole au jardin, gîsaient sur le sol, mêlés au limon, empâtés de toutes les fanges remuées et déposées par les eaux. Cette vision d'un sinistre ossuaire, ce tableau macabre fit une impression si forte sur l'imagination ébranlée du peintre qu'il dut s'aliter et qu'on craignit pendant quelques jours pour sa vie[1]. Sa fièvre fut suivie d'une fluxion de poitrine, et en janvier 1841, une péripneumonie vint, comme il a dit lui-même, « brocher sur le tout ». Il tomba dans un découragement profond, dont je trouve la trace dans une pièce de vers que lui adressa, de Carpentras, un de ses amis, M. L. R., le 12 janvier :

L'artiste chancelant, découragé, c'est toi,
Devéria, c'est toi ! car j'ai lu dans ta lettre
Et le triste *Que sais-je* et le fatal *Peut-être*.
Combien je donnerais, ami, pour te parler
Un langage divin qui pût te consoler ;
Pour te dire : Venez, ô grand peintre que j'aime !
Ayez foi dans votre œuvre, ayez foi dans vous-même ;
Confiance au présent, espoir dans l'avenir !
Commencer n'est pas tout, mais vous pouvez finir.
Vous êtes jeune et fort, trente ans, c'est le bel âge,
C'est la maturité du talent ! Oh ! courage,
Et la vieille cité des Papes, Avignon,
Parmi ses plus beaux noms inscrira votre nom[2].

1. Ces détails, que je dois à M. Gayet, sont d'autant plus précieux que, dans sa lettre à Th. Gautier et dans le journal de sa vie, Devéria a négligé de les relater. On ne les trouve pas non plus dans les études de M^lle^ Sophie Peyre (Alone), de M. J. Guiffrey, etc., et ils n'ont pas été davantage connus de l'auteur des *Souvenirs d'Eugène Devéria* (Tarbes, Lescamella, 1868). Ce dernier auteur est M^lle^ de Galop (Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 1879, t. IV, p. 542). — Pendant sa maladie, Devéria ne cessa de se préoccuper des travaux de la métropole. Pour combattre l'humidité de l'édifice, il avait proposé, l'année précédente, la construction à l'intérieur de voûtines en briques ; mais le Conseil de fabrique avait rejeté ce projet (Séance du 12 juillet 1839. Registre, fol. 15 v°). L'artiste y revint, et le Conseil, appelé de nouveau à délibérer sur ce point, maintint sa première décision, parce que, d'après lui, il était évident que les voûtines dégraderaient le monument et qu'il ne l'était pas qu'elles assureraient la durée des peintures. On s'en tint à l'enduit que l'architecte Renaux faisait alors apposer sur les voûtes. Renaux disait que si cet enduit ne bougeait pas de deux ans, Devéria pourrait y peindre en toute confiance, et que, dans le cas où il ne réussirait point, il serait loisible à l'artiste de décider la continuation ou l'interruption de ses travaux (Séance du 9 décembre 1840.— Registre, fol. 19 v°).

2. *Le Messager de Vaucluse* du 7 février 1841.

Digitized by Google

VI.

Croyant sa fin prochaine, Devéria se préoccupa de la situation de sa maîtresse et de sa fille. Un de ses biographes, M^lle^ Sophie Peyre, a prétendu que ce faux ménage ne fut régularisé que sous la pression de Mgr Dupont. « L'évêque, dit-elle, donna à entendre clairement à l'artiste qu'un pareil scandale ne pouvait être toléré et qu'il fallait choisir entre le mariage ou l'interruption des travaux. Poussé ainsi du côté où sa conscience l'entraînait, lassé du désordre permanent de sa vie, se sentant mortellement atteint, Eugène Devéria ferma l'oreille à la défense des siens et se jeta dans l'abîme, les yeux fermés[1]. »

Sans insister sur l'étrange doctrine qui a permis à M^lle^ Peyre d'assimiler à une chute dans l'abîme l'acte par lequel le maître peintre mit un terme au désordre de son existence et légitima son enfant, je dirai que rien ne l'autorisait à écrire que l'archevêque d'Avignon avait exercé sur l'artiste la pression dont elle l'a accusé. Devéria n'obéit qu'à ses propres scrupules et aux suggestions de son cœur ; il fut si peu mis dans l'alternative de se marier ou de cesser ses travaux, qu'il poursuivit ceux-ci tranquillement pendant plus de deux années, et qu'il ne se maria qu'après que la maladie l'eut obligé de les interrompre.

Le mariage eut lieu à la Mairie d'Avignon, le vendredi 5 février 1841, à sept heures du soir, par devant l'adjoint au maire Chaillot et quatre témoins, qui étaient : Esprit Requien, propriétaire, directeur du Musée, âgé de 52 ans ; Jean-François Poulin, entrepreneur de messageries, âgé de 44 ans ; Jacques-Philippe-Hippolyte Devéria, propriétaire, âgé de 34 ans, cousin au deuxième degré du marié, et Charles-Alexis Apoil, peintre, âgé de 31 ans[2]. L'union religieuse fut célébrée le lendemain matin par l'abbé Rousseau, en l'église paroissiale Saint-Agricol, en présence de Requien, Hippolyte Devéria et Apoil[3].

Au printemps, Devéria fut amené à la campagne, à Monthabard, propriété que ses cousins Poulin possédaient aux environs

1. Alone, p. 34.

2. Mairie d'Avignon. *Etat-civil : mariages*, année 1841, n° 28.

3. Eglise Saint-Agricol. *Registre des baptêmes, mariages et sépultures*, 1839-1841, fol. 145 recto et verso. Ce registre donne l'adresse de Devéria dans la *rue Masse*. — Pièces justificatives, n° 4, C.

Digitized by Google

de Courthézon [1]; mais l'air des champs ne suffisant point à rétablir sa santé, il dut, sur l'ordre des médecins, s'en aller dans les Basses-Pyrénées. « En juillet, dit-il, je partais pour les Eaux-Bonnes avec peu d'espérance en moi et en mes eaux. Cependant elles me guérirent [2]. » Afin d'achever cette cure, il passa le reste de l'été dans les montagnes. Il avait laissé sa femme et sa fille à Avignon, espérant pouvoir bientôt reprendre ses ouvrages de Notre-Dame ; mais le docteur Darralde, qui dirigeait son traitement, lui ayant démontré la nécessité de se fixer à Pau pendant l'hiver et de faire, l'été suivant, une nouvelle saison aux Eaux-Bonnes, il fit venir sa famille dans l'ancienne capitale du Béarn et s'y fixa.

Pendant plusieurs années, la chapelle de Charlemagne resta encombrée par les échafaudages. Le Conseil de fabrique, las d'une si longue attente [3], écrivit en 1844 à Devéria, qui répondit qu'il se proposait de venir bientôt terminer ses peintures ; mais il ne vint pas [4]. L'achèvement de divers travaux à exécuter encore dans les deux chapelles fermées était, cependant, grandement à désirer, afin de rendre au culte cette partie de l'église ; or, comme cet achèvement était subordonné à celui des décorations, le Conseil décida, le 3 avril 1845, d'écrire de nouveau à l'artiste pour le presser de réaliser enfin ses intentions [5]. La réponse tardant beaucoup à arriver, le Conseil, le 3 juin, commanda au verrier Thévenot des vitraux pour la chapelle de Charlemagne [6], et, le 24 octobre, décida l'ouverture des chapelles pour ne pas priver plus longtemps les fidèles de ce grand local [7].

Devéria finit par répondre. A défaut du texte original de sa lettre que je n'ai pu retrouver, je reproduirai le résumé qu'en

1. Il y fut spectateur, du haut d'un belvédère, en compagnie de M. Renaux, de MM^mes^ Devéria, Poulin, Renaux et Dibon et de M^lle^ C. Devéria (Cécile Devéria, nièce du peintre ?), d'une trombe furieuse qui s'abattit sur Courthézon, le 30 mai 1841, à 6 heures du soir, et eut une durée de 23 minutes (Renseignement dû à feu M. G. de Vérot. Voir l'*Indicateur d'Avignon* des 3 et 6 juin 1841).

2. Lettre à Théophile Gautier, 3 octobre 1350. Pièces justificatives, n° 4, D.

3. Je trouve dans le compte du trésorier soumis au Conseil de fabrique le 28 janvier 1842, qu'il était encore dû, à cette époque, à Devéria, sur les travaux faits, une somme de 460 francs (Registre des délibérations, fol. 23).

4. Pièces justificatives, n° 4, E.

5. Registre des délibérations, fol. 30 v°.

6. Registre des délibérations, fol. 31. Pour payer ces vitraux, la fabrique, très obérée, dut prendre la résolution, le 12 juin 1847, de mettre deux chapelles en vermeil au Mont-de-Piété (Id., fol. 36 v°).

7. Registre des délibérations, fol. 31 v°.

Digitized by Google

donne le compte-rendu de la réunion du Conseil de fabrique du 13 décembre. « L'objet de la convocation de ce jour est d'entendre les propositions de M. Devéria relatives à l'achèvement des peintures de la chapelle dite de Constantin. M. Devéria déclare qu'un examen attentif de l'état des murs de ladite chapelle l'a convaincu qu'il est devenu impossible de continuer les peintures à fresque ainsi qu'il en avait été d'abord convenu, le nitre dont ces murs sont imprégnés et les infiltrations d'eau pluviale rendant désormais impraticable dans ce local ce genre de peintures. Dans cet état de choses, M. Devéria, désireux de remplir les engagements qu'il avait pris avec Mgr Dupont, actuellement archevêque de Bourges [1], propose de remplacer les fresques projetées par deux grands tableaux à l'huile et deux grisailles sur toile. La *Présentation de la Sainte Vierge* serait le sujet du premier tableau. Le second serait le tableau votif projeté à l'occasion de l'*Inauguration de la statue* en marbre, exécutée par M Pradier. Le *Massacre des Innocents* et le *Sauveur bénissant les enfants* fourniraient les sujets des deux grisailles. Les frais de pose de ces tableaux et grisailles, ainsi que l'ornementation nouvelle jugée nécessaire, demeureraient à la charge de la Fabrique. Par l'exécution des quatre tableaux qu'il propose, et qui seront livrés dans le courant de l'année 1847, M. Devéria pense remplir largement ses engagements antérieurs. Quant à la chapelle déjà terminée (celle du Saint-Sacrement), M. Devéria est d'avis qu'il faut la laisser dans l'état où elle se trouve, sauf, à l'époque de la pose des quatre tableaux, de réparer, s'il est possible, les dégradations actuelles : si cette réparation a lieu, elle sera également à la charge de la Fabrique. L'assemblée déplore la perte d'une œuvre si remarquable, et en témoigne son regret à M. Devéria, dont elle accepte les propositions [2].

On voit que, dans sa lettre, l'artiste offrait seulement de compléter la décoration de la chapelle de Charlemagne et que, par

1. Mgr Dupont passa du siège d'Avignon à celui de Bourges, où il succéda à Mgr de Villèle, le 15 décembre 1841. Il fut promu cardinal le 12 juin 1847 et mourut le 26 mai 1859.

2. Le compte-rendu ajoute : « Comme il est de toute urgence de garantir les deux chapelles de nouvelles infiltrations, le Conseil invite M. Renaux, architecte, présent à la réunion, d'indiquer un moyen d'obvier à de nouvelles dégradations. M. Renaux n'en voit pas de plus sûr que le remaniement de la corniche extérieure et la construction d'une double toiture en briques dites à crochet. En conséquence, le Conseil, adoptant l'avis de M. Renaux, décide que cette réparation sera faite au plus tôt. » (Registre des délibérations, fol. 32). — Pièces justificatives, n° 4, F.

Digitized by Google

conséquent, il renonçait à exécuter celle du restant de la métropole. Au surplus, il ne se hâta guère de remplir ses engagements. Décidé à rester à Pau, Devéria, qui, fils d'une mère indifférente, s'était peu préoccupé jusque-là des questions religieuses, se jeta dans cette ville en un piétisme exalté et très actif, et, en 1843, entra ostensiblement dans la communion protestante [1]. Je n'ai pas à insister sur ce sujet ; mais je ne me dissimule pas qu'il dut en coûter beaucoup à l'artiste de s'occuper encore des peintures d'un édifice catholique. Il écrivait, le 29 octobre 1848, à propos d'un confrère devenu aussi huguenot : « Henri de Triqueti a fait les belles parties de la Madeleine, moi la décoration de la métropole d'Avignon, et nous voici tous deux dans une communion iconoclaste [2] ». Cela explique ses lenteurs à acquitter la dette contractée envers la Fabrique de Notre-Dame des Doms.

« Je compte commencer demain, écrivait-il dans son journal sous la date du 19 juin 1848, un tableau de grandes proportions, de ceux que je dois à l'archevêque de Bourges [3] », et le 22 juin : « J'ai travaillé toute la journée à mon grand tableau destiné à Avignon [4]. » Ce grand tableau est probalement la *Présentation de la Sainte Vierge*, la seule des toiles qu'il avait annoncées dont il ne changea pas le sujet. La couleur en est agréable ; les visages de femmes sont charmants ; mais le costume du grand-prêtre est un anachronisme, car, sauf le rational, c'est le vêtement d'un évêque moderne. Au reste, il dut en coûter beaucoup à sa conscience de protestant de peindre cet épisode de la vie de Marie qui n'est que légendaire, puisqu'il se trouve, non dans les évangiles canoniques, mais seulement dans un écrit apocryphe [5].

Cet ouvrage fini, il se reposa deux ans. Le 25 septembre 1850, il écrit : « J'ai encore deux tableaux à faire pour une vieille dette épiscopale à Avignon. Je me sens si fort et l'esprit si libre que je

1. « Il passait la plus grande partie de son temps à méditer sur les Écritures et à morigéner les pauvres malades avec le rigorisme d'un quaker et l'exaltation d'un prédicant. » (Ch. Blanc, *Les artistes de mon temps*, p. 99.)

2. Alone, p. 88.

3. Alone, p. 63. Il ajoute : « Ce que je dirai de ces peintures sera probablement tout ce qu'il en restera dans quelques années, de celles du moins qui sont faites sur le mur, et cela gardera le souvenir d'une des heures les plus folles de ma vie. D'ailleurs, c'en est le point culminant ; c'est là que se rattache ma conversion ; c'est ma vie passée qui m'avait contraint d'aller dans cette ville pontificale. C'est donc comme le centre d'une existence dont la première partie est une longue série de péchés, la seconde une suite non interrompue des bénédictions du Seigneur. »

4. Alone, p. 67.

5. *Évangile de la Nativité de la Vierge*, ch. 6. — Ce tableau est simplement signé *Eugène Devéria*, sans date. Les autres ne sont ni datés ni signés.

Digitized by Google

veux tâcher de me débarrasser de cette charrette. Je suis comme un cheval remorqueur qui, même quand il s'arrête, sent le pesant bateau qui le tire en arrière [1]. » Ces deux toiles sont le *Repos de la sainte Famille en Egypte,* qui est exquis, et le *Reniement de saint Pierre*, qui n'est que médiocre. Devéria ne parle nulle part du quatrième tableau, mais comme l'*Adoration des bergers* passe pour avoir été peinte en 1851, je n'hésite pas à dire qu'elle le fut, si cette date est exacte, dans le courant de l'été de cette année-là, attendu que l'artiste avait passé le printemps à Edimbourg et qu'en automne il retourna en Ecosse [2].

Ces quatre compositions, si différentes de celles qu'il avait promises, sont des toiles sur châssis, sans cadre ; deux (la *Présentation* et l'*Adoration des Bergers*) ont été placées, en face l'une de l'autre, contre les parois de la première arcade par où se fait le passage de la nef dans la chapelle de Charlemagne : il les vaudrait mieux à l'intérieur de cette chapelle ; les deux autres (le *Repos* et le *Reniement*) sont appendues sous les fenêtres, à gauche et à droite du tombeau de Benoît XII [3].

Je n'ai plus qu'un mot à dire pour épuiser les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'œuvre de Devéria à Notre-Dame des Doms. Certaines parties étaient tellement abîmées que le maître fut invité, en 1856, à les venir restaurer. Il passa, dans ce but, quelques mois à Avignon avec sa fille Marie, qu'il renvoya ensuite à Pau et qui n'atteignit cette ville que pour y mourir dans les bras de sa mère, emportée par une fièvre pernicieuse, le 27 novembre, à l'âge de vingt-cinq ans. Devéria, si cruellement frappé, partit pour le Béarn et ne retourna à Avignon qu'à la fin du mois de janvier 1857 ; deux mois après, il avait terminé ses ouvrages. « J'ai aujourd'hui (21 mars) cessé de travailler, dit-il dans son journal. Me voici prêt à rentrer bientôt dans ma triste maison [4]. » Il perdit sa femme en mars 1863 et mourut lui-même, à Pau, le 3 février 1865 [5].

1. Alone, p. 154.
2. Alone, p. 179.
3. Le *Repos* est de beaucoup la plus petite de ces quatre toiles ; elle est rectangulaire comme les autres, mais le sujet est peint dans un ovale. Ces quatre œuvres ont été comprises parmi les objets d'art classés, par arrêté du 5 octobre 1908.
4. Alone, p. 199.
5. Pièces justificatives, n° 5.

Digitized by Google

de la chapelle du Saint-Sacrement[1]; l'expression pieuse et la suave modestie des figures de femmes qui peuplent tant de grandes compositions murales ; la sérénité biblique des figures d'hommes; la noblesse du geste de cette Reine des martyrs montrant à saint Laurent supplicié le ciel qui l'attend. Assurément, la jeune mère qui joue avec son enfant ou procède à sa toilette ne semble pas être à sa place en ce milieu dévotieux et grave ; mais elle a tant de pureté et de candeur qu'on regretterait qu'elle en fût absente beaucoup plus qu'on ne s'étonne de l'y voir.

Il est à remarquer qu'à part la *Regina martyrum*, Devéria n'a voulu choisir, soit dans la vie de la Vierge, soit dans la symbolique de ses litanies, que les épisodes paisibles et les attributs gracieux. Son tempérament étant, en quelque sorte, rétif aux impressions pathétiques et douloureuses, il a éloigné systématiquement de sa composition tout ce qui pouvait se rattacher à la poignante tragédie du Golgotha, et il ne nous a montré la mère divine ni au pied de la croix, ni recevant sur ses genoux le cadavre de son fils. Il n'a vu ou voulu voir que le côté riant et aimable du culte chrétien ; car ce serait une erreur de croire que ce culte n'est que triste : il a aussi ses « mystères joyeux », pour me servir d'une expression empruntée au formulaire même de l'Eglise. Le maître s'y est tenu. Il est religieux, non à la façon des sombres réalistes de l'école espagnole, mais à celle des éclatants coloristes de la ville des lagunes. Nous ne devons pas le chicaner sur ce point, ne serait-ce que par respect pour les nombreux ancêtres qui l'ont précédé dans la voie où son génie, son sentiment personnel le poussait. Cherchons-le donc, non point dans les rangs des rêveurs taciturnes et des mystiques éperdus ; mais parmi ceux qui, comme David, dansent devant l'arche ou, comme les thuriféraires, balancent l'encensoir et sèment des fleurs au passage de la Madone.

Il aimait la vie, la lumière et le bonheur, et il les a magnifiés. « Mon esprit a tressailli de joie », disait Marie à Elisabeth, en son cantique d'action de grâces, et Devéria a paraphrasé cette parole de virginale allégresse. C'est pourquoi il s'est complu dans les jolis visages de femmes et les radieuses figures d'enfants.

1. Pour reproduire ainsi ces quatre grandes têtes,
Dans quelle vision as-tu vu les Prophètes ?
As-tu dans Babylone entendu Daniel,
Suivi parmi les morts le sombre Ezéchiel,
Souffert des maux affreux qu'a pleurés Jérémie,
Contemplé les splendeurs qu'annonçait Isaïe ?

(L. R..., *A Eugène Devéria*, dans le *Mémorial de Vaucluse* du 17 décembre 1840.)

Digitized by Google

Il les anime d'un coloris frais comme une pulpe de fruit, gai comme une floraison de printemps, et fait errer sur leurs contours des reflets légers, des ombres transparentes, délicates et vaporeuses. Voyez la Vierge coiffée d'un voile blanc si originalement noué sur la tempe gauche [1], qui, à genoux, découvre Jésus endormi pour le montrer aux bergers, et dites si cette face de jeune mère, éclairée de bas en haut par le rayonnement du corps de l'enfant-dieu, n'est pas absolument ravissante. Vous retrouverez ce même effet de lumière éclairant le front et la partie inférieure du visage, cette même suavité de demi-teintes, dans le tableau du *Repos en Egypte*. Notons aussi la Vierge et la sainte Anne de la *Présentation de Marie*, l'exquise tête de jeune fille brune qu'on voit au second plan, près du vieillard Siméon, dans la *Présentation de Jésus ;* etc., etc. Je m'arrête ; car il faut savoir s'arrêter, et, renonçant à pousser plus loin mon examen, je me bornerai à conseiller à ceux qui ne connaissent pas ces peintures ou qui ne les ont encore vues que d'un œil distrait, de les aller regarder de près et de ne pas se laisser rebuter par le manque d'éclaitage qui leur est si préjudiciable. Ils s'assureront que si ce n'est pas là de la peinture naïve, tendue ou mystique, c'est du moins de la peinture vivante, saine et heureuse. Devéria est moins un peintre de l'énergie et de la force qu'un peintre de la douceur et de la beauté, et ce que son pinceau perd en robustesse et en virilité, il le recouvre en grâce et en délicatesse féminine.

Il n'a plus été touché aux peintures de Notre-Dame depuis 1856. On les a laissées se détériorer tout doucement. Ce n'est que d'hier qu'elles ont été mises enfin sous l'abri d'une toiture que la Fabrique réclamait depuis trois quarts de siècle et qui empêchera qu'elles périssent à tout jamais. Peut-être aurait-on dû profiter de ces derniers travaux pour donner à la chapelle du Saint-Sacrement l'éclairage qui lui serait si nécessaire, soit en transformant la voûte de la travée du milieu en ciel ouvert, soit en remplaçant les clefs de voûte par de grands œils-de-bœuf. Cette modification, qu'on peut encore opérer, ne serait certainement pas coûteuse. Les fresques en valent la peine. Je tiens de source très sûre que M. Pascal, membre de l'Institut et architecte diocésain, s'intéresse à leur conservation, et que M. Ypermann en croit la restauration possible. C'est la grâce qu'il faut leur souhaiter.

Adrien MARCEL.

1. Cette particularité se retrouve dans la coiffure de la sainte Anne de la *Présentation de la Vierge.*

Digitized by Google

VII.

Louïs de Laincel a dit des décorations de Devéria : « Ces fresques, d'un caractère peu sévère, sont peintes d'hier et elles disparaissent ; on ne saurait affirmer que ce soit très grand dommage[1]. » Cette appréciation est plus que sévère, elle est injuste. On lit dans le *Magasin pittoresque* de l'époque : « M. Eugène Devéria, l'une des gloires d'une famille où le sentiment de l'art est inné, est peut-être aujourd'hui plus apprécié de la province qu'il ne l'est de Paris. Depuis longtemps éloigné de la capitale, il a beaucoup produit, mais il n'a rien envoyé aux expositions du Louvre. Ses fresques d'Avignon, qui l'ont occupé pendant plusieurs années, et que les voyageurs admirent, même à leur retour d'Italie, auraient très certainement augmenté sa réputation si elles eussent décoré une des églises de Paris[2]. »

Frédéric Bernard remarque, dans cette œuvre importante, « une exécution habile et preste, un coloris qui a parfois de l'éclat, sinon de la solidité, et l'intention visible de continuer les travaux pittoresques des écoles flamande et vénitienne »[3], et A. Bertsch en fait l'éloge dans une notice biographique sur Devéria[4].

Écoutons maintenant Théophile Gautier : « Exécutées sur un enduit trop frais, sous des voûtes traversées par les infiltrations pluviales, ces peintures, à peine achevées, avaient déjà souffert des altérations fâcheuses ; de larges plaques se détachaient çà et là ; mais ce qui en restait brillait par un coloris si frais, si gai, que la vieille et sainte église en était illuminée. Cet éclat tout mondain aurait peut-être mieux convenu à une décoration d'opéra, à un plafond de Versailles, qu'à la chapelle de la Vierge. Nos gothiques modernes, emmaillotés dans leurs longs suaires d'ascétisme factice, auraient voilé leur face devant cette mère de Dieu qui ressemblait à s'y méprendre à la mère de l'Amour, devant ces anges qui risquaient d'être des cupidons, et Tiepolo eût été plus content de cette peinture qu'Overbeck ; mais on y reconnaissait encore les tons de la palette vénitienne qui, avant

1. *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange*, 1872, p. 346.
2. *Magasin pittoresque*, 1842, p. 381.
3. *Itinéraire de Lyon à Marseille*, 1858, p. 81-82.
4. *Dictionnaire de la Conversation*, édit. 1865, t. VII, p. 514.

Digitized by Google

la révolution de juillet, avaient fait saluer Devéria un des princes de la couleur » [1].

M. Guiffrey, qui considère cette grande décoration picturale, si peu connue et si maltraitée par le temps, comme la plus vaste entreprise peut-être qu'il ait été donné à l'artiste de concevoir et d'exécuter, lui refuse, comme Gautier, tout caractère religieux, mais reconnaît qu'il y a, en somme, dans l'œuvre d'Avignon, un effort considérable et des qualités de couleur qui manquent trop souvent aux travaux de ce genre [2].

Enfin, M. Chaillot n'essaie point de dissimuler son admiration et proclame que, « dans toutes ces peintures, Devéria a fait preuve d'un talent d'ordre supérieur » [3].

Malheureusement, les tableaux d'église de cet artiste ont toujours été difficiles à approcher et à examiner. Qu'il s'agisse de ceux de Notre-Dame de Lorette à Paris, de ceux de la Miséricorde à Montpellier ou de ceux de Notre-Dame des Doms à Avignon, ils se trouvent placés en des chapelles où l'obscurité est si intense qu'ils y sont à peine visibles aux heures les plus lumineuses du jour. Cela est fâcheux ; le public est comme empêché de prendre contact avec l'œuvre qu'il a devant lui, et d'en subir l'attirance.

Devéria, en général, compose bien ; il masse ses groupes avec habileté et sans confusion. Il enveloppe ses personnages d'amples draperies aux plis larges et bien ordonnés, et il leur prête souvent les vêtements orientaux actuels de préférence aux costumes traditionnels : ce que firent après lui Horace Vernet [4], Chassériau, Bida, Godefroy Durand et bien d'autres. Les disciples d'Emmaüs sont évidemment des Syriens modernes, et la Vierge de la *Mater purissima* et de l'*admirabilis* est une Levantine contemporaine.

On a dénié à ses peintures tout caractère religieux, et ici je me sépare franchement de Th. Gautier et de M. Guiffrey, parce que je ne trouve pas que ce reproche soit fondé. On ne saurait contester, par exemple, la majesté et l'accent tragique des *Prophètes*

1. *Le Moniteur* du 13 février 1865.
2. *L'Art*, t. XXXII, p. 163-164.
3. *Les Œuvres d'art dans les Églises d'Avignon*, p. 15.
4. *Judith et Holopherne, Rébecca et Eliézer*, etc., et son *Étude des rapports qui existent entre le costume des Hébreux et celui des Arabes modernes*, 1848.

Digitized by Google

de la chapelle du Saint-Sacrement[1]; l'expression pieuse et la suave modestie des figures de femmes qui peuplent tant de grandes compositions murales ; la sérénité biblique des figures d'hommes; la noblesse du geste de cette Reine des martyrs montrant à saint Laurent supplicié le ciel qui l'attend. Assurément, la jeune mère qui joue avec son enfant ou procède à sa toilette ne semble pas être à sa place en ce milieu dévotieux et grave ; mais elle a tant de pureté et de candeur qu'on regretterait qu'elle en fût absente beaucoup plus qu'on ne s'étonne de l'y voir.

Il est à remarquer qu'à part la *Regina martyrum*, Devéria n'a voulu choisir, soit dans la vie de la Vierge, soit dans la symbolique de ses litanies, que les épisodes paisibles et les attributs gracieux. Son tempérament étant, en quelque sorte, rétif aux impressions pathétiques et douloureuses, il a éloigné systématiquement de sa composition tout ce qui pouvait se rattacher à la poignante tragédie du Golgotha, et il ne nous a montré la mère divine ni au pied de la croix, ni recevant sur ses genoux le cadavre de son fils. Il n'a vu ou voulu voir que le côté riant et aimable du culte chrétien ; car ce serait une erreur de croire que ce culte n'est que triste : il a aussi ses « mystères joyeux », pour me servir d'une expression empruntée au formulaire même de l'Eglise. Le maître s'y est tenu. Il est religieux, non à la façon des sombres réalistes de l'école espagnole, mais à celle des éclatants coloristes de la ville des lagunes. Nous ne devons pas le chicaner sur ce point, ne serait-ce que par respect pour les nombreux ancêtres qui l'ont précédé dans la voie où son génie, son sentiment personnel le poussait. Cherchons-le donc, non point dans les rangs des rêveurs taciturnes et des mystiques éperdus ; mais parmi ceux qui, comme David, dansent devant l'arche ou, comme les thuriféraires, balancent l'encensoir et sèment des fleurs au passage de la Madone.

Il aimait la vie, la lumière et le bonheur, et il les a magnifiés. « Mon esprit a tressailli de joie », disait Marie à Elisabeth, en son cantique d'action de grâces, et Devéria a paraphrasé cette parole de virginale allégresse. C'est pourquoi il s'est complu dans les jolis visages de femmes et les radieuses figures d'enfants.

1. Pour reproduire ainsi ces quatre grandes têtes,
Dans quelle vision as-tu vu les Prophètes?
As-tu dans Babylone entendu Daniel,
Suivi parmi les morts le sombre Ezéchiel,
Souffert des maux affreux qu'a pleurés Jérémie,
Contemplé les splendeurs qu'annonçait Isaïe ?

(L. R..., *A Eugène Devéria*, dans le *Mémorial de Vaucluse* du 17 décembre 1840.)

Digitized by Google

Il les anime d'un coloris frais comme une pulpe de fruit, gai comme une floraison de printemps, et fait errer sur leurs contours des reflets légers, des ombres transparentes, délicates et vaporeuses. Voyez la Vierge coiffée d'un voile blanc si originalement noué sur la tempe gauche [1], qui, à genoux, découvre Jésus endormi pour le montrer aux bergers, et dites si cette face de jeune mère, éclairée de bas en haut par le rayonnement du corps de l'enfant-dieu, n'est pas absolument ravissante. Vous retrouverez ce même effet de lumière éclairant le front et la partie inférieure du visage, cette même suavité de demi-teintes, dans le tableau du *Repos en Egypte*. Notons aussi la Vierge et la sainte Anne de la *Présentation de Marie*, l'exquise tête de jeune fille brune qu'on voit au second plan, près du vieillard Siméon, dans la *Présentation de Jésus ;* etc., etc. Je m'arrête ; car il faut savoir s'arrêter, et, renonçant à pousser plus loin mon examen, je me bornerai à conseiller à ceux qui ne connaissent pas ces peintures ou qui ne les ont encore vues que d'un œil distrait, de les aller regarder de près et de ne pas se laisser rebuter par le manque d'éclaitage qui leur est si préjudiciable. Ils s'assureront que si ce n'est pas là de la peinture naïve, tendue ou mystique, c'est du moins de la peinture vivante, saine et heureuse. Devéria est moins un peintre de l'énergie et de la force qu'un peintre de la douceur et de la beauté, et ce que son pinceau perd en robustesse et en virilité, il le recouvre en grâce et en délicatesse féminine.

Il n'a plus été touché aux peintures de Notre-Dame depuis 1856. On les a laissées se détériorer tout doucement. Ce n'est que d'hier qu'elles ont été mises enfin sous l'abri d'une toiture que la Fabrique réclamait depuis trois quarts de siècle et qui empêchera qu'elles périssent à tout jamais. Peut-être aurait-on dû profiter de ces derniers travaux pour donner à la chapelle du Saint-Sacrement l'éclairage qui lui serait si nécessaire, soit en transformant la voûte de la travée du milieu en ciel ouvert, soit en remplaçant les clefs de voûte par de grands œils-de-bœuf. Cette modification, qu'on peut encore opérer, ne serait certainement pas coûteuse. Les fresques en valent la peine. Je tiens de source très sûre que M. Pascal, membre de l'Institut et architecte diocésain, s'intéresse à leur conservation, et que M. Ypermann en croit la restauration possible. C'est la grâce qu'il faut leur souhaiter.

Adrien MARCEL.

1. Cette particularité se retrouve dans la coiffure de la sainte Anne de la *Présentation de la Vierge.*

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. Généalogie des Devéria.

Ce tableau a été établi en combinant une note de M. Gabriel Devéria parue dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (XX, 463-465), avec des renseignements qu'il m'a directement adressés en 1887[1] et quelques informations puisées à d'autres sources.

I. — Souche.

Jean Devéria, originaire d'Avignon ou de Montpellier. Il eut de *Françoise* Trenquies, son épouse : 1° *Louis-François-Marie* (voir la branche de Montpellier) ; 2° *Jacques-Jean*, né en 1743, libraire à Paris, mort en 1817 ; 3° *Jacques-Philippe* (voir la branche d'Avignon).

II. — Branche de Montpellier.

A. *Louis-François-Marie* Devéria, fils aîné de Jean Devéria ; né à Montpellier vers 1728, premier communiant à Avignon en 1740, fixé à Montpellier comme menuisier[2], décédé dans cette ville. Il eut cinq enfants :

1° *Louis-François*, père de : a. *Désiré*, père de *Henry-Victor*, peintre ; b. *Isidore*, père de *Paul*, négociant en Angleterre ;

2° *Marguerite-Rose*, femme de *Jean-Antoine* Doumenq, de la famille du peintre Bouchet-Doumenq ;

3° *François-Marie*, qui suit (voir ci-dessous, B) ;

4° *Marguerite*, femme de *Georges* Giraud, arquebusier à Montpellier, mort

1. Ces renseignements étaient accompagnés de la lettre suivante :

« Paris, le 15 septembre [1887], 15, boulevard Péreire. — Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 26 août et je vous remercie de ce que vous m'y dites concernant mon oncle Eugène Devéria. Vous faites mention d'un document dont il me serait bien agréable d'avoir une copie. Je veux parler de l'acte de mariage de E. D. Lorsque M^lle^ Sophie Peyre, sous le pseudonyme d'*Alone*, s'occupait de la publication, chez Fischbacher, de son livre, elle cherchait si la conversion de mon oncle au protestantisme était oui ou non antérieure à son mariage, auquel elle assignait la date de 1840.— Si vous donniez suite à votre projet d'écrire quelque chose, je vous serais reconnaissant, Monsieur, de m'en aviser Je pourrais peut-être vous fournir quelques données inédites, dont l'une au moins rectifierait certaines erreurs qu'a commises M^lle^ Peyre au sujet de mon père Achille Devéria dont mon oncle était l'élève. — Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués. — G. Devéria. »

2. Eugène Devéria a dit de lui :

O peuple, dans tes rangs j'ai reçu la naissance,
Et mon père n'était que fils de charpentier,

et dans une lettre à M^lle^ Ursule S...., du 27 juillet 1862 : « Je ne puis oublier que je suis le petit-fils d'un menuisier, et que mon père n'était qu'un chef de bureau de la Marine. » (Alone, *Eugène Devéria*, 1887, p. 249.)

Digitized by Google

le 9 juillet 1827, et mère de : a. *Jacques,* impressario sous le nom de Devéria, père d'*Augustine,* cantatrice, puis femme de *Georges* NEYT, ministre plénipotentiaire de Belgique à Tokio ; b. *Félix-Adolphe ;* c. *Joseph-César ;* d. *Clémentine,* femme de CORTÈS ; e. *Françoise,* morte en 1834, femme de CABANEL, oncle du peintre[1] ;

5° *Louise-Emmanuelle,* femme de CURNIER, industriel à Montpellier.

B. *François-Marie* DEVÉRIA, troisième enfant de Louis-François-Marie Devéria ; né à Montpellier le 5 décembre 1770, commissaire de marine, puis chef de bureau au ministère de la Marine[2], décédé à Paris le 1er juillet 1828. Il eut de sa femme *Anne-Marie-Angélique-Joséphine-Désirée* FRANÇOIS-CHAUMONT[3], née à Saint-Domingue le 22 décembre 1880 et mariée le 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1798), — six enfants :

1° *Théodule,* négociant aux Indes, père de six filles et d'un fils fixés dans les Indes ;

2° *Désirée,* morte en mer en 1855, se rendant aux Indes ;

3° *Octavie,* morte en 1828, femme de COURCIER et mère d'*Émile ;*

4° *Jacques-Jean-Marie-Achille,* qui suit (voir ci-dessous, C) ;

5° *Eugène-François-Marie-Joseph,* qui suit (voir ci-dessous, D) ;

6° *Laure,* peintre et musicienne, née à Paris en 1813 et morte à Paris en 1838[4].

C. *Jacques-Jean-Marie-Achille* DEVÉRIA, quatrième enfant de François-Marie, peintre et lithographe, né à Paris le 6 février 1800, conservateur du Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, mort à Paris le 24 décembre 1857. Il eut de *N...* MOTTE, morte en 1879, fille de Charles Motte, imprimeur lithographe du Roi et de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Chartres, — six enfants :

1° *Charles-Théodule,* égyptologue, conservateur au Musée du Louvre, né à Paris en 1831, mort en janvier 1871[5] ;

2° *Marie,* femme de BENOIST-BENEDETTI, négociant au Chili, et mère de deux fils ;

3° *Cécile,* femme de WEBER, industriel à Paris[6], et mère de deux fils, dont un professeur de dessin à Nimes ;

4° *Sarah,* femme du peintre *Paul* COLIN, inspecteur général du dessin et professeur à l'École polytechnique, et mère de deux fils et d'une fille, mariée au peintre *Albert* FOURIÉ ;

5° *Jean-Gabriel,* sinologue, né à Paris le 8 mars 1844, professeur à l'Ecole

1. *Intermédiaire des chercheurs et curieux,* XX, 683.

2. « Entré au service le 26 septembra 1792 ; à la retraite (par décision du 22 février 1827) à compter du 1er mars 1827. » (*Note du ministère de la Marine et des Colonies.*)

3. La famille François, originaire d'Auxerre, où il y eut plusieurs imprimeurs de ce nom, avait ajouté à son nom patronymique celui de la terre de Chaumont, qu'elle possédait dans les environs de cette ville.

4. Elle excellait dans la peinture des fleurs à l'aquarelle et reçut une médaille d'or de 3e classe au Salon de 1837. Elle a fait de la musique sur des poésies de Victor Hugo. Maindron l'a représentée dans le bas-relief de la tombe de la famille Devéria au cimetière Montparnasse.

5. Il fut l'inventeur d'un procédé chimique pour « développer » les papyrus ; le catalogue de ses travaux scientifiques a été publié chez E. Leroux, éditeur à Paris.

6. Inventeur de la reliure mobile adoptée par la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

spéciale des langues orientales vivantes, mort le 12 juillet 1899[1]; il eut de sa femme *Charlotte* THOMAS, nièce d'Ambroise Thomas, née en 1856, mariée en 1876, morte à Paris en 1885, — un fils, *Jacques*, né en 1882;

6° ***Laure***, femme d'*O.* BURON, ingénieur à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, et mère d'un fils et d'une fille.

D. ***Eugène-François-Marie-Joseph*** DEVÉRIA, peintre d'histoire, cinquième enfant de François-Marie, né à Paris le 22 avril 1804, mort à Pau le 3 février 1865. Il eut de sa femme, *Seconde-Fraternelle*, dite *Caroline-Marie-Aglaé* LAVIE-DURANSEL, née à Paris le 22 octobre 1793, mariée à Avignon le 5 février 1841, morte à Pau en mars 1863, fille de Pierre-Basile Lavie-Duransel[2], député de Saint-Domingue, et de sa femme Marguerite-Catherine-Geneviève Angerville,— une fille : ***Marie-Eugénie***, née à Paris le 2 avril 1831, morte à Pau le 27 novembre 1856.

III. — BRANCHE D'AVIGNON.

Jacques-Philippe DEVÉRIA, troisième fils de Jean Devéria, négociant à Avignon, père de trois enfants :

1° ***Jacques-Philippe***, mort en 1842, père de : a. *Jacques-Philippe-Hippolyte*, administrateur des Messageries du Midi, à Avignon, né en 1807 et mort en 1868, mari d'*Orphise* NADAL, morte en 1888 : b. ***Marie***, femme de ***Jean-François*** POULIN, entrepreneur de messageries à Avignon, né en 1797;

2° ***Rose***, femme d'AYMARD, industriel à Avignon;

3° ***Gabrielle-Esprite***, femme de *J.-P.* MONNIER, puis de CROIZAT, d'Orange.

N° 2. — LETTRE DE MGR DUPONT, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON, AUX MEMBRES DE LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME DES DOMS (7 JUILLET 1839).

Messieurs, je n'ai point oublié tout ce que vous avez bien voulu me dire d'obligeant et de flatteur, en m'envoyant un extrait de votre délibération du 11 juin de l'année dernière. Je me le rappelle avec reconnaissance; il m'est aussi bien doux, Messieurs, de voir ce vif intérêt et cette sollicitude éclairée que vous apportez à tout ce qui concerne la restauration et l'ornement de notre antique métropole. J'applaudis chaque jour à vos soins vigilants, à vos efforts assidus pour que les travaux de restauration et d'embellissement, heureusement dirigés, procurent à cette auguste basilique tout l'éclat dont elle est susceptible.

Je n'ai point à vous recommander, Messieurs, ce qui concerne l'exécution des peintures. A vous il appartient d'examiner, de statuer, par rapport à tout ce qui doit assurer le plein succès de cet important objet. J'ai entendu parler du mauvais état de certains murs, et d'autres inconvénients qui pourraient amener la prompte altération des couleurs. Veiller à tout est votre droit; c'est aussi un devoir pour vous, et ce devoir est trop honorablement, trop dignement rempli pour que j'aie jamais la pensée de faire une recommandation qui

1. *Annuaire diplomatique*, 1887; *Grande Encyclopédie*, XIV, 375.

2. Il avait ajouté le nom de Duransel à celui de sa famille pour se distinguer des nombreux Lavie de Saint-Domingue.

Digitized by Google

serait intempestive. Mais c'est une prière que j'ai à vous faire, Messieurs : je désire ardemment vous voir joindre à toutes vos attributions dont je reconnais l'étendue, le titre de mon délégué spécial, unique et exclusif, disposition admise par l'article 3 de ma convention avec M. le chevalier Devéria. Trouvez donc bon, Messieurs, que je me décharge entièrement sur vous qui m'offrez de si dignes représentants et qui êtes d'ailleurs beaucoup plus à portée que moi d'entrer dans tous les détails qui se rattachent à cette œuvre si intéressante.

Vous agirez donc ici avec tous mes pouvoirs joints aux vôtres, pour que tout soit fait d'une manière à répondre à la grandeur de nos sacrifices, et au talent de l'artiste, ainsi qu'aux désirs de la Fabrique et aux vœux de la population. Il faut que notre but soit atteint, et vous assurerez ce résultat, de concert avec celui qui est appelé à donner avec son pinceau un nouvel éclat à ce sanctuaire auguste. La main qui crée des chefs-d'œuvre est encore plus intéressée à leur conservation que celle qui paye.

Je ne m'occuperai plus dorénavant de cette affaire; je vous l'abandonne entièrement, Messieurs : elle est vôtre à tous égards. Je ne me réserve que deux choses : admirer et payer. Pour ce qui est de l'admiration, je suis assuré d'avoir à partager le sentiment commun que les premiers travaux ont fait naître. Quant au paiement, on peut être certain qu'il sera effectué, pour les annuités subséquentes, comme il l'a été pour la première, avec la ponctualité la plus exacte, et toujours d'une manière analogue aux conditions stipulées.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous témoigner toute ma gratitude, et à me féliciter d'avoir mis entre des mains si éclairées et si dévouées des intérêts qui ne sauraient être mieux placés. Organe de ma propre reconnaissance, je suis en même temps l'interprète de celle de la religion et du pays dont vous avez bien mérité, et de celle de l'habile artiste aux œuvres duquel vous assurerez une durée proportionnée au rare talent qui les caractérise. Agréez...

P.-S.— Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'adresse à M. Devéria, en lui envoyant copie de ce que j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui.

(Copie de la lettre originale insérée dans le compte-rendu de la séance du Conseil de fabrique du 8 juillet 1839. — Arch. du Chapitre de Notre-Dame des Doms. *Registre des délibérations du Conseil de fabrique*, 1836-1893, fol. 14.)

N° 3. — Lettre de Devéria au Président du Conseil de fabrique.

Av., 23 juillet 1839.

Monsieur le Grand-Vicaire, Je vous demande pardon du retard que j'ai mis à vous[1] faire parvenir le détail des sujets à exécuter dans la cathédrale que vous m'avez demandé. Le travail continuel qui m'entrave peut seul me servir d'excuse. Donc, pour satisfaire aux vœux de la Fabrique, je vous envoie copie des décisions prises par Monsieur de Causans[2] lorsque nous fîmes le

1. Devéria écrit partout *v/* pour *vous*, *Av.* pour *Avignon*, etc.; le grand nombre de mots abrégés rend la lecture de sa lettre assez difficile; l'encre a beaucoup pâli.

2. Le vicomte de Causans, membre du Conseil de fabrique à l'époque où la convention avec Devéria fut passée, donna sa démission en février 1839 (Registre des délibérations, fol. 11 v°).

Digitized by Google

marché en question. Je commence, me réservant de vous soumettre l'autographe lui-même si vous le désirez :

Av., le.... 183...

QUELQUES IDÉES GÉNÉRALES SUR LES SUJETS DE PEINTURE PROJETÉS POUR LA MÉTROPOLE.

Le porche et le portique de la Métropole remontant à une haute antiquité, quelle que soit la date qu'on lui assigne, il semble que la peinture qui doit les décorer soit en harmonie avec les sujets adoptés pour l'église, convenables à une entrée ou vestibule, et cependant rappeler au souvenir les premiers triomphes du christianisme sur l'idolâtrie. 1° L'idolâtrie, suivant l'opinion la plus commune et la plus accréditée, s'est montrée sous deux cultes distincts, celui de Diane et celui d'Hercule. 2° C'est [à] sainte Marthe, sœur de Magdelaine et de Lazare, qui débarqua en Provence avec saint Maximin, évêque d'Aix, et d'autres disciples du Sauveur, que les villes d'Avignon, de Tarascon, etc., sont redevables de leur première conversion à la foi chrétienne. 3° C'est à l'empereur Constantin, après sa conversion et sa victoire sur Maxence d'abord, et sur Licinius ensuite, qu'Avignon est redevable de la reconstruction de son temple chrétien, édifié une première fois sur les ruines du temple d'Hercule, détruit en partie, réédifié une fois sous Constantin, une seconde fois sous Charlemagne.

SUJETS DU PORCHE [1].

Cela posé, et en conservant principalement tout ce qui reste de peintures antiques ou calquant leur restauration sur le type actuel, l'on peut concevoir deux sujets pour le porche : 1° à droite, sainte Marthe apportant aux Avignonais le bienfait de la foi et obtenant par ses prédications qu'ils renoncent à cette idolâtrie de Diane (premier triomphe du christianisme) : la vierge juive, la croix à la main, environnée de Gaulois de ces temps, ou de colonie grecque, le serpent de la tradition placé mort à ses pieds pour la caractériser, une foule attentive et émue, etc., etc.; un temple de Diane et la statue de la déesse, etc.; 2° à gauche, Constantin, vainqueur et triomphant de ses ennemis, le Labarum arboré, environné de ses gardes à cheval, lui-même à cheval, indiquant le temple d'Hercule qu'il faut abattre et l'arrêt qu'on lui présente et qu'il vient de rendre de la construction à Avignon d'un temple chrétien (deuxième triomphe). Le sujet d'entrée existe ; le Sauveur et la Vierge sur la porte semblent inspirer sainte Marthe et Constantin. La voûte du porche reçoit des ornements analogues aux sujets et à l'architecture.

PORTIQUE OU VESTIBULE [2].

1° A droite, saint Ambroise arrêtant l'empereur Théodose au seuil de l'église de Milan et lui imposant la pénitence publique après le massacre de Thessalonique. 2° [A gauche], saint Basile célébrant les divins mystères ; entrée de Valentinien, empereur arien [3], qui reste interdit à la vue de ce spectacle auguste; etc. — Deux statues : la Magdelaine et saint Pierre.

1. Le texte ajoute : *et du portique ou vestibule*. J'ai cru devoir faire cette suppression, le portique étant plus loin l'objet d'un paragraphe spécial.

2. Lisez *narthex*.

3. Devéria se trompe. Il s'agit, dans cet épisode, non de Valentinien, mais de Valens (Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XVI, chap. 48).

Digitized by Google

CHŒUR.

1° Au chœur éclairé par une croisée, cinq figures d'héroïnes de l'Ancien Testament, types de la sainte Vierge : Rébecca, mère de Jacob, Rachel, d° de Benjamin, Débora, Judith, Esther; ornements, cartouches, écritures, etc., etc. 2° Dans le cintre qui précède les stalles, l'Adoration des bergers, la Fuite en Égypte, le Seigneur servi par les anges après le jeûne au désert, une Mater dolorosa.

SANCTUAIRE.

1° En face de l'orgue, l'Annonciation ; 2° ornements des arcs doubleaux du dôme; 3° coupole, la Reine des anges; 4° au-dessus des arcs doubleaux, les quatre grands Prophètes (faits, et qui seront remplacés par les quatre Évangélistes).

NEF.

1° Huit arceaux où se trouveront saint Pierre et les sept Papes qui ont résidé à Avignon. 2° Huit tableaux de voûte ; les sujets ont été soumis et approuvés par Monseigneur (Nouveau Testament). En face de l'autel, à l'emplacement de l'ancienne tribune, le tableau des Clefs. Quelques ornements au fond de l'ancienne tribune des orgues.

Enfin, la Chapelle de la Vierge, présentant trois grands tableaux et seize anges dans la voûte portant les litanies de la sainte Vierge, et les tableaux consacrés à la Présentation, aux Épousailles et à la Visitation.

Voilà, Monsieur le Grand-Vicaire, les sujets que je me suis obligé à peindre dans la cathédrale d'Avignon. Mon engagement n'en porte pas un de plus ni de moins. Les seules difficultés seraient sur quelques sujets que j'ai changés et sur lesquels une discussion pourrait faire revenir.

Agréez, Monsieur le Grand-Vicaire, l'assurance du respect et du dévouement de votre très humble et obéissant serviteur.

Eug. DEVÉRIA, *peintre.*

(Lettre autographe, de 4 pages, annexée au *Registre des délibérations du Conseil de fabrique,* 1836-1893, en regard du fol. 16 v°.)

N° 4. — CORRESPONDANCE DE DEVÉRIA ET REQUIEN.

A. — Paris, 20 septembre 1840. — « Monsieur, si mon fils est absent d'Avignon, puis-je espérer que vous serez assez bon pour faire voir à mademoiselle Martin et à madame sa nièce votre Musée et la chapelle d'Eugène ? Ces dames sont mes intimes amies, et j'ose compter sur votre extrême obligeance. — J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble. Dame DEVÉRIA. »

(Bibliothèque d'Avignon, *Correspondants de Requien,* n° 5811.)

B. — Avignon, 15 décembre 1840. — « Mon cher Monsieur, comme je suis écloppé et confiné dans ma chambre par la grâce de la Faculté de médecine, qui tâche de me mettre en état d'aller à Montpellier chercher un peu plus de sanité dans l'atmosphère, et que partant je ne puis avoir le plaisir de vous voir, je vous préviens que j'ai reçu du Maire une lettre qui me demandait si j'acceptais. Je lui ai répondu que oui, et le surlendemain j'ai reçu nomination, etc. Vous voilà prévenu que le professeur est malade, faites ce que bon vous semblera. — Respect et amitié.— Tout à vous. E. DEVÉRIA. »

(*Correspond.,* n° 5798.)

Digitized by Google

C.— Avignon, 3 février 1841.— « Merci, cher Monsieur, de toute la peine que vous prenez pour hâter la solution de cette affaire. J'accepte donc votre offre gracieuse d'enlever la dernière entrave. Je suis pourtant obligé d'avouer que si ça devait coûter beaucoup, je préfèrerais le retard de quelques jours. Les choses s'arrangeront ainsi. Je voudrais finir à la Mairie vendredi vers 6 h. 1/2, 7 heures du soir et entendre la messe à 6 heures à Saint-Agricol. Voilà, sauf meilleurs avis, ce qu'a ruminé votre dévoué serviteur.— Eug. DEVÉRIA. »
(*Correspond.*, nº 5800.)

D, — [Eaux-Bonnes], 31 juillet 1841. — « Madame Devéria a l'honneur de présenter ses respects à Monsieur Requien et de lui envoyer de bonnes nouvelles et des compliments affectueux de son mari et d'y joindre son adresse : Hôtel de France, 26, rue Bonneau.— Ce 31 juillet. » (*Correspond.*, nº 5812.)

E. — Eaux-Bonnes, 15 septembre 1844. — « ... Je compte bien vous voir vers le commencement de l'an 45, afin de conclure cette malheureuse œuvre avec, je pense, l'aide de mon rapin Alexis [Apoil] et le ban et l'arrière-ban de l'école d'Avignon que je compte bien convoquer, espérant que M. Reyne(?) aura poussé depuis ce tems ceux qui étaient déjà en bon chemin. Enfin, quels que soient mes bras, je compte remettre ma tête au service de la belle ville et faire connaissance avec le nouvel archevêque [Mgr Paul Naudo]. » (*Corresp.*, nº 5806.)

F.— Pau, 30 novembre 1845. — « ... Les affaires vont bien, et n'était une affaire avec Monseigneur (de Limoges [lisez : Bourges] s'entend. car quant à l'autre, je n'ai pas la prétention de m'acquitter), je me réjouirais de ne devoir plus à personne pour bien dire, — mais c'est là le hic !!... Or, voici comment je compte mettre à bout cette terrible affaire. Comme la peinture faite est parfaitement perdue, d'après tout ce que j'entends dire, et qu'outre cela je ne me soucie pas de vivre sous votre brillante latitude désormais, je vais commencer cet hyver quatre tableaux que je compte faire pour compléter le lot. Puis, quand ils seront finis, je compte aller vous voir pour, pendant trois ou quatre mois, accorder ce que j'ai laissé en train quand j'ai eu ma petite maladie, et ainsi, avec la bénédiction de Dieu, me débarrasser de ce bateau que je remonte depuis quatre ans, sans l'oublier un moment, car, quand je me repose, il me tire toujours en arrière. Voilà donc, cher Monsieur, mes intentions d'avenir, si le Seigneur le permet ; en sorte qu'au moins quatre tableaux seront à l'abri de la dévastation de l'humidité.... » (*Correspond.*, nº 5808)[1].

1. Ces lettres et d'autres que je ne donne pas, parce qu'elles sont étrangères à l'objet de la présente étude, nous font connaître les amis que Devéria avait laissés à Avignon : son cousin Hippolyte Devéria, « le bien aimé de tous les cœurs qui sont autour de moi », Esprit Requien, l'abbé Clair, le marquis de Cambis et son fils Joseph, « de joyeuse mémoire », Armand de Pontmartin, Heim, Le Bigand, d'Anselme, Taillades, Chauffard « et le reste ». Requien ayant manifesté l'intention de se retirer du monde, Devéria lui écrivit de Pau, le 3 mars 1847 : « Quel étrange vide pour tout ce public ami habitué à prendre le chemin de cette petite rue de l'Ombre !!! » (*Correspondants*, nº 5809.)

Digitized by Google

N° 5. — Ouvrages d'E. Devéria faits ou conservés a Avignon.

Tableaux.

1. *La Vierge au donateur,* de Van Dyck, copie. — Donnée par Devéria à à M. Laurent Gayet, de Montfavet.

2. *Saint Vincent de Paul distribuant la soupe aux pauvres.* H., 2m50; L., 4m. Signé : Devéria, *Avignon, 1832.* — Chapelle des Dames de la Miséricorde, à Montpellier.

3. *Entrée de Louis XIII dans une ville.* H., 0m29; L., 0m60. Signé : *Eug. Devéria.* — A Mme veuve Renaud (H. Labande et P. Mazerolle, *Exposition des Arts rétrospectifs à Avignon,* mai 1891, n° 43).

4. *Épisode d'une bataille de Henri IV.* H., 0m29; L., 0m60. Signé : *Eug. Devéria.* — A Mme veuve Renaud (Même catalogue, n° 44).

5. *Famille bretonne en prière devant un oratoire de campagne.* H., 1m96; L., 1m32. Signé : *Eug. Devéria, 1838* (Salon de 1838). — Donné par l'auteur au Musée Calvet en 1840 (Jh Girard, *Catalogue des tableaux du Musée Calvet,* 1909, n° 141).

6. *Apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.* Dimensions approximatives : H., 3m50; L., 2m50. — Chapelle des Dames de la Visitation, à Avignon.

7. *Vaches,* étude. — Au Musée d'Aix (*Exposition d'art provençal.* Avignon, avril-juin 1911, n° 374)[1].

Portraits.

1. *Esprit Calvet,* d'après le buste en marbre de Péru. H., 1m34; L., 1m. Signé : *Eug. Devéria, 1839, Avignon.*— Donné en 1840 au Musée Calvet par le Conseil général du département de Vaucluse (J. Girard, *Catalogue,* etc., n° 142).

2. *Esprit Calvet,* esquisse du portrait précédent. H., 0m42; L., 0m34. Signé : *Eug. Devéria, 1839.* — Provenant de la succession Requien (J. Girard, *Catalogue,* n° 143.— *Messager de Vaucluse* du 24 novembre 1839).

3. *Vicomte de C...* (de Causans ?). — Mentionné par le *Messager de Vaucluse* du 13 février 1840.

4. *Madame M....* (Mahul, femme du préfet de Vaucluse ?). — Mentionné par le *Messager de Vaucluse* du 13 février 1840.

5. *Marquis de Barbentane.*

6. *François Poulin,* d'Avignon.— Au vicomte de Saint-Priest (*Exposition d'art provençal,* n° 372).

7. *Mme François Poulin, née Devéria,* crayon. — Au même (Même exposition, n° 370).

8. *M. Devéria,* oncle de l'artiste (Hippolyte Devéria, cousin de l'artiste ?).— Au même. (Même exposition, n° 373.)

1. Je lis, dans une lettre de Devéria à Requien (Pau, 30 novembre 1845) : « Quant aux choses de M. d'Anselme dont vous me parlez, ça se borne à un tableau peint sur bois, qui doit être rangé quelque part avec mes ustensiles à peindre, et vous pourrez le demander à Hippolyte [Devéria] par Laurent Gaillé [Gayet]. » (*Corresp.*, n° 5808). Je ne sais ce que c'est que ce tableau.

Digitized by Google

SCULPTURES.

1. *Laure Devéria*, sœur du peintre. Statuette. — Collection particulière.

2. *Eug. Devéria*. Médaillon ovale en plâtre, haut-relief. Signé : *Eug. Devéria*. — Légué par Requien (Aug. Deloye, *Notice des statues du Museum Calvet*, 1881, n° 56).

3. *Eugène Devéria*. Original du médaillon précédent. — Donné par l'artiste à M. Laurent Gayet et par celui-ci à M. de Ribiers.

DESSINS.

1. *Mater admirabilis* (sujet d'une des fresques de la Métropole). Mine de plomb. Signé : *Eug. Devéria, 1839*. — Bibliothèque d'Avignon, *Estampes*, in-4°, n° 25, fol. 9 : Album offert par le marquis de Cambis à Requien et donné par celui-ci à la Bibliothèque.

2. *Les Quatre Henri à l'hôtel de Crillon* (d'après son tableau exposé au Salon de 1857). Dessin et pastel. Signé : *Eug. Devéria*. — Provenant du legs Requien (J. Girard, *Catalogue des tableaux du Musée Calvet*, n° 710) [1].

3. *Femme béarnaise filant sa quenouille*. Crayon noir. Signé : *Eug. Devéria*. — Provenant du legs Requien (J. Girard, *Catalogue*, etc., n° 711).

4. *Dessin* au crayon. — Au Dr Rémy-Roux (*Exposition d'art provençal*, n° 371).

5. *Christ portant la croix*, mine de plomb. — A M. A. Palun (Même exposition, n° 375).

1. Lettre de Devéria à Requien (Pau, 3 mars 1847) : « Mon cher Monsieur, votre lettre est venue jeter la terreur dans ma conscience troublée, et j'ai pensé que je ne devais pas tarder plus longtemps à vous faire parvenir tout ce qu'il y a de fini des quatre Henrys. Ceci vous était destiné depuis longtemps que c'est fini et la paresse seule me faisait renvoyer de jour en jour à vous le faire passer. Or, je voudrais que vous le vissiez avant votre départ, quand ce ne serait que pour vous prouver qu'un cœur reconnaissant vous suivra dans le pélerinage où vous allez chercher la paix que vous ne trouvez pas dans le monde.... Mes quatre Henrys, commencés au printems dernier, ne sont pas encore finis (je pense à les faire pour le Salon de 48). J'ai envoyé au Louvre une mort de Jeanne Seymour, mère d'Édouard VI, — grand comme nature. Je ne puis rien vous en dire : je l'ai fait tout d'une traite sans arrêt, et vous savez que l'on juge mal une œuvre faite dans ces conditions. » (*Correspondants*, n° 5809.)

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON

AU MOYEN AGE.

(Suite.)

CARRERIA DE **MIROLIO** VEL DE **MIRAU.**

La *rue de Mirau* tirait son nom du palais du cardinal Jean de Murolio (1385-1399). C'était une des dénominations de la rue Balance ou Caloterie antique.

La rue *prope libratam de Mirolio* était la rue de la Monnaie et la partie de la rue Chiron située entre les rues Balance et des Grottes.

1476. Hospicium in carreria Caloterie alias de Mirolio (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 66, fol. 204).

1503. Casale in par. beate Marie Magdalenes, in carreria olim appellata la carreria prope libratam de Mirau, confrontatum a meridie cum dicta carreria perquam itur de carreria de Miraux ad carreriam Crotarum (Étendues de J. de Gareto, fol. 147, minutes de M^e^ Antiq).

1505. 3 septembre. Hospicium in par. B. Marie Magdalenes in carreria de Mirolio tendente de Puteo Bovum ad pontem Rodani (*Ibidem*, fol. 122).

1575. Carreria de Miraut alias de l'Areilhe (Arch. de Vaucluse, chap. métr., G, 134, fol. 461).

CARRERIA **MOLENDINI FABARUM.**

La rue du *Moulin des fèves* se trouvait, au XIV^e^ siècle, dans le bourg d'Ortigues (rue Aigarden .

1389. Hospicium in par. S. Desiderii in burgueto nobilis Urtice in carreria, nuncupata molendini fabarum (Arch. de Vaucluse, H, Célestins, n° 13).

Digitized by Google

PLATEA **MONETE.**

Il y a eu de nombreux ateliers de monnaie à Avignon au moyen âge :

A. En 1017 on trouve mention d'un atelier de monnaie à côté de la citadelle (*arx superior*).

B. Au XIV[e] siècle un atelier de monnaie existait place Saint-Didier entre les rues des Fourbisseurs et Galante, dans la maison dite *Saldini*. En 1458, cet atelier était transformé en écurie.

C. Nous trouvons un atelier de monnaie fonctionnant en 1429, dans la livrée d'Albane, derrière le monastère Saint-Laurent. Sans doute, il était déjà dans ce quartier en 1370, puisque nous trouvons que cette année la ville vend à côté, place Ferruce, une maison pour le gardien de la monnaie du pape.

D. Un atelier de monnaie existait en dehors du portail Magnanen, antérieurement à 1405, atelier dont l'actuelle rue Grande-Monnaie a perpétué le souvenir.

E. Au commencement du XVI[e] siècle, la monnaie était dans la paroisse Saint-Symphorien.

A.— 1017. Vuarnerius, presbiter *donne à l'Église d'Avignon*, mansum unum in arce superiori... Dono ad illam monetam modiatas II de vineis cultis : dono ad Feniles... dono ad villam que nominant Fraxino... (Original in Arch. des Bouches-du-Rhône, d'après du Roure, histoire de Montmajour, p. 103-105, note communiquée par M. Duprat).

B. — 1367. — Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Garlanderie, in quo solebat morari Soldanus romane curie, confrontatum cum platea ubi venduntur herbe, ab alia parte cum hospicio domini Petri Retronchini (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 114, n° 20).

1387. Maistre Johan de Pont, per un ostal am las cortz et am las trilhas et potz en lo mey pausat aval sant Desidier, en carierra de la moneda, que confronta am la cariera publica et l'hostal de Monet de Caortz.... fay cascum an fl. X d'aur. (Arch. de Vaucluse, série II, Visitandines de Saint-Georges).

1431. Domus dicta del Semdam (alias Saldani) in qua solebat fieri moneta, sita in par. N. D. de Principali ante plateam S. Desiderii (Brèves de J. de Briende, fol. 223, minutes de M[e] Antiq).

1438. 22 mars. Conductio hospicii vocati olim hospicium Sanderini, alias de la Moneda, siti in platea S. Desiderii excepta tamen turri dicte domus (*Ibidem*).

1442. Maison Soldatii, par N. D. la Principal, confrontant d'une part la rue de la Principal, d'autre la place S. Didier, d'autre la rue de la Seralherie (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Agricol, n° I, inventaire de 1754, fol. 276).

1455. 20 décembre. Hospicium in par. S. Agricoli confrontatum ab oriente cum diversorio S. Marchi, ab occidente cum carreria Ortholanorum, a borea recto cum hospicio in quo cuditur moneta quod est Leonis et Guillelmi de Ambrosiis (Brèves de Robertus Mantaille, in étendues de J. Chaillon, 1481-1494, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

1458. Platea tegulis coperta in qua solebat fieri moneta D. N. pape tempore preterito, et in qua nunc fit stabulum, longitudinis IX cannarum, latitudinis IV cannarum, sita in par. S. Desiderii, confrontata a solis or[t]u cum carreria qua itur de S. Desiderio ad Corpus Sanctum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, nº 24, fol. 196).

C. — .... Anno a nativitate ejusdem MºCCCº septuagesimo.... die vicesima quinta mensis maii,... nobiles Philippus Cabassole et Franciscus de Volobrica, burgenses, sindici communis et universitatis civitatis Avinionis.... et pro bono et utllitate.... communis.... dederunt.... ad novum accapitum.... Johanni Vezati, ruthenensis diocesis, custodi monete pro domino nostro papa in civitate Avinon., civi et habitatore Avinon., quoddam dicte universitatis hospicium situm in parrochia sancti Agricoli,et in carreria vocata porta Ferussa, et confrontatur ab una partè cum hospicio Francisci Gocho draperii, et ab alia parte cum hospicio et tabula cambii Gerardi Guidaloti, campsoris ; et ab alia parte cum dicta carreria publica,.... salvo et retento ipsorum communis et universitatis censu seu servicio annuali seu perpetuo scilicet duodecim fl.... acceptis per dictos dominos sindicos ab eodem Johanne Bczaci pro presenti novo accapito... quinquagenta sex fl...., quos confessi sunt habuisse.... Acta fuerunt hec Avinione... et ego Guillelmus Versanini.... notarius (Arch. de la ville, boite 84, pièce, 79).

1429. 23 mars. Hospicium in par. S. Agricoli et retro ecclesiam dicti sancti confrontatum ab una parte cum librata Albanensi in qua fit moneta pro nunc, et ab alia de retro cum monasterio S. Laurentii, ab alia cum carreria tendente versus dictam libratam (Brèves de F. Bertrand, fol. 34, minutes de Mᵉ Antiq).

D. — 1405. Hospicium in burgo vinearum, confrontatum cum carreria vocata de la Grant Monoye (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, nº 48).

1457. 4 février. Hospicium in par. S. Desiderii in quadam transversia carrerie recte portalis Mahanesii, que quidem transversia tendit a dicta carreria recta ad burgum olim dictum de Cario, quod nunc est capituli S. Petri et a dicto burgo ad pontetum fratrum minorum (Brèves de J. de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

1500. 15 janvier. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria sive transversia porte Mahanesii nuncupata de la Moneda (Arch. municipales, notaires, BB, nº 34).

E. — 1609. 8 mai. Petrus Janin furnerius *loue une chambre sise* in par. S. Simphoriani, ante monetam (Brèves de J. de Gareto, minutes de Mᵉ Antiq),

1512. 27 mai. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Monete (Brèves de J. Pelleterii, *ibidem*).

Rue du **MONT-DE-PIÉTÉ**.

La rue actuelle du Mont-de-Piété était au XVᵐᵉ siècle une traverse sans nom allant de la rue de la Croix à la livrée de Saluces.

1488. 19 juin. Honoratus Remundi, notarius civitatis Arelatensis, *vend à* Bernardinus de Damianis, hospicium in par. S. Simphoriani, in quadam transversia tendente de carreria S. Crucis ad libratam Salussiarum, confrontatum ab oriente cum dicta transversia, a meridie cum viridario, ab occidente et borea cum hospicio dicti nobilis Bernardini de Damianis (Brèves de J. de Gareto, minutes de Mᵉ Antiq).

Digitized by Google

Carreria de la **MOREYA** ; vide Carreria **PUTEI DE LA MOREYA.**

Carreria **MUSE** ; vide Carreria **ARGENTARIE**, et Carreria **PARVE MUSE.**

Carreria de la **MUSETA.**

La rue *de la Musette* me paraît être devenue la rue Petite-Meuse.

1488. 23 avrii. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria de la Museta, confrontatum ab oriente cum platea mercati coriorum, ab occidente cum dicta carreria de la Museta (Étendues de J. de Ulmo, minutes de Me Antiq).

1492. 4 août. Hospicium in par. S. Genesii in carreria de la Museta (Brèves de J. de Ulmo, fol. 230, *ibidem*).

Carreria de **NABRESSA** ; vide Carreria **FURNI DE NABRESSA.**

Carreria de **NAZARET.**

La rue de *Nazaret* ou de l'*hôpital de Notre-Dame de Nazaret* (anciennement hôpital Rancurel) était la rue des Teinturiers actuelle. L'hôpital de Notre-Dame de Nazareth avait été reconstruit en 1465, en dehors du portail Imbert vieux, au coin des rues des Teinturiers et des Clés (actuellement maisons Pernod et Amic). Antérieurement il se trouvait au bout de la Bonneterie contre le portail Peint.

1524. Hospicium in par. S. Genesii et carreria portalis Imberti et ante hospitale de Nazaret, confrontatum ab oriente cum dicta carreria publica de Nazaret (Étendues de B. de Gareto, fol. 338, minutes de Me Antiq).

Carreria **NOSTRE DOMINE LA BLANCHA.**

Par testament le 19 mai 1345, Paul de Sade avait fondé un hôpital dans une maison qu'il possédait sur les Lices antiques de Saint-Agricol (partie de la rue Calade allant de la rue Saint-Agricol a la rue Saint-Etienne). Cet hôpital fut dénommé *hôpital de Notre-Dame de la Blanche*, du nom d'une image de la Vierge ou d'un oratoire qui se trouvait sur un arc en face de l'entrée du

Digitized by Google

bourg des Ouliers (*burgus Oleriorum*). L'hôpital en 1459 fut uni à l'hôpital du Pont et vendu en 1471. Mais l'oratoire de Notre-Dame de la Blanche persista à l'entrée de l'ancien bourg *Oleriorum* devenu alors par corruption le *bourg de las Ollas,* plus tard la *rue de las Ollas,* puis la *rue des Isles.*

On donne parfois le nom de rue de Notre-Dame de la Blanche ou de Notre-Dame des Isles à la rue des Lices antiques de Saint-Agricol.

La rue ou traverse de Notre-Dame de la Blanche ou de Notre-Dame des Isles allait des Lices anciennes aux Lices neuves en passant sous l'arc de Notre-Dame de la Blanche : c'était la rue du Mail actuelle.

La petite place se trouvant à l'intersection des rues du Mail et Plaisance s'appelait encore, au XVIII^me^ siècle, *bourg des Oulles :* on y accédait par deux passages ou arceaux, dont l'un correspondant à Notre-Dame de la Blanche a été fermé seulement en 1880, et l'autre existe encore.

Sur cette petite place, en face de l'arc bouché, une niche avec sa vierge, est tout ce qui reste de l'Oratoire de Notre-Dame de la Blanche.

1417. 2 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria vocata vulgariter Nostre domine Albe confrontatum a solis oru cum hospicio nobilis Johannis de Sado, versus boream cum dicta carreria (Brèves de F. Bertrand, minutes de M^e^ Antiq).

1451. 30 août. Hospicium in par. S. Agricoli, in burgo Oleriorum, confrontatum ab una parte cum transversia tendente versus Liceas, ab alia parte cum Portaleto ubi est imago beate Marie Virginis (Brèves de J. Morelli, fol. 91, minutes de M^e^ Antiq).

1463. 2 octobre. Hospicium in carreria S. Agricoli in carreria seu transversia ante ymaginem Nostre Domine la Blanca qua itur ad Liceas et versus libretam d'Amians (Étendues de A Sarrasseni, minutes de M^e^ Vincenti).

1465. 21 mars. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria qua itur ad Liceas ante ymaginem nostre domine la Blanca (*Ibidem*).

1488. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Licearum antiquarum retro carreriam Parve Fustarie, prope nostram dominam la Blanqua (Étendues de J. de Gareto, fol. 380, minutes de M^e^ Antiq).

1489. 20 août. Viridarium in par. S. Agricoli in carreria sive transversia Nostre Domine la Blancha vulgariter nuncupata le bourg de las Ollas, prope Liceas novas, confrotatum ab occidente cum meniis novis, dictis Liceis novis in medio, et a borea cum duabus carreriis sive transversiis (*Ibidem*, fol. 8).

1491. Viridarium in par. S. Agricoli in carreria publica N. Domine de la Blancha sive in Liceys antiquis (Étendues de J. Tavani, fol. 356, minutes de M^e^ Antiq).

1493. 9 juillet. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria N. D. dicte vulgo la

Digitized by Google

Blanche, sive carreria Licearum Antiquarum (Brèves de J. Tavani, minutes de Mr Antiq).

1507. Parva domus cum viridario in par. S. Agricoli in carreria sive transversia Nostre Domine de la Blancha, prope Liceas novas, confrontatum ab occidente cum meniis civitatis itinere in medio (Étendues de J. Tavani, fol. 281, minutes de Me Antiq).

1509. 31 octobre. Hospicium cum furno quod esse dicitur hereditatis Anthonii Borgesii, alias Larlenc, condam mercerii; in par. S. Agricoli, in carreria Licearum antiquarum, confrontatum ab oriente cum carreria publica, ab occidente cum quadam platea communis, a meridie cum quadam androna et cum portali sive arcu nostre domine de la Blancha (Étendues de P. de Gareto, fol. 328, *ibidem*).

1731. 18 novembre. Dorothée Dupont, veuve et héritière de noble Pierre Mignard, architecte, possédait deux maisons paroisse Saint-Agricol, dont une dans la rue Petite-Fusterie, confrontait : sur le derrière la rue des Lices anciennes, autrement dite la rue de Notre-Dame des Isles; d'autre part, la maison dotale de noble Pierre Isnard, docteur agrégé de la Faculté de médecine (Arch. de Vaucluse, série E, titres de familles : Mignard).

1769. Maison paroisse Saint-Agricol, rue des Lices antiques, confrontant le portail de Notre-Dame de la Blanche, autrement des Isles (Arch. de Vaucluse, H, Célestins de Gentilly, nº 22, fol. 68).

1880. 11 septembre. Le conseil municipal autorise le maire à vendre, pour le prix de 400 fr., à Mlle Hugonin, le sol du passage sous voûte allant de la rue Calade à la place des Oulles (*Union de Vaucluse*, 17 septembre 1880).

Carreria **NOSTRE DOMINE DE FURNIS.**

La rue de *Notre-Dame des Fours* était la rue du Collège d'Annecy. Elle prit ce nom du monastère de Notre-Dame des Fours qui y fut transféré en 1363.

En 1427, les exécuteurs testamentaires du cardinal de Brogny achetèrent ce couvent pour y fonder le collège dit de Saint-Nicolas d'Annecy. Quant aux religieuses de Notre-Dame des Fours, elles fondirent leur monastère avec celui de Saint-Véran.

1366. Carreria Blancarie veteris sive monasterii monialium beate Marie de Furnis (Arch. de Vaucluse, G, Arch., nº 117, fol. 11).

1428. Carreria Blanquerie veteris sive de Furnis (*Ibidem*, nº 119, fol. 130).

1548. Carreria de Furnis qua itur de carreria S. Marci ad ecclesiam collegii S. Nicolai sive magnum collegium (*Ibidem*, nº 134, fol. 144).

Carreria **NOSTRE DOMINE DE POMERIIS** sive **POMERIORUM.**

La rue de Notre-Dame des Pommiers se trouvait dans le bourg neuf des Cabassolle. C'est actuellement la rue Pommier.

Digitized by Google

Il existait à Sisteron une église de Notre-Dame de Pommiers ; le 20 août 1479, Anthonius Ayraudi, appothecarius Avinionis, teste en faveur de cette église, des hôpitaux et autres œuvres pies de Sisteron (Brèves de J. Morelli, fol. 202, minutes de Mᵉ Antiq). Il existe aussi une église de Notre-Dame des Pommiers, à Beaucaire.

1446. 11 février. Hospicium in carreria de Pomeriis (Brèves de J. Alberti, minutes de Mᵉ Vincenti).

1464. 4 juillet. Hospicium in par. S. Petri in burgo novo Cabassolorum et in carreria Nostre Domine de Pomeriis (Étendues d'A. Sarrasseni, *ibidem*).

1471. 2 novembre. Hospicium in carreria beate Marie de Pomeriis que est inter Carrateriam et carreriam Putei Thomarum (Étendues de P. Fabry, *ibidem*).

1498. Hospicium in par. S. Petri in carreria Pomeriorum tendente de carreria Carraterie ad carreriam puthei Thomarum (Brèves de J. de Gareto, fol. 604, minutes de Mᵉ Antiq).

Carreria **NOSTRE DOMINE DE PRINCIPALI.**

La *rue de Notre-Dame de la Principale,* passant devant l'église de ce nom (actuellement chapelle des Pénitents blancs) allait de la rue des Orfèvres ou rue Rouge, à la rue des Fourbisseurs et à la place Saint-Didier.

1369. Hospicium situm in carreria N.-D. de Principali (Arch. de la ville, procès du Rhône, III, p. 45).

Carreria **NOSTRE DOMINE DE SPERANZA.**

La chapelle de Notre-Dame de l'Espérance fut érigée en 1367 à la place d'une image peinte contre un mur représentant la Vierge tenant son fils sur ses genoux (Arch. de Vaucluse, archevêché, G 8, fol. 85). Elle se trouvait derrière la sacristie de l'église de Notre-Dame la Principale.

La *rue de Notre-Dame de l'Espérance* est la rue des Fourbisseurs actuelle (V. aussi *Pellisseria antiqua*).

1475. Carreria Notre-Dame de Speransa antiquitus Pelliparia antiqua (Arch. de Vaucluse, chap. métrop., G, 117, fol. 86).

1568. Rue de Notre-Dame de l'Espérance devant l'église Saint-Geniez (*Ibidem,* fol. 532)

1655. Rue du Sauvaige ou de Notre-Dame de l'Espérance ou des Espassiers (*Ibidem,* nº 138, fol. 41).

Digitized by Google

CARRERIA DE L'ORIFLANC.

La *rue de l'Oriflanc* est devenue la rue de l'Oriflamme; elle est aussi appelée *carreria putei catene,* rue du Puit de la Chaîne, et *carreria palafernarie Saluciarum,* rue de la Palafernerie de la livrée de Saluces.

1486. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria dicta de l'Oriflanc, confrontatum ab oriente cum carreria eundo versus libratam de Frejus (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

1489. Hospicium in par. S. Petri in carreria de l'Oliflanc in quadam transversia tendente ad libratam de Frejus et Sallussarium in qua est puteus vocatus lou pous de la cadena, confrontatum ab oriente cum hospicio magistri Perinetti Chassaudi barbitonsoris (Étendues de J. de Gareto, fol. 183, minutes de M° Antiq).

1500. 5 août. Hospicium in par, S. Symphoriani in carreria de l'Oliflanc sive traversia puthey cathene, confrontatum ab oriente cum hospicio diversorii Campane, bedali Sorgie in medio, ab occidente cum dicta carreria (Brèves de J. Gareto, fol. 416, *ibidem*).

1505. 16 mai. Casale in par. S. Symphoriani, in carreria palafrenarie reverendi cardinalis Saluciarum, nunc appellata de l'Oliflanc, per quam itur de putheo cathene ad libratam Saluciarum et Forojuliensem (Fragment de brèves sans nom, minutes de M° Vincenti).

CARRERIA DE ORREO ; VIDE CARRERIA GRANERII.

ORTI.

A côté de Notre-Dame des Miracles, au levant de la Velouterie, étaient de grands jardins, d'où ce quartier était quelquefois appelé *les jardins.* Au XVII° siècle, ces jardins prennent le nom de *jardins de Gadagne,* correspondant à peu près à l'emplacement de la rue Raspail et du Grand-Séminaire.

1417. 6 janvier. Acta fuerunt hec in domo Elisei de Placentinis, de Parma, legum doctoris, sita in ortis Avinion., versus monasterium sororum Repentitarum (Brèves de F. Bertrand, minutes de M° Antiq).

CARRERIA ORTOLANORUM.

La *rue des Ortolans* (des Ortolailles ou des Jardiniers) ou *de las Meyssonas* nous apparaît au milieu du XIV^me^ siècle. La famille de Sade possédait des immeubles dans cette rue, d'où nous la trouvons aussi dénommée *rue d'Hugues de Sade.*

Digitized by Google

La rue des Ortolans est quelquefois confondue avec la Bouquerie (rue Dorée). Cette confusion vient de ce qu'une partie de la rue des Ortolans se perdait dans la rue Bouquerie vieille. La rue des Ortolans correspondait en effet à l'actuelle rue des Ortolans et à la rue de l'Anguille. Dans cette rue était la livrée du cardinal d'Urgel (Nicolas Capocii, 1350-1368) qui devint ensuite la livrée du cardinal de Naples (Bernard de Bosquet, 1368-1371).

1351. 19 novembre. Johannes Textoris corderius, *tuteur* de Petrus Ortalani, *fait une reconnaissance au clavaire de l'évêché pour* l'hospitium situm in carreria ortolanorum confrontatum cum hospicio Garnerii de Sadone (Arch. de Vaucluse, arch., G, 112, fol. 88).

1363. Hospicium in librata cardinalis Urgellensis, in carreria Ortolanorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 132, fol. 111).

1364. Hospicium in librata cardinalis Urgellensis in carreria vocata Ortolanorum sive de las Meyssonas (*Ibidem*, fol. 141).

1366. Carreria vulgariter antiquitus appelata dels Ortolas juxta furnum Bocarie veteris (*Ibidem*, n° 117, fol. 26 verso).

1366. Carreria Ortolanorum sive Meissonarum (*Ibidem*, fol. 29 verso).

1427. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Hugonis de Sadone, juxta domum condam cardinalis Urgellensis, confrontatum ab oriente et meridie cum carreriis publicis, ab occidente cum hospicio nobilis. Ludovici de Sadone, et a borea cum hospicio Ludovici de Sadone et Poncii de Sadone, elemosinarii nostre domine de Dompnis, filiorum condam nobilis Andree de Sadone (*Ibidem*, archevêché, G, 119, fol. 48).

1427. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Bocarie antique sive Ortolanorum, confrontatum ab oriente cum dicta carreria publica Ortolanorum sive Bocarie veteris (*Ibidem*, fol. 53).

1500. 26 novembre. Domus Luce Camby sita in par. S. Desiderii et in carreria (en blanc) confrontata ab oriente cum dicta carreria, a meridie cum diversorio ad signum S. Marci, ab occidente cum quadam transversia sive carreria ortolanorum, et a borea recto cum domibus Oliverii Rolandi et heredum Luce Doni (Brèves de J. Pelleterii, minutes de M° Antiq).

XVI^me^. Domus in par. S. Desiderii, et carreria vulgo dicta Hortulanorum, olim dicta librata de Neapoli, vendita condam nobilibus Jacobo, Paulo et Johanni Donis fratribus (Arch. de Vaucluse, G, arch., 112, fol. 203).

CARRERIA **PALHASSERIE.**

Le *bourg de la Palhasserie* faisait autrefois partie du Bourg-Neuf. Il est quelquefois confondu avec son voisin le bourg de la Roquille. Le bourg de la Palhasserie devint une rue qui porte encore ce nom (vide *burgus Roquilhe*). Il y avait un autre bourg de ce nom dans la Carreterie (vide *burgus Pallenderiarum*).

Digitized by Google

1385. Maison hors le portail Imbert dans le bourg de la Roquille, autrement dit de la Pallasserie (Arch. de Vaucluse, chap. Saint-Agricol, 1 bis, p. 244).

1507. 28 juillet. Transversia tendens de carreria Portalis Imberti ad carreriam Palhasserie (Actes du chapitre, minutes de Me Vincenti).

CARRERIA **PALLAFRENARIE ANTIQUE** VEL **D. N. PAPE.**

C'est la rue de la Palapharnerie actuelle qui arrivée à la place Saint-Joseph, remontait vers la porte Aurose, parallèlement à la rue des Trois-Colombes. Cette rue ne fut redressée qu'en 1757, lors du transfert de la porte de la Ligne là où elle est actuellement.

Au XVIIme siècle cette rue prend le nom de rue Carbonière.

1365. Hospicium in burgo S. Petri confrontatum cum una palafrenaria D. N. pape (Arch. de Vaucluse, G, chap, Saint-Pierre, n° 41).

1392. Casale in par. S. Simphoriani in carreria vulgariter appellata carreria porte Aurose, per quam itur ad palafrenariam D. N. pape et ad portam Aurosam.

En 1424, la même maison est dite située : In carreria palafrenarie D. N. pape qua itur de carreria Infirmeriarum ad portam Aurosam (*Ibidem*, n° 43).

1405. Hospicium in par. S. Simphoriani in liceis porte Aurose prope Palafrenariam D. N. pape, confrontatum ab oriente cum platea Blasii Nigri mercatoris fustarum (*Ibidem*, Sainte-Claire, H, n° 9, fol. 55).

1427. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria qua itur de portali Infirmeriarum ad portale Aurose vocata Via crose, alias Palafrenaria N. D. N. pape (*Ibidem*, H, Sainte-Praxède, n° 53).

CARRERIA **PALAFRENARIE** DE **SALUCIIS.**

La rue *Palafernerie de la livrée du cardinal de Saluces* était la rue de l'Oriflamme, dite aussi au XVme siècle rue de l'Oriflanc ou du puit de la cathene.

1479. Hospicium in par. Simphoriani in carreria Palafrenarie de Saluciis (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Claire, n° 12 bis, fol. 132).

XV-XVIme siècle. Hospicium in carreria Palafrenarie antique librate Saluciarum sive putei catene, confrontatum cum carreria Trium Columbarum (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 22, fol. 19 et 23).

1504. Hospicium in carreria Pallafrenarie reverendi cardinalis Saluciarum, nunc appellata de l'Oriflanc, per quam itur de putheo Cathene ad libratam Saluciarum et Forojuliensem (*Ibidem*, H, Sainte-Catherine, n° 53).

1613. Rue Oriflan ou Pallaffarnerie, allant au puit de la cadene (*Ibidem*, n° 6).

Digitized by Google

CARRERIA **PALAFRENARIE CARDINALIS VIVARIENSIS.**

La rue de la *Palafernerie du cardinal de de Viviers* nous paraît être la rue des Amoureux.

1456. Hospicium in carreria parvi Paradisi confrontatum a parte retro cum carreria Palafrenarie cardinalis Vivariensis (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 46).

1457. Hospicium in par. S. Genesii in carreria parvi Paradisi, per quam itur ad ecclesiam fratrum minorum, confrontatum a parte retro occidentali cum carreria Palafrenarie cardinalis Vivariensis (Arch. de la ville, notaires, BB, n° 6, fol. 201).

PLATEA **PALACII APOSTOLICI.**

Primitivement, il n'y avait devant le palais qu'un carrefour. C'est le pape Benoit XIII qui, après le premier siège du Palais (1398-1403), fit raser toutes les maisons et créa devant le grand Palais une place s'étendant jusqu'au petit palais ou évêché.

1404. Le premier jour de febvrier le pape Benoist fit raser et abattre toutes les maisons qu'estoint devant le Palais (Valois, *Essai de restitution d'anciennes annales d'Avignon*, p. 13).

L'an MCCCCIII e del mes de desembre, de jenvier et apres may signent, foron fondut los hostals que eron entour lo gran el petit palais, anat entro lo pont de Rose, et apres acomenseron à bastir grans murs sus la Roque de Nostra Dona de Doms per laqual si puesca anar del grand palais al petit palais et à la tore del pont, per tal que papa Benezeg e los autres apres luy venent puescan intrar e salhir del palais à lur plaser (Ehrles, die Chronik des Bertrand Boysset, p. 370).

1497. 23 janvier. Hospicium in par. S. Stephani in carreria de la Calotière, sive de las Balances, confrontatum ab occidente cum dicta carreria publica, a borea recto cum hospicio olim diversorii ad signum Rosarum, ab oriente cum platea publica palatii apostolici (Arch. de Vaucluse, duché de Caderousse, n° 350).

CARRERIA **PALHERALORUM.**

C'était la rue de la Palhasserie (vide *carreria Palhasserie*).

1380. Viridarium inter carrerias dictas de la Roquilha et Palheralorum (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 16).

PLATEA **PANATERIE.**

La *place de la Paneterie* était peut-être la place du cloître Saint-Pierre.

Digitized by Google

1343. 30 juillet. Tabula panaterie in platea panaterie S. Petri, ubi olim esse solebat costellum, prope puteum dicte platee (Arch. de la ville, boite 87, pièce 57).

Transversia del **PAPEGAY.**

Entre la Principale et la rue Puit de Carel : peut-être la ruelle allant de la rue Rouge à la place Principale.

1409. Hospicium in par. N. D. de Principali, in transversia vocata del Papegay, confrontatum cum hospicio de la taverna de la Millanesa (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Didier, n° 55).

1463. Ostal de la Cremada, que a dos intradas, l'una deves la Principal, et l'autra deves lo pos del carrelh... et l'autre ostal que s'appelle la Milanesa que ten ensemble (Étendues de Laurent Michaelis, fol. 32, minutes de M° Vincenti).

Carreria **PARGAMANARIE ;** vide Carreria **LOMBARDORUM.**

Carreria **PARVE MUSE.**

Elle tirait son nom de la maison de la Petite Muse.

1358. Hospicium in par. S. Genesii, confrontatum cum hospicio de la petite Musa (Arch, de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 10).

1394. Hospicium in carreria parve Muse (*Ibidem,* G, chap. métrop., n° 81, brèves de J. Surelli).

1467. 14 novembre. Hospicium in carreria recta tendente ab ecclesia S. Genesii ad portale Imberti, confrontatum a borea cum transversia parve muse (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antiq).

1480. 2 décembre. Hospicium in carreria vocata la petite Musa, in par. S. Genesii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 11).

Platea **PARTI PALATII.**

C'était le carrefour se trouvant devant le petit Palais (ancien Petit-Séminaire).

1478. Viridarium in par. S. Stephani, in transversia existente subtus parvum palatium, confrontatum ab occidente cum dicta transversia, ab oriente cum platea parvi palatii (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 61, fol. 53).

Carreria et Planum **PARVI PARADISII.**

Il y avait au XV^me^ siècle la *rue du Petit-Paradis* et le *plan du Petit-Paradis.*

Digitized by Google

A. *Rue du Petit-Paradis.* Ce nom lui venait de la maison du Petit-Paradis qui, en 1387, appartenait à Gilles de Ulcheyo, camérier du cardinal de Saint-Martial. C'est la rue actuelle du Petit-Paradis.

B. *Le plan du Petit-Paradis.* C'est la place du Grand-Paradis actuelle : on l'appelait le petit paradis des Trois-Pilats.

A. — 1387. 25 mars. Instrumentum concordie factum inter magistros carreriarum et Egidium de Ulceio, camerarium cardinalis S. Martialis, super quadam platea publica quam idem dominus Egidius occupabat, in suo hospicio vocato Parvo Paradiso, situato quasi in fine librate domini cardinalis Yspanie quod tunc de novo construebat (Arch. de Vaucluse).

1452. 8 mars. Hospicium in carreria parvi Paradisi, confrontatum ab una parte cum carreria tendente, ab hospitali nostre domine de Nazaret, alias de Rancurello, ad monasterium sancte Clare, ab alia cum quadam carreria tendente a dicto parvo paradiso ad monasterium fratrum minorem (Brèves de P. Daguini, minutes de Me Vincenti).

1462. Carreria parvi Paradisi, tendens de S. Desiderio ad conventum fratrum minorum (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons. n° 19, fol. 170).

1453. Carreria Parvi Paradisii tendens versus monasterium fratrum minorum (Brèves de G. de Rastelli, fol. 68, minutes de Me Viventi).

B. — 1481. 4 juin. Hospicium in par. S. Simphoriani in planeto appellato de Paradis, confrontatum ab oriente cum hospicio Anthonii Moturier, factoris ymaginum, a borea cum bedali Durensole (Brèves de G. Morelli, minutes de Me Antiq).

1487. Hospicium ad tria pilaria, loco dicto au Petit Paradis, confrontatum a borea cum androna non transeunte dicta planum parvi paradisi (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 80, fol. 17).

1493. Casale in par. S. Simphoriani versus tria pilaria sive planetum parv paradisi (Brèves de J. de Gareto, fol. 303, minutes de Me Antiq).

1510. Domus cum viridario in par. S. Simphoriani inter portalia Infirmeriarum et Aurose et prope parvum paradisum, confrontatum ab oriente cum carreria trium columbarum, a meridie cum platea et casali nobilis Poncii Laurenti (Étendues de J. de Gareto, fol. 136, minutes de Me Antiq).

1526. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria vulgo dicta du petit paradis trium pilariorum (Arch. de la ville, hôpitaux, GG, n° 591, fol. 9).

PASSEPIIT.

Quartier se trouvant, au XIVme siècle, près du Four de la Terre.

1366. Locus vulgariter dictus passepiit prope Furnum terre (Arch. de Vaucluse, G, chap. métrop., n° 23, recon. 362).

CARRERIA **PEBRARIE,** VIDE CARRERIA **SPECIARIE.**

D P. PANSIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

MOLIÈRE

ET

LES DIALECTES DU MIDI

A PROPOS DE

MONSIEUR DE POURCEAUGNAC.

La farce de Monsieur de Pourceaugnac présente une singularité qu'on ne retrouve ni chez Molière, ni, à ma connaissance, chez aucun autre comique du temps : un rôle tout entier écrit en languedocien. Lucette, soi-disant victime du « gentilhomme limousin », vient, deux scènes durant, l'invectiver dans son patois maternel. Elle accourt, dit-elle, de Pézenas pour confondre le fourbe et se venger du séducteur qui l'a épousée jadis, puis abandonnée avec ses enfants. Elle narre ses aventures, elle crie des menaces, des injures, elle récrimine et s'attendrit tour à tour sur le passé avec une verve bruyante qui sent bien sa campagnarde du Midi. Son parler aussi est méridional comme sa volubilité, et il est flatteur pour notre langue d'oc d'avoir sa petite place dans l'œuvre d'un classique. Mais l'honneur nous serait beaucoup plus sensible si nous pouvions assurer que Molière savait nos vieux patois : nous prouverons, hélas ! que non, en examinant, à propos du rôle de Lucette, deux petits problèmes de curiosité littéraire : 1° A quelle variété dialectale se rattache-t-il ? 2° Molière l'a-t-il rédigé lui-même ? problèmes solidaires, on le verra, car résoudre l'un, c'est fournir la solution de l'autre.

Le languedocien de Molière a déjà préoccupé deux érudits : Castil-Blaze, dans son *Molière musicien* (t. I, p. 365 et sqq.), et le docteur Adelphe Espagne, dans un mémoire sur les *Influences provençales dans la langue de Molière* (*Revue des*

Digitized by Google

langues romanes, 1876, t. II, p. 71 et sqq.). Ces deux études, faites sans méthode et remplies d'assertions inexactes, méritent pourtant un rapide examen critique. A. Regnier, dans son édition des *Grands Écrivains*[1], semble en faire si grand état que beaucoup les jugeront concluantes et définitives. Elles font pour lui autorité. Or, j'espère montrer qu'elles sont — autant dire — nulles et non avenues.

Castil-Blaze d'abord. Il en est encore à croire que les gens du Midi parlent tous la même langue, de Bordeaux à Gap, en passant par Cavaillon dont il est natif : gascon, languedocien, provençal, c'est tout un pour lui. Aussi, n'a-t-il même pas l'idée qu'on pourrait essayer d'identifier le dialecte. Il est bien plus commode de supprimer ou de corriger les formes et locutions languedociennes de Molière, en les remplaçant par les formes et locutions provençales de son pays, puis de proclamer que Lucette parle « moitié parisien, moitié gascon », qu'elle se fait mieux entendre du public parisien que du public méridional, que c'est « du français tout pur dont on a provençalisé les terminaisons ». Voilà un article fait « de chic », à la mode de 1840. Il faut beaucoup pardonner à un critique musical, compositeur à ses heures, et ne le point citer dans une édition sérieuse.

L'étude du docteur Espagne serre la question de plus près, mais n'est pas moins erronée. Il essaye, lui, d'identifier le dialecte, et il y reconnaît, naturellement, — et sans hésiter, — le dialecte de Pézenas, qui lui est familier. Mais ce languedocien de Molière a beau être de Pézenas, il doit subir des remaniements et des corrections multiples pour être vraiment de Pézenas. Et M. A. Espagne, tout en assurant que Lucette parle comme on fait en ce lieu, nous donne une version nouvelle de son rôle, pour montrer comment elle parlerait, si elle parlait comme une « piscenoise ». Pour tout autre que pour le docteur Espagne, la version en véritable « piscenois » qu'il nous donne, prouve justement le contraire de ce qu'il veut prouver : c'est même la meilleure preuve que nous puissions avoir que Lucette n'est pas de Pézenas. J'irai plus loin : si le « piscenois », tel qu'on le parle, se reflète exactement dans le remaniement du docteur Espagne, j'affirme que nul indigène de Pézenas ne comprendrait aisément le languedocien de Molière, — entendons-nous, — si on lit le rôle à haute voix. Car sur le papier, lu avec les yeux, un texte gascon sera toujours saisissable pour un lettré de la Pro-

1. Molière, t. VII, p. 304 et sqq.

Digitized by Google

vence ou du Languedoc, et réciproquement. C'est même la raison pourquoi M. Espagne, lettré du Languedoc, a cru retrouver dans le gascon de Lucette un parler familier. Mais quand on reprend à voix haute et que l'on compare le texte de Molière avec la version de M. Espagne, les différences sautent aux yeux..., parce qu'elles sautent aux oreilles : on se sent en présence de deux variétés dialectales plutôt lointaines. La phonétique et la conjugaison diffèrent sensiblement dans les deux textes. Le *v* roman de Pézenas, auquel correspond le *b* gascon de Molière, accuse nettement la distinction des deux dialectes, et ce trait linguistique nous assure déjà que Lucette a vu le jour plus près de la Garonne que de l'Hérault.

L'article de M. Espagne implique une autre conclusion, qu'il n'ose pas formuler, mais dont il essaye de nous convaincre. Pour lui, Molière n'a pas impunément couru le Midi avec ses compagnons; on retrouve, insinue-t-il, dans ses comédies, les traces d'une vague influence provençale. Exemples : *Jouter quelqu'un, tribouiller, en Alger,* et autres locutions, qui n'ont, — on le sait, rien de provençal, ni chez Molière, ni ailleurs. « Les provençalismes se rattachent évidemment au séjour que fit le grand écrivain dans le Midi de la France, et principalement dans la partie du Languedoc qui correspond aujourd'hui au département de l'Hérault. » De là à admirer « la facilité avec laquelle Molière s'est assimilé une langue presque étrangère pour lui », il n'y a qu'un pas. Molière, qui a fait plusieurs séjours à Pézenas, aurait appris la langue du lieu ; il aurait donc rédigé lui-même le rôle de Lucette dans le seul dialecte qu'il ait pu connaître et qui est celui de Pézenas. Tout se tient, on le voit, dans la thèse de M. Espagne. Mais la réfutation, je le répète, se trouve dans la preuve même qu'il en donne, dans cette adaptation qu'il a faite du texte classique, pour le traduire en dialecte de Pézenas.

Ces deux études ne résistent pas à l'examen, parce qu'elles ne reposent sur aucune recherche précise. Se fier, pour identifier un dialecte, à l'intuition personnelle, n'est pas une méthode; remanier un texte pour l'adapter à un dialecte et en identifier ensuite la provenance, c'est plus que de la naïveté. C'est ce qu'a fait le docteur Espagne pour attribuer au parler de Pézenas l'honneur de figurer dans l'œuvre de Molière. On va loin avec de pareils procédés. Un provençal y a reconnu sa Provence, un languedocien son Languedoc. Un gascon, je m'en suis assuré, y reconnaîtrait aussitôt sa Gascogne, et qui plus est, c'est lui qui tomberait juste. C'est ce qu'il nous reste à montrer.

Digitized by Google

∴

Établir l'état civil linguistique d'un texte ne va pas, — encore aujourd'hui — sans quelque témérité. La dialectologie est une science trop récente pour que les travailleurs aient à leur portée les instruments de précision nécessaires à l'identification exacte d'un texte dialectal : il y faut, en l'état des choses, quelque prudence et la collaboration du hasard. Pour ce qui nous occupe, j'ai consulté les dictionnaires spéciaux de *Sauvages,* de *Cénac-Montaut,* de *Lespy,* d'*Honorat,* surtout celui de *Mistral,* sans oublier les travaux généraux de philologie romane, comme ceux de *Meyer-Lübke* (*Grammaire des langues romanes*), de *Bourciez* (*Éléments de linguistique romane*)[1]. Mais pour contrôler et préciser les indications forcément sommaires et schématiques d'un dictionnaire ou d'un manuel, rien ne vaut la lecture des écrivains, et les écrivains de terroir sont ici nombreux et divers. L'étude philologique permettra de conclure que le languedocien de Molière est proche parent du gascon. La lecture de Goudouli, célèbre poète toulousain du XVII^me^ siècle, mort en 1649, m'a convaincu que le dialecte de Lucette correspond à celui qu'on parlait, au temps de Molière, dans la région de Toulouse. C'est cette conviction que je voudrais fonder sur des raisons, en examinant, dans notre texte, la phonétique, la morphologie, le vocabulaire.

Phonétique. — Les traits caractéristiques de notre texte sont propres, les uns au gascon, les autres au languedocien ; mais les uns aussi bien que les autres se trouvent réunis dans le dialecte toulousain, en particulier dans le dialecte employé au XVII^me^ siècle par Goudouli. De même que la ville de Toulouse est sur la limite des deux provinces, de même son dialecte est intermédaire entre celui de Gascogne et celui de Languedoc.

Tout d'abord, notre texte se rattache au gascon par le traitement du *v* et celui de *n* final. En gascon, *v* devient toujours *b* ; *n* final tombe ; ces deux caractères phonétiques distinguent le

1. Indications bibliographiques et abréviations adoptées pour l'étude qui suit : *Dictionnaire languedocien-français*, par B. de Sauvages, Nîmes, 1785 (Sauv.) ; — *Dictionnaire béarnais*, par Lespy et Raymond, Montpellier, 1887 (Lesp.) ; — *Dictionnaire gascon*, par Cénac-Montaut, Paris, 1864 (C.-M.) ; — *Dictionnaire provençal-français*, p. Honorat, Digne, 1846 (Hon.) ; — *Lou Tresor dóu Félibrige*, par Mistral, Aix (Mist.) ; — *Œuvres de Goudelin* avec glossaire, édit. Noulet, Toulouse, 1887 (Goud.).

Digitized by Google

dialecte toulousain de Goudouli, et ils donnent sa physionomie particulière au texte de Molière (*trobi, abe, sabi, bous; fy, ta pla, ma, toustou*).

Deux autres traits phonétiques du gascon sont inconnus à Toulouse, ainsi que chez Goudouli et chez Molière : 1° le changement de *ll* devant *a* en *r* (*appellare* : gasc. *apera* ; Toulouse *apela* ; Molière *apelabon*) ; 2° le changement de *f* en *h* (Molière et Goudouli ont : *fi, fas, fa,* etc. ; gasc., *ha,* etc.).

La concordance de Molière et de Goudouli sur ces quatre points essentiels équivaut presque à une identification ; mais portons notre enquête sur quelques points secondaires.

Le *r* final de *Moussur* tombe dans presque tout le Midi, et aussi à Pézenas (cf. A. Espagne). Goudouli écrit toujours : *Moussur;* Molière aussi.

Dans la plupart des dialectes, *l* devant voyelle se vocalise en *u ;* il n'en est rien dans Molière qui écrit *alloc* (gasc. *au loc*), *al, cel;* c'est aussi l'usage de Goudouli (*del, cel, qualque,* et même *altour*).

Les contractions comme *praquel, sul* (*sul preleste*) sont usuelles dans Goudouli. Le *Miral moundi*[1] donne aussi *praquel, praquo.*

Le *g* prosthétique de *gausa* qui est gascon, se trouve aussi à Toulouse et chez Goudouli.

Il n'est pas jusqu'aux moindres graphies qui ne concordent chez Molière et chez Goudouli. Les mots qui correspondent aux mots français en *ion* et en *age,* n'ont pas d'orthographe fixe dans le Midi. Goudouli et Molière écrivent tous deux : *accius* et *mariatge.* A Pézenas, on écrit *accieus, counfusieus, mariage* (cf. A. Espagne).

Ainsi, par ses traits phonétiques généraux et particuliers, le texte de Molière est identique au dialecte mi-gascon, mi-languedocien qui constitue le toulousain d'aujourd'hui et celui du XVII^me^ siècle ? Faut-il ajouter qu'il diffère absolument du dialecte de Pézenas, qui n'admet ni le changement du *v* en *b,* ni la chute de *n* final, sauf dans quelques cas accidentels.

Morphologie. — Avec les caractères phonétiques, c'est par la diversité des conjugaisons que les dialectes se séparent et se distinguent entre eux. Pour les étudier avec exactitude, il faudrait avoir des tableaux comparatifs où seraient consignées

1. Le *Miral moundi,* poème toulousain, 1781.

Digitized by Google

toutes les variétés de temps et de modes avec l'indication de leur domaine respectif. Faute de quoi, nous devons nous contenter d'approximations.

L'examen de la conjugaison va confirmer les résultats de l'étude phonétique.

Indicatif présent. — La première personne dans Molière a pour finale *i* : *trobi, declari, disi ;* ces formes sont générales dans le Midi et communes au gascon et au languedocien (Lesp., Mist.); de même les deuxièmes personnes, *sabes, soubenes* ; elles sont également dans Goudouli.

L'impératif *beni* est une forme toulousaine (Goud.); en languedoc, on dit plutôt *veni* (Mist.).

L'imparfait *sounjeabi* est gascon et toulousain (cf. équivalent dans Goud.) ; la forme proprement languedocienne serait *sounjeave* (Mist.). L'imparfait des autres conjugaisons (troisième personne singulier) est, chez Molière, en *o : bibio, begnio, bouillo,* formes normales chez Goudouli, mais répandues par tout le Languedoc.

Le passé défini (troisième personne singulier) de la première conjugaison est en *ec* à Toulouse (cf. passim Goud.). Molière écrit *oubligel, quitel,* où *l* final reste inexplicable : l'édition de 1692 porte la correction *oubligec,* forme régulière (Goud.).

Les subjonctifs *plaguesso, auguesso, benguesso* sont languedociens et toulousains (Goud.); le gascon les ignore.

Les participes *pouscut, pendut, bist,* sont gascons et languedociens (C.-M. et Mist.) : on les trouve toujours dans Goudouli. *Fayt* et *dit* sont languedociens et toulousains (Goud.); les formes de Pézenas sont *fach* et *dich*. Les formes infinitives *sousteni, faire, seguy* sont dans Goudouli.

Les troisièmes personnes du pluriel sont terminées par *n* en général ; à Pézenas, elles sont en *u*. Comparez Molière : *an, venguesson, apelabon* (conforme à Goudouli) et *ou, venguessou, apelabou* (A. Espagne).

La conjugaison du verbe *être* est la même dans Molière et dans Goudouli : *souy* et *soun* (cf. Goudouli *soun bengut*), *e, es, soun* : c'est la conjugaison gasconne (Lesp.). La conjugaison courante en languedoc est *siei, sies, es, soun ;* c'est, à peu près, celle de Pézenas, *sioi, sios* (A. Esp.). — Subjonctif présent, *sio* (Molière, Goud.), *siague* (Pézenas); futur, *sera* (Mol., Goud.), *sero* (Pézenas). Ces comparaisons montrent clairement que nous sommes devant un texte toulousain, et bien loin de Pézenas.

Digitized by Google

Remarques particulières : la 3e pers. sing. ind. prés. de *avoir* est *a* (Mol. Goud.) ; à Pézenas, c'est o (A. Esp.).

Le passé défini et le subjonctif *auquet* et *auquesso*, ne sont signalés nulle part dans les divers travaux que j'ai consultés. La forme la plus voisine est *auguet, auguesso,* qui est languedocienne (Goud.), et que donnent certaines éditions de Molière : la forme de Pézenas est un peu différente : *ages, agesso.*

Quelques formes sont étrangères au dialecte toulousain, et sont signalées par Mistral comme provençales : *saupre, resçaupre, resçauput, counouisse* (Goud. donne *couneisse*). Leur présence dans ce texte décidément toulousain ne s'explique pas.

L'infinitif *beyre* est aussi embarrassant : il se rapproche du provençal *veire*, tandis que l'infinitif proprement toulousain est *beze* (Mist. Goud.). D'autre part le futur *beiran* (Goud., Miral Moundi) postule un infinitif *beire* qui a peut-être coexisté avec la forme normale. Mistral, d'ailleurs, signale une forme *beire* comme gasconne.

Les formes employées par Molière concordent encore ici avec celles de Goudouli. La conjugaison de Pézenas s'en distingue au contraire sensiblement. Divergences de détail sans doute, et négligeables, quand on les prend chacune à part ; mais accumulées dans une phrase elles en altèrent le caractère d'une façon concluante. Voici un exemple décisif : « que me sio beniado, dit, en pur toulousain, la Lucette de Molière, et que t'ayo fayt penja » ; « que me siague venyado et que t'aje fach penja », lui fait dire A. Espagne, en langage de Pézenas. La comparaison est péremptoire et dispense de conclusion.

Vocabulaire. — L'examen détaillé du vocabulaire n'aboutirait à rien. La masse des mots usuels ne varie guère de dialecte à dialecte : on les rencontre, — avec quelques variantes, — sur nombreux points du domaine méridional. Quelques menus faits probants viennent pourtant à l'appui de notre petite thèse.

Les pronoms personnels et possessifs sont communs à presque tout le Midi. Remarquons pourtant l'emploi de *ti* pour *tu* à Pézenas : *podes-ti, gausos-ti* (Esp.).

Citons ensuite les formes exclusivement gasconnes, et reconnues par A. Espagne lui-même, comme *gausa, dambé: gausa,* étranger au Languedoc, a débordé de la Gascogne sur Toulouse où il est courant ; *dambé* est gascon et toulousain (C.-M., Goud.). Le languedocien emploie *ambe* (Mist., Esp.) ; *assy* qu'A. Espagne

Digitized by Google

remplace par *aicy* est bien toulousain ; *alloc* de même est toulousain : forme gasconne *auloc*, forme languedocienne *alioc* (Mist.) ou *alago* (Sauvage, Azaïs, Espagne) ; *coussy*, inconnu en gascon (manque dans C.-M. et Lesp.), mais usuel en languedoc est très fréquent chez Goudouli ; *despey*, que tous les dictionnaires donnent comme languedocien, a partout des concurrents : *dezempiei*, *dempiei*, *despeis* (Sauv., Mist.). Goudouli a toujours *despei*, comme Molière ; *jouena*, forme gasconne et toulousaine (Goud., C.-M.) ; en languedocien et à Pézenas elle est remplacée par *jouina* (Mist., Esp.) ; *payre*, forme connue à Toulouse (Glossaire de Goud.) ; le gascon ne connaît que *pay*.

En somme, les mots employés par Molière nous les avons retrouvés, sauf de rares exceptions, dans les œuvres de Goudouli. Bien plus : si quelques-uns de ces mots, *fenno*, *pauro*, *mens*, *quaigno*, *dedins*, présentent des formes variables suivant les diverses régions, c'est toujours la forme toulousaine de Goudouli qui est la forme de Molière. Mieux encore : certaines tournures, usitées peut-être ça et là dans le Midi, ont un relent particulier de Gascogne ou de Capitole. Un riverain de la Garonne ne saurait s'y tromper. Telles sont : *aco es yeu* (Goud.), au lieu du simple *es yeu* ; *sens cap de*, signalé comme gascon par Mist., Esp., C.-M., et enfin dans Goud. ; *toustou*, *toustoune* (Pézenas *toutou*, *toutoune*), *aquo es bertat* [1], *ta pla*, *atal* (au lieu du languedoc. *antal* ou *ansin* A. Espagne) ; toutes expressions très fréquentes chez Goudouli.

Enfin l'exclamation *valisquos*, — fort judicieusement expliquée par A. Espagne comme une corruption de *qu'abalisco*, *qu'il disparaisse*, — peut se rencontrer en différents points de la région méridionale. Mais il est à remarquer que Goudouli l'emploie avec une véritable faveur.

Ainsi, par ses traits généraux comme dans ses moindres détails, le texte de Molière nous apparaît comme de provenance toulousaine. Mais, plus encore qu'un examen minutieux des formes et des locutions, la lecture de Goudouli nous en convaincra : elle ajoutera à un résultat méthodiquement acquis la force d'une impression personnelle. — Et maintenant que la conclusion s'impose, formulons quelques réserves.

Relevons dans le texte quelques fautes ou quelques obscurités :

1. Au lieu de *es verai*.

Digitized by Google

quaquel doit s'écrire *qu'aquel homme*[1]; — *quaso* (*quaso de noubelos*) est un mot inconnu de tous les dictionnaires précités ; — le pluriel *ely*, les yeux, ne se trouve nulle part : la forme usuelle est *els* ; — l'infinitif *penda*, inconnu des dictionnaires, semble être une contamination de *pendre* et de *penja*, due on ne sait à qui.

Avouons enfin que Molière a légèrement francisé son dialecte, mais beaucoup moins qu'on ne l'a prétendu. Le Midi est plus parcimonieux que lui des pronoms sujets et de la négation *nou*, c'est vrai ; des gallicismes s'y rencontrent : *lou plus méchant des hommes, réduito à*, etc., c'est encore vrai. Mais restons-en là. Le glossaire de Goudouli atteste que les mots abstraits *impudençø, hounto, conscienço*, etc., ont pénétré déjà au XVII[me] siècle dans les idiomes du Midi, et y ont même obtenu droit de cité, puisque un poète du cru, évidemment attaché à sa langue locale et soucieux de sa pureté, n'hésite pas à les employer : preuve nouvelle et inattendue que Lucette parle avec exactitude le toulousain de son époque.

Le collaborateur de Molière était donc un compatriote de Goudouli ; il était natif de la région toulousaine[2], car Molière prit un collaborateur, c'est indéniable. Il n'a jamais appris les dialectes du Midi. A la rigueur, on pourrait présumer qu'il sut le dialecte de Pézenas, grâce aux séjours prolongés qu'il y fit. Mais alors il aurait utilisé ses connaissances pour composer le rôle de Lucette qui se dit de Pézenas, et qui parle toulousain. Savait-il mieux le gascon de Toulouse ? On n'a aucune raison de le croire. Les gascons du Bourgeois gentilhomme[3] et les gasconnades de Scapin montreraient, s'il le fallait, le contraire. Molière croit, — comme tous autour de lui, — que les gascons prennent *b* pour *v*, ce qui est vrai, et *v* pour *b*, ce qui est faux. Un gascon dira *libre* pour *livre*, mais point *vaton* pour *bâton*, *vélitre* pour *bélitre* : le gascon de Scapin est du gascon de parodie. Le gascon de Lucette est en revanche le meilleur gascon de Toulouse, c'est assez dire que Molière a fait appel à un toulousain. Qui est celui-là ? Un « Moliériste » avisé nous le dira quelque jour.

1. Les corrections graphiques (apostrophes, coupures de mots), proposées par A. Espagne et acceptées par A. Regnier, peuvent être admises à titre définitif. Mais, pour ce qui est de la langue même, le texte de Molière doit être maintenu tel quel.

2. Région dont la délimitation linguistique est malaisée à tracer et qu'on peut étendre jusqu'au Gers et jusqu'à l'Aude.

3. Acte V, 1[re] entrée du ballet.

Digitized by Google

Voilà où mène l'esprit de système. Pour M. Espagne, Lucette est de Pézenas, Molière est demeuré à Pézenas, donc nous avons affaire à la langue de Pézenas, thèse qui a du moins le mérite de la cohérence. C'est cohérent, mais tant pis, puisque c'est faux. D'ailleurs, pourquoi mettre de la cohérence où Molière n'en a pas mis? Sa Lucette se dit de Pézenas, elle est présentée comme « feinte gasconne[1] », et elle parle toulousain. Molière ne s'embarrasse pas de ces contradictions, il n'en a cure. Pézenas est cité, tout bonnement parce que Molière s'est plu à évoquer par ce nom un souvenir de voyage, — le texte est de Toulouse parce que l'ami de Molière est de là, — et Lucette est dite « gasconne » parce qu'au XVII^me^ et plus tard, gascon, dégasconner, gasconisme, sont des termes généraux et s'appliquent à tout ce qui vient du Midi, aussi bien de Provence ou de Languedoc que de Bordeaux. Les « gasconismes corrigés » de Desgrouais[2] sont les « façons de parler communes à Marseille comme à Toulouse ». Notez d'ailleurs que Lucette « feinte gasconne », c'est plutôt un argument pour ma thèse dont je ne tire pas vanité.

Molière ignora donc l'idiome du Midi ; il faut s'y résigner, et même je l'aime mieux ainsi, cela cadre mieux avec l'idée qu'on a d'un parisien et d'un homme du grand siècle. Les patois ne sont alors et pour eux qu'une occasion de moquerie. Et Molière, amateur de langues romanes, serait peut-être un Molière grandi, — aux yeux d'un félibre, — mais ce n'est ni un Molière vrai, ni pareil à ceux de son temps.

A. Brun.

1. Tableau des personnages. L'édition de 1682 ajoute « contrefaisant la languedocienne » ; il y a là une confusion qui n'est pas le fait de Molière et dont on ne peut rien conclure.

2. *Les gasconismes corrigés*, Toulouse, 1766.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliche Paul Mieszenski

PORTRAIT D'ESPRIT CALVET
par Philippe Sauvan

Digitized by Google

Cliché Paul Miesienski.

BUSTE D'ESPRIT CALVET
Marbre de J.-B. Péru

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliche Paul Miesienski

PORTRAIT D'ESPRIT CALVET
par Philippe Sauvan

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

Du 14 Mai 1911

A l'occasion du centenaire du Musée Calvet (9 avril-4 juin 1911), l'Académie de Vaucluse a donné, le dimanche 14 mai, à 4 heures de l'après-midi, une séance publique dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, que la municipalité avait obligeamment mise à sa disposition.

Cette séance solennelle, qui avait attiré une foule nombreuse et élégante, était présidée par M. le Préfet de Vaucluse, aux côtés duquel avaient pris place sur l'estrade MM. Alexis Mouzin, président de l'Académie, L. Valayer, maire d'Avignon, Deltel, secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, Abit, inspecteur d'académie, de Bousquet de Florian, procureur de la République, le Dr Alfred Pamard, le Dr Victorin Laval, le baron Marc de Vissac, anciens présidents, et les membres du bureau de l'Académie.

M. le Président ouvrit la séance en ces termes :

Discours de M. Alexis Mouzin,

Président de l'Académie.

Mesdames, Messieurs,

Esprit Calvet fut un écrivain concis et réservé ; j'imiterai sa brièveté. N'est-ce pas la meilleure manière d'ouvrir une séance qui lui est consacrée ?

Dans son livre le plus important, quoique peu épais, Calvet, étudiant la navigation sur la Durance et le Rhône, aux temps antiques, nous apprend que les bateliers primitifs, les utriculaires, formaient des corporations dont « les patrons ou pro-« tecteurs, dit-il, étaient toujours des citoyens d'une autorité « distinguée : il y en avait plusieurs pour le même corps, parmi « lesquels on avait coutume d'en choisir un... qui était chargé « plus spécialement de soutenir les droits de la Compagnie... ; le « même homme pouvait être à la fois protecteur de plusieurs « corporations différentes. »

Notre Académie a de même des patrons d'une autorité non moins distinguée. Elle en a au Sénat et à la Chambre ; elle en a, et depuis longtemps, dans le Conseil général dont elle recon-

Digitized by Google

naît, comme il sied, la bienveillance ; elle en a toujours eu dans la municipalité, où, à l'heure actuelle, M. Valayer maintient, dignement, par ses goûts éclairés, une tradition en quelque sorte familiale. Toujours aussi elle en a eu à la Préfecture ; elle y a choisi maintes fois le président spécial, celui qui, selon Calvet, peut être à la fois protecteur de plusieurs corporations ; seulement il peut, lorsqu'il est comme M. Verne un profond lettré, éprouver quelque penchant indulgent pour la nôtre.

J'exprime avec joie les remerciements de l'Académie de Vaucluse à tous ces patronages. Et vous vous y associez, Mesdames et Messieurs, en m'accordant une attention un peu exceptionnelle au début d'une réunion, lorsqu'on achève à peine de prendre place. Si je ne me trompe, devant d'autres auditoires que le vôtre, celui qui parle le premier s'expose à être celui que l'on n'entend pas.

Mais nous sommes en une société favorisée, surtout cette année-ci qui me paraît des plus académiques.

Je dirais volontiers que M. le Préfet continue ici une séance commencée depuis plus d'un mois au Palais des Papes, transportée successivement au Musée, puis en cet Hôtel de Ville où nous sommes, et jusque dans les salons préfectoraux, pour revenir à l'Hôtel de Ville, une séance intermittente, voyageuse, diversement artistique, à laquelle tous les groupes avignonais ont participé tour à tour, sous l'égide de ce triomphant Calvet, qui fut un peu notre parrain puisqu'il nous donna mieux qu'un nom : une devise.

Et en ce moment même, notre compagnie n'est pas seule à le fêter. Gracieusement s'est jointe à nous l'*Estudiantina* de M. Ripert, et, par le nom doublement estimé que porte son directeur, nous sommes déjà sûrs d'obtenir d'elle une exquise collaboration.

Mais la plus exquise, Mesdames, n'est-ce pas tout simplement celle de votre présence, celle de vos sourires ? Calvet les aimait. En un madrigal dans le ton de son temps, il déclarait à une Philis ou à une Thémire, en lui offrant un écran : « Ne plaignez que nous seuls s'il nous cache vos yeux. »

Vous n'avez pas caché les vôtres, Mesdames, dans toutes les cérémonies commémoratives où planait son esprit. Il les a vus, il les voit encore, et si j'osais imaginer sa pensée, je me réjouirais avec lui pour le renom de notre ville, où, mieux que peintres, sculpteurs et poètes, mieux que fondateurs de Musées, vous conservez la tradition de la beauté.

Digitized by Google

Après ce discours fréquemment applaudi, M. le Préfet de Vaucluse a pris la parole.

Discours de M. F. Verne,

Préfet de Vaucluse.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque votre excellent président vint me demander, en termes particulièrement amicaux, de présider votre réunion d'aujourd'hui, je m'empressai, sans fausse modestie, d'accepter l'honneur grand qui m'était fait. J'essayai bien, au cours de notre entretien, d'obtenir quelques précisions sur la nature des devoirs que m'imposait une charge éphémère, je le veux bien, mais dont je sens, maintenant plus qu'hier, tout le poids. Je dois reconnaître que M. Mouzin se plût, avec une habileté charmante, à esquiver la réponse à mes questions. Je pensai demeurer un témoin attentif, mais passif, prêt à donner le signal des applaudissements, pour reconnaître la valeur des œuvres dont nous allons avoir la satisfaction d'entendre la lecture, ou pour remercier les brillants musiciens qui ajoutent à l'éclat de notre fête, ou enfin, pour saluer les lauréats des concours ouverts par l'Académie. Mais je fus tôt désabusé, lorsque je reçus le petit papier imprimé, où le maître de l'heure, Mouzin, assignait à chacun sa fonction. Je vis, hélas, que j'avais un rôle effectif à remplir et que ma place d'exécutant était marquée dans le programme de la solennité. Connaissant la sévère, quoique paternelle discipline en laquelle nous tient notre président, je ne pouvais que m'incliner. Comme l'indique le n° 2 du programme, c'est un discours de Préfet que vous allez entendre. Un Préfet, c'est-à-dire un homme qui, sa vie durant, est tiraillé par ce qu'on nomme, avec un sens péjoratif, la politique, qui, chaque jour, est dépecé par elle et en devient la proie définitive, ne saurait avoir cette sérénité d'âme et ce calme de l'esprit qui assurent la clarté des idées et la limpidité du style. Aussi, je redoute de faire d'une réunion charmante où l'on s'instruit, quelque chose comme un monde où l'on s'ennuie. La brièveté sera donc ma règle et ma circonstance atténuante.

Depuis quinze jours, je parcours le département de Vaucluse et je ne suis pas encore lassé d'admirer. Quels merveilleux paysages m'ont arrêté ! Le Ventoux, qui, vu d'Avignon, dresse cette silhouette de fond harmonieuse qu'on voit sous le soleil

Digitized by Google

couchant se ouater de brumes violettes, ou se nimber d'impalpables transparences bleues. Quelle grandeur, lorsque, tout près, le mont nous domine de sa masse et qu'apparait distincte la lourde chape de roches grises qui emprisonnent ses épaules. La plaine du Rhône, avec le long ruban scintillant du fleuve et l'échiquier aux carrés verts, jaunes, rouges, blancs des cultures que renouvellent sans cesse nos infatigables concitoyens. Les pentes des collines, aux pierres blanchies par le rayonnement des siécles, où poussent les oliviers modestes, malgré leur robe d'argent, côte à côte avec les chênes au feuillage éternel. Le creux des vallées, où ondule le lit caillouteux des torrents bordés d'arbres luisants de vigueur, dont les fleurs donnent le miel et dont les fruits, conservés par un art expert, font les délices du monde entier. Puis-je parler de la Fontaine de Vaucluse? C'est là que, depuis des siècles, se rencontrent les théories renaissantes de ceux qui cherchent le lieu le plus propice aux doux aveux et aux tendres épanchements. Et tout cela, éclairé, grandi, transformé par un ciel qui n'a de comparable que celui de l'Attique, si nous en croyons le grand poète Richepin, l'amant de la Grèce et de notre Provence.

Pour chanter tant de beauté, pour célébrer tant de vie, il fallait des poètes. Les poètes sont nés, comme ils poussaient jadis sur le sol hellénique. Ils sont venus vers vous, ils sont devenus vôtres, Messieurs de l'Académie de Vaucluse, qui avez tenu à mettre à votre tête un des meilleurs d'entre eux.

Mais la vie a la mort pour compagne. L'une et l'autre se donnent la main et sur toutes les routes on les trouve enlacées. C'est pour cela qu'à côté de l'exubérante végétation, on rencontre, semblant narguer l'activité inlassable de l'homme, ces vastes édifices croulants qui furent l'orgueil d'autres temps, et qui demeurent les œuvres merveilleuses d'hommes disparus, artistes anonymes, toujours grands néanmoins. Quels étaient ces ancêtres qui, en passant sur notre sol, ont si fortement marqué leur empreinte? A quelle destinée étaient voués ces lourds palais et ces tours imposantes? Quels jeux et quelles foules abritaient ces théâtres et ces cirques? Quelles dépouilles conservaient ces monuments funéraires? Quelles gloires célébraient ces arcs de triomphe? Quelles divinités honoraient ces temples? C'est le secret d'un passé qui s'allonge sans cesse et c'est le secret que les historiens s'efforcent de pénétrer. Comme les poètes, les historiens sont venus à vous, apportant à vos annales le fruit de

Digitized by Google

leurs patientes recherches. Grâce à leur zèle, grâce à leurs travaux, l'histoire s'est transformée. Le labeur modeste, mais fécond d'humbles chercheurs de province a su réveiller vraiment les générations endormies. On ne parle plus seulement de batailles, de défaites, de victoires, de traités. On a vu et on a su, par des documents exhumés de poudreuses archives ou par des inscriptions lapidaires, que nos pères n'avaient pas toujours le glaive ou l'épée à la main et qu'ils se préoccupaient aussi des choses terre à terre de la vie. Ils la vivaient d'une façon peu différente de la nôtre, visant comme nous à un mieux être. Leurs efforts accumulés ont fait ce progrès dont nous sommes fiers, dont nous profitons, mais dont notre inquiétude éternelle n'est pas encore satisfaite. Et pourtant, malgré nos désirs toujours inassouvis, ce nous est un secret plaisir de sentir que nous sommes aujourd'hui ce que les hommes étaient hier, et qu'ils seront demain ce que nous sommes aujourd'hui, avec les mêmes petitesses, mais aussi les mêmes énergies et les mêmes sublimes élans.

Je sais que dans certains milieux où, à défaut d'autres vertus, on a l'ironie facile, on se plaît à médire et l'on sourit volontiers des sociétés savantes de province. Ces salons et ces cabarets à la mode pensent que rien ne peut exister au-delà de leur horizon rétréci. Ils ne peuvent s'imaginer que c'est à l'action continue mais douce de ces petites sociétés à l'allure si timide et qui font si peu parler d'elles, que l'on doit de conserver en France, en même temps que le goût littéraire, l'amour du Beau, du Vrai et du Bien.

L'Académie de Vaucluse a merveilleusement compris sa mission en accueillant largement dans son sein, sans leur demander compte de leurs origines et de leurs tendances, tous ceux dont l'esprit en éveil pouvait apporter une pierre, si petite fût-elle, à l'édifice toujours grandissant, mais aussi toujours inachevé de la pensée humaine.

L'homme de bien, l'artiste dont nous célébrons cette année à Avignon l'œuvre centenaire, Calvet ne fit pas, semble nous dire le programme, partie de votre compagnie. Une voix autorisée va nous en dire tout à l'heure les raisons. Je ne les connais pas encore. Mais en plaçant cette cérémonie sous le patronage du nom respecté de celui qui consacra sa vie et sa fortune à rassembler des livres, des œuvres d'art pour les léguer à ses concitoyens qu'il savait si épris de savoir et de beauté, il apparaît que vous avez voulu réparer une erreur ou une omission, je ne

Digitized by Google

saurais dire une injustice, c'est un terme qui dans Vaucluse ne s'applique jamais à des réalités. Calvet, de son vivant, ne fréquenta pas vos séances. Cent ans après sa mort, vous lui donnez l'immortalité de l'académicien. Votre acte d'aujourd'hui le fait nôtre pour toujours. Laissez m'en vous féliciter, Messieurs, au nom de cet auditoire dont j'ai le droit d'être l'interprète, grâce à la magistrature d'une heure dont vous m'avez investi. Laissez-moi remercier encore au nom du département de Vaucluse, fier de compter tant de ses enfants parmi votre compagnie et vous remercier enfin au nom du Gouvernement de la République, heureux de s'associer à une fête, où l'on doit couronner le talent et commémorer la bonté.

Des applaudissements vifs et répétés ont salué les principaux passages de ce discours, après lequel l'ordre du jour de la séance a été rempli, ainsi que l'annonçait le programme, dans l'ordre suivant :

1° Poésies (*Oréade ou Sirène*). — *La première culotte*, par M. HUOT-SORDOT.

2° Un intime d'Esprit Calvet : le Mis Charles de Calvières, par M. le baron Marc DE VISSAC.

Intermède par l'Estudiantina symphonique avignonaise : *Ouverture de la Caravane du Caire* (GRÉTRY).

3° Comment Calvet ne fut pas de l'Académie de Vaucluse, par M. A. BRUN.

4° Le Musée Calvet : triptyque, *sonnets*, par M. Paul MANIVET.

5° Rapport sur les concours historique et littéraire de 1911, par M. J. DIDIÉE.

Intermède par l'Estudiantina symphonique avignonaise : *Fantaisie sur les Noëls populaires de Provence des XVII*e*, XVIII*e *et XIX*e *siècles* (M. Louis BONIN).

6° Distribution des récompenses.

Nous publions, dans le présent fascicule des *Mémoires de l'Académie*, les divers ouvrages lus à la séance publique et concernant Calvet ou le Musée Calvet, ainsi que le mémoire historique couronné. Nous y joignons une *Étude sur Esprit Calvet* par M. J. Girard ; ce travail, qui ne pouvait faire l'objet d'une lecture publique, a paru devoir être joint au compte-rendu de la séance consacrée à commémorer le souvenir d'Esprit Calvet.

Digitized by Google

Un Intime d'Esprit CALVET.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

Mis CHARLES DE CALVIÈRES

Dans le cercle des nombreux amis dont Esprit Calvet formait le centre, il en est un pour lequel il professait une prédilection spéciale et une particulière affection.

Le front de ce privilégié de l'amitié était auréolé de la gloire de Fontenoy ; son œil étincelait encore des paillettes de la cour de Louis XV ; son âme de grand seigneur, frottée des phosphorescenses de l'Encyclopédie philosophique, était grande ouverte aux manifestations de la science et de l'art sous toutes leurs formes. Comme lui, il était poète, peintre et musicien à ses heures ; comme lui numismate et archéologue ; comme lui enfin modeste et peu étalagiste de son mérite.

Quand Calvet le perdit, son cœur fidèle s'épancha en une plainte touchante allant du pathétique au dithyrambe, en un émouvant tableau qu'il a tracé en tête de ses *Souvenirs épistolaires*. « Tel fut, dit-il en terminant cette page apologétique, tel fut l'ami que je pleure. Mes regrets auront la même durée que la mémoire de ses vertus. La plus grande partie de ses monnaies ainsi que sa collection de médailles qui ont passé dans mon cabinet, ne sont pas capables d'en adoucir l'amertume. Après l'avoir bien connu, *je n'hésite pas à le regarder comme le plus grand homme qu'ait produit sa patrie.* »

Digitized by Google

Cet ami si regretté se nommait le lieutenant général marquis CHARLES DE CALVIÈRES.

Pourquoi n'a-t-il rien été écrit sur le compte du marquis de Calvières? Pourquoi Achard et Barjavel sont-ils muets à son sujet, alors que leurs Dictionnaires biographiques sont hospitaliers à tant de médiocrités peu dignes du temple de mémoire? Pourquoi les annales de notre société ne lui ont-elles pas consacré une seule ligne? Notre ciel est-il si chargé de constellations qu'il n'y ait plus place pour une simple étoile? Notre Panthéon est-il si encombré qu'on ait dû en fermer la porte?

Il m'a semblé qu'il y avait là une lacune à combler, une injustice à réparer, et que ce serait encore glorifier Esprit Calvet que de placer à l'ombre de son centenaire un petit médaillon de celui qu'il proclama « le plus grand homme qu'ait produit sa patrie ».

Une note autobiographique insérée dans une lettre à Calvet [1] nous apprend que le jeune Charles naquit à Avignon, le 22 avril 1693, de François, marquis de Calvières, seigneur de Saint-Cézaire, baron de Confolens, et d'Henriette d'Albon, veuve en premières noces du comte de Vaulabelle.

Après avoir balbutié les premiers éléments de grammaire chez un chirurgien de notre ville, nommé Guillon, puis, à Paris, auprès d'un professeur qui tenait tout à la fois, rue Vieille-du-Temple, une institution d'enfants et une salle de danse, il fut admis, en 1703, au collège des Jésuites, où son frère utérin, Adolphe de Vaulabelle, achevait ses études avant d'entrer à l'Académie d'équitation et ensuite aux Mousquetaires.

Ce fut pour lui, raconte-t-il, un véritable enchantement que son séjour au sein du célèbre Institut qui groupait les plus grands noms de France, sous la direction des maîtres les plus distingués. Il fit sa rhétorique en compagnie de Voltaire, son condisciple et son ami, sous le fameux père Porel, dont l'auteur d'*Œdipe* et de *Mérope* ne cessa jamais de vanter la haute intelligence, l'immense savoir et le grand cœur.

A sa sortie du collège, en 1713, il fut présenté au premier Écuyer de France, M. de Béringhem, par un ami de sa famille, M. de Chambonas, capitaine aux gardes de M. le duc du Maine,

1. Bibliothèque Calvet, ms. 2.356, fol. 190.

Digitized by Google

et prit l'habit de page de la maison du Roi, en même temps que MM. de Ganges, de Tracy et de Montaigut, ses compatriotes. C'est là que devaient s'écouler, en qualité de page, d'écuyer et d'exempt, les années de son adolescence, durant la maussade vieillesse de Louis XIV, les débordements de la Régence et la radieuse aurore du règne de Louis le Bien-aimé. Il inaugura son service au milieu des pompes funèbres conduisant à Saint-Denis, en un convoi ininterrompu, presque tous les rameaux de l'arbre monarchique.

M. de Calvières a laissé de cette période de sa vie un Journal dont le manuscrit autographe se trouve à la Bibliothèque d'Avignon. C'est un in-18 de 95 feuillets, classé sous le n° 2.370, avec ce titre un peu prétentieux : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'enfance de Louis XV.* Il part du 9 février 1722 et s'arrête au 31 décembre 1735, date de la liquidation de sa pension d'écuyer. Il existait un premier cahier, relié en parchemin, auquel l'auteur fait allusion, et qui devait aller de 1714 à 1723, mais ce cahier a disparu. Calvet avait fait de la partie qui nous reste une copie qui figure dans le tome 5 de ses *Œuvres,* folio 70. De plus, une autre copie avait été commencée, ne comprenant que les cinq premiers mois de 1722, et que MM. Edmond et Jules de Goncourt ont transcrite dans leurs *Portraits intimes du XVIII^me^ siècle,* sous le titre de *Louis XV enfant,* comme provenant de la vente de M. de Fortia.

Aubert, dans ses Notes Vauclusiennes, dit, en parlant de ce Journal, qu'il est fort regrettable, au point de vue historique, qu'il n'ait pas été publié. J'inclinerais à croire qu'Aubert ne l'a pas lu, car, à mon sens, il est impubliable dans son contexte. Il constitue, en réalité, un carnet de poche, un simple mémorandum tracé à la hâte, au jour le jour, pour fixer, le plus souvent, dans l'esprit de l'auteur seul, le souvenir de faits secondaires ou personnels, tels que promotions, décès, mariages, faveurs, courtisaneries, rubans, costumes, préséances ou étiquettes, en un mot des puérilités juchées sur des échasses.

Qu'aurait-il pu, encore enfant ou à peine majeur, rapporter de saillant sur Louis XIV, vieilli et morose comme sa vieille épouse, devenu un roi inamusable, attristé par les querelles de la bulle *Unigenitus,* qui ne se distrayait plus qu'aux visites des généraux d'Ordres monastiques à grande barbe et à robe graisseuse, ou à l'ambassade d'un persan de provenance douteuse ?

Qu'importe à l'histoire, je vous le demande, que la petite

Digitized by Google

Infante, amenée d'Espagne pour la préparer au rôle de reine, joue à la poupée ou au tambourin ; qu'elle grignote des cerises ; qu'elle se balance à l'escarpolette ou qu'on lui apprenne le biribi ? Qu'importe à l'histoire que le monarque *bambino,* de cinq à quatorze ans, s'amuse avec un hérisson, fasse chanter un ramoneur dans la cheminée, qu'il organise une compagnie de Mirmidons, qu'il donne à manger à un merle blanc, à un veau marin, ou qu'il déniche des hérons ?

Vainement chercherait-on dans ces notes volantes une nuance à saisir sur le formalisme du maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune prince; sur le bienveillant évêque de Fréjus, continuant auprès de lui le rôle que Fénelon avait joué auprès du vertueux duc de Bourgogne ; sur le Régent qui cachait un esprit politique sous de folles apparences ; sur sa lutte contre les légitimés ; sur la conspiration de Cellamare et la princesse des Ursins ; sur Dubois, le premier ministre, qui, créé prêtre, évêque et cardinal, apprenait à dire la messe ; sur M^me^ de Prie, gouvernant le royaume sous la forme du duc de Bourbon.... A peine quelques allusions anodines au renvoi de l'Infante, à la majorité de Louis XV, à son couronnement, à son mariage avec Marie Leczinska, à propos duquel le pauvre cardinal de Fleury est obligé d'initier son élève novice aux devoirs conjugaux, rôle nouveau pour un prince de l'Église.

Mais s'il n'y a rien à glaner, en ce qui concerne l'histoire proprement dite, dans le Journal de notre compatriote que son service avait cependant rendu forcément témoin de choses bien propres à captiver le chroniqueur, du moins y trouvons-nous des documents intimes nous permettant de le suivre dans sa brillante carrière à la Cour, dans les salons, à l'armée et dans les hautes sphères intellectuelles.

Il a 29 ans ; il a gravi les échelons militaires ; sa personnalité s'est affirmée. On l'estime à cause de sa nature franche et loyale ; le Roi qui le chérit lui donne un jour une canne dont la pomme est ornée de son portrait : « Tenez, Calvières, lui dit-il, me voilà, je veux que vous reposiez toujours sur moi. » La faveur du maître lui vaut naturellement la faveur du ministre. Le cardinal de Fleury le pourvoit du gouvernement d'Anduze, dont il se démet bientôt. Il est admis aux réceptions de Mgr le duc de Chartres, du prince de Conti, du duc de Vendôme, de M^me^ de Charolais

Digitized by Google

avec laquelle il danse la Calotine, la Jouissance, la Farandoule et le Chivalet. Ignorant de l'intrigue et de la duplicité, il traverse sans heurts ni faux pas ce théâtre de la Cour, toujours glissant, semé de surprises et de traquenards.

Ses succès en haut lieu ne le détournent pas des goûts particuliers qui l'entraînent vers les choses de l'esprit, vers ces remous de la pensée qui agitent la société nouvelle et d'où la philosophie va sortir, comme Minerve du sein des flots. Supérieurement doué, esprit d'une rare culture, il court à l'étude ainsi qu'on court à une source vivifiant et fécondant les âmes. Si les racines du vieil arbre social se dessèchent, de vertes tiges efflorescent au soleil levant. La littérature, la poésie, le théâtre, la musique, la peinture, la sculpture jettent des lueurs scintillantes qui l'attirent et l'enthousiasment.

Il entretient avec Voltaire, son ancien camarade, presque toujours en exil forcé ou volontaire, une correspondance suivie. Le P. Daniel lui a fait hommage de son *Histoire de France* et, héros de patience comme il le sera bientôt de courage, il parcourt les 5.000 pages dont se compose l'ouvrage. Il est admis à l'audience, où le vieux Fontenelle présente à Philippe d'Orléans son étude sur la *Géométrie de l'Infini,* en lui disant : « Monseigneur, il n'y a que huit hommes au monde qui puissent comprendre ce sujet, et je ne suis pas de ce nombre. » Gresset, qui fait encore partie de la Compagnie de Loyola, le convie à la première lecture de *Vert-Vert* et du *Lutrin Vivant.*

On le rencontre dans tous les salons à la mode où le talent égalise les conditions, où l'art de causer se mêle à l'art de plaire, où l'on joute à armes effilées avec un persiflage de bon ton et une suprême élégance. L'Hôtel de Rambouillet n'est plus, mais le boudoir de Marion Delorme, la chambre à coucher de M^me^ de Tencin, les cabinets-bibliothèques de M^me^ de Lambert, de l'aimable Geoffrin, de la malicieuse du Deffant, le remplacent avec avantage. Ce ne sont pas seulement des bureaux d'esprit, ce sont des foyers d'idées. Là fréquentent les personnages en renom, les distributeurs de renommée, ceux qui sont mis en lumière par les favorites du jour, ceux que M^me^ de Tencin appelle ses *bêtes savantes.*

Dans la ménagerie, le marquis de Calvières se lie avec le jeune Vauvenargues, avec Duclos et Dufresnoy, avec Lagrange-Chancel, l'auteur des *Philippiques,* dont la mort du Régent a fait cesser la disgrâce, avec les abbés de Saint-Pierre, de Vertot, avec

Digitized by Google

l'abbé Grégoire, auteur de contes aussi égrillards que ceux de Boccace.

Il est déjà lettré lui-même; mais comme il a l'art de ne pas le paraître, il n'excite ni jalousies, ni susceptibilités. Seulement, sous son gracieux sourire et sa politesse attentive, il observe finement les ridicules qui défilent devant lui et les épingle dans de petits poèmes, à la façon d'Esope et de Phèdre, qui raillent sans froissement et moralisent sans pédantisme. Le recueil de *Fables* qu'il commençait dès cette époque servait de revanche à son effacement voulu et égayait les loisirs de son service militaire. Il l'indique en ces termes dans son *Épître dédicatoire au lecteur :*

Dans le but que je me propose
Le moi n'entre que faiblement,
C'est d'abord ton amusement,
Puis le mien, quoique rarement,
Car Clio fuit ou se repose
Quand Mars met tout en mouvement.

Mars, par bonheur, se montrait assez complaisant à cette heure pour permettre à notre poète de faire l'école buissonnière à travers le champ dramatique et le domaine musical qui envahissaient la vie sociale.

Quoique excommuniés, on recherchait jalousement les comédiens, interprètes des créations scéniques, véhicules de la gloire. Et, quand on songe que, durant la première moitié du XVIII[e] siècle, les ouvriers de l'art dramatique dans tous les genres se nomment Voltaire, Oudard de la Mothe, Destouches, Crébillon, Piron, Marivaux, Marmontel, Gresset..., on comprend qu'ils réunissaient autour d'eux des voix assez éclatantes pour contrebalancer les préventions injustifiées contre ceux qui leur servaient d'organes.

Calvières avait connu la du Bocage à ses débuts ; il fréquentait chez la Lecouvreur, chez Dufresne. Grâce à eux, il avait la primeur des productions théâtrales dont la postérité seule pouvait opérer le classement.

La musique surtout surexcitait ses instincts d'artiste. Une transformation s'opérait sur la scène lyrique. Depuis l'opéra de

Digitized by Google

Phaëton, qui datait de 1683, on en était resté à l'école de Lulli et de Piccini. Mais voilà que Rameau venait d'apparaître, apportant avec lui l'harmonie, inaugurant un clavier nouveau.

Hypolyte et Aricie, les Indes galantes, Castor et Pollux avaient jeté leurs accords entrainants sur un public enthousiasmé et vibrant. Évidemment, le maëstro avait été mal inspiré en choisissant pour les mettre en musique les poèmes de Cahuzac ou de l'abbé Pellegrin, mais que lui importait ? n'offrait-il pas d'orchestrer la *Gazette de Hollande !*

Personne n'échappait à la séduction. L'auteur des *Contes moraux* et du *Cours de littérature,* Marmontel, ne dédaignait pas d'arranger pour l'opéra *Armide, Isis, le Huron....* Fontenelle interrompait ses *Dialogues des morts* et ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* pour les scénarios de *Thétis* et d'*Endymion.* Il n'était pas jusqu'au Régent qui ne composât la musique de deux opéras dont le marquis de Lafare avait écrit les paroles.

Notre ami Calvières, devenu l'intime de Rameau, composa à son tour des cantates et des fanfares qui — soit dit sans jeu de mots — firent un certain bruit à la Cour et à la ville. Il orchestra même une partition de *Lucrèce,* qui fut jouée en grand apparat et avec un succès retentissant chez M^me^ de Béthune.

Cependant, le temps marchait ; plusieurs missions de confiance à l'armée l'avaient mis en relief et désigné pour les grades supérieurs. Il était brigadier en 1740 et maréchal de camp en 1744.

Soudain, on apprit que le Roi allait faire campagne et rejoindre avec le Dauphin le corps de Maurice de Saxe, engagé contre les Anglais et les Hanovriens.

Ce fut une explosion de joie parmi les gentilshommes de la maison du Roi. Certes, ils avaient une épée de Cour pour parader dans les salons de Versailles ou de Fontainebleau, aux jours de gala ; mais ils avaient aussi une épée de combat qui scintillait au clair aux jours des batailles, quand les trompettes sonnaient la charge. Alors la bravoure leur riait au cœur ; une effluve magnétique montait de la lame longtemps oisive au poignet de ces fils de France, dédaigneux de la mort, bien qu'ils fussent aimés, assoiffés de gloire, chevauchant en tête des escadrons une fleur à la bouche.

Digitized by Google

Il leur en coûta cher de leur fanfaronnade héroïque, le 11 mai 1745 au matin, dans la plaine de Fontenoy. Leur : *Tirez les premiers, Messieurs les Anglais* coucha sur le sol plus de cent officiers français.

Ce n'était pas notre compatriote, ainsi que quelques historiens l'ont avancé par erreur, qui commanda à Fontenoy la maison du Roi. Ce fut M. de Montesson, appuyé par MM. de Soubise, de Chaulnes et de Jumilhac. Il n'eut dans cette mémorable journée que le commandement de la compagnie de Villeroy, à la tête de laquelle il fit des prodiges de valeur. Son courage faillit lui coûter la vie. Enveloppé d'un gros d'ennemis, il fut sauvé par son cheval qui franchit à propos un large fossé. Six cents gentilshommes, restés sur le champ de bataille, furent le prix de la victoire que Voltaire célébra dans un ballet intitulé : *le Temple de la Gloire,* où Louis XV était représenté par Trajan.

A la paix seulement, en 1748, Calvières eut l'honneur de commander toute la maison du Roi, lorsqu'elle rentra à Paris. Il fut récompensé de sa brillante conduite durant toute la campagne par le grade de lieutenant général et par le brevet du Cordon rouge.

Le retour de notre héros fut grandement fêté par M^me^ de Pompadour qui le distinguait, le flattait et l'appelait souvent à Brimborion. On sait qu'elle peignait et gravait à la pointe. Elle grava sur une sardoine les armes du marquis, surmontées d'une branche de laurier[1]. En revanche, ce dernier mettait son instinct fureteur en quête des bibelots rares dont la marquise était friande et se faisait le distributeur de celles de ses œuvres dont elle gratifiait ses courtisans.

En 1755, le pays était en paix, il n'y avait plus de lauriers à cueillir. L'âge avançait, en dépit de la persévérante vigueur physique et intellectuelle. Le lieutenant général jugea le moment venu de quitter la Cour et les camps et de revenir vers le sol natal aux attirances ataviques. Quarante-quatre ans de services légitimaient cette ambition. En prenant congé de la favorite, celle-ci lui promit de lui faire avoir la grand'croix de Saint-Louis, mais elle oublia sa promesse dès qu'il fut parti. Loin des yeux, loin du cœur !

1. Cette pierre gravée figure dans la collection de ses *Œuvres*. L'écu est *fascé d'or et de sable à 6 besans d'argent, au chef d'argent chargé d'un sanglier de sable passant sur des flammes de gueules*. Elle porte au bas : *Boucher delineavit, Pompadour sculpsit.*

Digitized by Google

L'hôtel de Calvières était situé rue Saint-Marc, non loin de l'hôtel de Castellane et de la maison des religieuses de Notre-Dame, à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui, rue de la République, l'ex-résidence des Jésuites. La ville avait quelque temps, au cours des troubles récents, transformé l'hôtel en corps de garde ; mais elle venait de réparer les dégâts causés par cette occupation, et le propriétaire put, à son aise, dans une paisible retraite, donner un libre essor au folklorisme de ses goûts et de ses travaux.

En dehors de la société galante et joyeuse, décrite par Mme du Noyer, il y avait alors dans notre ville une autre société moins vaporeuse, moins futile, composée de penseurs, d'écrivains, de savants, de poètes, de professeurs, d'artistes, esprits et caractères fortement trempés, travailleurs de volonté robuste et saine, qui faisaient d'Avignon une seconde Athènes.

Dans ce groupement d'élite, dont tous les membres nous ont laissé des témoignages vivants de leur haute intelligence, figuraient notamment : le marquis Louis de Pérussis, lieutenant-général de la même promotion que Calvières, petit-neveu de l'auteur des *Guerres contre les Huguenots,* aux mérites littéraires duquel le poète André Sabatier dédiait ses *Odes* et ses *Épitres;* — le marquis de Cambis-Velleron, à qui nous devons, entre autres ouvrages déposés à la Bibliothèque municipale, l'*Histoire* et les *Annales de la ville d'Avignon et du Comtat;* — Mgr Durini, président de la Légation, poète aussi fécond qu'éminent administrateur ; — le fameux abbé Poulle qui rééditait ses *Panégyriques et ses Sermons* ; — le Père Combier, bénédictin ; — le célèbre Gastaldi, primicier de l'Université, dont les études sur l'anatomie, le somnambulisme, les poisons, la digestion, la fièvre intermittente.... avaient universalisé la réputation ; — Nicolas Pamard, son confrère, doyen du Collège de chirurgie, qui nous a laissé des mémoires sur la peste de 1720 ; — Joseph Vernet, considéré comme le premier peintre de marine de l'Europe ; — le graveur Balechou, se consolant des déboires que lui avait occasionnés son magnifique portrait de Stanislas de Pologne ; — le sculpteur Péru, qui ciselait les ornements du maître-autel à Saint-Agricol ; — enfin, Esprit Calvet, le savant universel dont nous célébrons la mémoire.

Pas une découverte, pas un progrès demeurés étrangers à cette laborieuse phalange qui se trouvait en relations constantes avec les sommités les plus en vue dans les diverses branches des

Digitized by Google

connaissances humaines, les : duc de Gadagne, comte de Caylus, de Barthélemy, de Vertot, de Saint-Véran, d'Astruc, Séguier, Réaumur, etc. La correspondance adressée à Calvet compose à elle seule 16 volumes in-4°.

Pas un personnage de marque, de passage à Avignon [1], qui ne tint à honneur de visiter ce brillant cénacle, dans le sein duquel notre ami Calvières goûta, durant une période de douze années, un délassement plein de charme.

Il s'était lié surtout, nous l'avons dit, d'une franche amitié avec Esprit Calvet, son médecin. L'identité de goûts et d'aptitudes leur avait inspiré une sympathie réciproque, malgré la différence de leur âge. Ils classaient ensemble leurs cabinets d'histoire naturelle, échangeant les types curieux de leurs collections, étiquetaient la suite de médailles, gravées par Audran et Simonnot, que le feu Roi lui avait données, celles gravées par Duvivier que lui avait envoyées M. de Louvois, les bijoux et les coquillages provenant de l'inventaire de l'abbé Vilain, les agates merveilleusement fouillées, les bronzes et les figurines recueillis au cours de ses furetages artistiques pour la favorite.

A ce moment, la fantaisie de Calvières le portait de préférence vers la peinture qui constituait une de ses passions.

Il avait jadis suivi avec intérêt les travaux de Wefful peignant les salons de Saint-Cloud, de Lemoine décorant le salon d'Hercule, de Larivière restaurant les toiles de Versailles, de Van Loo reproduisant les tableaux du Primatice, de Wateau, le Raphaël du Parc-au-Cerf, de Delacour groupant les portraits du siècle, de M. Picot tentant le réentoilage d'un tableau d'André del Sarto.

Il peignait lui-même et l'un des plus beaux ornements de sa chambre était le portrait qu'il avait fait de son frère de Vaulabelle, faisant pendant à un tableau de Daphnis et Cloé peint par Philippe d'Orléans avec le concours de Coypel.

Un moment il avait été séduit par l'école à l'eau de rose dont Boucher était le chef, papillonnante et musquée. Les sylvains, les génies, les dryades, les nymphes, les amours, les amours surtout, toute la cohorte mythologique, embellie de toutes les séduc-

1. Citons par exemple, le comte de Pach, Lalande, le comte Ramson, le prince Ruspoli, le prince Edouard-Auguste, le neveu de Poniatowski, la princesse de Bayreuth, etc.

Digitized by Google

tions que prêtent au pinceau le carmin, l'outremer et la céruse, l'avaient séduit et ébloui. Mais bientôt il avait trouvé un peu pitoyables les teints de lys, les lèvres purpurines, les formes rondelettes, les draperies symétriquement chiffonnées, les personnages égarés au fond de bosquets verdoyants, foulant des gazons émaillés de fleurs, les bergers et bergères menant en laisse de blancs moutons attachés avec des rubans roses, ou de galants jardiniers bêchant la terre en souliers de chamois gris, ornés de rosettes couleur de feu. Toute cette crême fouettée, tous ces gâteaux de nougat l'avaient écœuré et fait sourire. Il en était revenu aux grands maîtres, joignant à l'ampleur de la conception la vigueur des tons et des formes.

Il était devenu un appréciateur émérite, un juge des plus consultés. La manière, le faire, non seulement de chaque école, mais de chaque maitre, lui était si familière qu'il nommait de suite et sans hésiter l'auteur, ayant un nom connu, de chaque toile. Lorsque la princesse de Bayreuth, sœur aînée du grand Frédéric, à laquelle Voltaire dédia une ode enflammée, vint à Avignon, elle fut charmée des commentaires du marquis sur la peinture et lui fit présent d'un tableau de sa composition.

Cette compétence spéciale l'avait fait élire en qualité de membre honoraire de l'*Académie royale de peinture, de gravure et de sculpture.*

Sa prédilection pour les arts ne l'empêchait pas d'avoir l'œil ouvert sur les procédés nouveaux préconisés par la science. C'est ainsi que l'inoculation, dont le premier essai avait eu lieu en Angleterre en 1721, n'eut pas de plus chaud partisan que lui. Dans un temps où cette salutaire pratique n'avait pas encore triomphé des préjugés, et où la Cour et la ville se laissaient décimer dans d'inquiétantes proportions par les atteintes de la petite vérole, il préconisa hautement la méthode préventive, et prêcha d'exemple lui-même en faisant inoculer, en 1761, ses trois enfants, dont son fils unique âgé de 4 ans. C'était du courage, croyez-moi, à cette époque ; mais c'était aussi un enseignement venu de haut.

Entre temps, le marquis faisait réparer le château de Vézenobres, en Languedoc, qu'il tenait du chef de sa femme et dont il comptait faire sa plus assidue résidence, comme plus conforme

Digitized by Google

aux aspirations de retraite et de calme que caressait sa vieillesse. Un vaste et beau parc entourait cette magnifique demeure dont la vue s'étendait jusqu'à Alais, coupée seulement par les ruines pittoresques d'une ancienne forteresse dominant le village. Il restaurait l'édifice dans le style Louis XV, dirigeant lui-même les architectes qui mettaient à profit ses conseils, guidant avec un goût parfait les sculpteurs, substituant les lignes et les archivoltes imités de l'antique aux coquettes et mignardes sculptures mises à la mode par Pigalle et Bouchardon.

Dans ce beau cadre, il transporta ses collections, ses statues, ses tableaux, sa riche bibliothèque, aussi remarquable par la rareté des éditions que par l'élégance des reliures.

Il s'installa lui-même au milieu de ces richesses vers 1767 et s'y livra avec ardeur à l'étude de l'antique, et paya largement, par de savantes communications archéologiques sur les monuments romains d'Arles, de Nîmes et d'Orange, son tribut à la *Société des Antiquaires de Cassel,* dont il était membre depuis longtemps.

De sa retraite des champs, il continuait d'ailleurs d'entretenir une correspondance étroite avec ses amis d'Avignon, surtout avec le marquis de Cambis et Esprit Calvet. Ce dernier l'a précieusement recueillie et nous l'a transmise en un album de 324 feuillets, avec les figurines de bronze et les richesses numismatiques dont elle constate l'envoi [1].

« Cette correspondance, a écrit Calvet, en tête du recueil, fit mes délices durant dix années. Personne n'a mieux peint ses mœurs et son caractère. Ses lettres se distinguent toutes par l'élégance, la délicatesse et l'agrément. On y trouve des expressions neuves, des réflexions fines, le ton de l'homme d'esprit et du monde, la franchise indulgente de l'amitié.... »

Au lecteur d'aujourd'hui ces lettres offrent un intérêt réduit, car le sentiment intime qui les dicta et le sentiment qui les reçut ont disparu avec les correspondants, mais elles témoignent toutefois de la grandeur d'esprit, de la noblesse du caractère et de la portée intellectuelle du solitaire de Vézenobres.

Du solitaire, je dis bien, car il avait envoyé son fils terminer ses études au collège d'Harcourt, à Paris. Il aurait bien voulu le faire élever par ses anciens maîtres, lui qui se disait jésuite de robe courte, mais la Compagnie de Jésus faisait alors son deuxième

1. Cette correspondance figure à la Bibliothèque municipale sous le n° 2356 des manuscrits.

Digitized by Google

noviciat de l'exil. Puis il avait marié ses deux filles loin de lui. Puis, enfin, il avait perdu sa compagne, femme éminemment vertueuse, qui avait fait son bonheur, et dont il conserva le cœur embaumé pour le faire placer dans son propre tombeau.

Ce fut donc dans un complet isolement qu'il vécut ses dernières années. Sauf quelques courses périodiques près d'Aigues-Mortes, à Saint-Laurent-d'Aigouze, où il possédait d'immenses pâturages livrés aux vaches sauvages, qui constituaient son principal revenu, il se confina dans sa maison des champs, laissant son imagination, restée jeune, éclairer de lueurs poétiques le crépuscule de la vie d'un sage. Il mit la dernière main à ces petits poèmes fugitifs, inclination de sa jeunesse, imitations d'Anacréon, qui voilent les vérités morales sous la diaphanéité de l'allégorie. « J'ai terminé mon *Recueil de Fables,* écrit-il à Calvet, il se monte à 80 pièces ; je m'en tiens là. » L'auteur se proposait, paraît-il, d'en confier l'illustration au burin de Balechou, lorsque le brusque trépas de ce dernier dérangea ses projets.

La mort du fabuliste lui-même, survenue le 16 novembre 1777, dans sa 85me année, laissa momentanément son manuscrit en portefeuille.

Il faut se reporter aux journaux du temps, et notamment au *Courrier d'Avignon,* pour se rendre compte de l'impression mélancolique que ce décès produisit dans la société avignonaise. Calvet, nous l'avons dit, s'en fit l'interprète ému. Mais s'il avait dans la voix cette note gémissante qu'a eue Virgile, il avait de plus dans le cœur cette fidélité agissante d'attachement qui ne s'émousse pas en s'épanchant et s'affirme au contraire en se dévouant.

Calvières lui avait confié, longtemps avant sa mort, la modeste épitaphe qu'il s'était composée. Elle exigeait quelques retouches, au gré de la famille. Ce fut lui qui les opéra en respectant scrupuleusement la pensée du défunt. C'est celle qu'on peut lire à Vézenobres sur le mausolée qui orne sa tombe.

Ce fut lui encore qui fournit au marquis de Luchet, secrétaire perpétuel de la *Société des Antiquaires de Hesse-Cassel,* les éléments lui permettant de prononcer l'éloge du sociétaire décédé et de mettre en lumière devant ses collègues la figure de celui qu'une excessive réserve avait toujours fait se tenir dans la pénombre[1].

1. Cet éloge, publié en 1778, contient d'ailleurs de nombreuses inexactitudes.

Digitized by Google

Dans la notice nécrologique qu'il consacra à son ami, le bienfaiteur de notre Musée exprimait le vœu que les Fables du marquis de Calvières fussent livrées à la publicité. La piété filiale a réalisé ce vœu en 1792, date à laquelle l'ouvrage parut chez Didot aîné, en un in-18 de 200 pages, supérieurement édité.

Nous n'avons pu retrouver qu'un seul exemplaire de cet ouvrage, qui n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, non mis dans le commerce, et que ne possèdent ni les collections publiques du Vaucluse où l'auteur naquit, ni celles du Gard où il mourut. Il est classé à la Bibliothèque nationale sous la cote 13.325 de la section Y. E. et catalogué sous le titre de *Recueil de Fables diverses par M. XX* (DE CALVIÈRES).

Ce livre est peu connu, parce qu'il a paru à une époque où l'on ne s'occupait guère de vers ; il mérite cependant de ne pas être ignoré. Il débute par une sorte d'annonce à la cantonade, en forme de préambule, indiquant « qu'un caractère neuf, un papier bien lavé, d'élégants culs-de-lampe et un frontispice festonné de rouge captivent l'œil du public, mais qu'à côté d'une agréable apparence, celui-ci aime à trouver instruction et intérêt. »

Suit un *Avis au lecteur,* imité de Martial, jeu rimé en 60 vers n'ayant que deux consonnances finales uniformes, dans le genre que voici :

Ce livre est en soi peu de chose
S'il est jugé sévèrement.
La ronce, je ne sais comment,
Y croît parfois près de la rose,
Et le bleuet près du froment.

Pour les ôter, c'est vainement
Que j'efface, élague ou transpose;
Ils reviennent pour mon tourment,
Et je l'avoue ingénûment.

Heureux, en partageant la dose,
D'y joindre au moins quelqu'agrément ;
Tel est le sort de qui compose,
Nul livre n'est fait autrement.
. . . . . .
. . . . . .

Fasse un préambule qui l'ose !
Pour moi qui crains le bâillement,
Où tout avant-propos expose,
Je m'arrête ici sagement,
Et m'en remets, si l'on en glose,
Cher lecteur, à ton jugement.

Digitized by Google

Dans le cours de l'ouvrage, quelques bluettes poétiques, quelques badinages philosophiques et un fabliau : *Taxis et Galathée,* imité de l'antique, avec prologue et onze pauses, qui fournit à l'auteur, sous forme d'évocation à l'amour champêtre, l'occasion d'observations sur le caractère des anciens fabliaux.

Les Fables, au nombre de 66, divisées en six livres, appelleraient une étude que le temps ne nous permet pas de faire aujourd'hui. Bornons-nous à dire qu'elles ne font pas trop mauvaise figure à côté de leurs contemporaines, les Fables du duc de Nivernais et de M. de la Mothe-Oudard, qui, au dire de Bachaumont, faisaient se pâmer d'aise sur leurs fauteuils les académiciens du XVIII^me^ siècle.

Dans les trois recueils, quoique à des degrés différents, la pensée est délicate, la fiction ingénieuse, la morale piquante, et si, dans tous les trois également, la facture apparaît un peu mièvre, musquée et maniérée, si la versification est un peu négligée dans son afféterie, c'est qu'on se trouve en présence d'une poésie de grands seigneurs, de grands seigneurs qui, selon l'expression de Barthélemy, après avoir été ducs et marquis à la Cour, ont eu le tort, peut-être, de rester, en dépit d'Apollon, un peu trop, ducs et marquis au Parnasse.

B^on^ Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

NOTES

Famille de Calvières.

D'après l'*Armorial de la noblesse du Languedoc,* de Louis de la Roque, la famille de Calvières, originaire du Languedoc et du Comtat, se serait divisée en plusieurs branches :

Antoine de Calvières, seigneur de Saint-Cézaire, aurait épousé, le 26 août 1654, *Marthe de la Roche,* dont il aurait eu deux fils, *Claude-François* et *Claude-Louis.*

Claude-François, baron de Confolens, aurait épousé, le 26 juin 1692, à Avignon, *Henriette d'Albon,* de qui serait né Charles-François, objet de la notice qui précède, qui épousa, en 1733, une de ses cousines, *N... de Calvières,* fille d'Alphonse, baron de Boucoiran et de Vézenobres.

Leur petit-fils fut Pair de France sous la Restauration.

Le *baron de Calvières,* époux d'*Antoinette de Rippert d'Alauzier,* qui fut préfet de Vaucluse, du Gard, du Doubs.... et quatre fois député du Gard, était d'une autre branche.

Recueil de Fables.

Voici le titre de quelques fables contenues dans le Recueil de M. de Calvières ; le Glaneur, la Serpe et l'Arrosoir, le Singe et le Renard peintre, le Hâbleur et les Anguilles, le Temple de la Fortune, le Chien du berger, le Sylphe et la Coquette, la Lionne en couches, la Chenille et le Ver à soie, le Crocodile au piège, le Corsaire et l'île flottante, le Barbet et le Tourne-broche....

Pour donner une idée du faire de notre poète, nous donnons la fable suivante :

La Fourmi et la Mouche.

Le long des cornes d'un bœuf
La fourmi s'était juchée.
— Ah ! vraiment, voici du neuf,
Te voilà bien haut perchée,
Dit la mouche; à ton avis,
Tu dois voir bien du pays.
Mais, à faire un tel voyage
Dis-moi quel sujet t'engage.

Digitized by Google

— Tu le vois, dit la fourmi,
Avec le bœuf, mon ami,
Je travaille au labourage.
— La mouche reprit soudain :
Maintenant, je le devine,
Tu laboures, pour certain,
Comme moi sur ce moulin
Je travaille à la farine.

Gardez-vous d'être irrité
D'un propos déraisonnable ;
Mais, par un trait tout semblable,
Montrez-en l'absurdité.
L'ironie est pardonnable
Pour punir la vanité.

Voici quelques morales extraites, au hasard, du Recueil des Fables :

Les Glaneurs.

Bergères, dit Hylas, en glanant sur vos traces,
On court à des succès certains :
Tout ce que cultivent les Grâces
Devient moisson entre leurs mains.

La Chenille et le Ver à soie.

Que conclure de là ? mais cela saute aux yeux,
On connaît le prix d'un ouvrage
Par le débit et par l'usage.

Le Temple de la Fortune.

Bien turbulent qui galope après elle,
Bien nonchalant qui l'attend dans son lit.

Le Chien du Berger.

Qui dit berger dit d'ordinaire
Amant soumis, discret, sincère :
Du moins ils furent tels chez les premiers humains.
Si la mode a changé, je m'en lave les mains.
. . . . . .
Qui se fait brebis, loup le mange,
Qui se fait loup, brebis le fuit.

Le Barbet et le Tournebroche.

Le respect pour les grands se tourne en habitude ;
Leur accueil est presque un bienfait ;
Mais, s'il s'agit de servitude,
L'esclavage est cent fois plus rude
Près d'un fat qui les contrefait.

Digitized by Google

Bibliographie.

Consulter à la Bibliothèque d'Avignon les manuscrits suivants :

N° 2.356. Fonds Calvet. Lettres adressées à Esprit-Claude-François Calvet par le marquis de Calvières, précédées d'une notice biographique par Calvet, et suivies de quelques lettres du comte, fils du marquis. XVIII^me^ siècle, 324 feuillets, d. rel. bas.

N° 2.370. Fonds Calvet. Journal du marquis de Calvières pour servir à l'Histoire de l'Enfance du roi Louis XV, du 9 février 1722 au 31 décembre 1735. XVIII^e^ siècle, papier, 95 feuillets, d. rel. bas. Mention : suite du livre relié en parchemin avec quatre rubans bleus.

N° 2.557. Sonnet sur Saint Joseph par M. de Calvières.

N° 2.808. Recueil de pièces sur Avignon, fol. 112, original sur parchemin.

N° 3.050. Correspondance adressée à Esprit-Claude-François Calvet. Recueil d. rel. bas.

Digitized by Google

CALVET

ET

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

Quand nous remontons cent ans avant, au seuil du XIX^me^ siècle, une figure résume et symbolise pour nous l'histoire d'Avignon ; c'est la même qui nous accueille aujourd'hui au seuil de notre Musée, l'austère figure d'Esprit-Claude-François Calvet. Son nom étant le seul d'une époque qui ait survécu dans les souvenirs avignonais, nous imaginons volontiers qu'il fut alors une manière de personnage, que son rôle, de son vivant, fut en proportion de sa gloire posthume, que la ville tout entière gravitait autour de lui et qu'il a tenu parmi ses contemporains la même place prépondérante qu'il a pour la postérité. Il n'en est rien. Sa vie en Avignon est plus qu'effacée ; les journaux du temps ne s'occupent de lui qu'une fois, le jour de sa mort ; le futur bienfaiteur d'Avignon est comme en marge de la vie avignonaise. Nous supposons au moins que, réputé autant comme savant que comme médecin, autant pour sa science que pour ses collections, il fut, par droit de célébrité, parmi les fondateurs de notre Académie qui naquit de son temps. Eh ! bien, Calvet ne fut pas de l'Académie ; il y avait là des inconnus, Voulonne, Estratat, Crivelli, Dupuy et le citoyen Brouillard qui fut président, mais il n'y avait pas Calvet. Dans les listes, on relève un Calvet « ci-devant chanoine »; mais ce n'est pas le nôtre, ce n'est pas le bon ; le bon n'a jamais figuré sur les registres de l'Académie.

Ou plutôt encore ici il est en marge ; car il fut membre hono-

Digitized by Google

raire ; et, si l'on veut, puisque le mot le dit, c'est un honneur ; mais comme l'Académie était un groupe fermé, que le nombre des titulaires était limité et que les séances étaient à huis clos, cet honneur était tout platonique. Calvet n'assista donc jamais aux réunions de nos aînés : il en était exclu, poliment, puisqu'on lui décernait un titre consolatoire, mais il était exclu. Voilà qui est singulier. Pour expliquer ce petit mystère, les hypothèses, surtout malveillantes, ne manquent pas. Peut-être Calvet fut-il oublié par mégarde, ou par jalousie, ou par intention. Qui sait si quelque ambitieux en mal de présidence n'avait pas écarté une personnalité dont le prestige s'imposait ? Comme l'imagination est compliquée et maligne, et que la réalité est donc simple et bonhomme ! Calvet ne fut pas de l'Académie, tout uniment parce qu'il refusa d'en être, et il refusa d'en être par raison de santé : c'est un mince épisode de sa vie qui n'aurait aucun intérêt s'il n'était conté tout au long dans les papiers de Calvet et s'il n'éclairait pas les origines de notre compagnie.

∴

On sait comment notre Académie sortit d'un arrêt préfectoral. Le 1er thermidor an X (20 juillet 1801), le préfet, Pelet de la Lozère, décida la création d'une société savante, nommée *Lycée d'agriculture, de sciences et arts de Vaucluse ;* il fixa à 36 le nombre des membres résidants, divisés en trois classes, suivant le titre de la Société et les choisit d'autorité. Notre groupe devait donc le jour non à l'entente spontanée d'amateurs zélés, comme on pourrait croire, mais à l'initiative catégorique des pouvoirs publics : il était un organe officiel, il dépendait du gouvernement ; ses membres, sans être tout à fait des fonctionnaires, en avaient les privilèges et les obligations ; en ce temps, c'était un grand honneur et une grande force.

Aux notables qu'il avait distingués, le préfet adressa un exemplaire de son arrêté et une lettre notifiant la nomination : lettre et arrêté annexés aux papiers Calvet et que celui-ci recopia soigneusement dans un mémoire inédit relatif à l'Athénée de Vaucluse.

Car notre Calvet ne fut pas oublié, il était une des gloires de la province érudite, ses mérites lui avaient acquis un solide renom

Digitized by Google

dans la capitale et dans la république des lettres. Il était en relations avec les savants en place, le comte de Caylus, Vicq d'Azir, etc. Les voyageurs les plus éminents, voire les nobles les plus huppés, — tel le marquis de Woguë, — sollicitaient humblement et comme une faveur, d'être admis dans son cabinet et dans son commerce. Calvet a conservé quelques-uns de leurs billets; puis il était un sujet académique autant qu'il se pouvait : il était membre correspondant de l'Académie — jadis royale — des inscriptions et des lettres depuis 1763, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon dès la même époque; membre de l'Académie italienne de Voltera dès 1769, de la Société de médecine, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille depuis 1789, de l'Académie de Grenoble depuis 1790 : c'était, dans toute son ingénuité, l'antiquaire d'antan, qui a des revenus derrière lui, qui amasse des collections, et qui ne rougit pas de se dire membre de plusieurs sociétés savantes. De nos jours, le ridicule a tué ce type innocent : l'amateur d'antiquités est une espèce qui disparaît; il lui faut beaucoup de bonne humeur et de bonne grâce pour se faire pardonner, et de plus le mépris souriant des sarcasmes; au temps de Calvet un peu d'onction n'était pas messéante et Calvet avait les vertus sévères de l'emploi.

Il fut donc nommé d'office par arrêté préfectoral. « Malgré les malheurs de cette ville, écrit-il, ou plutôt dans l'intention d'y remédier au moins à la longue, le gouvernement jugea utile d'y établir une académie ou dans le style du jour, un lycée. Conformément à cette disposition, M. Pelet, préfet de celui de Vaucluse, choisit un certain nombre de citoyens pour former cette société et leur adressa l'arrêté suivant avec la lettre-circulaire qui y est jointe[1].» L'arrêté, aux considérants ambitieux, il faut « débarrasser les travaux du cultivateur des chaines de la féodalité, les délivrer de ces impôts odieux qui paralysent les efforts :... l'émulation électrise les âmes.... », etc., est consignée dans les Mémoires imprimés de l'Athénée. La lettre à Calvet est inédite. La voici :

1. Ces divers documents, transcrits de la main de Calvet, sont réunis dans le ms. 2345 de la Bibliothèque municipale d'Avignon. Je n'ai pas conservé l'orthographe de Calvet; elle retarde d'au moins 50 ans sur l'orthographe usitée couramment en 1810.

Digitized by Google

« Avignon, le 16 fructidor an IX de la République française, une et indivisible.

« *Le Préfet du Département de Vaucluse au citoyen Calvet, médecin.*

« Citoyen, j'ai soumis au ministre de l'Intérieur un arrêté sous la date du 1er thermidor dernier, portant établissement à Avignon d'un Lycée d'agriculture, des sciences et arts : il a accueilli le projet avec satisfaction et me témoigne, par sa réponse du 27 du mois dernier (15 août 1801), que cet arrêté étant aussi sage dans ses dispositions que louable dans son but, il ne peut que l'approuver.

« Les connaissances et les talents qui vous distinguent m'ont déterminé à vous comprendre dans le nombre des membres de cette société et le ministre de l'Intérieur, en approuvant le projet, a approuvé les choix que j'avais faits.

« Je m'empresse de vous en donner connnaissance, en vous adressant une expédition de mon arrêté.

« Salut et fraternité.

« PELET. »

« Je ne fis point de réponse par écrit à cette lettre, continue Calvet ; le devoir et les bienséances exigeaient de ma part une visite et un remerciement à M. le Préfet ; je m'en acquittai avec empressement et sans délai en lui faisant néanmoins observer qu'il était incertain que ma santé affaiblie par l'âge et par des travaux antécédents me permit de remplir ses vues.

« M. Pelet me reçut avec ses bontés ordinaires et me demanda de l'accompagner à Cavaillon pour voir l'Arc de Triomphe antique qui s'y trouve. Nous y fûmes le vendredi 11 septembre 1801 ou 24 fructidor an IX ; au retour de ce voyage, il tomba gravement malade et ce fut durant cet intervalle que M. Jean, secrétaire général, m'écrivit la lettre qui suit, de même sans doute qu'à tous les autres membres de la compagnie :

« *Le Secrétaire général remplaçant le Préfet du département de Vaucluse, au citoyen Calvet, membre du Lycée des sciences et arts à Avignon.*

« La réunion de plusieurs citoyens adonnés à l'étude des sciences, à celle de l'économie rurale, à la pratique des arts, m'a paru, citoyen, un moyen assuré d'y répandre la lumière, de

Digitized by Google

propager l'instruction, de donner une plus grande activité aux divers genres d'industrie. J'ai recherché, pour jeter les fondements de cette société et en former la première organisation, des hommes environnés de l'estime publique, distingués par leurs connaissances et leur amour pour les sciences, les arts et l'agriculture ; c'est à ce titre, citoyen, que je vous ai appelé à la première commission du Lycée ; le public est impatient de recueillir les avantagesqu'il attend de cette réunion ; .... j'ai fixé l'ouverture du Lycée au 2 vendémiaire prochain.

« Je vous invite à vous assembler ce jour avec vos collègues dans une des salles du ci-devant archevêché d'Avignon servant aujourd'hui au Musée et à la Bibliothèque publique. Je ne doute point, citoyen, de votre empressement à faire part à vos concitoyens des connaissances que vous avez acquises par une application constante et une longue expérience : les succès des travaux du Lycée seront garantis par le zèle et les talents des membres qui le composent.

« Salut et estime.

« JEAN. »

« La maladie de M. Pelet ne me permettant pas de lui répondre directement, ce fut à M. Jean que j'adressai la réponse ci-jointe :

« Avignon, ce 30 fructidor an IX (17 septembre 1801).

« *Esprit-Claude-François Calvet, au citoyen Jean, secrétaire général du département de Vaucluse.*

« Je suis aussi reconnaissant, citoyen, que j'ai été flatté des marques de bienveillance et d'estime dont M. le Préfet vient de m'honorer. Elles me sont infiniment précieuses ; ses bontés resteront toujours gravées dans mon cœur. Ce sentiment profond ne fait néanmoins qu'aigrir la peine que j'éprouve de ne pouvoir pas me prêter à ses intentions. Je touche à ma 74^{me} année, mes infirmités se sont multipliées avec mes malheurs ; mes yeux me quittent et mon ouïe s'affaiblit sensiblement et rapidement : je vous épargne les dégoûts d'un plus long détail. Me voilà au moment où je dois renoncer à mes lectures et m'occuper d'autres objets qui n'exigent que des réflexions : il me semble d'ailleurs assez juste que je jouisse de quelque repos à la fin d'une vie aussi constamment agitée, et depuis 10 ans aussi durement opprimée.

Digitized by Google

« Daignez, citoyen, vous qui savez si bien connaître les hommes et apprécier les choses, faire agréer à M. le Préfet, lorsqu'il sera rétabli, mes raisons et mes excuses, avec l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect. Assurez-le de ma déférence à ses ordres et appuyez, je vous prie, sur mes regrets de me refuser aux vues du gouvernement.

« Je ne doute pas que le nouveau Lycée qui doit tant à ce zélé protecteur des lettres, ne le supplie d'en accepter la présidence honoraire ; le titre de directeur me paraît par toute sorte de raisons dû à M. de Fortia.

« S'il m'était permis de faire un choix pour me remplacer, et que vos importantes occupations n'y missent aucun obstacle, vous vous doutez bien que je ne balancerais pas un moment de me déterminer [1].

« Veuillez, citoyen, accueilir avec bonté le témoignage de ma considération, de mon attachement et de mon estime.

« CALVET. »

« M. Jean avait à peine achevé la lecture de ma lettre qu'il eut la complaisance de venir chez moi pour me faire changer d'avis. Je le remerciai ; mais les motifs allégués et d'autres encore me firent persister dans un refus où j'étais le seul à perdre. Dès lors, MM. Brouillard, président, et Morel, secrétaire, me firent l'honneur de m'écrire au nom du Lycée la lettre suivante, à laquelle je répondis comme on verra ci-après.

« Le Lycée de Vaucluse est affligé autant qu'il doit l'être de votre démission motivée par votre âge et vos infirmités ; mais persuadé qu'il serait inconvenant et pour ainsi dire scandaleux qu'un homme de votre mérite lui fut entièrement étranger, il vous apprend par mon organe qu'il vous a placé au rang de ses membres honoraires.

« Salut et considération.

« *Signés :* BROUILLARD, présid[t] ; MOREL, s[re]. »

Ma réponse :

« Citoyens,

« L'estime dont vous daignez m'honorer, vos procédés généreux et les expressions flatteuses qui m'en instruisent, concou-

1. Il fut en effet admis dès la première séance, ainsi que le maire, M. Puy, qui rend à cette ville les plus grands services. [Note de Calvet.]

Digitized by Google

rent à exciter de nouveau toute ma reconnaissance ; j'attache le plus grand prix à ces bontés attentives et je m'empresse de vous en rendre mes actions de grâces. Je vous prie, en même temps, citoyens, de présenter à votre compagnie l'hommage de mes remerciments et de mon profond respect. Vous m'obligez néanmoins de renoncer à mes anciennes dispositions, puisque votre suffrage donne à tout homme de lettres le droit de n'être plus modeste. Veuillez me rendre la justice d'être persuadés de mon dévouement et du désir que j'ai de ne pas être inutile au Lycée. Quels regrets pour moi que les circonstances m'interdisent d'aller m'éclairer de ses lumières et me guider par ses conseils.

« Sensible, autant que je dois l'être, à cette privation, j'ai du moins à me féliciter, citoyens, de pouvoir vous témoigner ici mes sentiments de respect, de considération et d'estime.

« CALVET.

« Avignon, 14 vendémiaire an X (7 octobre 1801). »

*
* *

J'ai voulu laisser la parole à Calvet, d'abord pour l'honorer mieux, et aussi parce que ces textes ont le mérite de l'inédit. De plus, exposant par le menu la naissance du Lycée qui fut l'Athénée et ensuite l'Académie, ils constituent pour elle autant de pièces d'archives ou d'état-civil : ils nous montrent nos prédécesseurs convoqués par ordre et réunis en service commandé. Surtout ils font revivre Calvet : il y apparaît, courtois non sans cérémonie, assez froid, peu souriant, rien moins que pittoresque ; son style et son écriture s'équivalent, incolores, réguliers ; l'un et l'autre reflètent le caractère qui manque par trop de fantaisie et d'entrain ; et le caractère c'est la vie, rectiligne, méthodique, distante, avec un fond imperceptible de bonté, ingrate pour le portrait, heureuse en somme puisqu'elle n'a pas d'histoire. Il y a pourtant quelque originalité dans les péripéties de ce refus ; nous n'avons pas idée de refuser la gloire académique par raison de santé, car la santé n'est pas obligatoire pour cette sinécure d'honneur, — *otium cum dignitate*, — que sont aujourd'hui la plupart de nos sociétés. Cette délicatesse est si loin de nos usages que j'avais pensé de la part de Calvet, à un faux fuyant : vanité froissée, orgueil de la solitude, bouderie intime au gouvernement, peut-être Calvet dissimulait-il ses véritables

Digitized by Google

Digitized by Google

« le Rocher de Vaucluse vomissant ses eaux », non pas 32 comme il dit, mais 38 formules, 37 en latin, 1 en grec, qu'il soumit au choix du Lycée[1]. Il était ainsi prodigue dans le genre lapidaire, jusqu'à la débauche. Ces formules n'ont pas toutes l'allure, mais on sent qu'il fut à l'école des bons faiseurs, et qu'il sait frapper au bon coin. Cette liste d'épigraphes, à la lire tout du long, vibre de quelque ardeur poétique, elle a un vague parfum de litanies, litanies à la gloire de Vaucluse et de la Sorgue : eau meilleure que tout, ἄριστον ὕδωρ ; reine des campagnes, *imperat arvis ;* parure et nourriture, *ornat, alitque ;* orne et fertilise, *fecundat et ornat ;* arrose et resplendis, *irrigat et resplendet ;* bienfait de tous les champs, *cunctis utilis arvis ;* bienfait public, *utilitas publica ;* pareille au fleuve limpide, *puroque simillimus amni* ; gloire du sol natal, *illustrat natale solum ;* gloire de notre patrie, *telluris gloria nostrae ;* et l'hymne se prolonge, répétant trente-huit fois la beauté et les vertus de notre Fontaine, la fécondité de nos terres comtadines. Et voilà comment l'amour du pays fait du numismate un poète. Le numismate d'ailleurs n'avait tiré de son cru que les plus simples formules ; il s'aidait surtout de réminiscences pindariques et virgiliennes, sans oublier Pétrarque, le génie du lieu ; l'érudition chez les érudits ne perd jamais ses droits.

L'Athénée choisit avec intelligence l'inscription qui répondait le mieux à ses fonctions et à l'image gravée sur le sceau ; elle s'occupait de lettres, d'arts, d'agriculture ; Vaucluse était célèbre dans les lettres, les arts et par son utilisation agricole ; tout cela est contenu dans les trois mots de la vingt-cinquième formule :

1. Voici la liste complète : 1. illustrat natale solum ; 2. natalis gloria magna soli ; 3. telluris gloria nostrae ; 4. tenuis non gloria (Virg Georg. 4 ; 5. praestantia quanta locorum, imit. Petrarque egl. 3 ; 6. insignis genio musaque Petrarche ; 7. ruris adauget opes ; 8. fecundat et ornat ; 9. splendor et ubertas ; 10. irrigat et splendet ; 11. alit, irrigat, ornat ; 12. irrigat, ornat, alit ; 13. ornat alitque ; 14. ἄριστον ὕδωρ, Pind. od. I ; 15. telluris proemia defert ; 16. patriis aptissimus arvis ; 18. et laetas segetes et prata virentia spondet (imit. de Virg) ; 19 frondes explicat omnes Virg. Georg. 2 ; 20. imperat arvis, Virg. Georg. 1 ; 21. ignoti latius notissima commoda ; 22. cunctis prodesse suum est ; 23. serviet utiliter, Horat. ; 24. utilitas publica ; 25. *musis artibus arvis ;* 26. artibus et musis nec minus aptus agris, 27. puris ditissimus undis ; 28 puroque simillimus amni ; 29. Hippocrene plenior splendidiorque ; 30. nec fessus aquis languentibus exit, Virg egl X ; 31. nunquam languentibus exit. Virg. egl. X ; 31. nunquam languentibus undis Petrarq. egl. X ; 32. nec mora nec requies, Virg ; 33. fertur que salubribus undis, imit. de Sil. Stalic ; 34. succi salubres et pocula tuta, Petrarq. egl. 7 ; 35 nobis hic regnat Apollo, imit. Virg. egl. 4 ; 36. nec locus est alter quo se plus jactet Apollo Virg. egl. VI ; 37. plaudit fons saepe canenti, Petrarq. egl. I ; 38. quies labor atque voluptas, Petrarq. egl. 3.

Digitized by Google

musis, artibus, arvis, qui fut et qui est encore notre devise. « L'auteur, écrit Calvet, approuve beaucoup la préférence qu'on avait donnée à celle-ci.... qui se rapporte également et aux études de l'Athénée et aux avantages qu'on retire de la Fontaine. » C'est à Calvet que l'Académie doit l'en-tête de sa raison sociale.

Il fut une seconde fois le collaborateur de l'Athénée. « Peu de temps après, ajoute-t-il, on proposa d'élever à Vaucluse un monument à Pétrarque dans les champs où cet auteur se plaisait le plus. » On demanda encore à Calvet une inscription pour cet objet, il en fournit de suite quatorze; mais le projet de monument ne fut pas exécuté.

L'Athénée avait résolu, en effet, de célébrer le centenaire ou comme ils disaient *le jour séculaire* de Pétrarque. Les Mémoires officiels publiés par ses soins nous renseignent exactement sur le rôle de Calvet. Nous y lisons que « le citoyen Calvet est prié de se rendre à la commission chargée de juger du mérite des inscriptions qui seront proposées et de vouloir bien s'occuper d'un travail à ce sujet. » Le rapporteur de la commission déclare, en séance du 5 ventôse an XII, que « le citoyen Calvet, médecin, que vous avez chargé spécialement de cette partie, s'y est livré avec le zèle et les lumières que vous lui connaissez. Après y avoir mûrement réfléchi, sa dernière leçon a paru être cette inscription :

F. PETRARCAE
MUSARUM CULTORI, LITTERARUM RESTITUTORI
ATHENOEUM VALCLUSIANUM AVENNIENSE P.
A. MDCCIV.

« On voit, continue le rapporteur, que la noble simplicité du genre antique lui est familière et qu'il l'a parfaitement saisie » La première pierre fut posée à Vaucluse dans une cérémonie à la fois solennelle et gastronomique, le 15 fructidor an XII (septembre 1804); mais le monument resta inachevé par indifférence ou manque d'argent.

Par ces textes, la plupart ignorés, on entrevoit la déférence réciproque qui animait le savant volontairement solitaire et la compagnie académique. L'histoire de leurs relations finit là. Quand il mourut, laissant à sa ville natale ce Musée qui fit la gloire de l'un et de l'autre, l'Athénée accompagna sa dépouille mortelle, comme il est relaté dans le *Courrier d'Avignon* du 29 juillet 1810.

Digitized by Google

Nécrologie. — Le 25 de ce mois, M. Esprit Calvet, docteur en médecine, correspondant de l'ancienne académie des inscriptions, membre honoraire de l'Académie de Vaucluse, etc., etc., est mort à l'âge de 82 ans... Le maire et le conseil général de la commune, l'Athénée ayant à sa tête M. de Stassart, président, les membres composant la Société de médecine se sont fait un devoir d'assister aux obsèques d'un savant aussi recommandable. M. Morel, secrétaire perpétuel de l'Athénée, et M. Guérin fils, organe de la Société de médecine, ont payé un juste tribut d'éloges au défunt, sur le bord de sa tombe[1]. » Ces discours ne nous sont pas parvenus, mais dans la séance de l'Athénée qui suivit, Morel refit, selon l'usage, l'éloge du disparu ; le manuscrit en est inédit et conservé à la Bibliothèque du Musée : je le relis, puisque c'est le premier hommage que notre Société rendit à Calvet, et parce qu'il nous dépeint un Calvet vu à travers ses contemporains.

Éloge historique de Calvet par Morel[2]. — « Le confrère que nous regrettons naquit dans cette ville en 1728, de parents très honnêtes qui l'envoyèrent, dès son adolescence, au collège de Lyon, dirigé alors par des Jésuites. Je tiens de lui-même que le goût des antiquités qui a fait une grande partie de sa gloire, lui fut, dès lors, inspiré à son passage à Orange par la vue de l'Arc de Marius et du Cirque. Il dit : je serai antiquaire, comme le Carrache, à l'aspect d'un tableau, s'écria : Et moi aussi je suis peintre! et comme La Fontaine se sentit poète en entendant quelques strophes de Malherbe.

« Après sa première éducation, ses parents l'envoyèrent à Paris, où son goût pour les antiquités se fortifia par le commerce des savants. Il jeta dès lors les fondements de ce cabinet précieux, l'un des plus beaux de l'Europe après ceux des souverains. Il joignit à cette connaissance la science médicale dont il résolut de faire sa profession et en général toutes les sciences physiques qui jettent tant de jours sur l'art de guérir. A cet égard, il se servit beaucoup des secours et des complaisances de M. de Reaumur qui l'honora d'une amitié particulière.

« Après ses exercices publics, il rentra dans sa famille où la confiance vint aussitôt le chercher, car son savoir et la gravité de

1. Communiqué de H Morel lui-même.

2. B bliothèque du Musée Calvet, ms. 2969. Je supprime un préambule sans intérêt pour notre sujet.

Digitized by Google

ses mœurs[1] suppléèrent chez lui aux années et lui tint lieu de maturité.

« Il fit dès lors une sage distribution de son temps dont il consacra la plus grande partie aux devoirs de sa profession et le reste à son goût pour les recherches savantes. Il en est résulté un grand nombre de dissertations dont quelques-unes sont imprimées[2] dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Pour ajouter à ses lumières acquises, il contracta des relations épistolaires avec les hommes les plus éclairés de son siècle. Le commandeur de Gaillard, le comte de Caylus, l'abbé Barthélemy étaient ses correspondants les plus assidus. Sa maison devint bientôt un museum où il réunit les objets d'art et d'antiquité les plus curieux. Il devint lui-même une des curiosités de cette ville par la variété de ses connaissances et la profondeur de son érudition. Aucun savant, aucun voyageur distingué ne passait dans nos murs sans lui rendre l'hommage d'une visite. Pendant près de soixante ans, il a suivi un régime studieux, sans s'écarter jamais du règlement qu'il s'était imposé à lui-même. Il avait lu deux fois tous les auteurs grecs et latins ; aussi connaissait-il mieux l'ancienne Grèce que les nouvelles de son quartier.

« Une chose remarquable dans un médecin aussi éclairé c'est que sa foi en médecine s'affaiblit à un point, dans ses dernières années, qu'il fut réduit à cet égard à une sorte d'athéisme. Mais ce qui fut plus consolant pour lui, sa foi et sa confiance dans les promesses de la religion croissaient et se fortifiaient chaque jour. Nous avons été témoins des recherches et des efforts qu'il faisait pour ajouter à sa foi de nouveaux motifs et à ses sentiments de nouvelles espérances. Il en a laissé des preuves non équivoques dans ses dispositions.

« Après la religion, la ville qui l'a vu naître eut le premier rang dans l'ordre de ses affections. C'est pour elle qu'il a élevé ce beau monument de science et de littérature que les autres villes nous envient et qui doivent exciter notre plus vive reconnaissance. Cette reconnaissance, qui doit la ressentir plus vivement que vous[3], Messieurs. L'ouvrier obligé de vivre du travail de ses mains ne jouira point de ses bienfaits : c'est la classe studieuse[4], c'est vous qui retirerez les plus grands fruits de cette institution,

1. [Ou de sa figure] barré.
2. [Et dont les autres enrichiront le Musée] barré.
3. [L'Athénée] barré.
4. [instruite] barré.

Digitized by Google

puisque vous y puiserez par avance les secours et les lumières qui, en éclairant votre esprit, imposeront plus d'éclat et plus d'utilité à vos travaux [1]. »

Telles étaient les paroles que l'Athénée adressa au défunt, et que juste cent ans après, l'Académie entend aujourd'hui pour la seconde fois. Il m'a paru qu'à la fête du centenaire elles méritaient d'être exhumées de leur poussière et de leur papier terni. Ce document et ceux qui précèdent sont de bien mince valeur ; ce sont les miettes, — non pas même de l'histoire, — d'une biographie ; mais comme en eux sommeille l'âme de Calvet et de ses amis, c'est un peu de nos aînés académiques qui ressuscite. L'occasion était bonne et peut-être unique de les rééditer et de leur demander quelles relations s'étaient établies entre le grand Calvet que nous commémorons et l'assemblée qui tient cette séance pour le commémorer.

A. Brun.

1. Note de Morel en bas de la page : M. Calvet est mort le 25 juillet 1810, à l'âge de 82 ans, après avoir rempli sa carrière de travaux honorables et de vertus utiles.

Digitized by Google

MUSIS, ARTIBUS, ARVIS.

LICÉE DE VAUCLUSE.

SÉANCE du *12 vendémiaire an dix*
le 4 octobre 1801 *(vieux stile)*

Le Licée de Vaucluse, institué le premier Thermidor an 9 (20 Juillet 1801), d'après le rapport de ses Commissaires, admet en qualité de *membre honoraire* le Citoyen *Calvet, médecin.*

fortia, Président.
H. Morel, Secrétaire.

Fac-simile.

Digitized by Google

LE MUSÉE-CALVET

TRIPTYQUE.

Pour la mémoire d'Esprit Calvet, qui non seulement légua à sa ville natale des collections et sa fortune pour l'entretien et l'agrandissement du Musée, mais encore fonda des institutions charitables.

I.

Le Musée.

C'est plus qu'une maison, ô Calvet, c'est un temple
Que, pieux, tu léguas à ta chère cité.
Là, notre regard va, toujours sollicité,
Du tableau qui l'émeut au marbre qu'il contemple.

De tout ce qu'on a peint, forgé, gravé, sculpté,
Tu nous offres la fleur. Va, ta moisson est ample.
Ces efforts couronnés se dressent en exemple
A l'artiste qui songe à l'immortalité.

C'est pour arriver là ; pour atteindre à ce rêve
Que nous avons vécu, peiné, veillé sans trêve,
Semblent dire les morts dont l'œuvre a subsisté.

Faisons comme eux. Rêvons, dédaigneux de l'or fauve.
Une aquarelle, faite en deux heures, nous sauve ;
Et ce moment, parfois, vaut une éternité.

Digitized by Google

II

La Bibliothèque.

Pour nous l'offrir aussi tu recueillais le livre,
De tout format, de tout pays : franc, grec, latin ;
De tout genre : sacré, profane, libertin ;
Qu'il nourrisse l'esprit, le charme ou le délivre.

Ici, du miel des monts attiques l'un s'enivre ;
Là, du brouet savant l'autre fait son festin.
Dans ta bibliothèque on puise son butin ;
Et l'on apprend des morts le secret de bien vivre.

Il arrive parfois, Mécène, que tes dons
Nous inspirent une œuvre ; et nous te les rendons.
Virgile fait jaillir de notre âme une églogue ;

Maury des oraisons ; Pétrarque des sonnets ;
Hyacinthe Morel des vers avignonais ;
Et plus d'un livre ainsi s'ajoute au Catalogue.

III.

Charité.

Derrière ces hauts murs et derrière ces portes,
Dans cet hôtel immense, à l'abri des autans,
Où s'éternise une atmosphère de printemps,
Tu recueilles les dieux déchus, les beautés mortes.

Et les débris divins, souillés par les cloportes,
Torses d'Hercule, flancs de Vénus, palpitants
De force ou bien d'amour, tu les sauves du temps ;
Et, pour le vain plaisir des yeux, tu les apportes.

Quoi ! donner un palais à des marbres sans voix,
Quand, sur tes pas, errants dans la ville, tu vois
Des vieillards que la faim tourmente et le froid tue !

Et tu songeas, un jour, pris soudain de pitié,
Que tu n'avais été généreux qu'à moitié,
Et qu'un homme sans toit vaut bien une statue.

Paul MANIVET.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Concours Historique et Poétique.

MESDAMES, MESSIEURS,

Suivant l'expression d'un historien moderne, les regles fondamentales de la science historique peuvent se résumer en deux mots : *bien savoir, bien raconter*.

Ces règles n'ont pas été tracées seulement de nos jours, et les Grecs en particulier, nos ancêtres dans la grande famille des artistes, nous ont laissé des ouvrages qui sont de véritables modèles.

En choisissant le sujet de son concours historique l'Académie de Vaucluse n'avait pas de doute qu'elle distinguerait, dans les œuvres présentées à son jugement, des mémoires bien *racontés*. Or, sa préoccupation visait, non point une nouvelle biographie de Calvet, puisqu'elle en possède déjà une sous la signature autorisée de M. L.-H. Labande, mais une étude sur l'œuvre de Calvet ou une partie de l'œuvre de Calvet; une étude substantielle, nourrie, comme les exigences de la critique moderne le demandent ; une étude permettant, à propos d'Esprit Calvet, sinon d'édifier sur l'heure un monument à la science, du moins d'apporter des matériaux utilisables dans l'avenir, pour la construction du temple auquel elle a droit, et qui ne sera, sans doute, jamais définitif.

Cette pensée, — l'Académie le regrette profondément, — n'a pas été comprise par tous les concurrents, et, notamment, le jury s'est vu dans l'obligation de laisser sans récompense un mémoire très méritant et fort bien présenté, portant la propre devise de l'Académie : *Musis, artibus, arvis*, mais qui relevait plutôt d'un concours littéraire en prose. Le jury adresse à ce

Digitized by Google

concurrent, malheureusement écarté, mais si digne de compliments, toutes ses excuses.

Si le jury a éprouvé, à ce propos, un certain ennui, il a été, d'autre part, largement dédommagé par la connaissance d'un travail auquel il a, en définitive, accordé sans balancer la médaille d'argent du concours.

L'auteur, qui s'est abrité sous la devise : *Avinho Provensa,* a choisi, comme objet de son étude, une partie seulement de l'œuvre de Calvet, celle que nous devons à l'archéologue, à l'épigraphiste et au numismate.

Vous savez tous, Mesdames, Messieurs, que Calvet a laissé, dans le tome II de ses œuvres, un manuscrit ayant pour titre : *Monumens antiques existans dans la ville d'Avignon.*

Notre lauréat, qui possède tous les secrets de l'histoire de l'Avignon romain et de l'Avignon du moyen âge, ne voulant pas, par une réserve très louable, se laisser entraîner, à faire, à propos de Calvet, une étude complète de l'Avignon romain, a eu l'idée ingénieuse de reproduire simplement le texte de Calvet en l'accompagnant de notes.

Mais la substance de ces notes est tellement riche, il a fallu tant de patience, de sagacité et d'érudition pour les accumuler ; elles renferment tant d'aperçus ingénieux, de critiques judicieuses, de renseignements condensés, qu'elles ont paru, au jury, constituer un travail de premier ordre.

Et tel est leur charme, malgré leur apparente sécheresse, qu'elles ouvrent, à l'imagination surprise, de lumineuses portes sur la vie d'Avignon aux temps reculés de notre histoire !

Un exemple entre plusieurs. On peut voir encore, à l'angle de la rue Petite-Fusterie et de la rue Saint-Étienne, un vestige d'arceau, frustre et dégradé, noyé dans le pâté des maisons. Ce serait le dernier débris d'une série d'arcades romaines mesurant 226 mètres de long, 4 mètres 60 de hauteur, 2 mètres 50 de largeur avec des piliers de 1 mètre 12 à 1 mètre 20 d'épaisseur. Ces vieilles pierres d'empire ont fait, depuis le XVI[e] siècle, rêver tous les archéologues : Valladier, Suarès, le P. Malet, Fantoni, Cambis-Velleron, Morenas, Teyssier, Expilly et Calvet lui-même, et notre lauréat aussi, et nous ensuite.,..

Ces arcades auraient-elles supporté les murailles de la ville romaine ? Sont-elles les restes d'un aqueduc ou les ruines d'un hippodrome...?. ou encore, comme Calvet le conjecturait, abritaient-elles les bateaux tirés du Rhône coulant à leur pied ?....

Digitized by Google

Comme ce mystère du vieux passé parle à l'esprit.... et au cœur aussi, car il s'agit de la vie de ces ancêtres éloignés auxquels nous demeurons, en définitive, rattachés par les liens du sang :

Mais quel est ce concurrent qui possède à fond l'histoire d'Avignon à l'époque romaine et dans le haut moyen âge ; qui joue avec les difficultés d'archéologie, d'épigraphie et de numismatique ; qui déterre nos mosaïques, mesure nos antiques remparts, sonde nos vieux égouts et arrache ainsi peu à peu son secret à la vénérable cité, notre berceau ?

Je présume qu'en ce moment, parmi ceux qui suivent assidûment les travaux de notre compagnie, un nom vient sur toutes les lèvres, et que tous désignent avec moi : M. Eugène DUPRAT, professeur d'histoire au Lycée d'Avignon.

L'Académie lui décerne donc l'unique médaille du concours, et savoure, comme compensation du regret de n'avoir pas découvert un talent nouveau, la satisfaction de constater que M. Eugène Duprat ne se repose point, et que, infatigablement, il poursuit un labeur acharné augurant une moisson superbe, et dont la gloire rejaillira en partie sur notre Société.

* * *

Le sujet du concours de poésie était-il fait pour embraser l'âme des poètes ? Je me demande si l'Académie — dont on vient de fêter le centenaire il y a dix ans, — n'a pas, comme une vieille personne, mis un peu de malice dans son choix.

Mais la fée Esterelle de nos légendes veille toujours sur l'âme provençale. Ainsi qu'on le rappelait éloquemment, voici quelques semaines, dans cette même salle, il y a incontestablement une vertu dans notre soleil !.., Une puissance particulière surgit de la noble terre de Provence !... C'est un lieu enchanté ; c'est une contrée merveilleuse où se pressent les pélerins d'art, de poésie et de beauté !.... Le Pouce qui l'a façonnée gardait encore — contact chaud et vibrant — l'élan qui modela les collines de l'Hellade et il nous est resté, de ce rapprochement sublime, une parenté manifeste avec le peuple des dieux.

L'Ile sonnante de Rabelais n'a rien perdu de sa renommée, et son destin est, sans doute, d'occuper toujours l'attention du monde... Tout le peuple y chante ; tout enfant est un futur poète ; et la magie de notre soleil est telle que des poètes remarquables

Digitized by Google

se transforment tout à coup en excellents magistrats, et que des magistrats éminents, transplantés dans cette terre d'élection, se souviennent fort à propos qu'ils ont été d'élégants poètes et tiennent à honneur de prouver publiquement qu'ils le sont toujours !....

Il n'est donc point étonnant que, malgré la difficulté du sujet, les poètes soient venus à nos concours nous montrer, une fois de plus, que s'ils sont, par définition, les chantres du Beau, ils sont en même temps, par la noblesse de leur âme, les prêtres de la reconnaissance. Si la nature de leur enthousiasme a été modifiée, sa vigueur ne s'en est presque pas ressentie. Mais ils n'ont pu donner libre cours à leurs qualités de sensibilité et de pénétration psychique qui en font des êtres à part dans le grand courant humain en marche devant le penseur. Il n'y a point de roman dans la vie de Calvet et le pathétique est absent de ses œuvres. La poésie ne pouvait y puiser aucun pouvoir de suggestion, aucun aliment d'émotion intense, et la rigueur du document biographique se prêtait mal à inspirer les sensations, d'autant plus délicates qu'elles sont plus indéterminées, qui mettent en vibration l'âme des poètes ; telle une musique intime, infiniment douce et délicieuse que comprennent, que goûtent, et dont jouissent réellement les seuls initiés.

Ces conditions défavorables ont néanmoins été surmontées avec bonheur par le plus grand nombre des concurrents.

∴

L'Académie de Vaucluse s'étant tracé un programme restreint avait étroitement marqué le cadre de ses récompenses. Elle a donc le regret de ne décerner qu'une médaille d'argent pour chacun des concours en langue française et en langue provençale.

La médaille du concours français a été attribuée à M. François Martin, d'Avignon, qui ne cesse de se faire applaudir à chacune de nos épreuves et dont le talent est toujours en progrès.

Sa pièce, en alexandrins, témoigne d'un savoir faire consciencieux. Il a de la puissance et du mouvement. Voici son sujet :

C'est pendant la Terreur ... En sa prison, Calvet gémit et fait de doux reproches à cet Avignon que son bon cœur est incapable de maudire :

Digitized by Google

Avignon !... Est-ce toi qui me traites ainsi
Et m'abreuves de fiel pour me dire merci ?...

Mais l'aurore se lève, une rumeur sourde réveille la ville endormie. Hommes, femmes, enfants se précipitent vers le Palais ! Et le poète se demande :

Était-ce encore le temps où, sur sa mule blanche,
Le bon Pape arrivait, de sa vigne, là-bas,
Avec ses cardinaux, pour fêter le dimanche,
Et puis s'en retournait au milieu des vivats ?

Hélas ! non. La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, faisait, en Avignon, la guerre.... Tout le monde perdait la tête.... Alors on se rappelle Calvet, le bon Calvet, le médecin des pauvres qui gisait dans un cachot au fond du palais....

Le peuple, qui ne voit pas toujours clair dans ses mouvements, fut bien inspiré ce jour-là :

Calvet est prisonnier, Calvet nous sauvera !

On se rue sur les portes ; on force la garde à les ouvrir ; la foule délivre le bon docteur.... Et le typhus est dompté.

Et le poète, s'adressant à Calvet, termine ainsi :

Le peuple d'Avignon n'a pas démérité ;
De tes bienfaits, cent ans, il garda souvenance,
Et t'apporte aujourd'hui, dans toute sa fierté,
Son offrande d'amour et de reconnaissance,
Comme jadis la liberté !

Ne point récompenser les autres œuvres ne signifie pas qu'elles ne méritent pas de récompense. Il y a, notamment, dans une ode ayant pour devise : *Alea jacta est,* un vrai mérite et beaucoup de beaux vers. Le jury, impuissant à décerner une deuxième médaille, s'excuse de la blessure qu'il peut avoir faite dans un cœur sensible, qui, de par la règle absolue des concours, doit demeurer pour lui voile d'inconnu.

* * *

Le concours en langue provençale n'a pas donné des résultats moins bons ; mais il a procuré une agréable surprise, un petit choc inattendu,... Le travail d'élimination opéré, le jury passa au crible de la critique les meilleures pièces. Le choix définitif de la pièce à couronner ne permettait pas d'hésitation en l'occurence. L'ode à Calvet ayant pour devise : *Sempre canta* s'est tout de

Digitized by Google

suite détachée des autres par son allure poétique, par son adaptation parfaite au sujet, par sa connaissance étendue de la langue provençale, par sa richesse d'expressions....

C'est à rendre le français jaloux ! Comment s'est-il fait qu'un fils de la terre provençale ait trouvé dans sa langue maternelle, les accents les plus vrais, les plus sincères, les plus pieux, les plus laudatifs pour exhaler son enthousiasme et faire parler son cœur ? Mais je suis sot de poser ainsi cette question, puisqu'elle renferme la substance de la réponse ! Le poète s'est servi de sa langue maternelle et a laissé parler son cœur !

Et voilà peut-être quelquefois tout le secret du génie !....

Subre l'alo dóu tems, un siècle s'engaloupo,
E, dis Avignounen, la couchouso feloupo.
Per marqua soun despart,
Dins soun prefound amour di noblo e bello causo,
Sachen se remembra, urouso, aujourd'uei, lauso
Un disciple dis art....

L'inspiration se soutient ainsi sur ce ton large jusqu'a la fin.

Entende même tant de laus en toun óumage,
Avignoun me parèi tant fièr de l'eiretage
De soun celèbre enfan,
Qu'umble grèu, accouren dóu found de la Prouvènço
I cridesto de joio e de recouneissènço
Vène apoundre moun cant.

L'Académie de Vaucluse adresse à l'humble *grèu* qui chante si bien et dont je n'ai pas encore dit le nom, ses félicitations les plus vives.

Or, la surprise du jury, en dépouillant l'enveloppe du secret, a été bien grande. Il y a trouvé ce nom, nouveau pour lui, qu'il offre, Mesdames, Messieurs, à vos applaudissements :

J. MARCELLIN, sabotier, à Meynes (Gard).

A ce modeste artisan, à ce laborieux du travail manuel, fils d'ouvrier, aîné d'une famille de onze enfants, ouvrier et père de famille lui-même, qui consacre tous ses loisirs à fréquenter chez les muses, que les sociétés littéraires ont déjà couronné à plusieurs reprises, l'Académie de Vaucluse est heureuse d'offrir ses meilleurs encouragements et de donner à son talent manifeste le retentissement qu'il mérite

Puisse ce nouveau succès, qui unit si étroitement le noble labeur de l'existence matérielle aux productions de l'esprit, donner son élan définitif à un chantre des splendeurs de notre belle terre méridionale !

Digitized by Google

∴

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, permettez-moi, pour terminer, de vous dire que l'Académie de Vaucluse se fera toujours un devoir et un honneur de donner asile aux talents naissants ; que sa large devise : *Musis, artibus, arvis,* appelle et abrite toutes les manifestations élevées de l'esprit, encourage tous les travaux intellectuels conçus dans la sérénité du labeur sage, tolérant et désintéressé; qu'elle accueille et recueille, en un mot, tout ce qui est digne de figurer dans nos annales et de contribuer à la gloire présente et future de notre cher et beau pays comtadin !

En clôturant cette fête littéraire, l'Académie adresse ses compliments aux lauréats, son témoignage de satisfaction à tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette cérémonie, ses remerciements au bienveillant public qui leur a prêté une oreille attentive et à la Municipalité d'Avignon qui nous offre une si charmante hospitalité, son hommage reconnaissant à M. le Préfet, président de cette séance, et l'expression de sa gratitude aux personnes qui ont bien voulu former autour de lui une couronne de sympathies et de talents.

Joseph Didiée.

Digitized by Google

PALMARÈS

DES

Concours Historiques et Poétiques

OUVERTS PAR

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DU MUSEE-CALVET.

I. — CONCOURS HISTORIQUE.

Sujets : 1° Étude sur Esprit Calvet, sur son œuvre ou une partie de son œuvre, ou sur le mouvement intellectuel à son époque dans Avignon et le Comtat.

2 Étude générale ou particlle sur le Musée-Calvet, son histoire, ses collections.

Jury : MM. le Dr Colombe, J. Girard, Dr Victorin Laval, l'abbé J. Sautel, le baron Marc de Vissac. Rapporteur : M. Joseph Didiée.

Prix, médaille d'argent, grand module, décernée à M. Eugène DUPRAT, professeur adjoint au Lycée d'Avignon.

II. — CONCOURS POÉTIQUE.

Sujets : 1° Une pièce de vers français sur un sujet se rattachant à Calvet, à son époque ou au centenaire du Musée.

2° Une pièce de vers provençaux (même sujet).

Jury : MM. l'abbé Aurouze, A. Brun, Deltel, Joseph Didiée, Huot Gordot, Paul Manivet, A. Mouzin. Rapporteur : M. Joseph Didiée.

Prix : pour la pièce de vers français, médaille d'argent, à M. François MARTIN, d'Avignon ; — pour la pièce de vers provençaux, M. J. MARCELLIN, à Meynes (Gard).

Les lauréats, qui assistaient tous à la séance, sont venus recevoir, des mains de M. le Préfet de Vaucluse, les récompenses qui leur étaient attribuées. La séance a été levée aussitôt après la distribution des prix.

Digitized by Google

L'ŒUVRE
D'ESPRIT CALVET.

La vie d'Esprit Calvet a été écrite trois fois[1], en 1825, par J.-X.-B. Guérin[1], qui fut le second conservateur du Musée-Calvet, puis en 1828, par Jauffret, bibliothécaire de Marseille[2], et enfin, en 1891, par M. L.-H. Labande[3]. Je n'essayerai pas de refaire ce que tous trois ont si bien fait, les uns au point de vue bibliographique, l'autre au point de vue documentaire. Mais puisque certains ont pensé que dans une année qui rappelle le centenaire du Musée-Calvet, il était nécessaire de consacrer une publication au généreux fondateur de cet établissement, je vais, sinon tenter d'écrire une nouvelle biographie de Calvet, du moins ouvrir, sous les yeux de mes lecteurs, les manuscrits de notre savant compatriote, parcourir avec eux les nombreux feuillets où, d'une écriture pressée et menue, il a transcrit ses œuvres et noté ses réflexions, leur signaler aussi les passages particulièrement intéressants pour nous, où il s'est raconté lui-même, non parfois sans quelque complaisance. N'est-ce pas au surplus le seul moyen de connaître Calvet intime, car, que savons-nous de ses travaux, de ses habitudes d'esprit, de ses relations, qui ne nous vienne de lui ? Il a vécu dans l'obscurité, à l'écart des foules ; les chroniqueurs ne se sont point intéressés à son existence dépourvue d'aventures ; ils n'ont pas songé à nous renseigner sur elle. Calvet avait, heureusement pour nous, le légitime souci de ne point mourir tout entier.

1. *Vie d'Esprit Calvet, suivie d'une notice sur ses ouvrages et sur les objets les plus curieux que renferme le Museum dont il est le fondateur.* Avignon, Seguin aîné, 1825, in-12.

2. *Notice sur la vie et les ouvrages d'Esprit-Claude-François Calvet, dont la Bibliothèque de Marseille possède les manuscrits autographes, en six volumes in-4°*, dans le *Conservateur marseillais*, t. I^er^, 1828, p. 1-12, 121-160.

3. *Esprit Calvet et le XVIII^e^ siècle à Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. X, p. 249-275.

Digitized by Google

Tout en se défendant « d'aspirer à la célébrité », « il n'a pas craint d'écrire lui-même sa vie », de recueillir avec méthode les lettres de ses correspondants, de colliger les six gros volumes de ses *Œuvres complètes* et d'en faire, — précaution utile, — une double copie, destinée l'une à sa bibliothèque, l'autre à celle de Marseille[1]. Il s'est présenté ainsi à la postérité, tel qu'il voulait que celle-ci le connût.

Il a eu aussi le soin de nous conserver son image ; un buste sculpté par Péru, dont il a surveillé l'exécution et auquel il a prescrit des retouches [2], un dessin de M. d'Albouin de Villeneuve qu'il destinait à être gravé en tête de ses *Œuvres* de préférence à un autre de M. de Guilhermier, une peinture de Sauvan, nous le font connaître aux diverses époques de son existence.

Grâce à ces documents, nous allons essayer de le présenter au milieu de ses travaux, de ses livres, de ses collections, de ses amis, des choses et des hommes qui ont fait le charme de sa noble et studieuse existence.

Esprit-Claude-François Calvet naquit à Avignon, le 24 novembre 1728. Ses ancêtres, originaires de Toulouse, y comptaient parmi les notables dès le commencement du XII[e] siècle. L'un d'eux fut capitoul et anoblit sa famille. Un autre vint se fixer au XV[e] siècle sur les bords du Rhône à Villeneuve, puis à Avignon.

Le père d'Esprit Calvet, Claude-Joseph « était un philosophe tranquille et réfléchi,... qui de tous les livres n'estimait et ne lisait que ceux qui traitaient de l'agriculture. Connaissant le mérite de sa femme, il confia son fils à ses soins, et ne s'occupa que des grands principes de son éducation. Cette mère était en effet femme d'esprit, courageuse dans les affaires, très éclairée sur les devoirs du monde, et se distinguait, non seulement par ses vertus et sa piété, mais par une facilité d'écrire qui donnait à ses lettres la force et les grâces du style épistolaire le plus pur.

1. Les manuscrits de Calvet, cahiers de cours, œuvres, correspondance, forment à la Bibliothèque d'Avignon les n[os] 2338 à 2369. La *Vie de l'auteur* qui sera souvent citée au cours de cette étude se trouve dans le tome VI de ses *Œuvres* (ms. 2349), fol. 391-408. — A la Bibliothèque de Marseille, les manuscrits de Calvet occupent les n[os] 1504-1509.

2. Le marquis de Calvières écrivait le 6 janvier 1772 à Calvet : « Je vous félicite très sincèrement de la satisfaction que vous ont causé les réparations que M. Péru a faites à votre buste. » (Bibl. d'Avignon, ms. 2356, fol. 95 v°.) — C'est d'après ce buste qu'Eugène Devéria a peint, en 1839, le portrait de Calvet et l'esquisse conservés au Musée Calvet.

Digitized by Google

L'éducation de cet enfant ne pouvait pas être en meilleures mains [1]. »

Esprit Calvet fit ses études au collège d'Avignon, puis à celui de Lyon. La mort de son père l'ayant obligé de bonne heure à faire choix d'un état, il se détermina pour « l'art de guérir ». La faculté de médecine d'Avignon jouissait encore d'une certaine renommée ; le primicier de l'Université était alors le célèbre Jean-Baptiste Gastaldy. Calvet prit le bonnet de docteur en 1745 [2] et fut aussi reçu agrégé, grade qui passait pour être « fort au-dessus du simple doctorat ».

Il alla compléter ensuite ses études médicales à Montpellier, ce qui lui permit d'assister à plusieurs « expériences sur l'action thérapeutique de l'électricité et sur son application dans les cas de paralysie [3] ».

Mais Paris n'était-il pas alors comme aujourd'hui le grand centre intellectuel qui attirait les jeunes provinciaux ? Calvet y connut le savant médecin Astruc, le chirurgien Morand, membre de l'Académie des Sciences, le célèbre physicien Réaumur, l'abbé Barthélemy, historien prolixe du *Voyage du jeune Anacharsis,* Chicoineau, premier médecin du Roi, l'abbé Poulle, dont l'éloquence un peu trop ornée faisait alors courir tout Paris, le nonce Durini, auquel l'archevêque d'Avignon, Mgr de Crochans l'avait recommandé. Il fut même présenté au roi, à Versailles, car on l'adjoignit à l'ambassade qui vint au nom des Avignonais, féliciter Louis XV de l'heureuse naissance du duc de Bourgogne. Cependant, il continuait avec ardeur ses études médicales, apprenait le grec pour se distraire, ou suivait les « différentes ventes journalières à Paris, de livres et de pièces d'antiquité ou d'histoire naturelle ».

Ces « années d'apprentissage » furent trop courtes à son gré. Après un voyage en Provence, il dut rentrer à Avignon. Il s'installa dans la vieille demeure de sa famille, rue Pugelle, aujourd'hui rue Calvet [4].

1. *Vie de l'auteur*, fol. 391 v°.

2. Le menu du banquet pantagruélique qu'il donna à cette occasion a été publié par l'*Indicateur d'Avignon*, n° du 11 mai 1843 (Je dois ce renseignement à M. Adrien Marcel).

3. L.-H. Labande, *op. cit.*, p. 255.

4. *Vie de l'auteur*, fol. 393-395.

Digitized by Google

I. — Calvet médecin.

Les contemporains de Calvet se sont plu à reconnaître ses mérites professionnels.

Peu de temps après sa rentrée à Avignon, la Faculté de médecine se l'attacha en lui confiant la chaire d'anatomie. Le cours qu'il fit alors obtint un succès extraordinaire, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans sa *Vie de l'auteur :* « Il présida pendant l'hiver avec assiduité aux leçons publiques d'anatomie, et y fit un cours de physiologie, dont chaque leçon était précédée de l'anatomie comparée des animaux et de l'analyse de leurs fonctions ; plusieurs de ses amis agrégés à la Faculté de droit, beaucoup de prêtres, un grand nombre de jeunes ecclésiastiques, quelques savants, à la tête desquels était le P. Paulian, jésuite, professeur de physique, y assistèrent régulièrement. Ces leçons furent si suivies, que les professeurs de droit, de théologie et de philosophie, se plaignirent au Primicier que leurs étudiants les abandonnaient ; les supérieurs du séminaire de Saint-Nicolas se servirent même de leur autorité pour réprimer cette désertion très déplacée et très répréhensible. Le même cours fut renouvelé quelques années après ; mais comme il se fit à l'hôpital et non dans les écoles de médecine, les autres Facultés n'en souffrirent plus. Son ami Antoine Petit, médecin et grand anatomiste, lui avait appris cette méthode de joindre, dans les leçons publiques, l'histoire naturelle aux principes de l'art de guérir, et l'avait en même temps accoutumé à parler en public avec facilité sur ces matières [1] ».

Le retentissement de ces leçons lui valut, en 1756, la chaire de premier professeur de médecine, puis le titre de médecin en chef des hôpitaux de Sainte-Marthe et de Saint-Bénézet.

Calvet se plaint d'avoir été, dans l'exercice de ces diverses fonctions, l'objet « des subtilités réfléchies, des intrigues odieuses, des vexations multipliées » de certains de ses confrères. « L'ambition de quelques médecins », quelques autres causes aussi [2] lui firent quitter en 1774 sa chaire de l'Université [3]. Il en

1. *Vie de l'auteur*, fol. 395.
2. Il se plaignait notamment de ce que les étudiants ne savaient plus le latin.
3. *Vie de l'auteur*, fol. 396 v°.

Digitized by Google

garda quelque rancune, dont la médecine elle-même prit sa part. De là ces propos désabusés qu'au déclin de sa carrière il a notés sur une page de ses manuscrits : « J'ai observé assez constamment dans mes longues lectures que la plupart des grands hommes ont voulu mourir sans remèdes et sans médecins... Nous abrégeons notre vie par les remèdes... Le médecin est un homme qui amuse le malade jusqu'à ce que la nature l'ait guérie [1].»

N'a-t-il pas écrit également sur les médecins de son temps une satire mordante[2] dont quelques pages sont à citer. Voici notamment le portrait, — en charge, — d'un de ses confrères.

« Voyez, près de vous, cet homme si vanté, si estimé, si recherché. Il ne sait rien, il n'a jamais lu ; il n'entend même pas le latin ; mais il a infiniment d'esprit et possède au plus haut degré l'art de se faire valoir. Sans physique, sans littérature, sans acquit, ignorant comme une huitre, son maintien, sa voiture, ses laquais, sa vaisselle, l'habitude de monter à propos son visage, une certaine adresse à captiver les malades d'un rang distingué, en un mot, tout le clinquant absolument étranger à la médecine, voilà son mérite. On dit : « C'est un aigle », et l'on se donne les violons en ajoutant : « C'est mon médecin ». Imitez-en le ton, les manières, l'air important. Laissez vos observations, quittez vos livres. Vous en vaudrez moins, mais, ce qui est bien plus utile, vous aurez l'air d'en valoir davantage. Vous deviendrez, comme lui, le chef et le tyran des médecins dont vous êtes environné. Gardez-vous surtout de chercher à désabuser les soi-disants nobles qui l'encensent ; ceux-ci ont toujours été jaloux de passer pour connaisseurs ; leurs décisions sont des dogmes ; leurs arrêts, des oracles. Don Quichotte ne voulait point s'être trompé en prenant un moulin pour un géant. »

Il faut laisser aux médecins anglais la science et le zèle professionnel. « Leur nation, quoique légère et frivole, le leur pardonne ; ils sont même estimés malgré leur savoir. » — Calvet nous prévient avec ingénuité pour que nous goûtions tout le sel de cette plaisanterie. « Ironie », note-t-il en marge. — Plus loin, il ajoute :

« Le théâtre de la médecine moderne exige l'illusion du masque comme celui de l'ancienne comédie. Il faut en changer à chaque rôle différent... Point de système fixe, point d'opinion person-

1. *Œuvres*, t. V, fol. 391-391 v°.

2. *Réflexions importantes adressées à un jeune médecin sur sa conduite irrégulière et inusitée dans l'exercice de sa profession* (*Œuvres*, t. II, fol. 69 et suiv.).

Digitized by Google

nelle. Soyez janséniste à l'Oratoire, moliniste avec ce qui reste des Jésuites, scrupuleux dans les Chartreuses, tolérant chez les Carmes, superficiel avec l'homme du monde, lourd avec le savant, frivole à la ruelle des jeunes femmes, médisant auprès des vieilles. Epousez les erreurs, les vices, les ridicules universels : voilà vos succès assurés...

« Quelquefois un peu de ridicule dans la forme sied au médecin ainsi qu'au courtisan. Il est bon qu'il porte de temps en temps une perruque *de cette façon-là*, un habit de telle couleur, de telle tournure, un manchon trop grand, trop petit, une fourrure d'un animal fantastique. Il n'est pas inutile qu'on dise : « Voilà l'homme *au ruban vert* ». On rit d'abord ; si vous voulez même, on censure, on condamne. Qu'importe, tout cela fait parler ; les médecins sont comme les comédiens ; on les siffle et on les paye... »

On doit aussi traiter les malades suivant leur rang ; la marquise et le financier autrement que le laquais ou la soubrette. Comment donner aux personnes distinguées les « drogues de ces sortes de gens ». Calvet se souvenait d'une « petite dame » qui lui avait dit un jour : « Purgez-moi en femme de qualité ».

Les « vaporeux », ces précurseurs de nos neurasthéniques, doivent être l'objet de ménagements tout particuliers. « Ces êtres souvent estimables, toujours malheureux, forment une classe particulière dans l'espèce humaine. L'amour-propre, qui n'est qu'un sentiment pour les autres hommes, a pour eux l'énergie d'une passion. Tout ce qui ne les flatte pas les aigrit ou les irrite. Ils passent sans intervalle de la convulsion à la léthargie, de la léthargie à la convulsion. Leur imagination effrénée étouffe toutes les autres qualités de l'âme. Ils s'éloignent constamment du milieu pour se jeter dans les extrêmes. Pour eux, l'ennui est une torture ; le repentir, un remords ; le chagrin, un désespoir. Inquiets, irrésolus, ombrageux, timides, ils craignent toujours et n'espèrent jamais ; le présent les fatigue, l'avenir les épouvante ; ils ne lisent de la vie que le chapitre des inconvénients ».

Un médecin doit bien se garder de recommander à ces malheureux la distraction et l'exercice. On veut des remèdes, ou tout au moins l'opportun conseil « d'aller à des eaux minérales ». Il est indifférent au médecin de guérir ; il lui faut plaire.

Il lui importe aussi d'en imposer au public « par un air de prétention », d'obliger les malades à de longues stations dans

Digitized by Google

les antichambres, d'une durée proportionnée à la situation de chacun d'eux.

Calvet continue sur ce ton pendant de longues pages; il feint de reprocher à son jeune confrère l'excès de ses qualités, et pour que nul ne s'y méprenne, il s'empresse d'avertir le lecteur: « L'ironie de cette plaisanterie est manifeste. Je ne crains pas qu'on m'impute les principes odieux et atroces qu'elle contient; il serait superflu d'avertir que je les réprouve ».

Calvet en avait de tout autres et a eu soin de nous le faire connaître. Il se livrait à des études continuelles; « à ses travaux auprès des malades, il faisait succéder sans intervalle et sans relâche la solitude du cabinet ». Il recevait obligeamment, sans morgue, sans faste; chez lui, « le laquais, la blanchisseuse étaient admis et avaient le droit de s'asseoir parce qu'ils étaient malades ». Il mettait également au nombre de ses premiers devoirs celui de ne jamais se faire attendre. D'allures trop simples, on ne le considérait pas partout comme « un homme du monde » et certains craignaient la rude franchise de ses propos. Il sut se faire néanmoins une clientèle nombreuse et fidèle, quoique, dit-il, « il écartât les malades plutôt que de les rechercher; il ne se permit jamais de briguer ni de convoiter la pratique de qui que ce fût, pas même celle des communautés religieuses; surtout il se refusa constamment aux couvents de filles, dont les maladies l'ennuyaient; il aimait à dire qu'il n'y entendait rien, à cause des préjugés, des mystères, de la politique, du cérémonial et des petitesses, qu'elles ont coutume d'y mettre[1].»

Calvet ne se contentait pas d'être un praticien habile et expérimenté; il a composé de nombreux écrits sur les matières médicales: discours à la faculté, thèses, dissertations sur la pratique de la saignée, les fièvres, l'usage du café, etc., communications adressées à la Société royale de médecine dont il était correspondant, lettres et consultations diverses.

1. *Vie de l'auteur*, fol. 396 v°.

Digitized by Google

II. — Calvet collectionneur.

Malgré ses mérites de médecin, Calvet doit le meilleur de sa réputation à ses heureuses trouvailles de collectionneur, ainsi qu'à sa science de naturaliste et d'archéologue.

« Son seul mérite, dit-il dans son autobiographie, consista en ce que n'ayant eu aucune espèce de secours, ni pour la médecine, ni pour les autres sciences, sans parents ni amis à portée de l'aider, se trouvant même privé de livres et habituellement en proie à des travaux de tous genres, il est pourtant venu à bout de se former une bibliothèque, des collections utiles et nombreuses, en acquérant les connaissances qu'elles exigeaient[1]. »

De bonne heure, il s'était occupé de réunir des médailles et sa collection de numismatique resta toujours l'objet de ses préoccupations principales. « Il n'avait jamais perdu de vue les médailles depuis son enfance, et son cabinet s'était prodigieusement enrichi, surtout par l'acquisition des médailles de M. de Molin à Arles, du marquis de Bruce à Aix, du P. Elisée, carme, de M. Reybal, de M. de Nabrigas, de milady Inwerness, dont les médailles venaient de Jacques III, roi d'Angleterre, et enfin des collections grandes et nombreuses du marquis de Calvière et de l'abbé Pichony, ancien chanoine de Nimes ; il trouva un grand nombre de monuments de bronze, de marbre, de verre et de terre dans ces deux derniers cabinets. M. d'Ennery, si riche en médailles, lui vendit ou troqua plusieurs en or[2]. »

Calvet ne se borna pas à recueillir des monnaies ; le champ de ses acquisitions s'étendit à toutes les branches de l'art, de l'archéologie antique et de l'histoire naturelle. Il appréciait, en effet, très vivement les « avantages des cabinets de curiosités. » Voici en quels termes : « Les cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités sont, pour celui surtout qui les possède, une source de connaissances précieuses ; ils ne se bornent pas à lui mettre sous les yeux les merveilles de la nature, les chefs-d'œuvre de l'art, les usages des peuples, ils lui fournissent encore une occasion facile de profiter de l'entretien des savants étrangers qui ont coutume de visiter ces collections dans leurs voyages, soit que la simple curiosité les attire, soit qu'ils espèrent d'y trouver des lumières inconnues à leur pays[3]. »

1. *Vie de l'auteur*, fol. 405.
2. *Ibid.*, fol. 397.
3. *Œuvres*, t. V, fol. 396.

Digitized by Google

Calvet voulut profiter de tous ces avantages. Il rassembla donc dans ses cabinets inscriptions et statues, amphores, vases et coupes, armes, mosaïques. Grâce à des acquisitions heureuses et aux cadeaux de ses amis, il recueillit une collection archéologique assez abondante dont il était légitimement fier. « Son cabinet de médailles et de monuments en tout genre, dit la *Vie de l'auteur,* est très considérable ; on le regarde comme supérieur à tous ceux des provinces. »

Il était également satisfait de son cabinet d'histoire naturelle. « Ses pièces nombreuses de coraux, de coquilles, de madrépores, de corps marins, de cristaux et surtout de fossiles, la plupart rares et choisis, méritent aussi l'attention des naturalistes [1]. »

Sa bibliothèque comprenait, en 1791, 1382 volumes, — elle ne s'augmenta guère par la suite [2]. — Calvet y tenait beaucoup. « Croiriez-vous, écrivait-il, que je suis tendrement attaché à cette collection ; elle n'est pas nombreuse, mais elle est choisie ; j'y trouve toujours les lumières dont j'ai besoin, quelle matière que j'entreprenne de discuter et même d'approfondir [3]. » Plus tard, dans une heure de découragement et de tristesse, il ajoutait : « Mes livres me restent ; et si on me les enlève, ainsi qu'il est arrivé à beaucoup de gens de lettres, je n'oublierai point qu'ils m'ont enseigné pendant soixante ans l'art difficile de me passer de leur secours [4]. »

Calvet possédait peu de tableaux ; mais l'un d'eux, le portrait du comte de Grignan, gendre de M^me^ de Sévigné, ne paraît pas indigne du pinceau de Largillière auquel il est attribué. Quelques bustes et statues modernes ornaient aussi son cabinet ; on faisait notamment grand cas d'une belle tête de Vitellius, en marbre, d'après l'antique, par Pierre Puget, l'illustre sculpteur provençal.

Nul personnage éminent ne passait par Avignon sans aller voir la bibliothèque de notre médecin et ses cabinets. Calvet a noté lui-même ceux dont la visite l'honorait le plus, entre autres le célèbre Lalande, le prince Ruspoli, le général Zboïnski, le président Durini de Milan, plusieurs évêques et notamment celui d'Agde, Mgr de Saint-Simon Sandricourt, « prélat de beaucoup

1. *Œuvres,* t. VI, fol. 407 v°.
2. V. ci-dessous, à l'Appendice.
3. *Œuvres,* t. III, fol. 371 v°.
4. *Ibid.*, t. V, fol. 388 v°.

Digitized by Google

d'esprit, qui, quelquefois, le menait à pied à la promenade en tête à tête », M. Oberlin, « savant bibliothécaire de Strasbourg », M. Vatelet, « auteur du poème sur la peinture », milady Carlisle, le comte de Rantzau, ancien officier du roi de Danemark, que le dénouement d'une intrigue de cour conduisit en exil dans le Comtat. Il fut même « autorisé à soupçonner, sur l'avis d'un médecin de Saint-Remy reçu par un exprès, que l'empereur Joseph II, à qui M. Séguier de Nimes avait parlé, le verrait à son passage par Avignon; il arrangea même une décoration pour le recevoir, mais certains événements ne laissèrent pas à ce prince la liberté de s'arrêter dans cette ville ; il ne fit que la traverser[1]. »

Voici comment Calvet raconte une des visites qu'il reçut : « MM. les comtes Mnisech, polonais, neveux maternels du Roi Poniatowski, vinrent le voir, à leur passage par Avignon, et prirent du chocolat chez lui, avec M. Bertrand, naturaliste de Berne... L'aîné des deux princes s'était fait connaître par une dissertation estimée sur les tourbes. Les deux Mnisech gardaient l'incognito ; le médecin informa en secret M. Salviati, vice-légat, de leur rang et de leur état, et eut l'honneur de les lui présenter. Ce prélat aspirait à la nonciature de Pologne; il les reçut avec le plus grand éclat en feignant de ne pas les connaître, leur donna et à toute leur suite un superbe dîner, et leur fournit durant plusieurs jours un de ses carosses pour voir la ville, ce qui nous était nécessaire. Nous dînâmes aussi chez M. le duc de Crillon. M. Bertrand les avait déjà nommés au médecin ; ils lui découvrirent eux-mêmes leur incognito avant que de partir, et lui proposèrent de venir avec eux à Varsovie, pour y occuper un poste, d'un revenu considérable, au cabinet du Roi; mais ce voyage ne fut pas de son goût. M. Bertrand eut dans la suite cette place, qui tomba par la division de la Pologne[2]. »

Quelques années plus tard, Calvet eut la visite d'un prince royal anglais. Il en fit part aussitôt à ses amis et notamment à l'abbé Constantin, d'Auret, qui le félicita en ces termes :

« Vous me faites plaisir de m'instruire de la visite que vous fit le prince d'Angleterre. Je sais que dans ce royaume, peut-être plus que dans tout autre, on sait faire cas du mérite. En entendant tirer le canon, je me doutai qu'il arrivait à Avignon quelqu'un de ce rang. Avouez-le, ce sont là des époques bien agréables. J'ose

1. *Vie de l'auteur*, fol. 401.
2. *Ibid.*, fol. 400.

Digitized by Google

dire que cette visite relève le mérite de ce prince [1] ». Elle causa tant de plaisir à Calvet qu'il en consigna à deux reprises le récit dans ses manuscrits. Le voici dans son premier état :

« Mon petit cabinet eut... l'honneur d'être visité, au mois d'avril de 1789, par le prince Auguste, quatrième fils du roi d'Angleterre. Il était accompagné de trois anglais infiniment éclairés. Ce jeune prince, l'un des plus beaux hommes de l'Europe, est encore remarquable par des connaissances fort au-dessus de son âge et de sa qualité ; il eut la bonté de me communiquer quelques remarques utiles, mais je m'aperçus qu'il avait de même l'art, si nécessaire aux grands, de garder le silence à propos. Comme je lui montrais des médailles d'Auguste, en or et en bronze, aussi frappantes par la beauté du travail que par la supériorité de la conservation, je lui dis respectueusement : « M. le Comte, — il gardait l'incognito, — veuillez, je vous prie, observer que tous les Augustes sont beaux ». Il baissa les yeux et se tut. A une époque peu éloignée, et dans une circonstance semblable, Milady Carlisle, connue des savants par l'étendue de ses connaissances, montra la même réserve sur un propos que je lui tins en lui présentant quelques fossiles dont les analogues sont inconnus [2]. »

L'archéologue Millin, dans son *Voyage dans les departements du Midi de la France,* note la visite qu'il fit à Calvet : « M. Calvet dont nous visitions le cabinet, est aussi médecin ; il est à la fois savant naturaliste et savant antiquaire ; il possède une riche collection de productions du règne minéral et d'antiquités, un grand nombre de vases pour la vie civile et pour les sacrifices, des ustensiles de différentes espèces, des figurines, un précieux médaillier, et beaucoup d'inscriptions. Son âge avancé et ses infirmités sont souvent un obstacle au désir qu'on aurait de voir sa collection, et le rendent peu accessible. Je ne puis que me louer de ses bontés et de son gracieux accueil ; mais je n'osai lui demander la permission de prendre une notice détaillée de son cabinet [3]... »

1. Lettre du 12 mai 1789 (Bibl. d'Avignon, ms. 2351, fol. 62 v° et 63).

2. *Œuvres*, t. V, fol. 396 v°. — Calvet a raconté de nouveau cette anecdote d n *Vie de l'auteur*, fol. 401.

3. T. II, 1807, p. 168-169.

Digitized by Google

III. — Travaux archéologiques, historiques et scientifiques de Calvet. — Rapports avec les Académies et Sociétés savantes. — Poesie, peinture, musique.

Collectionneur patient et heureux, Calvet eut aussi le goût d'écrire, et il écrivit sur la médecine, — nous l'avons vu, — et avec plus d'abondance encore, sur l'archéologie, l'histoire et les sciences naturelles.

« Ses ouvrages les plus remarquables, dit-il, sont d'abord sur des sujets de médecine en latin, avec plusieurs discours dans la même langue pour conférer le doctorat : ensuite, des dissertations et des lettres françaises, concernant des monuments d'antiquité ; et enfin différents mémoires d'histoire naturelle et quelques anecdotes historiques [1]. »

Le second conservateur du Musée Calvet, Guérin, a publié en 1825 la liste des œuvres, — la plupart manuscrites, — de Calvet. Voici les grandes divisions de cette bibliographie qui montre la variété des aptitudes du savant avignonais : médecine, antiquités d'Avignon et du département de Vaucluse, histoire naturelle de la région, physique, géométrie, religion, philosophie, poésie, etc. [2].

Parmi les travaux scientifiques de Calvet, seules ses études archéologiques nous intéressent aujourd'hui, non pas à cause des théories générales dont elles s'inspirent ou qu'elles expriment, mais pour les renseignements fournis par elles sur les monuments antiques disparus ou sur l'origine de ceux qui nous ont été conservés. C'est ainsi qu'on consulte souvent avec profit le recueil d'inscriptions formé par Calvet, ses études sur les inscriptions d'Avignon, de Vaison et de Nimes ; ses mémoires sur les monuments antiques d'Avignon, d'Apt, de Cadenet, d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Vaison ; ses notes de numismatique ancienne; sa fameuse « Dissertation sur un monument singulier des Utriculaires de Cavaillon », qui obtint un certain succès à l'Académie des Inscriptions et fut traduite en latin par un professeur de Leipzig. On peut lire également ses études

1. *Vie de l'auteur*, fol. 405.
2. *Vie d'Esprit Calvet*, déjà citée.

Digitized by Google

sur quelques inscriptions du moyen-âge, les monnaies des papes d'Avignon, sur les armoiries de cette ville, sur la série de ses évêques et archevêques, sur les peintures du porche de la cathédrale de Notre-Dame des Doms, sur les Péru, famille de sculpteurs avignonnais, sur les actes de vandalisme commis dans les églises et monuments d'Avignon pendant la période révolutionnaire, etc.

Ses travaux sur l'histoire naturelle de la région ne sont plus guère consultés, même par les spécialistes. Rappelons cependant son curieux mémoire sur les fontaines salées de Baumes et de Malaucène, qui a presque l'intérêt d'un petit fait d'histoire, — d'histoire locale bien entendu. — Voici dans quelles circonstances il avait été appelé, en 1764, par le vice-légat Salviati, à rédiger ce mémoire : « Ce pays était menacé par les fermiers généraux d'une augmentation sur le prix du sel ; il fut question d'examiner si les fontaines salées du Comté Vénaissin pourraient fournir assez de sel pour l'usage de ses habitants. Calvet fut chargé de cette opération secrète, épineuse et très importante. Il se porta sur les lieux et vint à bout de déterminer, par un à *peu près* peu éloigné d'une exactitude rigoureuse, la quantité de sel qui pourrait annuellement être tiré par l'évaporation des eaux de ces fontaines. Son mémoire fut envoyé à Versailles, au duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, et à Rome, traduit en italien, au cardinal Torregiani, ministre et secrétaire d'état. Il eut le succès le plus heureux dans l'exposé de ses procédés et de ses recherches ; le sel ne fut point augmenté et M. le marquis de Caumont, alors élu de la noblesse, lui ayant depuis demandé ce mémoire dans des circonstances semblables, le sel resta encore au même prix... »

Quelque temps après, on fit encore appel à ses bons offices. « Le vice-légat eut avis qu'il y avait, près de Sablet ou de Séguret, une matière métallique assez abondante, qui contenait de l'or. L'auteur de la nouvelle n'était pas naturaliste ; Salviati fut séduit et trompé. Il appela Calvet de nouveau ; mais celui-ci, avant que de se mettre en voyage, demanda la vue, par ses propres yeux, de la mine dont il s'agissait. Il se trouva que ce n'était qu'une matière pyriteuse, en petites masses isolées, de forme arrondie, qui ne donnait au feu qu'un résultat de soufre combiné avec un métal purement cuivreux. Ce second voyage ne fut donc point entrepris [1]. »

1. *Vie de l'auteur*, fol. 402.

Digitized by Google

Calvet se déclarait heureux de mettre sa science au service de sa « patrie ». Les autorités publiques réclamaient d'ailleurs souvent son concours. C'est ainsi qu'en 1785, les consuls d'Avignon le chargèrent d'examiner un égoût venant de la Juiverie [1].

Il ne voulut point cependant, malgré les démarches les plus pressantes, se charger de la statistique du Comté Venaissin, sous Louis XV, puis du département de Vaucluse, sous le nouveau régime. Il recula devant la responsabilité « d'un aussi long ouvrage, qui exigeait des études, de nombreuses lettres, plus de recherches encore, des voyages pénibles, souvent réitérés, et surtout la connaissance des cultivateurs et des artistes [2] ».

Calvet entretenait, sur les objets si nombreux de sa curiosité scientifique, une correspondance active avec les principaux savants de son époque : le comte de Caylus, Lebeau, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, le président de Vérone, le président Séguier, etc. Si nous ne possédons pas les lettres écrites par Calvet, le savant docteur a pris cependant le soin de réunir en 20 volumes [3] et de nous conserver les lettres de ses correspondants. Ces recueils sont tous d'un grand intérêt, à cause des précieux renseignements qu'ils renferment sur les questions archéologiques ou les découvertes d'antiquités. C'est ainsi que les lettres de l'abbé Constantin, d'Auret, traitent avec abondance des trouvailles faites aux environs d'Apt et de Sault ; celles de l'abbé Fabre de Saint-Véran, bibliothécaire de Carpentras, concernent surtout Vaison. Mais le plus souvent il s'agit de munismatique ancienne, d'acquisitions ou d'échanges de monnaies. On jugera d'ailleurs du ton et de la nature de cette correspondance en lisant la première lettre écrite à Calvet par le président de Saint-Vincens, d'Aix.

A Aix, ce 1 mars 1770.

Je prends, Monsieur, la liberté de m'adresser à vous sans avoir l'honneur d'en être connu, mais votre réputation m'enhardit à faire cette démarche, je sais depuis longtemps combien vous faites d'honneur à notre province par vos connaissances et par l'usage que vous en faites, étant le plus communicatif de tous les hommes et ne refusant jamais le secours de vos lumières à ceux qui le réclament. Vous ne vous contentez pas de mettre ceux qui s'adressent à vous à portée de travailler, vous êtes en état de faire vous-même des ouvrages

1. Bibl. d'Avignon, ms. 2937, fol. 156.
2. *Vie de l'auteur*, fol. 402.
3. Bibl. d'Avignon, ms. 2350-2369.

Digitized by Google

excellents. Je connais votre dissertation sur les utriculaires ; c'est un morceau de littérature des plus intéressants et des mieux faits que je connaisse.

Ne connaissant personne à Avignon, j'ai cru que vous me permettriez de vous demander des éclaircissements au sujet des médailles que la ville d'Avignon a fait frapper à l'occasion du passage de plusieurs princes. Je n'en connais que deux ; la première a été frappée pour la reine Marie de Médicis ; la seconde, pour les ducs de Bourgogne et de Berri. Je voudrais savoir s'il n'en a point été frappé pour les rois François Ier, Charles IX, Henri III, Louis XIII et Louis XIV qui ont tous passé à Avignon. Si vous en connaissez quelqu'une de ces princes dont le propriétaire veuille se défaire, j'en ferai l'acquisition avec plaisir. Vous n'avez qu'à m'en marquer le prix, je vous le ferai passer sur le champ. Si, au contraire, on ne veut pas vendre ces médailles, je vous prierai de me les faire dessiner avec exactitude et de me faire savoir ce qu'il vous en aura coûté.

Le chapitre de Notre-Dame des Doms a fait frapper des jetons qui sont sans date et que je crois du commencement du siècle passé. Je n'en connais que deux ; l'un porte une tour avec la légende : *Capit. Ecclesie Avinion.*, et, au revers, une croix : *Salve Sancta Crux*. L'autre a d'un côté l'image de la Vierge portant l'Enfant Jésus et une croix au revers avec les mêmes légendes que la précédente. Je voudrais savoir s'il y a d'autres jetons de ce chapitre, et si les autres chapitres d'Avignon en ont fait frapper. Pardonnez-moi, Monsieur, mon importunité. Je ramasse tout ce qui a trait à l'histoire métallique de ces provinces. Je vous prie de vouloir bien m'aider dans mes recherches. Si, de mon côté, je pouvais vous être utile en quelque chose, je vous offre tous mes soins. Je vous prie d'être persuadé de toute ma reconnaissance et de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-VINCENS[1].

Il y aurait fort à glaner dans ces volumineux recueils formés par Calvet où abondent cependant les détails aujourd'hui inutiles. M. L.-H. Labande a pu en tirer un excellent parti dans sa *Notice sur les dessins des antiquités de la France méridionale exécutés par Pierre Mignard et sur leur publication projetée par le comte de Caylus*[2]. La correspondance échangée entre Calvet et M. de Caylus nous instruit sur cet intéressant épisode des relations des deux savants. Voici comment Calvet le raconte dans sa *Vie de l'auteur*.

« Le correspondant d'Avignon, — c'est de lui-même que Calvet parle, — lui avait envoyé plusieurs superbes dessins de Mignard, la plupart oubliés ou perdus, des antiquités de la France méridionale ; il eut le bonheur de les découvrir ici parmi d'autres de la succession de M. Thibault, architecte de cette ville,

1. Bibl. d'Avignon, ms. 2367, fol. 76-77.
2. *Revue du Midi*, année 1900.

Digitized by Google

qui les avait tirés immédiatement de la maison Mignard. Le comte les désirait beaucoup; il en avait déjà acheté la plus grande partie, de Sauvan, peintre d'Avignon ; M. de Calvières lui fit présent de quelques-uns, et ceux de Thibaut achevèrent de compléter cette suite, qui manquait même au cabinet du Roy. Mignard n'avait pas eu le temps de dessiner quelques morceaux, tels que ceux de Carpentras, de Cavaillon et de Saint-Chamas ; le théâtre d'Orange n'avait été rendu qu'imparfaitement, et plusieurs de ses parties, précieuses pour l'architecture, étaient tout à fait supprimées. Mouton, jeune et habile architecte, qui allait à Rome, eut ordre de passer dans ces contrées pour y prendre une copie mesurée des monuments omis par Mignard. Il trouva que la coupole du magnifique tombeau de Saint-Remy n'était pas juste dans l'ancien dessin. Calvet, à qui Mouton avait été adressé par l'Académie, lui procura toutes sortes de facilités en le recommandant aux évêques et aux consuls des lieux, et celui-ci lui donna en reconnaissance un dessin très exact, avec les mesures géométriques, du monument négligé de Cavaillon et du grand édifice de la Petite-Fusterie d'Avignon, dont personne n'avait encore connu les arceaux, les colonnes, ni l'étendue, qui formait les anciens murs d'Avignon, dans cette partie baignée alors par le Rhône. Le comte fut ravi de posséder ces nouvelles richesses, d'autant plus qu'il avait le projet de publier les dessins par des gravures à la manière de l'encre de Chine. Il entreprit en effet cet ouvrage, dont il lui fit passer les gravures à Avignon ; mais soit que ce travail n'eut réussi qu'inégalement par la faute de quelques-uns des artistes employés, soit que la mort du comte eût arrêté ce projet utile et magnifique, ces dessins n'ont pas été publiés ; ils furent donnés à M. Mariette par le comte peu de temps avant que de mourir, et après la mort de M. Mariette, ils ont passé en Angleterre[1]. »

Calvet fut nommé de bonne heure correspondant de l'Académie des Inscriptions, grâce à l'efficace intervention du comte de Caylus et de l'abbé Barthélemy ; il fut ensuite reçu, à titre de correspondant, puis de membre associé, par la Société royale de médecine, dont le président était alors M. de Lassone, un Carpentrassien, dont Duplessis a fait le portrait[2].

1. *Vie de l'auteur*, fol. 398.
2. Aujourd'hui conservé au Musée d'Avignon.

Digitized by Google

D'autres corps littéraires cherchèrent à se l'attacher, mais « il ne voulut plus se lier par aucun autre engagement. Il ne put pas même accepter la qualité d'associé ni d'honoraire dans l'Athénée d'Avignon, que M. Morel, secrétaire, lui offrit au nom de l'Académie et de M. Pelet, alors préfet, en leur disant dans sa lettre, par un excès de politesse, qu'il serait inconvenant et pour ainsi dire *scandaleux,* qu'un homme de son mérite lui fut entièrement étranger. Son refus se soutint et fut accompagné de remercîments bien respectueux et de toutes les expressions la plus sincère reconnaissance pour ces savantes compagnies [1]. »

Il ne put cependant se soustraire à d'autres « liaisons académiques », dont l'honorariat ne lui imposait point trop lourde charge. Nulle distinction de ce genre ne le flatta davantage que celle qui lui vint un jour d'Italie, à l'improviste. « Quoiqu'il n'eût jamais connu personne à Volterre ou Volaterre en Toscane, nous raconte-t-il, l'Académie étrusque de cette ville, qui avait succédé à celle de Cortone, voulut le mettre sur la liste de ses membres, pour avancer les progrès de cette langue, encore trop peu connue, malgré les efforts de plusieurs savants. Il ne se doutait pas de cette faveur ; il reçut un jour d'Italie un paquet très fort et très cher, sans en avoir été prévenu par une lettre simple; il y renonça et le laissa à la poste. Il fit néanmoins la confidence du fait au marquis de Pérussis, qui, par amitié, le gronda beaucoup, et lui déclara qu'il voulait absolument être instruit du contenu de ce paquet énorme. Il le prit donc et l'ouvrit; il s'y trouva un diplôme très volumineux, partie imprimé, avec de grandes gravures, lequel lui donnait une place dans ce corps, dont la réputation gagne tous les jours. Cette flatteuse invitation était soutenue par des lettres du marquis Guarnaci et de l'abbé Lupi, chefs de cette compagnie. Il répondit à l'Académie et à ces savants dans les sentimens d'une profonde vénération et d'une vive gratitude, mais ses nombreuses occupations ne lui permirent pas de présenter aucune dissertation pour tribut [2]. »

1. Cf. A. Brun, *Calvet et l'Académie de Vaucluse*, dans le présent fascicule. p. 137-149.

2. *Vie de l'auteur*, fol. 399 v°.

Digitized by Google

Intelligence des plus cultivées, Calvet fut un véritable honnête homme au sens que l'on donnait jadis à ce mot. Il écrivait avec une grande clarté et une correction parfois un peu monotone, sur les sujets si divers qui faisaient l'objet de ses savantes dissertations. Il était même poète à ses heures, tournant des madrigaux ou de galants badinages dans le goût de celui-ci qui accompagnait le cadeau de deux écrans fait à une jolie femme :

A la fraîcheur d'un teint qu'embellirent les dieux,
D'un meuble bienfaisant, je consacre l'hommage.
Daignez, Thémire, en approuver l'usage,
Et ne plaignez que nous, s'il nous cache vos yeux.

Citons aussi cet autre :

Que cette fleur, jeune Philis,
De ton sein, relève la grâce.
N'en rougis point; parmi les lis,
Une rose peut avoir place.

Pareils « amusements » étaient fort goûtés de la société de son époque, et c'était entre Calvet et ses amis un commerce constant d'odes, de « pièces de société » et d'épigrammes. Dans sa vieillesse, notre docteur ne faisait pas fi de ces productions ; il a recueilli, en une sorte d'anthologie, celles de ses œuvres qui lui paraissaient les meilleures.

Ce sont des morceaux de circonstance : — « Bouquet pour Mme la C. de *** », « A Milady, comtesse de Carlisle, en allant dîner chez elle à la Barthalasse », — des épîtres à des amis, sur ton très badin, des traductions d'épigrammes latines ou grecques, dont voici un exemple :

Jadis, un âne ayant parlé,
Balaam, surpris et troublé,
N'en crut qu'à peine son oreille.
J'en suis moins étonné que lui.
Tant d'ânes parlent aujourd'hui
Que ce n'est plus une merveille.

Une ode sur la goutte est dédiée au comte Rantzau qui était affligé de cette cruelle maladie.

Souvent la nature l'inspire, il en chante alors les « Richesses »; il écrit une idylle, ou consacre une ode à la rose :

Digitized by Google

Que l'Amour, Vénus et les Grâces
Applaudissent à mon encens ;
Que Flore marchant sur leurs traces
M'inspire de tendres accens.

Ce début fait juger du reste.

Quelquefois, Calvet aspire à de plus hauts sujets. Il adresse alors une ode à Mgr Durini, président de la légation d'Avignon.

Son regard pénétrant démasque l'artifice ;
Les ténébreux complots qu'enfante l'injustice
S'éclipsent devant lui ;
Le pauvre, entre ses bras, trouve un secours facile,
Le juste un protecteur, l'infortune un asile,
La faiblesse un appui [1].

Calvet était si content de ce poème qu'il pria le baron de Sainte-Croix d'en communiquer le texte à l'Académie des Inscriptions.

« J'interromps vos savantes occupations, écrivit-il le 1er août 1775, et je viens vous amuser d'une bagatelle. Depuis plus de vingt ans éloigné par système et par état de tout ce qui s'appelle poésie, je me suis avisé d'y revenir aujourd'hui au moins pour un moment. Je vous envoie cette production ; bonne ou mauvaise, elle est le fruit de mon attachement pour un prélat en qui je trouve les plus belles qualités. J'en insère deux exemplaires dans votre paquet. Si vous pensez qu'un pareil hommage ne soit pas indigne de l'Académie des Inscriptions, vous me ferez plaisir d'en présenter un exemplaire ou à M. le Secrétaire, ou à quelqu'un des membres qui sont de vos amis... [2]. »

Calvet s'était aussi occupé de peinture. Son talent en cet art était fort goûté d'un médecin de ses amis qui échangeait ses toiles contre des pièces d'histoire naturelle [3]. Il a eu soin d'ailleurs de léguer à sa bibliothèque « un tableau, peint de sa main d'après Manglart, d'une marine avec un arc de triomphe. »

Cet homme universel était musicien. Il jouait de la flûte ; il nous apprend toutefois que la faiblesse de sa poitrine lui interdit de bonne heure la pratique de cet harmonieux instrument [4].

1. *Œuvres*, t. II, fol. 407-437 v°.
2. Bibl. d'Avignon, ms. 2367, fol. 116.
3. *Vie de l'auteur*, fol. 396.
4. *Ibid.*, fol. 395 v°.

Digitized by Google

Il aimait aussi le théâtre et se rendait volontiers au spectacle, même pour y entendre des pièces, telles que le *Mariage de Figaro,* que son temps jugeait fort légères [1].

IV. — Calvet et ses amis.

Malgré ses occupations nombreuses, « indispensables quoique immenses », et les quelques « distractions » qu'il se permettait, Calvet ne négligeait point le groupe restreint d'amis choisis que ses talents et son caractère lui avaient valus.

Au premier rang de ceux-ci, figurait le marquis de Calvière, qui fut lieutenant général des armées du roi et composa des fables assez médiocres que devait illustrer Balechou [2]. Lorsque Calvières était à Avignon, Calvet le voyait tous les jours ; « ils allaient le soir se promener ensemble pendant une heure en voiture ». Quand le marquis était à sa campagne de Vézenobres, c'était entre eux un incessant échange de correspondance.

Les lettres de Calvière à Calvet forment un gros volume manuscrit conservé à la bibliothèque d'Avignon. Elles traitent presque toutes de questions archéologiques ou de poésie ; on y trouve peu de détails sur les faits du temps ou sur la personne des deux amis, sauf la consignation de quelques menus événements de famille. Entre les deux correspondants, point d'épanchement ni de familiarité. Malgré une invite de Calvière, qui écrivait un jour : « Retranchez votre grand *Monsieur* au haut de vos lettres [3] », Calvet ne se permit point cette liberté, et le ton de la correspondance resta solennel, froid et digne.

Quelquefois, notre docteur prenait le chemin de Vézenobres ; il en revenait charmé et s'en exprimait dans des lettres qui provoquaient telle réponse : « Vous m'avez fait un compliment trop flatteur au sujet de votre petite apparition à Vézenobres ? Mais je le crois très vrai, et j'en juge par ce que j'éprouve moi-même de semblable et même de plus fort, puisque tandis que vous avez été ici, il m'a semblé que tout Avignon était à Vézenobres [4]. »

1. V. la lettre à M^rs^ d'Alissac que nous publions ci-dessous.

2. V. Baron Marc de Vissac, *Le lieutenant général marquis de Calvières,* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1911, 2^e^ fascicule ; tirage à part, Avignon, F. Seguin, 1911, in-8°.

3. Lettre de Calvière du 31 mars 1769 (ms. 2356, fol. 51).

4. Lettre de Calvière du 8 mai 1775 (*Ibid.*, fol. 178 v°).

Digitized by Google

Les deux amis avaient l'un pour l'autre la plus haute estime. Lorsqu'il reçut avis de l'achèvement du buste de Calvet, par Péru, Calvière écrivit à son correspondant : « Je conçois que le buste de M. Péru viendra tout naturellement se placer entre les deux de Vespasien et de Titus, en mettant entre les intervalles quelque belle conque marine et quelque fossile utile au genre humain [1] ». Calvet répondait en appelant le marquis de Calvière « le plus grand homme qu'ait produit sa patrie [2] ».

Calvet était aussi très lié avec l'abbé de Crillon, auteur d'un traité de l'*Homme moral,* qui lui valut, de notre docteur, le compliment suivant : « J'ai lu votre ouvrage, je l'ai médité et, ce qui vaut bien plus, il m'a rendu meilleur [3] ».

Après ces deux privilégiés de l'amitié, « M. de Pérussis, M. de Caumont, MM. de Crochans et de Conceyl, celui-ci, son camarade de collège, qu'il avait ensuite revu à Versailles chez les pages, M. de Cambis-Velleron, à qui il n'avait pas été invité pour son ouvrage sur les manuscrits de sa bibliothèque, étaient à la tête de ceux qu'il allait voir de temps en temps, outre une cour presque d'obligation au vice-légat et à l'archevêque, une fois par semaine, ordinairement le dimanche [4]. »

Calvet compta parmi les familiers de Mgr Durini, qui fut président de la légation d'Avignon et du Comtat, de 1774 à 1776. Calvet l'avait connu au collège de Lyon ; il l'avait ensuite rencontré à Paris chez le nonce Durini, oncle de son ancien condisciple. Dès que l'on apprit à Avignon la nomination de Durini, Calvet s'empressa de se recommander à lui par la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ose me présenter à Votre Excellence, quoiqu'elle m'ait sans doute perdu de vue depuis longtemps. L'occasion qui me détermine à prendre cette liberté ne peut être plus intéressante. Toutes les lettres de Rome nous annoncent que, dès que les circonstances le permettront, vous devez venir nous gouverner en qualité de président ; nos espérances à cet égard se sont même changées en certitude depuis le dernier courrier. Daignez permettre, Monseigneur, que je m'empresse de vous témoigner la joie que j'ai ressentie à cette nouvelle. L'élévation de Votre Excellence et son arrivée dans ce pays avaient fait de tout temps l'objet de mes vœux ; je ne peux refuser de me féliciter d'un événement où je trouve tout à la fois notre bonheur et votre gloire. Je me souviens avec

1. Lettre du 6 janvier 1772 (*Ibid.*, fol. 93).
2. *Ibid.*, fol. 5. — Calvet reproduit cette déclaration à la fin de sa *Vie de l'auteur*, fol. 408.
3. *Œuvres*, t. II, fol. 116.
4. *Vie de l'auteur*, fol. 401 v°.

Digitized by Google

reconnaissance des bontés dont vous m'avez autrefois honoré au collège de Lyon et ensuite à Paris ; elles me sont un titre bien flatteur pour que j'ose me promettre aujourd'hui votre bienveillance. J'ambitionne même une distinction d'un autre genre : occupé par état du soin de la santé de mes concitoyens, je m'estimerai heureux, Monseigneur, si vous me jugez digne de contribuer à la conservation de la vôtre, plus heureux encore si, dans ce poste, je me trouve constamment l'officier le plus inutile de votre cour.

Je suis, etc.

Avignon, ce 29e janvier 1774[1].

Le nouveau président fit bon accueil à son ancien camarade de collège. Les relations interrompues furent reprises ; les rapports redevinrent intimes et fréquents. « Ils allaient quelquefois, nous dit Calvet, dans les temps chauds, se promener tête à tête sur le Rocher, jusqu'à minuit ou une heure[2] ».

Calvet fut aussi très lié avec un autre prélat, amateur de promenade, Mgr de Saint-Simon Sandricourt, évêque d'Agde, chez qui il fit, en 1790, un séjour d'assez longue durée.

A la fin du XVIIIme siècle, les États du Pape attiraient en grand nombre les étrangers de distinction, réfugiés politiques, tels que Rantzau dont Calvet fut le médecin, ou personnages fortunés, que retenaient à Avignon les charmes du climat ou l'agrément d'une société polie. Parmi ceux-ci on comptait beaucoup d'Anglais, comme nous l'apprend l'auteur des *Soirees provençales,* Bérenger, qui rencontrant un lord à L'Isle, put lui tenir ce langage : « Je regarde ce pays-ci comme une des plus heureuses contrées du monde, et il faut, Monsieur, que la plupart de vos compatriotes en fassent la même estime, puisque toutes ces campagnes sont actuellement habitées par des Anglais, et louées à bail[3]. »

Calvet connut tout particulièrement deux Anglaises qui avaient fait de notre ville leur séjour de prédilection. L'une d'elles, lady Inwerness, possédait un riche médailler qui lui venait du prétendant Jacques III d'Angleterre. L'autre était la comtesse de Carlisle. Cette dame, nous apprend Calvet, « était mère du vice-roi d'Irlande de ce nom et sœur de l'amiral Biron, qui, dans la dernière guerre avec l'Angleterre, ne put, malgré son courage et ses efforts, défendre Grenade contre l'escadre de M. d'Estaing. Je fus chargé du soin de sa santé dès les premiers

1. Bibl. d'Avignon, ms. 3051, fol. 54-55.
2. *Vie de l'auteur,* fol. 394.
3. Bérenger, *Les soirées provençales,* Paris, 1787, t. I, p. 66.

Digitized by Google

jours de son arrivée. Elle prit l'hôtel de Forbin pour son logement de la ville, et la jolie maison de campagne de M. Bouchoni, dans l'île de la Barthalasse, pour y passer la belle saison[1]. »

Le magnifique hôtel de Forbin, ancien hôtel des Galéans, est situé rue du Four. Trois pièces ont conservé leurs plafonds décorés de peintures représentant l'*Histoire de Bacchus et d'Ariane* et d'autres scènes mythologiques. Calvet y fut souvent le commensal de la noble dame qui le reçut aussi à la « Barthalasse ». Il y apportait quelquefois des brindes dans le goût de celui-ci :

Si fermeté d'esprit, sagesse, grandeur d'âme,
Parmi nous avaient des autels,
A vos pieds, brillerait la flamme
Que l'homme doit aux immortels.
Jadis la divine Egérie
A cet encens, eut-elle plus de droits ?
De Numa seul, elle régla la vie,
Et tout mortel voudrait se guider par vos lois[2].

Calvet se risquait parfois à des compliments d'un tour moins académique, tels les propos galants qu'il lui tint un jour « en lui présentant quelques fossiles » et que la belle visiteuse feignit de n'avoir point entendus[3].

Mais, d'ordinaire, il avait d'autres façons de gagner les bonnes grâces de cette dame, « connue des savants par l'étendue de ses connaissances ». Il traduisit pour elle et « avec son secours, une relation que son frère, alors très jeune, avait faite de son naufrage sur un vaisseau de l'escadre de l'amiral Anson en 1739. » Il écrivit aussi, à son intention, un « Abrégé de la vie de Zénobie, reine de Palmyre »[4].

A côté de ces relations qui flattaient sa vanité, Calvet conservait aussi « quelques amis choisis, qui ne lui étaient pas moins chers, quoique d'un rang moins illustre »[5]. C'étaient la famille Morel, Bertrand, qui fut maire d'Avignon, Guérin le père, officier de santé, Dejean, qui fut le premier conservateur de sa bibliothèque, ses cousins, les d'Alissac-Blégier, de Vaison,

1. *Œuvres*, t. VI, fol. 50, note *a*.
2. *Ibid.*, t. II, fol. 411 v°.
3. *Ibid.*, t. V, fol. 396 v°.
4. *Ibid.*, t. VI, fol. 50.
5. *Vie de l'auteur*, fol. 401 v°.

Digitized by Google

Mme de Chaternet, etc. Cette dernière fit un jour à Calvet une réception selon le mode des fêtes champêtres du Petit-Trianon.

« Le 13 juillet 1789, raconte Calvet, à mon retour de la vallée de Sault, étant allé voir Madame de Chaternet, à sa grange de Saint-Jean, près d'Apt, les demoiselles d'Anselme de Bonnieux, ses petites-filles, au nombre de quatre ou cinq, dont la plus âgée avait à peine douze ans, en habit de bergère, portant des fleurs et des fruits, vinrent me chanter la chanson ci-jointe, au moment de mon arrivée ; j'entendis cette bagatelle avec transport.

Dóu plesi de vostre arribade
Sian tan countens
Qu'eiço nou semblo unou journade
Dóu beou printèns.
Nou sian toutei vite empressades
De vous óuffri
Lei flous que nostrei proumenades
Nous an fourni.

Vou, que courtisas la nature,
Coume un luron,
La troubares sense parure
Din lou valon.
De bouquès, la joi, l'inoucence
Soun nostre bèn,
A nostres amis n'en fen cense
D'un couor contèn.

Et Calvet ajoute : « Ces petits troubadours modernes valent certainement mieux que les anciens[1]. »

Nous ne connaissons qu'un petit nombre d'épîtres familières de Calvet qui nous a cependant conservé cette jolie lettre que je me ferais un scrupule de ne pas donner tout entière :

Réponse à une lettre de Madame d'Alissac de Bégier, en date de Vaison, 10 juin 1802.

Avignon, 3 messidor an X-22 juin 1802.

Je suis toujours plus flatté, Madame et chère cousine, de votre attention à me faire profiter des occasions qui se présentent pour Avignon ; c'est me broder l'étoffe des deux côtés. M. l'abbé Gruzu veut bien, à la prière de M. de Saint-Véran, se charger de mes lettres pour le pays des Voconces, de même que d'autres amis me les font arriver dans celui des Phocéens et dans le Tricastrin.... Il est heureux et rare que ces noms ne paraissent ni étrangers, ni étranges à une dame à qui l'on se permet de les prononcer.

1. *Œuvres*, t. VI, fol. 179 v°.

Digitized by Google

Mon état vaut mieux que ci-devant ; cependant, ma jambe gauche était hier au soir horriblement enflée, et je n'ai été nullement satisfait de l'épreuve que je voulus faire de mes forces en me décidant pour un voyage à Carpentras, vendredi 11 courant. Tout me favorisait : le plus beau jour, une voiture douce et commode, une compagnie raisonnable et tranquille, les champs, la verdure, les eaux, la route, toute la nature. Malgré cette fortune, je me trouvai très incommodé à mon retour, la difficulté de respirer me reprit. Cette expérience m'annonce que, dorénavant, je n'aurai pas plus de *prestesse* pour entreprendre des voyages, que de talents pour chanter à l'Opéra. Voilà, Madame, une esquisse de ma santé. Veuillez me donner le tableau de la vôtre, bien plus utile, et, sans comparaison, plus précieuse.

J'ai quelque regret que M. d'Alissac n'ait pas encore deux de mes lettres qui l'attendent à Vauréas; peut-être ne lui seraient-elles pas inutiles, je tâcherai de le servir sur les deux toits. Je voudrais qu'il les lut avant que d'entrer dans l'arène. Je lui fais mes compliments empressés, de même qu'à toute votre maison. Je priai l'autre jour l'abbé de Saint-Véran de vous dire toutes ces choses. C'est une denrée qui ne pèse rien dans une lettre ; il est fâcheux qu'elle ne vaille guère plus que ce qu'elle pèse.

Croiriez-vous, Madame, que votre philosophe, votre hermite, votre misanthrope se propose d'aller ce soir au *Mariage de Figaro*. Je me dois cette dissipation. La pièce, je le sais, est un peu libre ; mais il n'y a plus de pièce libre pour des oreilles cachées sous des cheveux blancs.

Dites, je vous prie, à M. d'Alissac que j'ai reçu hier chez moi l'arrière petit-fils du grand Boerhave. Je l'entretins pendant quatre heures. Il m'arriva ce qu'on éprouve auprès d'une jolie femme. Je n'en pouvais plus de peine et de plaisir. Cet Hollandais est froid et simple, comme son bisaïeul, et comme lui, il est orné, instruit, profond. Il voyage en poste à six chevaux, avec un valet de chambre, deux laquais en avant, un ami, ce qui vaut mieux que tout le reste, et un habit, comme Henri IV, à coudes percés. Sa grand'mère, fille unique de Boerhave, porta quatre millions à son grand-père qui en avait autant. Il s'appelle de Leiden. Je ne puis vous dire combien il m'a instruit. Il voulait me mener à Paris, puis à Leyde, puis sans doute aux Champs-Élysées ; je me bornerai au dernier voyage.

Voyez, Madame et chère cousine, combien ma loterie du jour d'hier a été heureuse ; d'abord je reçois votre lettre, ensuite un homme digne de l'encens de tous les médecins, et enfin quelques amis que je chéris et que j'estime. Il n'était pas juste que j'eusse tout dans le même jour. J'ai réservé pour aujourd'hui un plaisir encore plus vif, celui de vous assurer, Madame, de mon attachement et de mon respect.

CALVET [1].

1. Calvet a reproduit cette lettre dans le t. VI de ses *Œuvres*, fol. 338. — La minute en a été recueillie par Requien (Bibl. d'Avignon, ms. 3051, fol. 52-53).

Digitized by Google

V. — Calvet pendant la Révolution. Caractère et habitudes de Calvet. — Portrait physique. Ses dernières années. — Sa mort.

La Révolution troubla profondément l'existence austère et paisible du savant avignonais qui accueillit le nouvel ordre de choses sans enthousiasme.

« Ce fut à peu près, dit-il dans son autobiographie, en 1789, que commença en France la plus étrange révolution qui ait jamais été rapportée dans les annales du monde. Il était alors à Marseille, où le bailli de Gaillard l'avait appelé. Il fut à Toulon le 23 de mars, première époque du tumulte général, il y vit plusieurs maisons incendiées par le peuple, et d'autres ébranlées à coups de boulets lancés avec la main. M. d'Albert de Rioms y était commandant de la marine ; le médecin avait inoculé depuis peu sa fille unique à Avignon ; il devait aller loger chez lui ; mais s'étant aperçu de loin qu'il faisait entrer dans son hôtel, sur la Place d'Armes, un grand nombre de soldats pour le garder, il s'abstint de cette visite et fut privé de tous les agréments qui l'y attendaient[1]. »

Calvet quitta bien vite Toulon et gagna en poste Marseille ; il se rendit de là à Agde, où le besoin de repos l'engagea à passer le mois d'avril chez son ami l'évêque de Saint-Simon Sandricourt.

« De retour à Avignon, il trouva cette ville dans le plus horrible désordre » ; il assista aux événements de mai-juin 1790, à la lutte entre les « papistes » et les révolutionnaires, au triomphe de ces derniers qui proclament la nation avignonaise « libre et souveraine » et chassent le Vice-légat.

Les Etats pontificaux furent dès lors divisés en deux factions rivales, les papistes et les patriotes. Avignon déclara la guerre à Carpentras ; une armée avignonaise, favorable à l'annexion à la France, vint assiéger la capitale du Comtat, place forte des papistes. Bien que papiste lui-même, Calvet, « alors en exercice », ne songea pas à se soustraire à ses obligations de médecin des hôpitaux. « Il prit le parti de coucher dans l'hôpital même, pour secourir, sans délai, ceux des assiégeants qui y arrivaient pendant la nuit »[2].

1. V. ci-dessous Appendice, III,
2. *Vie de l'auteur*, fol. 404.

Digitized by Google

Sans avoir été l'objet d'aucune menace, — il n'y fait du moins pas allusion dans sa *Vie de l'auteur,* — Calvet se résolut, plus tard à quitter Avignon. Il se rendit à Marseille et s'y installa à demeure, non sans revenir de temps à autre, pour ses affaires, dans sa ville natale. Il y vint notamment à la fin du mois de juillet 1791[1]; il y vint aussi au mois d'octobre, dans cette tragique semaine qui vit l'assassinat du patriote Lescuyer et le massacre de la Glacière[2]. A la suite de ces événements, Calvet quitta au plus vite un séjour qu'il jugeait dangereux, bien qu'il ne paraît pas avoir été inquiété. « Un ami, raconte-t-il lui-même, lui ouvrit furtivement, à la pointe du jour, une des portes de la ville. » — Il plaisantait quelque temps après sur ce brusque départ : « Je sortis, comme un sylphe, à travers de portes fermées[3]. » — Calvet « fut réduit faute de voiture à se sauver à pied jusqu'à Orgon », mais il n'eut point, comme on l'a dit, à se cacher. Au contraire, il se présenta, le 1er novembre 1791, devant les maire et officiers municipaux de Châteaurenard qui lui délivrèrent un passeport pour se rendre à Aix, Marseille, Antibes et de là en Italie[4]. « Je suis comme expatrié, écrivait-il quelques semaines plus tard, je roule d'une ville à l'autre, vexé, pillé et bientôt ruiné. Mon séjour principal est à Marseille où je suis actuellement. Je songe à partir pour l'Italie[4]. » Calvet se décida à rester à Marseille, « où il passa des années entières, sans néanmoins vouloir y exercer la médecine, en quoi il avoue aujourd'hui qu'il eut tort. Il se trouvait très bien dans cette ville, qui était parfaitement calme dans ce moment ; il s'y rendait avec assiduité aux séances de l'Académie, où il lisait souvent des mémoires[5]. »

La tranquillité de cette ville ne lui ayant plus paru suffisante, il se résolut à rentrer à Avignon, non sans avoir fait quelques détours, et notamment un séjour de quelques semaines, en juillet 1793, à Rognonas où il soigna plusieurs malades[6].

A Avignon, Calvet reprit ses fonctions de médecin de l'hôpital qu'il exerça plusieurs mois sans encombre[7], bien que la Société

1. Passe-port délivré par les officiers municipaux de Marseille à Calvet qui se rend à Saint Rémy et de là à Avignon (ms. 3051, fol. 11).
2. Lettre de Calvet du 6 décembre 1791 (*Œuvres*, t. III, fol. 371-371 v°).
3. Ms. 3051, fol. 9.
4. Lettre du 6 décembre 1791 (*Œuvres*, t. III, fol. 371-371 v°).
5. *Vie de l'auteur*, fol. 406.
6. Certificat de la municipalité de Rognonas, 30 juillet 1793 (ms. 2980, fol. 551).
7. Laissez-passer pour Calvet, médecin de l'hôpital, 30 juillet 1793 (ms. 3014, fol. 131).

Digitized by Google

patriotique eût dénoncé son « anticivisme » et demandé sa destitution[1]. Malgré cette menace qui n'était pas sans l'inquiéter, Calvet continuait ses travaux archéologiques et jamais sa correspondance ne fut plus active[2].

Sa sécurité cessa brusquement lorsque Maignet vint exercer à Avignon ses pouvoirs dictatoriaux. Calvet fut arrêté le 5 juin 1794, incarcéré à Saint-Didier, puis à la maison de réclusion. « Il resta enfermé pendant près de quatre mois, malgré la mort de Robespierre et l'arrivée du représentant du peuple Goupilleau, qui n'accélera point son élargissement, quoiqu'il l'eût prié lui-même d'être son médecin. »

Pendant sa détention, Calvet songeait toujours à ses chères collections, surtout à ses médailles qui, après son arrestation, avaient été déposées dans les bureaux du district. Il en réclama la restitution par la lettre suivante adressée au représentant du peuple Goupilleau :

Avignon, maison de réclusion, ce 9 fructidor an II.

Citoyen représentant,

Il y a trois ou quatre ans que, pour soustraire mon médailler au pillage dont nous paraissions menacés, je le fis transporter dans le grand hôpital que je dessers en qualité de médecin. Cette collection, œuvre de cinquante ans de dépenses et de recherches, est composée d'environ douze mille médailles de bronze et d'argent, et faisait le délassement d'une vie pénible, consacrée de tout temps à donner des conseils à mes concitoyens. J'étais rassuré sur la malle qui contenait ce trésor numismatique, puisqu'elle était protégée par la sainteté du lieu du dépôt. Je fus arrêté le 5 juin dernier et incarcéré d'abord à Saint-Didier, puis ici. Alors cette malle chérie fut transportée au district, ce que je n'ai appris qu'hier. On sent aisément, citoyen, combien il importe que ces médailles ne soient point dérangées, et conséquemment que la caisse les contenant ne soit point ouverte. J'offre de l'ouvrir moi-même, en présence des commissaires nommés pour cet objet. J'ose me flatter que le chef des autorités de ce département voudra bien donner des ordres pour qu'on n'y touche point, et je viens l'en prier bien ardemment et bien respectueusement[3]. »

Des ordres furent en effet donnés ; la malle « chérie » revint intacte à son propriétaire qui fut d'ailleurs rendu à la liberté dans des circonstances particulières qu'il rapporte ainsi dans son autobiographie : « Il était encore sous la tyrannie de ses gardes,

1. Brumaire an II (ms. 2981, fol. 18).

2. V. notamment une lettre du président de Saint-Vincens, du 25 avril [1794] (ms. 2367, fol. 71)

3. Un exemplaire imprimé de cette lettre se trouve dans l'exemplaire de la *Vie de Calvet* par Guérin, ayant appartenu à Requien (Bibl. d'Avignon, in-8°, 15399).

Digitized by Google

lorsque les inspecteurs des hôpitaux militaires s'aperçurent qu'il mourait, leur dit-on, quarante soldats par jour, dans celui d'Avignon, et qu'il y fallait, indispensablement, un médecin expérimenté ; ils jetèrent les yeux sur lui, ce poste le sauva ; les portes de la prison lui furent ouvertes [1]. »

Calvet vécut ensuite en fort bons termes avec le nouveau régime. Le 21 pluviose an III, les maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune d'Avignon lui délivrèrent un certificat de civisme [2]. Il accepta de remplir quelques fonctions temporaires, telles que celles de membre des jurys chargés de prononcer sur les dispenses de service militaire [3] ou de désigner les candidats à envoyer comme élèves à l'Ecole de santé de Montpellier [4]. Il ne refusa pas son concours scientifique à la nouvelle administration. C'est ainsi qu'il fournit à l'agence des mines de la République des renseignements sur les mines de houille de Piolenc et de Saint-Didier [5].

En l'an III, il fut sollicité par l'agent national Bruny, de collaborer au rapport que ce fonctionnaire devait adresser au Comité d'Instruction publique sur les livres, tableaux et objets d'art appartenant à la Nation, dans l'étendue du district d'Avignon, ainsi que sur les destructions et dégradations qui avaient eu lieu [6]. Je ne sais s'il répondit à cet appel : en tous cas, il a rédigé une très importante « lettre... sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794, principalement dans ce qui concerne les sciences et les arts [7] ».

En l'an V, Calvet fut nommé avec Tempier père, Pamard, Guiraud aîné et Vincent Meynet, commissaire, directeur et conservateur provisoire du dépôt de livres et de tableaux établi à Avignon en exécution des lois révolutionnaires [8].

En l'an VI, il fut désigné comme membre de la Commission chargée de procéder « à l'estimation des plâtres existants dans le cabinet du citoyen Péru, de cette commune (d'Avignon), que le ministre de l'Intérieur désirait d'affecter à l'École centrale du département [9] ».

1. *Vie de l'auteur*, fol. 404 v°.
2. Bibl. d'Avignon, ms. 3051, fol. 36.
3. *Ibid.*, ms. 2981, fol. 529 ; ms. 3030, fol. 62 ; ms. 3051, fol. 41.
4. *Ibid.*, ms. 2981, fol. 237 et 443.
5. *Ibid.*, ms. 3051, fol. 34.
6. *Ibid.*, ms. 2981, fol. 224.
7. *Œuvres*, t. V, fol. 365 et suiv.
8. Bibl. d'Avignon, ms. 2981, fol. 433.
9. *Ibid.*, ms. 3051, fol. 26.

Digitized by Google

Calvet, qui ne paraît pas avoir eu des opinions politiques bien arrêtées, ne fut pas long à se rallier au gouvernement de Bonaparte, comme le prouvent ces vers qu'il écrivit pour être placés au bas d'un portrait du Premier Consul :

> Le ciel, dans nos malheurs, le rendit à la France,
> Il y rétablit l'ordre, et quel autre que lui
> Pourrait y ramener la paix et l'abondance ?
> Il en fut le sauveur ; il en sera l'appui [1].

Il devint désormais l'épigraphiste officiel de la préfecture, fournisseur attitré de légendes et d'inscriptions. C'est ainsi qu'il composa « à la demande du préfet, les deux légendes et l'un des types des médailles frappées, l'une pour le pont de la Durance, l'autre pour celui du Rhône. La victoire, qu'on voit sur celle-ci, tient à un conseil étranger, et ne doit point lui être attribuée ». On lui doit également la devise de l'Académie de Vaucluse : *Musis, artibus, arvis* [2]. En 1806, il rédigea, en l'honneur de Napoléon, une inscription qui provoqua l'enthousiasme de l'abbé de Saint-Véran. « Agréez, lui écrivait celui-ci, de nouveaux remercîments pour la magnifique inscription de Napoléon. Il n'y a qu'un homme aussi expert que vous dans le style lapidaire qui puisse faire graver dignement sur le marbre les actions de ce héros [3]. »

Calvet termina sa vie dans l'isolement Sa mère était morte en 1788, à l'âge de 92 ans ; il n'avait que des parents éloignés et ne s'était pas marié.

« Il fut toujours éloigné du mariage, dit-il, de nombreux exemples l'ont porté à redouter cet engagement ; on lui fit souvent des propositions inattendues et brillantes ; il demandait du temps pour y penser, et ses réflexions le conduisaient, à coup sûr, à un remerciment de refus [4]. »

Mais Calvet n'était point tout-à-fait seul ; il lui restait ses chères collections, ses livres, ses amis. Tant que ses forces le lui permirent, il se donna tout au travail ; il passa de longues heures

1. *Œuvres*, t. II, fol. 436 v°.
2. *Vie de l'auteur*, fol 405. — Cf. aussi A. Brun, *Calvet et l'Académie de Vaucluse* dans le présent fascicule.
3. Bibl. d'Avignon, ms. 2357, fol. 153 v°.
4. *Vie de l'auteur*, fol. 406 v°.

Digitized by Google

à réunir les lettres qu'il avait reçues, à mettre au net ses dissertations archéologiques, à colliger ses œuvres complètes et à noter ses souvenirs. « Son usage, dit-il, était de travailler, sans contention d'esprit et sans fatigue, depuis cinq heures jusqu'à midi, en hiver comme en été ; cette habitude constante lui a fait composer ou rassembler six volumes in-folio de manuscrits latins ou français. Ses après-midi étaient destinées à recevoir quelques amis, ce qui le conduisait jusqu'au soir[1]. »

C'est alors qu'il rédigea sa « Vie de l'auteur, écrite par lui-même », où il nous donne de si précieux renseignements sur son caractère et sur ses habitudes.

« Son caractère, dit-il, ne s'est jamais démenti ; il est franc, vrai, sincère, quelquefois impétueux et brusque, mais toujours sans aigreur, sans colère et surtout sans emportement. Il regardait comme une faiblesse le souvenir réfléchi d'un mauvais procédé, et comme une infamie l'oubli volontaire d'un service. Son ambition la plus chérie eût été de pouvoir rendre heureux tous les hommes ».

Il cherchait toujours à « favoriser les gens de mérite de tous les états, et ne goûtait de vraies délices que lorsqu'il se voyait à portée de leur être universellement utile. Ces principes lui servaient de règle, principalement dans l'exercice de sa profession ; quand il essuyait des vexations et des tracasseries, il prenait le seul parti de se retirer, sans dire un mot. Il mettait au nombre de ses premiers devoirs celui de ne jamais se faire attendre, ni à l'hôpital où il arrivait toujours au quart d'heure accoutumé, ni aux assignations où il se serait reproché le temps perdu d'un petit chirurgien, ni dans ses voyages, pour lesquels il montait constamment en voiture au moment qu'il avait annoncé. Cette exactitude offensive dans ses heures de sortie était encore plus rigoureusement observée pour les visites des malades de la ville qu'il traitait journellement ».

Il fuyait « les sociétés de gens désœuvrés, et les conversations frivoles qu'on appelle *le monde* ». Il ne tenait point à connaître « ce qu'une erreur chérie veut appeler les plaisirs ». Absorbé dans ses multiples occupations, il ne restait « jamais un moment dans l'oisiveté ». Ennemi de toute ambition, ignorant même l'art de se faire valoir, il « méprisa toujours ces basses intrigues, ces impostures réfléchies, ces sourds manèges, ces mensonges de

1. *Ibid.*, fol. 4.

Digitized by Google

conduite, et plus que tout le reste, cette infame et subtile charlatanerie dont le honteux succès n'est que trop fréquent ». Bien qu'il ambitionnât, dit-il, « l'estime et la considération du public », il dédaignait « les airs, l'éclat ou le faste, presque toujours nécessaires pour y arriver. Sa manière d'être lui commandait de mettre partout de la vérité et de la simplicité[1]. »

Il ne manquait cependant pas de prestance. Sa taille était « avantageuse », nous dit Jauffret, et il était « fortement constitué. Sa figure aurait été belle, si ses lèvres n'eussent été un peu trop proéminentes. Ses yeux étaient doux et vifs, ses sourcils bien arqués, son front large et uni. Il avait le maintien grave, la démarche lente, la tête élevée. Simple et aisé dans ses manières, il l'était aussi dans ses vêtements. Sa conversation était douce et entraînante. Peu d'hommes racontaient avec autant d'esprit et de naturel que lui. Communicatif par caractère, il se plaisait surtout à faire part de ses connaissances aux jeunes gens qui avaient le goût des sciences, et correspondait volontiers avec eux dans toutes les occasions[2]. »

Son buste, sculpté par J.-B. Péru, lorsqu'il avait quarante ans, ne nous laisse-t-il pas devenir une âme belle, enthousiaste et généreuse ? Et son portrait par Sauvan ? Calvet était un vieillard, quand il fut exécuté ; il exprime bien l'intelligence alerte et l'esprit fin du modèle, le mélange de bonté indulgente, de cordialité et de réserve qui faisaient le fonds de son caractère. La coiffure et le vêtement d'une extrême simplicité lui donnent un air austère et froid, mais quelle bienveillance voilée d'un peu de timidité dans le sourire, et le geste de la main droite n'est-il pas celui d'une accueillante bienvenue ?

Calvet avait écrit les vers suivants pour être placés au bas de ce portrait :

A mes devoirs, je soumis mes plaisirs ;
L'étude me fit seule un sort doux et tranquille,
De l'homme je sondai la texture fragile.
Hippocrate eut mon temps, et Pline mes loisirs.
J'écartai de mes goûts tout agrément futile.
Et je n'admis dans mes désirs,
Que le vrai, l'honnête et l'utile[3].

1. *Vie de l'auteur*, fol. 406.
2. *Le Conservateur Marseillais*, 1828, p. 10-11.
3. *Œuvres*, t. II, fol. 434.

Digitized by Google

Dans les dernières années de sa vie, le caractère de Calvet se modifia quelque peu. L'âge exagéra chez lui « une disposition mélancolique, dont le commerce des sciences avait jusqu'alors paralysé les effets ». Il eut aussi à subir une grande déception. La commission administrative des hospices lui retira son service à l'hôpital en le nommant médecin honoraire. Calvet répondit par la lettre suivante :

Messieurs, malgré des services sans exemple et sans nombre rendus pendant quarante ans aux deux hôpitaux Sainte-Marthe et Saint-Bénézet, je n'ai jamais rien demandé, ni ne demande rien, aux chefs de leur administration, je persiste à me croire médecin en chef, sans interruption, de ces deux œuvres, tel que je le fus par la nomination du bureau général, assemblé *ad hoc*, auquel présida M. l'archevêque, accompagné de son official. La place que j'occupe se refuse au titre d'honoraire ; je n'ai garde de l'accepter ; certains esprits pourraient se juger fondés à le prendre pour un persiflage...

J'ai donc l'honneur de vous remercier, Messieurs, de la délibération que vous avez prise, à mon insu, sur un objet qui me concerne seul ; j'aurais tâché de vous en épargner la peine, si vous aviez pris celle de m'informer de vos intentions et de votre projet.

J'ai de même l'honneur de vous saluer, Messieurs.

CALVET.

A Avignon, ce dimanche au soir, 10e avril 1808[1].

Cette contrariété et aussi les infirmités que lui amenèrent la vieillesse « flétrirent son âme, dit un témoin de sa vie, enchaînèrent sa pensée, et le rendirent ombrageux au point qu'il cessa d'appartenir à son siècle, se détermina à achever obscurément sa carrière et tourna tous ses regards vers la postérité. Cette résolution fut, comme elle devait l'être, faussement interprétée. Il n'était pas du nombre de ceux qui peuvent s'éclipser impunément. Sa réforme fut imputée à l'avarice. Les difficultés que l'on trouvait auprès de lui dans les rapports accidentels qu'il était forcé d'avoir encore furent considérées comme le résultat d'une défiance farouche[2]. »

Cloué par la goutte sur son fauteuil, il dut renoncer à toute sortie ; ses souffrances ne lui permirent plus aucun travail, et il dut même abandonner sa correspondance. Voici la dernière

1. *Œuvres*, t. VI. fol. 436.

2. *Mémoire pour M. François Ignace-Guillaume Puy, maire de la ville d'Avignon, légataire universelle d'Esprit-Claude-François Calvet, médecin, contre le sieur Jules-Barthélemi Blaze*. [Avignon, impr. Seguin], s. d., in-4°, p. 8. — L'auteur de ce mémoire est l'abbé Dejean, qui fut l'ami intime de Calvet et le premier conservateur de son musée.

Digitized by Google

lettre, nondatée, qu'il écrivit à l'abbé de Saint-Véran et qu'on me permettra de transcrire ici, bien qu'elle ait été déjà publiée par M. Labande :

Mon cher ami, je ne lis plus et je n'écris plus, Dieu le veut ainsi. Excusez moi, je vous prie, auprès des Blégier et de tous nos amis. A l'égard de M. de Montfort, je ne voudrais pas qu'il prit la peine de venir me consulter, je ne me sens pas en état de lui dire un mot. Je devais recevoir aujourd'hui le viatique, mais j'ai été arrêté par l'extrême-onction qu'il aurait fallu m'administrer auparavant ; ma situation n'est pas encore assez extrême pour ce sacrement. Ne m'écrivez plus, j'ai renoncé aux lettres ; ma table en est pleine, et je vous assure que je ne répondrai plus à personne. Adieu, mon ami.

CALVET [1].

Calvet mourut le 25 juillet 1810, en laissant la ville d'Avignon héritière universelle de ses biens. Conformément à ses volontés dernières, on l'enterra dans un sac, sans cercueil, sur le Rocher des Doms ; puis, en 1847, ses restes furent transportés, en grande pompe, dans le jardin du Musée qui porte son nom.

L'inscription suivante fut gravée sur sa tombe :

A
ESPRIT-CLAUDE-FRANÇOIS CALVET
DOCTEUR ET PROFESSEUR
EN MÉDECINE
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
MEMBRE DE L'ATHÉNÉE DE VAUCLUSE
BIENFAITEUR DES PAUVRES
ET
FONDATEUR DU MUSÉE
LA VILLE D'AVIGNON RECONNAISSANTE.
IL MOURUT LE 25 JUILLET 1810, A 82 ANS.

[1] *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1891, p. 273, note 1.

Digitized by Google

VI. — Le testament de Calvet. — Aperçu historique sur le Musée Calvet de 1811 a 1911.

Les principales dispositions testamentaires de Calvet sont bien connues.

Calvet, demeuré célibataire et devenu riche, grâce à l'exercice de la médecine et à « quelques circonstances favorables », songeait depuis longtemps à faire bénéficier ses concitoyens de sa fortune. « Il est juste, disait-il, que je rende au public ce qu'il m'a donné [1]. » Résolu à doter sa ville natale d'une bibliothèque, il réalisa ce projet dans son testament dont voici les principales dispositions :

« Appelé par goût à l'étude et au célibat, je m'étais proposé, dès l'âge de quinze ans, d'établir à perpétuité une bibliothèque publique dans ma patrie qui en manquait ; je le fis même lorsque mon âge m'eût permis de tester. Le gouvernement, ami des lettres, sentait depuis longtemps l'utilité de cette institution ; aussi, sans se douter de mon idée, il s'en est enfin occupé pour les principales villes de l'État.

« Celle d'Avignon était des mieux pourvues de livres, à cause des nombreuses bibliothèques de religieux et de séminaires supprimés ; on en a formé une immense et monstrueuse collection. Mais cette bibliothèque ne pouvant être de longtemps en exercice par divers obstacles, je lègue, laisse et donne à cette dite ville d'Avignon ma bibliothèque pour la rendre publique, avec mes manuscrits autographes en six volumes in-folio, à demi reliés, et j'y joins tous les manuscrits in-4° ou in-8° brochés ou prêts à l'être, au nombre d'une trentaine de volumes de lettres que j'ai conservées, de savants et de personnages considérables, défendant néanmoins que les lectures nuisent aux études et travaux militaires, sous la condition expresse que les livres et manuscrits de ma collection ne seront que pour ma bibliothèque et jamais confondus et mêlés avec ceux de la bibliothèque établie par le gouvernement, de laquelle il serait bon de retrancher une grande partie de livres. Ma bibliothèque sera organisée en détail par huit citoyens gens de lettres, parmi lesquels seront constamment admis mes trois exécuteurs testamentaires et leurs

1. *Œuvres*, t. II, fol. 404.

Digitized by Google

successeurs, tandis que le conseil de ville désignera les cinq autres... »

Calvet léguait donc à la ville sa bibliothèque, assez belle collection d'amateur, peu nombreuse mais choisie, qui comptait, en 1791, 1382 volumes ; elle s'était enrichie depuis d'un certain nombre d'ouvrages, et elle comprenait en outre les manuscrits autographes de Calvet et les recueils de lettres à lui écrites par divers savants français et étrangers.

Calvet laissait également à la ville d'Avignon son riche médailler qu'il avait d'abord destiné à la bibliothèque de Marseille, son cabinet d'antiquités, une importante série épigraphique, une collection d'histoire naturelle ainsi que quelques sculptures et tableaux modernes.

« Mes cabinets de médailles en or, en argent et en bronze, soit antiques, soit modernes..., disait-il, appartiendront à ma bibliothèque...

« Les monuments antiques et modernes, de différentes matières, formes et grandeurs, qui sont dans mes cabinets, au nombre, je crois, d'environ quatre mille (les médailles non comprises, de douze mille à peu près), et, en général, tous les morceaux antiques dont le catalogue est fait à peu d'omissions près, je me plais à les loger dans ma bibliothèque,... les pierres et marbres portant des inscriptions seront de ce nombre. Ces monuments n'entreront jamais, non plus que les corps marins et les fossiles, ni dans l'ancienne bibliothèque, ni dans le cabinet d'ornithologie qui se forme actuellement.

« Ma nombreuse collection d'histoire naturelle appartiendra aussi à ma bibliothèque et y sera logée....

« Je lègue de même et laisse à ma bibliothèque : 1° mon buste de marbre [par J.-B. Péru], comme monument de l'art, et le carré de bronze qui en fait partie. Les lettres initiales H.B.F.D. se remplissent par : *Hanc bibliothecam fundavit dotavitque.* 2° Un portrait en petit sur toile [par Sauvan] dans le costume actuel. 3° Quelques tableaux originaux, au choix de Monsieur Dalbouin de Villeneuve, [ainsi qu'] un tableau peint de ma main d'après Manglart, d'une marine avec un arc de triomphe. »

Calvet prescrivait de mettre en vente sa maison et de chercher pour ses collections un logement plus convenable : « La ville voudra bien fournir sans frais la maison destinée aux livres et aux monuments de la nature et de l'art ; un couvent de religieux, ou même la maison occupée ci-devant par M. Favier, avec son

Digitized by Google

jardin, paraissant les plus propres à cet objet, le directeur ou bibliothécaire y logera avec les livres, dont il sera responsable comme des monuments. » Les gens de service y demeureront aussi ; mais « il n'y logera point de femmes », ce qui revient à dire, a-t-on fait remarquer, que la bibliothèque de Calvet devait être « gardée et surveillée par des célibataires ».

Calvet disposait, en outre, de certaines libéralités en faveur de l'« œuvre de bienfaisance » et de quelques particuliers, léguait une pension de 60 fr. par mois à la personne la plus âgée d'Avignon, une pension annuelle de 200 fr. au cultivateur à journées qui, né à Avignon et catholique, aurait le plus d'enfants vivants, un prix biennal de dessin au jeune homme âgé de moins de vingt-quatre ans qui aurait fait le meilleur dessin au crayon.

Comme Calvet souhaitait que sa bibliothèque fût enrichie dans l'avenir par des dons, il prescrivait aux administrateurs désignés par lui de provoquer les libéralités et de les reconnaitre : « Je conseille aux administrateurs de décerner solennellement des distinctions honorifiques à ceux qui enrichiront les recueils. Par exemple, un présent de livres ou de manuscrits anciens, d'argent ou de choses précieuses d'une valeur bien constatée, non arbitraire, ni fantastique, de six mille livres, vaudrait au donateur, même vivant, son buste de bonne main, en marbre, s'il se pouvait, ou en pierre choisie de Pernes. Lorsque le prix de la chose donnée serait seulement de trois mille francs, on se bornerait à son portrait peint à l'huile sur toile, à cadre doré, placé avec distinction. Que si le don était fort au-dessous de cette valeur, les administrateurs le reconnaitraient, ou par une mention honorable dans les registres, ou par le nom du bienfaiteur gravé sur cuivre et bien exposé. »

Par contre, Calvet défendait qu'on le nommât à propos des legs qu'il avait faits. « En toute supposition, je défends de me nommer dans des inscriptions, affiches, journaux, gazettes, imprimés ou annonces quelconques avec indication de ces dons. »

Les règles très strictes fixées par Calvet pour l'administration de l'établissement créé par lui devaient assurer la perpétuité de son œuvre ; il laissait d'ailleurs pour en favoriser la prospérité une dotation importante en propriétés mobilières ou immobilières, restes d'une fortune qui avait été, parait-il, assez considérable. Calvet avait subi des pertes d'argent pendant la Révolution ; il n'avait pu toucher alors ni ses fermages ni le revenu

Digitized by Google

des pensions qu'il avait sur les communautés. Lorsque le calme fut revenu, des restitutions spontanées, l'inscription de ses droits sur le Grand Livre de la Dette publique, l'heureuse acquisition de quelques pièces de terre près d'Avignon et de Cavaillon, une stricte économie qui le faisait parfois taxer d'avarice, réparèrent en grande partie « ce dérangement »[1]. En 1810, le revenu des immeubles de Calvet s'élevait à 8.431 fr., et son mobilier valait 18.000 fr. environ, d'après une déclaration de ses exécuteurs testamentaires enregistrée dans une délibération du conseil municipal du 14 novembre 1810.

La municipalité fut autorisée à accepter le legs de Calvet par un décret impérial du 9 avril 1811 ; on décida de donner aussitôt à l'institution nouvelle le nom de Museum-Calvet.

La ville d'Avignon se trouva dès lors en possession de deux établissements similaires, le Musée-Bibliothèque municipal et le Muséum-Calvet. Le premier, installé depuis plusieurs années dans les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Martial, était de beaucoup le plus important ; il comprenait les richesses bibliographiques et artistiques des anciennes maisons religieuses d'Avignon que la loi du 18 août 1792 avait réunies au Domaine national et dont une circulaire du ministre de l'Intérieur Rolland (3 novembre 1792) avait prescrit l'inventaire et le « triage ». Ce triage ne fut pas fait avec tout le soin et la conscience désirables ; des ventes malencontreuses furent opérées[2]. Malgré cela, le premier conservateur du Musée, Meynet, put, dès l'an X, publier la *Notice* détaillée de 77 tableaux exposés dans les galeries de Saint-Martial[3], et la Bibliothèque, organisée par l'ex-chanoine Calvet, petit-parent d'Esprit-Calvet, s'ouvrit au public et fut fréquentée dès 1806. On y comptait alors 26,451 volumes dont le Catalogue rédigé par le bibliothécaire formait trois gros volumes in-folio. Ce n'était point une « immense et monstrueuse collection ». Elle était composée, pour un tiers, de livres de théologie, et pour les deux autres

1. *Vie de l'auteur*, fol. 404 v°.

2. L. Duhamel, *Origines du Musée d'Avignon*. Paris, Plon, Nourrit et C^ie^, 1889, in-8° (Extrait du *Compte-rendu de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1889).

3. *Notice historique des tableaux qui se trouvent au Musée d'Avignon*. Avignon, J.-J. Niel, an X, in-12.

Digitized by Google

tiers, de bons ouvrages de jurisprudence, de science, de littérature, de géographie et d'histoire. Elle comprenait surtout une belle collection de 619 manuscrits, parmi lesquels il faut citer la bible de l'antipape Clément VII, le psautier du maréchal de Boucicaut, un livre d'heures du XIII^me^ siècle magnifiquement enluminé, le splendide missel de l'église Saint-Didier d'Avignon, etc. [1].

La bibliothèque de la ville continua à prospérer et à s'accroître, même après 1806. Un cahier tenu par le bibliothécaire et retrouvé parmi les papiers de Requien suffirait à le prouver ; il a pour titre : « Catalogue des livres achetés ou donnés à la Bibliothèque [d'Avignon] depuis 1806, époque de l'arrangement et de l'ouverture de la bibliothèque jusqu'en 1813 [2]. » Cette bibliothèque était fréquentée par un public peu nombreux, mais assidu ; elle recevait en moyenne une dizaine de personnes chaque jour [3].

Par contre, le Musée municipal eut bientôt un sort misérable. Une nouvelle vente de tableaux en 1808 et le dépôt en 1816 dans les églises et chapelles d'Avignon d'une centaine de tableaux réduisirent à cinq ceux qui restaient au Musée. Il n'y eut donc plus à proprement parler de musée de peinture, mais deux bibliothèques, accompagnées de cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle, installées toutes deux dans l'abbaye de Saint-Martial, mais ayant chacune leurs conservateurs et leurs employés spéciaux.

De bonne heure, on songea à supprimer ce dualisme. Le 14 mars 1816, Costaing de Pusignan, conservateur du Musée municipal, écrivait au maire : « Messieurs les administrateurs Calvet veulent réunir le musée de la ville au Musée Calvet et profiter de cet arrangement pour transporter dans le Musée Calvet les objets d'antiquité conservés dans celui de la ville ; j'aurai l'honneur d'observer à ce sujet à M. le Maire que, si pour le bien de la chose, on peut réunir le Musée de la ville au Musée Calvet, ce ne doit être que pour venir au secours de celui de la

1. « Catalogue de la Bibliothèque de la ville d'Avignon par ordre de matières », rédigé en 1808, par le bibliothécaire Calvet. Tome I^er^. Théologie. Tome II. Jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres. Tome III. Géographie, histoire, manuscrits (Bibl. d'Avignon, ms. 3181-3183).

2 Bibl. d'Avignon, ms. 2021, fol. 145-162

3. Labande, *Catalogue général des manuscrits*, t. I, p. LXXVII.

Digitized by Google

ville et non pour en distraire les objets d'antiquité que nous possédons et qui presque tous ont été des dons. »

Calvet avait été bien inspiré en défendant d'une manière absolue que ses livres et objets d'art fussent réunis à ceux de la ville, car la fusion jugée nécessaire se fit en faveur de l'établissement créé par lui En 1820, le conseil municipal désigna une commission chargée d'examiner comment pourrait se faire la réunion de la Bibliothèque communale et du Musée Calvet. Cette commission fit connaître le résultat de ses travaux dans la séance extraordinaire du 31 juillet 1820.

« Elle avait remarqué, déclare le rapporteur, qu'à la vérité, le fondateur [du Muséum-Calvet] avait littéralement exprimé la prohibition de mêler et confondre les objets d'art et les livres par lui donnés à la ville d'Avignon, avec d'autres livres ; mais que son intention à cet égard devait être prise dans le sens qui le lui avait évidemment dicté ; qu'il avait sans aucun doute voulu donner à entendre, par un sentiment naturel à l'homme qui cherche à se survivre à lui-même, qu'il craignait qu'en laissant arbitrairement la faculté de déplacer, mêler et confondre ses livres dans d'autres établissements, on ne méconnût ainsi la fixité et la perpétuité qu'il a voulu affecter à sa fondation, et qu'ensuite sa mémoire ne vint à tomber dans l'oubli ; qu'en expliquant autrement cette clause prohibitive, on se jetterait dans une choquante contradiction ; qu'en effet, M. Calvet ayant, dans son testament, prévu le cas où des dons de livres seraient faits à sa bibliothèque et applaudi d'avance à ce moyen d'en augmenter la valeur, on devait en induire que la ville d'Avignon pouvait au moins autant que de simples particuliers, user de cette faculté de donner... »

Après avoir ainsi démontré qu'on pouvait réunir les deux établissements, le rapporteur s'attacha à prouver qu'on le le devait :

« 1° En mémoire même du fondateur, puisqu'en joignant à sa bibliothèque celle d'Avignon, on contribuerait à donner plus d'éclat et de célébrité à son établissement ;

« 2° En ce qu'il n'y a pas nécessité pour la ville d'avoir deux bibliothèques publiques ;

« 3° En ce qu'en l'état, ces deux bibliothèques restant séparées, l'une, celle de la ville, n'éprouverait, par le défaut de fonds affectés à son service, que des augmentations presque insensibles, et la seconde, celle donnée par M. Calvet, réduite encore a un petit nombre de volumes demanderait une longue succession

Digitized by Google

de temps pour atteindre l'importance d'un établissement de cette nature. »

Le conseil, adoptant les motifs de son rapporteur, décida « de donner au Musée et à la Bibliothèque Calvet, la Bibliothèque, [le Musée] et le cabinet d'Histoire naturelle, appartenant à la ville d'Avignon, de réunir, au moyen de ce don, et dans le local de Saint-Martial, ces deux établissements en un seul, sous la dénomination de Museum Calvet » (31 juillet 1820). Cette délibération, restée d'abord lettre morte, fut renouvelée en 1826 et mise à exécution à la suite d'un arrêté ministériel du 20 juillet 1826 qui autorisa simplement la ville d'Avignon « à réunir la Bibliothèque communale au Musée Calvet. »

Le nouvel établissement ainsi constitué connut aussitôt une période de prospérité exceptionnelle. Une galerie de peinture fut installée qui reçut le nom de galerie Vernet.

Des acquisitions heureuses et des donations importantes l'enrichirent rapidement. L'achat, en 1827, de la galerie du chirurgien avignonais Sauvan, fit d'un seul coup entrer au Musée 83 tableaux, la plupart de l'école hollandaise. Carle Vernet avait déjà donné sa *Course de chevaux à Rome ;* Horace Vernet, son *Mazeppa ;* il devait y ajouter plus tard le *Barra* de David, la *Bataille de Nazareth* de Géricault et les dessins exécutés par son aïeul pour la suite des ports de France.

Malheureusement le Musée était installé dans des conditions déplorables. Le conservateur Guérin, s'en plaignait dans un rapport adressé au maire le 6 novembre 1826. « Dans l'état actuel des choses, disait-il, le service du Musée ne peut être bien fait, si l'on ne dispose pas le local actuel d'une manière plus convenable. » Ces doléances finirent par être entendues.

En 1828, l'architecte Gay dressa les plans d'un nouvel aménagement du Musée « dans l'ancien claustral des Bénédictins de Saint-Martial d'Avignon. » Ce projet réservait des salles à l'Académie de Vaucluse, à la Société des Amis des Arts, à l'école de dessin, à l'école de musique, à l'école de chimie et de mécanique, institutions qui, sauf l'Académie, avaient toutes été fondées sur l'heureuse initiative du maire M. de Montfaucon, qui contresigna les plans de Gay [1].

Ces plans ne furent pas mis à exécution, on adopta bientôt un projet plus radical, celui du déménagement des collections. En

1. Bibl. d'Avignon, ms. 4028.

Digitized by Google

annonçant la vente par la ville d'Avignon de « quatre maisons situées rue du Vieux-Septier, l'ancien abattoir, rue Calade, et l'ancien hôpital de Saint-Bénézet, près la porte du Rhône, en dehors des remparts, » l'*Echo de Vaucluse* du 12 septembre 1832, prévint ses lecteurs qu'il s'agissait, « avec les fonds résultant de ces diverses ventes, d'acheter l'hôtel Deleutre pour y transporter la bibliothèque, la galerie des tableaux, le cabinet de médailles, les collections d'objets d'art, etc. » L'hôtel Deleutre, c'était la magnifique demeure que le marquis de Villeneuve-Martignan, s'était fait construire au milieu du XVIII[e] siècle sur les plans de l'architecte Franque [1]. Le maire Delorme l'acquit, le 8 mars 1833, au prix de 85.860 fr.; aucun oblateur n'avait disputé à la Ville l'acquisition de cet immeuble. « Nous n'attendions pas moins, dit l'*Echo de Vaucluse*, du patriotisme avignonais. »

C'était en effet le plus charmant logis où l'on pût réunir livres, tableaux et objets d'art. On s'empressa d'y transporter et d'y aménager les collections ; cette double opération, toujours longue et délicate, fut conduite avec une louable activité par le conservateur Guérin, et, dès le dimanche 3 avril 1835, le Musée put s'ouvrir au public.

La nouvelle installation enchanta Stendhal. « Je me suis fait conduire au Musée, écrit-il quelque part. Les tableaux sont placés d'une manière charmante, dans de grandes salles qui donnent sur un jardin solitaire lequel a de grands arbres. Il règne en ce lieu une tranquillité profonde qui m'a rappelé les belles églises d'Italie ; l'âme, déjà à demi séparée des vains intérêts du monde, est disposée à sentir la beauté sublime. »

A partir de 1835, le Musée Calvet n'a cessé de s'accroître, grâce aux concessions de l'État, aux sacrifices consentis par la Ville, à la sage gestion des fonds légués par Calvet et par d'autres bienfaiteurs. Dans cette seconde période, des donations particulières fort importantes ont été faites, parmi lesquelles il faut citer en première ligne celle du naturaliste Esprit Requien, mort en 1852. Requien est sans contredit, après Calvet, le principal bienfaiteur du Musée d'Avignon. Personnalité éminemment originale et intéressante, ami et correspondant de Mérimée [2], de Castil-Blaze,

1. Voir la convention passée le 18 décembre 1741 par le marquis de Villeneuve avec François Lamy, maître maçon, pour la construction de son hôtel et une quittance (12 février 1754), du sculpteur Bondon aîné, pour les ouvrages faits par lui dans l'hôtel de Villeneuve (Bibl. d'Avignon, ms. 3963, fol. 115 et 255).

2. Voir les *Lettres de Mérimée à Requien*, dans la *Revue de Paris*, n° du 15 avril 1898.

Digitized by Google

d'Armand de Pontmartin, de l'excellent peintre Bigand, etc., Requien avait formé une inestimable collection de livres et de manuscrits concernant Avignon et le Comtat, une abondante série d'autographes, une belle galerie de tableaux et d'objets d'art, ainsi qu'un important musée d'histoire naturelle dont il a fait jouir, de son vivant même, ses concitoyens.

Il serait trop long d'énumérer les autres legs, donations ou acquisitions qui ont été faits durant cette période. Ils ont enrichi les collections du Musée Calvet dans des proportions si considérables que l'hôtel de Villeneuve-Martignan, comme autrefois l'abbaye de Saint-Martial, est devenu trop étroit ; de nouvelles dispositions s'imposent pour assurer la présentation parfaite des tableaux, des antiquités et des objets d'art. La nouvelle période qui s'ouvre verra donc s'opérer un changement important. Souhaitons qu'elle soit prospère comme la précédente : le Musée Calvet restera digne du glorieux passé de la ville d'Avignon.

J. GIRARD.

Digitized by Google

APPENDICE.

I. — La Bibliothèque de Calvet.

Calvet dressa en 1791, le catalogue de sa bibliotheque ; il en informait en effet, le 6 décembre de cette année, un de ses correspondants. « ...J'ai terminé le catalogue de ma petite bibliothèque ; vous m'aviez souvent sollicité d'y mettre la dernière main. Un ouvrage de cette nature n'est point du tout mécanique, comme on se l'imagine quelquefois. Il exige de la méthode, des connaissances et des recherches. Enfin je l'ai fini [1] ! »

Ce catalogue occupe les feuillets 277-368 v° du tome III des *Œuvres* de Calvet. Il énumère 1382 volumes ; à la fin de chaque paragraphe, Calvet a noté dans un espace laissé a cet effet, les livres acquis par lui après la rédaction de son catalogue. Ces livres sont en très petit nombre.

Nous croyons pouvoir intéresser les bibliographes en publiant ici le titre des divisions du catalogue de Calvet.

Théologie.

1. Texte et versions de l'Ecriture Sainte (n^os^ 1-19).
2. Concordes des Ecritures. Figures de la Bible. Critiques sacrés. Concile (n^os^ 20-38).
3. Saints Pères. Théologiens moraux. Apologistes de la religion. Controversistes. Mystiques (n^os^ 39-80).
4. Erreurs en matière de religion (n^os^ 81-90).

Jurisprudence.

Droit ancien. Droit des gens. Droit civil (n^os^ 91-108).

Sciences et Arts.

1. Philosophie. Philosophes anciens et modernes (n^os^ 109-132).
2. Morale. Politique. Finances (n^os^ 133-149).
3. Métaphysique. Divinations. Songes. Apparitions (n^os^ 150-158).
4. Physique. Agriculture (n^os^ 159-174).
5. Histoire naturelle. Histoire naturelle universelle (n^os^ 175-202).
6. Histoire naturelle particulière des trois règnes.
   - Animaux : zoologie (n^os^ 203-217).
   - Végétaux : phytologie ou botanique (n^os^ 218-236).
   - Minéraux : oryctologie (n^os^ 237-257).

1. *Œuvres*, t. III, fol. 371 v°.

Digitized by Google

7. Médecine. Médecins anciens et modernes. Physiologie. Pathologie. Thérapeutique. Traités particuliers. Mélanges (nos 258-404).
8. Anatomie. Chirurgie (nos 405-434).
9. Chimie. Pharmacie (nos 435-451).
10. Mathématiques. Arithmétique. Géométrie. Astronomie. Optique (nos 452-467).
11. Arts. Peinture. Architecture. Marine. Art militaire (nos 468-483).

BELLES-LETTRES. GRAMMAIRE.

1. Grammaires et dictionnaires des langues orientales et grecque (nos 484-504).
2. Grammaires et dictionnaires de la langue latine (nos 505-516).
3. Grammaires et dictionnaires des langues française et autres (nos 517-529).

RHÉTORIQUE.

1. Orateurs grecs (nos 530-537).
2. Orateurs latins, anciens et modernes (nos 538-558).
3. Orateurs français (nos 559-570).

POÉTIQUE.

1. Traités de l'art poétique (nos 571-577).
2. Poètes grecs (nos 578-606).
3. Poètes latins anciens (nos 607-661).
4. Poètes latins modernes (nos 662-671).
5. Poètes français (nos 672-691).
6. Poètes italiens (nos 692-697).

MYTHOLOGIE.

Fables. Contes. Romans moraux (nos 698-723).

PHILOLOGIE.

1. Traités d'études et d'éducation. Critiques anciens et modernes (nos 724-768).
2. Hiéroglyphes. Emblèmes. Adages (nos 769-775).

POLYGRAPHES.

1. Anciens et modernes (nos 776-802).
2. Epistolaires anciens et modernes (803-822).

HISTOIRE. GÉOGRAPHIE.

1. Eléments de géographie. Géographes anciens et modernes (nos 823-854).
2. Voyages (nos 855-870).
3. Chronologie (nos 871-893).
4. Histoire universelle (nos 894-909).
5. Histoire ecclésiastique des papes, des ordres religieux (nos 910-934).
6. Histoire des Juifs. Histoire grecque (nos 935-953).
7. Histoire romaine (nos 954-1028).
8. Histoire de France et d'autres pays de l'Europe (nos 1029-1078).
9. Histoire des pays hors de l'Europe (nos 1079-1087).

ANTIQUITÉS.

1. Traités de la religion, des sciences et des arts des anciens (nos 1088-1121).
2. Traités des rites et usages des anciens (nos 1122-1134).
3. Inscriptions des marbres et pierres antiques. Traités et collections de pierres gravées (nos 1135-1167).

Digitized by Google

4. Histoire métallique. Traités généraux de la science des médailles (nos 1168-1194).
5. Traités particuliers de médailles (nos 1195-1257).
6. Collections de médaillons et de médailles (nos 1258-1270).
7. Recueils de diverses antiquités. Monuments d'architecture, de peinture et de sculpture (nos 1271-1321).

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1. Extraits historiques. Histoire et mémoires des Académies. Journaux (nos 1322-1337).
2. Bibliographes. Traités des livres. Catalogues de livres et de manuscrits (nos 1338-1353).
3. Vies d'hommes illustres anciens et modernes (nos 1354-1376),

II. — PENSÉES CHOISIES DE CALVET.

Se taire dans l'oppression, c'est quelquefois grandeur d'âme ; mais exalter jusqu'à l'adulation son oppresseur, fût-il un grand, c'est toujours l'excès de la plus vile bassesse [1].

* * *

Il est singulier et heureux que le peuple, qui en général n'est pas trop attaché à la religion, exige néanmoins de ses prêtres d'en suivre l'esprit par la fuite du vice et la pratique de la vertu [2].

* * *

Faux jugement de soi-même.

Il n'est pas rare que celui qui fait son propre éloge, prenne le change sur le point qu'il choisit pour se faire valoir. Un homme me disait un jour confidemment : « Je jouis, il est vrai, d'une grande considération, mais je sais ce qu'il m'en coûte ». J'avais eu souvent et pendant longtemps l'occasion de l'étudier, et je savais quelle était l'opinion publique sur son compte. Il n'avait ni mérite, ni considération [3]...

* * *

De même que dans la marche de la nature, les fruits succèdent aux fleurs, ainsi dans l'usage de la vie, l'utile doit toujours venir à la suite de l'agréable ; si les amusements nous sont quel-

1. *Œuvres complètes*, t. V, fol. 391 v°.
2. *Ibid.*, t. VI, fol. 155 v°.
3. *Ibid.*, t. V, fol. 395 v°.

Digitized by Google

quefois nécessaires, n'oublions pas de les rendre utiles à nos devoirs [1].

***

Peut-on avancer que la nature ne s'efforce qu'à conserver l'espèce, sans se mettre en peine des individus ; c'est comme si l'on disait qu'un auteur ambitionne l'approbation du public et qu'il dédaigne celle des particuliers [2].

***

Conseil pour l'enseignement.

Il est plus utile et moins aisé d'être court sans obscurité, que prolixe et diffus même avec élégance. J'ai toujours souhaité qu'on proposât dans les collèges des prix aux élèves avancés, pour leur apprendre l'art et leur inspirer le goût d'abréger une période et d'analyser un discours. Exprimer la même idée avec moins de mots, dire peu et dire tout donnerait un droit exclusif aux suffrages des juges [3].

***

Le principal, et peut être le seul mérite de la Révolution, a été de faire distinguer les gens de bien des méchants ; elle a même établi des nuances dans les vices et les vertus [4].

***

Dans les malheurs de tout genre que j'éprouve depuis l'orage qui désole nos provinces, j'observe que l'histoire m'a consolé beaucoup plus que la philosophie. Je me suis souvenu que de toutes les vies écrites, on n'en lit aucune qui ne soit semée de biens et de maux, que même et surtout les grands hommes ont été en proie aux vicissitudes de la fortune, et qu'une prospérité durable, une paix uniforme, des succès permanents, sont incompatibles avec le fardeau de l'humanité. D'où, j'ai conclu que je ne dois être ni affligé, ni surpris des calamités, des vexations et des disgrâces qui m'obsèdent vers la fin de ma carrière. Je trouve au contraire, dans l'époque de ces revers, un motif plus particulier de rendre grâces à la Providence, puisque je n'aurai pas longtemps à supporter la privation de mes biens, de mon repos et de ma liberté, ni les violences de l'effronterie, de la scélératesse et

1. *Ibid.*, t. VI, fol. 152.
2. *Ibid.*, t. VI, fol. 148 v°.
3. *Ibid.*, t. V, fol. 418.
4. *Ibid.*, t. VI, fol. 148 v°.

Digitized by Google

de l'injustice... Mes livres me restent, et si on me les enlève, ainsi qu'il est arrvé à beaucoup de gens de lettres, je n'oublierai point qu'ils m'ont enseigné pendant soixante ans l'art difficile de me passer de leur secours [1].

* * *

Monarchie. République.

Depuis que les hommes ont formé des sociétés..., on se demande si le gouvernement monarchique est préférable ou non au républicain. Ce problème important et célèbre, qui fait la base des combinaisons politiques, était proposé dans la place de Rome, ainsi que dans le Lycée d'Athènes. On cherche encore aujourd'hui à le résoudre dans tous les ouvrages de droit public, la rhétorique elle-même s'y exerce, et le jésuite Porée, qui a donné le dernier discours fait sur cette question, a conclu à Paris en faveur de la monarchie, comme il aurait prononcé à Venise pour l'état républicain. Cette course n'a été ni ne sera jamais jugée ; des deux côtés, les avantages balancent les inconvénients... Chacun jouit et jouira constamment du droit d'embrasser l'opinion la plus conforme à ses goûts, à sa situation ou à sa fortune. Il y a donc toujours eu des patriotes et des royalistes, puisque toujours les uns ont opiné pour la République et les autres pour la Royauté ; d'où je conclus qu'on devrait s'abstenir de donner à cette hypothèse plus d'importance que n'en exigent les doutes politiques. Je voudrais par conséquent que tout homme applaudit à la nature du gouvernement sous lequel il est né, et que les différentes opinions qui pourraient s'élever là-dessus, étant traitées aussi froidement qu'un problème de géométrie, on ne mit dans cette discussion que la curiosité du système et non pas l'animosité du parti [2].

III. — Note de Calvet sur l'émeute de Toulon des 23-24 mars 1789.

Arrivée à Toulon, le 23 à 5 heures.

Générale bat, tocsin, les deux régiments Barrois et la Marine sont sous les armes. Les portes se ferment.

1. *Ibid.*, t. V, fol. 388 v°.
2. *Ibid.*, t. V, fol. 402.

Digitized by Google

Émeute. Cause : assemblée pour l'élection des députés. Le peuple crie et demande des secours, veut qu'il n'y ait plus ni évêque ni chapitres. MM. Lautier, ex-consul, et Bodin, secrétaire de la ville, assommés, de même que M. Mourche, ancien avocat et ancien secrétaire.

Le même jour, voiture de l'évêque jetée à la mer, son suisse dépouillé, baudrier enlevé ; un homme prit son épée et commandait le peuple.

Le soir et dans la nuit du 24, maison de M. Rodin pillée, fers arrachés, cheminées, fenêtres, tout détruit. Palais de l'évêque, vitres cassées, fenêtres détruites. Lautier, maison pillée et brisée, M. Mourche assommé, maison pillée.

En ce moment 24, à 9 heures, troupes sous les armes, portes fermées, maison de M. d'Albert, commandant de la marine, menacée. Attroupements partout, 3.000 livres, argenterie pillée, papiers importants.

A 10 heures, le 24, les troupes étant sous les armes sur la place ; la maison sur cette place continue d'être pillée par le peuple, tonneaux effondrés, vin répandu.

On n'en veut qu'à cinq à six maisons ; une femme a reçu un coup de baïonnette, on lui a donné de l'argent ; elle a été soignée, le soldat puni.

Un tambour tué, un officier sur lequel le pistolet a raté...

Le 24 au soir, (on) ordonne à son de trompe et de tambour, de se retirer à 6 heures, garde à l'hôtel du commandant de la marine ; bruit léger dans la nuit. Le matin 25, olivier au chapeau.

Maison du curé de la grand'paroisse, tout brisé [1].

1. Cette note se trouve dans les papiers de Requien (ms. 3051, fol. 51).

Digitized by Google

Digitized by Google

Notes d'Archéologie Avignonaise.

II.

CALVET

ET

LES MONUMENTS ANTIQUES D'AVIGNON.

Au cours des séances tenues à Avignon par le *Congrès archéologique* de 1855 [1], M. de Caumont émit le vœu que l'on dressât une carte provisoire de l'Avignon romain. L'idée était juste ; elle ne fut pas réalisée. Et cependant, pour l'étude d'une cité qui n'offre plus que des vestiges de l'époque romaine, dont le sous-sol remanié ne livre que des lambeaux de murs et des ruines informes, l'exécution d'un tel projet offrirait aux archéologues de multiples avantages. Une carte d'Avignon antique permettrait d'abord de fixer d'une façon précise l'emplacement des découvertes déjà faites, de reconnaître que certaines d'entre elles se réfèrent à un seul et même monument. Elle rendrait possible les restitutions, susciterait des rapprochements, provoquerait des remarques. Grâce à elle, on pourrait déterminer bien exactement ce qui appartient à l'antiquité et ce qui fut l'œuvre du Haut Moyen-âge. La direction des *viae* apparaîtrait plus nettement et le système des égouts serait plus commode à retrouver.

En un mot, cette carte parlerait aux yeux ; elle serait la synthèse visible et vivante de tout ce qui a été retrouvé de l'*Avennio* antique et elle fournirait de précieuses indications sur les parties de la ville où des fouilles pourraient donner de bons résultats.

Mais avant de procéder à cette entreprise, un travail préparatoire s'impose, plus considérable qu'on ne pense. Il convient d'examiner les découvertes qui ont été faites à Avignon dans le cours des siècles précédents, de repérer exactement les points où furent trouvées des antiquités, de contrôler les renseignements fournis. Or, rien n'est plus difficile que de fixer l'emplacement actuel des immeubles ayant existé aux XVI[e], XVII[e] ou au XVIII[e] siècle. Des maisons citées par les historiens d'autrefois, les unes ont été démolies, d'autres agrandies ou partagées. Elles ont maintes fois changé de propriétaires. C'est donc là un travail pénible, minutieux et sans gloire.

A ces difficultés, il faut ajouter celle qui résulte du grand nombre d'érudits ayant signalé des trouvailles d'antiquités faites dans notre ville. Toutes doivent être examinées minutieusement afin de reconnaître celles qui, présentées sous

1. Congrès archéologique. *Séances tenues en 1855 à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon*. Paris, 1856, in-8, p. 422.

Digitized by Google

des aspects différents, sont cependant relatives à un seul et même objet, afin de démêler, parmi tous les auteurs qui les rapportent, ceux qui en ont été les témoins oculaires ou qui ont simplement répété les dires de leurs devanciers.

Il est donc difficile de se livrer en une seule fois à tout le travail de repérage, de vérification et de critique que demande l'établissement d'une carte de l'*Avennio* romain.

Mais on peut au moins l'entreprendre et commencer par l'examen des principaux auteurs dont les renseignements doivent être utilisés. Dans l'ordre chronologique, il faut citer Valladier, Suarès, un de ceux qui ont fourni le plus de mentions, Morenas, Expilly, Cambis-Velleron, etc. A la fin du XVIII[e] siècle, et au seuil du XIX[e], Calvet apparaît au premier abord comme ayant apporté à ce premier fonds le contingent le plus important de trouvailles antiques. Cet érudit consacra aux antiquités romaines d'Avignon un recueil de notes, sous le titre de « *Monumens antiques existans dans la ville d'Avignon* ». Ce *compendium*, inséré dans le tome II de ses œuvres manuscrites [1], doit être complété par toutes les autres remarques de détails que Calvet a éparpillées dans ses autres volumes. Toutes ont pour caractère de n'être pas une étude, au sens propre du mot, mais une collection de simples notes, matériaux destinés plus tard à être mis en œuvre.

L'œuvre de Calvet relative à l'Avignon romain étant une des plus importantes de celles que nous ont léguées les siècles passés, n'est-il pas naturel, pour mener à bonne fin la carte antique de notre cité, d'étudier en premier lieu les renseignements que cet érudit nous a laissés ?

Mais comment aborder une telle étude sans être amené ou sans se laisser entraîner à faire en réalité une étude complète de l'Avignon romain ? Comment éviter, à l'occasion du travail de Calvet, de se livrer à un commentaire qui dépasse de beaucoup le sujet à traiter ? Puisqu'il s'agit de contrôler exactement ses dires, de signaler ses imperfections ou ses omissions, n'est-il pas presque impossible de ne pas combattre ses théories quand elles paraissent erronées, de ne pas rectifier ses attributions quand elles sont fausses et d'être ainsi tenté d'y substituer les théories et les attributions que l'on croit meilleures ? Et n'est-ce pas alors faire une étude totale de l'archéologie avignonaise à l'époque romaine ?

C'est pour éviter cet écueil, et pour ne pas maltraiter ou dénaturer la pensée de Calvet, que j'ai adopté une méthode un peu particulière. J'ai cru que le meilleur procédé était encore de laisser la parole à cet érudit. Je publierai donc intégralement son texte en me contentant de l'annoter. Je me bornerai à signaler, sous une forme aussi brève et aussi concise que le texte lui-même, les vérités ou les erreurs, les insuffisances ou les contradictions de Calvet, ses trouvailles personnelles ou celles qu'il doit à ses devanciers.

En donnant cette forme à ce mémoire, il m'a semblé que j'échapperais au danger de traiter complètement la question de l'archéologie romaine d'Avignon et les problèmes qu'elle propose à la sagacité des chercheurs : destination des arceaux de la rue Petite-Fusterie, emplacement du Forum, des thermes, des temples, etc. En somme, j'ai tenu à laisser au travail de Calvet le caractère de

1. Chambaud (V), dans sa *Statistique monumentale du département de Vaucluse, Avignon, Comtat-Venaissin, etc.* (Ms de la Bibl. d'Avignon n° 2502, fol. 117-121), a laissé une copie textuelle des *Monuments antiques...*, de Calvet, sans rien y ajouter.

Digitized by Google

simples documents, de matériaux à utiliser. Il me suffira de les soumettre à l'examen d'une critique précise et impartiale.

En plus de son utilité pratique, cette étude coïncidant avec le centenaire de la donation de livres et d'objets antiques que Calvet fit à la ville d'Avignon, permettra de juger cet érudit comme archéologue et de dire — dans une certaine mesure — quel degré de confiance nous devons lui accorder et en quelle estime nous pouvons le tenir.

MONUMENTS ANTIQUES ENCORE EXISTANTS DANS LA VILLE D'AVIGNON[1].

(Tome II, ms n° 2345, fol. 342 r° et ss.)

Il y a dans la rue Petite-Fusterie plusieurs grands arceaux destinés au même édifice[2]; les pierres en sont d'une énorme grosseur; l'un de ces arceaux sert de base au clocher de l'église de Sainte-Madeleine[3].

A côté de cet arceau, il y en avait un autre continu dont le pilier

1. Je n'ai pas cru qu'il fût utile de reproduire exactement l'orthographe de Calvet. Les notes que Calvet met au bas des pages de ses manuscrits seront indiquées ici, comme dans son texte, par des lettres.

2. Ces arceaux ont été signalés avant Calvet par Valladier (*Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant sur le subject des Fortunes, Batailles, Victoires, Trophées, Mariages et autres Faits héroïques et mémorables de très auguste et très chrétien Prince Henri IIII..*, etc. Avignon [1601], in-4°, p. 6, et *Ecclesiae monarchiaeque Galliarum nascentis historia ab antiquitate Phocensis Provinciae et Avenionensium repetita*, ms. de la Bibl. du Vatican, n° 8227 [daté de 1604], en 2 vol.), par Suarès (*Avenio politica*, ms. de la Bibl. Nat. lat., n° 8973, fol. 18), par le P. Malet (*Histoire de la ville d'Avignon et de son terroir...*, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2782, fol. 1), par l'auteur anonyme de l'*Historia Avenionensis et notabilia civitatis* (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2389, fol. 24), par Fantoni (*Istoria della citta d'Avignone et del Contado Venesino...*, Venise, 1678, 2 t. en un vol. in-8°, t. I, p. 10), par Cambis-Velleron (*Annales historiques, chronologiques et critiques sur l'état ancien et moderne, civil et ecclésiastique de la ville d'Avignon* (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2776, fol. 36), par Morenas (*Histoire de la ville d'Avignon*, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2784, fol. 101 v°), par Teyssier (*Hist. de la ville d'Avignon*, ms. de la Bibl. d'Avig., n° 2785, fol. 163 v°), et enfin par Expilly (*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 1762-1770, 6 vol. in-fol., t. I, p. 337). Après lui, il n'est presque aucun auteur ayant écrit sur l'histoire antique d'Avignon qui ne les ait mentionnés. Calvet lui-même y est revenu à maintes reprises (t. III, fol. 30 et 76; t. VI, fol. 83 et s.; V. plus loin, p. 234 et 273).

3. C'est l'arceau qui est encore visible. Il est adossé à la maison Crouzet (n° 351 du plan cadastral) portant le n° 28 de la rue Petite-Fusterie, au bas des escaliers de la rue Saint-Étienne. Il faut remarquer que l'ouverture de l'arceau a été bouchée avec des pierres de même origine que celles ayant servi à le construire. Les matériaux proviennent des carrières de Villeneuve et sont de la qualité connue plus spécialement sous le nom de pierres d'Anbrune.

Digitized by Google

gauche subsiste [1] ; il sert d'entrée à la rue qui monte devant la porte de cette église.

Ces arceaux se continuent dans la maison du sieur Fuzat [2], au-dessus de celle de Cairane, notaire ; on en voit trois sur la même ligne dans l'écurie de M. Pertuis [3], cul de sac vis-à-vis de la Petite-Fusterie, au midi, aujourd'hui fermé par une porte.

Plus haut, dans la Petite-Fusterie, en allant à Saint-Agricol, on trouve deux de ces arceaux bien entiers, avec une grotte profonde, dans une maison touchant celle de M. de Brantes [4], à quelques pas de l'église Saint-Agricol. Leur hauteur, dans l'œuvre, est de 14 pieds 3 pouces [5].

M. Mouton [6], jeune et habile architecte de Paris, qui passait par Avignon en allant à l'Académie de Rome où il était reçu et qui me fut recommandé [fol. 442 v°] par M. le comte de Caylus et par M. Mariette, me fournit le plan géométral et l'élévation mesurée qu'il prit sous mes yeux de ce superbe édifice (*a*).

1. C'est celui qui est encore appuyé à la maison n° 18 de la rue Saint-Étienne (maison du Laurens d'Oiselay, n° 202 du plan cadastral).

2. La maison Fuzat est actuellement celle qui forme le n° 3 de la place Sainte-Madeleine (n° 200 du plan cadastral).

3. Ces arceaux existent encore dans les dépendances de l'ancien couvent des sœurs de Saint-Charles. Ils se trouvent dans la partie de cet immeuble portant le n° 204 du plan cadastral, dans une petite cour située derrière (c'est-à-dire à l'ouest des n^{os} 201 et 205 du plan, lesquels sont en bordure de la place Sainte-Madeleine). Ces trois arceaux sont certainement ceux dont Calvet a laissé un croquis (t. III, ms. n° 2346, fol. 77). Il est à remarquer qu'ils présentent aux regards leur paroi orientale, alors que celui de la rue Saint-Étienne présente la face occidentale. Cette disposition permet de constater : 1° que ces arceaux portent encore à leur base les pierres qui en fermaient le vide ; 2° qu'il n'y a aucun arrachement, ni aucune pierre d'attente permettant de supposer que sur la paroi orientale de ces arceaux se soient appuyées des voûtes ou des constructions posées perpendiculairement.

4. La maison de Brantès est aujourd'hui le n° 2 de la rue Petite-Fusterie (n^{os} 325 et 326 du plan). La maison touchant celle de Brantes est celle qui, englobée dans cet hôtel, constitue le n° 326 du plan cadastral. En effet, dans les caves de cette partie de la maison, j'ai retrouvé des substructions informes, les unes formées de gros blocs, les autres par un blocage. La « grotte » dont parle Calvet existe encore, mais son examen ne permet aucune observation décisive.

5. C'est-à-dire 4^{m}62 cent.

6. Sur ce Mouton qui refit les dessins de Mignard, V. L.-H. Labande : *Notice sur les dessins des antiquités de la France méridionale exécutés par Pierre Mignard et sur leur publication projetée par le comte de Caylus* (dans la *Revue du Midi*, 1909,), et la *Lettre* de Calvet *a M. Duplessis, peintre du Roy, conservateur du cabinet du château de Versailles à Versailles*, du 18 décembre 1793 (ms. de la Bibl. d'Avignon, t. III, fol. 30 et ss. et 81 et ss.), dont nous donnons des extraits plus loin, p. 272.

(*a*) On trouvera dans mes recueils ce dessin intéressant et précieux, qui pourra être gravé. [*Note de Calvet*]*t.*

On ne trouve plus dans les dessins de Calvet, dont quelques-uns subsistent encore au Musée (non classés), le plan de ce monument. Disparu depuis longtemps,

Digitized by Google

Nous avons compté, entiers ou détruits, trente-trois arceaux, à commencer depuis le premier subsistant jusqu'au dernier qu'on voit encore. Il est prouvé qu'au-delà de l'un et de l'autre, il y en avait plusieurs continus dont nous n'avons pu découvrir des traces.

Cet édifice, qui ne peut avoir été que les anciens remparts de la ville, devait s'étendre en ligne droite depuis la partie du rocher qui touche à l'hôpital Saint-Bénézet jusques vers l'église de Saint-Agricol ; de là il remontait vers la place et formait le circuit de la ville alors moins étendue [1].

on ne sait ce qu'il est devenu. Pourtant, M. Digonnet (*Notes d'archéologie avignonaise et provençale* dans le *Courrier du Midi* du 29 décembre 1907) paraît avoir eu en main « le plan et le dessin de M. Mouton ». Il y puise les dimensions suivantes: «longueur totale des traces de la série d'arcades : 113 toises soit 226 m.; hauteur de chaque arcade: 14 pieds 2 pouces, soit 4 m. 60 ; largeur: de 7 pieds 5 pouces à 7 pieds 10 pouces, soit en moyenne 2 m. 50; piliers: 3 pieds 6 pouces sur 3 pieds 9 pouces, soit 1 m. 12 sur 1 m. 21.» Si l'on reporte ces dimensions sur le terrain, à l'aide du plan cadastral, on aboutit aux constatations suivantes. En prenant pour point de départ le coin de la maison de Brantes (rue Petite-Fusterie, 2), les 226 mètres (ou plus exactement les 220 mètres, la canne valant 1m976mm), viennent aboutir aux murs de façade des maisons bordant la rue Chiron, du côté nord. Si, au contraire, ce qui paraît plus juste, on part de l'intersection des deux droites formées l'une par le mur est-ouest trouvé sous l'église Saint-Agricol, l'autre par la ligne des arceaux ci-dessus (nord-sud), on arrive au mur mitoyen fermant au nord le jardin du couvent des sœurs de Saint-Charles (qui est l'ancien jardin de la maison de Saignon). Or, des constatations que j'ai faites, il résulte que des ruines du même genre se rencontrent bien au-delà.

1. Les érudits avignonais ont émis de nombreuses hypothèses et conjectures pour expliquer ou retrouver la nature de ce monument. Valladier (*Labyrinthe...*, p. 6), en fait des arcades sur lesquelles auraient été bâties les murailles de la ville. Il est vrai que, plus tard (*Ecclesiae monarchiaeque....*), il y voyait les ruines d'un aqueduc. Suarès (ms. lat. 8973, fol. 18), adopta la première opinion de Valladier, plus connue d'ailleurs que la seconde, et c'est ce sentiment que suivirent ensuite le P. Malet (ms. 2782, fol. 1), l'auteur de l'*Historia avenionensis* (ms. 2389, fol. 24), Fantoni (*Istoria...*, I, p. 10), Cambis-Velleron (ms. 2776, fol. 36), Morenas (ms. 2784, fol. 101 v°), Expilly (*Dictionnaire...*, I, p. 337), Teyssier (ms, 2785, fol. 163 v°). C'est, on le voit, l'opinion de Calvet et c'est encore cette hypothèse qui, après lui, a rallié le plus grand nombre de partisans : Achard (*Description historique. géographique et topographique des villes, bourgs... de la Provence...*,, Aix, 1787-1788, 2 vol. in-4°, t. I, p. 260), Fransoy (*Histoire de la ville d'Avignon*, ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2795, daté de 1818, fol. 20), Chaillot (*Histoire d'Avignon et du Comtat Venaissin...* Avignon, 1818, 1re livr,. p. 4), Achard (*Dictionnaire historique des rues et places publiques de la ville d'Avignon...*, Avignon, 1857, in-8°, p. 82 : « vaste monument utilisé pour une des premières enceintes d'Avignon »). A cette opinion, il faut ajouter la théorie éclose au XIXe siècle et qui fait de ces ruines les restes d'un grand monument, hippodrome ou cirque. Ce fut Mérimée qui exposa le premier cette hypothèse (*Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, p. 132-133). Elle fut adoptée par Requien (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 3147), par Courtet (*Revue archéologique*, XI, 1854, p. 652, et *Dictionnaire.... des communes du département de Vaucluse*, Avignon, 1857, p. 89 et éd. de 1877, p. 40). Achard, abandonnant son premier sentiment, y souscrivit

Digitized by Google

Un plomb ou sceau antique du VIII[e] ou IX[e] siècle [1], que j'ai dans mon cabinet et qui se trouve aussi chez M. le marquis d'Aulan, présente la vue de l'ancienne ville ; il porte cinq de ces arceaux [2], au pied desquels on voit couler le Rhône ; d'où l'on peut conjecturer que l'intérieur de ces arceaux, assez profonds en certains endroits, était destiné à mettre les bateaux à l'abri [3]. On voit, au-dessus, trois grandes portes de la ville et, dans l'intérieur, une tour ronde surmontée d'un dôme, flanquée de deux autres tours carrées. Cette médaille porte d'un côté la représentation de la ville, telle que je viens de la [fol. 343 v°] décrire, avec ces mots : + SIGILLUM COMUNIS AVINIONENSIS, et, de l'autre, un gerfault aux aigles éployées avec ces mots dont les lettres sont séparées par des points : ✻ G : I : R : F : A : L : C : U : S [4].

(*Saint-Agricol d'Avignon, son église, son chapitre et son état actuel par un paroissien* Avignon, 1873, p. 10), ainsi que Canron (*Guide Fanot* de 1868, p. 14). Enfin, Rochetin a donné à cette théorie toute son ampleur dans son étude sur *Avignon dans l'antiquité* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, XI, 1892, p. 286 et ss. et XII, 1893, p. 241). Tout récemment, M. Digonnet, prenant à son compte l'idée déjà émise par Commin (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2808, fol. 3), a cru trouver la bonne solution en faisant de ces arcades les ouvertures d'un mur de soutènement destiné à racheter la pente du Rocher et à établir une plateforme sur laquelle aurait été établi le *forum*.

L'examen de cette question demandant un ample développement, je me bornerai à indiquer que les constructions de la rue Petite-Fusterie, dont je me réserve d'étudier la nature primitive, furent ensuite utilisées à l'époque mérovingienne et franque pour servir d'enceinte à la ville haute.

1. Calvet se trompe ; le plomb en question est du XIII[e] siècle D'après M. Labande (*Avignon au XIII[e] siècle. L'évêque Zoen Tencarari et les Avignonais*, Paris, 1908, p. 283-292), il résulte qu'en 1225, la bulle qui représentait l'image de la ville était nouvelle. Le dessin montre une enceinte de remparts avec trois portes en plein cintre, percées dans trois tours carrées. A l'arrière-plan apparaît le sommet d'une seconde enceinte avec deux grandes tours carrées et au milieu une autre plus grande et de forme ronde. Au devant de l'enceinte extérieure cinq arches du fameux pont L'exemplaire décrit par Calvet paraît être identique à celui employé pour sceller une des expéditions des conventions passées en 1251 entre Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou d'une part et les Avignonais de l'autre (Labande, p. 291, pl. III, n° 3). Calvet a décrit encore ce sceau au t. IV, fol. 136, n° 61. V. plus loin, p. 257.

2. Calvet s'illusionne ; les arceaux représentés sur ce sceau représentent purement et simplement les arches du pont Saint-Bénézet sous lesquelles passent les eaux du Rhône.

3. Cette hypothèse, exposée aussi par Teissier et Expilly, paraît difficile à admettre : 1° parce que l'ouverture des arceaux (2m50) n'aurait donné accès qu'à des barques ; de faibles dimensions ; 2° parce que les arceaux ont été fermés ; 3° parce qu'aucune voûte ou construction voûtée ne venait s'y appuyer ; 4° parce que à six mètres environ à l'est de ces murs, dans la rue Racine, le gravier non remanié du Rhône s'est rencontré à un niveau assez élevé indiquant que les arceaux étaient un simple mur ou que les constructions auxquelles il appartenait étaient de largeur fort réduite.

4. Le droit de ce sceau est absolument semblable à celui des sceaux de Marseille apposés à des actes du début du XIII[e] siècle. (Convention du 23 janvier 1219, entre l'évêque et les recteurs de la ville vicomtale et tracé des limites entre la ville haute

Digitized by Google

C'est ce gerfault qui a donné lieu aux supports de nos armoiries d'aujourd'hui. Ce sont deux gerfaults ayant chacun un grelot attaché à la jambe. Je n'ai rien trouvé sur l'origine de ce grelot; on peut avoir voulu indiquer que cet oiseau est employé pour la chasse.

La ville avait une double enceinte; l'intérieure environnait le local où se trouve aujourd'hui le Palais. J'en ai vu les fondements dans la maison de M. Niel, imprimeur[1]. L'autre était formée par les arceaux décrits ci-dessus[2]. Les anciennes armes de la ville que j'ai trouvées, en bois de cèdre[3], dans la partie postérieure de la maison de M. Bernard[4], qui était autrefois l'hôtel de ville, derrière l'hôtel de Crillon, paroisse St-Geniès, portent, selon l'usage du temps, la vue de la ville, ainsi que la médaille; mais le volume bien plus considérable de la sculpture en bois a permis de représenter cette double enceinte ; on y voit de même les trois tours intérieures et les arceaux inférieurs. Ce monument unique est dans mon cabinet.

et la ville basse, Albanès, *Gallia Christiana novissima, Marseille,* n° 221 et aussi n° 224). Les deux enceintes font évidemment allusion aux deux villes dont l'une relevait de la juridiction de l'évêque et l'autre de celle du vicomte. Tarascon, qui n'était pas dans ces conditions, n'offre sur son sceau que la représentation d'une ville avec un seul rang de remparts (Arch. de Vaucluse, G, *Chap. métrop.*, 59, n° 75).

1. La maison Niel était situé au commencement de la rue Balance (isle 143), ms. 1681. fol. 143. C'est aujourd'hui la maison formant l'angle des rues Balance et de la Monnaie n°16 (n° 847 du plan cadastral).

2. Il en résulte que Calvet compterait trois enceintes ayant entouré la ville. L'une aurait enserré l'emplacement du Palais des Papes actuel; l'autre serait descendu jusqu'à la rue Petite-Fusterie et au bas de la Place de l'Horloge; la troisième aurait bordé les rues Joseph-Vernet, des Lices, etc. Avec l'enceinte des Papes, cela ferait selon lui quatre enceintes successives.

3. *Catalogue manuscrit du Musée-Calvet,* t. II, *Moyen-âge et temps modernes,* fol. 79 r°, n° 240 A : « Anciennes armoiries de la ville d'Avignon sculptées sur bois de cèdre. Elles représentent en relief trois tours rondes à créneaux ayant chacune une porte. Ces armoiries proviennent de l'ancien hôtel de ville. » En réalité, ce ne sont pas des armoiries, mais la représentation du sceau dont nous avons parlé ci-dessus, p. 216. Le *Catalogue* les attribue au XIII° siècle; elles ne peuvent être antérieures au début du XV° siècle. Haut., o^m32; larg., o^m39. Cf. encore Calvet, t. III, fol. 225, n° 64 (V. plus loin p. 256) et *Catalogue général des curiosités en tous genres contenues dans le Museum de feu Esprit-Claude-François Calvet,* dressé en 1814 par B. Dejean (Bibl. d'Avignon, ms. non catalogué, p. 60, n° 28. fol. 66).

4. Au temps de Calvet, M. Bernard possédait la maison 9 de la rue des Fourbisseurs et la maison 23 rue Collège de la Croix (Ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 1681, isle 66). Elles correspondent aux n°s 854, 854 bis [et 855] du plan cadastral actuel. Cet immeuble a été divisé, les n°s 854, et 854 bis forment aujourd'hui les n°s 37 et 39 de la rue des Fourbisseurs (propriété Brochéry) ; la partie donnant sur la rue Collège de la Croix [n° 855] et rattaché sur le plan cadastre au n° 854 bis, est le n° 8 de cette rue. La partie postérieure de la maison Bernard, derrière l'hôtel Crillon, était donc située dans l'isle 66, entre les

Digitized by Google

J'ai vu dans les caves du doyenné et du capiscolat de Saint-Agricol [1] une muraille énorme, à gros quartiers de pierre, [fol. 343 v°] avec une plinthe d'une très belle architecture. Plus loin, mais sur le même plan, la muraille et la plinthe se trouvent près de l'hôtel de ville dans la maison de M. Turc, épicier [2], laquelle sera bientôt rasée pour agrandir et carrer la Place ; il n'y a plus d'arceaux dans cette partie, le Rhône n'y passait point. Au delà de ces maisons, chez M. Minvielle, à la Place [3], on voit de même cette muraille qui se prolonge dans les maisons à côté ; il y a des arceaux dans la cave de Minvielle qui ont toujours été murés et dont les pierres de clôture sont les mêmes que celles de l'édifice [4].

Un magnifique manuscrit in-fol. autographe, de la fin du XVI[e] siècle intitulé : *Ecclesiæ monarchiæque Galliarum nascentis historia ab antiquitate avenionensium repetita* [5], et dont l'auteur est André

n[os] 37 et 39 de la rue des Fourbisseurs et le n° 8 de la rue Collège de la Croix (coté actuellement 854 du plan). — Calvet se trompe (et avec lui le rédacteur du ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2471, fol. 141). L'ancien hôtel de ville était dans la rue Argentière.

1. Le doyenné de Saint Agricol se trouvait dans le cloître du chapitre situé à l'est de l'église actuelle, entre la mairie et la rue Saint-Agricol. La partie du cloître habitée par le doyen, correspondant à la maison 6 de l'isle 138, devint bien national (Arch. de Vaucluse. Q, fonds 1, liasse 9), fut achetée par Pinatelly (*Ibid.*, Ventes, t. I, n° 126). Ancien n° 319 du plan cadastral, elle passa à Rochetin, à Besse. et fut démolie lors de l'établissement de la rue Géline. La partie de terrain qui ne fut pas prise par la voie publique fut réunie en partie aux n[os] 310 et 311 du plan pour former la maison actuelle Biret, rue Géline, n° 3. Ce sont les ruines de ce mur qui furent retrouvées loin des fouilles faites en 1853 dans la même rue, sous les immeubles Besse-Rochetin.

2. La maison Turc, épicier, était en 1747 rue de la Place et de la Poissonnerie. En 1789, elle est dite rue Géline, isle 138, n° 29. Elle faisait partie du groupe des maisons formant l'îlot situé entre la Place, la rue Orangerie et la rue Poissonnerie. Cette dernière allait de la rue Géline, en passant devant la Brasserie de l'Horloge actuelle, à la rue Orangerie (Saint-Agricol).La maison était donc placée dans le coin sud-ouest de la place de l'Horloge, en face les immeubles actuels n[os] 11 et 12 de la dite place(n[os] 312, 313 et 314 du plan). Elle fut démolie en octobre 1791 (Arch. de la ville, *Période révolutionnaire*,série O, Travaux publics, 1791-1793. *Estimation.... de la maison Turc*). C'est incontestablement la muraille qui fut retrouvée en 1819, lorsqu'on creusa dans la partie méridionale de la place de l'Horloge (découverte signalée par Arnavon, ms. n° 1520, p. 487). Les pierres provenant de cette muraille servirent à faire les piédestaux de la croix et des quatre anges adorateurs du Calvaire placés devant le porche de la métropole, ainsi que les escaliers circulaires sur lequel ce calvaire a été élevé (Fransoy, *Fragment historique sur l'église métropolitaine d'Avignon*, Avignon. 1819. in-8°, p. 15).

3. La maison Minvielle passa à Bruno Thivellier, puis à M[me] veuve Courtet. Elle formait le n° 740 du plan cadastral actuel, occupé aujourd'hui par les immeubles n[os] 6 et 8 de la place de l'Horloge (Benoit de la Paillonne et Courtet).

4. Remarque dont aucun érudit n'a encore soupçonné l'importance et qu'il faut rapprocher de ce que nous avons constaté pour l'arceau de la rue Saint-Étienne (V. note 3 de la p. 213).

5. C'est le ms. latin 8227 en deux vol. On trouve des extraits ou des résumés de

Digitized by Google

Valladier, abbé de Saint-Arnoul de Metz et conseiller au parlement de la même ville, auparavant jésuite. Ce manuscrit, qui a passé depuis peu de la bibliothèque de Saint-Arnoul de Metz dans celle du Vatican, nous donne une inscription [1] qui se lisait sur cet édifice, il y avait :

T. FLAVIVS SYLVIVS FEC

Je n'ai jamais pu découvrir cette inscription, quoique l'indication que l'auteur en donne soit très précise : *in domo Violendæ prope S^m^ Agricolum, qua itur a foro ad patres Dominicanos in cella vinaria ejus* [fol. 344 r°] *domus qua itur ad palatium episcopale est ista inscriptio et sunt aquaeductus in arcubus qui prostant in Parva Fusteria porrecti in longum.*

Au-dessus de l'église et derrière le chœur de Sainte-Madeleine, dans une maison ci-devant de M. Pertuis le père [2], touchant postérieurement le couvent des religieuses de Saint-Laurent, il existe sur pied et en place deux colonnes antiques adossées, parfaitement conservées, l'une très grande, l'autre plus petite ; elles sont debout sur un des pilliers de l'entredeux des arceaux ci-dessus. Il y en a une autre pareille à la grande, placée de même mais très dégradée, dans un des angles intérieurs d'une très petite maison de la Petite-Fusterie [3], à peu près vis-à-vis de celle

cette œuvre dans les ms. 1615, 1619, 2391, 2469, 2471 et 2804 de la Bibl. d'Avignon et dans le ms. n° 708 de la Bibl. de Carpentras. Calvet a consacré d'autres notes à cet ouvrage et notamment dans le t. II, fol. 127 (V. plus loin p. 230).

1. L'inscription est au *Corpus Inscriptionum latinarum*, XII, n° 5701. Nous en possédons deux versions, l'une due à Romyeu d'Arles (ms. de Leyde, add. fol. 192) : F. FLAVIVS SILVIN. F. F. L'autre, due à Valladier (ms. du Vatican, n° 8227, II, fol. 540) et c'est celle rapportée par Calvet. Romieu ou plutôt son continuateur (V. p. 239 note 4) dit qu'elle fut trouvée à Avignon en 1578, dans une cave près de l'église Saint-Agricol. On remarquera que Valladier ne parle pas du tuyau de plomb. C'est ce qui a égaré les recherches de Calvet qui a vainement cherché l'inscription sur les arceaux mentionnés dans la même phrase. Après lui, Guérin, (*Panorama d'Avignon, de Vaucluse...*, p. 135), et Chambaud (ms. n. 2501, fol. 12), furent induits en erreur. Calvet cite encore cette inscription au t. III, fol. 76 (V. plus loin, p. 239 et 273).

2. Pertuis le père possédait, en 1790, une cave et une petite maison (11 et 12 de la rue Fusterie), correspondant actuellement au n° 351 du plan cadastral. C'est aujourd'hui le n° 28 de la Petite-Fusterie, auquel est appuyé l'arceau visible. Ces colonnes ont été signalées par Morenas (fol. 101 v°) qui en a laissé un dessin et par Courtet (*Dictionnaire*, p. 39).

3. La maison Maligeac occupait l'emplacement de la maison portant le n° 284 du plan cadastral dont l'entrée est rue Joseph-Vernet (immeuble de M. de Saint-Priest, n° 5). La maison en face serait donc la maison 347 et 345 du plan cadastral (n° 20, rue Petite-Fusterie).

Digitized by Google

de M. Maligeac. Ces colonnes, cannelées en bosse, de la plus belle forme et d'une hauteur considérable, devaient être nombreuses sur les arceaux, et régnaient peut-être sur une grande partie de leur longueur. J'en ai vu plusieurs tambours dispersés dans la ville, l'un très conservé, enlevé depuis peu, servait de borne à la porte d'entrée de la maison de M. d'Honorati-Jonqueretes, près de l'hôtel de Crillon [1]. On en voit une autre, avec les belles moulures de la partie inférieure de la colonne, qui porte l'essieu du puits à roue d'un des jardins [2], qui va du quartier de l'hôpital aux Capucins du petit couvent [3]; leur diamètre est de deux pieds six pouces [fol 344 v°].

Dans la maison autrefois de M. de Saignon [4], Grande-Fusterie, on voit, au bout du jardin, une grotte voûtée antique, qui pénètre par dessous la rue des Crottes ou Grottes, nom, qui sans doute a été donné à cette rue, à cause de plusieurs cavités de ce genre sur lesquelles elle régnait. Le mur du fond de cette grotte porte un conduit antique en grosses pierres ; le Rhône y coulait au bas ; un homme pourrait entrer dans cette espèce de canal de dégorgement. On trouva dernièrement dans une maison, en descendant du Palais, près de Saint-Pierre, appartenant à M. Tournel [5], un conduit de même grandeur, de même forme, et bâti avec les mêmes pierres, lequel s'est retrouvé dans quelques maisons près

1. Au temps de Calvet, la maison d'Honorati-Jonquerettes était rue de la Masse, actuellement n°s 694 et 693 du plan, divisée en deux parties, l'une, n° 12 bis (694), à M. Goudareau ; l'autre, n° 12 (694) à M. Charles de Félix. Plus tard, par achat, M^rs d'Honorati y ajouta l'immeuble n° 672 du plan (n° 10). Le fragment de colonne qui était à la porte du n° 12 (immeuble Félix) de la rue de la Masse avait 2 pieds 6 pouces de diamètre (Calvet, t. VI, n° 2349, fol. 86 v°, note *b*, V. plus loin p. 273), c'est-à-dire 0,792 ^mm, soit 2 m. 48 de circonférence environ.

2. Ce chapiteau a été signalé aussi dans le *Bulletin archéologique de Vaucluse*, (t. II, 1880. p 549), comme se trouvant, à cette date, en qualité de borne, à la « jonction de la rue du Bon-Pasteur avec celle qui mène à la porte Limbert » (rue Roquille). Le puits à roue auquel il servait de pivot était situé dans le jardin limité par les rues Roquette, Roquille et Bon-Pasteur à l'extrémité de l'isle 30 (n° 226 du plan). Dans ce jardin s'étaient élevées, depuis l'époque de Calvet, des maisons, ce qui avait amené le déplacement du chapiteau. Il servit alors de borne. Lors du percement de la rue Guillaume-Puy, les maisons construites dans l'ancien jardin disparurent et leur emplacement est encore marqué par la petite place traversée par cette rue et à laquelle viennent aboutir les rues du Bon-Pasteur et Roquette.

3. Les capucins du Petit-Couvent occupaient alors l'isle 43 entre la rue des Clefs, la rue des Teinturiers et celle du Rempart (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 1681. fol, 43).

4. C'est la maison située au fond du jardin de l'ancien couvent de Saint Charles, et portant le n° 207 du plan.

5. La maison en question était située rue Peyrolerie. C'est aujourd'hui l'immeuble coté 613 au plan cadastral, n° 1 de cette rue.

Digitized by Google

de Saint-Pierre[1] et au-delà ; ce conduit allait se dégorger dans le Rhône. Il serait possible que le canal de la grotte de M. de Saignon fut une continuation de celui-ci[2].

Une ancienne tradition porte que la maison de M^me^ de Latier[3], sous le Palais, était un temple de Jupiter ; c'est de là que paraît dériver le canal des maisons près de Saint-Pierre. J'ai une tête de Jupiter[4], trouvée ici, qu'on pourrait prendre pour celle de la divinité de ce temple.

Le manuscrit indiqué de Valladier rapporte plusieurs inscriptions antiques que je n'ai pu découvrir[5]. L'une se trouve dans l'église de la Principale, sur une pierre renversée de l'autel d'une des chapelles, l'autre, cachée [fol. 345 r°] sans doute sous l'enduit du mur, est dans le cloître des Dominicains, et une troisième, que je crois couverte par la boiserie des bancs, se voyait dans une chapelle de l'église des Récollets, autrefois de l'Observance.

1. Sans doute ceux qui ont été signalés par Chambaud (*Statistique...*, ms. 2502, fol. 42), chez Gautier, près Saint-Pierre et dans celle d'un boulanger, demeurant près la même église. La maison Gautier était rue Fromagerie, 2 (n° 584 du plan cadastral, C'est aujourd'hui la maison n^os^ 7 et 9 de la rue des Encans (immeuble Dinard). Quant à celle du boulanger, c'est celle de la même isle, maison de la rue des Châtaignes, où habitait, au temps de Chambaud, un Moutet boulanger (actuellement n° 14 de la rue et place des Châtaignes et 587 du plan).

2. Calvet fait erreur. Les pentes du Rocher forment du nord au sud une sorte de dos d'âne qui, allant jusqu'aux environs de l'église Notre-Dame de la Principale, établit deux versants bien nets. Il n'est donc pas possible que les eaux canalisées par l'égout du versant oriental soient allées se déverser dans l'égout occidental.

3. Les antiquités trouvées dans cette maison ont été maintes fois signalées. Calvet y revient au t. III, fol. 188, dans sa *Lettre au comte de Caylus*, t. VI, p. 5 (V. plus loin p. 235).

La maison Latier formait, au temps de Calvet, les maisons 7 et 8 de l'isle 93. C'est aujourd'hui la maison de M. le D^r^ Pamard (609 et 608 du plan cadastral), n° 8, rue Peyrollerie. — Des découvertes d'antiquités ont été faites en cet endroit à plusieurs reprises et notamment en 1650 (Suarès, ms. latin 8973, fol 60), et de nos jours, en 1902.

4. Ce que Calvet prend pour une tête de Jupiter est, en réalité, celle de Dyonisios. Elle est actuellement au Musée (*Catalogue ms. du Musée Calvet*, I, *Antiquité*, n° 101, fol. 188). Hauteur, 0^m^31, y compris le socle (V. Calvet, t. III, fol. 170 et VI. *Lettre à M. de Caylus...*, fol. 4 ; Achard, *Description...*, I, p. 260. Courtet, *Dictionnaire...*, p. 39 et *Revue archéologique*, XI, 1854, p. 652). Dès lors, la présomption d'un temple à Jupiter basée sur cette fausse attribution ne vaut absolument rien.

5. Pour une excellente raison, c'est que ces inscriptions ne sont pas d'Avignon, mais d'Arles, ainsi qu'en témoigne Romieu (ms. de la Bibliothèque d'Arles, n° 240, fol. 40 et 40 v° et ms. de Leyde, fol. 91 v° et 92). Calvet a pris les églises et couvents signalés par Valladier pour ceux d'Avignon, alors qu'il s'agit de Notre-Dame de la Principale d'Arles et des couvents des Dominicains et de l'Observance de la même ville. Celle qui était dans Notre-Dame de la Principale est celle de *Julia Olympias* (C.I.L. XII, n° 816) ; celle du cloître des Dominicains est celle de *Recilius Pompeianus* (*Ibid.*, n° 701) ; et celle des Recollets, autrefois de l'Observance, est celle de *Metellia Protis* (C. I. L. XII, n° 735). Calvet est revenu sur ces inscriptions dans le t. III, f° 73 v°, 114 v° et 125 r°, sans s'apercevoir de son erreur.

Digitized by Google

Nous connaissons celle de l'entrée du couvent des Minimes à gauche, placée autrefois dans leur jardin [4].

J'ai eu un petit cippe de dix pouces de haut sur quatre de large, trouvé en 1736, dans une maison rue de la Tarasque, près des Pénitents gris [2]. Je l'envoyai à M. le comte de Caylus qui le publia dans son 7e vol. pl. 73. III. Son inscription porte :

PROXS
VMIS
TIIRTV

Proxsumis Tertulla ou *Tertullus;* il est en pierre grossière qui paraît des carrières de Villeneuve [3].

Le tombeau de marbre noir de la galerie de l'hôtel de Crillon est moderne [4]. Son inscription est fausse et ridicule; on s'y est servi des noms de Ruricius et d'Ibéria qu'on lit dans Sid. Appol-

1. Il s'agit de l'inscription de *Pompeia Pia*, qui, après avoir servi de borne au coin de la rue Vieux-Septier (isle 104), fut transportée au Musée Calvet en 1841. V. E. Espérandieu, *Catalogue des Inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*, p. 125, Calvet, *Notes* ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 1508, fol. 62, n° 11 ; t. III, fol. 129 r°, (V. plus loin, p. 245).

2. Des renseignements fournis par Calvet, dans le ms. n. 1508, fol. 73, et de ceux ci-après, il résulte que cette découverte fut faite en 1736, chez Josseaume [ou Josselme], taffetassier, près des Pénitents-Gris, rue de la Tarasque, en faisant creuser un puits. Au temps de Calvet, les sœurs Jeausselme habitaient l'isle 45, maison 5 et 6, d'une rue sans nom (aujourd'hui Puits-Tarasque) et la maison 7 de la rue de la Tarasque. C'étaient donc les immeubles formant actuellement le coin de la rue Tarasque et de la partie de la rue Puits-Tarasque qui lui est perpendiculaire. Ces immeubles ont été divisés. Ils constituent les nos du plan 451 P (n° 8 de la rue Tarasque), 451 P et 452 n° 10, même rue, propriété Lenfant). Pour cette découverte, V. ci-après p. 236, Calvet III, fol. 57 v° et 70 v°, ms. 1508, fol. 73 r°.

3. Cette inscription qui se trouve rapportée au C.I.L. XII, n° 1024, est actuellement au Musée de Lyon. Calvet l'a encore donnée dans le t. III, fol. 18 v° et 57 v° (V. plus loin, p. 236). En marge, d'une autre main, on trouve : « *M. de Caylus l'avait apparemment donné à M. de Migieu; il est actuellement dans le cabinet de M. Artaud, à Lyon.* »

4. En marge, on trouve la mention suivante, d'une main inconnue : « *Donné en 1824 au Musée Calvet par Deleutre* », et celle-ci encore d'une main différente : « *Ce tombeau est entre les mains de M. Deleutre, rue Calade. M. Deleutre l'a donné en 1825 au Museum Calvet.* » Calvet (ms. 1508, fol. 73 r°) nous a conservé le dessin et l'inscription de ce monument, qui existe d'ailleurs encore au Musée Calvet. Voici la copie exacte de l'inscription : D·M· | RVRICIVS·PRAEF. IBERIA·ET | PROTOCTETO· F·CC·(-)·M·I·D· | VII. Les lettres E et T de ET sont liées. Dimensions : longueur. 0,460m et 0,480m avec la moulure. Largeur : 0,305m et 0,335m avec la moulure. Hauteur : 0,380m, A l'intérieur, creux de 0,33 × 0,21 destiné à recevoir les cendres. Le couvercle, figuré sur le dessin de Calvet (*Notes*, fol. 73 r°), n'existe plus. Hauteur des lettres, 35 et 22mm. Calvet a parlé de cette inscription dans son ms. n° 1508, fol. 73 r° et l'a longuement examinée dans le t. III, fol. 130 et ss. (V. plus loin p. 245).

Digitized by Google

linaire[1], et l'on n'a pas pris garde que le mot PRAEF, *præfectus,* qui s'y trouve isolé, est toujours suivi dans l'antique du nom de la province ou de la cohorte. D'ailleurs le nom de l'enfant mort n'y est point.

Le vestibule de la Métropole est antique et paraît du siècle de Constantin. Il est fort antérieur au portail de l'église même, celui-ci est gothique[2]. On voit un mur antique au fond, à gauche du cul de sac où l'on entre pour arriver à [fol. 345 v°] l'escalier du cloître de Notre-Dame des Doms[3].

J'ai vu, vis-à-vis du bac à traille, au petit bras du Rhône, sur le Rocher, un beau pan de muraille antique qui fut démoli en 1754. On trouva au même endroit, en enlevant les terres, un bâtiment antique carré, sans fenêtres et sans ouverture, fait de pierres énormes, à peu près de deux toises en tous sens[4].

Chez le sieur Josseaume, rue Tarasque, paroisse Saint-Geniès, près des Pénitents gris, vers le milieu de la rue à droite, on découvrit en creusant un puits, en 1736, beaucoup d'antiquités enfouïes, qui y sont encore pour la plupart, parce que le propriétaire craignit de faire crouler sa maison en poussant plus loin les fouilles. On en tira plusieurs petites statues de pierre grossière, dont quelques-unes se sont égarées, d'autres furent portées au château de Caumont[5]. C'est de là que fut tiré le cippe *Proxsumis Tert.* dont je viens de parler. On y vit un autel enfoui qu'on ne

1. Sidoine Apollinaire (*Epistolae et carmina*, éd. C. Luetjohann, *Monumenta Germ. Histor., Auctorum antiquiss, Tomus VIII*). *Epithalamium Ruricio et Iberia dictum,* X, p. 226.

2. Séries d'erreurs dont M. Labande a fait justice (*L'église Notre-Dame des Doms d'Avignon, des origines au XIII^e siècle*, extrait du *Bulletin archéologique*, 1906, et Paris, 1907, in-8°). Le vestibule n'est ni « antique » ni « du temps de Constantin », ni antérieur au portail de l'église même », lequel d'ailleurs n'est pas « gothique ».

3. Ne serait-ce pas là le mur qui fut démoli en 1841 et dans les débris duquel fut trouvée l'inscription de *T. Carisius* ?

4. C'est-à-dire 1^m949^mm. Étaient-ce les pierres elles-mêmes qui avaient cette dimension ou le bâtiment ? Il est difficile de distinguer. Rochetin (*Avignon dans l'antiquité....*, p. 292, n. 2), se demande s'il ne s'agit pas du « *Castellum* ou Château-d'eau d'où les eaux étaient distribuées dans la ville ». Il est malaisé, avec des renseignements si brefs et si peu précis, d'essayer une détermination quelconque.

5. Parmi les objets trouvés figure l'épitaphe de *Maximilla* (Calvet, t. III, fol. 70, n° 62, et *Notes*, ms. 1508, fol. 69, V. plus loin, p. 238). Elle fut transportée au château de Caumont et placée contre le mur de la cour d'entrée. Elle dut être ensuite déplacé, car d'après Binon, père du sympathique gardien des collections actuelles, l'administration du Musée Calvet l'aurait fait retirer en 1837 d'un mur de la maison d'un taffetassier à Caumont. L'inscription est au C.I.L. XII, n° 1041 et *add.*, p. 281. Il y avait aussi le fragment d'inscription non restituable portant T.L. NAVI (C.I.L. n° 1042), aujourd'hui disparu.

Digitized by Google

déterra pas. Comme cette portion de la ville était, dans ces temps reculés, hors et loin de son enceinte, je ne doute pas qu'il n'y eût dans ce local un *sacellum* de campagne, dédié à quelque divinité rurale [1].

Sur une maison attenante aux religieuses de Sainte-Claire, j'ai vu depuis peu une fenêtre antique qui n'existe plus [2].

Chez M. Rousset, marchand drapier près de la Juiverie, maison à gauche en allant vers la petite porte de Saint-Geniès [3], on trouva un tuyau de plomb dont la direction était à [fol. 346 r°] peu près parallèle à la rue des Boucheries [4]. Il était court mais gros; il fut vendu 100 livres.

Feu M. Aubert, marchand à la Place, m'a dit avoir trouvé, en faisant creuser dans sa cave, une colonne de marbre blanc, maison à gauche tirant vers Saint-Agricol [5].

Dans la maison bâtie à neuf, près du Sextier, à gauche en descendant de la rue des Orfèvres [6], on trouva dans les fondements une forte bâtisse antique qu'on appella une chaussée.

1. Calvet se trompe ; il s'agit purement et simplement d'une des nécropoles d'Avignon à l'époque romaine établie le long de la voie conduisant vers Bonpas et Cavaillon.

2. Le couvent de Sainte-Claire et les petites maisons qui en dépendaient formaient au temps de Calvet toute l'isle 62, comprise entre les rues Pétramale, de la Masse, du Crucifix et du Petit-Paradis. La seule maison contiguë au couvent de Sainte-Claire et qui n'en fit pas partie était celle qui faisait le coin de la rue Petit-Paradis et de la rue du Crucifix. Le renseignement donné par Calvet est trop imprécis pour qu'on puisse retrouver l'emplacement de cette fenêtre. Il est fort douteux qu'une maison ait conservé, au XVIII[e] siècle, une fenêtre « antique », c'est-dire romaine. Peut-être était-ce une fenêtre romane ?

3. La maison Rousset était au temps de Calvet (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 1681, fol. 73), la première maison de la rue Pelisserie (maison 8). Elle passa plus tard à Barrelet et forma le 360 du plan cadastral (360 P et 360 p). Elle donnait d'un côté sur la rue Pellisserie et de l'autre sur la Place actuelle Jérusalem. Une partie a été démolie lors de la formation de la place Carnot ; l'autre partie est l'immeuble Bouvier n° 1 de la rue des Fourbisseurs.

Pour que Calvet ait donné la direction du tuyau en se basant sur la rue des *Boucheries* plutôt qu'en prenant *la Pelisserie* pour point de direction, il faut que le tuyau se soit trouvé dans la partie de la maison Rousset donnant sur la place Jérusalem.

4. La rue des Boucheries est la rue qui va de la place Jérusalem à la rue Bonneterie en passant sous les maisons n[os] 35 et 37 et les n[os] 22 et 24 de la rue Vieux-Septier.

5. La maison Aubert occupait l'isle 133, maison 4. Elle faisait le coin de la rue Orangerie (Saint-Agricol) et de la petite rue Coquille Puis elle forma le n° 404 du plan. La maison a été démolie et son emplacement a été englobé dans l'immeuble formant le coln de la rue de la République et de la place de l'Horloge (rue de la République, n° 2).

6. Maison insuffisamment désignée. C'était peut-être, à l'époque de Calvet, la maison André (maisons 7 et 8 de l'isle 103 au bout de la rue Rouge) ou celle de Jullian

Digitized by Google

Un peu plus bas dans celle de M. Joli [1], imprimeur, on tira de la terre des fondements plusieurs médailles de bronze, qui étaient parsemées et non amoncelées. La plupart étaient de Sévère Alexandre et de Mamée sa mère [2].

Des deux têtes de marbre de Janus que j'ai, la moins conservée [3] et celle de Mamee [4], ont été trouvées ici sur le Rocher.

Chez M. Cochet, en descendant de Saint-Geniès, il y a dans sa cave à quatre où cinq pieds de profondeur, un pavé de mosaïque [5]. Dans le jardin des Célestins, on découvrit des fragments d'un pavé de même genre [6], dans la maison de M. de Fortia [7], qui vient d'être rasée pour aggrandir le jardin de l'hôtel de Crillon, on a trouvé près de la rue une mosaïque en trois couleurs, rouge, blanc et noir, dont j'ai eu des pièces ; il y a aussi dans le même lieu de grands blocs de pierre avec des moulures [8]. Près du Plan de Lunel, dans une maison [9] attenante au jardin en terrasse de

(maison 9) ou encore Thivellier (maison 10), ces deux dernières au commencement de la rue Vieux-Septier.

1. La maison Joly était la maison 14, isle 103. Après avoir passé à Giéra et à Tarascon, elle est aujourd'hui le n° 13 de la rue Vieux-Septier (maison Chabas, n° 320 du plan cadastral).

2. Alexandre Sévère régna de 222 à 235. Ces monnaies dateraient donc de cette époque et celles de Julia Mammaea sont antérieures à 235, époque de la mort de cette impératrice.

3. Cf. Calvet, t. III, fol. 188 v°, n° 4 ; t VI, *Lettre à M. de Caylus*.., fol. 52 (V. plus loin, p. 268). Achard (*Description*.., I, p. 260). *Catalogue des curiosités... du Museum de feu Calvet*..., p. 121, n° 96. Ce que Calvet prend pour un Janus est en réalité un Hermes double portant deux têtes de Satyres (E. Esperandieu, *Recueil général des bas reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. III, p. 374, n° 2542). Il est actuellement au Musée Calvet (*Catal. ms. du Musée Calvet*, t. I, n° 160, fol. 149.)

4. La tête de Julia Mammaea (?) a été trouvée dans la terre d'un caveau de l'église Notre-Dame des Doms. Cf. Calvet, t III, fol. 189 r°, n° 10 ; t. VI, *Lettre à M. de Caylus*, fol. 5 v°. (V. plus loin, p. 268) *Catalogue général... du Museum de feu Esprit-Claude Calvet*, par Dejean, p 121, n° 6. Elle est au Musée Calvet. Le haut du marbre a été restauré en plâtre (*Cat. ms. du Musée-Calvet*, I, *Antiquités*, n° 137, fol. 261).

5. Actuellement n° 23, 25 et 27 de la rue Bonneterie. Sur ce point, Cf. E. Duprat, *Notes d'archéologie avignonaise*. I. *Les mosaïques antiques* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910, p. 107-8, n° XVIII.

6. *Ibid.*, p. 112, n° XXV.

7. La maison de Fortia est celle qui formait le coin de la rue de la Masse et Collège de la Croix, n° 14 de la rue Collège de la Croix actuelle (V. *Ibid.*, p. 104, n° XIV.)

8. Un document, aimablement communiqué par M. Perrot, dit (fol. 2) : « Sur la même ligne [que la pierre de 1718 trouvée dans l'église Saint-Didier] en remontant, lorsque nous fîmes fouiller en 1789 une partie du jardin de l'hôtel de Crillon pour en enlever des matériaux qui gênaient une plantation de platanes que nous voulions y établir, nous trouvâmes une bâtisse en pierres très large et longue en proportion, liée à une suite de mêmes pierres dont nous ne pûmes trouver l'extrémité qui paraissait se diriger dans la rue Hercule ou celle de la Masse. »

9. Cf. Calvet, t. III, fol. 194, n° 36. — V. plus loin, p. 254, et E. Duprat, *Mosaïques*.,.., p. 95, n° V.

Digitized by Google

l'hôtel de Forbin, il s'est trouvé le même pavé en trois couleurs avec des ornements presque semblables. Depuis la [fol. 346 v°] maison de M. de Blauvac [1], près de la Place, jusqu'aux Jésuites et peut-être plus loin, dans toute la partie gauche de la rue Bancasse, il y a un pavé de mosaïque noir et uniforme. Je l'ai vu dans les caves de l'abbé Martin, aujourd'hui Giroud [2], dans la remise du prévôt de Saint-Didier [3] et chez M. Terris [4]. Il est possible que ces pavés continus fussent tous du même édifice [5].

Sur le chemin de Carpentras, à un quart de lieue d'Avignon, on voyait encore l'année dernière les fondements de plusieurs anciens murs placés à distances égales [6]. A droite, à quelques pas de là on trouvait les restes d'une grande muraille dont la position était à angles droits par rapport aux autres [7]. Toutes ces

1. V. les contradictions de Calvet au sujet de ces pavés (E. Duprat, *Mosaïques....*, p. 98 et 99, n° VII et VIII).

2. Cf. ce que dit Calvet dans le t. III, ms. n° 2346, fol. 33 r° V. plus loin, p. 235. (Duprat, *Mosaïques...*, p. 99, n° VIII).

3. Actuellement maison n° 23 et partie de la maison n° 19 de la rue Théodore Aubanel (*Ibid.*, p. 99-101, n° IX).

4. Actuellement n° 53 de la rue Théodore-Aubanel, (n°s 1038 et 1039 du plan cadastral (*Ibid.*, p. 102, n° XI).

5. L'examen des emplacements démontre l'erreur de Calvet (*Ibid.*, n°s VII, VIII, IX et XI).

6. Cette description vague ne permet pas de juger s'il s'agit des restes d'un seul monument ou s'il s'agit de ruines nettement distinctes de la grande muraille dont il est question après. Cependant, si l'on se réfère à Cambis-Velleron (ms 2776, fol. 233), il semblerait que ce soient des ruines différentes, mais appartenant certainement au même monument. Les unes se voyaient à Fargues même, les autres sur le chemin de Lyon.

7. Ces ruines sont connues depuis très longtemps. Valladier en fait mention (*Orationes latinae circa antiquitates avenionenses*, ms. de la Bibl. du Vatican, copie à la Bibl. d'Avignon, ms. 2391, p. 51 : « .... in territorio vestro, suburbano habetis campum latissime fusum, qua hinc via est Carpentoractum, ubi aequata jacet agri planities ad vetustissimum campum Fargensi in exagerato arteque composito vallo antiqua rudera et nobiles ruinæ apparent murus bene longus in quatuor plus mille passuum plus minus longe protensus, quo sylvescentem campum aspixitis plane videnda substructes perveteri scemento adeo tenaci, durata quasique conflata, ut in saxeam duritiem quodam modo lapidescens degeneravit. .... Saracenorum murus nuncupatur... » — Suarès (ms. lat. 8973, fol. 59) les fait commencer près de la campagne de Château-Riant. Morenas (ms. 2784, I, p. 100) en parle, ainsi que Cambis-Velleron (ms. 2776, fol. 284), etc. Calvet y est revenu dans le t. II, fol. 139 v°, (V. plus loin p. 231). Les documents du moyen âge nous ont conservé de nombreuses mentions de ces ruines dont les pierres ont servi aux constructions voisines et à l'établissement de pallières dans le Rhône

En attendant une étude plus complète de ce monument, voici quelques textes qui mentionnent ces vestiges :

1427. Et die mercurii XXIIII februarii, cum generalis monstra fiebat de gentibus armorum dicte civit. Avin. supra campos ad menia antiqua sarracenorum in itinere Carpentor. (Arch. de la ville, EE, 601, fol. 21.)

1460. XVII décemb. Super facto pontis de Miechgesolle subtus menia sarraceno-

Digitized by Google

bâtisses ont été démolies depuis peu pour construire le grand chemin latéral. Il se peut que ces fondements fissent partie du camp des Sarrasins ou de Louis VIII, lorsqu'ils assiégèrent Avignon [1].

Un peu plus loin à droite, dans le terroir de Cassagne, à une demi lieue de la ville, on trouva deux urnes antiques de terre qu'on a conservées dans cette grange [2] ; ce sont deux amphores, L'une des deux a été transportée à Sorgues, à la maison de campagne de M. de Brantes [3], qui la prend pour une urne sépulchrale. Les deux urnes de terre que j'ai [4] sont du même genre et ont été également destinées aux usages domestiques.

Près de Montfavet, non loin de Cassagne, dans une terre in-

ium tendendo versus Carpentoracte, fuit deliberatum..., (Arch. d'Avignon, BB, *Délib. du Conseil*, t. III, fol. 71).

1471. Terra in territorio Avin. et prope muros qui dicitur (*sic*) esse sarracenorum conf. a borea cum itinere tendente de Avin. versus Carpentoracte, ab alia parte cum transversia tendente ad bastidam de Farges (Arch. de Vaucluse, E, *Notaires*, fonds Pons, 58, fol. 76).

1487. XII avril. S'ensuyt la despence faicte pour la ville pour adouber le pont devers la murailhe des Sarrazins en tirant à Carpentras (Arch. d'Avignon, CC, *Registres des mandats*, fol. 102).

1514. 16 juin. Mandat de 21 florins à Guilherme Pacqueti : pro integra solutione dirutionis octuaginta quinque canarum muri Sarrachanorum pro reparatione palleriarum in littore Rodani, ad rationem decem et octo grossorum pro demolitione cujuslibet cane. (*Achard, Des dénominations des quartiers, clos et domaines du territoire d'Avignon* dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1879, I, p. 28, note 1).

1572. Terra. . clauso dicto de Isles alias clauso muri Sarracenorum tendente versus castrum Fargiarum et prope Rodanum (Arch. de Vaucluse, D, *Collège d'Annecy*, 212, fol. 193).

Dans l'*Indicateur d'Avignon* du 24 et 31 mars 1842 (nos 128 et 130), il est question de cet aqueduc. L'auteur des articles s'exprime ainsi : « Cet aqueduc sert d'accotement à la route [de Carpentras]. Il a été reconnu en 1832, après une pluie d'orage, sur une longueur de 150 mètres environ ; sa largeur dans œuvre est de 0m70 cent. Il est contenu entre deux murs de 0m45 cent. d'épaisseur en petit appareil romain. Le fond est en béton et les parois sont enduits au ciment de tuileau concassé. Il se dirigeait dans les garrigues de Roberti ; il a été démoli lorsqu'on a mis ce terrain en culture ; aujourd'hui, les cantonniers le démolissent de temps à autre pour concasser les pierres sur la route... »

1. Les deux hypothèses de Calvet sont inadmissibles. Il s'agit de constructions romaines.

2. La ferme de Cassagne existe encore dans la section du même nom, quartier de Cassagne-Nord, près de l'intersection de la Sorgue et de l'ancienne roubine de Morières.

3. C'est sans nul doute le moulin actuel Brantès, sur la route de Sorgues au Logis de Sainte-Anne, sur la Sorguette, qui va de Vedènes à Sorgues.

4. Le *Catalogue des curiosités....* de Dejean, (p. 58, n° 4), mentionne dans la collection Calvet une amphore trouvée à Montfavet, sans anses et d'une forme singulière.

Digitized by Google

culte [1] dont on tirait du tuf et du gravier pour un [fol. 347 r°] chemin, on découvrit des tombeaux et tout l'équipage des morts, urnes de verre, figures et bustes de terre, ustensiles de bronze [2]. Ceux des morceaux antiques qu'on ne détruisit pas ont passé dans mon cabinet ; je les ai déssinés [3].

Nous connaissons aujourd'hui trois monnaies de l'ancienne Avignon [4]. La première est d'argent et porte d'un côté la tête d'un jeune homme couronnée de lauriers [5], de l'autre, on voit un sanglier courant, avec le sigle C [6] au-dessous, et les lettres AOYE au haut du champ de la médaille. Elle est dans mon cabinet.

La seconde de même grandeur en bronze, jusqu'à présent unique dans le cabinet de M. Séguier, à Nimes, aujourd'hui celui de l'Académie de cette ville, est chargée du même type et de la même légende [7] et ne diffère de la première que par le métal.

La troisième que j'ai découverte depuis peu et qui est unique dans ma collection, est un petit bronze, on y voit d'un côté la tête d'une jeune femme couronnée de tours avec des cheveux flottants [8], et de l'autre un bœuf tranquille qui présente sa tête de

1. Arnavon (*Journal sur la ville d'Avignon*, ms de la Bibl. d'Avignon, n° 1520, p. 290) rend compte de cette découverte. qui, d'après lui, eut lieu le 28 juin 1771, en creusant dans la terre de M. de Reivole, située « en venant de Montfavet à Avignon, sur le grand chemin, à la distance de trente pas de l'oratoire de Trufemus et quatre cent et quelques pas de la *Croix*, dite *de Florimon*, à main droite en venant de Montfavet. » Le clos de *Florimon* existe encore de nos jours et fait partie de la section du *Grand-Riban*.

2. Sur cette découverte, cf. Calvet, t. III, fol. 204 v°, 209 r°, 211 r°-v° et t. VI, *Lettre au marquis de Calvière sur des monuments antiques trouvés près d'Avignon*, fol. 69 et ss. (V. plus loin, p. 255 et 270). Les objets recueillis sont au Musée Calvet. Ils comprennent : 1° un groupe en terre cuite formé par deux jeunes filles enlacées (*Catal. ms. Calvet*, I, n° 15A, fol. 32) ; 2° deux petits bustes de femmes également en terre cuite (*Ibid.*, n°s 14 et 15, fol. 32) ; 3° un petit vase en bronze de forme sphérique avec son couvercle (*Ibid.*, n° 322, fol. 272) et 4° et une urne cinéraire en verre remplie d'ossements (*Ibid.*, n° 16, fol. 380).

3. Ces dessins existent dans les œuvres de Calvet (exemplaire de la Bibl. de Marseille). Le Musée Calvet a égaré jadis une partie de ceux qu'il possédait. Il ne lui reste plus qu'un fonds sans intérêt.

4. Calvet a beaucoup écrit sur les monnaies d'Avignon (t. IV, fol. 136, 325, 327 ; t. V, fol. 17, 50 et ss. V. plus loin, p. 256, 258 et ss.). — Cf. E. Duprat, *les Monnaies d'Avennio*, dans la *Revue numismatique*, 1910, p. 160 et ss. Un quatrième type (monnaie d'argent à la roue et à la tête d'Apollon) est connue depuis peu (*Les monnaies d'Avennio*, p. 164).

5. C'est en réalité l'Apollon massaliète (*Ibid.*, p. 166).

6. Ce n'est pas la lettre C, mais un croissant (*Ibid.*, p. 168).

7. Il y a ici deux inexactitudes. Le bronze diffère de la monnaie d'argent par la légende qui est AYE au lieu de AOYE et par le type (porc et non sanglier).

8. Il s'agit de la déesse *Copia* (*Ibid.*, p. 170).

Digitized by Google

face, avec le collier de la charrue[1] ; au-dessus sont les lettres A O Y E, et de côté, le monogramme P⊱.

On a parlé de beaucoup de plombs anciens d'Avignon, qu'on croit du VIII[e] ou du IX[e] siècle , ne les ayant pas vus, je ne les décris point.

L'inscription suivante a été trouvée sur le Mont Andaon, aujourd'hui montagne du Fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon.

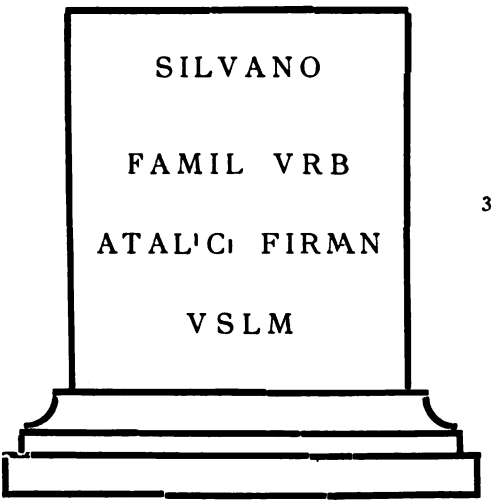

3 pieds de haut sur 21 pouces de large.

Elle est conservée dans la bibliothèque [fol. 347 v°] des Bénédictins du lieu[2]. Je crois que cet *Atalicus Firmanus* était un citoyen d'Avignon et cette conjecture est d'autant plus vraisemblable que Villeneuve n'existait point à cette époque, et que le Rhône coulant alors derrière le Mont Andaon, permettait d'aller à pied sec[3] d'Avignon à cette montagne, où le Dieu Silvain était sans doute révéré. Le mot *familia urbana* qui ne peut s'expliquer que

1. Ce que Calvet a pris pour un collier est tout bonnement les plis du cou et le fanon (*Ibid.*, p. 165, note 1).

2. En 1794, elle fut brisée et ses debris furent employés dans les constructions faites pour transformer l'abbaye Saint-André en hôpital militaire.

3. Assertion exprimée avant Calvet par Valladier, (*Orationes latinae...*, ms. 2391, fol. 36), le P. Malet (ms. 2782, fol. 1), Teyssier, (ms. 2785, fol. 14 et 162) et répétée à nouveau par Calvet (t. III, fol. 59 v°) et après lui par Commin (ms. 2808, fol. 2), Chaillot, (*Histoire d'Avignon*.... p. 12) et la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* (comte Villeneuve de Bargemont, Marseille, 1821-1829, 4 vol. in 4° et un atlas, t. II, p. 174). La géologie et les textes protestent contre cette affirmation. J'ai consacré quelques lignes à ce sujet dans mon *Essai sur l'histoire politique d'Avignon pendant le haut moyen âge* (406-879) paru dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1908 p. 39-40.

Digitized by Google

par les *domestiques de la ville* augmente la probabilité de cette opinion [1].

∴

Pour que cette étude soit complète, il convient d'y joindre toutes les ***notes*** éparses dans les manuscrits de Calvet et qui ont trait à l'histoire ou à l'archéologie antique d'Avignon. On ne peut surtout se dispenser d'y ajouter les courtes mais substantielles dissertations que Calvet a consacrées aux inscriptions de notre cité. Il est vrai que l'on constate aussitôt en recueillant ces documents que Calvet s'est souvent répété et qu'en réalité son étude sur les ***Monuments antiques existants encore à Avignon*** résume tout le reste. Aussi la tâche d'annotateur et de critique devient-elle dès lors plus facile et l'on ne s'étonnera pas que les observations que nous aurons à présenter dans la suite soient moins fréquentes et que les remarques se réduisent le plus souvent à de simples renvois. Il nous a paru cependant qu'il était nécessaire de publier toutes les notes de Calvet aussi bien pour apprécier nettement la part que cet érudit a prise aux études d'archéologie avignonaise que pour offrir aux travailleurs l'ensemble complet du travail qu'il a consacré aux antiquités de notre ville.

Dans la publication de ces notes, il était difficile de suivre un plan rationnel. Il nous a paru que le plus simple était de les reproduire dans l'ordre même que Calvet leur assigne dans ses manuscrits.

∴

Sur un Manuscrit de Lerins.

(Tome II, nº 2345, fol. 127 vº.)

Il y avait autrefois dans la bibliothèque du monastère de l'île de Lerins, aujourd'hui Sainte-Marguerite, un manuscrit sur velin, *in membrana veteri exaratum, ipsaque iam vetustate prope corrosum*, intitulé *Fontianus, de inclinatione romani imperii* ou de *occasu imperii romani*. Ce manuscrit, de la plus grande importance, avait été vu par un homme de lettres d'Aix, nommé Nicolas Raymond, qui le fit connaître à Gabriel Pupus, citoyen d'Avignon, reçu docteur en droit le 4 février 1564, ainsi qu'il conste par les actes de l'Université d'Avignon où il est nommé Gabriel *Pupussius*.

1. Le dessin donné par Calvet n'est pas complètement exact puisqu'il y manque le maillet Il faut lire : *Silvano, familia urbana Atalici* ou A. *Talicius* (?) *Firmani votum solvit libens merito*. A Silvain, les esclaves de ville d'Atalicus ou d'A. Talicius ? Firmanus avec reconnaissance en accomplissement de leur vœu. Dimensions : 0,974^{mm} de hauteur sur 0,568^{mm} de largeur. Calvet a réédité cette inscription dans le t. III, fol. 15 rº et 59 vº (V. plus loin p. 237 et CIL XII, 1024 et add., p. 821.)

Digitized by Google

C'est sur l'autorité de ce Gabriel Pupus que le P. André Valladier, alors jésuite et depuis conseiller au parlement de Metz et abbé de Saint-Arnoul de la même ville, cite un passage essentiel de ce Fontianus sur la première fondation de la ville d'Avignon[1]; il donne pour titre à ce mss. : *de progressu imperii romani.* Fantoni[2] a répété ce passage d'après lui. L'ouvrage de Valladier n'a jamais été imprimé. Il a pour titre : *Ecclesiae monarchiaeque Galliarum nascentis historia, ab antiquitate Avenionensium repetita, authore, R. P. F. Andrea Valladerio* [fol. 128 r°] *S. Arnulphi abbate et regis consiliario in Metensium parlamento.* J'ai eu entre les mains ce superbe mss. de Valladier ; il est in-fol. d'un volume très considérable et d'une écriture extrêmement soignée. On est fondé à le croire autographe. Il me fut confié pour peu de jours vers l'année 1785 ou 1786 et je n'eus pas le temps d'en prendre une notice, comme je l'aurais souhaité. Il y est plein d'un grand nombre de faits, ou ignorés ou peu connus, qu'il ne faudrait pas cependant admettre sans examen. Rome qui désirait avoir cet ouvrage le fit acheter à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, et ce fut à l'époque citée qu'il passa dans la bibliothèque du Vatican où il est actuellement. Nous ne devons plus espérer de recouvrer le mss. de Fontianus. De concert avec feu le marquis de Méjanes, je fis des efforts infructueux pour découvrir ce qu'il était devenu ; il a été perdu avec tous ceux de la bibliothèque de Lérins. Il ne restait plus de manuscrits dans cette île, il y a quelques années, qu'un journal de dépenses pour la cuisine des moines.

Fausses Traditions sur les Sarrazins.

(Tome II, fol. 139 v°.)

..... J'ai vu dans le territoire de Fargues près d'Avignon, des restes de fortes murailles, démolies depuis peu, qui pouvaient être un ouvrage romain. D'anciens titres cependant appellent cette bâtisse *murus Saracenorum*[4], et l'on croit encore que c'était un

1, Valladier l'a cité en outre dans *Labyrinthe royal..*, 60.

2. Fantoni, *Istoria della Città d'Avignone.* ..., I, p. 12. Après lui, Fransoy (ms. de la Bibl. d'Avignon, n° 2795. fol. 11) et Chaillot (*Histoire d'Avignon...*, p. 11), en ont aussi parlé.

3. Sur cet ouvrage, V. plus haut la note 5 de la p. 218.

4. V. plus haut note 7 de la p. 226.

Digitized by Google

camp retranché, construit ou par les Sarrazins pour attaquer Avignon avec plus de sûreté, ou par les Avignonais pour arrêter les courses des Sarrazins. Ces opinions, quoique sans preuves, ne sont pas néanmoins sans vraisemblance....

Lettre a M. l'Abbé de Vaugelas, Chanoine de Die, sur les Monuments antiques de la ville d'Apt (19 mai 1789).

[Epitaphe de Volusius Severianus[1].]

(Tome II, fol. 281 r° et ss.)

[Fol. 283 r°]... Le trésor le plus estimable qui ait été trouvé dans ce local [chemin qui conduit à Forcalquier et à Sisteron], est une inscription[2] du bon siècle, dont la découverte devient surtout importante pour l'histoire de la ville d'Avignon ; la pierre qui la porte est aujourd'hui placée dans le jardin de l'Evêché et c'est là que je l'ai transcrite moi-même avec une exactitude rigoureuse. On y lit :

D. M.
L· VOLVS · L· F· VOL· SEVE
RIANO IIIIVIR · C· I· APT II·
ET FLAM · ITEM IIVIR · C· I
HAD · AVENN · ET PONTIF
SACERDOT · VRBIS ROM
AETERN · VOL · SEVERIANA
PATRI INCOMPARABILI

1. Les inscriptions données par Calvet devant figurer dans un *Recueil des inscriptions antiques de la cité d'Avennio* actuellement en préparation, je me bornerai ici aux explications les plus indispensables. — Les titres en italiques ne sont pas de Calvet. Nous les avons placés pour la commodité du lecteur.

2. L'authenticité de cette inscription sur laquelle Calvet est revenu au t. II, fol. 1 ; t. III fol. 139 ; t. V, fol. 51 r° : t. VI, fol. 343 (V. plus loin pp. 247, 263, 265) et dont il a donné un dessin dans ses *Notes* (ms. 1568, fol. 113) a été suspectée. Hirschfeld a écrit (C.I.L.XII, p. 143) : « Titulum uni Calveto visum suspectum reddunt praeter nomina per compendium scripta et honores copula coniunctos, cum *Had(rianae)* cognomen Avenioni tributum, tum *sacerdos urbis Romae aeternae*, qui fictus esse potest ad nummorum Hadriani epigraphen *urbs Roma aeterna*. » Cependant, après lui avoir nettement fait endosser la responsabilité du faux, Hirschfeld revint plus tard sur cette opinion : « Calvetus igitur, id quod iam in actis minoribus Academiae Vindobonensis vol. CVII, I, p, 234, statui, a fraudis ab ipso commissae suspicione

Digitized by Google

Ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de l'explication de cette inscription essentielle. Je me borne à observer que ces mots IIVIR · C · I · [fol. 283 v°] HAD · AVENN. *duumviro coloniae Juliae Hadrianae Avenniensis,* nous fournissent un trait de lumière que les monuments et les auteurs nous avaient également refusé. C'est en vain que le P. Hardouin avait rapporté une médaille de Galba avec COL AVENIO [1]; son autorité à cet égard n'était point

haut dubie liberandus erit, ab aliis autem nonnunquam deceptum esse persuasum habeo. » (C I L., p. 821).

Sans entrer dans une discussion approfondie, qu'il me soit permis de donner les raisons qui me font tenir cette inscription pour absolument authentique :

1° Calvet déclare l'avoir vue et transcrite lui-même avec un exactitude rigoureuse; il l'a dessinée et reproduite plusieurs fois.

2° L'abréviation du *nomen* pour être rare n'est pas exceptionnelle. On en trouve notamment un exemple dans une inscription de Marseille à peu près de même époque que celle de *Volusius* et dans laquelle le *nomen Valerius* est abréviée (C.L.I. XII, n° 410 et p. 812) (*Volusius* qui était surtout employé comme prénom dans la *gens Valeria,* ne s'est jamais rencontrée abrévié en tant que *praenomen*).

3° La mention d'un *sacerdos urbis Romae aeternae* que Hirschfeld croyait inspirée par les monnaies d'Hadrien portant *urbs Romae aeternae,* (cf Eckel, *Doctrina nummorum veterum,* t. VI, p. 110), répond à une réalité. En effet, en 1831, c'est-à-dire près de 50 ans après la découverte d'Apt, on a trouvé ce titre à Turin (C.I.L.v., 6991). Il est encore mentionné au même tome, n° 4484 et dans une inscription du Musée du Bardo (*Bulletin archéol. du Com. des travaux historiques,* 1893, p. 189). Il eût été bien extraordinaire qu'un faussaire ait choisi une fonction inconnue avant lui et que les découvertes postérieures devaient nettement corrobo er.

4° Le titre de *Colonia Hadriana* n'a rien qui puisse étonner et permet même de mettre d'accord les différents textes relatifs à *Avennio.* En effet, d'après son monnayage (V. *Mon., d'Avennio,* p. 180), *Avennio* a été d'abord colonie latine vers 43 avant Jésus-Christ, d'où le nom de *Julia* que lui donne très justement l'inscription, Pline qui est du I^er^ siècle, confirme cette opinion (III, 4(5),34), de même que la cippe d'*Otacilius* du I^er^ siècle aussi. L'inscription ci-dessus montrerait qu'Hadrien (probablement lors de son passage en Gaule vers 121-122) lui aurait octroyé le titre de colonie romaine et Ptolémée, qu'il faut placer au II^e^ siècle, corroborait ce texte (II, 10, 14). L'édit de Caracalla (entre 212 et 217), en étendant à tous la qualité de citoyen romain, aurait rendu vain pour *Avennio* le titre de colonie romaine.

5° Que *Volusius* ait exercé diverses fonctions à la fois la chose n'est pas extraordinaire et les inscriptions nous en ont laissé des exemples.

6° Quant aux fonctions que Volusius a exercées à Apt et à Avignon, elles peuvent s'expliquer par l'existence d'une *loi municipale* intervenue entre Avignon et Apt. On sait que le droit romain interdisait qu'on soit citoyen de deux cités à la fois. Un citoyen d'une ville était *incola* dans l'autre et ne pouvait exercer dans cette dernière aucune charge, sauf s'il y était autorisé par un décret de l'empereur ou une *loi municipale.* Le cas s'est présenté (C.I.L. XII, n° 4333; Orelli, *Inscriptionum latin..... collectio.* Turici, 1828-1856, 3 vol. in-8°, n° 3709). Enfin, une mauvaise lecture de la part de Calvet serait bien surprenante, car cet érudit lisait et restituait fort bien les inscriptions. L'inscription n'a donc rien de choquant, aussi Hirschfeld n'a-t-il pu se résoudre à la classer parmi les fausses.

1. Hardouin (J.), *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati.* Paris, 1684, p. 83. En réalité, c'est Goltzius (*Thesaurus rei antiquariae huberrimus...* 1618. p, 238), qui a signalé le premier cette monnaie qui est fausse.

Digitized by Google

respectée et nous n'avions pas ajouté foi à l'authenticité d'une pièce qui ne s'est jamais montrée dans aucun cabinet.

Nous savons enfin avec certitude qu'Avignon eût le titre de colonie. Jules César, ou peut-être Auguste, l'honorèrent du nom de *Julia*, et Hadrien, qui sans doute a passé par cette ville en parcourant les Gaules, lui permit d'y ajouter celui d'*Hadriana*, faveur distinguée, qui à la vérité fut accordée à quelques autres villes, ce que le témoignage de leurs médailles prouve invinciblement. Je traite au long dans un ouvrage particulier des titres personnels que cette belle inscription nous présente....

Dessins des grands Monuments d'antiquité de la France Méridionale.

(Tome III, ms. 2346, fol. 30 et ss. Daté de 1807.) [1]

[Fol. 32].... Il (Mouton) fit mieux encore : nous avons à Avignon les restes d'un énorme édifice, d'une très haute antiquité, avec des colonnes et des arceaux le long de la Petite-Fusterie [2]. Le Rhône y passait alors ; c'étaient nos plus anciens murs, qui commençant au fleuve [fol. 32 v°] vers le couchant de la ville, retournaient par la place de l'Horloge jusqu'au Rocher. Le volume des pierres, leurs plinthes, leurs moulures, la belle proportion des arceaux, la magnificence des colonnes, l'agrément unique de cette promenade, qui donnait sur les montagnes, toujours couvertes de verdure, de Villeneuve au-delà du Rhône, tous les avantages concouraient à rendre cet édifice plus superbe ou du moins bien plus agréable que tous ceux de nos environs. Cependant cet étonnant édifice était inconnu. On n'en voyait dans la rue qu'un seul arceau, dont on s'aperçoit à peine, au-dessous du clocher de la ci-devant église de la Madeleine. Je fis voir, toucher et mesurer plusieurs de ces arceaux à Mouton, avec deux colonnes entières. Je lui fournis quelques renseignements là-dessus et il en résulta un dessin magnifique de sa main, avec toutes les mesures, le plan, l'élévation, la base et les chapitaux des colonnes crénelées (*sic*). L'étendue en stères (*sic*) de l'édifice y fut exprimée, autant que ses débris le permirent. Il m'en donna une copie de

1. Sur le même sujet, cf. Calvet, t. VI, fol. 81 et ss. *Lettre à M. Duplessis...* (V. plus loin p. 214 et 272).

2. Sur ce monument, V. ci-dessus, p. 213, et notes.

Digitized by Google

sa main qu'on trouvera dans le 6e vol. ou la 6e partie de mes manuscrits.

Le temple de Jupiter [1], dans les caves de la maison ci-devant de Mme de Latier-Bédouin, n'existe plus que dans quelques pans de muraille, d'une fabrique très singulière, et ne peut point être dessiné. On ne trouve aucun vestige de ceux de Diane [2] et de Mars [3], ou peut-être d'Hercule [4] qu'on croit avoir été placés sur le Rocher. A l'égard des mosaïques, on en voit partout ici, à quatre ou cinq pieds de profondeur dans les caves, mais elles ne donnent ni figures ni aucun ornement remarquable. Il serait inutile, peut-être même impossible, d'en donner le dessin. La plus étendue de toutes, que j'ai suivie, est en simples carrés, blancs et [fol. 33 r°] bleus (*sic*) [5], et s'étend depuis la Place jusqu'aux Jésuites et peut-être au-delà, en suivant les rues de la Bancasse et de Saint-Marc, à gauche. J'en ai vu une portion dans la maison Giroud, où le relief même arrondi des grandes moulures, est en mosaïque, ce qui étonne d'autant plus que ces sortes de décorations semblent ne pouvoir être employées qu'à plat pour des pavés [6].

Les inscriptions géographiques d'*Avenio*, dont on n'avait jamais vu aucune, ne sont plus inconnues. J'en ai découvert trois successivement depuis peu d'années. L'une d'entre elles, déterrée près d'Apt à côté d'un grand chemin, que j'ai copiée d'après la pierre même, appelle Avignon COL. IVL. HADR. AVENN. Cette ville était donc colonie, ainsi que le dit Ptolemée, mais elle n'eut le titre que longtemps après Pline, qui ne la met qu'au nombre des villes latines. On peut déduire de cette même inscription, consignée dans mon *Spicilegium*, qu'Avignon avait dans ses

1. L'existence de ce temple est absolument hypothétique, la tête en question étant non pas celle de Jupiter, mais de Dyonisios (Cf. Calvet, t. VI, fol. 4)

2. Le temple de Diane dont Fantoni (*Istoria*..., p. 20), le P. Malet, (ms. n° 2782, p. 2), ont parlé, est une tradition sans fondement.

3. Calvet est le seul à mentionner ce temple.

4. La tradition relative à un temple d'Hercule repose sur une inscription fausse donnée par le P. Malet (ms. 2782, p 20. d'après un ms. de M. Félix), et Fantoni (p. 19). En voici le texte :

HERCVLI AVENNICO
DEO POTENTI PROTECTORI
C TVSCILIVS PRO CIVIVM AVENNICORVM
SVSCEPTO VOTO
L.M.D.D.

« A Hercule Avignonais, Dieu puissant, protecteur, Caïus Tuscilius, pour accomplir le vœu des citoyens d'Avignon a fait ce don avec reconnaissance. »

5. Calvet veut dire *noirs*.

6. Sur ces mosaïques, V. mon étude sur les *Mosaïques d'Avignon* et ci-dessus, p. 225.

Digitized by Google

murs un temple pour la déesse Rome au moins au siècle d'Hadrien. On ignore la place qu'il a occupée.....

INSCRIPTIONUM ANTIQUARUM, SPICILEGIUM. [1]

[*Autel aux Proxsumes.*] [2]

(Tome III, fol 57 r°.)

Anno 1736, Avenione, prope Limberti portam, in via recta producta sed augusta, quae vocatur *rue de la Tarasque,* domique probi piique viri, nomine *Josseaume*, multitiorum sericorum textoris, inter puteum excavandum, varia detecta fuere antiqua monumenta, maxima parte mutila, rudioris ut plurimum fabricea, medium saltem aevum redolentis, inter quae, nonnullae statuae exiles, ab imperitis operariis statim effractae, et lapides inscripti. Qua de re monitus, D^us^ marchio de Caumont, felix antiquitatum indagator, sibi protinus comparavit, cippulum sequentem aliosque eruderatos lapides. Inscriptionis cippi copiam fecit D^no^ de Bimart, Montis Seleuci baroni, qui in Italiam ad clarissimum. Muratorium festinanter misit. Deinde, post marchionis obitum, in exiguam meam antiquariam suppellectilem delatus fuit lapis, cujus paulo post dono feci participem D^um^ comitem de Caylus. Cippus ille in itinere ad Parisios variam fortunam expertus est, adeò ut primum devius [fol. 57 v°] mox deperditus, a mercenario tandem recuperatus, dato pretio emptus fuerit [3]. Hunc delineatum reperire licebit in T. 7 *Antiquit.* D^ni^ de Caylus, tab. 73, n° 3, descriptumque p. 255 [4].

39 PROXS
VMIS
TIIRTV

1. Le t. III de Calvet s'ouvre aujourd'hui par un cahier de 33 feuillets en papier verdâtre, qui n'appartenait pas primitivement au manuscrit et n'y fut inséré que le 20 septembre 1807. Ce cahier contient sous le titre de « *Spicilegium inscriptionum antiquarum*. etc. » un certain nombre d'inscriptions données déjà sous la même forme dans le recueil beaucoup plus considérable qui commence, dans le même tome, au fol. 34 (ancien fol. 1). Celui-ci porte le titre de « *Inscriptionum antiquarum spicilegium* etc., et en sous titre : *Inscriptiones antiquae, votivae, honorificae, sepulchrales et promiscuae quarum nonnullae in museolo meo asservantur*, etc. » Nous donnons seulement une des deux copies.

2. Sur cette inscription, cf. Calvet, t. II, fol. 345 r°, t. III, fol. 18. n^os^ 36 et 139 et *Notes* (ms. 1508), fol. 93 r° avec dessin (V ci-dessus p. 222).

3. A la vente de la collection Caylus, le cippe passa dans le cabinet de M. Artaud, qui le donna au musée de Lyon où il se trouve.

4. Caylus (comte de), *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, Paris, 1752-1769, 7 vol. in-4°.

Digitized by Google

Lectio est *Proxsumis Tertulla* vel *Tertullus*. Vox *Tertulla* potiori jure praeponitur [1]. Cum vota *Proxsumis* nuncupata, in istis praesertim repente regionibus ut plurimum mulieris, non viri, nomen exhibeant. De siglis *II* per litteram *E* explicandis nulla movenda difficultas, tali scribendi modo tunc temporis interdum usurpato, desumptoque ab *H* graecorum. Vid. Raph. Fabretti. *Inscr.* p. 397 [2].....

[*Autel à Sylvain.*]

(Tome III, fol. 59 v°.) [3]

Mons Andao, ubi extructa nunc arx Sant-Andraeana conspicitur, ad oppidum Villanovanum, pars fuit priscis temporibus ditionis Avenniensis. Tunc enim, Rhodano flumine trans collem praeterfluente [4], ab Avenione ad Villanovam, *sicco pede*, ut loquuntur acta infimi aevi, *progredi licebat*. Quod autem Rhodanus, immutato exinde cursu, sive agente natura, sive admota manu, ultra montem Andaonem, nondum existente Villanova, decurrerit, [fol. 60 r°] indicat ipsa topographia, confirmat antiquum vectigal decumanum ejusdem aestimationis tum agri Villanovani ad Rhodanum pertingentis, tum Avenniensis in ripa opposita, demonstrat praesertim arena calculosa quae ex eflosis Villanovae puteis, vel domuum fundamentis nullibi non eruitur. Par est igitur Avenioni adscribere notabilem inscriptionem, sequenti pagina delineatam, in monte Andaone detectam et apud PP. Benedictinos Villanovae nunc asservatam. Cujus quidem nec excriptae, officiosiossime participem me fecit D^us^ de Gaillard,eques mel. vir eruditione et facundia notus,in rebus antiquis versatissimus.Lapis indigena, characteres egregii, amissa vel avulsa coronis lapidi super imposita. Altit. pollic. 36; lat., pollic. 21; in parte anteriori, velut crucis imago [5], recenti manu, infabre incisa, quia altari Stae

1. Dimensions : 0,210^mm^ de haut à la base et 0,117^mm^ d'épaisseur à la base, *Proxsumis Tert(ulla* ou *ullus) v(ovit)*. « Aux Proxsumes, Tertullus (ou Tertulla) en accomplissement de son vœu. »

2. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio*... Rome, 1702, in-fol.

3. Cf. encore Calvet, t. II, fol. 347 r° et III, fol. 15 r°, n° 28 (V. ci-dessus, p. 229.)

4. Sur cette assertion, V. ci-dessus, p. 229, not. 3.

5. Ce que Calvet prend pour une croix est en réalité l'image bien connue du maillet.

Digitized by Google

Caezariae sustinendo prius inserviebat [1] ; Hujus inscriptionis mentio est in primo *Galliae Christianae* volumine [2].

42 SILVANO
FAMIL VRB
ATALICI FIRMAN
VSLM [3]

Silvano, familia urbana Atalici Firmani votum solvit libens merito. Omissum Firmani praenomen. Silvani cultus praecipuus in silvis et montibus ; cui deo ad obtinendam agrorum fertilitatem vel pecorum incolumitatem porcus immolabatur. Delubrum huic in monte Andaone consecratum extitisse credendum est : *familia urbana* [fol. 60 v°] *Atalici Firmani,* id est, famuli ejus, quorum mansio in urbe erat, agrorum numini devoti in hoc sacello votum nuncupant, votique memoriam solemni monumento posteritati commendant. Urbs autem illa, in qua apud Atalicum herum suum praescriptis officiis fungebantur, quaenam alia est, nisi Avenio, cum oppiduli Villanovani, deinceps multoque recentius conditi, inaratum solum interfluentis Rhodani fluctibus tunc temporis allueretur.

[*Épitaphe de Maximilla.*]

(Tome III, fol. 70 v°.) [4]

Proximé sequens inscriptionis fragmentum in domo eadem Avenione sepultum jacebat, qua cippus *Proxsumis* dicatus de quo superius ; nunc in impluvio atrii aedium Dni de Caumont, in pago Cavimontano, duabus ab Avenione leucis distante, muro insertum conspicitur. Minus fide edidit ex Bimartio, Muratorius [5], p. MCDLXXXII, 13.

1. Après *inserviabat,* la copie du fol. 15 porte : « *Haec tamen crucis figura in aliis monumentis Silvano dicatis saepe conspicitur.* »

2. Après *volumine,* la copie du fol. 15 ajoute ; « *Quo autem nunc post distractam monachorum bibliothecam delata fuerit prorsus me latet.* »

3. « A Sylvain, les esclaves de ville d'Atalicius (ou d'Aulus Talicius ?) Firmanus, avec reconnaissance en accomplissement de leur vœu. »

4. Cf. Calvet, *Notes* (ms. 1508), fol. 69 r° (V. ci-dessus, p. 236, l'inscription *aux Proxumes*). Il faut donc, contrairement à Esperandieu, (*Inscr. antiq. du Musée Calvet,* n° 154,) donner cette inscription à Avignon et non à Caumont,

5. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum.* Mediolani, 1739-1742, 4 vol. in-fol.

Digitized by Google

62 MAXIMIL
IAE STATVTI FI
T· MAXIMIVS
. . . . CTOR · OB

Maximiliae Statutii filiae, Titus Maximius Pictor[1] vel *Victor ob..*• caetera desunt[2].

[*Inscription de Flavius Sylvius.*]

(Tome III, fol 76 r° et ss.)[3]

Ex eodem Valladerii mss°, cujus notitiam videre est ad lapidem proletum n° 29, haec sunt auctoris verba : *in domo Violandae prope S^tum^ Agricolum, qua itur a foro ad patres Dominicanos, in cella vinaria ejus domus, qua itur ad palatium episcopale, est ista inscriptio et sunt aquaeductus in arcubus qui prostant in parva fusteria porrecti in longum.* [fol. 76 v°]

70 T FLAVIVS SYLVIVS FEC

Titus Flavius Sylvius fecit[4]. Ex tradita accurate adeo loci indicatione, nullum dubium superest quin existat lapis iste vel extiterit; attamen meas effugere disquisitiones tum inscriptio, tum domus mulieri illius Violandae nomine, nec etiam declaravit Valladerius an inscriptio haec arcubus ipsis quos indicat inserta fuerit, quod quidem non erat omittendum, cum exinde potuisset quisnam fuerit praeclari hujus monumenti suasor, auctor vel etiam architectus.

Arcus autem illos antiquissimae et solidissimae fabricae aquis educendis minime destinatos fuisse constat, ut demonstraturum

1. Il faut lire *Lucius*, *Maximillae* et *Victor*.

2. On peut restituer ainsi : [*D(iis) M(anibus)*] *Maximillae, Statuti f(iliae); L(ucius)*] *Maximius Victor ob sequentissimae coniugi*]. « Aux Dieux Mânes de Maximilla, fille de Statutus ; Lucius Maximius Victor à son épouse très obéissante. »

3. Cf. Calvet, t. II, fol. 343 v°, t. III, fol. 31, n° 40 et t. VI, fol. 86 r° (V. ci-dessus, p. 219 et plus loin p. 273).

4. Romieu, ms. de Leyde, add, fol. 192, fol. donne T. FLAVIVS SILVIN. F.F. La copie pourtant collationnée et très exacte du ms. de Romieu par Bonnemant. (Bibl. d'Arles, n° 240) ne donne pas cette inscription et comme elle se trouve en addition dans celui de Leyde, il est possible que ce ne soit pas Romieu lui-même qui nous ait conservé ce texte.

T(itus) Flavius Silvin(us ou *Sylvius) f(ecit)*. « Fait par Titus Flavius Silvinus (ou Sylvius). »

Digitized by Google

confido in peculiari dissertatione, qua eorum usus designare animus est. Ex iis unus infra obeliscum campanarum templi Stae Magdalenae, in ipsa via conspicitur, alter pone templum egregiam sustinat columnam striatam, ordinis corinthiaci, mole ingentem, fabrica speciosam; nec unica fuit in illo aedificio, quando quidem nonnulis in urbe locis hinc inde sparsa reperiuntur similium columnarum fragmenta. Caeteri arcus in parte domuum interiori reperiuntur, sive ipsa soli area, sive in cellis vinariis, ut in domibus fori videre est. Partes aedificii superstites aut loci natura indicatae, producuntur a via dicta *la grande fusterie,* ad forum, recto quidem itinere in viis [fol. 77 r°] *grande et petite fusterie*, obliquo et anguloso versus forum. In utraque dicta via Rhodano antiquitus alluebantur. Horum arcuum ingentibus lapidibus fornicatorum trigenta tres recensui, in peracto trajectu, sive superstites, sive ob loci naturam non incertos; plures extitisse manifestum est; eorum altitudo interior est circiter pedum quindecim, latitudo ad octo ferme pertingit; longitudo totius operis, quoad partem quae ex utroque termino extante dimetiri potest, exapedis circiter sexaginta. Huc autem est arcuum forma [1].....

[*Inscription mentionnant un patron (?) d'Avignon.*]

(Tome III, fol. 79 v° et ss.) [2]

Inscriptionem hanc, Nemausi in coenobio Stae Ursulae, anno 1783, eruderatam, manu sua excriptam, mihi humanissime suppeditavit clar. Joan. Francisc, Seguierius ὁ μακαρίτης mei amicissimus, vir in lapidibus antiquis adeo versatus, ut scientiae hujus parem haberet in Gallia neminem. Insigne illud fragmentum, cujus pars superior omnino periit, lateralis dextra imminuta est, muro insertum, in domo ejus conspicitur; quam quidam Academiae Nemausensi, cum libris et ditissima antiquitatum fossiliumque suppellectili testamento reliquit [3]. Lapis latus superne duodecim pollicibus, sex additis lineis; inferne undecim pollicibus cum lineis sex; altitudo partis superstitis viginti, pollicum [4].

1. A la suite, Calvet a tracé un petit croquis des trois arcades de la rue Petite-Fusterie Nous avons jugé ce dessin trop insignifiant pour le reproduire ici.

2. Cf. Calvet, *Notes,* ms. 1508, fol. 111 r°.

3. La pierre après avoir appartenu à M. Cabane de Florian, est aujourd'hui au Musée lapidaire de Nimes.

4. C'est-à-dire 0,338^{mm} de largeur en haut; 0,311^{mm} en bas; haut. 0,544^{mm}. Mesures actuelles, haut. 0,555^{mm}; larg., 0,330^{mm} en haut. 0,300^{mm} dans le bas; épaiss., 0,160^{mm}.

Digitized by Google

74 . . . . . .

HASTIS PVRIS IIIIV
IMP · CAES · NERV · TRA
DACICI · PARTHICI · PP
DIVI NERVAE ET IMP
OPTIMI · AVG · GERM
PR · TRIB · PLEB · Q · PRO
LEG · I · ITALICAE IIII
IN PVBLICV
A POMPEIA · MARVLLI
LOCVS · D
AVENNIEN

Si numismata argentea, aereave, Avenione percussa excipias, illa quidam rara, ista rarissima, nullum isto antiquius superest monumentum, in quo de Avenione fiat mentio. In hujus autem inscriptione legenda, nonnulli occurrunt novi extricatu difficiles, saltem quoad initiales litteras ob lapidis fracturam, defectumque continuitatis caracterum. Agitur in lapide de viro quodam illustri praesertim militia claro, cujus nomen interiit, a Trajano imperatore *hastis puris* donato, quod *monumentum* IN PUBLICUM A POMPEIA MARULLI *liberta positum fuit,* LOCUS D*atus decreto decurianum* AVENNIEN*sium* [1]. Hastae [fol. 80 v°] purae, nempe sine ferro, cuspide nullo ferreo asperae, mercedes erant antiquitus institutae, quibus, tum imperatorum aetate, tum etiam vigente

1. Voici la reconstitution de cette inscription ; .... *Hastis puris IIII, v[ex(illis) IIII legato] imp(eratoris) Caes(aris) Nerv(ae) Tra[iani Aug(usti) Germanici],Dacici, Parthici p(atris) p(atriae)... [leg(ato)] divi Nervae et im[p(eratoris) Caes(aris) Nervae Traiani] optimi, Aug(usti), Germ[anici]..., pr(etori), trib(uno) ple(bis), q(uestori) pro[pr(etori) prov(inciae).. trib(uno) mil(itum) leg ionis) I Italicae IIII[viro viar(um) cur(andarum ? inlatis] in publicu[m] a Pompeia Marulli[na], Locus d(atus) [d](ecreto) [d](ecurionum). Avennien[ses] [patrono] ?*

« A... décoré de 4 hastes pures et de 4 étendards, légat de l'empereur Nerva Trajan Auguste, Germanique, Dacique, Parthique, père de la patrie... légat du dieu Nerva et de l'empereur Cesar Nerva Trajan, très bon, Auguste, Germanique.... préteur, tribun de la plèbe, questeur, propreteur de la province.... tribun des soldats de la 1re légion Italica.... quattuorvir chargé de l'entretien des routes... qui a fait verser.... sesterces dans le trésor public par les soins de Pompeia Marullina, Emplacement donné par décret dss decurions. Les habitants d'Avignon à leur patron (?). » Sur la légion *I^a Italica*, V. Allmer, *Inscriptions de Lyon*, t. I, p. 402 e *Inscriptions de Vienne*, t. I, p. 435 et t. III, p. 554.

Digitized by Google

republica, honestabantur viri de rebus bellicis optime meriti, de his frequentissima in lapidibus mentio.

Sed quod in lapidi Seguieriano maxime nostrùm interest, verbum est AVENNIEN... inscriptionis ultimum. Stephanus Byzantinus, qui solus inter geographos gentilibus nominibus sive ἐθνικοῖς tradendis studuit, Avenionis incolas appellari vult *Avenionesios, et juxta regionis consuetudinem, Avenites, graeca forma* (*a*).

Ad Stephani dicta penitus approbanda, lapide abnuente, aegre, fateor, inclinat animus. Anastasie imperatoris aetate, qua floruit Stephanus, nomen illud sic fuisse, per me licet, quanquam tamen vix credere ausim, cum nulla data occasione, nullo damno suscepto, populus quilibet nomen suum gentile depravate unquam inmutaverit; sed ex reperto monumento tandem certissimum est Trajani temporibus, urbis istius cives, *Avennienses* nuncupatos; et hoc urbium vicinarum gentilitiis nominibus mire analogum [1]. In lapidibus [fol. 81 r°] enim Arausione vel Vasione inscriptis, cum de incolis agitur, legimus *Arausienses, Vasienses*. Quoad vocabulum Avenionenses etiamnunc usurpatum, quo in usum primo adhibuisse videntur infimi aevi diplomata, illud a seiolo quodam, alicujus equidem auctoritatis, sic vitiatum, corruptumque nullo dubio censendum est. Ea est igitur allatae inscriptionis praestantia, ut alteratum populi nomen pristinae integritati restituat, acque Stephanum, auctorem sane multi nominis, aliquatenus emendet aut ipsi erroris suspicionem saltem incutiat.

(*a*) Ἀυενίων, πόλις Μασσαλίας πρὸς τῷ Ροδανῷ, τὸ ἐθνικον, ἀυενιωνέσιος, καὶ τῷ ἐπιχωριῷ ἀυενίτης καὶ ἕλληνι τύπῳ. Steph, *de urbib.* voce Ἀυενίων.[*Note de Calvet.*]

1. L'ethnique a varié. Etienne de Byzance donne Ἀυενιωνέσιος et Ἀυενίτης ; les inscriptions donnent *Avennienses*, ainsi que Grégoire de Tours (*Hist. Franç.* éd. M.G.H. VI, 9). Mais celui-ci donne aussi *Avennicus* (V, 30, 44 ; VI, 24, etc.), ainsi que la *Notitia Provinciarum Galliae* (éd. Seek, p, 268). Au concile de Rome, en 465, on a *Avinionensis* (Bibl. Nat., ms. lat. 1452, fol 20 r°). *Avenniocus* se trouve dans Grégoire de Tours (IV, 32) et Sidoine Apollinaire (éd. Teubner, p. 158, VI, let. XII). Une note écrite avec la collaboration de M. Nicollet et lue au *Congrès des Sociétés savantes d'Arles*, 1903, p. 471, indique que l'orthographe ancienne d'Avignon est *Avennio* et non *Avenio*.

Digitized by Google

[*Épitaphe de Bertrannus.*]

(T. III, fol. 91 v°.)[1]

Avenione, ad partem interiorem muri septentrionalis horti Dⁿⁱ Desachards, ex opposito horti patrum minorum Sti Francisci. Lapis scaber, granosus, politurae impar, ex lapidicina Glanica. Litterae rudes, sine arte curave incisae, aliquid tamen melioris aevi redolentes. Exscripsi :

90. SVb : C : S : R
FR : B̄TRANV' : SOLLERS
NEC : AD VTIE : TARDUS
PRO DOLOR ILE : PI IVVENIS
IĀCET DICTVS RVLĀTVS

Sub cum suis requiescit frater Bitrannus[2] (forsan Probitannus) *solers nec ad utile tardus, proh dolor! ille pius juvenis jacet dictus Rulatus.*

Inscriptio christiana monachi cujusdem, quinto, ut mihi videtur, sextove saeculo posita.

Haec loquendi ratio *proh dolor!* quae in plurimis optimi aevi lapidibus legitur, sicut et iste : *solers nec ad utile tardus,* purissimae quidem latinitatis, monumentum indicant medii potius quam infimi saeculi. Hic exametrum distichon condere voluisse versificatorem quemdam aperte patet, quod quidem aliud est antiquitatis [fol. 92 r°] argumentum. Cujus autem ordinis fuerit Rulatus ille, qua fortuna inscriptum ipsi epitaphium, his temporibus vix usitatum, plane ignoratur. Lapis iste nihil prope modum nos docet, neque eum hic apposuissem, nisi Avenione extaret, ubi inscriptiones quaecumque rarissimae sunt.

1. Cf. Calvet, *Notes,* ms. 1508,.fol. 99 r° (avec dessin).
2. Je lirais plutôt *Bertrannus.*

Digitized by Google

[*Épitaphe de Cupitia Florentina.*]

(T. III, fol. 103 r°.)[1]

En inscriptionem oculis subjicio, quem ex agro Avenniensi erutam arbitror, licet Avenione non extet ; visitur nunc translatus lapis prope pagum de Angulis (Les Angles) infra aedes D[i] Calvet cujus viculus ille dominii est. Distat autem ab Avenione unius leucae [fol. 103 v°] vix dimidio. Fontis amoeni et splendidi illic scacarientis aquis excipiendis inseruit antiquum sepulchrum, litterae praegrandes et solerti cura incisae

109. CVPITIAE FLORENTINAE
CONIVGI PIAE ET CASTAE
D. IANVARIVS PRIMITIVS M.
MARITVS QVALEM PAVPER
TAS POTVIT MEMORIAM DEDI[2]

In lapide ne unum quidem occurrit verbum compendiose coaretatum. Grata simplicitas, ingenuus candor, modestia insignis, prolatum epitaphium maxime commendant[3] ; unum ferme novi hujus indolis quod in Museo Veronensi asservatur ; in isto ad finem legitur : si *major auctoritas patrimoni mei fuisset, ampliori titulo te prosecutus fuissem, piissime pater.* (*Mus. Veron.*[4] CXLVII, 2). Brevius aliud adest, apud Fabret, a Sponio : *a mediocritate sua.*

[*Epitaphe de Pompeia Pia.*]

(T. III, fol. 129 r°).[5]

Avenione, in atrio interiori claustri PP. Minimorum lapis

1. Cf. Calvet, t. II, fol. 206 r° et *Notes*, ms. 1508, fol. 91. Le sarcophage est aujourd'hui au Musée de Villeneuve-lès-Avignon.

Dimensions : 2m25 de long, 0m23 de haut et 0m76 de large.

2. « Aux dieux Manes. A Cupitia Florentina, épouse affectueuse et dévouée, Moi, Januarius Primitius, son époux, j'ai élevé ce tombeau tel que ma pauvreté me l'a permis. »

3. Calvet a exprimé son admiration pour la simplicité touchante de cette inscription qu'il a décrite à peu près en termes identiques dans son *Examen d'une agathe antique grecque considérée surtout du côté de la simplicité naïve de son inscription*, t. II, fol. 206.

4. *Museum Veronense hoc est antiquarum inscriptionum.... collectio* (ed. Maffei). *Veronae*, 1749, in-fol.

5. Cf. Calvet, *Notes*, fol. 62. Cette inscription est connue depuis longtemps. La *Description des épitaphes qui sont dans l'église des R. P. Minimes d'Avignon*, (t. IV des *Collections sur différents sujets par des religieux de l'ordre des Minimes*, ms. de la Bibl. de Marseille, n° 1262, fol. 213), la donne sans les mutilations.

Digitized by Google

muro infixus [1]. Thoreumate superius et inferius ornatus. Characteres satis perite sculpti. Inscr. a plurimis et a Muratorio minus fide edita. V. MCCCLXXXXIX, 15. Ipse exscripsi.

166.

D v M

POMPIAE v PIAE

C v VALERIVS v INA

CHVS v VORI v XRA

RISSIMAE v ET v SIBI

VIVOS v POSVIT

«*Dis Manibus Pompiae* (pro *Pompeiae*) *Piae Caius Valerius Inachus uxori rarissimae et sibi vivos posuit* [2] ». *Vivos* pro *vivus*, sicut in nummis, aliisque passim monumentis, persaepe *divos* pro *divus* [3].

Incertum an ab Arelate delatus lapis non fuerit, quanquam tamen in nostris regionibus, Vasione praesertim Pompei nomen frequentissime in lapidibus reperiatur. Omnibus notum est Trogum Pompeium, cujus historiae libri, quos a Justino abbreviatos habemus, summo eruditorum desiderio jam non supersunt, eivem Vasiensem fuisse creditum.

[*Epitaphe fausse du fils de Ruricius.*]

(T. III, fol. 130 v° et ss.) [4]

Antiquitatum indagatores per Avenionem iter facturos hic admonere velim, spuriam esse, fallacem, nec tamen inepte excogi-

1. Elle est au Musée Calvet (*Cat. ms. du M.-C.*, t. I, n° 3, fol. 100 r°).
2. « Aux Dieux Mânes de Pompia Pia. Caius Valerius Inachus a fait construire (ce tombeau) de son vivant pour sa femme d'un très rare mérite, et pour lui-même. »
3. Quintillien dit que de son temps les mots terminés en *vus* s'écrivaient *vos*.
4. V. ci-dessus, p. 222. Cf. Calvet, *Notes*, p. 73 r° (avec dessin).

Digitized by Google

tatam, inscriptionem, quam hic oculis subjicio, parvuli sepulchri (*a*) Marmorei nigri in aedibus D[i] de Crillon asservati [1]. Excripsi

D · M
RVRICIVS · PRAEF · ET · IBERIA · F
PROTOCTETO ·F· CC· Θ· M·I·D·
VII.

Dis manibus, Ruricius praefectus et Iberia filio Protocteto faciendum curaverunt, vixit mense uno, diebus septem [2]. Θ pro *vixit*, littera in titulis sepulchralibus frequens, ut pote prima vocis θάνατος; *mors*. Hinc Martialis [3].

Nosti mortiferum quaestoris, casta ice, signum
Est operae pretium discere theta novum.

Omissum in marmore puelluli nomen, vox enim *Protocteto* a graecis desumpta est, idemque sonat ac *primogenito*. Caetera solito more.

Recenti autem, nec omnino imperita manu fabricatum fuisse monumentum, plurimis argumentis demonstratur.

1° Veteres sepulchra marmoree nigri coloris mortuis condendis nunquam adhibuisse constat. Porro [fol. 131 v°] istud a marmore nigro factum est. Arelate autem fabricatum suspicor, quae conjectura veritati proxima videtur, et eo quod ibi aderat, saeculo proxime praeterito, vir quidam eo recordiae gradu insaniens, ut rudea marmora largo pretio sibi compararet, quibus deindé commentitias inscriptiones ipse incidebat sicut pluria id genus Arelate vidi [4].

2° Inscriptionis characteres saeculum non redolent quo vixere Ruricius et Iberia.

a. Descriptum hoc monumentum, ab Arelate ad Avenionem, velut antiquum, detulerat pictor, nomine Viàl, de arte sua sat bene meritus, in collegio Sti Nicolai Avenione degens, atque ibi à D[r] de Crillon emptum fuit. Hujus delineationem reperire licebit in altero mss. meorum exemplo. Apud eumdem pictorem extabat truncus statuae mulieris marmoreae, qui quo nunc servetur loco, prorsus me latet. [*Note de Calvet.*]

1. L'inscription est actuellement au Musée Calvet. Elle n'a pas été publiée dans le *Recueil des ins. du M.-C.* du commandant Espérandieu.

2. « Aux Dieux Manes, Ruricius, préfet et Iberia ont élevé (ce tombeau) à leur fils Protoctetus. Il vécut un mois et sept jours. »

3. Martial, *Epig.* VIII, 37; V. aussi Perse. *Sat.* IV, vers 13 et Orelli (*Insc. lat., coll.*), n° 4772.

4. Calvet cite ici en note l'inscription fausse de *Calphurnia*, fille de Marius (C.I.L. XII, n° 112*. Arles).

Digitized by Google

3° Ruricius, ut pote christianus, imo episcopus, formula idolorum cultoribus familiari, D.M. scilicet, uti non potuit.

4° Nunquam in lapidibus vox praefectus PRAEF. sola et absque additione comperitur ; legitur nempe praefectus *municipii, cohortis, praetorii, urbis,* etc., uno verbo dicam, alicujus rei praefectus, hic verbum illud connexu nullo stipatum, imperite scriptum extat [fol. 131 v°].

5° Carmen epithalamium apud Sidonium Apollinarem [1] Ruricio et Iberiae conjugibus dictum legimus. Praeterea ejusdem auctoris exstant ad Ruricium epistolae [2], hinc conjectura assequi licet audacem antiquitatum corruptorem, ut fictae suae inscriptioni fidem, praestantiam, dignitatemque conciliaret, deprompsisse nomina viri et mulieris illustria ex cultore praedicto non immeritae celebritatis. Quod quidem prorsus confirmat omissio in marmore praenominis et agnominis utriusque, sicut a Sidonio praetermissa sunt.

Ille autem Ruricius, e nobili Anicia gente, postquam ab uxore Iberia, Ommatii filia, consensu mutuo discessisset, Lemovicum episcopus fuit, floruitque anno 506 (*a*).

[*Épitaphe de Volusius Severianus.*]

(T. III, fol. 139 v° et ss.) [3].

Nullum, ex pluribus huc usque prolatis monumentis, plus mihi voluptatis attulit, quam quod posteriori pagina oculis subjicio ; illud quippe, bono rei litterariae eruderatum, nec editum, nec fortasse cognitum, tanti est historiae Avenniensium illustrandae emolumenti, ut obscuris lucem, dubiis fidem, ignotis nomen undequaque conciliet lapidem hunc faussissimo fato comperi : anno 1787, aegro invisendo Aptae Juliae vocatus, antiquitatibus inquirendis sicut meus est mos, otio dato me contuleram, cum ecce in horto aedium episcopi, mihi sese (fol. 140 r°) exhibuit in exscripta hactenus inscriptio, nulloque in pretio habita, hanc protinus exscripsi gaudens for-

1. Sid. Apollinaire, *Carmina* (éd. M.G.H.), X et XI, p, 226 et ss.

2. *Ibid., Epist.*, VIII, 10 (p. 138).

a. V. Sid. Apollin., édit. Paris, ann. 1625, in-4°, p. 110; 145, 230. — *Item,* Ruricio *Epithal.*, p 364 et Sirmondi, *Notae ad Sidon.*, p. 142. [*Note de Calvet.*]

3. Nous avons déjà discuté cette inscription (V. ci-dessus, p. 232).

Digitized by Google

mam lapidis deleneavi et in schedis deposui. Eruta autem non multo ante, prope urbem, e terra fuerat, in conficiendo itinere ab Apta Julia ad Segesterorum urbem (Sisteron) deducente; quibus protractis operibus amplissima reperta fuit tum lapidum, tum praesertim numismatum copia. Ingentis est, ob crassitudinem, ponderis, altitudo ejus, infra triangulare fastigium, bipedalis; latitudo duorum pedum, quinque pollicibus additis [1].

191.

D M
L VOLVS · L · F · VOL · SEVE
RIANO IIIIVIR · C · I · APT . II
ET FLAM · ITEM IIVIL · C · I
HAD · AVENN · ET PONTIF
SACERDOT · VRBIS ROM ·
AETERN · VOL · SEVERIANA
PATRI INCOMPARABILI

D*is* M*anibus*. L*ucio* VOLVS*io* L*ucii* F*ilio* (e tribu) VOL*tinia*, SEVERIANO IIIIVIR*o* C*oloniae* I*uliae* APT*ae* II (iterum) ET FLAM*ini*, ITEM IIVIR*o* C*oloniae* I*uliae* HAD*rianae*. AVENN*iensis* ET PONTIF*ici*, SACERDOT*i* VRBIS ROM*ae* AETERN*ae* VOL*usia* SEVERIANA PATRI INCOMPARABILI.

[fol. 140 v°] Monumentum pietatis filiae erga parentem.

Cognomen adoptivum Severianus in fastis consularibus non legitur nisi post Hadrianum imperatorem, scilicet anno ab urbe condita 885 et a Christo nato 132 consules fuere Levius Augurinus et Arrius *Severianus*. Si autem ad Volusii nomen attendamus, illud equidem reipublicae temporibus ex Cicerone (*a*), et Valerio Maximo (*b*), notum fuisse colligitur (*c*), sed longe frequentius adhibitum videmus ab aetate Sept. Severi imp. ad Trajani Decii, Trebon., Galli, Volusiani et Gallieni tempora, qua ex utraque observatione nostrae hujusce inscriptionis epocham, quae Hadriano anterior esse nequit, referendam arbitror, ad illud, quod effluxit, temporis intervallum, inter Septimum Severum et Gallienum imperatores, ab anno scilicet aevae christianae 145 ad 260; quod quidem confirmare videntur, tum epitheton *aeternae* in nummis

1. C'est-à-dire o^{m}650 de haut (non compris le fronton) et o^{m}785 de largeur.

a. *Epist. ad Attic*, lib. 5, *epist*, 21. [*Note de Calvet.*]

b. Valer. Max. *lib*, 8, cap. 3. [*Note de Calvet.*]

c. Gens Volusia, quae inter familias romanas a Vaillantio enumerata fuerat, a Morellio jure omissa est. Nullus enim extat hujus familiae nummus. [*Ibid.*]

Digitized by Google

ante Gordianos urbi Romae rarius attributum, tum vox *incomparabili* aureo latinitatis (fol. 141 r°) saecula nunquam usurpata, tum denique inscriptionis characteres elegantia penitus destituti.

De Voltinia tribu[1], in qua inscriptus fuit Severianus illud praesertim annotandum, quod in antiquis lapidibus nostrae huic regioni propriis, fere semper reperiatur, unde suspicari licet in illa tribu totam oram istam fuisse cooptatam. Tribus haec inter quindecim rusticas post Polliam sexta recensebatur, atque aggregatorum frequentia caeteris trigenta quatuor longe praestabat, v. Fabretti, p. 396.

Nec productior sermo erit de istis : *quartumviro coloniae Juliae Aptae iterum et flamini*. Imo pariter omittam verba haec : *sacerdoti Romae eternae ;* ea omnia haud mihi curae sunt, ut pote notissima et suscepti argumenti prorsus aliena.

Sed quaecumque de Avinione hic prolata leguntur, iste nimirum, *item duumvir Coloniae Juliae Hadrianae Avenniensis et pontifici,* quae quidem nobis hactenus omnino incognite fuere, nec ab ullo auctore lapideve tradita, accerrimo examine discutienda mihi videntur atque elucidenda.

1° En virum, Avenione quidem absentem, et in [fol. 141 v°] Apta civitate vitam degentem, qui tamen coloniae Avenniensis unus erat ex duumviris et pontifex, simulque coloniae Aptensis ex quatuorviris atque flamen in coloniis tum duumviros tum quatuorviros juridicundo litibusque judicandis, sicut Romae praetores, notum est ; sed lapidis istius ope cognitioni huic additur, viros, tum sacerdotii tum judicialis magistratus honore decoratos nihil propter absentiam ex officiis obeundis detraxisse, data scilicet iis procul dubio facultate alterius ad utrumque munus substituendi. Videtur etiam indicare monumentum expositum, coloniam Aptam Avenniensi, vel splendore, vel opibus, vel civium frequentia, aut etiam omnibus simul praestantiorem fuisse, cum in illa quatuorviri, in ista duo dumtaxat, litibus dirimendis creati extarent nec minus ex his monumenti verbis deduci potest, summam tunc adfuisse concordiam, seu, ut loquuntur nummi *homonoia*, inter utriusque urbis colonos.

2° Tandem aliquando nullus adest amplius disputandi locus, utrum Avenio romana colonia fuerit : supremo et immutabili

1. Avignon était inscrite dans la tribu *Voltinia*, ainsi que le démontrent les inscriptions du C.I.L. XII, n°s 1029, 1034 et 1039.

Digitized by Google

judicio, fide nimirum atque auctoritate indubitati monumenti, de re [fol. 142 r°] controversa jam penitus statutum est. Jure optimo pronuntiavit Ptolemaeus geographus (*a*) Avenionem coloniam fuisse, Pliniique (*b*) assertio rejicienda [1], qui inter oppida latina civitatem hanc tantum recensuit. Nec magis tamen sincerae fidei censendus est commentitius ille Galbae nummus ex thesauro Goltzii ab Harduino (*c*) prolatus, in quo legitur *Colonia Avenio.*

Colonia haec *Julia* dicta fuit vel a Julio Caesare vel ab Augusto [2], (ab isto libentius dicerem). Augustus enim Julii nomen suis etiam coloniis concessit, addito interdum sui ipsius nomine, ea nimirum fuit in utroque rei politicae peritia, ut veteranos milites saepe invalidos ac bello jam impares, in urbem aliquam intromitterent, coloniae fundandae specie ; sicque exercitus suos, plaudentibus simul milite atque populo, inutili pondere exonerabant, incolas urbis cujusque summo honore afficere crediti, dum illorum tantum atque imperii securitati providebant.

[fol. 142 v°] Cur autem Avenio nuncupata fuerit colonia Julia *Hadriana,* id equidem conjectura dumtaxat, sed rationi apprime consona, assequi licet. Constat ex lapidibus, nummis atque auctoribus Hadrianum imperatorem Galliam adiisse ; pluresque alias romanae ditionis provincias ; testantur monumenta cum in Apta Julia aliquandiu commoratum fuisse ; hinc existimere par est Avenione, facto itinere, transeuntem Avenniensi coloniae concessisse honoris causa, ut Julii titulo suum Hadriani nomen adderet. Sic Smyrnam urbem splendidam, Hadrianam nuncupatam fuisse, ex nummis manifestum sit (*a*) ipsi huic, ut obiter dicam, imperatori, mea quidem opinione, adscribendus est pons fornicatus etiamnunc extans, in Calavone torrente prope Aptam conditus, qui pons hodierna die Julianus nuncupatur (Pont Julien), veteri coloniae nomine servato.

3° Ex memorato lapide aliud eruitur longe majoris momenti

a. Ἀουηνίων κολώνια.... Claude Ptol., *Geog.*, lib. 2, cap. 5, édit. Amstel, 1618. [*Note de Calvet.*]

b. Oppida latina... Avenio Cavarum (Pline, *Hist. nat*, lib. 3, cap. 4. [*Ibid.*]

1. L'opinion de Pline n'est nullement à rejeter. Elle se concilie fort bien avec les autres textes (V. ci-dessus, p 232, note 2).

c. Jo. Hardouin, *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati*, p. 85, éd. Paris, 1684. [*Ibid*]

2. Sur l'époque de la fondation de la cité latine d'Avignon, V. *Monnaies d'Avennio...* p. 170 et 180.

a. V. Pellerin, t. II, p. 81, 82, pl. 58, n° 55. [*Ibid.*]

Digitized by Google

historiae punctum, indubitatum quidem, ad religiosum antiquae Avenionis cultum plane attinens. Erat Volusius ille Severianus urbis hujus pontifex, certissime post Hadriani, forsan ad Gallieni tempora ; [fol. 143 r°] christiana igitur religio huc non fuit advecta nisi extincto Hadriano, anno scilicet *a. C. n.* 138 jam praeterito, imo longe posterius, si conjecturis et monumento ante hac deductis fides adhibenda. Hinc intelligitur quanti facienda sit adeo propagatae apud credulum vulgus divae Marthae fabula, et quid sentiendum de Rufo et Justo, quorum ille anno 70, hic anno 90, Avenniensium episcopus creditur [1]. Hinc praesertim percipitur quam strenue exsibitanda fuerit inscriptio illa inepte ambitiosa, quam nunc sublatam, non sic pridem extantem, saepissime vidi, in qua templum urbis primarium in rupe conditum, VIRGINI NONDVM ASSVMPTAE consecratum dicebatur [2]. Crederem ego sacra christianae fidei dogmata, verique numinis cultum, Constantini magni aetate, post annum *a. C. n.* 323, ab universis Avenniensibus fauste suscepta fuisse, atque epocha eadem, ipso forsan imperatore jubente, templum in altiori urbis loco extructum. Quo posito ac prope modum probato, veri simillimum est primum Avenniensium episcopum, anno 356, fuisse Metianum [3], qui, cum aliis pluribus episcopis provinciae Viennensis, in Saturninum Arelatensium episcopum arriana heresi inquinatum epistolam subscripsit (*a*).

[*Épitaphe de Caius Otacilius Oppianus.*]

(T. III, fol. 150 r° et ss.) [4]

Dum plurima in nostris regionibus monumenta ab imperito artifice fabricata frequenter effodiuntur, nonnulla etiam ibidem quandoque eruderata conspicimus, de quibus ipsa gloriaretur graecorum solertia. Nuperrime, mense nimirum januario hujus

1. Les remarques de Calvet sont justes et la religion chrétienne semble s'être tardivement établie à Avignon. Sur sainte Marthe, saint Ruf et saint Juste, V. mon étude sur les *Origines de l'église d'Avignon*, p. 5 et ss. du tirage à part.

2. L'inscription très connue se trouve dans M. Labande, *L'église Notre-Dame des Doms d'Avignon...*, p. 13.

3. Nulle part Metianus n'est noté comme évêque d'Avignon (Cf. *Origines de l'église d'Avignon*, p. 51).

a. Baronius *Annal.*, ann. 360 [*Note de Calvet*].

4. Encore Calvet, t. III, fol. 192 r°. n° 28 (V. plus loin p. 254) et *Notes*, fol. 164 v°. Ce monument est aujourd'hui au Musée d'Avignon.

Digitized by Google

anni 1793, in agro Joannis Antonii Fontaine, incolae vici Graveson, duabus circiter leucis a Glano, *St-Remy*, repertus est, prope dictum vicum, cippus marmoreus albus, elegantissimi operis, miram augustaei aevi industriam indicantis. Nunc anterior dumtaxat ipsius tabula apud me est, neque enim mihi licuit ob avidam marmorarii, in secanda mole, festinationem, cippum integrum mihi comparare [fol. 150 v°] nunquam ferendae statuae dicatum fuisse demonstrant ipsa ornamenta quae in parte superiori coronidem superant.

Sella praetoria vel judicis cujuslibet[1] magnae molis, insignis projecturae, in antica et media parte marmoris exculpta conspicitur, qualis adest in nonnullis Augusti rarioribus nummis mediae formae. Hinc et inde extant fasces, alius dextra, sinistra alius, non consulares quidem, non enim prominet securis media, sed praetorii, e quibus assurgunt tria lauri folia eximie sculpta[2]. In singulo fasce levia, quibus vindictae alligantur vincula, nunc decussata, nunc simplicia occurrunt sub coronide haec legitur inscriptio :

204.

C. OTACILIO · C · F · VOL ·

OPPIANO · IIIIVIR.

Caio Otacilio Caii filio (e tribu) *Voltinia Oppiano, quartumviro*[3], De tribu Voltinia, in omnibus ferme regionis istius lapidibus familiari, jam satis superque dictum est ; sed non omnino patet quo numere fungebatur Oppianus ille, qui quartumviri nomine insignitur in marmore. Varii etenim pro variis officiis quatuor-

1. C'est le siège des quattuorvirs.
2. Ce sont les faisceaux dont les quattuorvirs se faisaient précéder.
3. « A Caius Otacilius Oppianus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, quattuorvir. »

Digitized by Google

viri apud Romanos instituti [fol. 151 r°] fuerunt : alii nempe coloniarum et municipiorum, ut jam vidimus in lapide Aptensi, quibus coloniae regendae officium collatum ; alii viarum curandarum, qui publicis viis praeerant, alii ab aerario, quorum cura erat vel publici vel pontificum aerarii asservandi ; alii tandem juridicundo, vel *stlitibus,* ut loquuntur lapides, judicandis. Oppianus iste, ab judicis sellam in marmore editam, mihi videtur quartumvir stlitibus judicandis.

At vero utrum inter honorifica monumenta adscribendus sit allatus typus, an vero inter sepulchralia aliquatenus ambigi potest : Crederem ego translatum fuisse marmor ex urbe Glano vel etiam ex Arelate [1], cum in earum civitatem alterutra praetor vel judex extitisse videtur Oppianus, cui viventi cippum honorificum intra urbem ipsam cives posuere ; deinde illo extincto, Oppiani sepulchrum in agris ejus prope Gravesonem extructum ornavisse arbitror, quod quidem satis evincitur ex eo quod in cruderando marmore subtus inventum fuerit verum sepulchrum cavum in quo humanum sceleton repertum est, cum variis instrumentis tum vitreis tum figlinis, atque etiam figlina lampade, quae penes me est, militem armatum et velusi pugnantem [2] exhibente : ibique [fol. 151 v°] rursus ingens ossium crematorum congeries inspecta fuerit.

Catalogue des principaux Monuments antiques de mon Cabinet.

(T. III, fol. 170 r° et ss.)

Antiquités romaines.... V. *Marbres et pierres.*

[Fol. 188 r°]. 3. Tête de Jupiter [3], en marbre, avec la barbe et le diadème ; haut. 1 pied, y compris le socle [4]. Les cheveux et la barbe sont bouclés d'une manière très singulière. Le caractère de [la] tête est petit et mesquin. Il a été trouvé à Avignon, sous le Palais, dans la maison de M^me^ de Latier, où la tradition place un temple de Jupiter.

1. L'hypothèse de Calvet est inadmissible. Graveson faisait partie de la cité d'Avignon qui, avant d'embrasser le territoire de Saint-Remy, était limité de ce côté par les marais de Maillane et d'Eyragues.

2. C'est la lampe citée plus loin p. 256 (cf. Calvet, III, fol. 215, n° 57).

3. Sur cette tête qui est non pas celle de Jupiter, mais de Dyonisios, V. ci-dessus, p. 221 et, plus loin p. 267 (cf. Calvet, t, VI, fol. 4 v°.)

4. Soit o^m^324.

Digitized by Google

4. Tête de Janus[1], en marbre blanc, deux têtes de vieillard adossées ; trouvé à Avignon sur le Rocher. Monument très usé par le temps. Haut. 8 pouces, 6 lignes [2].

[fol. 189 r°]. 10. Belle tête de Mamée[3], mère d'Alexandre Sevère, dont le haut est réparé en plâtre. Ce fragment de marbre blanc a été déterré à Avignon. Hauteur, 1 pied, 2 pouces [4].

[fol. 192 v°]. 28. Superbe cippe[5] de marbre blanc déterré à Graveson en Provence, près de Saint-Remy, au commencement de l'année dernière 1793. Il est surtout remarquable par la beauté des moulures de la corniche et du socle. Il porte un bas relief très saillant qui représente la chaise où le juge rendait ses décrets ; à côté sont des faisceaux de verges surmontées de trois feuilles de laurier, et non de la hache, symbole de la puissance consulaire. Ce cippe ne m'est pas parvenu dans toute son intégrité. Je n'ai pu me procurer que la table du devant, les autres faces ne portaient ni ornement, ni inscription. Haut. du marbre près de 5 pieds ; larg., 2 pieds 6 pouces; profondeur, 1 pied 6 pouces[6]. Les lettres qui sont de la plus grande élégance ont plus de 2 pouces de hauteur. Inscription :

(*Suit le texte de l'inscription donnée p. 252.*

[fol. 194 r°]. 35. Portion considérable du pavé de mosaïque[7] qui existe dans la remise du prévôt de Saint-Didier, rue de la Bancasse, à Avignon. Les cubes sont noirs, le pavé semble avoir été réparé avec des cubes blancs. Longueur et hauteur, 2 pieds 10 pouces [8].

36. Fragment de pavé de mosaïque en trois couleurs, rouge noir et blanc, trouvé à Avignon dans la petite maison Forbin au Plan-de-Lunel. De 7 à 8 pouces[9].

[fol. 194 v°]. 37. Plusieurs morceaux de mosaïque noirs et blancs trouvés dans la maison Giroud.

1. V. p. 225 et 268. Calvet, t. VI, fol. 5 r°. C'est un Hermès.
2. Soit o^{m}230.
3. Cf. ci-dessus, p. 225 et, plus loin p. 268, Calvet, t. VI, fol. 5 v°.
4. Soit o^{m}378.
5. Sur cette inscription, V. ci-dessus, p. 252.
6 Dans son entier le tombeau aurait donc mesuré : o^{m}162 de hauteur, 0,703 de largeur (prise à la partie la plus étroite) et o^{m}487 d'épaisseur. Les dimensions de la plaque qui est au Musée sont : haut., 1^{m}51 ; larg. à la base, o^{m}82; épaisseur, o^{m}05.
7. Sur ce pavé et les deux suivants, V. ci-dessus, p. 225.
8. Soit o^{m}28.
9. Soit o^{m}19 à o^{m}21 cent.

Digitized by Google

Bronzes

[fol. 200 v°]. 90. Buste d'un jeune homme, de bonne main, trouvé à Avignon. Haut. 2 pouces [1].

[fol. 204 v°]. 146. Vase d'une très jolie forme, rond et sans anse, fait comme une urne cinéraire, avec son couvercle mobile à bouton. Haut. 2 po.; diam. supérieur 14 l.; diam. du corps du vase 2 po. [2]. Meuble de toilette [3] trouvé à Montfavet avec les bustes de terre cuite de deux sœurs ici après [4].

Verres

[fol. 209 v°]. 4. Urne sans anses d'une forme singulière trouvée à Montfavet. Hauteur 6 pouces [5].

Terres cuites

[fol. 211 r°]. 1. Figure de femme debout, portant de la main droite une espèce de cœur qu'elle applique sur sa poitrine et soutenant sa robe de la gauche; elle est vêtue d'une ample draperie et richement coiffée; sur les ornements de tête est un voile replié en arrière. Cette figure, lourde mais proportionnée, a été trouvée dans le territoire d'Avignon. Hauteur 8 po. 6 li. [6].

2. Figure de femme assise [7], avec un ornement de tête très recherché. Elle donne à têter à un enfant et tient son berceau entre ses pieds. Cette figure est très bien dessinée. L'attitude de l'enfant est charmante. Elle a été de même déterrée dans le terroir d'Avignon.

[fol. 211 v°]. 3. Groupe de deux jeunes filles [8] qui s'embrassent étroitement. Elles sont vêtues d'une grande draperie qui descend jusqu'aux pieds. Il y a quelque goût dans l'intention de ce groupe, mais le dessin en est mauvais, Trouvé à Montfavet, près d'Avignon,

1. Ce bronze est au Musée d'Avignon. Le *Cat. ms. du Musée Calvet*, t. I, n° 169, fol. 223 r°, dit : jeune homme de bonne mine. Haut., o^{m}054.

2. Soit o^{m}054 de haut; o^{m}31 diamètre supérieur et o^{m}54 diamètre du corps du vase.

3. Arnavon (ms. 1520, p. 29)), déclare que cet objet contenait « plusieurs pièces de monnaies que les fossoyeurs ont gardé. »

4. Sur cette découverte, cf. Calvet, t. VI, fol. 69 et ss. (V. ci-après p. 270 et ci-dessus, p. 227.

5. Appartient à la même découverte que l'objet en bronze qui précède. Haut., o^{m}162. Musée d'Avignon, (*Cat. ms. M.-C.*, t. I, n° 16, fol. 380 r°).

6. Soit o^{m}230. Cet objet est au Musée d'Avignon (*Cat. ms. du M. C.*, t. 1, n° 9, fol, 32 r°). Cf. Calvet, t. VI, fol. 5 v° (V. plus loin p. 269).

7. La statuette ne se retrouve plus au Musée d'Avignon.

8. Cf. Calvet, t. VI, fol. 69 v° (V. ci-dessus, p. 227 et, plus loin p. 270), Musée d'Avignon (*Cat. ms. M.-C.*, t. I, n° 15 A, fol. 32 v°; il porte le n° 13).

Digitized by Google

avec l'urne de verre sans anses, les deux bustes qui suivent et le vase de toilette que j'ai décrits ci-dessus. Haut, 9 pouces [1].

4. Deux bustes parfaitement ressemblants, pour les traits du visage, la coiffure et même la draperie [2]. Ils paraissent représenter deux sœurs qui pourraient bien être les mêmes que les deux précédentes. Haut. 3 pouces [3].

[fol. 215 r°]. 57. Un soldat casqué, armé d'un bouclier et d'une épée, dans l'attitude du combat, trouvée à Graveson avec le marbre de *C. Otacilius* [4].

VI. *Monuments de l'art moderne.*

[fol. 225 r°]. 64. Anciennes armoiries de la ville d'Avignon en bois de cèdre [5]. Elles étaient placées au milieu du plancher de l'ancien hôtel de ville, rue du Collège-de-la-Croix, maison n° 23. C'est une grande tour ronde crénelée, flanquée de deux tours plus petites, également rondes et à créneaux. La première est au centre d'une enceinte de remparts et les autres sont aussi environnées de murs, ce qui forme une double enceinte. Au bas de celle-ci il y a trois portes. On ne peut pas douter que ce ne soit la forme qu'Avignon avait alors, puisque ses anciens sceaux en donnent la même représentation. Dans ces sceaux on voit le Rhône qui coule au pied des murs. Hauteur des armoiries, 1 pied [6].

Catalogue des Monnaies et Médailles du Cabinet de Calvet.

(T. IV, ms. 2347, fol. 1 et ss.)

Avenio Cavarum in Gallia.

[Fol. 136 v°]. 59. Sine epig. [7] Caput laur. sin. conv. *Rev.* AOYE aper sin[m] currens, nummis urbium Gallia apponi solitus, intra pedes, sigle C, nisi lunam crescentem malint [8]. Caput mihi

1. Soit 0m243m.
2. Cf. Calvet, t. VI, fol. 69 v° (V. ci-dessus, p. 227 et plus loin p. 271). Musée d'Avignon (*Cat. ms. M.-C.*, t. I, n°s 14 et 15, fol. 32 v°.)
3. Soit 0m08 cent.
4. Cf. ci-dessus, p. 253. Musée d'Avignon (*Cat. ms. M.-C.*, t. I, n° 18, fol. 330 r°).
5. Voir ci-dessus, p. 217 et note 3.
6. Soit 0m324.
7. Cf. Calvet, t. IV, fol. 338 et ss; t. V, fol. 50 v° (V. ci-dessus, p. 228 et plus loin p 258). Cette monnaie d'argent est du type n° 1 : *Tête d'Apollon et sanglier. (Mon. d'Avennio*, p. 162).
8. C'est incontestablement un croissant.

Digitized by Google

Apollinis videtur, ut nimirum Avenio Massiliam matrem et metropolim imitaretur, quae plerumque Dianam, interdum in nummis signavit Apollinem. Mod. vulg.

60. Sine epig. Cap. mal. turritum[1], vultu decoro, crinibus postice pendulis, cincinnatis, d^m conv^m ante quod, inferius, litt. A. *Rev.* AOYE bos dextrorsum lente gradiens, capite anterius detorto, cum helcio aratorio, ante eum monogr. P quo Cavares indicatos arbitror. Nummus aereus ineditus, quem hic apponendum non abs re duxi, ut omnia uno loco exhiberem antiquae Avenionis numismata.

Ob hanc rationem, liceat mihi describere nummum vel potius sigillum Avenionis plumbeum, inferioris aevi, quod scilicet nono, decimove saeculo[2] cusum [fol. 187 r°] existimo, quodque in sepimento Dominicanorum inter ulmos effossum mihi dono dedit emin. cardinalis Durini. — Nummi diameter linearum octodecim.

61. ✱ . SIGILLM COMVNIS AUINIONENSIS. Prospectus urbis qualis erat illis temporibus; septum murorum unicum, cum autem tunc duo extarent murorum ambientium septa, arcem dumtaxat hic depingi probabile est. Intra septum tres sunt turres; in medio, rotunda cum tholo, inter duas, hinc inde turres quadratas, fenestris duabus oblongis et superne rotundis conspicuas; turres illae, media excepta, pinnatae, sicut et muri ambientes, extra septum, in urbis praecipua fronte tres sunt portae apertae, et infra portas, arcus fornicati numero quinque, et longe pluribus, quorum plus quam decem, cum egregia columna superimpositae, adhuc extant in via dicta la *Petite Fusterie* et in interiori domuum quae descendendo a templo divae Magdalenae dextrorsum et sinistrorsum occurrunt, *Rev* ✱ : G : I : R : F : A : L : C : V : S : *girfalcus*. Avis aesalon, in infima latinitate, girfalcus dicta (un gerfault) stans alis et cruribus apertis, unde insignibus urbis, aesalones duo scutum *unguibus et rostro* tuentur et sustinent.

1. Cf. Calvet, t. IV, fol. 325 r° et 340 r°; t. V, 50 v° (Voir ci-dessus, p. 228 et plus loin p. 258). C'est le type n° 4 : *Monnaies de bronze à la tête tourelée et au taureau, variété*, n° 2 (*Mon d'Av.*, p. 165).

2 Le plomb en question est non pas du IX° ou X° siècle, mais du XIII° (V. Labande, *Avignon au XIII° siècle*, p. 290). Le même est appendu à l'exemplaire du traité du 10 mai 1251 entre Avignon et Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou (Arch. de la ville, boîte n° 2). (V. ci-dessus, p. 216).

Digitized by Google

LETTRE A M. GIRALDI, ANTIQUAIRE DU ROI DE DANEMARCK A PARIS.

Notice détaillée de plusieurs médailles qui n'ont pas encore été publiées ou qui sont peu connues.

(T. IV, fol. 320 et ss.)

VILLES

Avignon

[fol. 325 r°] Sans légende [1]. Une tête de femme, d'un grand caractère, couronnée de tours avec des cheveux bouclés et pendants, regardant la droite. Par devant dans le champ, la lettre A. *Rev.* AOYE un bœuf marchant lentement, la tête tournée vers le devant, avec le collier de la charrue. Devant le bœuf on voit le monogramme ꟼ. Petit bronze.

LETTRE A M. D'ENNERY A PARIS.

Réflexions sur quelques médailles de mon cabinet.

(T. IV, fol. 327 et ss.)

...VI

[fol. 338 v°] Il n'y a pas bien longtemps qu'on ne se serait pas douté que l'ancienne Avignon eut fait frapper des médailles. C'est M. Pellerin qui, dans le 1er vol. [fol. 339 r°] de ses *Médailles... des villes*, p. 19, pl. 3, n° 10, a rapporté le premier à cette ville la médaille d'argent qui porte la lettre AOYE ; elle se trouvait auparavant dans nos cabinets, mais on la soupçonnait de quelque ville de Sicile et l'on était surpris que Paruta [2] ne l'eut pas donnée dans son ouvrage.

Elle représente d'un côté la tête d'un jeune homme couronnée de laurier, sans légende ; on voit de l'autre un sanglier courant, au-dessus duquel on lit dans le champ les lettres AOYE *Avenio* et entre ses pieds le sigle C. Il est incertain si cette figure désigne une lettre, et je ne puis rien prononcer là-dessus quoique j'aie sous les yeux trois de ces médailles d'une bonne conservation. Le sanglier est le symbole le plus ordinaire des monnaies des Gaules.

1. V. ci-dessus, p. 257.
2. Paruta (Filip.), *La Sicilia descritta con medaglie*. Palermo, 1612, in-fol.

Digitized by Google

On remarque sur ces trois pièces uniformément que l'omicron de la légende est plus petit que les autres lettres, la raison est que les Grecs, pour faire distinguer l'V consonne de l'V voyelle, mettaient quelque fois un O devant le premier et lui donnaient une forme plus petite, parce que c'était en quelque sorte un sigle inutile et superflu. M. Pellerin avait déjà fait cette observation sur d'autres médailles. V. les *Méd., des villes,* t. 3, p. 181.

[Fol. 339 v°] Je ne doute point que la tête représentée sur cette médaille ne soit celle d'Apollon, elle ressemble très bien à la tête qu'on trouve sur un grand nombre de médailles de bronze de Marseille, de même que sur de très petites d'argent où l'on voit les lettres MA entre les rayons d'une roue ; la tête de celle-ci est attribuée avec raison à cette divinité dans les *Animadversiones philologicae* du P. Paciaudi.

La ville d'Avignon était de la dépendance de Marseille, puisqu'elle avait été bâtie par les Phocéens[1] peu après qu'ils eurent fondé celle-ci. Cette vérité attestée par tous les auteurs se trouve aujourd'hui confirmée par le témoignage authentique des médailles, puisque celles d'argent de ces deux villes ont entre elles la plus grande analogie et qu'elles se ressemblent autant par les types que par la fabrique. Marseille mit sur les siennes en argent la tête de Diane ; Avignon, celle d'Apollon ; dans les premières Diane regarde toujours vers la droite, dans les autres sans exception Apollon n'est jamais tourné qu'à gauche. Il est bien difficile [fol. 340 r°] pour le dire en passant qu'une position aussi constamment la même soit le pur effet du hasard et n'ait pas été déterminée par quelque motif de superstition ou de convenance. De même les lettres ΜΑΣΣΑ des unes sont assez ordinairement placées au-dessus du lion, comme AOYE des autres se lit dans le champ sur le dos du sanglier. On n'a pas encore trouvé de médailles d'or de celle-ci et il n'en a paru encore de celle-là qu'une seule de ce métal, qui a passé, dit-on, dans le cabinet du Roi, si même la nouvelle répandue de l'existence de cette médaille mérite une entière confiance. On ne voit point sur les médailles d'Avignon les lettres inexpliquées qui sont sur celles de Marseille. C'est la seule différence essentielle que présentent les médailles de ces deux villes.

La médaille d'argent que je viens de décrire se trouvait en petit bronze à Nimes dans le cabinet de M. Seguier. Je l'ai vue, elle est unique de ce métal et a passé avec les autres objets de ce cabinet dans celui de l'Académie de Nimes.

1. Opinion inadmissible. Avignon est de fondation préceltique.

Digitized by Google

Depuis la publication des ouvrages de M. Pellerin, un heureux hasard m'a fait découvrir une autre [fol. 340 v°] médaille d'Avignon jusqu'à présent inconnue. La cécité alors très décidée de ce célèbre antiquaire, laquelle avait interrompu notre correspondance, ne me permit pas de la lui communiquer. Elle est de petit bronze. On y voit d'un côté la tête d'une femme couronnée de tours, avec de longs cheveux bouclés regardant vers la droite; cette tête, quoique dessinée d'une manière grande et large, se ressent néanmoins de l'austérité des ouvrages gaulois. Au-dessous du visage il y a dans le champ la lettre A sans légende. Le revers porte en haut les lettres A O Y E. Le type qui l'accompagne est un bœuf marchant lentement vers la droite. Il est chargé du collier de la charrue *Helcium aratorium* et détourne la tête en avant. C'est ainsi que le représentent plusieurs médailles de colonies et surtout celles d'Espagne. Au-devant du bœuf on voit le monogramme ⁋ qu'on est beaucoup plus fondé à prendre pour l'abrégé du mot Καουάρις ou Καουάρων que pour l'indication d'un nom de magistrat.

Dans les médailles de Marseille de ce métal et de ce module, on voit de même une tête assez constamment [fol. 341 v°] tournée à droite, on y trouve souvent quelques lettres isolées parsemées dans le champ. Cette tête, couronnée de laurier, ressemble parfaitement à celles des médailles d'argent d'Avignon. Le petit bronze de Marseille a de même un bœuf au revers, mais c'est le *bos cornupeta* qui n'indique, en aucune manière les travaux de l'agriculture. Les lettres ΜΑΣΣΑ sont de même au-dessus du taureau. L'analogie entre ces deux médailles est sensible, quoique je n'en ai pas vu de Marseille avec une tête couronnée de tours; dans certain cas, le contraste même suppose une sorte de conformité. On ne peut pas douter, d'après ces médailles de ces deux villes, que la langue grecque ne fut d'un usage commun non seulement à Marseille, mais à Avignon.

La lettre A placée devant la tête de femme tourelée n'est pas susceptible d'une explication à l'abri de toute difficulté [1]. Les pièces de comparaison nous manquent. Nous ignorons même si d'autres médailles du même genre qu'on pourra trouver dans la suite ne donneront pas des lettres différentes.

A l'égard de la légende A O Y E au revers, il est plus vraisemblable qu'elle exprime le nom de la [fol. 341 v°] ville,

1. Sur ces lettres, V. *Mon. d'Aven.*, p. 172 et ss.

Digitized by Google

ΑΟΥΕΝΙΩΝ [1], ainsi que le pense M. Pellerin, que celui de ses habitants. Ce nom ethnique varie dans les auteurs qui ont écrit en grec et paraît avoir été différent dans les divers siècles. Strabon ne le donne point; Ptolémée appelle les Avignonais Ἀυενίοι, Ἀυενίων κολώνια, tandis que selon Étienne de Bysance, leur nom est Ἀυενιωνήσιο; dans le pays et Ἀυενίτης à la manière des Grecs : τὸ ἐθνικὸν Ἀυενιωνήσιος τῷ ἐπιχωρίῳ, καὶ Ἀυενίτης τῷ ἑλληνι τύπῳ. Je me sers pour le texte de la correction très légitime de Luc Holstenius [2].

Le nom ethnique latin dont on désignait les anciens habitants de cette ville a eu aussi ses variations [3]. Je trouve AVENIANVS dans Gruter, p. CCCLXVIII. 8. AVENLE dans le *Museum Veronense,* p. 119, et AVENNVS dans une inscription de Cadenet en Provence, qui n'a pas été publiée et que je dois à l'amitié de M. de Cousin, de Cavaillon [4].

I · O · M
C · IVL · V ·
AVENNV ·
(sic)
Λ S L M

J'avoue pourtant que dans ces trois inscriptions, les noms cités pourront bien n'être que les surnoms des personnes qui y sont désignées, mais dans la *Notice des provinces* de la Gaule nous trouvons : *civitas* [fol. 342 r°]. *Avennicorum* et Sidonius Appollinaris se sert de ce même terme d'*Avennicus*. Cependant, la dénomination *Avennienensis,* ainsi qu'on disait *Vasienses,* et *Arausienses,* est la plus ancienne et la plus authentique, comme on le voit dans l'inscription ci-après, qui est du temps de Trajan. Cette pierre intéressante est conservée à Nimes dans le cabinet de M. Seguier, aujourd'hui de l'Académie. Elle fut trouvée en 1783

1. L'opinion de Pellerin est préférable à celle de Calvet. Par analogie avec les monnaies de Massalia, de Glanum, etc., il faut lire non pas le nom de la ville au nominatif, mais l'éthnique au génitif pluriel. La difficulté est de savoir lequel des deux ethniques signalé par Étienne de Byzance était inscrit sur ces monnaies (*Mon. d'Aven.*,p. 171 et ss.).

2. Holstenius (L.), *Notae et Castigationes in Stephani Bysantini de urbibus* (publié par Th Rycke . Leyde, 1684, in-fol., p. 58.

3. Sur ces variations, V. ci-dessus, p. 242, note 1.

4. Sur cette inscription, V. Calvet, t. III, fol. 36 n° 5 et *Notes,* fol. 118. Musée d'Avignon (*Cat. ms. M.-C.*, I, n° 50, fol. 108 r°). Il n'est guère possible d'admettre que AVENNV puisse s'interpréter par AVENN iensis[V(otum); que devient alors la lettre Λ qui suit et qui précède les lettres S.L.M ? Il me paraît que le signe Λ n'est qu'un V renversé et qu'il signifie *votum*. Dès lors, on doit lire AVENNV[s] ou VAVENNV(s), ce qui n'oblige pas à abrévier le surnom.

Digitized by Google

dans le couvent des Ursulines de cette ville et M. Seguier m'en envoya, peu de temps avant sa mort, une copie de sa main.

(*Suit l'inscription de Nîmes mentionnant un patron d'Avignon*) [1].

Les deux dernières lignes de ce fragment qui sont les seules dont je doive m'occuper ici supposent manifestement LOCVS *Datus decreto decurionum* AVENNIEN *sium* [fol. 342 v°].

Mais pouvons-nous espérer, Monsieur, de fixer à peu près la date de la fabrication des deux médailles que je viens de décrire? La seule réponse que des conjectures très fondées permettent de faire à cette demande, c'est que la médaille de bronze est très postérieure à celle d'argent. Celle-ci, de même que toutes les médailles de Marseille de ce métal, a été frappée avant la conquête des Gaules par Jules César et dans le temps qu'Avignon ne se gouvernait que par les lois qu'elle s'était données, ou qu'elle tenait de ses fondateurs; tandis que l'autre ne peut pas avoir précédé les dictatures de Jules et qu'il se pourrait même qu'elle n'eût été fabriquée qu'après Hadrien [2]. Ces assertions sont autorisées par les observations suivantes.

Avignon eut le titre de colonie. Outre l'autorité de Ptolémée qui la nomme Ἀουηνίων κολώνια, une inscription importante (*a*) trouvée depuis peu à Apt et que je rapporterai ci-après, la qualifie de *colonia Julia Hadriana Avenniensis;* or, on sait que le nom de *Julia* donné à une colonie suppose toujours qu'elle a été peuplée par Jules ou par Auguste, et le titre d'*Hadriana* de celle-ci nous donne le droit d'en inférer [fol. 343 r°] qu'Hadrien en passant par cette ville dans son voyage des Gaules, lui confirma ses privilèges et lui permit de porter son nom, distinction qu'il avait accordée à Smyrne et à quelques autres villes considérables.

Il est donc certain que cette ville était colonie romaine dès le temps de Jules [3] ou d'Auguste, et nous voyons sur un grand nombre de médailles de colonies (*a*) qui portent le nom de celui-ci le même bœuf avec l'*Helcium*, sa tête dessinée de face, tel qu'on le trouve sur la médaille de bronze d'Avignon. D'où nous som-

1. V. ci-dessus p. 240.

2. Sur la chronologie des monnaies d'Avignon, V. *Mon. d'Aven.*, p. 175 et ss. Il est absolument impossible de mettre cette monnaie à cette date.

a. Pour l'inscription ci-dessus et pour la suivante, V. dans le t. III de ce ms. le *Spicileg. inscript. antiq. inscr. honorificae.* [*Note de Calvet.*]

3. C'est une erreur, *Avennio* était d'abord colonie latine.

a. *Numism. impp. in colon. percus.*, p. 28-29, edit. Paris, an. 1697. [*Note de Calvet*]

Digitized by Google

mes en droit de conclure que cette médaille fut fabriquée à la même époque où les autres colonies en frappèrent pour Auguste.

Si l'on me demande à présent pourquoi cette ville ne mit pas comme les autres sur ses médailles la tête d'Auguste ou d'Hadrien dont elle portait les noms, je répondrai qu'elle suivit en cela l'exemple de Marseille sa métropole, qui ne mit jamais sur ses monnaies la tête d'aucun empereur. Peut-être que ces villes prétendirent indiquer par là tacitement leur indépendance et leur autonomie.

D'après ce que je viens d'établir au sujet de ce petit bronze de la ville d'Avignon, on pourrait, ce [fol. 343 v°] sèmble, sans s'éloigner des règles de la saine critique, conjecturer que la lettre A qu'on voit du côté de la tête marque l'année primitive que le titre de colonie lui fut accordée[1].

Voici maintenant, Monsieur, l'inscription trouvée et conservée à Apt, que je vous annoncée.

(*Suit l'inscription de Volusius*[2].)

ADDITION A LA LETTRE PRÉCÉDENTE, APRÈS L'ARTICLE CONCERNANT LES MÉDAILLES D'AVIGNON.

Dans cette addition, Calvet étudie la monnaie publiée par Pellerin (*Méd. des Villes*, t. I, p. 33, pl. VI n° 35), ayant d'un côté une tête couronnée de laurier sans légende, de l'autre un sanglier courant avec en haut NAMAT, monnaie qu'il rapporte à Narbonne. Calvet interprète NAMAT par *Narbo Martius*, ce qui placerait l'émission de cette monnaie après 118 av. J.-C. Il ajoute :

[fol. 347 r°] La fabrique de cette médaille ne diffère point de celle des autres villes des Gaules de ce temps-là. Elle est parfaitement semblable, au métal près, à la médaille d'argent d'Avignon. D'ailleurs la tête d'Apollon et le sanglier sont un type ordinaire dans les monnaies de plusieurs de ces villes.....

1. Hypothèse peu vraisemblable. On a essayé d'y voir l'initiale de *Avennio* (Cf. *Monn. d'Avenn.*, pp. 172 et ss.).

2. V. ci-dessus, pp. 232 et 247.

Digitized by Google

[*Sur les Monnaies d'Avignon.*]

DISSERTATION SUR UN MONUMENT SINGULIER DES UTRICULAIRES DE CAVAILLON.... SECONDE ÉDITION CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

(T. V, ms. n° 2348, fol. 17 et ss.) [1]

[Fol. 50 v°]... Etienne de Byzance, d'après Artemidore, dit que Cavaillon, quoique du pays des Cavares, était, de même qu'Avignon, une ville marseillaise. Or cela étant, quelque sens que l'on donne à l'expression du géographe, on ne voit pas pourquoi les médailles de Cavaillon seraient toutes latines, tandis qu'Avignon, dont la condition était la même, n'en aurait frappé, à l'exemple de Marseille, qu'avec des caractères grecs ; ces médailles d'Avignon, que M. Pellerin nous a fait connaître (*d*), sont en argent (*e*) et représentent la tête d'un jeune homme [2] couronnée de laurier avec AOYE (*f*). L'une et l'autre des ces villes des Cavares était colonie [fol. 51 r°] au rapport de Ptolémée (*a*) ; on sait d'ailleurs qu'il ne faut point compter sur la médaille latine de Galba, rapportée par Goltzius (*b*), au revers COL AVENION. Le silence de Vaillant et des autres antiquaires (*c*) prouve suffi-

1. Calvet a reproduit une première fois cette dissertation au t. II, fol. 145 et ss., puis il l'a complétée dans cette deuxième édition. Il nous a paru inutile de donner ici le texte et les notes qui, dans la rédaction du t. II, se rapportent à Avignon.

d. *Recueil de méd.*, t. I, p. 19, pl. 13, n° 10 [*Note de Calvet*].

e. J'en ai deux en ce métal dans mon cabinet, mais on le voit depuis peu en bronze dans celui de M. Seguier à Nîmes [*Note de Calvet*].

2. C'est la tête d'Apollon. Sur ces monnaies, V. ci-dessus, pp. 228 et 256.

f. Cette tête pourrait bien être de Caius César ou de Lucius, son frère. On a trouvé depuis peu une autre médaille de la même ville qui a passé dans mon cabinet, et qui n'était point dans la collection de M. Pellerin si heureux en découvertes ; elle est en petit bronze et porte d'un côté une tête de femme, couronnée de tours avec de longs cheveux sans légende ; de l'autre, un bœuf chargé d'un collier de charrue *Helcium aratorium* la tête tournée de face, au-dessus duquel on lit AOYE ; entre les pieds du bœuf est le monogramme P_{α} qui ne peut s'expliquer que par KAOYAPΩN, si toutefois on peut s'en permettre l'explication. [*Note de Calvet.*]

a. Ptolémée, lib. 2, cap. 5, loco et édit. super citatis [*Note de Calvet*].

b. Hub. Goltz, *Thes. rei antiq.*, § 18, *Colon. et munic.*, p. 238. [*Ibid.*]

c. Le P. Hardouin cite la même médaille a *thesauro Goltzii*, sans en décrire le type, il a eu de bonnes raisons pour y lire seulement COL AVENIO et non pas AVENION, comme Goltzius. Ces lettres COL AVENION ne pourraient s'expliquer que par *colonia Avenionensis*. Or, j'ai déjà observé dans les notes que le mot Avenionensis ne se trouve point chez les anciens... Quoique cette médaille de Galba n'existe point, il n'est pas moins certain aujourd'hui qu'Avignon avait le titre de colonie ; l'inscrip-

Digitized by Google

samment que cette médaille n'a jamais été vue (*a*).

[Fol. 54 r°]. *Note additionnelle* : « Je viens de découvrir à Vaison (1806) une autre inscription d'utriculaires. C'est un fragment qui sert à l'escalier extérieur de la maison d'une dame Possiam, veuve du médecin de ce nom. Je dois la copie et les dimensions de ses caractères à M. Giraudy.... qui a eu la bonté de me la faire parvenir par l'entremise du docte abbé de Saint-Véran. La pierre porte VTRIC CI. Les lettres en sont belles et grandes, elles ont quatre pouces de haut.... Il ne peut y avoir qu'une manière d'ex-

récemment déterrée à Apt ne permet pas d'en douter ; elle ne sera point déplacée ici.

D M
L · VOLVS · L · F · VOL · SEVE
RIANO IIIIVIR ·C·I· APT. II
ET FLAM · ITEM IIVIR C·I
HAD · AVENN · ET PONTIF
SACERDOT · URBIS ROM
AETERN · VOL · SEVERIANA
PATRI INCOMPARABILI.

Dis Manibus, Lucio Volusio Locii filio (e tribu) Vollinia, Severiano quartumviro coloniae Juliae Aptae secundum et flamini, item duumviro coloniae Juliae Hadrianae Avenniensis et pontifici, sacerdoti urbis Romae aeternae, Volusia Severiana patri incomparabili. — [Calvet interprète *II* par *secundum*, il faut lire *duumviro*.]

Nous apprenons aussi par un fragment d'inscription trouvé à Nîmes que le nom ethnique des habitants d'Avignon était *Avennienses*. V. mon *Spicilegium, inscr. antiq.* M. Seguier m'en fit part peu de temps avant sa mort.

Par une autre inscription qui se trouve à Cadenet en Provence, que j'ai rapportée dans le même *Spicilegium*, il paraît qu'on disait aussi *Avennus*, et je croirais volontiers que l'ethnique *Avennicus* a été de même quelquefois usité.

a. Dans la marge du fol. 51 v°, on lit ces mots de la main de Calvet :

La lettre suivante écrite de Versailles à M. de Caumont par M. Simon, le 26 mars 1714, ne permet plus d'ajouter foi à l'existence de cette médaille.

« Ayant succédé, Monsieur, dans l'emploi de garde des médailles du Roi, à M. Oudinet, mort depuis plus de deux ans, on m'a remis une lettre que vous lui écriviez au sujet d'une médaille de Galba rapportée par Goltzius, au revers de laquelle il y a COL · AVENION Pour satisfaire à ce que vous souhaitez, je puis vous assurer, Monsieur, qu'ayant examiné avec soin tous nos catalogues et toutes nos suites de médailles, je n'y ai point trouvé celle-ci en aucun métal. Il n'en est pas même fait mention ni dans Mezzabarbi, ni dans les colonies de M. Vaillant où je ne vois rien touchant Avignon, Cependant, Ptolémée, dans ses tables géographiques, donne le titre de colonie à cette ville, ce qui a été copié par le P. Hardouin, dans ses *Commentaires sur Pline*, fol. 313. Voilà, Monsieur, tous les éclaircissements que je puis avoir l'honneur de vous donner. Je ne serais fait un sensible plaisir de pouvoir contribuer plus efficacement à votre satisfaction et vous témoigner le respect avec lequel,...

Signé : SIMON. »

(Tiré des lettres mss. adressées à M. Jos. de Seytres, marquis de Caumont.)

Digitized by Google

pliquer cette pierre : il faut y lire VTRIC*ularii Coloniae Juliae*... ou *CIvitatis* ou bien en supposant un C détruit avant VTRIC, on aura *collegium* ou *collegio utriculariorum*.... Mais qu'elle est donc cette ville ou *colonia Julia* ? Oh ! n'allons pas plus loin. L'inscription manque, mais on ne doit pas y chercher Vaison, puisque cette ville, quoique belle, n'a jamais eu le titre de *colonia Julia*[1]. Il serait possible qu'après les CI l'inscription eût fourni dans son origine le mot abrégé AVENN, celle-ci ayant été décoré de ces noms, vraisemblablement par Hadrien[2].

Lettre a M. le comte de Caylus a Paris, sur quelques Monuments antiques.

(T, VI, nº 2349, fol. 2 et ss.)

A Avignon, ce 25 avril 1764.

Monsieur,

Je m'acquitte avec une satisfaction très vive de la commission..... Vous me demandez différents objets d'antiquité ; je fais partir tout de suite deux planches de dessins d'après l'antique, qui, je l'espère, pourront entrer dans vos recueils. L'une contient quatre morceaux grecs, venus par Marseille [fol. 2 vº]; je connais la préférence légitime que vous leur donnez. J'ai mis dans l'autre trois têtes de marbre trouvées à Avignon en différents temps et une petite figure de terre cuite, déterrée dans une vigne de son territoire....

[fol. 4 rº]. Les monuments d'Avignon n'ont rien qui approche du mérite de ceux que je viens de détruire, vous vous y attendez bien, Monsieur. Je suis cependant persuadé que vous ne les jugerez pas indignes de vos attentions ; ils peuvent servir à l'histoire de cette ville et ils nous font connaître le goût du siècle où ils ont été travaillés. Au reste, je les crois d'une antiquité beaucoup plus reculée que les morceaux grecs que nous venons d'examiner.

1. Que Vaison n'ait pas porté le titre de *Julia*, c'est ce qui n'est pas tout à fait certain. (V. Espérandieu, *Inscript. ant. du Musée Calvet*, nº 18, p. 32 et peut-être n 32, p. 51.)

2. Il est infiniment probable que cette inscription ne regarde pas Avignon.

Digitized by Google

I.

Je commence par Jupiter, la raison l'exige : une tête de marbre de ce dieu a été trouvée dans les caves de la grande maison de M^me^ de Latier située derrière le Palais des Papes, sur une petite place au couchant[1]. La tradition veut qu'il y ait eu autrefois dans ce local un temple de Jupiter ; on devait [fol. 4 v°] y entrer par l'endroit où est la porte cochère de cette maison donnant dans la rue qui va de l'église de Saint-Pierre à celle de Saint-Symphorien. La preuve la plus capable d'appuyer cette tradition c'est sans doute la tête même que je donne ici, mais il y a en encore une presque aussi décisive, c'est un conduit admirablement bâti en gros quartiers de pierres, dont les joints sont à peine sensibles, d'environ deux pieds en tous sens[2], qui commençait là pour recevoir les eaux, le sang des victimes et les immondices du temple et les porter jusqu'au Rhône, après avoir passé près de l'église de Saint-Pierre, à la Place, et dans la Grande-Fusterie. C'était là où était le lieu de son dégorgement, qu'on voit encore aujourd'hui dans une grotte antique voûtée de la maison de M. de Saignon. Je dois cependant avouer qu'ayant été dans les souterrains de M^me^ de Latier, je n'y ai rien trouvé qui suppose l'ancienne magnificence d'un temple. Il y a une voûte antique très dégradée, qui n'a jamais été bien bâtie ; elle est soutenue par de gros piliers modernes. La seule bâtisse remarquable, qui semble pouvoir désigner le logement d'une divinité, c'est un reste de mur, fait de pierres froides grosses comme les deux poings, parfaitement equarries et d'une blancheur éblouissante[3].

La tête de ce Jupiter est ceinte d'un diadème sans couronne ; ses cheveux et sa barbe sont frisés, arrangés symétriquement [fol. 5 r°] et disposés en boucles uniformes à la manière des Gaulois. Elle n'est qu'à demi nature et ne présente nullement le grand caractère ni la majesté de celui qui ébranle l'Olympe d'un seul mouvement de ses yeux. Le travail en est petit et mesquin. Sa hauteur depuis le bas de la barbe jusqu'au haut de la tête est de huit pouces ; le col, la poitrine et la gaine sont de plâtre et ajoutés depuis peu.

1. V. ci-dessus, pp. 221 et 253.

2. Soit o^m^649 de haut sur autant de largeur.

3. Très certainement, il s'agit du petit fragment de mur qui émerge encore de la maison n° 2, rue Peyrolerie et qui plaqué contre le rocher de la Vice-Gérence, a environ o^m^70 d'épaisseur sur environ 2^m^25 de hauteur. De plus en plus dégradé, ce mur en petit appareil formé de rectangles en pierre calcaire de 8 à 9 cent. de haut sur 14 à 15 de largeur, avait son parement à l'est ; il est soudé au rocher par un blocage. Il émerge du mur de la maison d'environ o 40 cent.

Digitized by Google

II.

Le Janus de marbre de ce n° paraît beaucoup plus ancien [1]. Cette tête à deux faces devait tenir à un corps, puisqu'elle se termine en forme de gaine. Les deux barbes sont pointues, comme celles du Janus de la famille Junia (*a*). Celui que je rapporte est est couronné de lierre, ce que je n'avais jamais vu, il porte ordinairement sur les médailles romaines une couronne de laurier, excepté dans la famille Pompeia (*b*), où sa tête est ceinte d'épis. Le trou antique pratiqué sur la base entre les deux faces ne traverse point le marbre, il n'a que trois lignes de profondeur. La conservation de ce morceau n'est pas heureuse, il a été trop flatté par le dessinateur. La manière de l'artiste n'est pas si rétrécie que dans le Jupiter précédent. Ce monument a neuf pouces et demi de hauteur. Il fut trouvé sur le Rocher d'Avignon, où l'on croit sans preuve que Janus avait un temple [fol. 5 v°].

J'ai reçu depuis peu de Marseille une tête de marbre à deux faces, de même grandeur, venue d'Italie; elle est mieux conservée et d'un meilleur travail : c'est un vieillard adossé à une jeune fille; ou si l'on se refuse à cette idée, ce sera si l'on veut un symbole de galanterie.

III.

Je trouve ce reste de tête d'une grande beauté ; la bouche en est surtout admirablement dessinée; on le prendrait pour l'ouvrage d'un ciseau grec, mais la partie supérieure manque, elle a été assez mal réparée en plâtre. Ce portrait est incontestablement de Mammée ou d'Otacilia, sa coiffure le décide [2]. Le dessin ne donne le vrai caractère ni de l'une ni de l'autre. Elle fut trouvée dans la terre d'un caveau de Notre-Dame des Doms. Sa hauteur, dans ce qui reste, est de moins d'un pied. Cette tête, presque détruite, faisait certainement partie d'une statue; mais nous ignorons par quel motif la ville d'Avignon en avait adressé une à la mère d'Alexandre Sevère ou à la femme de Philippe.

IV.

Les trois têtes précédentes sont d'un ciseau romain, la figure qui suit est gauloise et n'est pas néanmoins sans mérite du côté

1. V. ci-dessus, pp. 225 et 254. — C'est un Hermès.

a. Vaillant, *Nummi fam. roman*, tab. 80, num. 34. [*Note de Calvet.*]

b. *Ibid.*, tabl. 114. num. 24. [*Ibid.*]

2. V. ci-dessus, pp 225 et 254.— Ce n'est pas certin.

Digitized by Google

de l'art. Elle est de terre cuite, vide intérieurement, très légère, de couleur grise. La coiffure seule indique une personne considérable ; je la crois même une divinité[1] ; sa draperie très ample n'est pas assez prononcée pour la juger. La disposition de [fol. 6 r°] l'enfant est très heureuse, parfaitement dans la nature et digne d'être imitée par les plus grands peintres. Le berceau d'osier placé entre les pieds de la figure est d'une forme singulière. Elle est assise sur une chaise dont le dossier monte jusqu'aux épaules. Sa hauteur est de près de cinq pouces, compris le piédestal[2]. On a souvent trouvé dans les Gaules de petites statues très semblables à celle-ci pour la matière, la forme et les attributs. D. Martin, dans sa *Religion des Gaulois* (*a*), en fournit divers exemples. C'est la partie la plus instructive de son livre. Plusieurs autres auteurs en parlent aussi, et je trouve dans l'ouvrage de M. Hamilton sur les peintures des vases étrusques, de petites figures du même style que celle-ci et faites pour la même fin. Sans entrer dans le détail des opinions que ce monument peut faire naître, et surtout sans adopter aucun de ces sentiments, je crois simplement que c'est une de ces divinités subalternes qui étaient l'objet des inscriptions votives, consacrées fréquemment aux mères, MATRIBVS. On pourra demander pourquoi on a placé de pareilles divinités dans des sépultures. Je réponds que ce pouvait être le principal objet du culte de la personne enterrée, qu'on peut soupçonner être une épouse chérie ou la maitresse de la maison. Qui sait-on même si cette divinité introduite dans un tombeau n'indiquerait pas un accouchement laborieux et funeste.

Je crains bien, Monsieur, que les détails que je viens de vous donner [fol. 6 v°] pour la description de ces monuments, ne vous paraissent trop longs, mais vous les abrégerez, j'espère, en les mettant en œuvre et, dans cette pensée, je me flatte que vous en excuserez les inutilités.

Je suis, etc.

1. La figurine n'existant plus, il nous est difficile de vérifier les dires de Calvet Il est cependant à peu près certain qu'il s'agissait de la représentation d'une des divinités gallo-romaines dite *Matrae*. Rapprochez cette statuette de celle des dames-mères du Musée Borely de Marseille (Froehner, *Catalogue des antiquités du Musée de Marseille*, n°s 1231, 1268, 1269, 1270 et 1282.) Nous avons là probablement un des specimens de la fabrique de figurines en terre blanche de Toulon-sur-Allier.

2. Environ 0m135.

a. *Religion des Gaulois*, t. II, liv. 5, ch. 7, pl. 37, p. 264 [*Note de Calvet*].

Digitized by Google

LETTRE A M. LE MARQUIS DE CALVIÈRE, A VEZENOBRE, SUR DES MONUMENTS ANTIQUES TROUVÉS PRÈS D'AVIGNON.

(T. VI, fol. 69 r° et ss.)

A Avignon le 3 mars 1775.

Je me reprocherais, Monsieur, de différer de vous écrire, puisque le sujet de ma lettre est de nature à devoir vous intéresser. On vient de faire tout près d'ici une petite découverte [1] de monuments antiques. Ces sortes d'évènements réveillent toujours la curiosité ; on aime à en connaître les détails, l'occasion, les circonstances ; ils sont accueillis avec transport par ceux qui s'occupent à former des collections, et les plus indifférents pour ce genre d'études se plaisent à raisonner sur les objets découverts.

On répare actuellement près de l'église rurale de Montfavet, à deux milles environ au levant de cette ville, un chemin entièrement dégradé ; il faut y transporter du gravier qu'on tire d'un champ pierreux et inculte, situé près du chemin appartenant à M. de Reiroles [2]. C'est dans ce lieu que le dépôt a été déterré ces jours derniers.

Il n'y a ni pierre sépulchrale, ni inscription, ni pièce de monnaie, il s'y est trouvé seulement une urne de verre sans anses, à demi pleine de cendres et d'os calcinés, d'une [fol. 69 r°] forme assez différente de celle de nos urnes antiques. C'est autour de cette urne, de six pouces de haut sur un peu plus dans son plus grand diamètre, qu'étaient placés sans ordre les morceaux que je vais rapporter :

Un groupe n° 1 de deux jeunes filles qui s'embrassent, vêtues d'une tunique légère et enveloppées l'une et l'autre du même manteau ; leurs coiffures se ressemblent avec très peu de différence. Cependant l'une a les cheveux noués par derrière, comme Faustine de Marc Aurèle ; dans l'autre ils sont liés avec une queue pendante à la manière d'Antonia. Leur habit est évidemment dans le costume du temps, mais cette draperie est sèche, mesquine et du plus mauvais goût. L'ouvrier a représenté ce qu'il voyait, sans choix, sans art et sans grâce. Malgré la grossièreté du travail il y a dans les deux figures une expression de sentiment qui attendrit. Ce sont sans doute deux sœurs ou deux amies, qui

1. Remarquez qu'Arnavon, (ms.1520, p. 290,) place la découverte au 28 juin 1771.
2. Sur cette découverte et les objets trouvés, V. ci-dessus, p. 227 et 255.

Digitized by Google

peut-être moururent le même jour[3]. Ces figures ont cinq pouces de hauteur et tiennent à une base proportionnée. Elles sont tirées d'un moule en deux pièces, l'une pour le devant, l'autre pour le derrière. On aperçoit de chaque côté la ligne de séparation.

Deux petits bustes de femme n° 2, de la hauteur de trois pouces ; elles sont vêtues très modestement de la même manière que les précédentes, mais coiffées [fol. 70 r°] différemment ; celles-ci portent un espèce de bonnet pour conserver leurs cheveux : ces deux têtes sont du même caractère. On pourrait croire que ce sont les portraits, un peu plus en grand, des deux sœurs représentées en pied.

Ces trois morceaux sont d'une terre cuite, blanche et très fine, que l'on prendrait volontiers pour ce que nous appellons aujourd'hui *terre de pipe*, si l'on oubliait que cette matière et le procédé qui la rend propre à différents ouvrages de poterie, étaient également inconnus aux anciens.

Le vase à couvercle n° 3 est de bronze, de deux pouces de hauteur et d'une très jolie forme. Il y en a deux si parfaitement semblables que je n'en ai dessiné qu'un ; ne les prenons pas, je vous prie, pour le pot au rouge, puisque tout persuade qu'ils appartenaient à des filles de campagne.

Je dois ces objets à l'amitié de M. de Reiroles qui m'en a fait présent ; les autres morceaux, moins spéciaux, de cette découverte ont été perdus ou brisés ; il y avait un pendant d'oreilles de cuivre sans mérite pour la forme, et deux animaux de la même terre cuite que les figures, l'un était un bœuf ; l'autre, que je n'ai pas vu, me donne l'idée d'un chien ou d'une brebis sur la description qui m'en a été faite. C'est la réunion de ces différents rapports qui me porte à conjecturer que le dépôt appartenait à des paysans [fol. 70 v°]. Il n'est pas aisé d'en déterminer le siècle ; je vois que le style de ces figures, quoique mauvais, n'est pas celui du bas empire ; je croirais plutôt que c'est le travail d'un ancien artiste gaulois, avant que les Romains se fussent rendus maîtres de ces provinces méridionales des Gaules.

Je sais, Monsieur, que cette découverte n'est pas bien importante, mais elle nous fait espérer qu'en continuant de fouiller dans ce même local on pourra trouver des monuments ou plus historiques ou plus intéressants du côté de l'art.

Le P. Damase, gardien des capucins de Montfavet, aura l'œil à cette fouille et doit m'avertir successivement des objets qu'elle

3. Il ne s'agit pas de sœurs ou d'amies, mais de figurines représentant des dames-mères ou *Matrae*.

Digitized by Google

fournira. Vous vous doutez bien, Monsieur, que je me ferai un vrai plaisir de vous les décrire. Je m'estimerais bien plus heureux si l'on me mettait à portée de vous les offrir.

Je suis, Monsieur, avec le respectueux attachement que je vous ai consacré pour la vie, etc...

MÉLANGES DE DIFFÉRENTS PETITS OBJETS ANTIQUES DE BRONZE.

(T. VI, fol. 80 r°.)

. IV

Coquille de bronze[1] que je crois avoir servi à mettre une couleur pour peindre de petits objets, trouvée près d'Avignon[2].

LETTRE A M. DUPLESSIS, PEINTRE DU ROY, CONSERVATEUR DU CABINET DU CHATEAU DE VERSAILLES, A VERSAILLES, SUR LES DESSINS FAITS PAR PIERRE MIGNARD DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE MÉRIDIONALE.

(T. VI, fol. 81 et ss.) [3].

A Avignon, ce 18 décembre 1763.

[Fol. 83 v°]..... Il (Mouton) me fournit aussi un dessin avec les mesures du grand monument que nous avons dans cette ville, ainsi que de la superbe colonne cannelée, qui subsiste encore en place sur cet édifice. Tous ces dessins devaient faire partie de l'ouvrage de M. le comte de Caylus....

[fol. 84 v°]. Vous trouverez à la suite des trois planches d'après M. Mignard, les dessins de M. Mouton de l'arc de Cavaillon, de même que le plan et l'élévation du grand édifice d'Avignon par le même architecte. J'ai ajouté à ceux-ci quelques observations....

[fol. 86 v°]... Le grand monument d'Avignon, dont je dois aussi le plan et les mesures à la politesse soutenue de M. Mouton, était un des plus considérables de nos contrées et ne le cédait pas même au théâtre d'Orange. Il est caché dans des maisons. On

1. Je n'ai pas retrouvé trace de cet objet.

2. Calvet indique que les objets décrits sont tous dessinés de leur grandeur réelle, excepté la coquille qui est le double plus volumineuse dans l'original.

3. Voir sur le même sujet ci-dessus, p. 213 et 234.

Digitized by Google

n'en voit à découvert qu'un seul arceau sous le clocher de Sainte-Magdeleine. Un ms. latin du XVI^me^ siècle de l'abbé Valladier, ex-jésuite, dit qu'on voit dans la cave d'une maison de la rue allant de place aux Dominicains, *in domo Violandae*, une inscription sur un de ces arceaux qui porte F. FLAVIUS SYLVIVS FECIT. Je n'ai jamais pu la découvrir [fol. 86 v°] et je ne cache pas qu'un surnom romain terminé en IVS me laisse des doutes. Cet édifice formait les remparts de la ville du côté du couchant, sur lesquels il y avait peut-être un aqueduc, ce qui pourrait aisément se vérifier. Le Rhône baignait alors les murailles et ces arceaux couverts (*a*) y servaient de retraite aux bateaux. A l'égard de la colonne (*b*) que nous voyons encore debout à sa même place, derrière l'église de Sainte-Madeleine, elle devait faire partie ou d'un temple ou d'un portique qui furent abattus lorsque Jean XXII bâtit cette église, en 1317. On trouve répandus dans la ville plusieurs tambours de colonnes semblables. Il y en a eu pendant longtemps deux contre la porte de la maison d'Honorati, près de Saint-Didier, et l'on voit encore au puits à roue d'un jardin situé entre les Augustins réformés et le noviciat des Capucins, la base d'une de ces colonnes avec une monture mâle et de bon goût, d'autant plus importante à connaître qu'elle manque dans le dessin de M. Mouton. C'est là tout ce qu'on sait de cet édifice, on ignore l'endroit précis où il commençait et celui où il se terminait. J'ai lieu de croire qu'il allait de la porte Ferrusse jusqu'à l'église Saint-Agricol, d'où il remontait par la place au Rocher de la Vice-Gérence. Les arceaux pénétraient sous la rue des Grottes, sous le couvent de Saint-Laurent, autrefois le palais du cardinal Jean Columna, et sous l'église de Saint-Agricol.

[*Inscriptions fausses de Polycarpe de la Rivière.*]

(T. VI, fol. 386.)

Inscriptiones collectae a domno Polycarpo de la Rivière quas ipse retulit lib. 2° *Annalium Avennm epiſc.* page 17 et seq. [1]. Harum me participem fecit, mense februar an. 1808, erud. D^s^ de S^t^-Veran biblioth. Carpent. praefectus.

a. Ils ont 14 pieds 3 pouces de hauteur dans œuvre. [*Note de Calvet.*]

b. Le diamètre du tambour qu'on voit à la porte de M. d'Honorati est de 2 pieds 6 pouces. [*Ibid.*]

1. Ms. de la Bibl. de Carpentras, n^os^ 515 et 516. Le texte de ces inscriptions tel qu'il est donné par Calvet diffère légèrement du texte de Polycarpe de la Rivière.

Digitized by Google

I.

DIS MANIBVS
L. POPILIAE MATRI
ET ASELLIAE VXORI
CARISSEMAE ATILIVS
VOLSCIVS GALLUS IIVIR
COLON AVENNICORVM
PONENDVM CVRAVIT ET
SVB ASC. DEDICAVIT [1]

II.

T. OPPIO Q. F. AVENIC
MVNIC DEC EQ. BD
NN. AVGG. IMPP. CONI
DVLCISSIMO ET BENEME
RENTI IVLIA AQVILIA
MEMMIA VX ET HERES
T. HVNC • D • S. P. P • F. VIXIT
ANNOS XXXXII ET IPSA
ILLI XX · EX H... XII [2]

III.

DIANAE
TEMP REST EXVOTO PVB
SVCEPTO PVPLILIVS ATIVS
NAVTII F CIVIS AVENION
ET IN DEAE H DD CVRAVIT
SVB COS K · DIS [3]

1. Polycarpe de la R., p. 17, donne : *Popilliae.... A.SELLIAE* avec *a* et *e* liés, VIR est sur un grattage; de même le *e* de *et*. D'après le texte de Polycarpe, il faudrait lire : *Dis Manibus L(uciae) Popilliae matri et A(uliae ou Atiliae ?) Selliae uxori carissimae, Atilius Volscius Gallus, duumvir Colon(iae) Avennicorum ponendum curavit et sub asc(ia) dedicavit.* « Aux Dieux Mânes. A Lucia Popillia sa mère et à A.... Sellia son épouse très chère, Atilius Volscius Gallus, duumvir de la colonie des Avignonais, a fait élever ce tombeau et l'a dédié sous l'ascia. »

2. Polycarpe, p. 18. En tête D. M.; le V. de AVENIC est sur une lettre corrigée ; *Aquillia* avec deux *l*; les lettres H et E de *heres* sont liées.

3. Polycarpe, p. 19, donne *Publilius*. Les deux lettres *ae* de la fin de *Deae* sont liées. Le faussaire restitue ainsi : *Dianae temp(lum) rest(ituti)* [*sic.* Il faudrait nécessairement *restituit*] *ex voto pub(lico) suscepto Publilius Atius Nauti f(ilius) civis Avenion (ensis) et in deae h(onorem) dedicari curavit sub co(n)s(ulatu),... k(alen)dis...* Ce qui

Digitized by Google

VI.

IOVI OPTIMO MAXIMO AETERNO CONSERVATORI
CAETERIS QVE DIIS DEABVSQ LOCI ERECTVM
DICATVMQUE
A · S · P · Q · AVENION [1]

Hos lapides exscripsisse asserit erud. carthusianus e schedis Ant. Verderii Vallis Privatae dni, quo mortuo, plurium doctorum virorum, *Langaei maxime atque Villarsii praesiduum Lugdun.* loculos exornarunt.

Primus n° 1. Popiliae et Aselliae inscriptus, nullo inquinatus mendo, Avenionem *coloniam* nuncupat, quod quidem nomen indicat hanc inscriptionem ad Hadriani tempora referendam esse, ut anterius demonstrasse confidimus; ipsaque nihil ad interpretationem dubii exhibet. Sepulchra *sub ascia,* in istis regionibus frequentia Lugduni et Viennae Allobrogum praesertim reperiuntur.

In 2° marmore, ubi adest T. Oppii nomen, haec leguntur Polycarpii verba : « in ejus fastigio visitur in lecto discubitorio miles, apposito tripode, pueroque qui anguem manibus torquet, ad lecti pedes stante. » Avenio in ista inscriptione dicitur tantummodo municipium, licet jampridem *colonia* titulo gauderet, duobus Augustis simul regnantibus. Hujus itaque [fol. 386 v°] verbi omissionem solius artificis oscitantici vel errori ; adscribendam existimo, ultimae duae lineae licet statim incertae appareant, sine labore mea quidem sententia interpretari possunt. Sic igitur lego : *Tito Oppio Quinti filio Avenici municipii decurioni, equiti dominorum nostrorum imperatorum conjugi dulcissimae et benemerenti, Juliae Aquiliae Memmiae uxor et heres titulum hunc de sua pecunia ponere fecit. Vixit annos quadraginta duos et ipsa illi* (supple *superfuit*) *viginti, ex hereditate... duodecim* [2].

signifierait : « Publilius Atius, fils de Nautius citoyen d'Avignon, a refait le temple de Diane, conformément à un vœu public et il a pris soin de le dédier en l'honneur de la déesse sous le consulat... kalendes. » L'absence de *praenomen,* la forme *Avenionensis,* etc., denotent le faux.

1. Polycarpe, p. 26. *Jovi optimo maximo aeterno conservatori caeterisque diis deabusque loci erectum dicatumque a s(enatu) p(opulo) q(ue) Avenion(ensi).* « A Jupiter très bon, très grand, éternel, conservateur, et aux autres dieux et déesses. [Monument] élevé en ce lieu et dédié par le Sénat et le peuple avignonais. »

2. « A Titius Oppius, fils de Quintus, decurion du municipe d'Avignon, chevalier de nos seigneurs Augustes empereurs, son époux très doux et très méritant, Julia Aquillia Memmia, sa femme et son héritière, a fait élever ce tombeau. Il vécut quarante-deux ans et elle lui survivait vingt ans.... »

Digitized by Google

Lapides isti, primus scilicet et alter, optimae sunt ac certissimae fidei, sed duos posteriores, tertium et quartum, spurios atque penitus falsos assero, sequentibus sulfuctus argumentis : I° 2ª lin. : templa veterum aedificari quidem, non vero restitui, ex voto publico, mos erat. II° ad 4ᵉᵐ linᵐ : in inscriptionibus antiquis, vox *Avenionensis* nunquam visitur, sed vel Avennicus vel Avenniensis. III° in 6ª lin. legitur SVB COS, more barbaro, dum latini scribebant dumtaxat COS, *consulibus*. Hic deficiunt consulum nomina licet veluti nuntiata ex verbis *sub cos* quod a falsario scriptore, expresso sensu, factum est, ut pote cum non reperiantur consulum nomina nisi in lapidibus christianorum. IV° quid exprimere velint ultimae quatuor litterae K. DIS me ferme latet. Si enim legatur *Kalen*DIS supponenda est necessario linea altera, quae mensem lectori significet. V° his addendum, quod nec ex monumentis nec auctoribus constat extitisse Avenione aliquod Dianae templum ; cum apud Massilienses plura deae hinc templa extructa fuisse certissimum sit.

Quartus titulus I.O.M. dicatus, tot exhibet falsi indicia ut de hoc nihil dicendum censeam : sola ultima linea A. S. P. Q. AVENION recentis operis manifestum, imo evidens, testimonium perhibet.

Praedicti lapides juxta Polycarpum, eruderati fuere *in eo eminenti ac splendido loco, ubi nunc pontificale palatium, vel primarium templum, cujus nomen temporis injuriis postea concesserit, cum suis omnibus monumentis et ornamentis*. Quae sane verba de de duobus primis titulis sat vero puto, sed non minus falsa de tertio et quarto, ut ipse suspicatur Polycarpius.

Sic etiam, ex Theveti, lib. 16° *Cosmographiae*[1] refert Fantonius lib° I. *Historiae Avenionis*, p. 16ª, detectam fuisse anno 1146 in effodendis murorum urbis nostrae fundamentis, jaspidiam [fol. 387 r°] columnam[2], in qua mentio erat ex appositi inscriptione, victoriae Domitii Aenobarbi de Allobrogibus prope Vindalium oppidum hicque nonnullas promit auctoritates inter quas enim et celeberrimi Petri de Marca, archiep. Paris., auctoris concordiae sacerdotii et imperii.

1. Thevet, *la Cosmographie universelle*, Paris, 1575, 2 in-fol., t. fol. 536, dit en 1546. L'erreur de Fantoni a été généralement adoptée par les auteurs avignonais.

2. Valladier (*Nasc. eccl. monarchiaeque*, etc., Bibl. du Vatican, à la fin du chapitre 5), donne un dessin de ce prétendu monument, avec ces mots en grosses lettres : « DE CNEI DOMITII AENOBARBI CAII MARII ET SEXTII CALVINI CERTAMINIBUS ERECTISQVE TROPHAEIS CIRCA AVENIONEM AD OSTIA SORGIANA. »

Digitized by Google

Verumtamen quidquid affirment auctores, columnae hujus inventio facta et commentitia mihi semper videbitur, nec enim credere fas est Avennienses pretiosi hujus lapidis columnam erexisse ad hanc celebrandam victoriam ; praeterea quo evaserit, quaeso, ubinam nunc reperietur, hic ingentis pretii lapis gemmeus ab illis historii nostra scriptoribus postulare nunquam non licebit...

[Fol. 487r°]. En lapidem alterum Avenniensem a Carthusiano Polycarpo publici juris factum, lib.2, *Episcop. Avenn.*, p. 48, haec est quinta inscriptio quam protulit vir ille alicujus quidem nominis, sed interdum minus fide dignus atque errori obnoxius, istam in Verder. schedis latentam erutam a bibliotheca D^i^ de Clapisson profert Polycarpus simulque a Pamphilo Saxo *de Veter, inscript.*, lib. 2, ipse opus monachi legere non potui, ut pote rarissimum extat illud in bibl. Carpent., ex qua mihi amici prodidit D^e^ de S^t^-Veran., mense maio, anni 1808 [fol. 387 v°].

Ex lapidibus Avenn. quos superius afferente Polycarpo exposui, duo priores mihi videntur fidei certissimae, tertius et quartus omnino fallaces et commentitii, quintus hic non nihil suspecti, praesse fert, nec indubitatum existimare ausim. Tituli hujus linea minus solerti cura e lapide exscripta, adeo ut non recte forsan observatus sic istarum ordo, nec tamen ullum deest vel redundat verbum ; sic autem lapidem interpretor, modo recentioris operis a paritioribus non pronuntietur : *Imperatoris Caesaris Lucii Septimi Severi, Pii, Pertinacis, Augusti, Arabici, Adiabenici, Parthici maximi, Britannici maximi, pontificis maximi, fortissimi ac felicissimi principis et indulgentissimi domini, pro salute* (ejus) *Jovi optimo maximo votum publici solvit libens merito Colonia Avenniensis* [1].

IMP · CÆS · L · SEPTIMI SEVERI
PII PERTINACIS AVGVS
ARAB ADIAB · PARTHICI MAX
BRITAN MAX · PONTIF MAX
FORTISSIMI AC FELICISSIMI PRINCI
PIS E ⁘ INDVLCENTISSIMI D ·
PRO SALVTE.
IOVI OPT MAX VOTVM P. S. L. M.
COL. AVEN.

1. « Pour la conservation de l'empereur Cesar Lucius Septime Sevère, pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabenique, Parthique, très grand, Britannique tres grand, souverain pontife, prince vaillant et heureux et maître bienveillant. A Jupiter très bon, très grand, la colonie d'Avignon avec reconnaissance en accomplissement d'un vœu public. »

Digitized by Google

Quo autem loco, qua occasione, quo anno, erudatus fuerit lapis, penitus me latet.

* * *

Telle est la partie de l'œuvre de Calvet relative à Avignon antique. Son examen suggère un certain nombre de remarques qu'il convient de signaler.

Et tout d'abord, malgré sa longueur et son ampleur apparentes, on a vite l'impression que cette œuvre n'est point aussi volumineuse qu'elle le paraît au premier abord. C'est que Calvet s'est répété à maintes reprises et en termes presque identiques. C'est ainsi que les monnaies d'*Avennio* y sont décrites de façon peu différente dans ses lettres et ses catalogues et que certaines inscriptions reviennent deux ou trois fois. Somme toute, à part quatre ou cinq épitaphes qui n'y figurent pas, les *Monuments antiques existants encore à Avignon* sont, sous une forme concise, le résumé de tout ce que Calvet a écrit sur l'époque romaine à Avignon [1].

Une deuxième remarque à faire, c'est que les restes les plus importants de l'archéologie monumentale d'Avignon étaient déjà connus au temps de Calvet : arceaux de la rue Fusterie, restes de l'aqueduc, vestiges de la maison Latier, etc. Il est même curieux que Calvet n'ait pas mentionné les débris de constructions antiques signalées dans l'église Saint-Didier [2] et plus longuement celles de la maison Fortia. Sauf en épigraphie, les découvertes notées par Calvet comme faites à son époque, consistent surtout en menus fragments de sculpture ou en petits objets de bronze ou de verre, trouvailles précieuses néanmoins par le soin qu'il a mis à nous en indiquer exactement les emplacements.

C'est surtout en épigraphie et en numismatique que Calvet a laissé des notes importantes. Avant lui, on connaissait à peine trois ou quatre inscriptions relatives à Avignon et sans grand intérêt [3]. Il a ajouté à ce premier fonds un lot respectable d'épitaphes dont quelques-unes sont de premier ordre pour l'histoire de notre cité. Quant au monnayage d'Avignon, on peut dire qu'il est le premier à en avoir exposé les grandes lignes et à en avoir fait une étude sérieuse.

Malheureusement les indications, les petites dissertations, les notes de Calvet ne se présentent pas à nous sous la forme d'un mémoire embrassant la totalité des problèmes relatifs à l'antiquité d'Avignon. Ce ne sont point des études reliées par une idée directrice, ni des fragments d'un travail d'ensemble qu'on puisse facilement juxtaposer. Ce sont seulement des matériaux prêts à être mis en œuvre. C'est une sorte de recueil où les remarques se suivent sans s'enchaîner, où les mentions de découvertes sont simplement énumérées sans lien aucun et le plus souvent sans aucun ordre.

Sans doute l'énumération des objets découverts, la notation précise de leurs emplacements, sont d'une utilité manifeste pour l'établissement d'une carte de l'*Avennio* romain ; mais s'il faut savoir gré à Calvet d'avoir formé cette sorte de

1. Malgré son titre, ce recueil contient non seulement l'énumération des *Monuments encore existants*, mais des monuments ou objets ayant existé et déjà disparus au temps de Calvet.

2. Morenas. ms. n° 2784, fol. 84. Cf. aussi note 8 de la p. 225.

3. *Licinius Paterna ; F. Sylvius ; Pompeia Pia.*

Digitized by Google

Corpus des antiquités de notre ville au XVIII[e] siècle et d'avoir, pendant sa vie qui fut longue, soigneusement consigné toutes les découvertes faites, s'il faut lui être reconnaissants de nous avoir conservé, au moyen de dessins toujours préférables aux meilleures descriptions, le souvenir des plus intéressants vestiges, on regrettera cependant qu'à l'occasion des trouvailles dont il s'occupe, Calvet ne nous ait pas donné son sentiment sur les problèmes importants de la topographie et de l'archéologie avignonaises à l'époque romaine. C'est en vain qu'on chercherait dans son étude une allusion aux questions de viabilité, de nécropoles, de système des eaux et des égouts, etc. Il n'a nulle part manifesté la moindre opinion sur l'emplacement du *Forum* avignonais, sur l'existence des Thermes ou du Théâtre. Une seule fois il s'est borné à émettre un avis sur les enceintes de la ville et à placer un temple de Jupiter là où il n'y en a jamais eu.

Il faut aussi regretter que les renseignements écrits qu'il nous a laissés n'aient pas toujours une valeur documentaire de premier ordre, que la précision en soit parfois absente, que les contradictions n'y soient pas rares et que les attributions apparaissent parfois risquées. Et il est vrai que l'absence de précision, le manque de vues générales et de critique méthodique sont des défauts communs à beaucoup d'érudits de son temps. Mais Calvet, par sa situation, ses études, ses relations, ses collections, aurait pu nous laisser sur l'antiquité d'Avignon des renseignements encore plus nombreux et encore plus utilisables. Surtout il eût été préférable, au lieu de colliger, sans en tirer parti, des détails sur les débris et les ruines romaines, et avant que les grands travaux de voirie exécutés au cours du XIX[e] siècle aient transformé la physionomie de la ville, il eut été préférable, dis-je, de dégager les grandes lignes de la cité antique, plus visibles jadis que de nos jours.

Est-ce oubli de sa part, ou s'est-il volontairement dérobé à cette tâche ? on ne sait, et il nous faut le juger et sur ce qu'il a fait, et sur ce qu'il a laissé.

Si au point de vue de l'archéologie pure, c'est à dire de l'étude des monuments, Calvet laisse parfois à désirer, il s'est montré en numismatique et en épigraphie supérieur non seulement à ses devanciers, mais même plus avisé que la plupart des érudits qui, après lui, se sont occupés de ces mêmes questions. Il a fait montre dans ces deux sciences de connaissances générales fort étendues. S'il a commis des erreurs, il faut tenir compte de l'état des sciences historiques au XVIII[e] siècle et des progrès énormes qu'elles ont fait depuis.

Incontestablement, à côté de Calvet, Valladier fait pauvre figure. Suarès, au contraire, lui ressemble par la méthode qui consiste à présenter des notes séparées et non une étude d'ensemble, et par la confiance qu'il faut lui accorder; Cambis-Velleron et Morenas retardent et manquent de critique.

En résumé donc, malgré ses lacunes, ses erreurs et la défectuosité du plan, l'œuvre de Calvet est capitale pour l'histoire monumentale d'Avignon antique. Et, après cent ans, elle est encore pour ceux qui s'occupent de cette période la source la meilleure et la plus importante que nous ait léguée les siècles passés.

Eug. DUPRAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON
AU MOYEN AGE.

(Suite.)

CARRERIA **PELHERIE**.

Il y avait entre Saint-Pierre et la place du Change un réseau de petites rues que nous traiterons dans un même article.

La principale et la plus ancienne était la *rue des Fripiers* ou *de la Pelherie*. La carreria *Pelherie antique*[1], ou *Grollarie*[2], ou *Apothece rubee*, allait de la place Saint-Pierre au Masel, actuellement rue Arc de l'Agneau et Fromageon (A et B).

La carreria *Draperie antique* allait du Change à la Boutique Rouge, en traversant la Ferraterie : c'était donc la rue Petit Change et une partie de la rue Arc de l'Agneau (C). Plus tard, la rue de la Draperie se substitue à la Pelherie sous la dénomination de *Draperie moderne* (C).

A partir du XVII^me^ siècle, par confusion de *Pelheria* et de *Pelletaria*, ou bien peut-être parce que les peaussiers s'y étaient réfugiés, on donne souvent le nom de rue *Pelleterie* à la *Draperie*.

La *rue Brocarie* était la partie de la rue Corderie située entre les rues Arc de l'Agneau et Saint-Pierre (D).

Quant à la rue Saboly actuelle, c'était une traverse innommée, désignée sous le nom de *traverse allant de la Broquerie à l'Épicerie ou Ferraterie.*

La *Boutique Rouge* se trouvait dans la partie de la rue Pelherie allant de Saint-Pierre à la Broquerie, presque à l'angle de celle-ci. Elle traversait la rue Pelherie par une voûte ou arc.

A. — Carreria PELHERIE.

1301. Hospicium in carreria Pelherie in par. N. D. de Principali (Arch. de Vaucluse, H, Sainte-Catherine, n° 56).

1375. 31 mars. Hospicium situm in carreria Draperie sive Pelherie Antique (*Ibidem*, Hôpital, Fusterie, série B, n° 21).

1. Le *pelherius*, c'est le fripier ; de *pelh*, vieux vêtement, ainsi que l'indique Mistral, et non le crieur, ainsi que l'indique Ducange.

2. *Grollarius* a la même signification *que Pelherius* ; vide carreria Grollarie.

Digitized by Google

1467. 25 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Pelharie, confrontatum a borea cum librata de Tureyo (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1479. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria magni macelli, confrontatum a borea recto cum dicta carreria, ab oriente cum carreria dicta la Pelharia, tendente de dicta carreria magni macelli ad Apothecam rubeam (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 21, fol. 133).

1499. 17 août. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Pelherie, prope apothecam rubeam, confrontatum a borea cum carreria Broquerie, ab occidente cum dicta carreria Broquerie, ab occidente cum dicta carreria publica [Pelharie], a meridie cum carreria sive transversia tendente de apotheca rubea ad carreriam Ferraterie (Étendues de J. de Gareto, fol. 291, minutes de M[e] Antiq).

1501. 1[er] juillet. Domus in carreria Pelharie antique, veniendo de S. Petro ad Apothecam rubeam, confrontata ab oriente cum transversia tendente de Brocaria antiqua versus Ferrateriam et magnum macellum, ab occidente cum dicta carreria Pelharie (Arch. de Vaucluse, notaires, fonds Pons, n° 95).

1539. Domus a parte ante in par. de Principali, a parte retro in par. S. Agricoli, in carreriis appellatis una Pelharie antique, altera Ferraterie antique, confrontata a meridie cum dicta carreria Ferraterie tendente de Speciaria ad magnam plateam, a borea recto cum dicta carreria Pelherie antique tendente de apotheca rubea ad magnam plateam (Arch. de Vaucluse, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 16, fol. 27).

B. — Carreria Appothece Rubee.

1503. Hospicium in carreria appothece rubee confrontatum ab oriente cum transversia tendente de carreria Ferraterie ad carreriam Broquerie, ab occidente cum carreria Appothece rubee, a meridie cum hospicio nobilis Bernardi de Damianis (Brèves de J. de Gareto, fol. 226, minutes de M[e] Antiq).

C. — Carreria Draperie.

1308. Operatorium draperie in par. N. D. de Principali in mercato draperie (Arch. de Vaucluse, H, Bénédictines de Saint-Laurent, n° 1).

1366. Draperia antiqua scilicet in platea majorum cambiorum in par. N. D. de Principali (*Ibidem*, G, archevêché, n° 117, fol. 1 verso).

1375. 31 mars. Hospicium situm in carreria Draperie et Pelharie antique (*Ibidem*, hôpital, Fusterie, B, 21).

1375. Item Clareta, filia, que foc de Duran Ynart, molhier de Johan Transfort, per la meytat de son paternel hostal divisit, an la meytat del pont que se tien supre la cariera publica pausada en la draperia... à la sobre dichas donas fay cascun an V s. torn. Maistre Peyre Fabre receub la nota de la reconessensa lo VIII jorn de décembre de l'a[n] MCCCLXXV (*Ibidem*, H, Visitandines de Saint-Georges, n° 15, fol. 72).

1436. Hospicium in par. S. Petri in carreria olim vocata Pelharia antiqua, nunc vero carreria Draperie moderne (Étendues de J. de Briende, fol. 338, minutes de M[e] Antiq).

1500. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria Draperie sive Pelharie antique, qua itur de platea S. Petri apud magnum macellum (Arch. de Vaucluse, D, n° 210, fol. 34).

1628. Maison par. S. Agricol, rue Pelletière sive Draperie Vieille (Arch. de Vaucluse, D, n° 208, fol. 3.)

Digitized by Google

D. — Carreria Brocarie.

1317. Hospicium in par. S. Petri in carreria Brocarie (Arch. de Vaucluse, G, chap. Saint-Pierre, n° 37).

1384. 6 mai. Acta in domo Petri de Segureto, legum doctoris sita in carreria Brocarie prope ecclesiam S. Petri (Arch. de la ville, boite 86, pièce 23).

1458. 13 avril. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Broquerie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria, ab alia parte cum quadam transversia tendente versus carreriam Ferraterie (Étendues de G. Rastelli, minutes de M° Vincenti).

1490. 4 mars. Hospicium in car. Broquerie ante simiterium S. Petri (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

1493. Hospicium in par. S. Petri in carreriis Speciarie et Broquerie, confrontatum a parte ante videlicet a meridie cum dicta carreria Speciarie, a borea recto cum carreria Broquerie (Brèves de G. Morelli, minutes de M° Antiq).

Carreria **PELLIPARIE,** sive **PELISSERIE,** sive **PELLETERIE.**

Le *Pelliparius,* le *Pellisserius,* ou le *Pelleterius* est l'ouvrier qui prépare les fourrures. Le commerce des peaux et fourrures, dans le haut moyen âge, était cantonné à Avignon dans le bourg d'Escoffre (*vide burgus Escoffarie*).

La *Pelliparia* ou *Pellisseria antiqua* allait d'abord du Vieux-Sextier, plus tard de l'Épicerie ou place Carnot, à la Bonneterie : c'était une partie de la rue des Fourbisseurs. En 1836, cette rue portait encore le nom de rue d'Escoffre. Cette rue de la Pélisserie est aussi dénommée *rue de Notre-Dame de l'Espérance,* du nom de la chapelle de Notre-Dame de l'Espérance qui se trouvait à son extrémité méridionale (derrière la sacristie de la Principale). Par cette extrémité méridionale, elle se confondait avec la rue du Sauvaige, allant de Notre-Dame la Principale à Saint-Didier ; aussi prend-elle quelquefois le nom de *rue de Sauvaige.* Elle est aussi dénommée *rue de la fleur de lis,* du *diversorium floris lilii,* qui se trouvait à l'extrémité sud de la rue du Sauvaige, entre celle-ci et la rue de la Masse, un peu avant le coin de la place Saint-Didier (A).

Au XV° siècle, on appelait *Pellisserie,* ou *Pelisserie neuve,* la rue Rouge, allant du Change à Saint-Geniez (qui est devenu la bourse actuelle (C), et parfois toute la rue allant du Change au portail Imbert ou Bonneterie actuelle (B).

La *Sabbaterie antique* se confond avec la Pellisserie antique (D).

La *Veyrerie antique* est une rue qui s'est promenée autour de la Pelleterie antique. Parfois, au XV° siècle, le nom de Veyrerie est appliqué à la Pellisserie ou Curaterie, c'est à dire à la Bonneterie (E).

Digitized by Google

A partir de XVI[e] siècle, par confusion de *Pelheria* avec *Pelleteria*, on donne souvent le nom de rue *Pelletière* à la rue de la *Draperie vieille* (*vide Pelheria*).

A. — 1155. Burgus qui vocatur Pelliparia (Bulle d'Adrien IV, confirmant les privilèges de l'Évêque d'Avignon, in. ms. 3399, bibl. d'Avignon, f° 82).

1367. Johanna, relicta Brocardi de Campanino, tactoris instrumentorum musicorum, que moratur subtus S. Desiderium... cujusquidem Johanne filiastra est prima uxor magistri Gemiani de la Turre, pictoris, qui moratur in carreria Pelliparie antique, juxta et ante nostram dominam de Sperantia, (*Ibidem*, G. chapitre S. Agricol, n° 9, fol. 319).

1381. Hospicium in carreria sive platea Notre-Dame de Principali et in carreria Pelliparie antique (*Ibidem*, G. chapitre S. Pierre, n° 39).

1429. 20 septembre. Hospicium in par. S. Genesii et in carreria Pelliparie faciens unum cantonum dicte carrerie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria Pelliparie tendente de carreria Speciarie apud nostram dominam de Sperancia, a duabus partibus cum hospicio Rogerie Darde, ab alia parte cum magna carreria publica Pelliparie tendente versus portale Imberti (Brèves de F. Bertrand, fol. 158, minutes de M[e] Antiq).

1437. 17 janvier. Hospicium in par. S. Petri in carreria Speciarie, confrontatum a solis ortu cum hospicio Berti Busaffi, de retro versus meridiem cum Sextario Novo et quadam transversia non transunte vocata Peliissaria antiqua, a solis occasu cum hospicio nobilis Marqueti de Riciis, a borea recto cum carreria Speciarie (Brèves de F. Bertrand, fol. 31, minutes de M[e] Antiq).

1438. 21 mars. Hospicium in carreria recta dicta antiquitus Pelisserie, alias Notre-Dame d'Esperancia, que tendit ab Speciaria versus Corpus Sanctum (Brèves de J. Morelli, minutes de M[e] Antiq).

1448. Carreria publica Pelliparie antique, nunc appellata carreria beate Marie de Speranza (*Ibidem*, fol. 39).

1480. 10 février. Hospicium in par. beate Marie de Principali in carreria Pelliparie, confrontatum a meridie cum ecclesia beate Marie de Principali, a borea cum dicta carreria (Etendues de J. de Gareto, fol. 314, minutes de M[e] Antiq).

1487. 27 octobre. Hospicium in par. beate Marie de Principali, et in carreria publica Pellisserie antique et beate Marie d'Esperansa vulgariter nuncupata (Etendues de Poncius de Petra, fol. 161, minutes de M[e] Antiq).

1547. Carreria N. D. de Speranza sive Pelliparie antique (Arch. de Vaucl., G. chap. métrop., n° 134, fol. 73).

1552. Carreria olim appellata Peliparie antique, nunc vero de Sauvaige, alias N. D. d'Esperansa (*Ibidem*, fol. 163).

1613. Carreria Pelleterie antique, nunc de la fleur de lis (*Ibidem*, H. Sainte-Catherine, n° 6).

1668. Rue Pelleterie vieille, autrement de N. D. d'Espérance (*Ibidem*, G. chap. métrop., n° 138, fol. 91).

1717. Rue Pelleterie vieille, sive de Fourbisseurs (*Ibidem*, n° 141, fol. 43).

B. 1431. Hospicium in par. S. Genesii et in carreria recta que tendit de ecclesia dicte parrochie versus portale Imberti, que communiter vocatur carreria Curaterie seu Pelliparie. (Arch. de Vaucl. série D, n° 206, fol. 50).

1449. 18 octobre. Domus in par. S. Genesii, in carreria Pellisserie que proten-

Digitized by Google

ditur de Cambiis ad portale Imberti. (Etendues de G. Rastelli, minutes de M^e Vincenti).

1474, 29 juillet. Hospicium in par. S. Genesii et carreria Pellicerie, confrontatum a parte ante cum dicta carreria veniendo de S. Genesio tendendo versus portale Imberti, et a parte retro cum hospicio magistri Johannis Guilhemi magistri in medicina (Brèves de J. Batalhe, minutes de M^e Antiq).

1480. 15 avril. Hospicium in par. S. Genesii et in carreria de la Pellissaria, confrontatum a parte ante cum dicta carreria que venit de portali Imberti tendente versus dictam ecclesiam S. Genesii, et ab alio latere cum transversia que transit ante apothecam heredum magistri Jacobi de Prato Romano tendente versus Sistarium, et a parte retro cum hospicio heredum Stephani Gros Os (Brèves de J. Batalhe, minutes de M^e Antiq).

1485. Hospicium in par. S. Genesii, confrontatum a parte ante cum carreria Pelliparie tendente de portale Imberti ad ecclesiam S. Genesii, ab alia parte cum transversia tendente ad plateam magistri Johannis Guillermi doctoris [in medicina] (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 76, fol. 139).

1489. 16 novembre. Hospicium in par. S. Genesii, in transversia veniendo de Speciaria et tendente versus domum heredum magistri Jacobi de Prato Romano, pelliparii, confrontatum cum dicta carreria et hospicio magistri Johannis Guillelmi doctoris in medicina (Brèves de J. Batalhe, minutes de M^e Antiq).

1491. Carreria Pelliceriorum tendens de ecclesia S. Genesii ad portale Imberti (Arch. de Vaucl. G. chap. métrop. n° 23, fol. 114).

1502. Carreria Salvagii sive Pellipeariorum tendens ab ecclesia S. Genesii versus portale Imberti (Étendues de J. de Ulmo, fol. 15, minutes de M^e Antiq).

1668. Rue Pelleterie neuve, à présent Bonneterie (Arch. de Vaucl., G. chap, métrop., n° 138, fol. 88).

C. 1446. Carreria Curaterie que protendit de carreria Pelliparie apud portale Imberti (Brèves de J. de Briende, fol. 33, minutes de M^e Antiq).

1491. Domus in carreria Cambiorum descendendo versus S. Genesium, que carreria dicitur Pelliparie antique. (Arch. de Vaucl. H. Ste Claire, n° 12, fol. 8).

1547. Carreria S. Genesii seu de Sauvaige per quam itur de Bonateria ad Cambia (*Ibidem*, G. chap. metrop. n° 134, fol. 20).

1613. Rue Pelleterie antique, maintenant rue Rouge (*Ibidem*, H. Sainte-Catherine, n° 9).

D. 1366. Pelliparia antiquitus appellata Sabbateria in par. S. Genesii (Arch. de Vaucl. G. chap. métrop. n° 117, fol. 4).

1427. Hospicium in par. S. Genesii in tenentia vines vispalis in carreria Sabbaterie antique, nunc vero Pelliparie nove, confrontatum a borea cum introitu et cum porta parrochialis ecclesie S. Genesii, a meridie cum carreria publica, a circio cum ipsa ecclesia, ab occidente cum hospicio Guillelmi Cubiere pelliparii et introitu hospicii priorum ejusdem ecclesie (Arch. de Vaucl., G, archevêché, n° 119, fol. 56).

E. 1427. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria vocata Pelliparie antiqua sive Veyraria de presenti (Arch. de Vaucl., G, archevêché, n° 119, fol. 56).

Digitized by Google

Carreria **PENITENCIARIORUM.**

La ruelle des *Pénitenciers* était derrière les grands Carmes, allant des Infirmières à la Carreterie, en face des Augustins.

1395. Hospicium in transversia Penitentiariorum, confrontatum a parte retro cum cimiterio conventus Carmelitarum (Arch. de Vaucl., H. Grands Carmes, n° 16).

1412. Transversia qua itur de Infirmeriis versus Augustinenses, vocata vulgariter transversia Penitenciariorum (*Ibidem*).

1439. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria antiquitus vocata Penitenciariorum, prope ecclesiam conventus Carmelitarum, confrontatum cum carreria publica dicta de Servo (*Ibidem*, n° 1).

Rue **PETITE CALADE.**

Au XIV^e^ siècle, c'était la *carreria Retrannorum* ou la *carreria Portalis Briensionis* (vide carreria Retrannorum). Cette rue est aussi dite parfois *rue du Plan de Lunel* (vide planum Lunelli).

Au XV^e^ siècle, la rue Petite Calade est souvent indiquée par ses seuls aboutissants.

1479, 26 octobre. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria planis Lunelli, confrontatum a solis ortu cum dicta carreria planis Lunelli, a meridie cum quadam transversia per quam itur ad conventum fratrum Predicatorum (Brèves de P. de Petra, minutes de M^e^ Antiq).

Rue **PETITE SAUNERIE.**

Au XV^e^ siècle, cette rue est désignée sous le nom de *rue sous la Saunerie.*

1454. 2 mars. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria recta subtus Sauneriam, confrontatum a meridie cum dicta carreria, ab occidente cum quadam transversia per quam itur ad libratam de Saluciis (Brèves de P. de Petra, minutes de M^e^ Antiq).

Rue **PÉTRAMALE.**

L'actuelle rue Pétramale, sans nom au XV^e^ siècle, est désignée par ses aboutissants.

1482. 21 novembre. Johannes de Illiceto, factor cartarum habitator Avinion., *fait une reconnaissance* Abatisse monasterii sororum beate Marie Magdalenes Carpentoractensis, pro hospicio in par. S. Desiderii, quod fuit olim domini

Digitized by Google

Jacobi Josselini alias de Cruce, condam medici, in carreria tendente de monasterio S. Clare ad portale Mahanesii, confrontatum a borea recto cum transversia tendente ad carreriam Parvi Paradisii (Étendues de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

1497. 19 juillet. Hospicium in par. beate Marie de Principali, confrontatum cum alia parte dicti hospicii que est domini Gabrielis Fogassie, legum doctoris, ab occidente cum quadam carreria publica vocata Petra Malla, a borea recto cum carreria publica domus Regie (Brèves de P. de Gareto, fragment, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **PETRI DE LUCEMBURGO.**

C'est la place des Corps-Saints.

1466. Burguetum Johannis de Poso, inter carreria portalis Mahanesii et beati Petri de Lucemburgo (Etendues de J. de Briende, fol. 155, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **PETRI MAURELLI.**

La *rue de Pierre Maurel* était dans le bourg des Ortolans de la paroisse St-Pierre, c'est à dire vers la rue Puits-des-Toumes ancienne, dans le quartier des Grands Jardins.

1447. 30 décembre. Hospicium in par. S. Petri in carreria burgi Ortolani, quod facit cantonum carreria Petri Maurelli, quod confrontatur cum hospicio dicto Bigordani (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

Carreria de la **PEYRA.**

Il y avait une rue de la *Pierre* ou de la *Peyre*, près de la porte Ferusse ; c'était un souvenir de la *peyriera* ou carrière de pierre qui se trouvait à cet endroit, sur l'emplacement où fut construite la livrée du cardinal de Penestrin (entre les places Saint-Pierre et de l'Horloge). Une autre rue de la *Pierre* ou de la *Peyra* conduisait aux étuves de ce nom (*vide Stuphe Petre*).

1432. 14 février. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria porte Ferusse, confrontatum cum duabus carreriis, cum carreria publica vocata de la Peyra, et cum carreria porte Ferusse predicta (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

La **PEYRIERA.**

C'était une carrière de pierre située à l'extrémité sud du rocher, en dessous du palais des seigneurs d'Avignon, là où le cardinal P. Duprat construisit sa livrée, en face de l'église Saint-Pierre.

1328. Hospicium in loco dicto la Peyreira, confrontatum cum carreria de la Pelharia (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 4, fol. 81).

1345. Hospicium situm in par. S. Agricoli, in loco dicto ad Peireriam, ante hospicium cardinalis Penestrini (Testament de Paul de Sade, bibl. d'Avignon, ms. 2399).

Carreria **PEYROLERIE.**

Au XIV^e^ siècle, la *Peyrolerie* allait de la rue Saint-Pierre, ou du Marché au fil, à la tour de l'Audience. Là se terminait-elle, ou se continuait-elle par une traverse longeant le jardin du palais pour revenir à la Banasterie ? Je l'ignore.

De l'autre côté du rocher de la Vice-gérence, une autre rue, dite du Maréchal, allait de la tour de l'Audience vers le pont du Rhône. Au XV^e^ siècle, ces deux rues étaient réunies, par un passage à pente très raide, sous l'arc de la Vice-gérence. Cette pente fut adoucie par un premier dérochement de trois pans en 1496. Un second dérochement eut lieu en 1575. En 1754 on abaissa encore de six pans le niveau de ce passage.

1375. 29 avril. Hospicium in par. Petri, in capite carrerie Peyrolarie, subtus palatium nostrum, confrontatum a parte orientali cum carreria publica et cum platea que est subtus dictum palacium, a parte occidentali cum alia carreria publica per quam itur versus pontem Rodani, a parte mer dionali cum hospicio habitacionis Ademarii de Agriifolio, militis, marescalli nostri, et cum hospicio Henrici Servalerii ex altera (Bulle de Grégorie XI, in Chaillan, les Repenties d'Avignon, 1904, p. 28).

1478. 4 octobre. Acta fuerunt hec in palatio apostolico Avinionis supra galerias a parte Peyrolarie antique (Etendues de B. de Blengeriis, fol. 518, minutes de M^e^ Antiq).

1482. 29 janvier. Carreria tendens de platea mercati fili ad palacium apostolicum, vulgariter appellata la Peyrolerie (Arch. de Vaucl. ; notaires, fonds Pons, n° 11).

1500. 2 novembre. Hospicium in capite carrerie Peyrolerie, confrontatum ab oriente cum dicta carreria publica, ab occidente cum domo vice-gerentie et cum parva platea que teneri dicitur sub directo dominio sororum Repentitarum de Miraculis, a borea recto cum carreria publica tendente ad palacium apostolicum (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 614, minutes de M^e^ Antiq).

Digitized by Google

1539. Johannes Anastasii, notarius, *paye six sous de cense aux Repenties* pro domo que olim fuit magistri Marcellini Borgini, notarii, in par. S. Simphoriani, in carreria Peyrolarie antique subtus turrim audientie palacii apostolici (Arch. de Vaucl., II., Visitandines de S. Georges, n° 16, fol. 25).

PEYSSONARIA ANTIQUA

La *poissonnerie antique* se trouvait derriere la commanderie des Templiers (hôtel du Louvre), entre le plan de Lunel et le portail Bienson. En 1320 elle fut transportée à côté de la Bouquerie.

1366. Census piscium, scilicet alaudarum et saphiarum hospiciorum sitorum in par. S. Agricoli, in quibus erat antiquitus piscionaria, in carreria vocata retro Templum sive de S. Johanne, et in carreria vocata prope plano de Lunello, et portalis Briansonis (Arch. de Vaucl., G, archevêché, n° 117, fol. 15).

PEYSSONARIA NOVA.

Le 22 août 1320, le roi Robert autorise Hugo de Brachiis à construire une poissonnerie neuve à côté du mazel.

La poissonnerie se trouvait entre la boucherie et Saint-Agricol.

1320. 22 août. Hec est copia instrumenti peysonarie Avinionis, et privilegia eidem concessa tempore quo rex Robertus erat dominus civitatis (Bibli. d'Avignon, ms. 3047, mauvaise copie du XV^e^ siècle).

1345. Stare prope magnum macellum confrontatum cum peyssonaria. — Hospicium confrontatum cum carreria peyssonerie et tabulis macelli. (Testament de Paul de Sade, bibl. d'Avignon, ms. 2399).

1366. Carreria eundo a cimiterio S. Agricoli ad Piscionariam. — Cathochius Lori speciator qui moratur juxta piscionariam prope S. Agricolum (Arch. de Vaucl., G, archevêché, n° 117, fol. 20 et 60).

1428. Hospicium inter magnum macellum, confrontatum ab oriente cum carreria publica qua itur apud Herbariam de magno macello et de piscionaria, et a meridie cum carreria qua itur de dicto macello versus S. Agricolum, ab occidente cum hospicio Johannis Bellaboche, a circio cum peyssonaria (Étendues de Veran de Briende, fol. 290, minutes de M^e^ Antiq).

1451. Hospicium cum apotheca situm in par. S. Agricoli, et in ingressu peyssonarie veniendo de S. Agricolo faciens cantonum, confrontatum ab una parte cum dicta peyssonaria, ab alia parte cum carreria recta tendente de macello versus S. Agricolum, ab alia parte cum quadam transversia tendente de dict carreria versus libratam nuncupatam de Albana (Arch. de Vaucl., notaires fonds Pons, n° 7, fol. 127).

Digitized by Google

CARRERIA DE LA **PICORE.**

Ruelle de la paroisse Saint-Symphorien.

1489. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria vulgariter nuncupata de la Picore (Etendues de B. de Blengeriis, minutes de Me Antiq, fol. 368).

PLATEA **PILLORI,** VIDE **COSTELLUM.**

CARRERIA **PINHOTE.**

L'Aumône de la Pinhote fut fondée en 1316 par le pape Jean XXII. Est-ce l'Aumône qui donna son nom à la place, ou la place qui prit le nom de l'Aumône ? Je n'en sais rien. L'Aumône disparut avec le départ des Papes d'Avignon, et la maison de la Pinhote devint la propriété de l'Evêque qui l'affecta à différents usages, et finit par la louer à des particuliers. A côté, et dépendant de la maison de l'Aumône, était le cimetière des juifs.

Le cimetière des juifs fut désaffecté au cours du XVIe siècle et transporté dans la rue du rempart Saint-Lazare. Sur l'emplacement du cimetière et de la Pinhote, en 1632, fut édifiée la maison des Repenties de sainte Marie l'Egyptienne.

1386. Hospicium in carreria de la Pinhota, confrontatum cum hospicio de la Pinhota (Arch. de Vaucl., H, Sainte-Claire, no 10, fol. 66 et 71).

1489. Domus in par. S. Petri, confrontata ab oriente cum Corrateria equorum, ab occidente cum Pinhota (Brèves de J. Morelli, minutes de Me Vincenti).

1493. Hospicium in par. S. Petri in carreria Corraterie equorum, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum simiterio judeorum appellato la Pignotta, bedali Sorgie in medio (Brèves de J. de Gareto, fol. 758, minutes de Me Antiq).

PISCIONARIA, VIDE **PEYSSONERIA.**

CARRERIA DE **PODIO.**

C'est probablement la *rue de la livrée de Podio*, ou du cardinal Imbert du Puis, c'est à dire la *rue de la livrée d'Annecy* (rue Collège de la Croix).

1446. Hospicium in par. N. D. de Principali, in carreria vulgariter dicta de Podio (Étendues de J. Briende, fol. 20, minutes de Me Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **POLLASSERIE.**

La *Pollasserie* ou *Poullasserie*, marché aux volailles, a occupé successivement ou simultanément trois emplacements :

A. La rue de la *Pollasserie antique* était primitivement l'extrémité de la rue de l'Épicerie touchant au grand mazel. Elle changea de nom et devint ensuite la Ferraterie.

B. Nous trouvons une autre Pollasserie antique en face de l'église de Saint-Symphorien, allant de cette église à la porte Aurose ancienne ou à la Banasterie. Cette rue prend ensuite le nom de rue Banasterie.

C. Vers le milieu du XV[e] siècle, nous trouvons la *Pollasserie* le long du cimetière Saint-Pierre. En 1836, l'intersection des rues Fromagerie, Corderie et Saunerie portait encore le nom de place de la Pollasserie (actuellement place Carnot).

A. 1365. Hospicium et tabula cambii in cantono Polasserie antique ante magnos macellos (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 3, fol. 256).

1476. Hospicium in par. de Principali in carreria Pollasserie, nunc vero Ferraterie (Brèves de G. Morelli, fol. 438, minutes de M[e] Antiq).

1480. 6 octobre. Carreria Pollasserie antique tendens de magno macello ad carreriam Speciarie (Arch. de Vaucl., Célestins de Gentilly, n° 48).

1481. 6 avril. Hospicium in parrochiis de Principali et S. Agricoli, in carreria parrochie S. Agricoli vocata Pelherie antique, et in dicta par. beate Marie de Principali in carreria vocata Pollasserie antique, confrontatum a meridie cum carreria Polhasserie, a borea recto cum carreria Pelherie (*Ibidem*, fol. 153).

B. 1375. 5 août. Carreria que est prope cimiterium S. Simphoriani, ante hospicium Jugonis et usque ad Pollasseriam (Archives de la ville, délibérations du Conseil, t. I, fol. 23).

1391. 4 février. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Poulasserie... Aliud hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Polasserie antique (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 256, fol. 53).

1439. 30 septembre. Hospicium in carreria Pollacerie antique, in par. S. Simphoriani, confrontatum a parte austri cum carreria publica tendente ad portam Aurosam (Brèves de P. Regis, minutes de M[e] Antiq).

1450. 10 juillet. Viridarium in par. S. Simphoriani in carreria qua itur de Polasseria versus carreriam Banasterie, confrontatum ab oriente cum carreria recta, ab occidente cum viridario palacii magni (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 6, fol. 295).

1461. 15 juillet. Carreria Polhasserie antique, tendens de ecclesia S. Simphoriani ad portale porte Aurose (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

1467. 18 Janvier. Carreria Pollasserie antique, que tendit ab ecclesia S. Simphoriani apud carreriam Banasterie et ad menia antiqua et nova porte Aurose (*Ibidem*).

1492. Hospicium in carreria Poullacerie, confrontatum cum cimiterio et claustro S. Simphoriani (Arch. de Vaucl., chap. S. Pierre, n° 40).

1571. Rue de la Polasserie antique allant à la Banasterie (Bibl. d'Avignon, ms. 2883).

C. 1463. Hospicium in carreria Polasserie, confrontatum a meridie cum sacristia ecclesie S. Petri, ab occidente cum claustro ejusdem ecclesie, a borea recto cum hospicio Guillelmi Lequerii, grollerii (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 43, fol. 44).

1473. Due tabule simul contigue in cantono cimiterii S. Petri, confrontate cum dicto cimiterio et cum carreria publica fori fili et cum carreria Pollasserie (*Ibidem*, n° 61, fol. 50).

1503. Hospicium in carreria Fromagerie antique prope carreriam de la Pollasserie (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 39).

1500. Domus in par. S. Petri, in carreria Polesarie, confrontata a duabus partibus, scilicet a parte ante cum carreriis publicis tendentibus una versus ecclesiam beati Simphoriani, et alia de palacio versus carreriam Saunarie (Etendues de J. Tavani, fol, 254, minutes de M^e^ Antiq).

1500. 22 octobre. Domus in par. S. Petri, et in carreria tendente de carreria Speciarie ad carreriam Saunerie, confrontata a borea recto cum dicta carreria, a meridie cum carreria et domibus judeorum (Brèves de J. Pelleterii, minutes de M^e^ Antiq).

1753. 16 juin. A été exposé qu'il y a beaucoup de trous au pavé de la rue qui est le long du cimetière de Saint-Pierre dite la Poulasserie, a été conclu la faire repaver. (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, t. 44, fol. 201).

CARRERIA **POMERIORUM ;**
VIDE CARRERIA **NOSTRE DOMINE DE POMERIIS.**

CARRERIA **PONCII MALETI.**

C'était probablement une partie de la rue Pétramale, qui allait de la livrée de Pétramale (hôtel Crillon de la rue de la Masse) au couvent des Cordeliers.

1498. 19 septembre. Hospicium in par. B. M. de Principali, in carreria sive librata olim de Petramala nuncupata, versus ecclesiam fratrum Minorum [tendente], in carreria domini Poncii Maleti, confrontatum ab oriente cum carreria per quam itur de hospicio Parvi Paradisii ad conventum fratrum Minorum (Etendues de J. de Garcto, fol. 400, minutes de M^e^ Antiq).

Digitized by Google

PLANETUM **PONCII TRENQUERII.**

Le planet de *Pons Trenquier* était vers la Curaterie (Bonneterie). Je crois qu'il faut l'identifier avec le *planet de la Curaterie,* plus tard la *place du Père éternel,* à l'entrée de la rue de l'Olivier.

1447. 27 mai. Hospicium in par. S. Genesii, in platea vulgariter dicta parve librate Vivariensis, retro magnam domum habitacionis domini Poncii Trenquerii (Brèves de G. Morelli, minutes de Me Antiq).

1449. 6 novembre. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria parve librate [de Vivariis], prope Parvum Paradisum, confrontatum ab oriente cum dicta carreria sive transversia qua itur de carreria portalis Imberti ad tinale heredum domini Poncii Trenquerii, condam legum doctoris, a borea cum quadam alia transversia dicte parve librate que tendit de predicta transversia versus occidentem (Brèves de J. Morelli, minutes de Me Antiq).

1472. 10 avril. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria planeti vulgariter appellati domini Poncii Trenquerii (Brèves de J. de Gareto, fol. 64, minutes de Me Antiq).

PONS DEL BELVEZIN ; VIDE **PORTUS D'EN MALVEZIN.**

PONS FRACTUS.

Il y avait cinq *Ponts Fracts* ou *Traucats.* Ce sont par ordre d'ancienneté :

A. Le *Pons Fractus de Saint-Didier.* C'est le portail du Pont Fract, qui portait ce nom antérieurement à 1197 ; dénomination qu'il partageait avec l'hôpital attenant.

B. Le *Pons Fractus des frères Prêcheurs.* Il se trouvait sur la Sorgue, en face de la grande entrée du couvent, vers l'extrémité des rues du portail Brianson et Annanelle.

C. Le *Pons Fractus des Frères mineurs* ou *Cordeliers,* il était dans une ruelle hors des remparts vieux, allant de la rue du portail Mahanen au couvent des Cordeliers.

D. Le *Pons Traucatus près des Augustins,* il conduisait *ad planetum postribuli,* c'est lui qui a donné son nom à la rue du Pont-traucat actuelle.

E. Le *Pons Fractus de la Rota,* il se trouvait en dehors des remparts neufs, dans la première traverse allant de la porte Saint-Michel à la porte des Miracles (porte Saint-Roch).

Digitized by Google

A. Pons fractus S. Desiderii.

1197. *Vente d'une maison* à Guillelmus Cocus procurator domus hospitalis de Ponte fracto (Arch. de Vaucl., H. Ste Catherine).

1226. Episcopus et commune debent apparare alveum aquarum Sorgie a portali pontis fracti usque ad Rodanum (Arch. de Vaucl., G. chap. métrop., nº 28, fol. 37).

1260. Terra ad portale Pontis Fracti (*Ibidem*, H. Ste Catherine, nº 43).

1411. Hospicium in perrochia S. Desiderii a Pont Fract (Arch. de la ville, EE 741 bis, fol. 35).

B. Pons fractus Predicatorum.

1358. Hospicium in par. S. Agricoli, ante cimiterium Predicatorum, ad pontem perforatum (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, nº 4, fol. 25).

1463. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Pontis Fracti Predicatorum, confrontatum a parte retro cum hospicio dominarum Monialium S. Praxedis (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, nº 42, fol. 151).

1463. 28 novembre. Carreria sive transversia Pontis traucati Predicatorum, qui pons est ante foras magni portalis conventus fratrum Predicatorum (Étendues de J. de Briende, fol. 218, minutes de Mᵉ Antiq).

1476. Avons donné à une pauvre femme qui soloit demeurer près du pont trocat des Prédicadors, II fl. (Arch. de Vaucl., hôpital Fusterie, reg. 1815, fol. 146).

1557. Carreria publica pontis foraminati per quam itur de plano de Lunello ad ecclesiam Predicatorum (*Ibidem*, G. chap. métrop., nº 134, fol. 179).

C. Pons fractus fratrum Minorum.

1357. Hospicium in cornu plathee prope pontem fratrum Minorum (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, nº 3, fol. 111).

1366. Carreria del pontet des frayres Minors, in par. N. D. de Principali. (*Ibidem*, H. Ste Catherine, nº 5, fol. 75).

1426. 28 avril. Hospicium prope portale Mahanesii, in quadam transversia tendente de carreria portalis Mahanesii versus conventum fratrum Minorum, transeundo super pontem traucatum (Etendues de J. de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

1438. Traverse devant l'église des frères Mineurs, à laquelle on entre par le pont troué ou percé et de ladite traverse on va au portail Magnanen (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Agricol, 1 bis, p. 233, inventaire de 1753).

1456. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria tendente de parvo ponteto fusteo fratrum Minorum ad portale Mahanesii (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, nº 26, fol. 31).

1459. Hospicium extra portale novum Mahanesii, in transversia seu carreria qua itura carreria recta dicti portalis ad pontem traucatum prope conventum fratrum Minorum (*Ibidem*, nº 11).

1478. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria du Pontet, prope portale Mahanesii et conventum fratrum Minorum (*Ibidem*, nº 69, fol. 125).

1482. 2 janvier. Transversia tendens de carreria portalis Mahanesii versus pontetum fusteum fratrum Minorum (*Ibidem*, nº 11).

Digitized by Google

. Pons traucatus Augustinensium.

1428. Hospicium confrontatum ab occidente cum carreria publica recta qua protenditur apud pontem traucatum, a meridie cum transversia sive magno laneto postribuli (Brèves de V. de Briende. fol. 152, minutes de Me Antiq).

1450. Hospicium in par. S. Petri, in carreria Alamanorum, extra portale Matharonum, confrontatum ab oriente cum transversia non transeunte tendente versus stuphas pontis perforati, que sunt Berthi Buzaffi, a borea recto cum carreria tendente versus hospital Trinitatis, a meridie cum dictis stuphis (Arch. de la ville, BB, notaires, n° 12, fol. 81).

1485. Hospicium in Burgo novo, in carreria recta del pont traucat (Arch. de Vaucl., notaires, foads Pons, n° 77, fol. 66).

1487. 24 décembre. Hospicium in par. S. Petri, in carreria publica vulgo dicta delz Alamans, alias communiter del Pont trauchat, tendente a conventu fratrum Augustinensium versus conventum fratrum Trinitatis, vulgo dictum a sancto Bernard Rascaz (Etendues de Jer. de Petra, fol. 340, minutes de Me Antiq).

1499. Hospicium in carreria Alamanorum, prope pontem perforatum (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 40).

1613. Rue du Bourg-neuf, dite du Pont-troucat. (*Ibidem*, H. Ste Catherine, n° 6, terrier de 1613).

1642. Rue du Bourg-neuf appellée à présent Pont-traucat (Arch. de Vaucl., D, n° 214, fol. 73).

E. Pons fractus de la Rota.

1460. Viridarium extra portale S. Michaelis, in itinere publico de la Rota, quod est in prima transversia tendendo de dicto portali ab extra civitatem ad portale de Miraculis, que transversia nuncupatur transversia Pontis Fracti nunc integri (Arch. de Vaucl., H. Ste Catherine, n° 9, fol. 35).

PONS PERFORATUS ; VIDE PONS FRACTUS.

PONTETUS FRATRUM MINORUM ; VIDE PONS FRACTUS.

CARRERIA PONTIS DEL SERRE.

La rue *du pont* ou *du Puits de Serre* conduisait au pont de Serre dans le Bourg des Ortolans de Saint-Pierre (ancien quartier des Grands-Jardins) ; en 1836 elle portait le nom de rue *Puits de Toumes*. Quant au puits de Serre, il faut l'identifier avec le puits des Toumes ou des Allemands (place Guillaume-Puy).

1314. Curtile situm al pont dau Serres (Bibl. d'Avignon, ms. 2487, fol. 19).

Digitized by Google

1361. Hospicium prope pontem de Serris in burgo Ortolanorum. (Arch. de la ville, hoirie de J. Textoris, nº 82).

1375. Ort que z'es dans la traversa del pont d'en Seras. (*Ibidem*, cartulaire de Jean Textoris, fol. 103).

1397. Census quos percepit nobilis et potens vir dominus Raymundus Bernardus Flamengi, miles et legum doctor, judex major Provincie et Forcalqueriі, ac regni Francie et Sicilie consiliarius, in burgueto Ortholano, incipiendo in capite dicti burgi sequendo carreriam rectam usque ad pontem vocatum del Serre, et ab eodem ponte eundo infra dictum burgum per transversias et carrerias. (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, nº 257).

1403. Hospicium prope pontem d'en Serre in burgo veteri heredum Johannis Cabassole, confrontatum cum refectorio Augustinensium. (Arch. de Vaucl., H. Augustins, nº 28).

1417. 8 décembre. Hospicium in carreria vocata puthey d'en Serre, confrontatum, ab una parte cum transversia introitus burgi Ortolanorum, ab alia parte bum bedali Durencie. (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, nº 254).

1424. 28 janvier. Hospicium situm in loco dicto apud puteum dau Serre, confrontatum cum carreriis publicis quarum una tendit versus hospitale S. Trinitatis et alia versus Durensolam (Étendues de V. de Briende, fol. 147, minutes de Mᵉ Antiq).

1463. 28 janvier. Hospicium inter carrerias pontis dau Cerras et de la Milheta (Brèves de J. de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

XV-XVIᵉ siècle. Hospicium in carreria putei Thomarum, confrontatum cum carreria tendente versus pontem de Serris sive ad menia (Arch. de Vaucl., G. chap. métrop., nº 22, fol. 39).

1613. Pré près des murailles au lieu dit Busasse ou Budelle, anciennement Colombier, confrontant du levant, traverse du pont dau Serre, touchant aux murailles (*Ibidem*, H. Ste-Catherine, nº 6, terrier).

Carreria **PONTIS TROCATI,** vide **PONS FRACTUS.**

Carreria **PORQUERIORUM.**

La rue de *Porquiers* ou *Porchiers* prend au XVᵉ siècle le nom de *rue des Cavalliers* ou *de la Cavallerie,* pour devenir ensuite la rue des *Chevaliers.*

1353. 12 mars. Hospicium in suburbiis civitatis Avinion., extra portale Boquerii in careria Porqueriorum (Arch. de Vaucl., Duché de Caderousse, nº 252).

1380. Guilhem Benezeth, lavorador que esta a en la quariera dels Porquies (Arch. de la ville, GG., nº 590, fol. 7).

1432. 12 août. Hospicium in carreria Porqueriorum, in par. S. Desiderii, confrontatum a parte Corporis Sancti cum hospicio Petri Andree (Brèves de J. de Briende, minutes de Mᵉ Antiq).

Digitized by Google

1451. 4 juin. Hospicium et viridarium in oppositum cimiterii beati Petri de Lucemburgo, prope introitum carrerie Porqueriorum (Brèves de Jhs Morelli, fol. C8, minutes de M[e] Antiq).

1458. Hospicium in carreria Cavallerie, alias dels Porquiers (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 34, fol. 136).

1459. 13 décembre. Domuncula in par. S. Desiderii in carreria Cavallerie, alias des Cavalliers, alias dels Porquiers (Etendues de J. Batalhe, minutes de M[e] Antiq).

1522. 18 mars. Hospicium cum viridario in par. S. Desiderii, in carreria des Chivaliers, confrontatum a meridie cum prato conventus Celestinorum (Etendues de B. de Gareto, fol. 172, minutes de M[e] Antiq).

PORTALE ANTIQUUM EXTRA PORTAM AUROSAM.

Il y avait en dehors de la porte Aurose, sur le port du Rhône, un arc ou portail antique dont j'ignore la signification.

1487. 6 mars. Actum Avinione supra portum Rodani prope portale Oroze et prope quoddam portale antiquum quod est extra muros Avinionis (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M[e] Antiq).

PORTALE AQUERIE.

La *porte Ayguière* existait antérieurement à 1181 (A). Elle se trouvait dans une partie des remparts qui a été maintes fois remaniée dans le cours des XIII[e] et XIV[e] siècles. De l'extrémité de la rue des Grottes, elle est transportée, au fur et à mesure que du côté du Rhône s'agrandit l'enceinte des remparts, vers l'extrémité de la Grande-Fusterie, ensuite près du pont, et enfin sous le pont à la place qu'occupe actuellement la porte du Rhône. De nombreux arcs restaient debout dans ce quartier, traces de ces reconstructions successives (B).

La *place de la porte Ayguière* se trouvait d'abord au bout de la rue des Grottes ; cette place devint une rue à mesure que la porte se rapprochait du Rhône. Après la reconstruction du XIV[e] siècle, la rue de la porte Ayguière allait de la maison du Puis-de-la-Reille, ou mieux de l'Areilhe (*vomeris*), à la porte actuelle du Rhône. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que cette rue prit le nom de porte Ferruce (C). Au XVI[e] siècle la rue des Balances prend quelquefois le nom de rue de la porte Ayguière.

Au XVIII[e] siecle, il existait encore plusieurs arceaux des an-

Digitized by Google

ciennes portes Ayguières ; ils entravaient considérablement la circulation et furent démolis entre 1744 et 1760.

A. 1181. Avril. Testes interfuerunt Hugo de porta Aquaria (cartulaire du pont).

1215. Quartam quod percipiebant P. W. Malvicinus et filia Willelmi de Porta Aquaria (sentence de l'archevêque d'Aix et de l'évêque d'Avignon, Labande, p. 300).

1233. Furnum de Fustaria Nova sive de Porta Aqueria (B. d'Avignon, ms. 2825, fol. 71).

1368. Hospicium situm in parrochia S. Stephani, juxta portale vetus porte Aquerie, juxta Pontem (Arch. de Vaucl., hôpital, 1797, fol. 64 v°).

1373. Pagat al pelissier que esta desot las crotas de Porta Aiguiera davant l'escalier que deisen en la fustaria per Denies que li devie per adobar li lapena de la siena opelanta, II gros (*Ibidem*, fonds de la ville, n° 753, cartolari de Johan Teyssere).

1390. Per un ostal pausat a porta Ayguera prop deu pont de sent Benezet (*Ibidem*, Hôpital, fusterie, reg. 1812).

B. 1375. Hospicium cum medietate pontis qui est supra arcus qui sunt in carreria recta porte Aquerie, quod quidem hospicium cum dicta medietate pontis est situm versus dictam portam Aqueriam (*Ibidem*, H. Visit. de S. Georges, n° 25).

1392. Peyrona molher que foc de Guilhem Gautier que demora à porta Ayguera, per las tres partidas d'un hostau am la meytat del pont o arc de peyra tenent am lo dit ostal per en deviis, so es nom partit, loqual ostal es assetiat en la dicha carera de porta Ayguiera desus los arctz... serviens XXX sol. torn. (*Ibidem*, n° 15, fol. 2).

1539. Domus in qua est arcus juxta gabellam pontis in par. S. Stephani (*Ibidem*, n° 16, fol. 18).

1547. Domus cum arcu lapideo in par. S. Stephani in carreria pontis, in qua carreria est dictus arcus lapideus (*Ibidem*, n° 20, fol. 13).

C. 1366. Carreria vocata ad plateam porte Aquerie prope carreriam Crottarum (*Ibidem*, archevêché G, 117, fol. 1).

1469. 20 avril. Hospicium in par. Stephani in carreria porte Aquerie, confrontatum a circio cum hospicio Gabrielis de Geline, candelerii, ab oriente cum transversia tendente de dicta carreria ad ruppem, ab occidente cum carreria tendente ad portam Rodani (Etendues de Jhs de Gareto, fol. 270, minutes de M° Antiq).

1497. 28 juin. Diversorium Vomeris sive de l'Arelha in par. S. Stephani in carreria recta parte Aquerie tendente ad dictam portam (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 84).

1501. Hospicium in par. S. Stephani in carreria portalis Aquerie confrontatum ab una parte cum diversorio crucis persice, ab alia parte cum domo Domini Marii alias de Villario in qua domo fit gabella, ab alia parte cum carreria publica per quam itur de portali pontis Rodani versus plateam publicam civitatis Avin. que vulgo dicitur carreria portalis Ayguerie (Etendues de J. Tavani, fol. 89, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **PORTE AUROSE.**

La *porte Aurose* ou *porte du Rhône* des remparts du XIII[e] siècle se trouvait en arrière du prieuré de Fenolhet (Pénitents noirs actuels).

La porte Aurose des remparts du XIV[e] siècle, située au bout de la Banasterie, prit au XV[e] siècle le nom de *porte de la Legne* ou *de la Ligne*. Elle fut déplacée au cours du XVIII[e] siècle, et transporté sur l'emplacement actuel de la porte de la Ligne.

La *rue de la porte Aurose* était la Banasterie actuelle.

1186. Emptio medietatis molendini porte Aurose pro abatissa S. Laurentii (Bibl. d'Avignon, ms. 2399, fol. 105).

1374. Comprem al port de porta au Roza à maystre Bertran Lunant, fustier, IIII grosas pesas de fusta per far esclapa par taulam que costan per tot sos Roza al radel : XVI fl. III gros (Arch. de la ville, cartulaire de J. Textoris, n° 753, fol. 24).

1379. Sen Anthoni Mazel d'Aurenga... Peyre Espitalier que resta à porta au Roza (*Ibidem*, fol. 3 et 18).

1382. Quedam platea cita infra portale anticum porte Aurose juxta ayquerium dicti portalis, juxta hospicium Johannis Thartanac, hostiarii parve porte palatii D. N. pape, ubi fecit gradarium clausum (Arch. de la ville, GG, n° 590, fol. 33).

1405. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria portalis Aurose, confrontatum ab una parte cum meniis antiquis dicti portalis, et ab alia parte cum carreria publica porte Aurose (Arch. de Vaucl., H. Ste Claire, n° 9, fol. 60).

1410. 10 décembre. Exoneravit in portu porte Aurose Avinion., carrata Petri Cortacola sale onerata. . (Arch. de la ville, EE, comptes de la guerre des Catalans, fol. 43).

1420. Deu Arnout que gardo lo portal de porta ho Roze... Avem recu d'Arnos que garda lo portal de porta au Rosa (Arch. de Vaucl., hôpital, fusterie, reg. 1811, fol. 174 et 180).

1457. 6 mai. Casale situm in par. S. Simphoriani, in carreria recta Banasterie sive porte Aurose, confrontatum ab una parte cum transversia tendente de dicta carreria ad muros viridarii palacii apostolici (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

PORTALE BLANQUERII.

C'est une dénomination du portail Boquier en face du couvent de Saint-Martial, tirée des *blanquiers* ou *parcheminiers* de la rue des Vieilles-Etudes, rue à laquelle aboutissait cette porte.

1417. Albertus de Alexandria, serviens curie temporalis, servit pro uno hospicio prope ecclesiam Carmelitarum annis singulis I fl. Nota quod iste census

Digitized by Google

fuit postmodum permutatus sub uno alio censu XV grossorum, quos percipiebat dominus generalis Carmelitarum super hospicio Johannis de Casanhas, calceterii, scito retro stuphas portalis Blancquerii (Arch. de Vaucl., hôpital, comptes du pont).

PORTALE BOQUERII.

Le *portail Boquier* ou de la *Boquerie* était vis à vis du collège Saint-Martial. Les vieux arceaux de ce portail ont été abbatus en 1751 (A).

La *rue du portail Boquier* était la rue des Vieilles-Études, qui aboutissait à ce portail (B).

A. 1339. 12 août. Ortus ascitus extra portale Boquerii (Arch. de Vaucl., hôpital, registre 1797, fol. 11).

1368. 19 juin. Donatio ad novum accapitum de quadam alogia unius eminate cum dimidia sita extra portale Boquerii et infra menia nova (*Ibidem*, fol. 60).

1498. Hospicium in par. S. Desiderii, in carreria licearum antiquarum, prope portale Boquerii, et ante ecclesiam beati Martialis (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 377, minutes de M° Antiq).

B. 1412. Rue droite du portail Bouquerie, hors les anciennes murailles (Arch. de Vaucl, G. chap. S. Agricol, 1 bis, fol. 62, inventaire de 1753).

1439. 4 mars. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria portalis Boquerii et justa studia antiqua, confrontatum ab una parte cum viridario collegii S. Martialis (Brèves de F. Bertrand, minutes de M° Antiq).

1454. 17 avril. Domus in carreria vulgariter nuncupata portalis Boquerii, alias Studiorum antiquorum (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

PORTALE BRIANSONIS.

Le *portail Brianson* était en face de la rue de la fontaine des Frères Prêcheurs (actuellement rue Annanelle).

La *rue du portail Brianson* s'appelait aussi *carreria Retrannorum*, du nom d'une vieille famille avignonnaise (vide carreria Retrannorum).

1222. 2 avril. Les consuls de la clôture confirment aux consuls de la ville l'achat fait par la commune en 1215 du terrain des fossés et remparts de la porte Aurose au portail Brianson (Original in Arch. de Vaucl., chapitre métropolitain G. 28, fol. 8, et fonds de ville AA. 1, fol. 116).

1227. 18 mai. Le moulin de l'évêque au portail Brianson ayant été autrefois démoli pour la construction des remparts, la ville concède à l'évêque un terrain pour construire un nouveau moulin près du nouveau portail de Pertus. Ce moulin et celui construit par la ville au portail Brianson seront indivis entre l'évêque et la ville (Original in Arch. de Vaucl., G. archevêché, n° 28, fol 37).

Digitized by Google

PORTALE CALENDRE, VIDE PORTALE JUDEARIE.

PORTALE CALLATE.

Le *portail de la Calade* me paraît devoir être identifié avec le *portale Episcopi*, le portail de l'Evêque.

1370. Hospicium in Burgo dele Milhasses, confrontatum portali Callate.
Dans une autre pièce, cette maison est portée confrontant cum carreria recta Callate (Arch. de Vaucl., H. Ste Catherine, n° 46).

PORTALE EPISCOPI.

Le *portail de l'Evêque* était au bout de la rue Victoire, il portait au XVIII[e] siècle le nom de porte de l'Escarpe.

1287. IV. Kalendas augusti. Terra prope portaletum episcopi (Arch. de Vaucl., H. S. Praxède, n° 62).
1372. 20 décembre. Hospicium et viridaria contigua sita in par. S. Agricoli, infra menia et fossata antiqua, in opposito portalis Episcopi, confrontata cum liceis, vallato Sorgie in medio, orto Jacobi Vinoli, hospicio monalium de Furnis (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 259).
1487. 13 janvier. Hospicium in par. S. Desiderii, loco dicto au portail Evesque, confrontatum cum carreria tendente versus conventum Observancie (Brèves de B. Blengeriis, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA PORTE FERRUSSE.

On a voulu à tort identifier la *porte Ferrusse* avec la *porte Ayguière*. Ces deux portes n'avaient aucun rapport.

La porte Ferruce ne peut et ne doit être confondue avec la porte Aiguière, ni être placée dans son voisinage. En effet dans une pièce du XIV[e] siècle (de Maulde, p. 214), il est dit que les cessions de biens doivent être publiées à son de trompe dans les six lieux suivants : 1° *Ante palatium*, devant le palais (pontifical ou royal ?); 2° *in Draparia*, dans la draperie ; 3° *ad portam Feruziam*, à la porte Ferruce ; 4° *in trivio pelliparie et salbaterie*, au carrefour de la pelleterie et de la sabatterie ; 5° *ad sanctum Petrum*, devant l'église Saint-Pierre ; 6° *ad portam Aqueriam*, à la porte Aiguière.

Digitized by Google

Donc, puisque les publications devaient être faites à la porte Ferruce et à la porte Aiguière, c'est que ces deux portes n'étaient pas identiques.

Il faut mettre la porte Ferruce là où la mettent les textes médiévaux, c'est-à-dire devant le grand masel, entre celui-ci et la livrée d'Albane. C'était pour cela que la rue du Masel était parfois appellée rue de la porte Ferruce. Mais le plus généralement on désignait sous le nom de rue de la porte Ferruce, une rue allant du masel vers le palais des papes et se continuant par la rue Miralherie, ou s'identifiant avec elle.

En 1498, par suite des agrandissements de la place devant la maison commune, la rue de la porte Ferruce a disparu ou est devenue la place de la maison commune. On donne alors parfois le nom de rue porte Ferruce à la rue de la Miralherie qui conduisait de la place de la maison commune au palais apostolique.

Quant à ce qu'on a démoli ou voulu démolir en 1744, 1751 et 1760, sous le nom de arcs de la porte Ferrusse, en lisant l'original des textes on s'aperçoit qu'il s'agissait des anciens arcs de la porte Aiguière, et nullement des arcs de la porte Ferrusse.

Au point de vue enceinte, à quoi correspondait la porte Ferruce ? C'est un point que je laisse à notre excellent ami M. Duprat le soin d'élucider, dans son histoire des enceintes antiques de la cité.

1225. 30 avril. *Martinus de Porta Ferrucia* figure dans le serment prêté par le podestat d'Avignon (Labande, Avignon au XIII[e] siècle, p. 307).

1235. *Vital de la Porte Ferruce* était *clavaire* d'Avignon (*Ibidem*, p. 268).

1367. Carreria porte Ferusse (Bibl. d'Avignon, m s. 2467, fol. 100 v°).

1395. 20 décembre. Guillermus Cavallerii, condominus de Vellonicis et de Moreriis, ***vend une maison*** in carreria porte Ferusse ante magnum macellum (Arch. de Vaucl., S. Catherine, H, n° 57).

1397. Hospicium in carreria vocata Herberia vel porta Ferussa (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse n° 257, fol. 95).

1412. 21 décembre. Hospicium situm in porta Ferrusse, parrochie sancti Agricoli, confrontatum a meridie cum carreria publica qua itur de magno massello versus palatium, a meridie cum hospicio Johannis Gliona, et a parte occidentali cum carreria peyssonarie, a vento cum hospicio heredum Agapiti Meliorini (Arch. de Vaucl., H. Visitandines de S. Georges, n° 15, terrier des Repenties, fol. 81).

1424. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria recta magni macelli, vulgariter nuncupata de porta Ferrussia (*Ibidem*, G. chap. S. Pierre, n° 3, fol. 257).

1444. 31 mars. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferussie, per quam itur de magno macello ad palacium apostolicum (Etendues de J. Morelli, fol. 15, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

1449. 24 octobre. Hospicium in par. S. Agricoli, ad portale Ferrussie, confrontatum ab una parte cum hospicio Petri et Baltasaris Spiefami fratrum, et ab alia parte cum plano librate de Albana (Brèves de J. Morelli, fol. 204, minutes de Me Antiq).

1454. 12 janvier. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferussie, confrontatum ab una parte cum transversia librate de Albana, que modo est domus communis ville (Brèves de G. Morelli, minutes de Me Antiq).

1457. Hospicium quod olim fuit magistri Philipoti Burre, barberii, in par. S. Agricoli, confrontatum cum hospicio Johannis Focardi, speciatoris, a meridie cum transversia publica tendente de domo ville versus carreriam porte Ferrucie.

Confronts de la même maison dans l'acte suivant :

Confrontatum ab oriente cum hospicio Johannis Focardi, a meridie cum transversia publica tendente de platea domus ville versus peyssonariam, ab occidente cum platea domus ville, a borea recto cum alia transversia tendente de platea domus ville versus carreriam porte Ferruce (Arch. de la Ville, Hôpitaux GG, n° 592, fol. 78 et 79).

La même maison en 1450 est dite : in carreria Miralherie (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11, 20 novembre).

1459. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria porte Ferusse, confrontatum a parte ante cum predicta carreria publica, ab alia parte cum platea communi domus consilii Avin. (Arch. de la Ville, notaires, BB. n° 6, fol. 255).

1476. 1 août. Hospicium in carreria porte Ferrusse, per quam itur de magno macello ad palacium, confrontatum ab una parte cum dicta carreria, ab alia parte cum carreria per quam itur ad appothecam rubeam (Brèves de G. Morelli, fol. 159, minutes de Me Antiq).

1483. 28 février. Hospicium in carreria porte Ferussie, in par. S. Agricoli, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum apotheca Guillelmi de Nerys quam tenet sabbaterius, a meridie cum hospicio ejusdem, a borea recto cum platea domus ville (Brèves de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

1489. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria nuncupata porte Ferussie, confrontatum ab una parte cum dicta carreria, et ab alia parte cum domo nobilis domini Panisse, ab alia parte cum transversia tendente versus libratam de Thurino, et suum viridarium situm in par. S. Agricoli, prope domum vicegerentie a parte retro (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de Me Antiq).

1493. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferrussie, ante plateam domus ville (Brèves de J. de Gareto, fol. 857, minutes de Me Antiq).

1498. Domus dicta olim taberna Mutonis, in carreria olim appellata porte Ferusse, nunc vero platea domus civitatis (Arch. de la ville, notaires BB. n° 30, fol. 154).

1498. 19 mars. Nobilis Claudius de Rabodanges dominus de Vaulx dioc. Parisi. scutifer Francorum Regis *vend.* nobilibus Francisco et Bartholomeo Archardi fratribus magnam domum cum stabulo sitam in parrochia sancti Agricoli, in carreria olim dicta porte Ferusse, nunc vero platea domus ville, confrontatam ab oriente cum quadam carreria in qua est unus parvus puteus, per quam itur versus magnum macellum et piscariam, quequidem carreria appellatur Herbaria antiqua, a borea recto cum dicta platea domus ville, a meridie cum domo Antonii Hueti legum doctoris, ab occidente cum quadam transversia qua itur versus ecclesiam sancti Agricoli et cum arcu dicte domus ville.

Digitized by Google

Dans quelques-uns [illegible] sont faites à la porte Ferrusse et à la porte [illegible]

Il faut mettre la porte Ferrusse [illegible] textes modernes, c'est-à-dire du XVIe siècle, [illegible] Livre d'Albert [illegible] plus appelée rue de la porte Ferrusse. Mais [illegible] désignait sous le nom de rue de la porte Ferrusse une rue allant du mur [illegible] rue Mazarine [illegible]

En 1636, par [illegible] commencée de la place devant la maison [illegible] rue de la porte Ferrusse a disparu. Il est devenu de la place de la maison comme [illegible] de cette partie de la rue de la Monnaie qui conduisait de la place de la maison comme [illegible]

Quant à la [illegible] elle a [illegible] et [illegible] sous le nom de [illegible] de la porte Ferrusse en faisant l'objet [illegible] textes [illegible] [illegible] des [illegible] de la porte Aux Ours et [illegible] des [illegible] de la porte Ferrusse.

Au point de vue [illegible] qui [illegible] la porte Ferrusse ? C'est un point [illegible] M. Du[illegible] de voir des [illegible] des [illegible] de la cité.

[illegible] Vue de la [illegible] de la porte Ferrusse. [illegible] dans le sentier [illegible] par les poteaux et [illegible] [illegible] XIIIe siècle. [illegible]

[illegible] Portail de la porte Ferrusse, [illegible] porte Saint-Jacques. [illegible]

[illegible] Carrefour [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] rue de Valois et de Rivoli, [illegible] vient une maison [illegible] porte Ferrusse [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] porte Ferrusse. Arch. de [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] porte Ferrusse, [illegible] [illegible] [illegible]

1449. 24 octobre. Hospicium in par. S. Agricoli, ad portale Ferrussie, confrontatum ab una parte cum hospicio Petri et Baltasaris Spiefami fratrum, et ab alia parte cum plano librate de Albana (Brèves de J. Morelli, fol. 204, minutes de M^e Antiq).

1454. 12 janvier. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferussie, confrontatum ab una parte cum transversia librate de Albana, que modo est domus communis ville (Brèves de G. Morelli, minutes de M^e Antiq).

1457. Hospicium quod olim fuit magistri Philipoti Burre, barberii, in par. S. Agricoli, confrontatum cum hospicio Johannis Focardi, speciatoris, a meridie cum transversia publica tendente de domo ville versus carreriam porte Ferrucie.

Confronts de la même maison dans l'acte suivant :

Confrontatum ab orientc cum hospicio Johannis Focardi, a meridie cum transversia publica tendente de platea domus ville versus peyssonariam, ab occidente cum platea domus ville, a borea recto cum alia transversia tendente de platea domus ville versus carreriam porte Ferruce (Arch. de la Ville, Hôpitaux GG, n° 592, fol. 78 et 79).

La même maison en 1450 est dite : in carreria Miralherie (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11, 20 novembre).

1459. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria porte Ferusse, confrontatum a parte ante cum predicta carreria publica, ab alia parte cum platea communi domus consilii Avin. (Arch. de la Ville, notaires, BB. n° 6, fol. 255).

1476. 1 août. Hospicium in carreria porte Ferrusse, per quam itur de magno macello ad palacium, confrontatum ab una parte cum dicta carreria, ab alia parte cum carreria per quam itur ad appothecam rubeam (Brèves de G. Morelli, fol. 159, minutes de M^e Antiq).

1483. 28 février. Hospicium in carreria porte Ferussie, in par. S. Agricoli, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum apotheca Guillelmi de Nerys quam tenet sabbaterius, a meridie cum hospicio ejusdem, a borea recto cum platea domus ville (Brèves de J. de Gareto, minutes de M^e Antiq).

1489. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria nuncupata porte Ferussie, confrontatum ab una parte cum dicta carreria, et ab alia parte cum domo nobilis domini Panisse, ab alia parte cum transversia tendente versus libratam de Thurino, et suum viridarium situm in par. S. Agricoli, prope domum vicegerentie a parte retro (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M^e Antiq).

1493. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferrussie, ante plateam domus ville (Brèves de J. de Gareto, fol. 857, minutes de M^e Antiq).

1498. Domus dicta olim taberna Mutonis, in carreria olim appellata porte Ferusse, nunc vero platea domus civitatis (Arch. de la ville, notaires BB. n° 30, fol. 154).

1498. 19 mars. Nobilis Claudius de Rabodanges dominus de Vaulx dioc. Parisi. scutifer Francorum Regis *vend.* nobilibus Francisco et Bartholomeo Archardi fratribus magnam domum cum stabulo sitam in parrochia sancti Agricoli, in carreria olim dicta porte Ferusse, nunc vero platea domus ville, confrontatam ab oriente cum quadam carreria in qua est unus parvus puteus, per quam itur versus magnum macellum et piscariam, quequidem carreria appellatur Herbaria antiqua, a borea recto cum dicta platea domus ville, a meridie cum domo Antonii Hueti legum doctoris, ab occidente cum quadam transversia qua itur versus ecclesiam sancti Agricoli et cum arcu dicte domus ville.

Digitized by Google

La partie postérieure in qua est gallinarium *confrontait* transversia qua descenditur de domo civitatis que olim appellatur librata Albanensis versus piscariam. *C'est sur cette traverse qu'était* l'arcus lapideus. *La partie de la maison où se trouvait la cuisine* aliquando dicebatur hospicium turris (Arch. de la ville, notaires, BB, 31).

1498. 22 octobre. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria porte Ferusse, sive platea domus ville (Brèves de J. de Gareto, fol. 733, minutes de M° Antiq).

1503. 29 mai. Hospicium in carreria porte Ferusse sive Miralherie, confrontatum a meridie cum transversia tendente ad libratam de Tureyo, ab occidente cum dicta carreria porte Ferrusse (Étendues de J. de Gareto, fol. 142, minutes de M° Antiq).

1504. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria de Porta Ferussa, confrontatum ab oriente cum carreria sive transversia tendente de platea domus ville ad monasterium dominarum S. Laurentii, a meridie cum platea seu carreria domus ville (Etendues de J. de Gareto, fol. 178, minutes de M° Antiq).

1543. Rue de la porte Ferrusse, prés de la grand place de la boucherie (Arch. de Vaucl., H, Ste Claire, n° 6, fol. 84).

PORTALE IMAGINIS NOSTRE DOMINE.

J'ignore ce qu'était cet arc ou portail qui au XV° siècle se trouvait dans le bourg de Milhau en face du portail Levêque.

1452. Hospicium in carreria sive burgo Milhassii tenens portale Ymaginis Nostre Domine et introitum carrerie Callate a parte portalis Episcopi (Étendues de Jh de Briende, fol. 89, minutes de M° Antiq).

1453. *La même maison est dite située :* in carreria Callate, sive burgo et in cantono tenente portale Ymaginis Nostre Domine ac in introytu Callate a parte portalis Episcopi confrontatum cum dicto portali (*Ibidem*, fol. 81).

PORTALE IMBERTI.

Comme pour les autres portes de l'enceinte du XIII° siècle, il y avait deux portails Imbert vieux : l'un intérieur, l'autre extérieur. A côté et en dedans du portail Imbert intérieur était l'hôpital de Pierre Rancurel, dit plus tard de N.-D. de Nazaret, qui existait antérieurement à 1285. Près de l'hôpital était une croix qui fut réédifiée en 1497 aux frais de la ville.

Le portail Imbert vieux est souvent appelé *portail peint* (vide *portale pictum*).

Le portail de l'enceinte du XIV° siècle correspondant au portail Imbert vieux prit le nom de portail Imbert neuf. La rue entre les deux est appelée *rue du portail Imbert* ou *rue du cheval Blanc*.

Digitized by Google

A côté du portail Imbert neuf était un abreuvoir (vide : *abeuratoria*), en face une croix dite Belle-Croix (B).

A. 1255. G. de Boycorano pro quodam locali quod est ad portale Imberti, XII den. (Inventaire des biens du comte de Toulouse, in Arch. de la ville, AA, n° 1, fol. 128-134).

1329. 2 octobre. Stare quod est ad portale dau Imbert (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 67, liasse 1).

1439. Hospicium in carreria recta portalis Ymberti, contiguum portali antiquo, confrontatum a meridie cum carreria recta que est inter duo portalia antiqua, ab oriente cum carreria Corraterie [equorum] (Étendues de Briende, fol. 41, minutes de M° Antiq).

1452. Hospicium extra muros antiquos in carreria portalis Imberti (Arch. de Vaucl., notaires, BB, n° 17, fol. 86).

1453. 7 mars. Carreria tendens de portali Ymberti ad aliud portale novum Ymberti (Brèves de P. Daguini, minutes de M° Vincenti).

1461. 7 mai. Hospicium cum viridario in par. S. Genesii, in carreria portalis Ymberti, ante crucem que est prope tincturariam (Étendues de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

1475. 14 avril. Hospicium in par. S. Genesii in carreria recta ante crucem portalis Ymberti existentem prope hospitale (Brèves de J. Morelli, fol. 107, minutes de M° Antiq).

1487. Domus in par. S. Genesii in carreria tendente de portali picto ad portale Ymberti ante crucem que est supra pontem Sorgie. Domus in carreria tendente de portali Picto ad portale Ymberti, confrontata cum dono Johannis de Genas et Thome Vernay tincturerioruм (Arch. de Vaucl., G. chap. metrop., n° 23, fol. 96, 99 et 103).

1497. 22 de jung. Nota que mez senhors los consolz an fach mercat a mestre Peyre Bernart, talhor d'emagez, de fayre una croz ad portail Imbert, prez do pont que ez prez de l'ostal d'Estenielhe lo tenthuryer, semblable, per lo prez de florins 30, toute blanche, et la deu fayre plus basse ho plus haulte que aquela do dyc portal Sant Laze comme semblera à mez senhors los consolz (Arch. de la ville, AA, n° 2, fol. 156).

B. 1434. Hospicium in par. S. Genesii in carreria recta portalis et ante pulcram crucem que respicit dictum portale Imberti novum (Étendues de Jac. de Briende, fol. 180, minutes de M° Antiq).

Carreria **PORTALIS INFIRMERIARUM.**

C'était la rue des Infirmières amenant aux deux portails des Infirmières de l'enceinte du XIII° siècle.

1248. Raynoardus de Castello novo qui stat ad portale de Infirmeriis (Arch. de la ville, procès du Rhône, II, fol. 86).

1281. Pridie kalen. octobris. Terra[IX eminatarum juxta portale de Infirmeriis juxta viam que vadit versus Rhodanum (Arch. de Vaucl., H, Ste Catherine, n° 53).

Digitized by Google

1371. Johan Quarel lo fornier que sta davant lo pos que z'es al premier portal de las Enfermieras davant la testa del sarazin (Arch. de la ville, cartulaire de Jhs Textoris, fol. 40).

1373. Burgetum infra primum portale Infirmeriarum (Arch. de Vaucl., H. Ste Catherine, n° 54).

1380. Hospicium in carreria portalis Infirmeriarum infra primum portale (*Ibidem*).

1428. Hospicium in carreria Trium Pilarium in plano juxta portale antiquum, confrontatum ab oriente cum hospicio magistri Audicorii, barbitonsoris (Étendues de Jhs de Briende, fol. 479, minutes de M° Antiq).

1500. 7 juillet. Hospicium in par. S. Simphoriani inter duo portalia Infirmeriarum, confrontatum ab oriente cum carreria Trium Columbarum, ab occidente cum bedali olim Durensole nunc Sorgie, a meridie cum dicta carreria publica, a borea recto cum viridario heredum Girardi Rocheti (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 376, minutes de M° Antiq).

PORTALE JUDEARIE.

On pénétrait dans la Juiverie par trois portes ou *canceaux :*

A. Le *portalet* ou *portail de la Calendre*, s'ouvrant vers le plan du Saule (rue du Vieux-Sextier et place Pie) C'est la seule porte qu'on laissât ouverte en temps de peste.

B. Le *second portail*, du côté de la rue ou livrée de Florence, donnant sur la Saunerie.

C. Le *grand portail* ou *portail de l'Epicerie* s'ouvrant au carrefour des rues de l'Epicerie (rue des Marchands) et Saunerie.

A. 1456. Hospicium in Judaysino tangens portalet dicti, Judayisini a parte Plani Salicis (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Agricol, n° 13, carton 9).

1475. 11 julii. Super facto judeorum si debeant claudi porte jusaterie propter pestem vigentem in ipsa jusateria et immundicias que exeant ab ipsa jusateria ; fuit conclusum quod tres porte ipsius jusaterie claudantur et quod si velint exire, exeant per portam posteriorem tendentem ad plateam Salicis et non per alias portas (Arch. de la ville, délibérations du conseil, t. IV, fol. 78).

1501. 4 juin. Hospicium in par. S. Petri in carreria Callandre judeorum confrontatum cum portali Callandre (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 365, minutes de M° Antiq).

1510. Domus in par. S. Petri juxta et prope portam judeorum vulgariter dictam de la Calandre (Étendues de P. de Gareto, fol. 61, minutes de M° Antiq).

B. 1461. 23 juin. Mordecassius Natan phisicus *vend* hospicium in carreria judeorum, confrontatum ab una parte cum carreria librate nuncupate de Florencia, ab alia cum quadam alia carreria infra judaycam et pontem contiguum dicto hospicio et supra portam judaycam a parte dicte librate (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

1497. 6 avril. Hospicium in carreria Saunarie ante portam sive cancellum secundum carrerie judeorum confrontatum a meridie cum dicta carreria Saunarie (Étendues de J. de Gareto, fol. 326, minutes de Me Antiq).

C. 1377. Portal de l'Espesiairie [à l'angle de la juiverie] (Arch. de Vaucl., Hôpital, fusterie, registre 1811).

1497. 26 mai. Domus in carreria judeorum confrontata cum magno portali dicte carrerie quod est a parte Speciarie (Brèves de Jhs Pelleterii, minutes de Me Antiq).

PORTALE LANTERNE.

Nous identifions le *portail Lanterne* avec le portail Levèque.

1473. Hospicium in burgo Aycardi Martini in par. S. Agricoli, confrontatum a borea recto cum transversia transeunte de dicto burgo ad portale Lanterne sic communiter vocatum (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, nº 62, fol. 58).

PORTALE LIGNORUM.

Vers le milieu du XVe siècle on trouve la porte Auroze dénommée *porte de la Legne*.

En 1755, l'ancienne porte Aurose fut fermée et le portail de la Legne transporté là où se trouve actuellement la porte de la Ligne.

1466. 16 mai. Le capitaneus arbalistarum *vend* erbas existentes in valatis meniorum Avinion., a ponte Sorgie, usque ad portale Lignorum, reservato vallato archeriorum (Brèves de Jhs. Alberti, minutes de Me Vincenti).

1500. 30 mai. Mezhoz loz consolz an fach mercat à mestre Jaume Rygolnet, peyrolyer, de reffayre la campana do portal de laz Leygnaz (Arch. de la ville, AA. 150, fol. 172).

1516. Compte de Jubert, fustier, 3 jornades per fere una bara levadise au portal de la Lene, et una autra au portal Eyguière, fl. I (Arch. de la ville CC, 1516-1518, mandat 201).

1546. 18 décembre. A esté proposé audit conseil comment l'hoste de la coupe tenant son logis au devant du portal de la Lehne, dic porte Aurose, veult muer d'ensenhe et mectre deux faulcons et a obtenu extinguer la franchise des deux faulcons de la place de Sainct-Desdier. A ceste cause a esté conclud qu'il puisse muer ladicte ensenhe de la coupe et mectre des deux faulcons avecque le privilege de franchise que avoit celle des deux faulcons pres la place de sainct disdier et que soyt escript à l'article des hostellerie franches de gabelles (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, t. X., fol. 193).

1755. 20 août. Le conseil, considérant que l'ancienne porte de la Ligne *se trouve ruineuse, qu'elle est basse et étroite,* décide : 1º d'ouvrir une nouvelle

Digitized by Google

porte vis-à-vis la rue qui vient de l'*église des Carmes déchaussés aux murailles, dite* S. Joseph ; 2 de transporter la porte de la Ligne *à une tour plus près du rocher à laquelle il y a un arceau fermé qu'on peut facilement ouvrir* (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, t. 45, fol. 180).

1757. 3 août. Le conseil décide d'acheter la maison de M. de Brante pour faciliter l'accès de la nouvelle porte de la Ligne (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, t. 46, fol. 43).

PORTALE LIMASSII.

Le *portail du Limas* fut déplacé et reconstruit en 1784, il prit le nom de *porte Pie*, en l'honneur du pape régnant Pie VI, ou *porte de l'Oulle*, nom qu'il a conservé.

Le portail du Limas est souvent appelé *tour ou porte de St-Jacques ;* c'est la seconde tour carrée après la porte Ayguière.

1419. 12 février. Terra in territorio Avinion., prope portale du Limaz et menia civitatis (Étendues de Jhs Aucherii, minutes de M[e] Vincenti).

1425. 6 mars. Johannes Cabassole et Raymundus de Venasca, *celui-ci* ut tutor nobilis Gabriele filie Amedei Cabassole condam, *vendent* : nobili et potenti viro Johanni Cadard, doctori in medicina, et illustrissimi domini Francorum regis consiliario, absenti, jus prelationis de quadam fenaria sita in par. S. Agricoli in liceis portalis Limassii, confrontatum ab unay parte cum hospicio ipsius domini Johannis Cadardi (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 251).

1436. Hospicium in carreria recta tendente de porta Aqueria apud portale de Limassio (Étendues de J. de Briende, fol. 284, minutes de M[e] Antiq).

1456. Viridarium in par. S. Agricoli, infra portale del Limas in liceis antiquis prope menia civitatis (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 28, fol. 21).

1461. Hospicium juxta portale Limacii confrontatum ab oriente cum liceis, a meridie cum transversia burgi Oleriorum (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 38, fol. 51).

1784. 8 juin. Cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle porte Pie ou de Loulle (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, fol. 130).

PORTALE MAHANESII.

Le *portail Mahanes* doit tirer son nom, ainsi que l'indique Mistral (au mot *Maianen* du trésor du félibrige) de *Hugo de Maillana* qui, en 1198, était consul d'Avignon. Dans l'enceinte ou les enceintes du XIII[e] siècle, il y avait deux portails Mahanes, l'un extérieur, l'autre intérieur. Le portail intérieur était entre la maison de l'Aumône générale (caserne des passagers) et le couvent de la Miséricorde qui faisait le coin des rues Pétramale et des Lices. Le portail extérieur était à l'entrée de l'actuelle rue du por-

Digitized by Google

tail Magnanen sur le cours de la Sorguette. Sur le portail extérieur était une chapelle ou oratoire, propriété de la Confrérie ou Aumône de Notre-Dame du Portail Mahanen.

Le portail Mahanes fut considéré comme une entrée n'ayant qu'une importance secondaire et ne fut pas conservé dans la construction des remparts du XIV• siècle.

La *rue droite du portail Mahanen* est la rue actuelle du portail Magnanen.

1198. Hugo de Maillana figure comme consul dans les conventions passées entre l'évêque d'Avignon et les consuls pour affranchir les citoyens des droits perçus sur les marchandises entrant dans la ville (D'après un vidimus de 1275, in arch. de Vaucl., archevêché G, 5, pièce 2).

1364. 2 juin. Ortus scitus extra portale Mahanesii (Arch. de Vaucl., Hôpital, reg. 1797, fol. 12).

1375. Ostal al portal Mahanes (*Ibidem*, fusterie registre 1811, fol. 120).

1460. 10 juillet. Hospicium extra muros antiquos portalis Mahanesii et in principio carrerie recte, confrontatum a borea cum capella Nostre Domine que est supra dictum portale et cum bedali Sorgie (Etendues de J. de Briende, fol. 158, minutes de M• Antiq).

1471. Hospicium in par. S. Desiderii, extra muros antiquos portalis Mahanesii, confrontatum a borea cum quadam transversia tendente ad pontem Trocat fratrum Minorum (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 58, fol. 9).

PORTALE MATHARONIS.

Le *portail Matheron* tire son nom de la vieille famille des *Matharoni*.

Au portail Matheron, comme aux autres principales entrées de l'enceinte du XIII• siècle, il y avait deux portails successifs.

A côté du portail Matheron était l'*hôpital de la charité des hommes et des femmes* qui fut incorporé en 1372 à l'hôpital des Orphelins, fondé par Jean de Fulhos ; d'où, par corruption, l'hôpital du portail Matheron est parfois appelé *hôpital de Dijon*.

1203. Mense februarii. Tria operatoria ad portale Mataroni (Arch. de Vaucl., H. Ste-Catherine, n° 50).

1229. Molendinum porte Matharonis (Bibl. d'Avignon, ms. 2467, fol. 78).

1433. 14 septembre. Hospicium in carreria Saunerie, inter duo portalia, confrontatum a parte retro cum hospitali de Dijono, a parte ante cum carreria tendente ad portale Matharonum (Brèves de G. Jalvini, minutes de M• Antiq).

1497. Hospicium in quo est intersignum Equi nigri, in par. S. Simphoriani, in carreria Fenaterie, inter duo portalia Matharoni (Etendues de Jhs de Gareto, fol. 185, minutes de M• Antiq).

Digitized by Google

1515. 18 avril. Hospicium in par. S. Petri, in carreria portalis Materoni, et ante conventum fratrum Augustinensium (Brèves de P. de Gareto, minutes de M° Antiq, fragment).

PORTALE DE MIRACULIS.

Le *portail des Miracles*, de l'enceinte du XIV° siècle, était situé en face de l'église de Notre-Dame des Miracles, qui devint le couvent de la Merci, puis des Minimes, église qui existe encore au coin de la rue Raspail et de la rue Velouterie. La porte des Miracles devient la porte Saint-Roch, de l'hôpital des pestiférés, construit au commencement du XVI° siècle en dehors des Remparts (caserne actuelle de Saint-Roch).

1438. 30 mai. Hospicium versus portale de Miraculis et retro monasterium sororum Repentitarum beate Marie Magdalenes de Miraculis, confrontatum a solis ortu cum viridario domus vocate Pulcri Loci que est reverendissimi patris episcopi Vivariensis, a meridie cum liceis meniorum novorum (Étendues de J. de Briende, fol. 171, minutes de M° Antiq).

1450. Pratum extra portale de Miraculis, et in itinere quo itur a dicto portali ad Campum Floritum (Arch. de Vaucl., Hôpital, registre 1702, fol. 413).

1475. De quodam molendino extra muros novos prope portale de Miraculis et cimiterium Campi Floriti (*Ibidem*, Archevêché, G. 117, fol. 106).

1482. 22 février. Viridarium extra muros inter portalia S. Michaelis et de Miraculis prope iter de la Rota (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

PORTALE OMNIUM SANCTORUM.

Le *portail de Tous les Saints* a eu une existence passagère dans l'enceinte du XIV° siècle ; il se trouvait à côté du portail Saint-Lazare, près de l'hôpital Sainte-Marthe.

1369. Ad edificandum duos pontes lapideos super aquam Durentie et Sorgie inter portale Omnium Sanctorum et portale sancti Lazari : LXXX fl.

1370. Ad edificandum duos pontes lapideos super licia inter portale Omnium Sanctorum et hospitale Trinitatis : fl. LVI sol. III (Arch. de Vaucl., G. archevêché, n° 18, relationes operum clausure civitatis, fol. 25 et 18).

PORTALE PALAFRENERIE.

Le *portail de la Palafernerie du Pape* était une dénomination de la porte Auroze.

1379. août. Infrascripte sunt diffalte custodium portalium. Et primo in ponte Rodani... ad portale Aquarie... ad portale S. Jacobi... ad portale de Miraculis...

Digitized by Google

ad portale S. Anthonii... ad portale Imberti... ad portale S. Lazari... ad portale Palafrenarie... (Arçh. de la ville, EE carton 35o, pièce 17, faussement datée par Achard de 1479).

PORTALE PERTUSII.

Le *portail de Pertus* fut reconstruit vers 1227.

Le 8 juin de cette année, la Ville concède à l'évêque un terrain pour établir un moulin *près du nouveau portail de Pertus.*

Après la construction des remparts du XIV^e^ siècle, le portail de Pertus devient propriété particulière.

En 1396, Salvator Irisson et Jacques Rebolli vendent une partie de la masse du *portail de Pertus antique.*

En 1434, Guigone Irisson vend au cardinal de Foix la maison dite du Griffon, au pied de la Grande Fusterie. Le cardinal revend cette maison à Jean Cadard, médecin et conseiller du Roi de France, en réservant le domaine direct de N. S. Père le Pape sur un pont situé entre cette maison du Griffon et la maison de Jean Cadard. Ce pont était l'ancien portail de Pertus, pour lequel nous voyons Jean Cadard, en 1437, payer à la cour temporelle une cense annuelle de deux pictes.

Le portail de Pertus, nous dit le testament de Jean Cadard, était situé dans la rue entre la Grande et Petite Fusterie (rue Saint-Etienne) en arrière de l'angle de la Grande Fusterie.

1227. 18 mai. ***Le moulin de l'évêque au portail Brianson ayant autrefois été démoli pour la construction des remparts, la ville concède à l'évêque un terrain pour construire un moulin, près du nouveau portail de Pertus*** : locum unum qui est proprius communis juxta molendinum communis quod est prope portale novum Pertusii. ***Ce moulin et celui construit par la ville au portail Brianson seront indivis entre l'évêque et la ville*** (Arch. de Vaucl., G. archevêché n° 28, fol. 37).

1374. Hospicium in par. S. Agricoli extra portale Pertusii in carreria Limassii (Arch. de Vaucl. G. Chap. métrop. 80, brèves de Thericus Thome de Modena, fol. 32).

1396. 22 juin. Salvator Irissonis et Jacobus Rebolli burgenses ***vendent*** à Bartholomeus Blanchi serviens armorum D. N. pape, quinque palmos masse portalis Pertusii antiqui usque ad arcum dicti portalis et de arco usque ad seorsum quatuor palmos cum dimidio contiguos a duabus partibus videlicet a meridie et oriente cum hospicio dicti Bartholomei emptoris, ab occidente cum dicta massa dicti portalis ibidem existentis que est dictorum venditorum, a circio cum carreria publica, sub censu annuali unius picte turonensium parvorum solvendorum D. N. pape, precio XL fl. (Arch. de Vaucl. duché de Caderousse, n° 261).

1425. 19 mrs. Petrus Usoli ***vend*** nobili et potenti viro domino Johanni Ca-

Digitized by Google

dardi doctori in medicina consiliarioque illustrissimi domini Francorum regis, hospicium in par. S. Stephani inter portalia Pertussii et Porte Aquerie, loco dicto al lymas, confrontatum cum hospicio dicti domini Johannis Cadardi... Acta fuerunt hec Avinione in domo habitationis ipsorum dominorum Johannis Cadardi et Johanne conjugum (Arch. de Vaucl. duché de Caderousse, n° 251).

1434. 18 octobre. Cum Guigona Yrissona vendiderit die octava octobris 1434 domino Cardinali de Fuxo hospicium vocatum del Grifo, in par. S. Stephani, in pede carrerie Magne Fustarie, *par l'entremise de son procureur, le cardinal de Foix, revend* domino Johanni Cadardi militi domino de Bellovisus civi et habitatori Avinion., duas partes ipsius hospicii, salvo et retento directo dominio D. N. pape quoad unum pontem qui est inter dictum hospicium et hospicium habitationis dicti domini Johannis Cadardi (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 163).

1437. 4 octobre. Petrus de Blengeriis notarius vice-clavarius curie temporalis recipit a magnifico domino Johanne Cadardi domino de Bellovisu, cive avinionensi, presente, quatuor fl. occasione cujusdam juris commissi super duabus massis totalibus portalis Pertusii antiqui incluso arcu toto super dictis duabus massis fundato, sitis in par. S. Stephano, confrontatis ab una parte cum uno hospicio antiquo dicti domini de Bellovisu, ab alia parte cum altero hospicio dicti domini noviter empto, et a duabus partibus cum carreria publica, que masse sunt sub servicio annuali D. N. pape duarum pictarum turon. parvorum (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 263).

1447. 22 juillet. Testamentum Johannis Cadardi illustrissimi Francorum Regis consiliarii, civis et habitatoris Avinionensis...

...Actum est presens testamentum in camera que est a parte Magne Fustarie post pontem transeuntem supra carreriam transeuntem intermedium carreriarum Magne et Parve Fustarie (Arch. de Vaul., duché de Caderousse, n° 35).

PORTALE DE PEYRERIIS.

Le *portail des Peyriers* était en face du port des peyriers où venaient aborder les barques de Villeneuve chargées de pierres, entre la tour Saint-Jean et le portail des Miracles. La tour et le portail des Peyriers disparaissent avec la reconstruction des remparts de 1481-1487.

1366. Turris de Miraculis que est supra portale de Peyreriis, vocata turris sancte Marthe (Arch. du Vatican, reg. Avininion., in Michel, la Défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI, mélanges d'histoire et archéologie publiés par l'école française de Rome, 1910, t. XXX, p. 137).

1479. 18 décembre. *Le conseil délibère* super reparatione seu rediffication portalis vulgariter dicti dou Periers disrupti ut dicitur per leprosos extraneos causa dormiendi de nocte (Arch. de la ville, délibérations du conseil, t. IV, fol. 172).

Digitized by Google

PORTALE PICTUM.

Le portail Imbert vieux, au XV[e] siècle, était appelé *Portail Peint* à cause d'une fresque ou d'un tableau qui l'ornait, représentant les sept péchés capitaux.

Sur le Portail Peint extérieur était un oratoire, propriété de l'Aumône ou confrérie de l'œuvre de N. D. du Portail Peint ou de N. D. de l'Annonciade. Le carrefour qui était devant le Portail Peint est parfois dénommé *place du Luminaire du Portail Peint.*

1419. 17 janvier. Anselmus Gay laborator ***lègue trois gros*** elemosine sive luminari beate Marie desuper portali antiquo Himberti (Arch. de Vaucl., H. Cordeliers, n° 14).

1455. 16 novembre. Hospicium in carreria Corraterie equorum prope portale Ymberti, confrontatum a meridie cum dicto portale Ymberti Antiquo ubi depicta sunt septem peccata mortalia (Étendues de Egidius Rastelli, minutes de M[e] Vincenti).

1467. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria tendente de portali Picto versus portale Himberti, in quo est diversorium Equi Albi, confrontatum cum quadam transversia tendente versus carreriam Palhasserie et etiam cum dicta carreria Palhasserie (Étendues de B. de Blengeriis, fol. 434, minutes de M[e] Antiq).

1507. 6 mai. Hospicium in par. S. Genesii, in carreria portalis Ymberti, ante portale pictum, confrontatum ab oriente cum carreria publica Licearum, a meridie cum bedali Sorgie, a borea recto cum platea luminarie (Brèves de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

PORTALE PONTIS FRACTI.

Le *portail du Pont Fract* était au carrefour des rues des Lices et Trois-Faucons.

A côté était l'hôpital dit du Pont-Fract qui existait antérieurement à 1197. En 1372, Grégoire XI transporte la maison des orphelins fondée et dirigée par Jean de Fulhos, dit Yvonius ou Jujoni, dans l'hôpital du Pont-Fract. En 1471, Sixte IV prononce l'union de la maison des orphelins du Pont-Fract avec l'abbaye de Montmajour, qui le transforme en collège pour ses moines qui venaient étudier à Avignon. Le collège de Montmajour en 1677 était en ruine, Jean-Baptiste-Alexandre l'acquit pour y installer les filles de Saint-Joseph.

1227. 18 mai. Episcopus et commune debent apparere fossatum et alveum [Sorgie] a portali Pontis Fracti usque ad Rodanum (Arch. de Vaucl., G. archeché, 28, fol. 37).

Digitized by Google

1432. Hospicium cum medietate pontis fracti illi contigui, situm in par. S. Desiderii, et in carreria publica pontis fracti antiquitus nuncupata, alias corporis sancti beati Petri de Lucemburgo, confrontatum a borea recto cum liceis antiquis, a meridie cum bedali Sorgie, ab oriente cum arcu et portali dicti pontis fracti (Étendues de J. de Briende, fol. 246, minutes de M° Antiq).

PORTALE SANCTI AGRICOLI.

Le *portail de Saint-Agricol*, dans l'enceinte du XIII[e] siècle, devait se trouver en face de cette église.

1233. Item Pontius de Besanduno et Raymundus de Sarnaco pro ambarrio quod tenent ad portale S. Agricoli : II sol. in festo S. Michaelis (Arch. de Vaucl., AA, l'inventaire des biens de la ville, fol. 44 à 47, n° 51).

1369. Jacobus le Moyne et Guillelma ejus uxor vendiderunt Bernardo Orceroni, albergario, civi Avinion., quodam hospicium situm in par. S. Agricoli confrontatum ab una parte cum carreria publica, ab alia cum bedali Sorgie, et ab alia cum ambario et portali S. Agricoli (Bibl. d'Avignon, ms. 3047, fol. 13).

PORTALE SANCTI ANTHONII.

Au XIV[e] siècle le portail Saint-Michel est fréquemment appelé *portail Saint-Antoine*.

1368. ***Construction des remparts*** a portali S. Anthonii ad portale Imberti (Arch. de Vaucl., G, archevêché n° 117, fol. 8).

1368. 19 juin. Emptio cujusdam logie scite extra portale S. Anthonii (Arch. de Vaucl., hôpital, reg. 1797, fol. 76 verso).

1377. 4 février. Hospicium in par. S. Desiderii ad portale S. Anthonii (Brèves de Bassinelli, minutes de M[e] Vincenti).

1390. Per un ostal pausat davant lo cimiteri de sant Anthoni, foros lo portal Pont frag (Arch. de Vaucl., hôpital, fusterie reg. 1812).

PORTALE SANCTI JACOBI.

Le *portail Saint-Jacques* doit être identifié avec le portail du Limas.

1368. Solvi pro L cannis quadratis de muro bugeti edificati tam in dicta turri [supra aquam Sorgie juxta ortum predicatorum] quam in pamio sequenti protendente ad portale S. Jacobi (Arch. de Vaucl., G. archevêché n° 118, relationes operum clausure civitatis, fol. 4 verso).

1416. 25 mai. *Arbitrage entre la ville et la préceptorerie de S. Jean de Jérusalem au sujet des biens que celle-ci possédait le long du Rhône* extra menia civitatis inter portale Limacii alias S. Jacobi et turrim vocatam S. Johannis (Arch. de la ville, boîte 83, pièce 67).

Digitized by Google

PORTALE SANCTI LAZARI.

La porte des remparts du XIV^e^ siècle construite à l'extrémité de la Carreterie prit le nom de Saint-Lazare, de la maladrerie qui se trouvait en face.

La rue du portail Saint-Lazare est la Carreterie.

1363. 19 janvier. Acta fuerunt hec in portali S. Lazari (Arch. de Vaucl., H. Visitandines de S. Georges, n° 26).

1366. A pres Andren una pesa de travazon per lo portal de san Laze (Arch. de Vaucl., hôpital, fusterie, reg. n° 1837).

1460. 8 février. Hospicium in par. S. Petri in magno burgo vinearum, in carreria recta portalis S. Lazari, confrontatum a meridie cum carreria sive transversia putei de la Moreya, a borea recto cum carreria portalis S. Lazari (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

PORTALE SANCTI MARTIALIS.

Le *portail de Saint-Martial* n'est autre chose que le portail Boquier, en face de Saint-Martial.

1454. 30 janvier. Hospicium in par. S. Agricoli, ad portale S. Martialis sive Boquerii, ante Cerveleriam (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 18, minutes de M^e^ Antiq).

PORTALE SANCTI MICHAELIS.

Le *portail Saint-Michel* des remparts du XIV^e^ siècle est aussi appelé portail Saint-Antoine. Exceptionnellement, la dénomination de porte Saint-Michel est donnée, au XV^e^ siècle, au portail du Pont Fract.

1357. Item deu mais Doussalina Guassina que li prestiei per paguar à Bertran Rusquier del portal de sant Michael, local si planhie de Doussalina per lo liar et portar de IX saumadas de vist que zel li avie fag liar e portar de las vinhas d'Ilas e de Camprobaut à son ostal : una lb. VIII s. VI den. (Arch. de Vaucl. série E, liasse n° 158, cahier des comptes de Douseline de Sade, n° 235).

1415. 15 octobre. Hospicium ad portale anticum S. Michaelis, confrontatum cum dicto portali antiquo et cum carreria publica et cum bedali Sorgie (Brèves de Véran de Briende, minutes de M^e^ Antiq).

PORTALE SANCTI VICTORIS.

Le *portail de Saint-Victor,* dans la construction des remparts du XIV^e^ siècle, est dit situé près du Limas.

Digitized by Google

1368. Solvi pro XIIII cannis de muro edificato in portali S. Victoris ad Limacium... (Arch. de Vaucl. G, archevêché n° 118, relationes operum clausure civitatis, fol. 4 verso).

PORTALE SPECIARIE ; VIDE PORTALE JUDEARIE.

PORTALE STUDIORUM ANTIQUORUM.

C'était une des dénominations du portail Boquier.

1454. Portale Boquerii sive Studiorum antiquorum (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 23, fol. 64).

PORTALE TEMPLI.

Le *portail du Temple* est le nom qui est donné parfois à la porte Saint-Agricol de l'enceinte du XIII[e] siècle. Ce nom lui venait du voisinage de la commanderie des Templiers.

La *traverse du temple* était une ruelle allant de la porte du Temple aux remparts neufs, longeant les possessions du couvent des Dominicains.

Elle fut, en 1451-1458, l'objet d'un procès entre les Dominicains et leurs voisins.

1458. 2 décembre. In causa demolicionis muri transversie Templi predicatorum sententia diffinitiva.... Ortus (*donné aux Frères Prêcheurs par le roi de Sicile Charles II*) confrontatus ab una parte versus antiquum portale Templi vulgariter nuncupatum juxta muros antiquos usque ad parvam insulam Rodani inclusive, et cum via publica dicti portalis templi juxta quam constructa est et situata librata Albanensis [sic probablement pour Ambianensis] (Étendues de Poncius de Petra, fol. 207, minutes de M[e] Antiq).

PORTALE VIOLETE.

Deux petites portes donnaient passage aux chemins de *Violette* au quartier du Columbier, c'est à dire vers le pont de Serre (anciens grands jardins de la rue Thiers). Les *portes de Violete* se trouvaient donc entre les portails Saint-Lazare et Imbert. Ces deux petites poternes disparurent au cours du XV[e] siècle.

1371. Item solvi Johanni Bocherii super curatione vallati inter duo portalia Violete fl. XII (Arch. de Vaucl., G, archevêché, n° 118, relationes operum clausure civitatis, fol. 45).

Digitized by Google

1396. Ortus in loco dicto Columberio, confrontatus cum liceis novis interioribus, et ab alia parte cum camino de Violeta (*Ibidem*, G, chap. S. Didier, nº 52).

1413. Recepit Stephanus Rebolli, collector censuum communitatis Avinionis, a Bartholomea Raymundi, pro loquerio turris Violete, fl. I, sol. VI.

Recepit thesaurarius a Guillelmo Pegue, alias Luppi, tabernario de Infirmeriis, pro medietate cujusdam transversie de Violetta continentis XVI dextras cum dimidia, s. VI (Arch. de la ville, EE, comptes de la guerre des Catalans, fol. 385 et 395).

1477. Veranus Malhardi servit communitati Avinion. pro loquerio turris de Violetta, fl. I, hr. III (Arch. de la ville, AA nº 150, fol. 45).

1613. Pré près des murailles au lieu dit Busasse ou Budelle, anciennement Colombier, confrontant du levant traverse du pont de Serres touchant aux murailles (Arch. de Vaucl., H, Ste Catherine nº 6, terrier de 1613).

PORTALETUM N. D. LA BLANCHA.

C'était l'arceau de Notre-Dame la Blanche, faisant communiquer la rue du Mail avec la rue Calade (vide carreria N.-D. la Blancha).

PORTALETUM PONTIS.

Il y avait dans les remparts du XIVe siècle une poterne ou portalet donnant sur le Rhône à la hauteur du cimetière de l'hôpital Saint-Bénézet.

1374. Ai baillat à mosen Peyre d'Anglada, à XVI de may, per paguar los ribairiés que an retengut la fusta dal neveg rot que era à la pila del pont, ez an la tota fenduda e mesa en la riba desot la roca davant lo portalet que z'es davant lo sementari de sant Benezeg... (Arch. de la ville, comptabilité, nº 753, cartulaire de Jhs Textoris).

PORTALETUM PORTE AUROSE.

Il parait y avoir eu deux *portalets de la porte Aurose* : l'un était tout à fait à côté de ce portail ; l'autre plus au levant, à la hauteur des rues Sambuc et Pouzaraque.

1410. 11 décembre. Exoneravit ad portaletum parva carrata Gileti naucherii sale onerata...

1410. 3 avril. Fuit exonerata ad portam Aurosam ad portaletum carrata Petri Costa naucherii onerata sale... (Arch. de la ville, EE, comptes de la guerre des Catalans, fol. 43 et 44).

Digitized by Google

1424. 24 janvier. Hospicium inter portalia S. Lazari et portaletum Rhodani (Brèves de V. de Briende, minutes de M° Antiq).

1495. 24 juillet. Viridarium in par. S. Simphoriani, prope portaletum, confrontatum ab oriente cum carreria Sambuci, a borea recto cum meniis civitatis et cum dicto portaleto liceis novis in medio (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 469, minutes de M° Antiq).

1500. 2 mai. Viridarium in par. S. Simphoriani prope portale Aurose et ante portaletum antiquum, confrontatum a borea recto cum liceis porte Aurose (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 296, minutes de M° Antiq).

XV-XVI°. Hospicium prope portaletum porte Aurose, confrontatum cum transversia Pozaraque et cum transversia tendente ad carreriam Pallefrenarie antique (Arch. de Vaucl., G, terrier du chap. métrop. 22, fol. 25).

1554. 24 janvier. A esté conclu que M. les consulz et ensemble Bernardin Laurens, Anthoyne Garnier, et Laurens Chasal auront puissance de fère réparer le portal aupres de portal de la Légne et la pallière aupres du portal du Rhosne suyvans jusques audit portalet et y fère les reparations nécessaires (Arch. de la ville, délibérations du Conseil, t. IX, fol. 113).

1738. 7 août. A été opiné que sera du sentiment de faire les réparations les plus pressantes mentionnées dans le verbal de la visite des rivières, et principalement celle le long du Rhône à commencer au pont jusques au portalet et démolir ledit portalet... A été conclu (Arch. de la ville, délib. du Conseil, t. XXXXI, fol. 26).

PLATEA DEL PORTEGUE.

La *place du Portègue* était le carrefour de la porte Ayguière.

1371. Platea des Portegue in librata Ostiensi (Arch. de la ville, procès du Rhône, III, fol. 46).

1498. 1 février. Hospicium in carreria porte Aquerie, confrontatum a borea recto cum transversia tendente de carreria recta porte Aquerie versus parvum palatium, ab oriente cum quadam alia transversia tendente de dicta transversia parvi palatii ad carreriam rectam tendentem de puteo bovum ad dictam carreriam porte Aquerie, ab occidente cum carreria recta porte Aquerie (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 85).

PORTUS D'EN MALVEZINA.

Le *port d'en Malvezina* doit être identifié avec le *port des Périers*, à côté de l'église des Miracles. Je trouve dans un texte de 1375 un *pont del Belvezin* que je serais porté à placer du même côté.

1327. 9 février. Quodam locale sive terra sita in tenemento Avinionensi al port d'en Maluesina juxta capellam novam beate Marie de Miraculo (Arch. de Vaucl. G. chap. S. Agricol 81, fol. 1).

1377. Johan Genies del pont del Belvezin (Arch. de la ville, cartulaire Jhs Textoris, fol. 131).

Digitized by Google

CARRERIA **PORTUS PEYRERIORUM.**

Les bâteaux chargés de pierres venaient décharger sur le bord du Rhône vers l'église des Miracles. La *rue du port des Périers* paraît être la rue des Miracles ou rue Velouterie.

1348. 17 juin. Testament du cardinal Anibaldus de Cecano. Item legamus ecclesie Avinion. medietatem domorum, censuum et redituum quos habemus extra portam fratrum predicatorum in loco de Pereriis (Arch. de Vaucl., H. Célestins de Gentilly, n° 6).

1355. 5 mars. Logua posita ad portum pereriorum confrontata ab una parte cum carreria publica, ab alia parte cum aqua seu brachio Sorgie (Arch. de Vaucl., G, archev., 112, fol. 89).

1366. Sequitur de censibus et serviciis hospiciorum... et possessionum in par. S. Agricoli, in loco dicto ad Stellum superius sive ad portum Pereriorum et prope ecclesiam beate Marie de Miraculis (Arch. de Vaucl., G. archevêché, n° 117, fol. 36 verso).

1381. Hospicium ad portum pereriorum, confrontatum cum quadam grangia sive feneria cardinalis de Agrifolio (Arch. de Vaucl., H. Ste Praxède, n° 65).

1384. Una plasa qu'es foras los murs des Miracles sus Roze e tenen an lo fosat de la villa davant la tore que solie eser lo port (Arch. de la ville, GG, 590, fol. 34).

1429. 20 août. Viridarium cum una domo in medio scitum apud portum Peyreriorum versus ecclesiam beate Marie de Miraculis, confrontatum a solis occasu cum carriera publica tendente versus portale de Miraculis (Brèves de F. Bertrand, fol. 136, minutes de M[e] Antiq).

1431. 3 mars. Hospicium in carreria vocata dels pors de peyrier (Brèves de J. de Briende, minutes de M[e] Vincenti).

1493. Viridarium in par. S. Agricoli, in carreria antiquitus nuncupata ad portum pereriorum, nunc secus menia dicte civitatis (Etendues de J. Chaillon, fol. 5, minutes de M[e] Antiq.

TRANSVERSIA DE **POSILHO.**

La *traverse du Posilhon* était la partie de la rue de la Fare perpendiculaire à la rue des Trois-Pilats. Elle tirait son nom du puits dit Posilhon.

1394. Hospicium ad tria pillaria in par. S. Simphoriani in transversia dicta de Posilho (Arch. de Vaucl., H, Ste Catherine, n° 54).

1430. Hospicium in par. S. Simphoriani loco dicto ad Tria Pilaria, confrontatum a parte boree cum transversia putei dicti de Posilhon (Arch. de Vaucl., D, n° 206, fol. 40).

Digitized by Google

1574. Domus in carreria vocata le petit paradis, confrontata cum transversia appellata du Pouzilhon, in qua est puteus (*Ibidem*, G, chap., métrop., n° 134, fol. 397).

Carreria de **POSTELLO**.

La *rue du Postel*, rue du Pillori ou *Costellum*, se trouvait vers l'emplacement de la rue et place des Châtaignes (vide Costellum).

1425. 15 octobre. Hospicium in par. S. Petri in loco dicto in Sabbateria, confrontatum ab una parte cum hospicio communis civitatis quod fuit Johannis Textoris, ab alia parte cum carreria publica de Postello, et ab alia parte cum carreria Sabaterie (Brèves de V. de Briende, minutes de M° Antiq).

1465. 7 février. Hospicium in par. S. Petri et retro dictam ecclesiam in carreria vocata du Postel et ante puteum (Brèves de Macary, fol. 184, *Ibidem*).

POSTERLA RUPPIS.

Dans le mur qui fermait le rocher de N.-D. des Doms du côté du Rhône, était une poterne, qui pendant le second siège du palais servit aux Catalans à faire évader quelques-uns des leurs pour aller chercher des secours.

La poterne du rocher fut fermée à la suite du siège, rouverte en 1438 pour permettre de réinstaller des fours à chaux, puis définitivement murée en 1448.

1410. 8 octobre. Lettre écrite de Montpellier par Olivier Fampal, aux syndics d'Avignon, les avertissant qu'une barque de Catalans doit remonter le Rhône, *pro ire secrete ad pusternam Roche pro habere aliquibus qui in palatio sunt* (Arch. de la ville, EE, liasse 351, carton 1).

1410. 2 décembre. Mandatur votis... ut tradatis Guillelmi Fabri, patrono galiote supra Rodanum existente, pro se et XVIII hominibus tam albalistariis quam remigantibus in dicta galiota existentibus, pro laboribus per eos impensis in incidiando et perquirendo ac prosequendo illos qui de nocte preterita de palacio apostolico Avinion. et per posterlam ruppis ejusdem exiverunt, videlicet fl. III. (Arch. de la ville, EE, 637, fol. 202).

1438. 11 octobre. *Les syndics s'engagent envers les chaufourniers de la Roche dè N.-D. des Doms à obtenir du légat :* licenciam aperiendi posterlam muri supra rupem que clave firmabatur et per quam alias immitebantur ligna (Arch. de la ville, bolte 84, pièce 77).

1448. 15 mars. *Les syndics demandent* quod postella ruppis claudatur cum lapidibus et cemento ac tento dampno et inconvenientibus (Arch. de la ville, délibération du Conseil, t. II, fol. 44).

Digitized by Google

CARRERIA **POSTRIBULARIS**.

La *rue Postribulaire* était la rue du Bourg-neuf ou *bona carreria*, ou rue du Pont-traucat. Dans cette rue il y avait une place carrée ou *planetum Postribulare*, plantée d'arbres, autour de laquelle étaient des *camere mulierum postribullorum*.

1412. 15 septembre. Quatuor camere sive camerule simul contigue in quibus sunt pillaria lapidea septem, quatuor a parte ante et tres a parte retro, in burgo novo, confrontate a parte anteriori cum carreria publica dicti burgi novi, a parte retro cum platea Johannis de Porta Aqueria (Étendues de T. Anastasii, fol. 33, minutes de M[e] Antiq).

1428. Hospicium in Burgonovo, confrontatum cum carreria qua protenditur apud Pontem Traucatum, et ab alia parte cum transversia sive planeto postribulari (Etendues de V. de Briende, fol. 224, minutes de M[e] Antiq).

1444. Hospicium in Burgo novo seu versus postribula, confrontatum a circio cum carreriis postribularibus (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 46).

1451. *Noble Johannette de la Vigne, veuve de Guillaume de Causans, fonde une chapellenie dans l'église S. Agricol, pour le service de laquelle elle lègue* : omnes et singulas apothecas et quascumque alias possessiones quas habet prope portale Ymberti et in carreria et circa carreriam nuncupatam postribulum (*Ibidem*. notaires, fonds Pons, n° 7, fol. 129).

1489. 5 mai. Viridarium cum piscina sive pozeraca, in par. S. Genesii in loco dicto à la Palheasseria, confrontatum cum carreria postribulari et cum carreria tendente de postribulo ad burguetum de la Roquilha sive burgum Decani (*Ibidem*, n° 87).

1489. Hospicium in par. S. Petri in carreria Alamanorum, confrontatum ab oriente cum hospicio magistri Johannis Robini furnerii, a meridie cum cameris postribullaribus Johannis de Parisiaco, especiatoris, a borea recto cum dicta carreria (Étendues de J. de Gareto, fol. 97, minutes de M[e] Antiq).

1491. 18 mai. Perreta vidua Francisci Merce, condam servientis curie temporalis, *vend à* Ludovicue Borgoing, candellerius, quamdam plateam cadratam quindecim cannarum in qua platea est unus puteus et quinque camere mulierum postribullorum, cum certis arboribus, sitam in par. S. Genesii in carreria Burgi novi sive Bona Carreria, confrontatam a quatuor partibus cum quatuor carreriis (Brèves de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

1500. 22 octobre. *Johachim de Roma, N.-D. pape cursor, fait une reconnaissance au collège S. Nicolas pour deux maisons* : 1° quoddam suum hospicium quod fuit Jacobi Vergueti, condam sabaterii, cum ejus retrocurte in qua est puteus, scitum in par. S. Petri, et in carreria Burgeti novi, in quo hospicio sunt certe camere filiarum dicte carrerie, confrontatum a solis ortu cum dicta carreria Burgueti novi, a meridie cum certis aliis cameris et retrocurte dicti Johannis recognoscentis... 2° aliud hospicium cum retrocrute ibidem scitum in quo eciam sunt certe camere dictarum filiarum dicte carrerie confrontatum a solis ortu cum dicta carreria... (Arch. de Vaucl., série D, n° 210, fol. 34).

Digitized by Google

Carreria du **POUZILHON** ; vide Carreria de **POSILHO.**

Carreria **POZARAQUE.**

Depuis le XIV[e] siècle, la rue de la *Pozaraque* n'a changé ni de nom ni de place.

1352. Rue de la Pozaraque hors le portail des Infirmières (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Agricol, 1 bis, inventaire de 1754).

1356. 27 juin. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria dicta de la Podraca (Arch. de la ville, boîte 82, pièce 40).

1353. 19 janvier. Guillemus Andree qui moratur in carreria de la Podraqua in portali Infirmeriarum prope Carmelitas (Arch. de Vaucl. H, Visitandines de S. Georges, n° 26).

Platea **PRECENTORIE S. PETRI.**

La place de la *Précentorerie de l'église Saint-Pierre* devait être le carrefour des rues Broquerie et Corderie.

1472. Hospicium in carreria Broquarie, confrontatum a borea cum platea precentorie S. Petri (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 59, fol. 66).

Carreria **PRINCIPIS AURAYCENSIS,** vide Carreria **LIBRATE PRINCIPIS AURAYCENSIS**

Carreria de **PROHANIS.**

La *rue des Prohanis* ou *del font du sac* nous paraît être la rue du Sac (vide carreria Sacci).

1434. Hospicium in par. N.-D. de Principali in carreria nuncupata al fons del sac seu alias de Prohanis (Arch. de Vaucl., H, Grands carmes, n° 16).

XV-XVI. Carreria vulgariter dicta al font du sac alias de Prohanis (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 22, fol. 105).

D P. Pansier.

(A suivre.)

Digitized by Google

NICOLAS RIENZI

AU PALAIS DES PAPES D'AVIGNON.

LE LIEU DE SA DÉTENTION.

La captivité de Rienzi à Avignon ne saurait être mise en doute. Pour se convaincre de la réalité du fait, il suffirait des lettres de Pétrarque. Qu'on se rappelle notamment la phrase méprisante où le poète plaint son héros d'être tombé des mains du Bohémien dans les prisons du Limousin [1]. Les Vies anciennes des papes avignonais ne sont pas moins explicites [2]. On a publié, d'autre part, des missives de Rienzi adressées, après sa chute, de la Cour d'Avignon à l'archevêque de Prague [3]. Enfin Maurice Faucon a retrouvé dans les comptes de la Chambre apostolique au XIV[e] siècle, des mentions dont la précision ne laisse rien à désirer touchant cette captivité [4]... etc...

Le problème devient difficile quand il s'agit de déterminer exactement le lieu où Rienzi fut enfermé. Certains renseignements, dont nous aurons à reparler, nous permettent d'inférer qu'il habita le palais apostolique [5]. Les nombreux interrogatoires que le tribun eut à subir, de la part de la Commission cardinalice chargée d'instruire son procès, exigeaient sa présence à proximité du Consistoire, où le jugement fut rendu.

1. L'empereur Charles IV était roi de Bohême ; le pape Clément VI était originaire du Limousin. Il est à peine besoin de rappeler ces faits.

2. Baluze. *Clementis VI prima .. et quarta vita.*

3. V. Papencordt. *Rienzi et Rome à son époque*, traduction Boré. Lecoffre, 1845, p. 279.

4. Note sur la détention de Rienzi à Avignon. Ecole Française de Rome, *Mélanges d'archéologie et d'histoire* : année 1887, pp. 57-59.

5. Dans l'ouvrage du P Ehrle, que nous citons sans cesse au cours de cette étude, nous trouvons, page 645 : 3 août 1353, fit mentio « Sarralhe de turre in qua tribunus moratur ». Le savant bibliothécaire du Vatican note que ce détail concernant Rienzi a échappé à l'attention de Maurice Faucon. Il signale l'existence d'une mention semblable datée du 22 sept 1352.

Ces deux textes ont pour nous une grande importance. Ils prouvent la présence du tribun dans une tour du palais. Ils nous le montrent captif trois mois avant, et huit mois après la mort de Clément VI. On remarquera l'expression « moratur » ; il est *à demeure*. Dans ces conditions les réparations à la serrure deviennent suggestives.

Digitized by Google

Mais après la condamnation ? Pendant les longs mois de la captivité ? S'il demeura dans le palais, à quel endroit du vaste édifice ? La tradition répète avec insistance que ce fut dans la tour de Trouillas [1].

La tour de Trouillas.

Quelle qu'eût été, au début, la pureté de ses intentions, Rienzi était en fait un révolutionnaire, du moment qu'il se proposait d'établir en Italie un ordre de choses nouveau. Sans doute il avait été porté au Capitole par la poussée de l'opinion publique ; il avait été confirmé dans ses pouvoirs par le Pape, dont le vicaire à Rome lui avait été adjoint comme collègue. Mais il se décide brusquement à se débarrasser d'une tutelle gênante ; il ose citer à son tribunal les deux compétiteurs à l'Empire, dont l'un cependant avait été reconnu par Clément VI. C'était manifestement empiéter sur les droits du Saint-Siège et s'exposer à ses foudres. On attendit sa chute pour l'excommunier. Depuis quelque temps déjà on le traitait ouvertement de « voleur de biens d'église ».

Chose plus grave, il était véhémentement soupçonné d'hérésie. Des pratiques illicites, des opinions imprudentes lui étaient reprochées. Pour ne rien cacher, *le chevalier de l'Esprit-Saint*, comme il s'appelait lui-même, était infecté du venin des « Fraticelli ». Nous croyons que c'est le principal motif qui le fit arrêter à Prague, quand il se présenta devant l'Empereur. On sait la suite, comment il fut réclamé par le chef suprême de l'Église et amené à Avignon, entre deux gardes, vers le milieu de l'année 1352.

Il paraîtra naturel que Clément VI, dont il avait troublé le repos, et, qui plus est, trompé la confiance, lui tint rigueur de sa conduite. Le Pape se sentait chargé de lourdes responsabilités. Il avait à cœur de transmettre à ses successeurs, dans son intégrité, le domaine temporel de l'Eglise, que Cola avait mis en péril. Il dut se promettre de redoubler de vigilance, quand la voix publique lui eut appris l'empressement des populations sur le passage de Rienzi, l'ardente sympathie qui lui était partout

1. Je ne sais d'où Papencordt a tiré ce renseignement : « qu'on montre..... comme prison de Rienzo la haute tour du moyen âge située dans le faubourg Villeneuve ». Loc. cit., p. 338.

On verra par la suite que les détails fournis par les plus anciennes relations supposent l'internement dans le palais.

Digitized by Google

témoignée, et qu'il eût pu juger par là que le tribun, même après sa déchéance, avait gardé son prestige. Que fallait-il pour que le prisonnier échappât à la justice, alors qu'il trouvait des admirateurs passionnés, dans la ville même où siégeait alors la Cour romaine, et peut-être dans l'entourage du Pape ?

La tour de Trouillas offrait toutes les garanties désirables. Se dressant à l'écart, dans la partie la moins accessible de la sombre demeure de Benoit XII, défendue par l'épaisseur de ses murailles, gardée par des soldats dévoués, elle était vraiment à l'abri d'un coup de main.

Grande tour. — Grosse tour.

Parmi les documents importants concernant Rienzi, il convient de citer, en première ligne, une vie de ce personnage, en dialecte romain, publiée pour la première fois au commencement du XVII[e] siècle [1]. Papencordt s'exprime ainsi, à son sujet : « La connaissance historique de Cola trouva une base ferme et assurée par la publication de sa biographie *contemporaine*. » Or, dans la traduction latine que nous en a donnée Muratori, nous lisons : « In forti et ampla turri inclusus fuit Nicolaus. »

Dès qu'il est question d'une tour vaste et puissante, l'esprit se porte aussitôt vers le donjon du palais apostolique, auquel conviennent — on ne peut mieux — ces termes. Je me souvenais d'avoir rencontré fréquemment, dans les textes du XIV[e] siècle, publiés par le P. Ehrle [2], l'expression de « grande tour ». Presque toujours elle est réservée à la *tour qu'habite le Pape* [3]. Elle s'applique également à la *tour de Trouillas*, à partir de mars 1342 [4].

1. *Vita di Cola di Rienzo*... Bracciano, 1624. Citée dans Papencordt, p. 338.

2. Ehrle. *Historia bibliothecae Romanorum Pontificum*. Romae, 1890.

3. Ehrle, 4 janvier 1340 : « Pro solo latrinarum palatii a parte magne turris ». — 3 août 1340 : « Portaleria... per quam dominus noster solebat transire de turri magna ad deambulatoria... ». — 7 août 1340 : « Coquina combusta palatii juxta turrim magnam », etc.

4. Ehrle, 31 mars 1342 : « Pro VIII dietis terrature riostarum crote magne turris trolhasii ». — Déc. 1342 : « Pro claudenda turri magna ». — 19 juin 1344 : « Pro muro fundendo... juxta magnam turrem trulhasii ». — 12 janvier 1346 : « Pro copertura turris magne de Trulhacio. » — 26 janvier 1347 : « Cooperientium... coquinam juxta turrim magnam ». — 11 mars 1349 : « Hominum qui operati fuerunt de plumbo in coopertura magne turris ». — 31 août 1356 : « Bordonales turris magne, quia alias non poterant transire ».

Digitized by Google

C'est exceptionnellement que la *tour de la Campane* prend le nom de « magna turris ». Et encore, de peur de l'équivoque, a-t-on soin de spécifier qu'il s'agit de la tour vers la cathédrale, « versus beatam Mariam » [1].

Quand on dit : « grossa turris », on veut désigner Trouillas, mais plus souvent encore la tour du Pape [2]. En tout cas, Trouillas est toujours, à l'exclusion de toute autre, *la tour majeure* [3].

Entre Trouillas et la tour « où couche le Pape », l'hésitation serait à la rigueur possible. Mais comment admettre que Rienzi ait été emprisonné dans le voisinage, et, pour ainsi dire, dans les propres appartements du Pontife ? Durant le règne de Clément VI, la destination des pièces, dans la tour qu'il occupe, ne paraît pas avoir varié. Elle reste ce qu'elle était sous Benoît XII. A une modification près, nous la retrouverons pareille dans le cours du règne d'Innocent VI [4]. Il n'est pas de local disponible qui ait pu servir de logement à un captif de cette importance. Rien dans les textes ne contredit la tradition, qui fixe dans Trouillas la prison de Rienzi.

Le nombre des étages.

Pour déterminer, dans « la plus grande » tour du palais, le nombre des étages, on se tromperait sûrement, si l'on prenait pour repères les séries de fenêtres, par exemple. Il faut savoir que les grandes salles, construites par Benoît XII, sont munies

1. Ehrle, 23 décembre 1340 : « Turri magna nova a parte beate Marie de Domps ». — 5 février 1345 : «... Armario in magna turre versus beatam Mariam ». — 31 août 1357 : « Mundando cameras turris magne, que est a parte b. Marie de Domps ».

2. *Pour Trouillas*, Ehrle, 9 octobre 1347 : «... Fenestras in grossa turri, ubi jacent servientes armorum, etc. »

Pour la tour du pape, Ehrle, 26 septembre 1353 : « Pro perforando murum grosse turris et faciendo unam fenestram in camera in qua jacebat dominus camerarius, subtus camera domini nostri pape ». — 31 mars 1360 : «... Porta subtus turrim grossam in thesauro ». — 10 juillet 1364 : «... Vestimentorum ecclesiasticorum... extractorum de fundo turris grosse, etc »

3. Ehrle, 22 décembre 1342 : « De operibus factis in latrinis (communibus)... claudendo uno hostio .. faciendo uno alio... prope majorem turrim ». — 4 juin 1344 « Copertum coquine prope majorem turrim Trulhatii ».

4. Voici l'énumération des pièces, dans la tour du Pape, en procédant de bas en haut : 1° une cave ; 2° le trésor bas ; 3° la chambre du camérier et plus tard des écuyers ; 4° la chambre où couche le Pape ; 5° le trésor haut ; 6° l'étage militaire et peut-être, au-dessus, un châtelet,

Digitized by Google

d'un double rang de fenêtres. Nous retrouvons cette disposition dans les pièces du haut de Trouillas. En procédant comme on fait d'habitude, nous compterions neuf et même dix étages. Trouillas n'en comporte en réalité que sept, y compris le rez-de-chaussée et le châtelet [1].

Partout où se rencontrent des foyers, des seuils de porte ou des bancs de pierre, nous pouvons affirmer l'existence d'une voûte ou d'un plancher, et par suite d'un étage. Laissons de côté le châtelet aujourd'hui détruit. Les six étages restants, qui occupent la tour proprement dite, forment trois groupes, et se partagent naturellement en inférieurs, moyens et supérieurs.

Il faut se rappeler, à propos de Trouillas, que toutes les tours situées à l'orient du Palais sont fondées, en contre-bas de deux étages environ, au-dessous du plateau rocheux, sur lequel sont établies les constructions de Benoît XII [2]. Qu'il s'agisse de la tour de la Glacière ou de Saint-Jean, nous avons toujours à considérer, au cours de la description, le sol de la « grande aile » et celui du jardin, ce dernier à un niveau inférieur. Trouillas n'échappe pas à la règle. Entre ces deux niveaux se tiennent ses « partes inferiores », comme disent les textes. Nous remarquerons, en passant, que les deux étages du bas sont absolument indépendants du reste de la tour, au point de vue de la fonction.

Les parties au-dessus forment un ensemble bien défini — c'est le donjon — comprenant les deux étages moyens, qui nous intéressent plus particulièrement, et les étages supérieurs.

Il importe de noter, à propos des étages intermédiaires (occupant le milieu de la tour), que le plan horizontal, qui les sépare, coupe la dite tour en deux parties à peu près égales, et passe (ou peu s'en faut) à la hauteur de la galerie supérieure du cloître.

Voutes ou planchers ?

La tour de Trouillas a des dimensions insolites. Avant que le châtelet fût démoli, elle mesurait 58 mèt. 90, au-dessus du seuil

1. On nous permettra de ne pas entrer dans le détail des preuves.

2. L'expression de « plateau » ne s'applique qu'au quadrilatère, ayant le cloître comme cour centrale. Encore est-elle légèrement impropre, car la pente est prononcée du nord au sud.

Digitized by Google

de la porte de la manutention militaire ; c'est du moins la hauteur donnée par le capitaine du génie Mermier, en 1827 [1]. Sa masse si considérable était un danger ; on en peut juger par les lézardes qui la sillonnent [2]. Le constructeur se doutait bien qu'il ne suffirait pas de donner aux murs qui la portent une épaisseur de trois mètres, pour assurer sa stabilité [3] : il prolonge jusqu'au faîte les contreforts extérieurs, et comme l'éventualité la plus redoutable est l'écartement des murs, il se détermine pour l'établissement de planchers dans les parties supérieures. Dans le bas, en raison de la charge qui maintient l'aplomb, les voûtes étaient toujours possibles.

Qu'il ait existé des planchers dans le tiers supérieur de la tour, cela est de toute évidence. Ces parties, aujourd'hui en ruine, n'ont pas été utilisées par le génie. Ici, pas de renformis, pas de badigeon, qui masquent les détails. Sur le parement intérieur sont visibles, et le retrait des murs pour recevoir les solives, et les trous, et les vestiges d'encorbellements destinés aux poutres.

D'autre part, il n'est pas moins certain que les étages inférieurs étaient voûtés. Aujourd'hui encore, dans le bûcher qu'occupe — au rez-de-chaussée — la manutention militaire, deux anciens berceaux d'ogive, parallèles, s'appuient sur un mur de refend, orienté du sud au nord. Ce mur s'élève à travers l'étage au-dessus et supporte, également à ce niveau, deux berceaux semblables, que nous avons tout lieu de supposer primitifs, eux aussi [4].

Dans les étages intermédiaires de la tour, le génie a pris possession ; il a construit des voûtes en briques, établi un énorme pilier central et surtout couvert les murs d'un crépissage épais et adhérent. Comment reconstituer l'ancien état de choses ? Les textes nous y aideront.

Le 13 mars 1342, on règle huit journées d'hommes, qui ont été employées au transport des bois devant servir de cintres « pour

1. Place d'Avignon. Archives du génie militaire. Art. 3, n° 180. — 10 janvier 1827, Mermier : *Etat estimatif...*

2. M. Nodet, architecte des Monuments historiques, attribue en partie les lézardes à la résistance inégale des fondations, dont une portion est sur le roc et l'autre sur des terrains d'alluvion.

3. Certaines portions de mur ont même près de 4 mètres d'épaisseur.

4. L'enduit qui les recouvre gêne l'examen. S'ils ont été refaits, ils ont remplacé d'autres berceaux, car le mur qui les supporte est ancien.

Digitized by Google

la voûte de la grande tour de Trouillas, dans le milieu de laquelle on fait un pilier » [1].

Le pilier central dont il est ici question ne peut s'élever que sur le mur de refend, qui coupe dans toute leur hauteur les étages en cave. Le pilier existe *au moins* dans l'étage moyen le plus rapproché du sol. Il est en rapport avec la forme des voûtes, qui sont sans doute sur croisées d'ogive. Et, en effet, le premier compte général, concernant Trouillas, mentionne des « voltae crosetae », au nombre de quatre, dont le nom est caractéristique [2]. D'ailleurs elles ne sauraient être des voûtes en berceau, car les berceaux ne se combinent jamais, à cette époque, de façon à reposer sur un appui, au centre de l'appartement [3].

Le problème des voûtes ou planchers est ainsi résolu. Nous ne sommes dans l'incertitude que pour l'un des étages moyens,— le plus élevé, — celui dont l'aire correspond, précisément, au plan passant par le milieu de la tour. Les textes sont muets à son sujet. Faut-il supposer une lacune dans les comptes ?

La réponse se trouve écrite aux parois de la tour. Sous le badigeon, des yeux exercés peuvent apercevoir, aussi à cet étage, la trace de formerets et constater qu'ils sont au nombre de deux, pour chaque mur. Donc le pilier central existait dans les deux étages du milieu de la tour de Trouillas.

Nous avons hâte d'ajouter que cette conclusion ne s'applique pas au temps de Clément VI. Les moyens sont en notre possession de prouver qu'*à l'origine,* le plus haut des étages moyens, celui qui est contigu aux latrines supérieures, était couvert, non par une voûte, mais par un plancher. Il nous faut entrer dans quelques détails à ce sujet.

On a pu faire la remarque suivante : lorsque le maître de l'œuvre prévoit l'établissement d'une voûte, il construit ses murs de telle sorte que le nu intérieur soit bien appareillé et parfaitement dressé dans les parties qui seront visibles. Au-dessus des formerets, entre les reins de la voûte et l'aire qui supporte le dallage, au contraire, les assises feront irrégulièrement saillie.

Or, dans l'étage en question, le parement est traité avec le

1. Ehrle. 31 mars 1342 : « Pro VIII dietis terrature riostarum crote magne turris Trolhasii, in qua fit pilare in medio... ».

2 Ehrle, 19 février 1345 : « Item fuerunt estimata per magistros juratos... pilare quod sustinet IIII voltas crosetas ».

3. Nous retrouvons cette disposition de croisées d'ogive sur appui central, dans le trésor bas (tour du Pape).

Digitized by Google

même soin au-dessus et au-dessous du formeret. Il est légitime d'en conclure que celui-ci a été encastré dans le mur après coup[1]. Voici d'autres preuves : il existe dans cet étage des fenêtres basses et des fenêtres relevées ; ces dernières sont percées (celles du nord et de l'ouest) dans le milieu de la paroi ; elles sont sûrement primitives. Or, les formerets coupent ces fenêtres, les culots les aveuglent au point de les rendre complètement inutiles. On sent que les voûtes d'une part, les baies de l'autre, n'ont pu remplir leur destination *simultanément*. Pourrait-on douter encore ? Nous retrouvons, sur les parois *est* et *ouest,* les amorces des encorbellements qui supportaient la charpente primitive.

Il nous faut donc rectifier et dire : sous Clément VI, des deux étages moyens, celui de dessous était voûté sur quatre croisées d'ogive, et traversé par un pilier central ; celui du dessus était couvert d'un plancher et ne fut voûté que plus tard.

Les escaliers de la tour.

Il y aurait beaucoup à dire sur les escaliers qui relient les étages entre eux. La préoccupation de les mettre à l'abri est visible. Il n'en existe pas sur les faces particulièrement exposées, comme celles du nord et de l'est. Là, on rencontrera tout au plus des gaines de cheminée, mais pas d'escaliers.

1. La règle comporte des exceptions et cette preuve n'a pas une valeur absolue. Telle voûte, que nous pourrions citer, a été manifestement prévue, dont cependant les formerets ont été encastrés après coup. A l'opposé, telle voûte, établie après coup contre un ancien mur, aura parfois au-dessus d'elle un parement irrégulier. Dans ce dernier cas, on trouvera toujours *un doublage* contre l'ancienne maçonnerie. Nous avons constaté le fait dans la tour de Trouillas. On n'ignore pas qu'une partie de la paroi sud de cette tour est constituée par la tour de la Glacière. La voûte, établie du temps de Clément VI sur croisées d'ogive et pilier central, fut soutenue à cet aplomb par un mur nouveau qui est porté sur un arc de décharge. Nous avons figuré ce doublage sur notre plan n° 2. Il n'existe qu'à cet étage.

Ledit doublage pourrait paraître visé dans les textes suivants : « Ehrle, 16 juin 1344 : pro parva turre, ubi manent armature, aponchayienda. — 19 juin 1344 : pro muro fundendo de parva turre juxta magnam turrem trulhatii, in qua tunc morantur armature. — 27 juin 1344 : pro copertu parve turris in qua tunc morantur armature ; pro dicta turre aponchayienda ab uno latere magne turris Trulhacii. » En réalité ils s'appliquent à une reprise en sous-œuvre de la tour des Latrines, dont on juge à propos de consolider les fondements, au moment de la construction de la tour de Trouillas qui, comme l'on sait, s'appuie en partie sur elle. Le terme « aponchayienda » concerne les étais nécessités par ce travail.

Digitized by Google

Ceux-ci sont étroits et généralement très raides. On a dit qu'ils étaient pratiqués dans l'épaisseur des murs : il faut distinguer. Les étages en cave ont un escalier indépendant, qui plonge dans un terre-plein, situé à l'ouest de Trouillas. Il est extérieur et paraît avoir été établi après l'achèvement de la tour [1]. Les autres (ceux des étages moyens et supérieurs) sont bien creusés dans les murs, à une exception près, dont nous ne tarderons pas à parler. Pour ne pas dépasser les bornes de notre sujet, nous n'étudierons pas en détail l'escalier qui dessert les « partes inferiores », non plus que celui qui met en communication entre eux, et avec le châtelet, les deux étages supérieurs. Les étages moyens doivent seuls retenir notre attention. Le plan horizontal qui les sépare, et auquel (nous tenons à le répéter) se réfère toute l'économie de la tour, sert de départ à deux escaliers, l'un qui monte, l'autre qui descend.

Celui qui monte est de beaucoup le plus raide que l'on rencontre dans la tour [2]. J'ai mesuré des marches de 0,25 cent. de hauteur, et dont la foulée est réduite au minimum. Escalier dangereux, plus peut-être au retour qu'à l'aller : la remarque en est faite journellement par les nombreux visiteurs qui pratiquent l'ascension de Trouillas. Pourquoi cette pente exagérée ? La raison en est celle-ci : l'escalier en question ne pouvait avoir plus de développement ; il est pris entre la courtine d'où il part, et l'angle nord-ouest de la tour des Latrines où il aboutit. Nous retiendrons simplement, pour les besoins de la cause, que la descente en est malaisée [3].

Le premier escalier — dont nous venons de parler — monte

1. Le dernier compte général de maçonnerie qui a trait à l'achèvement de la tour de Trouillas « usque ad summitatem et perfectionem turris praefate » est du 30 mars 1346. (Ehrle.) Il n'est fait mention de l'escalier en question que plus de quatre mois après. Ehrle. 7 août : « Pro factura graduum lapideorum per quos descenditur ad inferiores partes turris Trulhatii ».

2. V. Plan n° 1, *rr*.

3. Une autre particularité le distingue Je la signale pour la curiosité du fait. Par rapport à la tour, cet escalier est *extérieur* (malgré les apparences contraires) dans la majeure partie de son parcours. On remarquera, entre Trouillas et le mur de la cuisine de Benoît XII, un massif de maçonnerie, creusé de galeries voûtées allant aux latrines tant supérieures qu'inférieures. La 2e rampe (est ouest) de notre escalier est logée dans cette même bâtisse, qui, nous le répétons, est hors de la tour de Trouillas, mais fut édifiée en même temps que cette tour. Ceci explique que les marches soient enliées à la maçonnerie sur la gauche en montant, et qu'elles soient séparées au contraire de la paroi de droite par une large coupure, le mur de la cuisine étant plus ancien. Nous avons figuré ce dernier en *zz*, plan n° 1. Il paraît se continuer à l'étage au-dessous.

Digitized by Google

aux étages destinés à la garnison. Le deuxième, dont l'importance est pour nous plus grande encore, descend à une sorte d'*entresol* (nous l'avons figuré en *ss*, plan n° 1, et en *ee*, plan n° 2) ; à part quelques marches dans la paroi nord, tout son trajet s'effectue dans le mur occidental. Il est obscur, et la longueur de sa rampe — d'une seule volée — augmente encore l'impression qu'il conduit à une demeure souterraine — très profonde — qui, remarquons-le, n'a pas d'autre débouché [1].

L'ENTRÉE DU DONJON.

Trouillas doit être considéré comme un donjon ; il est loin cependant d'en réaliser l'idéal. Par une malheureuse conception, on sacrifie, dans cette tour, les étages inférieurs ; on en fait des magasins de vivres, des dépôts de combustible, bref une annexe des cuisines, où l'on accède par un large escalier ouvert à tous. L'ennemi s'y introduira dès qu'il aura réussi à forcer l'enceinte et pourra, tout à l'aise, y porter la flamme, au grand détriment des assiégés.

Mais du moins le maître de l'œuvre s'est-il proposé de mettre à l'abri d'une surprise les parties spécialement disposées en vue de la résistance. La poterne du donjon est d'habitude plus ou moins relevée au-dessus du sol extérieur. Ici donc, suivant la règle, il ne faudra pas la chercher au rez-de-chaussée. Elle existe, en effet, à la hauteur de la galerie supérieure du cloître, avec laquelle très probablement elle était en communication. Nous la trouverons percée, au ras de la courtine, à travers le mur occidental de Trouillas [2] ; c'est un passage étroit : pénétrons-y. En face de nous est l'étage du milieu de la tour [3] ; sur notre droite

1. Du moins, il en était ainsi à l'origine. Au point marqué par une + sur notre plan n° 2, est aujourd'hui une porte qui, suivant nous, a remplacé une fenêtre de petites dimensions. En nous basant : 1° sur le niveau du passage allant aux latrines inférieures, 2° sur l'empattement des fondations de la chapelle de Benoît XII, 3° sur le seuil d'une porte basse percée dans la courtine *m m'*, nous avons pu affirmer que la *petite cour à l'ouest de Trouillas* avait été abaissée de près de 2 mètres. Les documents fournis par le Génie militaire sont en faveur de cette opinion. En 1825, en 1828, en 1841, la cote de nivellement est de 118,50, soit de 0,50 cent. à peine plus basse que ce que nous croyons le niveau primitif. Il ne pouvait y avoir, en ce point, de porte de communication avec l'un des étages de la tour de Trouillas.

2. En *y*, plan n° 1.

3. Coupe verticale de la tour, en Q.

Digitized by Google

s'amorce l'escalier qui péniblement s'élève aux « camerae » qui servent à entreposer les armes, les engins, les projectiles [1]. En arrière de nous est une terrasse dont nous sommes séparés par une porte de fer [2].

La question de la terrasse nous arrêtera un instant. Une voûte la portait, couvrant la « camera carbonis ». Il n'en reste que deux formerets visibles dans la petite cour à l'ouest de Trouillas. Un texte de 1350, qui nous apprend l'existence de la voûte, nous fixe sur sa position, car il dit qu'elle est jetée entre Trouillas et la chapelle pontificale. Mention est faite en même temps, au-dessus d'elle, de corridors (deambulatoria) nouvellement établis et couverts [3].

Il est manifeste que la terrasse dont il est question en 1369 [4] occupe cette même place, Elle est une sorte de vestibule, mais aussi un poste d'observation. On voit, à son niveau, une large fenêtre à croisillons [5], munie de bancs de pierre, permettant de surveiller, du côté du nord, les abords du château, et qui est percée dans la courtine, ou « mur transversal » [6]. A peu de distance, dans la même courtine, est la porte qui conduit vers Notre-Dame [7]. La terrasse met donc en relation la poterne du donjon et l'une des sorties du palais.

Les « camerae » de la tour de Trouillas.

Parmi les nombreux appartements de cette tour immense, avons nous l'espoir de découvrir la pièce où Nicolas Rienzi fut captif? Il semble qu'il devrait suffire de procéder par exclusion. Si l'emploi de la plupart des chambres, sous Clément VI et son successeur immédiat, nous est connu, nous n'aurons qu'à limiter

1. En *rr*, plan n° 1.

2. Ehrle, anno 1369 : « Item in turri de Trulhatio in quodam stagio ad quod ascenditur per terraciam ubi est quaedam porta ferrea ». Bien qu'il y ait amphibologie, nous sommes persuadé que la porte de fer est sur la terrasse.

3. Ehrle. 18 fév. 1350 : « Recoopertoribus tectorum qui cooperiebant deambulatoria facta de novo supra crotam quae est inter capellam magnam et turrim vocatam de trolhassio ».

4. V. ci-dessus.

5. Plan n° 1, en *y*.

6. Ehrle. 19 fév. 1345 : « Item pro uno muro transversano facto inter capellam et magnam turrim ».

7. Plan n° 1, en *x*.

Digitized by Google

notre examen. Nous le ferons porter sur celles n'étant l'objet d'aucune attribution spéciale, qui ont pu, durant cette période, servir à différents usages. Mais que de difficultés à vaincre ! Les textes sont vagues. Le sens du mot « camera » n'est pas sûr ; il signifie l'étage entier, et parfois peut-être une partie d'étage. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les auteurs ont été induits à errer, quand ils n'ont eu pour guide que les comptes de la Chambre apostolique.

J'ai peine à croire, pour ma part, que le maître d'hôtel, l'un des principaux fonctionnaires du palais, ait eu sa résidence fixée, pour ainsi dire, au milieu de la garnison. Illettré, je le veux, puisqu'on lui adjoint, dans certains cas, un secrétaire ; mais homme d'importance, il l'est à coup sûr [1]. C'est le *major domus,* qui a tous les services entre les mains, à qui l'on a recours à chaque instant du jour et qui, pour cette raison, ne saurait avoir été ainsi relégué, plus loin que les cuisines, à l'une des extrémités du palais. Qu'on remarque d'ailleurs que le « magister hospitii » est appelé à recevoir à dîner, chez lui, les invités de marque que lui adresse le Pape [2]. Il est vraisemblable que le texte invoqué ne s'applique pas à Trouillas, mais à la tour de la Campane [3].

Je me refuse surtout à accepter que l'évêque d'Albi soit considéré comme l'un des hôtes habituels du donjon. Cette opinion est appuyée sur une interprétation manifestement erronée [4].

A coup sûr, l'on peut affirmer que l'aumônier secret a occupé

1. Muratori, *Avisamenta :* « Debet esse (magister hospitii) vir bonae auctoritatis et talis quod veneretur ab officiariis palatii... ».

2. Muratori, *ibid.* : « Item sciendum quod ipse magister hospicii debet habere in palatio cameram honestam et talem quod si et quando dominus noster alieno militi vel alterae valenti personae, cui in sua collusione loqui voluerit, dicat : Remaneas in prandio et prande cum magistro hospicii, ut ipse in camera decenter recipere valeat ».

3. Le texte prête à l'équivoque. Le voici : Ehrle, 31 août 1357 : « Die ultima augusti satisfactum est iis qui operati fuerunt in vacuando et mundando cameras turris magne que est a parte b. Marie des Domps... pro una saralha in camera turris quam custodit magister hospitii ». Il aurait fallu, pour lever tous les doutes : « Dans la chambre de la même tour. » A notre avis, tel est le sens, les deux mentions faisant partie du même article.

Nous rappellerons que la grande tour du côté de la bienheureuse Marie des Domps est toujours la tour de la Campane.

4. Ehrle. 28 fév. 1359 : « Pro reparationibus hospitiorum de Trolhassio domini nostri pape combustorum et disruptorum que tenet dominus Albiensis ». L'erreur consiste en ceci, que l'on prend pour la tour de Trouillas les constructions avoisinantes L'incendie de la tour se produit en juillet 1354 ; l'incendie des maisons près de Trouillas en 1359. — Ehrle. 29 mars 1359 : « Pro reparationibus factis fieri in domo ubi erat antiqua palafrenaria prope turrem de Trolhacio ». L'hôtel de l'évêque d'Albi devait être non loin de la « Palapharnerie » du palais.

Digitized by Google

une chambre de la tour, sous Innocent VI. Mention en est faite dans les comptes de 1358 [1]. Mais, à cette époque, il n'est plus question de Rienzi. D'ailleurs l'aumônier secret n'a pas droit au logement dans le palais. S'il y demeure, c'est par exception, et sans doute pour un temps limité [2].

Que trouvons-nous donc dans la tour majeure, au temps de la captivité de Rienzi ?

Les étages inférieurs ne furent d'abord que des entrepôts où s'entassait le combustible. Le bûcher émigra vers la « marestalla equorum », après l'incendie de 1354. A quel usage furent alors affectés les étages en cave, nous n'avons pas à le rechercher. Il nous importe seulement de constater que *sous Clément VI* ils sont occupés par la réserve du bois de chauffage et par le charbon.

La partie haute des tours, au XIV[e] siècle, est tout entière consacrée à la défense. En raison de la fonction spéciale du donjon, et ici de ses proportions, il n'est pas téméraire de supposer que deux étages, non compris le châtelet, ont servi, d'une façon constante, à loger la garnison, les armes et les projectiles. Nous notons dans la dernière moitié du règne de Clément VI que des engins sont portés de la grande tour (de Trouillas) dans la petite tour (des Latrines) ; qu'une aire de plâtre est établie, sans doute en prévision d'un dallage, dans une salle où sont conservées des armures [3]. Nous savons, d'autre part, que deux « camerae » au moins renferment le harnais de guerre ; on les approprie, ou on les répare, en 1348 [4].

Vingt-deux ans après, l'année qui précède la mort d'Urbain V, diverses balistes sont inventoriées dans les deux chambres hautes de la tour de Trouillas qui ont donc servi constamment au même usage [5].

1. Ehrle. 31 oct. 1358 : « Pro faciendo unam portam in camera in qua jacet dominus J Eleemosinarius, videlicet in turri magna vocata de Trolhassio ».

2. Muratori, *Avisamenta* : « Item iste non consuevit communiter habere cameram in palatio apostolico ».

3. Ehrle. 1347-48 : «... In officio artilherie, nimirum pro lapidibus ad turres portandis... ad portandum cayrellos de magna turre ad parvam... ». — 19 avril 1348 : « Pro portu saccorum gippi pro gippando solum turris magne, ubi armature sunt reposite ».

4. Ehrle. 8 juillet 1348 : « Computus de expensis factis in duabus cameris magne turris ubi reponuntur et conservantur arnesia d. n. p. ».

5 Ehrle, anno 1369 : « Item in turri de Trulhacio in quodam stagio ad quod ascenditur per terraciam... primo XLVI baliste grosse de torno. — Item in alio stagio superiori ejusdem turris, primo tres spingale garnite, in quarum una sunt duo ferri seu canones de garroto... ».

Digitized by Google

On remarquera que des deux étages supérieurs, l'un — immédiatement au-dessous du châtelet — s'ouvre sur le chemin de ronde du grand tinel. Nous devons en conclure qu'il est occupé, au moins en partie, par des soldats ; il possède une cheminée. Une autre cheminée se rencontre à l'étage situé sous le précédent. Lui aussi était habité, et — nous pouvons l'affirmer — par des gens de peu, car on ne s'est pas donné la peine de retailler les corbeaux de la tour des Latrines, ni d'arracher les fers faisant saillie dans cette pièce [1].

Ainsi, nous avons acquis la conviction que ni le *haut* ni le *bas* de la Grande Tour n'a pu servir de prison à Rienzi. Le sommet est constamment sillonné par des « cursores » qui, de la tour des Anges, se rendent à Trouillas et réciproquement. C'est aussi le dépôt général de tout ce matériel de guerre que les écrivains de l'époque comprennent sous le nom d' « artillerie ». Les *parties inferieures*, qui ne font pas partie du donjon, sont ouvertes au personnel subalterne, pour aller aux provisions de bois et peut-être de bouche [2]. C'est, nous le répétons, une annexe des cuisines. Si donc le « célèbre agitateur » fut enfermé dans les murs de la tour, ce ne put être que dans le milieu.

LA CHAMBRE DES SERGENTS.

Mais auparavant une question se pose, à laquelle il nous faut à présent répondre. *Où logent les sergents d'armes ?* Ils sont à poste fixe dans Trouillas ; nous les y trouvons en 1347 et 1349, et lors de l'inventaire de 1369 [3]. L'étage qui leur conviendrait le mieux est celui qui est à la hauteur de la terrasse. A notre avis, tel est

1. Les corbeaux des mâchicoulis ont été simplement abattus, ou sont tombés d'eux-mêmes.

2. En 1411, lors du départ des Catalans, il est question d'un magasin pour les provisions dans la tour de Trouillas. Ehrle, à cette date : « Utensilia coquine, in camera provisionum turris de Trulhatio ». Il est fort possible que les dispositions primitives aient été modifiées, à l'occasion des deux sièges.

3. Ehrle. 9 oct. 1347 : « Pro intelando fenestras in grossa turri ubi jacent servientes armorum ». — 6 nov. 1349 : « Pro refectione cujusdam fenestre cum crosseria in turri vocata de Trulhatio, videlicet in camera in qua jacent servientes armorum ».

Ehrle, anno 1369 : « Item in meiano stagio turris de Troilhacio subtus cameram in qua jacebant servientes armorum... Item in magna turri de Trolhacio, scilicet in camera in qua solebant jacere servientes armorum... » L'expression : « solebant », indique bien qu'ils y ont constamment couché jusqu'au départ du Pape.

Digitized by Google

bien l'étage qu'ils ont occupé. Je ferai valoir quelques considérations en faveur de cette thèse.

Les « *servientes armorum* » sont « habiles aux choses de la guerre ». On les désire « fidèles et vigilants gardiens de la personne du souverain [1] ». Souvent ils remplissent des missions confidentielles, et exécutent parfois de délicates opérations de police. Pour qu'ils soient moins accessibles à la corruption, on les recrutera étrangers au pays, comme Persival de *Pergame*, ou Rufin de *Plaisance*, à qui Clément VI donne l'ordre de mettre la main, où qu'ils le trouvent, sur un certain Bertrand (de Cornelio), qui se dit faussement neveu du Pape [2]. Le sergent Michel, à qui incombe spécialement la surveillance de Rienzi, est lui-même de *Pistoie,* donc aussi d'origine italienne [3].

Les sergents d'armes sont des soldats d'élite. On leur confie d'habitude la garde du château et surtout celle des portes [4]. Figurons-nous le sergent d'armes en faction. Sur la terrasse qu'il arpente, ses camarades peuvent, à la rigueur, suivre de l'œil ses mouvements. Leur chambre est de plain-pied. En cas d'alerte, ils entendront sûrement son appel et, sans perte de temps, lui porteront secours, car ils sont tout proches. La cheminée où ils se chauffent est à quelques mètres seulement [5] ; ils n'ont que la poterne de la tour à franchir. Bref, on concevrait difficilement qu'ils soient logés ailleurs que dans ce corps de garde, derrière la porte de fer du donjon, à proximité de la sortie *vers Notre-Dame*. Surtout, il semble impossible qu'ils occupent l'étage au-dessus, car l'escalier serait impraticable (tant il est rapide) pour des gens pressés de descendre : nous en avons déjà fait la remarque.

Quelle que soit la valeur de ces raisons, elles n'entraîneront la conviction que si le scribe du XIV[e] siècle (dont nous suivons pas à pas les indications, avec l'intérêt qu'elles méritent) ne les contredit pas Oserions-nous affirmer qu'il parle en notre faveur ? Pesons ses expressions : « In meiano stagio turris de Troilhacio,

1. Du Cange. *Dict.*, art. *Servientes*.

2. *Clementis VI epistolæ*. (Bibl. des écoles franç. d'Athènes et de Rome, annus secundus, n° 189.)

3. V. Maurice Faucon. *Note sur Rienzi*.

4. Du Cange, loc. cit. Chaque porte du palais a son « ostiarius », ou portier, de semaine (*Avisam.*). Mais il n'est pas admissible que les portes principales, celles surtout qui donnent à l'extérieur, ne soient pas gardées en même temps par une sentinelle, avec poste de soldats dans le voisinage immédiat. Nous connaissons des gardes à la 3e porte, « parte deambulatorii in qua stant custodes tertie porte » (Ehrle).

5. Il est curieux d'observer que dans l'étage placé sous le châtelet, qui communique avec le chemin de ronde du grand tinel, la cheminée est, là aussi, tout à côté de la porte. Je ne crois pas, pour ma part, que ce soit par un simple effet du hasard.

Digitized by Google

subtus cameram in qua jacebant servientes armorum... ». Les objets que mentionne dans cet article son inventaire sont déposés « *dans une chambre du milieu de la tour* ». Mais cette chambre du milieu de la tour n'est pas celle des sergents, qui, d'après le texte, est située au-dessus d'elle, d'où la conséquence que peut-être les « servientes armorum » sont logés dans l'un des étages supérieurs. Nous pourrions être ébranlés dans notre conviction si nous n'avions auparavant constaté l'existence de deux étages dans le milieu de la tour. Aucun motif sérieux n'empêche de supposer que l'un d'eux est la « camera servientium », et l'autre la chambre *au-dessous* dont veut parler le scribe.

La question, dira-t-on, est secondaire ; on s'étonnera de nous voir acharnés à la résoudre. Cependant on ne niera qu'elle ait son importance et même, si l'on veut y réfléchir, qu'elle puisse donner la clef du problème. Car enfin, s'il est bien démontré que nos recherches doivent se restreindre au milieu de la tour, et si, deux étages moyens étant donnés, nous arrivons à prouver que l'un d'eux est occupé par les sergents, nous saurons où trouver la prison de Rienzi.

Au moment où l'inventaire de 1369 fut dressé, le Pape était absent depuis près de deux ans. Il avait essayé du séjour de Rome, mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il avait décidé de regagner Avignon. C'est en vue de ce retour que le trésor, le mobilier, les provisions contenus dans le palais sont passés en revue et détaillés dans un état *ad hoc*. Le dignitaire qui gouvernait au nom du Pape n'avait sans doute à sa disposition qu'un personnel restreint. Nous penchons à croire que, par raison d'économie ou pour plus de commodité, il avait cherché à rapprocher des cuisines le bois à brûler et une partie des réserves, et utilisé dans ce but les étages du milieu de la tour de Trouillas.

En ce qui concerne cette dernière, l'inventaire énumère cinq pièces et leur contenu. Ce sont, en procédant de haut en bas :

1 Une pièce supérieure et des engins ;

2 Une pièce inférieure et des armures de fer ;

3 Une pièce où l'on monte de la terrasse et où sont des balistes ;

4 La chambre où avaient coutume de coucher les sergents et où des salaisons sont en réserve ;

5 La chambre au-dessous qui contient 2.000 quintaux de bois [1].

1. A rapprocher de la coupe verticale de la tour de Trouillas que l'on trouvera à la fin de ce travail. Le n° 1 correspond à l'étage S ; les n°s 2 et 3 aux étages RR ; le n° 4 à l'étage Q ; le n° 5 à l'étage P.

Digitized by Google

Ces divers articles sont dispersés parmi d'autres qui regardent différents logis du palais. J'ai essayé de rétablir l'ordre naturel[1]. Mais on constate une grave lacune. L'énumération ne comprend que cinq étages sur sept. Deux étages sont passés sous silence. Il faudrait prouver que l'inventaire a négligé les étages en cave ; qu'il ne porte sûrement que sur les pièces du donjon proprement dit. Il faudrait en particulier que la chambre n° 2 pût être attribuée avec certitude aux étages du haut et qu'elle ne fût dite *inférieure* que par rapport à celle qui précède sur la liste et qui porte le nom de *supérieure*. Je le crois, pour ma part. Mais la démonstration serait laborieuse et je crois inutile de l'entreprendre ; d'autant que nous pouvons espérer, sans son secours, arriver à des précisions, au moins sur le point qui nous occupe.

La chambre des sergents — n° 4 de la liste — ne saurait être confondue avec celle qui porte le n° 3 dans notre classification, et dont l'escalier a son départ au niveau de la terrasse. Ces deux chambres sont mentionnées en des articles séparés ; leur contenu est différent : des engins dans l'une, des salaisons dans l'autre. Or, le niveau du n° 3 est exactement déterminé[2]. C'est le plus bas des étages supérieurs. Les expressions employées sont caractéristiques ; le rédacteur spécifie qu'on *y monte par la terrasse*, (comme il aurait pu dire que l'étage sous le châtelet est desservi par le chemin de ronde du grand tinel).

Ce fait acquis, examinons quelle est la position de la chambre des sergents par rapport à ce point de repère. Au-dessus ? — Nullement. Un simple coup d'œil sur la coupe verticale de la tour fait voir que, dans ce cas, la chambre des sergents serait située sous le châtelet. Cela est impossible, pour de nombreuses raisons, et surtout parce que nous savons qu'elle touche à l'un des étages

1. Voici les textes, dans l'ordre que j'ai cru devoir adopter ci-dessus. Le châtelet est compris.

Ehrle, anno 1369 : « Inventarium factum de bonis existentibus... ».

— « Item in alio stagio superiori ejusdem turris (Trulhacii) primo tres spingale garnite, in quarum una sunt duo ferri seu canones de garroto ».

— « Item in alio stagio inferiori primo LXXII plate coperte corio albo ».

— « Item in turri de Trulhacio in quodam stagio ad quod ascenditur per terraciam, ubi est quedam porta ferrea, primo XLVI baliste grosse de torno ».

— « Item in magna turri de Trolhacio, scilicet in camera in qua solebant jacere servientes armorum, sunt XXX baconi salsi ».

— « Item in meiano stagio turris de Troilhacio subtus cameram in qua jacebant servientes armorum, II^a^ quintalia lignorum vel circa ».

2. Texte déjà cité : « ... In turri de Trulhacio, in quodam stagio ad quod ascenditur per terraciam... ».

Digitized by Google

moyens, ainsi que l'indique un texte de notre inventaire[1]. La «camera servientium » n'étant pas au-dessus de l'étage n° 3, se trouve forcément au-dessous. En conséquence elle occupe l'un des étages moyens. Lequel ? — Evidemment le supérieur, puisque le texte visé nous apprend qu'un autre étage « moyen » est placé au-dessous d'elle. Il faut donc admettre que la chambre des sergents occupe exactement le milieu de la tour, *au niveau de la terrasse*.

La prison de Rienzi

Je prie d'observer qu'on est obligé de traverser l'étage occupé par les sergents d'armes pour prendre l'escalier qui mène à l'appartement au-dessous[2]. Dès l'entrée de cet escalier est une première porte ; à la première marche est une deuxième porte ; entre les deux un « poste » ayant vue sur l'extérieur, avec — très probablement — un banc de pierre. A l'autre bout de l'escalier, dans le bas, existait, sans conteste, une troisième porte dont les jambages ont été arrachés pour élargir le passage. Si j'ajoute que les fenêtres de cet étage en contre-bas et celles de l'escalier étaient munies de barreaux de fer[3], on conviendra que ce sont bien là les apparences d'une prison.

La chambre basse qui, à notre avis, logea Rienzi captif, n'est pas un cachot. Elle est vaste et comprend l'étage entier. Elle a trois fenêtres[4], deux au levant, plus grandes, et une au nord, qui font pénétrer l'air et la lumière en quantité suffisante : le détenu pouvait à l'aise s'adonner à la lecture de ses auteurs favoris. La chambre est saine : elle est sur deux étages de caves[5]. Fraîche en été, étant donné l'épaisseur des murs et l'orientation des baies, elle était chauffée en hiver par une cheminée[6]. En somme, si

1. Déjà cité : «... In meiano stagio turris de Troilhacio *subtus* cameram in qua jacebant servientes armorum... ».

2. Cet escalier est marqué *s s* sur le plan n° 1, et *e e* sur le plan n° 2.

3. Ehrle, 2 juin 1344 : « Pro LXXXVIII barris positis in fenestris de Trolhacio ». La date montre qu'il s'agit de fenêtres dans la moitié inférieure de la tour.

4. Plan n° 2, en « *f f f* ».

5. V. la coupe verticale.

6. Plan n° 2, en *h* . — Incarcéré dans la forteresse de Radnitz sur l'Elbe, Cola, *sujet a des défaillances*, écrit à l'archevêque de Prague qu'il lui permette d'allumer du feu nuit et jour à ses frais. — Cf. Papencordt, loc. cit., page 264.

Digitized by Google

l'appartement de Rienzi ne saurait passer pour l'un des plus confortables du Palais, il n'était pas absolument indigne d'un prisonnier de marque.

La captivité de Rienzi ne laisse pas de soulever le problème du *pilier* et de la *chaine* dont le souvenir s'est perpétué parmi nous. Cette question (est-elle vraiment si passionnante ?) a eu le don de soulever des polémiques, sans doute parce que les Papes sont en cause, pour qui la mansuétude est une obligation et comme un devoir d'état. On oublie leur double caractère de pontife et de souverain. S'il est puéril de faire un crime de sa sévérité au Pape avignonais, pourquoi d'autre part crier à la légende, dès qu'on allègue les fers de Rienzi ? La tradition qui rapporte le fait est-elle si méprisable ? Y aurait-il incompatibilité entre le luxe de précautions que cette chaine suppose et les véritables sentiments de Clément VI à l'égard du tribun ?

On a cité avec complaisance le lit, la couverture, les chaussures, achetés à l'intention de Rienzi par la Chambre apostolique [1]. Il est certain que le tribun était traité avec égards, nourri des restes de la table — ou pour mieux dire, du plat — du Pape, « de lance [2] » . Il n'en est pas moins avéré qu'il a été condamné par trois fois. Etant donné la gravité des accusations qui pesaient sur lui, nous devrions nous étonner qu'il ait pu éviter la mort, à laquelle il paraissait s'attendre [3].

Rienzi — convenons-en — est un homme dangereux, non certes par un vice radical de sa nature qui ne manque pas de noblesse et de générosité, mais par ses conceptions éminemment subversives. Rienzi est un cerveau malade : son esprit se nourrit de chimères. Sans cesse occupé de prophéties, il se croit l'objet de révélations particulières ; il se dit inspiré par l'Esprit-Saint.

Ce n'est pas un doux mystique, mais un illuminé qui ne rêve que le triomphe de « l'Idée », un glorieux qui déchainerait l'orage pour se faire une auréole. Son influence est grande ; ses relations s'étendent au loin ; il dispose de quelques amis puissants. Sur lu

1. Cf. Maurice Faucon, loc. cit.

2. « Sufficienti victu nutritus de lance et cibis Pontificis misericorditer sustentabatur. » Traduction latine de la *Vita* in Muratori, Arch. Ital., Lib. tert., pages 512-513.

3. Dans sa lettre à Fra Michele, datée de Prague, il dit déjà que, « bien qu'il s'attendit à être offert au Pape dans Avignon..... et à y périr d'une mort indigne. .., il avait une aussi vive soif de la céleste Jérusalem que ses ennemis en avaient de son sang. » Papencordt, loc. cit. — Pétrarque, écrivant aux Romains, le représente *en danger de mort*.

Digitized by Google

se sont fondés de grands espoirs, auxquels on n'a pas entièrement renoncé. Si Rienzi s'évade, le pouvoir établi devra s'attendre à de redoutables secousses. Le Pape en est persuadé. Aussi, dès qu'il a connaissance de l'arrestation de son ennemi, recommande-t-il à l'Empereur de faire en sorte « que le fils de Bélial ne puisse, par aucune ruse, ni de tout autre manière, recouvrer sa liberté [1] ». Rien de plus naturel que, l'ayant en en sa possession, il l'enferme et il *l'enchaîne* dans la tour la plus sûre de son palais.

La « Vie » déjà citée, (à la suite de Papencordt et de Maurice Faucon, nous devons la prendre en sérieuse considération), s'exprime ainsi : « *Inclusus fuit Nicolaus, indita pedi catena, quae superiori fornici turris religata erat* ». « Le prisonnier était retenu par une chaîne rivée à son pied et scellée à la voûte ». La tradition et l'histoire sont d'accord sur le fond ; elles diffèrent sur un point sans importance. Ce que nous devons retenir de ceci c'est moins la chaîne que le *pilier* et que la *voûte*. Nous avons établi, on ne l'a pas oublié, qu'en 1352 la moitié inférieure de la tour seulement était voûtée et que, l'un des trois étages qu'elle compte possédait un pilier central. Les résultats sont concordants.

En résumé : Trouillas est la vaste et puissante tour dont parle le plus ancien biographe de notre personnage. Il n'est pas possible qu'un prisonnier, à la fin du règne de Clément VI, ait été enfermé dans l'un des étages supérieurs de cette tour : leur destination s'y oppose. Pour le même motif et d'autres encore, l'hypothèse qui le placerait dans les étages inférieurs doit être résolument écartée. Reste la partie moyenne. Elle comprend deux « camerae ». L'une a constamment servi d'habitation aux sergents d'armes. L'autre remplit toutes les conditions exigées. Elle satisfait aux raisons de convenance que la réflexion suggère. Ses dispositions expliquent les circonstances rapportées par les auteurs ; notamment, elle possède une voûte sur pilier central, la seule de l'édifice.

Si nous considérons que nous n'avons aucun motif de rejeter *a priori* la tradition locale ; si nous tenons pour certains les renseignements contenus dans la « Vie » réputée digne de foi par les meilleurs historiens ; ayant rapproché de ces données les résultats fournis par l'examen méthodique, minutieux, du monument, ainsi que par l'étude attentive des documents, dont quelques-uns contemporains des faits, nous arrivons à formuler la conclusion suivante :

[1] Papencordt, loc. cit., page 258.

Digitized by Google

La tour de Trouillas a droit au titre de tour de Rienzi. Le premier étage au-dessus des parties en cave doit être considéré comme le lieu de sa détention.

* * *

Ce travail touchait à sa fin, quand nous eûmes communication d'un dessin signé Renaux, daté de 1846 et relatif à la tour de Trouillas. C'est à M. Nodet, l'éminent architecte du Palais, que nous sommes redevables de cette bonne fortune.

Renaux m'était connu comme chargé des travaux dans les prisons civiles, durant la longue période qui s'étend de 1824 à 1849. Je savais, entre autres choses, qu'il avait fourni à l'administration, en 1841, un projet de prison provisoire pour 300 détenus, où il est question d'utiliser la tour de Trouillas, « restée jusqu'à présent, dit-il, sans emploi pour la caserne »[1]. Je ne me doutais pas qu'il eût pris, en 1846, l'initiative d'une proposition en vue de sauvegarder les débris archéologiques qui subsistaient encore dans la vieille tour en ruines, au moment où le Génie militaire se proposait d'en tirer parti.

Il présente son projet comme « très désirable ». Le châtelet, ou ce qu'il en reste, ne sera pas démoli ; une terrasse en pente protégera les vestiges intéressants ; on conservera les fenêtres petites et grandes ; on rétablira d'ailleurs « les voûtes élégantes » ; on évitera surtout « d'ébranler les murs par de nouveaux percements ».

Le Génie ne jugea pas à propos de suivre Renaux dans cette voie. Il se contenta de couvrir, à ce moment, le sommet de la tour, au moyen de la toiture à quatre pentes que nous voyons en place aujourd'hui. Plus tard il établit, dans le milieu, 4 étages de chambres.

Le travail de Renaux consiste essentiellement en une coupe verticale, dans le sens nord-sud. Nous l'avons reproduite à peu près telle quelle. Elle nous est précieuse en ce qu'elle nous montre, existant en 1846, les voûtes en berceaux des deux étages en cave. D'autre part, elle nous permet de nous assurer que, d'ancienne date, les étages moyens étaient voûtés sur croisées

1. Arch. de Vaucluse, série N. Prisons d'Avignon. Rapport au préfet... 8 décembre 1841.

Digitized by Google

d'ogive. Nous ne sommes pas étonnés que la coupe, quoique pratiquée en deçà du pilier, ne le fasse pas apparaître. Voûtes et pilier ont été vraisemblablement démolis en 1790 [1].

Les indications du plan de Renaux ne seraient qu'une simple confirmation de notre travail si nous n'y trouvions un détail inédit et singulièrement intéressant. L'un des culots, sur la paroi intérieure du mur du levant, est orné d'armoiries. Elles sont visibles au niveau de l'étage moyen supérieur. Ces armoiries comportent le chapeau cardinalice, dont l'emploi héraldique ne devient usuel qu'à partir du XV[e] siècle. Renaux nous apprend qu'elles appartiennent à Julien de la Rovère. Nous sommes ainsi en possession de la date exacte où fut construite la 4[e] voûte de la tour ; notre hypothèse de l'existence, à la même place, d'un plancher primitif, se trouve ainsi corroborée.

Nous avons en outre la satisfaction de recueillir ici un écho de la tradition locale. En effet, Renaux nous fait connaître « le niveau de la salle où l'on raconte que Rienzi fut enchaîné à la colonne du milieu ».

Si le lecteur a consenti à suivre, toute pénible et fatigante qu'elle soit, ma démonstration, il ne trouvera pas surprenant que ce niveau soit celui de l'étage, situé au-dessus des caves, que j'ai marqué comme ayant été la prison de Rienzi. J'ose espérer qu'un jour, — pour employer le langage de Renaux, — on la fera « revivre ».

1. Arch. du départ., LI, période révolut « 18 sept. 1790 : 30 liv. aux sieurs Brémond père et fils, Bérard, etc... pour le déblaiement de la voûte du noyau de la tour de Trouillas. » Id. ibid. « 1[er] oct. 1790 : Cent livres .. aux sieurs Douliac et Brémond ; pour la démolition de la voûte de la tour de Trouillas, 93 liv... et 7 livres pour autres ouvrages faits avant la délivrance de ladite démolition. ».

Digitized by Google

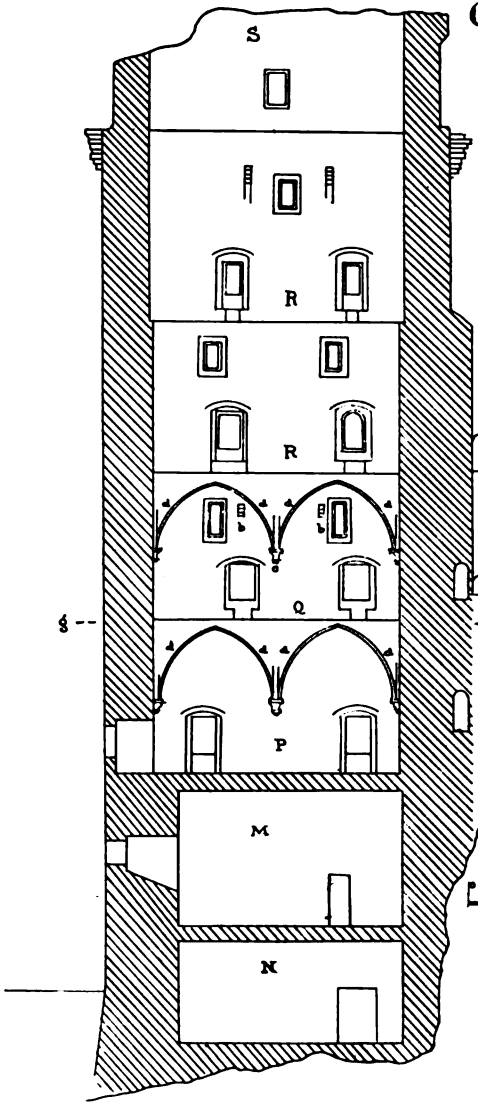

Coupe de la Tour de Trouillas

(Nord · Sud)

d'après Renaux 1846

— L'intérieur de la tour est démoli sauf les voutes des deux étages du bas —

MN *Magasins.*

P. *Prison de Rienzi*

Q. *Chambre des sergents d'armes*

RR. *Etages supérieurs*

S. *Chatelet en ruine*

§§ - *Niveau de la terrasse à l'ouest de Trouillas*

dd - *Formerets de la porte du Levant*

bb - *Vestiges des encorbellements d'un plancher primitif*

c - *Culot portant les armoiries de Julien de la Rouvère.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Quelques aperçus grammaticaux

SUR

LES LANGUES ROMANES,

LE PROVENÇAL ET LE FRANÇAIS.

Je m'étais proposé de vous apporter une étude critique sur ce qu'on appelle, dans le langage de l'école, les parties du discours, lorsque la dernière circulaire du ministre de l'Instruction publique, M. Doumergue, parut dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*. L'arrêté ministériel règle la nomenclature grammaticale, adoptée dans les examens jusqu'au brevet supérieur et au baccalauréat.

Cette coïncidence donnera un intérêt particulier à l'objet de ma communication.

La circulaire ministérielle dit : « Les mots que nous conser-« vons ne se recommandent ni par leur signification propre, n « par leur valeur historique ; tout le monde sait que le voca-« bulaire grammatical laisse beaucoup à désirer : la plupart des « termes employés ont un sens très vague : article, pronom, « adverbe ; quelques-uns n'en ont point du tout : imparfait, plus-« que-parfait, subjonctif. »

Sans aller aussi loin que cette sorte de dénégation, il faut convenir que la nomenclature de grammaire, base de toutes les études, est défectueuse, qu'elle se tient trop dans le vague des significations et tombe dans de préjudiciables lacunes.

Tout n'est pas évité par l'arrêté ministériel ; et il le laisse largement concevoir par cette restriction : « Les professeurs restent « libres de présenter les faits grammaticaux et de les expliquer à « leur manière. »

Usons de cette liberté en évitant d'être, par elle, entraîné dans le champ du scepticisme grammatical.

Faisant trêve pour l'heure à vos belles conceptions littéraires, à vos lumineuses études d'histoire, aux judicieuses appréciations

Digitized by Google

de science et d'art auxquelles vos séances académiques sont habituées, souffrez que je vous amène sur un terrain plus modeste ; d'ailleurs, permettez-moi de compter sur votre indulgente attention.

Ce ne sera pas tout à fait peine et temps perdus, car les éléments de la langue touchent à la partie intégrante de notre œuvre d'éducation nationale.

Max Muller dit, dans son beau livre de *La Science du langage* que « la création d'un mot vaut un poème ».

L'étude critique de quelques mots de la grammaire, qui ont une supériorité sur les autres, parce qu'ils les désignent tous par leur nature, leur espèce et leur fonction, cette étude réflexe ne sera pas sans intérêt.

Quand on pense qu'au début des classes, une idée fausse, une expression inexacte déroutent les jeunes intelligences, l'attention et les efforts s'imposent pour imprimer à ces termes destinés au premier langage de l'enfant toute la clarté, tout l'ordre et toute la précision qu'ils comportent.

Chacun sait combien il est difficile et rare d'innover dans la terminologie grammaticale. Vingt siècles l'ont élaborée, une multitude innombrable de philologues et de littérateurs n'ont laissé nul endroit de ce domaine où la plume n'ait passé et repassé.

Pourtant vous avez entendu ce que l'arrêté du Ministre de l'Instruction publique y a constaté.

Et après ?... Certains embarras persisteront pour les maîtres de l'enseignement.

Essayons d'en dissiper quelques-uns.

Arrêtons-nous d'abord à la lecture. Que de syllabaires publiés ! Ils donnent les règles de la prononciation, de la lecture phonique à distinguer de la lecture littéraire ; on n'y trouve pas encore suffisamment l'ordre, la division et la succession logique des éléments de lecture.

La méthode pour apprendre à lire toute langue n'a qu'une règle : *Assembler des voyelles et des consonnes ;* mais elle comprend trois exceptions :

1° Des diphtongues voyelles et des diphtongues consonnes ; les premières assemblées avec les articulations et les dernières, avec les sons alphabétiques ;

2° Des équivalences voyelles et consonnes ;

3° Des lettres muettes, qui sont aussi voyelles et consonnes.

Par là, l'apprenti lecteur, tout comme le maître, sait mieux où

Digitized by Google

il en est pour l'étude de la lecture : à la règle générale ou à l'une des trois exceptions ; tandis qu'à présent, si l'on demande : Où en êtes-vous de la lecture ? voici la réponse : A telle page ou à telle leçon, ce qui est imprécis et troublant.

L'assemblage des sons et des articulations présente une première difficulté.

On fait lire à l'élève les sons alphabétiques : *a é i o u* sans les distinguer en séries ; passons, mais on l'arrête dès qu'il doit faire l'application de la règle d'assemblage avec les nasales.

C'est *enfant* (prononciation provençale) et non enfant (pr. fr.) que l'élève prononcerait en suivant la règle française ; c'est ainsi encore qu'il serait forcé de prononcer contradictoirement *pin* (pr. prov.) avec le son alphabétique de i latin pour pin (pr. fr.) et *chacun* (pr. prov.) serait exprimé, au lieu de chacun (pr. fr.).

Il y a de quoi déconcerter la jeune intelligence. Qu'on lui fasse au moins apercevoir et concevoir l'obstacle contre lequel tous, sans exception, sont allés se heurter. Et cela se continuerait sans que jamais professeur ou élève y ait pris garde ! Que le savoir pédagogique ne soit pas trop fier. Ces petits échecs ne sont pas sans atteindre légèrement sa gloire scolaire !

Tenons compte de ce que l'explication de cette anomalie ne sera jamais aussi complète avec le français isolé qu'en se servant du provençal, car celui-ci possède des termes de comparaison dont le premier est privé.

Voici le cas de demander l'analyse syllabique de la nasale *in*, comme dans *vin*. La voyelle prononcée n'est pas l'*i* alphabétique ni l'équivalente de *é* fermé ; ce serait l'*è* ouvert nasalisé, à moins qu'on ne considère l'équivalence vocale comme celle de la diphtongue provençale *èi*, *vèin*.

De telles observations conviennent au maître, et l'élève peut quelquefois en tirer bénéfice.

Cet enseignement tout à fait élémentaire à quelque chose de philosophique qui le relève aux yeux des praticiens menant tout avec intelligence. N'apercevraient-ils pas que *épeler* c'est *analyser*, et *syllaber* c'est *synthétiser* ? Voilà les deux opérations essentielles de la logique déjà mises en œuvre par les débutants !

Pourquoi les méthodes et les programmes ne s'en sont-ils jamais préoccupés ?

De la lecture phonique, nous arrivons à la nomenclature grammaticale.

Digitized by Google

La nouvelle nomenclature comprend toujours l'*article*, que certains grammairiens avaient éliminé. Au fond c'est un adjectif déterminatif ; il est ajouté au nom et il en marque une sorte de détermination. Quelle différence y a-t-il entre *le* pain et *ce* pain ? Assurément elle est moins grande qu'entre *son* pain et *ce* pain ; de là dérive l'assimilation de *le* et de *ce* comme adjectifs déterminatifs ; et de plus, il est alors permis d'établir deux séries exactes d'adjectifs et de pronoms déterminatifs.

Adjectif	article	Pronom	article
—	possessif	—	possessif
—	démonstratif	—	démonstratif
—	numéral	—	numéral
—	conjonctif	—	conjonctif
—	indéfini	—	indéfini

L'adjectif qualificatif et le pronom personnel forment, chacun, une espèce à part.

Cette classification, complète des deux côtés, introduit l'espèce des pronoms numéraux.

En effet si l'on dit : On voit cinq vaisseaux dans le port, le premier partira demain, n'est-il pas exact de considérer « *le premier* », qui tient la place d'un nom, comme étant un pronom ; et puisqu'il désigne le rang, l'ordre, c'est un pronom numéral.

Dès lors, il y a six sortes d'adjectifs déterminatifs et six sortes de pronoms de la même catégorie.

Qu'on ne dise pas que cette désignation de pronoms numéraux, inconnue à toutes les langues, est contraire au but proposé de ne pas créer de nouveaux termes.

Mieux vaut pour la logique le terme nécessaire qu'une lacune qui met en péril la compréhension de la terminologie.

Il est dit au paragraphe des mots invariables : « locutions adverbiales, prépositives et conjonctives » ; mais toute partie essentielle du discours a sa locution.

Et voilà pourquoi combler des lacunes, compléter des classifications, au lieu d'être un embarras, donne plus de précision et de clarté aux notions élémentaires de la langue.

Par là aussi des confusions de sens sont évitées. Ainsi *mot composé* et *nom composé* sont des expressions équivoques. Si l'on admet que la racine, le préfixe et le suffixe d'un mot le rendent composé, comme *désorganisation*, la formation du nom *hôtel-Dieu*, par exemple, étant fort différente, le même qualificatif ne saurait lui convenir ; et, puisque la *locution* est la réunion de plusieurs

Digitized by Google

mots équivalant à une partie du discours (adverbe, *locution adverbiale* ; conjonction, *locution conjonctive*), n'est-il pas plus exact d'établir le mot de *locution nominale* pour désigner hôtel-Dieu et tous les autres noms composés ? De même, il y aurait la *locution adjective*, la *locution pronominale* et la *locution verbale*.

La lumière jaillit en plein et l'œil de l'intelligence s'ouvre plus largement. Qui ne voit que ces distinctions d'espèces, cette netteté de sens grammatical dissiperaient le vague d'une compréhension incomplète ?

VERBE. — Si les définitions sont toutes défectueuses par la désignation de la nature d'un objet défini, de ses espèces, de ses ressemblances ou dissemblances, de son origine, de sa fin et de sa portée, nulle définition ne sera plus ardue que celle du verbe.

L'auteur d'une excellente grammaire élémentaire, en face de cette difficulté, voulut la faire résoudre par des docteurs romains. Il en obtint douze définitions du verbe, toutes avec des variantes. Il aurait pu leur appliquer le mot de Tertullien : « Tu varies, donc tu erres ». En ce cas l'erreur, cependant, n'est qu'une vérité relative.

C'est que si la définition actuelle du point n'a pas encore satisfait nos philosophes-géomètres, à plus forte raison faut-il se contenter en ceci d'un à-peu-près.

Laissons le sens du terme, les divisions réduites du verbe par la circulaire ministérielle, envisageons le côté capital de la conjugaison. Ici encore, il y a réduction ; de quatre à trois ; mais si l'on pouvait réduire à une, ne serait-ce pas la grande joie des écoliers et des étudiants étrangers ?

La grammaire provençale, parue en 1882, rapproche le verbe, de la conjugaison unique ; ce dont la grammaire française pourrait bénéficier.

Le latin du IV^e^ siècle donne cette formule de saint Augustin : *Regnum Dei venire habet*. Le royaume de Dieu *venir a, viendra*.

Cette troisième personne, suivant le latin, se compose de l'infinitif du verbe et des terminaisons du verbe avoir ; tel est le futur de tous les verbes et à toutes les personnes : *Je partir*-ai ou *j'ai à partir, je partirai ; tu partir*-as ou *tu as à partir, tu partiras ;* ainsi de suite. Même marche pour le conditionnel. Là s'arrête la grammaire officielle ; mais si la tournure est applicable à deux temps simples sur sept, les autres n'en seront-ils pas susceptibles ? Nous avons à l'imparfait : *Je partir avais ;* la contraction donne

Digitized by Google

je partais ; tu partir avais, tu partais, etc. Le provençal est plus prononcé ; passé simple : *partiguère, parti aguère, je partis ; partiguères, parti aguères, tu partis,* etc. En français, cette combinaison a échappé ; il en résulte pourtant : *je partis, je partir eus ; tu partis, tu partir eus,* etc. Le présent du subjonctif est plus précis en provençal : *que parte* semble bien suivre ce procédé de contraction : *que parti ague, que je parte, que partes, que parti agues, que tu partes,* etc.

Enfin l'imparfait du subjonctif complète la série contracte : *que partiguèsse, que parti aguèsse, que je partisse ; que partiguèssès, que parti aguèsses, que tu partisses,* etc. Quoiqu'il en soit du principe, le fait n'en est pas moins réel ; et, réduisant à une conjugaison unique le système de nos verbes, il n'y a qu'à bien connaître les terminaisons du verbe avoir aux temps simples et à les appliquer à toutes sortes de verbes. Quel temps précieux ne gagnerait-on pas en suivant ce procédé, temps mieux employé à l'acquisition de notions utiles dans la pratique de la langue, précaire encore à l'école des enfants du peuple ?

Et quand il s'agit de doubler le cap des participes, que de tentatives difficiles et périlleuses ! que de lenteurs désespérantes ! Mais l'étude comparative détourne la difficulté périlleuse et raccourcit la traversée. Il n'y a qu'à mettre le participe provençal à côté du français *bâton jeté, bastoun jita ; pierre jetée, peiro jitado ; cahier fini, caièr fini ; page finie, pajo finido.*

En languedocien, le nombre lui-même est indiqué : *pièces vendues, peças vendudas.*

Quel dommage que l'arrêté ministériel se soit interdit de signaler ces moyens si pratiques pour un million d'élèves et qui mettraient de l'agrément à l'âpre sentier de l'orthographe française !

Peut-être que le nouveau ministère de l'Instruction publique, plus éclairé que ses devanciers, sur ce point, saura ouvrir cette voie du progrès dans l'enseignement.

Il se distinguerait à moins.

CONJONCTION ILLATIVE. — Encore un terme à signaler qui fait défaut dans la nomenclature officielle. C'est celui de conjonction illative ou conjonction de conséquence : Je pense, *donc* j'existe ; ici *donc* est une conjonction illative.

La grammaire anglaise s'en est justement emparée. Il figurerait bien dans l'énumération des conjonctions principales et coordonnées : *les additionnelles, les adversatives, les alternatives* et *les les illatives.*

Digitized by Google

D'aucuns prétendent officiellement qu'il ne faudrait pas multiplier les termes de nomenclature ; mais il ne s'aperçoivent pas que ces notions et les mots pour les exprimer sont une grande économie de peine et une riche réserve de lumières, pour les jeunes intelligences, surtout. Et ceux qui ont cette prétention n'en viennent-ils pas à surcharger de façon démesurée les programmes mêmes de l'enseignement primaire, au point d'étouffer des germes, quelquefois, et de faire prendre la pelure pour le fruit de la science !

***

De la lecture phonique et de la nomenclature de grammaire, passons à l'analyse.

Par ce qui résulte de l'exposé ministériel, on n'aurait que deux parties : 1° Les formes, 2° La syntaxe.

A vouloir alléger la terminologie, c'était bien sur un terme pareil qu'on pouvait s'en prendre. Ce mot de syntaxe risque de rester longtemps comme un logogriphe. De fait il faut pour écrire et parler correctement apprendre : 1° Le mot, 2° La proposition et 3° La phrase ou proposition composée. C'est tout ce que renferme le texte du discours :

Le mot, nom, adjectif, etc., avec sa nature, son espèce, sa forme du genre et du nombre ; *la proposition simple* avec le sujet, le verbe et l'attribut ou le régime ainsi que leurs compléments et *la phrase ou proposition composée,* avec ses propositions coordonnées ou subordonnées, qui peuvent avoir aussi leur degré de coordination et de subordination.

Un fait inaperçu des grammairiens de toute langue est celui-ci :

La construction de la proposition simple est semblable à celle de la phrase ou proposition composée. Ainsi, dans la proposition suivante : *La vertu de justice doit briller partout dans une nation,* on trouve le nom, l'adjectif, le verbe et l'adverbe. Dans cettre phrase : *Il faut que la justice, qui est fondamentale, règne dans un état, surtout lorsque le peuple se gouverne.* On a de même la proposition qui joue le rôle du verbe à l'infinitif, *falloir,* la proposition qui joue le rôle du nom complément, *justice,* la proposition qui remplace un adjectif, *fondamentale* et la proposition qui prend la place de l'adverbe *surtout.* C'est la réduction au langage primitif où les mots ne sont pas encore développés et remplacés par la proposition.

Digitized by Google

Une remarque importante porte à considérer les liens qui unissent les propositions simples pour former des phrases complètes.

Cet aperçu fait encore défaut au système actuel d'analyse en grammaire. Pourtant l'architecte n'a pas à négliger le ciment des appareils, ni le constructeur, le lien des faisceaux et les formes ou les éléments d'ajustage ; de là, nécessité de tenir bon compte dans l'étude des propositions, des liens qui les unissent.

Des quatre propositions qui peuvent entrer dans la composition d'une phrase composée, la *principale* ou *verbale* commence par un nom ou un pronom : l'*adjective*, par *qui* ou *que*, pronom conjonctif ; la *nominale*, par *que*, conjonction et l'*adverbiale*, par une conjonction circonstancielle, tandis que la préposition ne sort pas de la proposition simple.

De là une extrême facilité pour l'analyse de grammaire qui tant, aujourd'hui, embarrasse ceux, même, qui sont pourvus du brevet supérieur comme du baccalauréat.

C'est que d'abord, les uns et les autres n'ont appris qu'à faire l'analyse des propositions par leurs relations, au lieu de les analyser par leur nature.

Pour connaître quelqu'un, mieux vaut l'étudier en ce qu'il est et directement, plutôt que de chercher à le connaître par ses relations, et toujours indirectement.

Quelque chose de cet aperçu fut un jour exposé en Sorbonne devant le professeur de la Faculté des lettres, M. Gazier. L'auteur du rapport disait que l'analyse de grammaire, comme la marche de la lecture, étaient défectueuses même pour l'étude des langues classiques, le grec, le latin, et des langues vivantes, l'anglais, l'allemand, l'italien, etc. Des applications étaient apportées au chapitre de l'analyse dans la grammaire provençale publiée à cette époque, il y a une trentaine d'années. Le *Journal officiel* fit l'éloge de la communication ; mais les méthodes officielles ne s'en sont pas servies.

Espérons qu'il n'en sera point de même après cette présentation à l'Académie de Vaucluse.

La clarté grammaticale, l'ordre des parties s'imposent au début des études à l'école. L'inconvénient, le danger des notions confuses, inexactes, incomplètes, sautent aux yeux. Des années et des années ne suffiront pas à corriger ce vice d'initiation ; c'est ce qu'on s'est efforcé de prévenir par une ordonnance précise, suivie et complète, autant qu'une pareille matière permet de le réaliser.

Digitized by Google

D'une position élevée, le regard s'élance sur un immense horizon que rien n'obstrue. Dans notre champ intellectuel et grammatical, une semblable position est à prendre, qui grandira les esprits, les rendra plus souples, plus hardis et plus assurés.

Ces considérations, qui sembleraient d'abord téméraires quand on ne veut pas sortir du milieu tout élémentaire de philosophie grammaticale où nous nous sommes tenus, ne paraîtront pas sans quelque utilité. A suivre exactement toute la portée des termes de la nomenclature grammaticale, on gagne en puissance intellectuelle. La pensée du peuple tend vers un niveau supérieur ; dès le début de son instruction, offrons-lui des idées claires et précises, d'intense rayonnement ; les premiers termes dont il se sert, les notions initiales rappellent le *Fiat lux* de la création. Les mots et les choses, vivant dans sa nature méridionale, se rangeront, après pleine possession, avec un ordre admirable pour l'enrichir dans le domaine de son intelligence.

Je vous ai tenu trop longtemps, Messieurs, sur ce terrain élémentaire ; vous ne m'en voudrez pas de ces longueurs d'interprétations grammaticales et pédagogiques, en considération, surtout, de leurs avantages pour nos écoles, ces académies en germe.

Vous garderez quelque chose de l'application de ces aperçus grammaticaux de nos langues romanes aux langues mortes, comme aux langues vivantes.

Découvrir le sens d'un texte quelconque avec plus de promptitude, de logique et de sûreté, c'est œuvre appréciable. Le temps, dit un proverbe anglais, est de l'argent ; à l'école, c'est de l'or.

Votre Académie, habituée aux élévations littéraires et artistiques, aux charmes des études d'histoire et aux vives clartés des sciences, accueillera ce modeste travail et elle usera de son crédit pour en faire tirer profit aux écoles et collèges, mais surtout aux écoles des enfants du peuple.

J. LHERMITE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RUES D'AVIGNON
AU MOYEN AGE.

(Suite.)

PLATEA **PUTEI BIODORUM.**

Le *puit des bœufs* donna son nom à une place ou carrefour. On désigne quelquefois sous le nom de *rue Puit des-bœufs*, la rue Balance. Le puit des bœufs fut démoli en 1475 pour l'entrée du cardinal de Bourbon et reconstruit ensuite.

1356. Hospicium in capite Lausarie ante puteum biodorum in par. S. Stephani (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Didier, n° 53).

1364. Johannes de Sanere, librarius in hospicio scito ante puteum biodorum (*Ibidem*, G. chap. S. Pierre, n° 3, fol. 230).

1368. Carreria Puthei biodorum in par. S. Stephani (*Ibidem*, G. chap. métrop. n° 118, fol. 57).

1475. 10 juin. Stephano de Gubernatis thesaurario. Mandatur vobis ex parte consulum quatenus tradatis de pecuniis universitatis fl. II Petro Gentilis, alias Doblet, lathomo eidem solvi ordinatos in adjutorium refectionis putei biodorum qui fuit demolitus pro jucundo introitu domini legati de Borbonio (Arch. de la ville, registres des mandats, fol. 122).

1496. Carreria recta putei boum tendens versus Rodanum (Arch. de la ville, BB. 84, fol. 119).

PLATEA **PUTEI BULLE,** VIDE CARRERIA **BULLE.**

TRANSVERSIA **PUTEI CADRATI.**

Il y avait deux *traverses du puit carré :* l'une aboutissant à la rue du portail Mahanen (A) ; l'autre dans le bourguet des vignes de la paroisse Saint-Pierre près de la rue Marchande (B).

A. — Hospicium in par. S. Desiderii extra muros antiquos et in carreria portalis Mahanesii in transversia putey cadrati (Etendues de J. de Briende, fol. 345, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

B. — 1542. Hospicium in par. S. Petri, in burgo vincarum, confrontatum ab oriente cum carreria publica Putei Quadrati, a meridie cum carreria Marchande (Arch. de Vaucl., D., 210, fol. 17).

1740. Maison par. S. Pierre au bourguet des vignes, rue dite Marchande, confrontant du levant une traverse passante où il y a un puy appellé le puy quarré (Arch. de Vaucl., D, 215, fol. 286).

Carreria **PUTEI CARELLI.**

La rue du *puit de Carel* tira son nom de la taverne *des Carels* : elle s'appelait primitivement Garlanderie (vide Garlanderia).

1445. Domus juxta puteum Carelli (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 4, fol. 87).

1493. Hospicium in par. N.-D. de Principali, In carreria putey de Carello, confrontatum cum platea dicti putei (*Ibidem*, G, chap. S. Didier, n° 55).

XV-XVI. Carreria putei de Carello antiquitus Garlandaria nuncupata (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 22, fol. 91).

1500. 10 janvier. Oliverius de Cocillis alias Agaphin *fait quittance à noble Helienore, veuve de noble Louis Badore, du loyer de la maison qu'elle occupait* in par. beate Marie de Principali in carreria putei de Carello (Brèves de J. Pelleterii, minutes de M^e^ Antiq).

Carreria **PUTEI CATENE.**

La rue *Puit de la Cadène* est la rue de l'Oriflamme (vide carria de l'*Oliflanc*).

Au XVI^e^ siècle la Saunerie prend parfois ce nom (vide carreria *Saunarie*).

Dans un texte de 1505 je trouve la *rue puit de la Cadène sive Pelisserie antique*. Je crois qu'il faut voir là une erreur du notaire et lire *Palafernerie de Saluces* au lieu de *Pelisserie antique*.

1505. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Putey Cathene alias Pellisserie antique, confrontatum ab oriente cum dicta carreria tendente retro libratam Saluciarum, a meridie et ab occidente cum hospicio nobilis Francisci Baroncelli contiguo dicto putheo Cathene (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. 89, fol. 77 verso).

Carreria **PUTEI LABORATORUM.**

La rue du *Puit des Laboureurs* s'appelait aussi rue du *Cellier de Saint-Ruf* (vide *carreria Cellarii S. Ruffi*), c'est actuellement la rue du Laboureur. Souvent cette rue est indiquée par ses seuls aboutissants.

En 1604, elle est l'objet d'un procès entre les Jésuites et la ville qui en avaient muré une partie.

Digitized by Google

1357. Hospicium in carreria Puthey laboratorum infra libratam cardinalis Ebredunensis (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 3, fol. 65).

1423. 11 mars. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria puthei laboratoris communiter appelata (Brèves de J. Aucherii, minutes de M° Antiq).

1448. 13 mai. Hospicium in par. S. Desiderii in quadam transversia prope puteum laboratorum, a parte retro confrontatum cum hospicio Crucis albe quod est Caroli de S. Saturnino (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 2).

1491. 21 juin. Hospicium in par. S. Desiderii confrontatum a borea cum transversia tendente a platea S. Desiderii ad diversorium Servelherie, ab occidente cum viridario nobilis Baufordi de Brancassiis (Brèves de P. de Petra, minutes de M° Antiq).

1512. 17 mai. Nycholaus de Yliceto poterius stagni *fait une reconnaissance pour une maison* in par. S. Desiderii in transversia tendente de Digono versus collegium beati Michaelis (Étendues de J. Tavani, fol. 149, minutes de M° Antiq).

1604. 31 août. Ayant la ville donné aux pères Jésuites la maison de la congrégation qu'est au derrière du Collège desdits Jésuites pour y fère des classes... lesdits Jésuistes se seroyent ingérez de fermer la grand rue publique qui va de la maison de Brancas au Collège St-Michef et en tyrant ve-s le puigs qu'est au devant de la maison de M. Claude des Vignet et passage qu'est entre ledit collège des Jésuistes et semynaire et maison susdite de la congrégation » les consuls obtiennent du vice-légat de faire abbatre ces murailles et laisser le passage de ladite rue libre (Arch. de la ville, délib. du conseil, t. 19, fol. 343).

CARRERIA **PUTEI DE LA MOREYA.**

La rue du *Puit de la Moreya* était dans le bourg des Vignes près de la porte Saint-Lazara.

1415. Carreria de la Moreya in burgo Vinearum (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 36).

1431. Hospicium in carreria vocata putei de la grant Moreya (*Ibidem*).

244. 1444. Domus in carreria Carretarie, confrontata ab oriente cum quadam magna transversia nuncupata burgi Vinearum, a meridie cum quadam transversia Putey de la Moreya (*Ibidem*, nataires fonds Pons, n° 2).

CARRERIA **PUTEI PEYSSONARIE.**

La rue du *Puit de la Poissonerie* était la rue de la poissonerie, qui était perpendiculaire à la rue Saint-Agricol.

1349. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria Peyssonarie, confrontatum cum hospicio magistri Pauli de Viterbio, phisici (Arch. ne Vaucl., G. Chap. S. Agricol, n° 4, 2e carton).

1361. 10 juillet. Jacobus Meliorini, de burgo S. Laurentii de Mucello, Florentinensis diocesis, apothecarius et serviens armorum D. N. pape *légue* à l'église S. Agricol *3o sous de cense* super domo magistri Pauli de Vetulis de Viterbio, medici, posita in via publica putei Peyssonarie (*Ibidem*, n° 6).

Digitized by Google

PLATEA **PUTEI SAINT AGRICOLI.**

La *place du puit Saint-Agricol* était le carrefour des rues Saint-Agricol et Petite-Fusterie, où existait un puit dont la margelle fut refaite en 1430 au frais des habitants du quartier.

1430. 20 avril. Pacta et promissiones constructionis ravilhi putei fiendi in platea ante ecclesiam S.Agricoli (Brèves de F.Bertrand, minutes de M[e] Antiq).

1435. 25 janvier. Hospicium in par. S. Agricoli et in carreria tendente de puteo platea dicte ecclesie versus libratam bone memorie domini cardinalis Ambianensis (Brèves de F. Bertrand, fol. 29, minutes de M[e] Antiq).

1597. Maison acquise par Gilles de Fortias, seigneur d'Urban, size par. S. Agricol, répondant à deux rues, savoir à la rue allant du puit de S. Agricol au monastère de Ste-Praxède, et d'aultre costé la rue appellée des Lisses (Arch. de la ville, GG, hôpital S. Benezet, généralités).

PLATEA **PUTEI SANCTI MARTINI.**

La place du puit Saint-Martin était entre la porte Ayguière et le rocher, vers la rue de la Reilhe.

1459. 5 mars. Hospicium in par. S. Stephani in carreria publica communiter appelata platea putei S. Martini, confrontatum a borea recto et parte retro cum hospicio nobilis Petri de la Gorsano, domicelli, cappitanei portalis Aquerie, et ab alia parte cum quadam transversia tendente versus ruppem beate Marie de Domonis (Etendues de P. de Petra, fol. 421, minutes de M[e] Antiq).

1486. 21 avril. Hospicium in par. S. Stephani in carreria de la Regle, prope puteum S. Martini (Etendues de J. Morelli, fol. 402, *ibidem*).

CARRERIA **PUTHEY D'EN SERRE ;**

VIDE CARRERIA **PONTIS DEL SERRE.**

CARRERIA **PUTEI THOMARUM.**

La rue du *puit des Thomes* était primitivement la rue des Allemands (maintenant de l'Hôpital). Le *puit des Thomes* ou *des Allemands* était sur la place Guillaume-Puy.

Digitized by Google

A partir du XVI[e] siècle la rue puit des Thomes est une voie allant du puit des Thomes vers les Remparts.

En 1636, la rue puit des Thomes allait de la place Guillaume-Puy à la rue du Bon-Pasteur, traversant en zig zag les grands jardins.

1449. 16 juillet. Hospicium in quo est unus putheus in par. S. Petri in carreria tendente de portali Matharonum versus hospitale S. Trinitatis alias domini Bernardi Rascassii, nuncupata carreria putei Tomorum prope dictum puteum Tomorum (Etendues de G. Rastelli, minutes de M[e] Vincenti).

1457. Carreria antiquitus vulgariter nuncupata Alamanorum et hodie vocata carreria puthei Thomarum (Arch. de la ville, notaires BB, n° 5, fol. 159).

1485. Hospicium in par. S. Petri in carreria du poys de las tomes (Brèves de J. Boneti, fol. 39, minutes de M[e] Vincenti).

1498. Hospicium in par. S. Petri in carreria puthei Thomarum alias Alamanorum (Brèves de J. de Gareto, fol. 564, minutes de M[e] Antiq).

1500. 5 juillet. Hospicium in burgo devant le pous de las Tomas (Arch. de Vaucl. duché de Caderousse, n° 267).

1543. Maison par. S. Pierre rue du Puys des Thomes, confrontée du midi avec la traverse tirant du puys des Thomes au murailles, de l'autre droicte avec la rue publique tirant à l'ospital S. Bernard (Arch. de Vaucl., H. Ste-Claire, n° 6, fol. 76).

Carreria **DE RAFART.**

La rue ou traverse *de Rafart* aboutissait à la *Palefrenaria D. N. pape* (Palaphernerie antique) vers son extrémité du côté de la porte Aurose.

1425. 29 janvier. Hospicium versus portam Aurosam, confrontatum ab una parte cum quadam transversia vocata de Raffart (Brèves de V. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1427. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria qua itur de portali Infirmeriarum ad portale Aurose, vocata Viacrose, alias Palaphrenaria D. D. pape, confrontata cum transversia dicta carreria de Rafart (Arch. de Vaucl., H. Ste-Praxède, n° 53),

Carreria **RAYMUNDI ISNARDI.**

Ruelle mal délimitée se trouvant dans la paroisse Saint-Didier.

1419. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Raymundi Isnardi (Arch. de Vaucl. G. chap. S. Ngricol, n° 38, fol. 128).

Digitized by Google

TRANSVERSIA **RAYMUNDORUM**.

Traverse mal délimitée dans la paroisse de Notre-Dame la Principale.

1405. Transversia non transiens Raymundorum in par. N.-D. de Principali (Arch. de Vaucl., H. Ste-Catherine, nº 57).

TRANSVERSIA **REYNAUDORUM**.

Cette traverse fut engloblée dans les constructions du palais des papes.

1318. 4 juillet. Gasbertus de Valle, *vicaire de l'évêché d'Avignon achète pour l'agrandissement du palais épiscopal* hospicium in transversia Raynaudorum juxta viridarium prepositure Avinionensis (Duhamel, les origines du palais des papes, p. 56, pièce VII).

1319. 30 mai. Guasbertus de Valle, archidiaconus Caturcensis D. N. pape thesaurarius et episcopatus Avinion. vicarius generalis, *achète deux censes* pro duobus hospiciis sitis in par. S. Symphorian que hospitia unita sunt viridario palacii episcopalis quorum hospiciorum unum confrontat ex una parte cum rupe dicti palacii ex alia parte cum transversia Raynaudorum (Arch. de Vaucl., G., archev. 112, fol. 77).

CARRERIA **RAYNOARDORUM.**

Rue se trouvant sur l'emplacement actuel du palais des papes.

1318. 10 juillet. *Gasbert de Valle vicaire de l'évêché, achète pour l'agrandissement du palais épiscopal à* Imbertus Raynoardi domicellus, hospicium in carreria Raynoardorum juxta carreriam publicam dicti loci et juxta hospicium heredum Guigonis Raynoardi quondam domicelli (Duhamel, les origines du palais des papes, nº 58, pièce X).

CARRERIA **REGULE.**

La rue de la *Règle* doit être identifiée avec la rue de l'*Areilhe*, du nom de l'auberge de l'*Areilhe* (vomeris) qui devient ensuite l'auberge de la *Règle* (regule).

C'est la rue puit de la Reilhe et Pente Rapide allant de la Balance à la place du palais et passant devant le petit palais.

Digitized by Google

1445. Diversorium ad signum Regule in carreria de Mirols (Arch. de Vaucl., H. Ste-Catherine, nº 55).

1496. 13 mai. Anthonius de Illiceto, carterius *vend* usufructum hospicii in quo est quedam apotheca ad tenendum sal et unum viridarium contiguum, siti in par. B. M. Magdalenes in carreria sive transversia tendente de Regula ad plateam palatii apostolici, confrontati ab oriente cum dicta platea, ab occidente cum domo in qua esse solebat intersignum Regule, a meridie cum dicta transversia, a borea recto cum domo et viridario Anthonii [*en blanc*] (Brèves de Jhs Pelleterii, minutes de Mᵉ Antiq).

1497. 23 janvier. Hospicium in par. B. M. Magdalenes, confrontatum ab oriente cum platea palacii, ab occidente cum hospicio de la Règle, a borea recto cum quadam transversia qua itur de la règle ad palacium (Brèves de P. de Gareto, *ibidem*).

1512. 11 mai. Domus in par. B. M. Magdalenes in carreria Regule, confrontata cum diversorio ad intersignum Regule (Brèves de Jhs Pelleterii, minutes de Mᵉ Antiq).

1533. Gileta de Illiceto, heres condam magistri Anthonii de Hyliceto, pictoris dum viveret, servit pro doma in par. B. M. Magdalenes, in loco prope hospicio de la Relha subtus gradus B. M. de Dompnis, XII grossos (Arch. de la ville, GG, comptes du pont de 1533, fol. 13),

CARRERIA DE LA **REILHE** ;

VIDE CARRERIA DE L'**AREILHE** ET CARRERIA **REGULE**.

CARRERIA **RETRO TEMPLUM** ;

VIDE CARRERIA **SANCTI-JOHANNIS IHEROSOLIMITANI**.

CARRERIA **RETRANNORUM** SIVE **BANNORUM**.

La rue *du portail Brianson* ou *des Retranni* ou *des Banni*, allait du plan de Lunel au couvent des frères Prêcheurs (rue petite-Calade, extrémité sud de la rue Sainte-Pravède et rue du portail Bienson).

Les *Retranni* étaient une vieille famille d'Avignon ; en 1195 je trouve un *Emeno Retranni* et un *W. Uguo Retranni* témoins dans un acte (Labande, cartulaire des hospitaliers, p. 80, pièce 39).

1333. 23 janvier. Hospicia in carreria des dels Retrans (Arch. de Vaucl., G. archevêché nº 112, fol. 82).

Digitized by Google

1366. Sequitur de censibus piscium scilicet alaudarum et saphiarum quorumdam hospiciorum sitorum in par. S. Agricoli, in quibus antiquitus, ut dicitur, erat piscionaria, ideo serviunt pisces, et sunt sub servitute vince vispalis.... videlicet in carreria vocata prope plateam de Lunello et portalis de Briansono et quorumdam sitorum in carreria Retrannorum sive Bannorum et in carreria recta de Massis...

Sequitur de censibus predictorum piscium dictorum hospiciorum sitorum in carreria vocata prope Planum de Lunello et portalis de Briansono per quam itur de dicto plano Lunelli recte usque [ad] fratres predicatores.

Jacoba uxor Francisci de Porta Aqueria, domicelli... pro censu cujusdam hospicii situati in predicta carreria portalis de Briansono sive Retrannorum sive Bannorum.. (Arch. de Vaucl. G., archevéché n° 117, fol. 15 à 18).

1425. 19 avril Hospicium in par. S. Agricoli in carreria de Briansone per quam itur de plano Lunelli ad pontem perforatum predicatorum, confrontatum cum hospicio magistri Jacobi de Zoco barbitonsoris (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 251).

Carreria **RICHARDI FURNERII.**

La rue de *Richard le fournier* était en dehors des remparts antiques dans le bourg de Ste-Claire, et venait aboutir à la rue du portail Mahanen.

1376. 16 juillet. Hospicium in par. S. Desiderii in burgo monasterii S. Clare confrontatum cum carreria publica et cum hospicio Richardi fornerii (Brèves de P. Bassinelli, minutes de M° Antiq).

1405. Hospicium in burgo S. Clare in carreria Richardi furnerii (Arch. de Vaucl., H. Ste-Claire, n° 9, fol. 57).

1419. 13 janvier. Hospicium in par. S. Desiderii in portali Mahanesii in burgo dominarum S. Clare, confrontatum a meridie cum carreria publica vocata Richardi furnerii condam (Étendues de J. Aucherii, minutes de M° Vincenti).

1460. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria portalis Mahanesii extra muros antiquos dicti portalis et in transversia vulgariter nuncupata Richardi furnerii (Étendues de J. de Briende, fol. 161, minutes de M° Antiq).

Carreria de **ROA.**

La rue *de Roa* au XV° siècle doit être identifiée avec la rue Cros de Caval ou d'Amphoux. Son nom lui venait de la maison ou livrée de Roa ou de Roe qui se trouvait entre les actuelles rues d'Amphoux et de l'Olivier. Une ruelle allait de la livrée de Roa vers la Bonneterie ou marché aux cuirs, une autre vers le plan du Saule (rue Thiers). Ces deux ruelles formèrent plus tard la rue de l'Olivier. Au XVI° siècle la traverse de Roa devient la rue du

Digitized by Google

Roure, de la *Rote*, ou de la *Roüe* ; au XVII[e] siècle elle prend le nom de rue de l'Olivier.

J'ignore ce qu'était la famille de Roa ou Rua. En 1410 je trouve dans le compte de la prestation pour la guerre des Catalans un *Hobertus de la Rua*. En 1494, Dominique de la Roa était trésorier de la ville. En 1558, la maison de la Roüe est vendue par son propriétaire le baron de la Roüe.

1410 16 juillet. Recepit Martinus Pampareti pro prestancia sive mutuo ab Hoberto de la Rua fl. V (Arch. de la ville, EE., comptes de la guerre des Catalans, fol. 57).

1457. Hospicium in par. S. Petri in carreria dicta de la Roa, alias Cros de Caval, confrontatum a meridie cum parte posteriori hospicii dicti de la Roa, ab oriente cum quadam transversia publica Crosi Cavalli (Étendues de J. de Briende, fol. 18, minutes de M[e] Antiq).

1463. 1 septembre. Amedeus Michaelis in lege licenciatus *loue à* Guillelmus Maynerii legum doctor, *l*'hospicium de la Roe (Brèves de Macary, fol. 106, *ibidem*).

1474. 16 juillet. Magister Guiotus Baleteti scriptor bisapamen ? diocesis, habitator Avin., achete une maison in par. S. Genesii et platea mercati coreorum confrontata a meridie et ab occidente cum dicta platea, a borea recto cum hospicio domini Amedei Michaelis carreria in medio qua tenditur ad libratam de Roha (Brèves de J. Batalhe, minutes de M[e] Antiq).

1489. 13 février. Hospicium in par. S. Petri in carreria plani Salicis in quadam transversia non transeunte tendente ad domum appellatam de la Roa, confrontatum a meridie cum viridariò dicte domus de la Roa (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 153, *ibidem*).

1492. 20 février. Hospicium in par. S. Petri in carreria Craaux [de caval], prope domum de la Roa, confrontatum cum dicta domo de la Roa, ab alia parte cum domo magistri Nicolai lapicide, ab alia cum transversia de la Roa (Brèves de J. de Ulmo, fol. 79, *ibidem*).

1494. 30 juin. M. le trésorier Domenic de la Roa deu aver ung vaissel de vin ....fl. X, sol. XXI (Arch. de la ville, registre des mandats, fol. 117).

1546. Domus in par. S. Petri, in transversia appellata du Roure, tendente ad carreiam Mercati Coriorum (Arch. de Vaucl., D, 212, fol. 130).

1558. Domus noviter aquisita a nobili et potenti domino barone de la Roue sita in par. S. Genesii et prope plateam mercati coriorum que dicitur domus de la Roue, confrontata a duabus partibus cum transversia tendente a dicta platea ad planum Salicis que vulgariter dicitur la traverse de la Roue (Arch. de Vaucl., D., 211, fol. 72).

1565. Domus vulgo nuncupata de la Rote in par. S. Petri, confrontata ab oriente cum domo et viridario Johanis Guillermi medicine doctori transversia tendente de platea pia ad carreriam Boneterie intermedia (Arch. de Vaucl., D, 212, fol. 173).

1567. Domus in par. S. Petri et carreria seu transversia de Rota confrontata cum domo et viridario Johannis Guillermi, in medicina doctoris dicta transversia intermedia (Arch. de Vaucl., D, 212, fol. 182).

1578. Maison paroisse S. Genies, ruelle sive traverse dicte de la Roue par

Digitized by Google

laquelle on va de la place Pie à la Bonneterie (Arch., de Vaucl., D, 212, fol. 212).

1579. Maison paroisse S. Pierre, rue du Roure allant de la place Pie sive plan du Sauze à la Bonetarie, confrontant maison de Jean Faraud, auditeur de la Rote (Arch. de Vaucl., D, 212, fol. 212.)

1619. Maison paroisse S. Pierre, rue de la Roüe autrement de l'Olivier au plan de Saulze (Arch, de Vaucl., D, 214, fol. 12 et 15).

1694. Maison paroisse S. Pierre, rue de la Roüe ou de l'Olivier au plan de Sauze (Arch. de Vaucl., D. 215, fol. 54).

1758. Maison paroisse S. Genies, rue de l'Olivier, faisant le coin de ladite rue, confrontant du levant, et midi, ladite rue, du couchant autre maison du reconnaissant, ruelle entre deux fermée appellée autrefois rue de la Roüe (Arch. de Vaucl., D, 216, fol. 14).

1771. Maison rue de la Roüe autrement de l'Olivier (Arch. de Vaucl., D, 216, fol. 49).

Carreria **LA ROLE.**

C'était une traverse du bourg des Ortigues (rue Aigarden).

1440. 9 janvier. Hospicicum in par. S. Desiderii in burgueto Urticorum extra portale antiquum S. Michaelis et carreria dicti burgueti vocata la Role.

1440. 25 février. Hospicium in par. S. Desiderii, confrontatum ab ante cum carreria publica tendente ad liceas S. Michaelis, ab alia parte laterali cum transversia vocata la Role (Brèves de J. Morelli, minutes de Me Antiq).

Carreria de la **ROQUILHE** ; vide **BURGUS ROQUILHE.**

Carreria de la **ROTA** ; vide carreria de **ROA.**

Carreria de la **ROUE** ; vide carreria de la **ROA.**

Carreria du **ROURE** ; vide carreria de la **ROA.**

Carreria de **RUA** ; vide carreria de **ROA.**

Carreria **RUBEA.**

La *rue Rouge* apparait seulement au XVIe siècle remplaçant la Pelisserie.

1536. 27 octobre. Hospicium in par. N. D. de Principali in carreria Rubea (Arch. de Vaucl., rérie E n° 2, brèves de Symon Lhieutier).

Digitized by Google

TRANSVERSIA DE **RUSQUERIIS.**

La *traverse de Rusquiers* (écorceurs de chêne pour le tan) se trouvait hors du portail Saint-Michel dans le bourg de Cario et la rue de la Couraierie (rue Colombe).

1427. Transversia que non transit dicta de Rusquers in portali S. Michaelis (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 36).

1444. 8 août. Hospicium in par. S. Desiderii extra portale pontis Fracti in transversia non transeunte vocata transversia domine Philiponne sive de Rusqueriis in conspectu capelle S. Michaelis vel beati Petri de Lucemburgo (Étendues de J. Morelli, minutes de M[e] Antiq).

1449. Hospicium in burgo de Cario confrontatum cum carreria de Rusquiers et a parte alia cum carreria Coureatorum (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre).

CARRERIA **SABBATERIE.**

La *Sabbaterie* allait du carrefour de l'Epicerie et Poulasserie au Vieux-Sextier d'abord, puis à la rue de N.-D. de l'Espérance.

La Sabbaterie est ensuite confondue avec la Pelisserie ou Pelliparie.

Au XVI[e] siècle le nom de Sabbaterie est donné à la rue de N.-D. de l'Espérance (partie méridionale de la rue des Fourbisseurs)

1366. Sabbateria antiqua id est Pelliparia in par. S. Genesii (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. 117, fol. 4).

1375. 12 juin. Guillelmus Bartholomei, alias Nobis, pictor, ***fait une reconnaissance au monastère de Ste-Claire*** pro hospicio in par. S. Petri in carreria Sabaterie, confrontato cum duabus carreriis Sabaterie et Fromagerie (Brèves de P. Bassinelli, minutes de M[e] Antiq).

1450. Hospicium in par. S. Petri in capite magne Sabbaterie confrontatum cum dicta carreria Sabbaterie et cum carreria Fromageriorum (Arch. de Vaucl., notaires fonds Pons, n° 6, fol. 268).

1470. 28 mars. Hospicium in par[e] S. Petri in carreria Sabbaterie et carreria Coustelli Pollasserie, confrontatum ab oriente cum carreria Sabaterie, et ab occidente cum carreria Coustelli (Étendues de Macary, fol. 209, minutes de M[e] Antiq).

1499. 4 juin. Johannes Guillelmi in medicina doctor *achète :* 1° hospicium in carreria Fromagerie antique ; 2° aliud hospicium contiguum supradicto in carreria Sabbaterie ; 3° aliud hospicium supradicto primo hospicio contiguum in carreria Saunarie precio 600 scutorum (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 278, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

1506. 7 juillet. Johannes de la Salla campsor *vend* domum et casale contiguas sitas in par. S. Petri ac planeto Costelli alias Pulasserie, confrontatam ab oriente cum dicta carreria Sabaterie antique, a meridie cum dicto planeto et quadam parva transversia tendente de eodem planeto ad carreriam Sabaterie (Brèves de Jhs Pelleterii, minutes de M° Antiq).

1558. Carreria Sabbaterie antique qua itur de Sexterio ad N.-D. de l'Esperansa (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. n° 134, fol. 157).

1574. Domus in par. S. Genesii in carreria vocata la Sabbaterie neusve per quam itur de carreria Speciarie ad carreriam du Sauvaige et ad carreriam N.-D. d'Esperanza, confrontatum ab oriente cum transversia appellata de Tribolet (*Ibidem*, n° 131, fol. 391).

1668. Rue de la Sabbaterie Neusve autrement de N.-D. de l'Espérance (*Ibidem*, n° 134, fol. 100).

Carreria **SACCI.**

La rue *du Sac* continuait la rue du le Crucifix après le Petit-Paradis et allait aboutir au portail Peint à côté de la maison Malarte. Cette rue est transformée en impasse au milieu du XV° siècle, et disparaît au XVI° siècle.

1407. Hospicium in par. N.-D. de Principali, in carreria del Sac, confrontatum cum bedali Sorgie (Arch. de Vaucl., H. S. Claire, n° 9, fol. 120).

1441. 24 février. Hospicium in par. B. M. de Principali juxta parvum pontetum fratrum minorum in transversia sacci non transeunte (Brèves de Jhs Morelli, fol, 36, minutes de M° Antiq).

1451. 2 mars. Hospicium in par. Desiderii in carreria tendente a carreria Sachi versus studia nova alme universitatis Avinion., prope hospitale Ispanie (Étendues de G. Rastelli, minutes de M° Vincenti).

1460. 15 septembre. Hospicium in par. B. M. de Principali in carreria nuncupata dau Sac, confrontatum a meridie cum liceis (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

XV-XVI°. Hospicium in carreria de Sacco in Parvo Paradiso. Hospicium in carreria de Sacco que non transit (Arch. de Vaucl., G. chap. métrop. n° 22, fol. 92 et 102).

1526. Domus in par. N.-D. de Principali que olim dicebatur sita in librata de Petramala, in carreria vulgariter dicta de Ponteto fratrum Minorum, cujus pars esse solebat una transversia vocata de Sacco (Arch. de la ville, GG, n° 591, fol. 27).

Carreria **SACRISTIE SAINT-SIMPHORIANI.**

La rue de la *Sacristie de Saint-Symphorien,* est devenue la rue des Encans.

XV-XVI°. Hospicium in carreria sacristie S. Simphoriani (Arch. de Vaucl., chap. métrop. G, n° 22).

Digitized by Google

CARRERIA DE **SADONE**, VIDE CARRERIA **HUGONIS DE SADONE.**

CARRERIA DES **SADOS.**

La *rue des De Sades* était la rue Boquerie ou d'Huges de Sades, actuellement rue Dorée.

1408. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria vocata dels Sados (Arch. de Vaucl., H, Ste-Claire, nº 9, fol. 218).

PLANUM **SALICIS.**

En 1836, le *plan du Saule* faisant suite à la rue du Vieux-Sextier actuelle allait jusqu'au four de la terre. Primitivement le plan du Saule commençait à la juiverie, au portalet de la Calandre.

1352. Hospicium in Plano Salicis, prope furnum terre (Arch. de Vaucl., H., Ste-Catherine, nº 47).

1361. Locus vulgariter dictus Planus de Sauze (Arch. de la ville, procès du Rhône, III, p. 41).

1406. Hospicium vocatum Furnum de Terra et diversa hospicia in carreria vocata lo Plan del Sauze vel circa et prope hospicium la Pinhota (Arch. de Vaucl., H., S. Claire, nº 10, fol. 17).

1469. 31 décembre. Hospiuium in par. S. Petri retro judeam in carreria Planeti Saliciorum, confrontatum a borea recto cum librata de Florentia (Étendues de Ant. Sarrasseni, minutes de Mᵉ Vincenti).

CARRERIA AD **SALINOS.**

Les *Salins* ou greniers à sel étaient entre les portes actuelle de la Ligne et de Saint-Lazare, vers la rue Saint-Joseph.

La rue des Salins est aussi dite rue de la *Canneterie* de l'industrie des fileuses de chanvre qui s'exerçait dans ce quartier.

1363. 19 janvier. Guillelmus Chastanher qui moratur in carreria que est subtus Salinum (Arch. de Vaucl., H, visitandines de S. Georges, nº 26).

1365. Hospicium extra portale Mataronum in loco dicto al Salins (Bibl. d'Avignon, ms. 3047, fol. 14).

1376. Johana Chaberta, molher de Johan Loros, lavorador, que esta al Salens a destobador una lieura de canebe penchenat per filar e retose, e devem li donar del filar e de torses XVIII deniers (Arch. de la ville, cartulaire de J. Textoris, fol. 116).

Digitized by Google

1389. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Cannaterie sive dicta ad Salinos, prope portale S. Lazari et Liceas novas (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 39).

1648. Maison et jardin par. S. Simphorien et cartier du Salin et proche la muraille de la ville confrontant d'une part ladite muraille chemin entre deux qu'est du couchant, du levant traverse allant au couvent des Carmes, et du vent droit maison et jardin et chapelle de nostre dame la Majeur autrefois dite polite, rue à present possédée par M. [Hector de Beau, seigneur] de Roas.

1658. Jardin par. S. Simphorien quartier dit de la Leigne, proche les murailles de la ville et rue des lisses, confrontant du levant maison et chapelle de N. D. la Majour autrefois de barbe Escoffiere, femme de feu Ypolite Ruel, du midi traverse allant de ladite rue des lisses au couvent des Carmes (Arch. de Vaucl., D, 214, fol. 79 et 82).

1793. 6 juin. Grand grenier à sel d'Avignon, vis à vis la porte de la Ligne : confronts, nord, la susdite porte et les lisses ; couchant, la rue S. Joseph ; levant, Gay, aubergiste ; midi, Teston ; contenance 162 cannes. Acquéreur, Guigue, tonnelier, prix 15.000 livres 28.

1 juillet. Acquéreur déclaré : François Dervieux, intéressé aux messageries nationales (Arch. de Vaucl., série Q domaines, district d'Avignon, 25, n° 1, fol. 28 et 42).

Carreria **SAMBUCI.**

La rue du *Sambuc* allait des Infirmières aux remparts, actuellement rue du diable.

1377. 2 janvier. Hospicium in par. S. Simphoriani extra portale Infirmeriarum in carreria del Sambuc (Brèves de Bassinelli, minutes de M° Vincenti).

1420. Transversia tendens de carreria Pozaraque versus carreriam Sambuci (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Agricol, n° 38, fol. 49).

Rue **SAINT-AGRICOL.**

Cette rue est généralement désignée par ses aboutissants ou ses confronts. Elle s'appelle ensuite la rue de l'*Arengerie* ou de l'*Harengerie* (vide carreria Arangerie).

1396. 22 mars. Carreria publica ante januam S. Johannis Iherosolimitani, prope et ante cimiterium S. Agricoli (Arch. de Vaucl.. hôpital, fusterie, série B 25, n° 49).

1407. 9 novembre. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria recta subtus macellum tendente apud S. Agricolam (*Ibidem*, H, visitandines de S. Georges, n° 24).

1487. 10 décembre. Hospicium in quo est furnus pastisserii et appotheca fromagerie in par. S, Agricolli, in carreria magni masselli, confrontatum ab

Digitized by Google

oriente cum dicta carreria masselli, ab occidente cum hospicio Marci di Puteo, a meridie cum carreria Arengiorum tendente de dicto massello ad ecclesiam S. Agricoli, a borea recto cum peyssoneria (Brèves de J. de Gareto, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **SANCTI ANTHONII.**

C'était la rue de l'hôpital des chanoines de Saint-Antoine. Fondé vers 1210, cette maison ne fut fermée qu'en 1777 lors de l'abolition de l'ordre de Saint-Antoine. Il en subsiste l'église transformée en magasins de fer dans les rues Saint-Antoine et Figuière.

1375. 8 novembre. Poncius Rascasii *vend* hospicium in par. S. Desiderii in recta carreria que dicitur S. Antonii super angulo platee S. Desiderii quod hodie inhabitat Augustinus de Florentia, barberius de Avinione, confrontatum a circio cum dicta platea S. Desiderii (Arch, de Vaucl., H, célestins de Gentilly, n° 50).

1491. 12 novembre. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria S. Anthonii, confrontatum ab oriente cum parvo cimiterio S. Desiderii carreria in medio, ab occidente cum hospitio hospitalis S. Anthonii, a meridie cum quadam retrocurte, a borea recto cum carreria publica (Étendues de J. de Gareto, fol. 364, minutes de M[e] Antiq).

1500. 28 juin. Hospicium in par. S. Desiderii et in carreria S. Antonii, confrontatum ab una parte cum ecclesia S. Antonii et ab alia, parte cum domo Johannis de Tutone seralherii (Brèves de J. Javelli, minutes de M[e] Antiq).

Carreria **SANCTE CATHERINE.**

La *rue Sainte-Catherine* tirait son nom du monastère des Bénédictines de Sainte-Catherine, fondé vers 1253.

Un texte de 1443 nous dit que c'était autrefois la *Pelherie* ?? Je me demande s'il n'y a pas là une erreur du tabellion qui a mis *Pelheria* pour *Perpetua* dont la chapelle était à côté du monastère de Sainte-Catherine.

1376. 2 septembre. Hospicium in par. S. Symphoriani, in carreria recta S. Catherine, confrontatum ab una parte cum hospicio heredum seu liberorum domini de Borbonio, heredis condam domini Bernardi Rascacii, nunc vero Guillelmi Luce, domicelli, nepotis prioris S. Spiritus, ex altera cum hospitali S. Jacobi, et ab aliis partibus cum carreriis publicis et quadam transversia que vadit ad hospicium dicti G[uillelmi] (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 23, recon. 334).

1443. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria S. Catherine olim antiquitus appellata Pelherie (Étendues de J. de Briende, fol. 165, minutes de M[e] Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **SANCTI CHRISTOPHORI.**

Deux rues portaient le nom *de Saint-Christophe :* l'une allait de la rue du marché au cuir au Petit-Paradis (actuellement rue d'Amphoux) ; elle tirait son nom de la taverne à l'enseigne de Saint-Christophe (A). La seconde est la rue Saint-Christophe actuelle allant des remparts de l'angle de la rue des Teinturiers jusqu'au Bourg-neuf, et autrefois jusqu'au portail Peint. Il y avait au XV[e] siècle dans cette rue une image ou statue représentant Saint-Christophe portant le Christ (B).

A. 1375. 21 août. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Curaterie confrontatum ab una parte cum hospicio hostallerie de Auca et cum hospicio Johannis le Broquier, vocato taberna S. Christofori, et cum carreria publica (Brèves de P. Bassinelli, minutes de M[e] Antiq).

1408. Hospicium in par. S. Genesii in carreria S. Christophori, confrontatum cum hospicio reverendi patris domini Pauli de Sadone episcopi Massiliensis, a parte retro cum palafrenaria cardinalis Vivariensis (Arch. de Vaucl., H. Ste Claire, n° 9, fol. 83).

1459. Hospicium in par. S. Genesii confrontatum ab oriente cum transversia vocata de san Christol, a meridie cum hospicio vocato l'ostal del Petit Paradis, quod esse dicitur domini Hugonis Moysseti, presbiteri, ab oriente cum transversia librate cardinalis de Agrifolio (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 34, fol. 76).

1498. 19 décembre. Hospicium in par. S Genesii, in transversia S. Christophori tendente de carreria mercati coriorum ad carreriam Parvi Paradisi (Étendues de J. de Gareto, fol. 62, minutes de M[e] Antiq).

1665. Rue S. Christophe anciennement dite rue des Fous (Arch. de Vaucl., hôpital rég. 1740).

B. 1445. Hospicium in carreria S. Christophori juxta portale Imberti, confrontatum a borea cum hospitali beate Marie de Nazareth, a parte retro cum viridario dicti hospitalis, a parte ante cum dicta carreria (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pous, n° 4, fol. 64).

1464. 15 avril. Hospicium in par. S. Genesii in cujus pilari contiguo carrerie burgueti vocati de la Roquilha est depicta ymago S. Christophori portantis D. N. Ihesum Christum (Brèves de J. de Briendes, minutes de M[e] Antiq).

1485. 6 août. Domus in par. S. Genesii in carreria vulgariter dicta S. Christophori sive burgueti S. Laurentii sive de Palhasserie (Étendues de D. Clerici, minutes de M[e] Vincenti).

CARRERIA **SANCTE CLARE.**

La rue *de Sainte-Claire* était la rue Hercule actuelle. Le couvent des Franciscaines dit de Sainte-Claire fut fondé vers 1239. Il oc-

Digitized by Google

cupait avec ses jardins et dépendances toute l'île 62. La porte, en face de la rue Hercule, donnait accès à une petite cour au fond de laquelle était l'église orientée du levant au couchant parallèle à la rue de la Masse.

1430. 14 juillet. Recognitio pro vestiaria S. Laurentii, hospicii sciti in parrochia S. Genesii, in librata domini cardinalis Fuxi, confrontatum ab una parte cum carreria recta S. Clare (Brèves de F. Bertrand, fol. 153, minutes de M° Antiq).

1459. Carreria S. Clare per quam itur ad portale Mahanesii (Arch. de Vaucl., notaires fonds Pons n° 24, fol. 354).

1466. Hospicium in par. S. Genesii in librata bone memorie cardinalis Vivariensis, confrontatum ab una parte cum hospicio parve librate dicti cardinalis (Arch. de Vaucl., H, Ste-Claire, n° 15).

1473. 29 novembre. Hospicium in par. N. D. de Principali, in carreria S. Clare tendente de librata de Viviers apud carreriam Parvi Paradisi (Brèves de J. de Gareto, fol. 111, minutes de M° Antiq).

TRANSVERSIA **SANCTI CRESPINI.**

Ruelle venant aboutir à la rue des Teinturiers.

1500. 12 novembre. Hospicium in par. S. Genesii in carreria portalis Ymberti extra portale pictum, confrontatum ab oriente cum transversia S. Crespini, a meridie cum dicta carreria publica (Brèves de P. de Gareto, minutes de M° Antiq).

PLANUM **SANCTI DESIDERII.**

En 1308, à la demande de l'évêque, le roi Charles de Provence défend de faire, dans le cimetière de Saint-Pierre ou tous autres, aucun encan ou vente de marchandises : dorénavant ces opérations se feront *ad planum S. Desiderii,* sur la place Saint-Didier (Arch. de Vaucl., G. chap. Saint-Pierre, n° 34).

1481. 21 avril. Nobilis Bartholomeus de Falcono *toue* à Stephanus Monachi barbitonsor, hospicium in carreria platee S Desiderii ante diversorium duorum Falconum, confrontatum ab oriente cum dicta carreria, ab occidente cum collegio studentium S. Michaelis (Brèves de J. de Gareto, fol. 172, minutes de M° Antiq).

CARRERIA ECCLESIE **SANCTI DOMINICI.**

La *rue de l'église de Saint-Dominique* nous paraît être la rue Annannelle.

Digitized by Google

1329. 25 mai. Actum Avinione in hospicio Hugonis de Bracchio, in quo dictus dominus senescallus [Provincie] hospitatur, prope locum seu carreriam ecclesie S. Dominici (Labande, documents relatifs aux segueuries de Menton, Roquebrune et la Turbie, p. 235 et 236).

Rue **SAINT-ETIENNE.**

Cette rue au XV[e] siècle est dénommée *la rue allant de l'hôtellerie des balances à l'église Saint-Étienne.*

1496. 21 mai. Hospicium in carreria tendente de hostalleria sive diversorio balansarum versum ecclesiam S. Stephani (Arch. de Vaucl., notaires fonds Pons, n° 84).

Rue **SAINT-EUTROPE,** vide carreria de **JUGONO.**

Carreria **SANCTI-GENESII.**

Le nom de *rue de Saint-Genies* est donné tantôt à la rue Bonneterie, tantôt à la rue Rouge. L'église Saint-Genies, complètement reconstruite au XVIII[e] siècle, est devenue la bourse de commerce.

1408. Hospicium in carreria S. Genesii confrontatum ab una parte versus portale Ymberti cum hospicio heredum Poncii Grossi, ab alia parte cum carreria que vadit ad Pinhotam (Bibl. d'Avignon, ms. 2487, fol. 63).

1547. Carreria S. Genesii seu du Sauvaige per quam itur de Bonetaria ad Cambia (Arch. de Vaucl., archevêché G, 134, fol. 120).

Carreria **SANCTI JOHANNIS IHEROSOLIMITANI.**

La rue de Saint-Jean de Jérusalem aboutissait au portail Briançon dont elle porte parfois le nom (actuellement rue Sainte-Praxède).

1364. Carreria S. Johannis Hierosolimitani sive de Briansono (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 132).

1366. Hospicium in carreria retro ecclesiam S. Johannis Ierosolimitani in quadam transversia publica a carreria recta et publica ad domum domini cardinalis Guillelmi Judicis. — Hospicia sita in transversia transeunte appellata retro Templum que est retro et post ecclesiam S. Johannis Ierosolimitani a parte merididiei juxta hospicia cardinalis Guillelmi Judicis (Arch. de Vaucl., G, archevêché 117, fol. 15 et 20).

Digitized by Google

1505, 28 décembre. Hospicium in par. S. Agricoli, in carreria S. Johannis, ante simiterium S. Agricoli, confrontatum ab occidente cum hospicio preceptorie S. Johannis Iherosolimitani, a borea recto cum dicta carreria (Brèves de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

CARRERIA **SANCTI JOHANNIS VETERIS ;**

VIDE CARRERIA **LIBRATE FLORENCIE.**

PLATEA **SANCTI LAZARI.**

La place entre la porte et l'hôpital Saint-Lazare servait de lieu d'exécution pour les criminels et d'exposition pour leurs restes. Ce lieu s'appelait le *peyron où se fay la justicia*.

1392. Item la filha de Johan Rollet, sabatier, per una vinha de doas eminadas, pausada en lo territori apelat al peyron ou se fay la justicia de la ciutat, qu'es contronta am lo gran cami(n) que vay à Carpentras... allas dichas donas fay cascun an de censa VI s. torn. (Arch. de Vaucl., H, Visitandines de St-Georges, n° 15, fol 73).

1418. Platea existens ante ecclesiam S Lazari ubi consuetum est est ponere carteria hominum qui excarteyrantur (Bibl. d'Avignon ms. n° 2467, fol. 31).

CARRERIA **SANCTI MARCI.**

L'hôtellerie de Saint-Marc se trouvait à l'entrée de la rue Servellerie ou Boquerie allant du masel à Saint-Martial, d'ou le nom de rue Saint Marc donné parfois à cette artère.

1379. 7 août. Hospicium in par. S. Deriderii in carreria S. Marchi qua tenditur de magno Macello ad S. Martialem (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de Me Antiq).

1484. 18 septembre. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria publica diversorii S. Marchi vulgariter nuncupata carreria Bocharie (Étendues de P. de Petra, p. 345, minutes de Me Antiq).

1508. 26 janvier. Domus in par. S. Desiderii in carreria appelata la Servaliera, alias de sainct March (Brèves de G. Regis, minutes de Me Antiq).

1509. Hospicium in par. S. Desiderii et in carreria Bocherie antique vulgo dicta de sainct March. (Étendues de G. Regis, fol. 67, minutes de Me Antiq).

1703. Maison contre la grande porte de l'église des Jésuites faisant le coin de deux rues une, de S. Marc allant de ladite église à S. Martial, et l'autre des Masses allant de l'église au grand collège S. Nicolas (Arch. de Vaucl., D, n° 208, fol. 18).

Digitized by Google

PLANUM **SANCTI-MICHAELIS.**

Place Saint-Michel ou du Corps-Saint.

1506. 27 avril. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Corporis Sancti alias dicta plani S. Michaelis (Brèves de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

PLATEA **SANCTI PETRIS.**

La *place Saint-Pierre* devient plus tard la place de la cour temporelle.

1185. août. Facta est venditio ista in platea S. Petri sub ulmo (Labande, cartulaire des hospitaliers, p. 20).

CARRERIA **SANCTE-PRAXEDIS.**

La *rue Sainte-Praxède* tira ce nom du couvent où s'intallèrent en 1398 les religieuses, émigrant de la tour d'Espagne, dans une maison qui avait été donnée au chapitre de l'église de Narbonne par Guillaume de la Jugie, alors archevêque de Narbonne, le 31 décembre 1372, et échangée par Benoît XIII contre un prieuré le 19 juillet 1398 (Arch. de Vaucl., H, Sainte-Praxède, n° 50).

1422. Hospicium in carreria monasterii S. Praxedis alias Hyspanie (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Agricol, n° 48, fol. 165).

1484. 11 mars. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria tendente de ecclesia S. Agricoli ad monasterium S. Praxedis, confrontatum ab oriente cum dicta carreria publica, ab occidente et a meridie cum hospicio nobilis Anthonii Buzaffi, olim hospitali et eciam ab occidente cum carreria licearum, a borea recto cum hospicio Anthonii Johannis presbiteri in ecclesia S. Agricoli (Brèves de J. de Gareto, minutes de Me Antiq).

CARRERIA **SANCTE TRINITATIS.**

La *rue de la Trinité* était la rue des Allemands ou de l'Hôpital, allant du portail Matheron à l'hôpital de la Trinité ou Sainte-Marthe.

1471. Hospicium in burgo vinearum confrontatum cum carreria tendente de carreria Carraterie ad carreriam magnam Sancte Trinitatis (Arch. de Vaucl., notaires fonds Pons, n° 8, fol. 91).

Digitized by Google

CARRERIA **SARRALHERIE.**

La *rue de la Figuyera* (rue Figuière actuelle), tirait son nom de la maison dite de la Figuière qui avoisinait en 1463 le four de Saint-Bénézet, et appartenait à Jean Chalvet, surnommé de la Figuieyra.

Du corps de métier qui y exerçait son industrie, elle était appellée *rue de Saralherie.*

Exceptionnellement elle est confondue avec la Garlanderie.

1441. 19 novembre. Hospicium in par N. D. de Principali, vocatum de la Figuière, confrontatum cum carreria publica faciente cantonum Serralherie et transversia qua itur de Serralheria apud Principalem (Étendus de J. Morelli, fol. 24, minutes de M[e] Antiq).

1463. Hospicium in par. N. D. de Principali in transversia retro ecclesiam S. Anthonii per quam itur ad Carellum, confrontatum ab una parte cum furno S. Benedicti, nunc Johannis Chalveti, alias de la Figuieyra, furnerii, ab alia parte cum curte hospicii nobilis Gerardi de Sadone (Arch de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 42, fol. 84).

1485. Hospicium in par. S. Desiderii in carreria Sarralherie confrontatum cum preceptoria S. Anthonii (Étendues de D. Clerici, minutes de M[e] Vincenti).

1499. Hospicium in par. B. M. de Principali in carreria de la Garlanderia alias Serrelherie (Arch. de Vaucl., D, n° 210, fol. 13).

XV-XVI[e]. Carreria Seralherie sive furni de la Figuière (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 22, fol. 99).

1502. Hospicium in par. B. M. de Principali in carreria antiquitus vocata la Garlandarie nunc vero la Saralherie (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 250).

CARRERIA **SAUNARIE.**

L'antique *Salnaria* allait du grand masel au portail Matheron. Ensuite la partie occidentalle de la Saunerie prit le nom d'*Epicerie* ou *Pebrerie* ou *Ferraterie* et le nom de Saunerie resta au tronçon le plus oriental de cette artère,

Exceptionnellement la Saunerie est appelée au XVI[e] siècle rue *puit de la Cadène.*

1258. VII kalen. augusti. Helemosina quam volo incipere in carreria pebrarie seu Speciarie que carreria Salnarie veteris appellatur (Testament de B. de S. Laurent, arch. de Vaucl., hôpital reg. 1724, fol. 2).

1391. Ostal pauzat en la cariera de la Saunaria (Arch. de Vaucl., hôpital, fusterie rég. 1812, fol. 21).

Digitized by Google

1433. 4 septembre. Hospicium in carreria Saunerie inter duo portalia confrontatum a parte ante cum carreria publica tendente ad portale Matharoni et a parte retro cum hospitali de Dijono (Brèves de G. Jalini, minutes de M[e] Antiq).

1477. Hospicium in carreria Saunarie confrontatum cum platea dicte carrerie in qua est puteus (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 68, fol. 105).

1503. Domus in par. S. Petri in carreria Saunarie sive puthei Cathene (Étendues de J. de Gareto, fol. 182, minutes de M[e] Antiq).

Rue du **SAUVAGE**.

La *rue de la taverne de l'homme Sauvage* allait de la Principale à la place Saint-Didier : sa partie inférieure se confondait avec la rue de N. D. de l'Espérance, aussi cette dernière rue est parfois dénommée rue du Sauvage.

Au XVI[e] siècle la Bonneterie, du surnom d'un de ses habitants, prenait aussi parfois la dénomination de *rue du Sauvaige*.

A. 1406. 21 avril. Hospicium vocatum home sauvage cum taberna contigua in par. N. D. de Principali (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. n° 82, brèves de P. Garnety).

1464. Hospicium in carreria hominis Salvagii sive B. M. de Speranza (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 41, fol. 52).

1668. Rue du Sauvage sive de N. D. de l'Espérance (*Ibidem*, G, chap. métrop. n° 134, fol. 116).

B. — 1573. Domus vocata du Sauvaige in carreria antiquitus appellata Pellipparie sive N. D. d'Esperanza, confrontatum a borea cum carreria du Sauvaige per quam itur de la Boneteria ad ecclesiam S, Genesii. *Cette maison avait appartenu à* Johannes Perusini aromatarius alias Sauvaige (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop n° 134, fol. 380).

1578. Maison rue Bonneterie sive Sauvaige (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 119, fol. 174).

Carreria del **SAUZE**.

La *rue del Sauze* ou *des Sauses* (rue des *de Saze* ou *de Sade*) : nom qui est parfois donné à la rue Dorée au XV[e] siècle.

Vers la rue del Sauze venait aboutir la ruelle dite de *Verdayne*.

1451. 11 octobre. Domus sita in par. S. Agricoli in carreria del Sauze (Brèves de J. Mondanelli, minutes de M[e] Vincenti).

1455. 11 septembre. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria vulgariter appellata de la Verdayna, una cum tinali de retro et aliis mansionibus usque ad carreriam appellatam Planis Salicis (Étendues de P. de Porta, fol. 187, minutes de M[e] Antiq).

1577. Carreria antiquitus appellata des Sauses nunc vero de Gadaigne (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. n° 134, fol. 503).

Digitized by Google

CARRERIA **SCOLARUM.**

Au XIII[e] siècle les écoles d'Avignon étaient dans une rue allant du puit des bœufs à l'église de la Magdeleine. Dans le cours du XIV[e] siècle les écoles ayant été transportées dans la rue des Vieilles-Études actuelle, la *carreria Scolarum* prit le nom de *carreria Clavium* (vide carreria Clavium).

1385. Hospicium in carreria clavium antiquitus appellata Scolarum (Arch. de Vaucl., série H, Ste-Catherine, n° 55).

CARRERIA **SCOLE JUDEORUM.**

La *rue ou place de l'école des juifs* était le planet se trouvant dans la Juiverie devant la Synagogue. C'est dans la synagogue que se donnait l'enseignement aux enfants Israélites.

1374. Hospicium in Judearia retro scolas sive Synagogam (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Didier, n° 52).

1374. 15 février. Hospicium situm in carreria seu curte scolarum judeorum (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 259).

1427. 19 mai. Duo loca ad sedendum scita in judearia et in scolis mulierum (Brèves de V. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1462. 11 août. ***Emprunt de 150 florins fait par la communauté des Juifs.***

Actum in scholis judeorum super bardatum superius subtus trilhias, presentibus Dominico de Romigas barbitonsore ville Salonis diocesis Trophimi de Arelate neophita, habitatore Avinion. (Brèves Bon de Blengeriis, minutes de M[e] Antiq).

1484. 19 juillet. Ysaac Naqueti et Mosse ejus filius vendiderunt Ysaac Habraham judeo de Arelate, habitatori Avinionis, quamdam sedem pro sedendo sitam in scollis judeorum presentis civitatis Avin. ad manum sinistram intrando juxta scollas, confrontatam ad manum dextram cum sede Durandi d'Anduze, et ad manum sinistram cum sede Mosse de Sostal, et hoc pro precio fl. quatuor (Brèves de B. de Blengeriis, minutes de M[e] Antiq).

1499. 28 août. Abraham Ferrussol *échange* unum locum sive liocam sitam in scola sive synogoga judeorum superiori hominum, confrontatam a parte dextra cum lioca Jacob de Cavalhone, unacum una lioca Crescas de Vitri confrontata a manu dextra cum introytu porte dicte scole, a manu sinistra cum lioca Ysraelis de Salves (Brèves de J. de Gareto, fol 682, minutes de M[e] Antiq).

CARRERIA **SERRALHERIE,** VIDE CARRERIA **SARRALHERIE.**

Digitized by Google

CARRERIA **SERVELHERIE.**

La rue de la *Servellerie* tirait son nom de l'auberge postribuleuse de la *Servelheria*, c'était le commencement de la rue Boquerie.

1363. Hospicium in platea portalis Boquerii in par. S. Agricoli, confrontatum ab oriente cum carreria Bocarie, ab occidente cum hospicio Catherine filie et heredis Bonacursi Raynerii, alias dicti Serveleyre, de Pistorio, uxoris Nicolai Amanati de Florencia albergarii (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 132, fol. 91).

1474. 21 juin. Franciscus Morini, notarius, *fait une reconnaissance à l'œuvre du pont pour un jardin* prope carreriam Bocarie alias Serveliere (Arch. de Vaucl., hôpital, comptes du pont, fol. 139).

1492 26 avril. Bartholomeus de Riguetis prior conventus predicatorum *fait une reconnaissance à l'œuvre du pont pour :* domus paterna in carreria Servelherie subtus hospicium S. Marci, confrontata ab una parte cum duabus carreriis, videlicet carreria stupharum mulierum et alia carreria media inter ipsum et domum nobilium Brancassiorum domicellorum (Arch. de Vaucl., hôpital, comptes du Pont).

1533. Pars diversorii beate Marie Magdalenes sita in par. S. Desiderii et carreria portalis Boquerii que pars confrontatur ab oriente cum viridario quod olim erat de pertinenciis stupharum Servellerie, a meridie cum parvis liceis (Arch. de Vaucl., D, 211, fol. 102).

1555. Casale in par. S. Agricoli ante collegium S. Martialis ac (in) carreriis licearum antiquarum et de la Serveliere et juxta portale Boquerii, confrontatum ab oriente cum carreria de la Serveliere, a meridie cum liceis antiquis, a borea cum domo Francisci Doyni, Sorgia sive Durensola in medio, ab occidente cum hospitali S. Martialis (Arch. de Vaucl., D, 211, fol. 75).

CARRERIA **SERVI.**

La *rue du Serf* était derrière les grands Carmes, entre la Carreterie et les Infirmières.

1376. 5 février. Hospicium in par. S. Simphoriani versus infirmerias in carreria sive transversia vocata de Servo (Brèves de P. Bassinelli, fol. 22, minutes de M° Antiq).

1437. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Servi, confrontatum cum duabus plateis conventus Carmelitarum (Arch. de Vaucl., H, grands Carmes, n° 1).

1439. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria antiquitus vocata Penitenciariorum prope Ecclesiam conventus Carmelitarum, confrontatum cum carreria publica dicta de Servo (Arch. de Vaucl., H, Grands Carmes, n° 1).

1440. 5 octobre. Hospicium in par. S. Simphoriani confrontatum a solis ortu cum transversia transeunt vulgariter nuncupata del sers. et a parte ante cum carreria Infirmeriarum (Brèves de S. Stephani, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

SEXTARIUM ET CARRERIA SEXTARII.

Le *vieux Sextier* du XIII[e] siècle se trouvait au sommet de la rue Argenterie vieille (Bancasse actuelle). Il communiquait par une petite place avec le Change, mais n'avait aucune issue sur la *Salnerie* ou *Epicerie* (rue des Marchands). Au commencement du XV[e] siècle le *Sextier neuf* était près de l'église S. Genies.

A la fin du XV[e] siècle le Sestier se trouvait à côté de l'église Saint-Genies, au coin de la rue actuelle du Vieux-Sextier, vers la rue Rouge : à ce point il bouchait complètement la rue du Vieux-Sextier. On y aboutissait du côte de la Principale par la Fernerie, du côte de Saint-Geniès par une impasse venant de la *Pelleterie* ou rue des Fourbisseurs, du nord par une autre impasse venant de la rue Rappe, dite *impasse de la petite porte du Sextier*. La dénomination de *rue du Vieux-Sextier* était donnée à la rue de l'Argenterie vieille, et au XVI-XVII[e] siècle à la rue Rappe. La rue du Sextier neuf était la rue Rouge.

Au XVI[e] siècle on appelle aussi parfois rue du Sextier la *Pelleterie* (rue des Fourbisseurs).

Le Sextier fut transporté en 1760 près de la place Pie au n° 25-27 de l'actuelle rue du Vieux-Sextier.

A. 1233. Idem habet commune..... domum sextarii cum sextairalagio (Inventaire des biens de la ville, XXXIII, in arch. de la ville, AA, n° 1, fol. 125-128).

1293. XVI kalen. decembris. Stare quod habeo in par. S. Petri ante puteum de Cestario (Testament de J. de S. Egidio, in arch. de Vaucl., hôpital, reg. 1724, fol. 8).

1329. Domus Sestarii in qua jus ipsius Sestarii recolligitur cum carcere existente in illo (Arch. des Bouches-du-Rhône, B, 1735, fol. 1).

1370. Hospicium in carreria Draperie prope sestarium in par. N. D. de Principali (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 38).

1384. Ostal pauzat sus lo canton de la Ferrataria davant lo Sestier viel (*Ibidem*, hôpital fusterie, reg. 1811, fol. 292).

1427. 2 septembre. Hospicium in par. N. D. de Principali quod vocatur Sestarium Antiquum, quod confrontatur a parte ante cum carreria publica qua itur de Speciaria versus magna Cambia, a parte retro cum carreria Draparie et Ferraterie (Étendues de V. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1440. Apotheca in par. S. Petri in Ferrateria, prope Sestarium antiquum cum duabus crotis retro dictam apothecam, confrontata a parte cum dicta carreria et ab alia parte cum quadam parva platea Sestarii Antiqui (Brèves de V. de Briende, minutes de M[e] Antiq).

1465. Hospicium in par. S. Petri confrontatum ab oriente cum hospicio heredum Anthonii de Novo, condam telaterii et ferraterii, a meridie cum hospicio Gabrielis de Ambrosiis mercatoris et campsoris, ab occidente cum modica pla-

Digitized by Google

tea domus heredum Elziarii de Monis condam mercerii, que solebat dici Sestarium antiquum, a borea recto cum carreria Ferr[at]erie que tendit ab oriente ad carreriam Speciarie, ab occidente apud magnum macellum (Étendues de J. de Briende, fol. 382, minutes de M° Antiq).

1467. 13 mai. Hospicium in par. B. M. de Principali in carreria Sestarii antiqui sive Argentarie antique quod est nobilis Gabrielis de Ambrosiis (Brèves de B de Blengeriis, minutes de M° Antiq).

1484. 8 mars. Bartholomeus de Bondelmond campsor dirigendo nonnulla sua verba erga Vincencium Tarygo, eidem intimavit quod ipse emit a Petro de Damyanis duas partes indivisas cujusdam hospicii sui sit Avinioni in parrochia beate Marie de Principali vulgariter nuncupati sestarii antiqui (*Ibidem*).

1495. 6 janvier. Retrocurtis in qua est unus putheus in par. N. D. de Principali in carreria Sextarii non transeunte (Brèves de J. de Gaaeto, minutes de M° Antiq).

1505. 15 mars. Hospicium partim in par. S. Petri partim in par. beate Marie de Principali, in carreria Ferraterie partim, et partim in carreria Sextarii antiqui tendente de carreria Speciarie ad carreriam Cambiorum, confrontatum a borea recto cum carreria Ferraterie, a meridie cum carreria Sextarii antiqui, ab occidente cum quadam parva platea sive carreria et cum hospicio Johannis Pute (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

B. — 1408. Hospicium in par. S. Genesii, confrontatum cum Sistario novo et cum hospicio ecclesie predicte (Arch. de Vaucl., H. Ste Claire, n° 9, fol. 177).

1409. Transversia sita ante portam Sestarii novi, scilicet inter cimiterium S. Genesii et carreriam Speciarie (*Ibidem*, G, chap. S. Pierre, n° 41).

1444. 17 novembre. Petrus de Blengeriis, notarius, *fait une reconnaissance* pro hospicio in par. B. M. de Principali, in carreria Sestarii veteris, confrontatum ab una parte cum dicta carreria publica, ab alia parte confrontatur se cercuendo cum hospicio jamdicti Huppini, ab alia parte videlicet de dicta domo dicti Huppini usque ad carreriam Sestarii novi in quo exitus est ipsius domus posterior confrontatur cum domo Johannis de Brancassiis (Étendues de J. Morelli, minutes de M° Antiq).

1473. Hospicium in par. S. Genesii in transversia non transeunte que est ante Sestarium a parte judee confrontatum ab occidente cum hospicio heredum domini Leboris (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 61, fol. 148).

1481. 4 janvier. Hospicium in par. S. Petri in carreria vulgariter dicta lo Sestier vielh, confrontatum a parte ante cum dicta carreria, a parte retro cum platea Sextarii novi et hospicio Bonifacii de Blengeriis notarii (Brèves de G, Morelli, fol. 30, minutes de M° Antiq).

1500. 28 mars. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Sextarii tendente de carreria Cambiorum ad ecclesiam S. Genesii, confrontatum ab oriente cum claustro dicte ecclesie et cum quodam introytu dicti claustri, ab occidente cum carreria publica tendente ad Sextarium vocata la Ferneria, a meridide cum dicta carreria publica tendente de carreria Cambiorum ad ecclesiam S. Genesii, a borea recto cum Sextario. *Une partie de cette maison devait une cense de 15 florins 8 gros* vestiario S. Michaelis de Frigoleto (J. de Gareto, brèves, fol. 225, étendues fol. 123, minutes de M° Antiq).

1547. Carreria du Sestier qua itur de Speciaria au Sauvaige (Arch. de Vaucl., G, archevêché 134, fol. 26).

Digitized by Google

1742. Maison rue de la Rappe, paroisse de la Principal, confrontant ladite rue traverse de la petite porte du Sextier (Arch de Vaucl., H, Célestins de Gentilly, n° 22, fol. 28).

1752. Rue anciennement appelée du Sextier vieux à présent du Puy de la Rappe (*Ibidem*, fol. 29).

1760. 21 janvier. Le conseil décide de transporter le Sestier sous les arcs de la place Pie (Arch. de la ville, délib. du conseil, t. 47, fol. 77 et 128).

Transversia **SICARDORUM.**

La rue ou une partie de la rue Grande-Meuse.

1465. 5 novembre. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Sicardorum confrontatum cum transversia de Agrifolio (Brèves de G. Morelli, fol. 218, minutes de M° Antiq).

1470. Hospicium in par. S. Genesii inter transversias sive carrerias de Agrifolio et Sicardorum (*Ibidem*, fol. 87).

Transversia de **SORDAT.**

La traverse *de Sordat* était dans le bourg des vignes de la paroisse Saint-Pierre.

Une autre traverse dite *de Sordes* ou *de Pierre Sordes* était en dehors du portail des Infirmières.

A. 1492. 18 avril. Transversia de Sordat in burgo vinearum (Brèves de B. Molerii, minutes de M° Vincenti).

B. 1422. Transversia de Sordes vel Petri Sordeti extra portale Infirmeriarum (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Agricol, n° 38, fol. 177 et n° 39, fol. 192).

Carreria **SPECIARIE.**

La rue de l'ancienne Saunerie allait du masel au portail Matheron.

A la fin du XIII° siècle la partie occidentale de cette rue est devenue la *Messaria* ou *Polasseria ;* la partie médiane est la *Speciaria* ou *Pebraria* ou *Apothecaria* (rue des Epiciers, pebriers ou apothicaires) qui se subdivise ensuite en deux : la Ferraterie au couchant, l'Epicerie au levant ; la Saunerie commençait alors au cimetière de Saint-Pierre (place Carnot).

1258. VIII kalen. augusti. Helemosina quam volo incipere in carreria Pebrarie seu Speciarie que carreria Salnarie veteris appellatur (Testament de Bertrand de S. Laurent, in Arch. de Vaucl., hôpital reg. 1724, fol. 2).

Digitized by Google

1263. XIX kalen. septembris. Homines carrerie Hapotecarie seu Speciarie, seu carrerie Saunarie condam, elegerunt in baiulos dicte carrerie Petrum de Gorda et Durantum Archerium (Electio baiulorum Speciarie, *ibidem*, fol. 3).

1357. Hospicium in capite Speciarie versus macellum S. Petri (Arch. de Vaucl., H. Cordeliers, n° 14).

1392. Item Katerina molhier de Johan Delona, sargent d'armas, per un ostal pausat prop la emagena de sancta Maria, de la Especiaria, en la cariera drecha ou hom vay a nostra dona d'Esperansa, en la dicha festa a las sobre dichas donas fay cascun an I gr. (Arch. de Vaucl , H. visitandines de S. Georges, terrier des Repenties, fol. 79).

1420. Hospicium in carreria Speciarie ante judeam confrontatum cum hospicio vocato la Campane sive taberna (Brèves de V. de Briende, fol. 46, minutes de M° Antiq).

1485. 14 juillet. Actum in carreria publica Espisserie ante domum Anthonii Galiani (Brèves de M. Chamueux, minutes de M° Antiq).

1500. 5 juillet. Domus loco dicto à l'Espiciarie que domus vocatur du Cheval Negre (Arch. de Vaucl. duché de Caderousse, n° 267).

Transversia del **STEL.**

Traverse dans le *Stellum superius* venant aboutir à la rue allant du couvent des frères Prêcheurs à la tour S. Jean, au bout de la rue Annannelle.

1444. Carreria retro predicatores tendens versus turrim S. Johannis confrontata cum quadam transversia vocata del Stel (Arch. de Vaucl., chap. métrop., G, 86).

Platea **STUDII NOVI.**

C'est la place actuelle des Études. En 1420, l'hôpital des Orphelins du Jujon ou du Pont Fract vend l'ancienne livrée de Giffon pour y installer l'Université.

Cependant en 1467 le droit canon s'enseignait encore dans des écoles situées devant le palais des papes probablement dans l'ancienne livrée de Mirault.

1420. 28 février. *Vente à l'Université d'Avignon par les recteurs de l'hôpital de Jujon de l'ancienne livrée du cardinal de Giffon* (Arch. de la ville, GG, instruction publique, collèges).

1424. Hospicium confrontatum cum platea Studii Avinionensis ab alia parte cum hospicio ad signum Falconis (Arch. de Vaucl., H. Ste-Catherine, n° 50).

1467. 22 mars. Acta fuerunt hec Avinione ante palacium apostolicum D. N. pape juxta sive ante scolas ubi legitur jus canonicum (Arch. de la ville, botte 23, pièce 28).

Digitized by Google

1641. 13 juillet. Du mandement de Mgr illustrissime Frédéric Sforza.... vicelégat... sont faictes inhibitions et deffenses à cry public son de trompe précédant par toutz les lieux et carrefours d'Avignon que besoin sera, et par affixion des présentes que sera faicte aux places publiques, à toutes et chascunes des personnes de quelle qualité et condition que soint, de n'aller vuider le ventre st porter aucunes immo(n)dices pierres et terre devant et dans la place de Estudes de ladicte université, attanter ny innover aulcune chose directement ny par indirect, à peyne d'un escu payable chacune fois par les contrevenants et applicable moytié à la Rév. chambre et l'aultre moytié au dénonciant.

En oultre soit inhibé et deffendu soubz la mesme peyne à toutes personnes de quelle qualité ou condition que soint, de jouer aux boules ny aultre jeu dans ladite place de ladite université pendant que MM. les Régents lisent (Arch. de Vaucl., série D, n° 15).

Carreria **STUDII VETERIS.**

L'ancienne université au XIV^e^ siècle était dans la rue de *Vieilles-Études*, devant le jardin du collège Saint-Martial.

Antérieurement les écoles étaient dans la *carreria Clavium*.

1365. Carreria studii magni (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Agricol, 1 bis, p. 60, inventaire de 1753).

1389. Maison hors le portail Boquier vers les grandes écoles (*Ibidem*, p. 110).

1441. 15 janvier. Hospicium in par. S. Desiderii et in carreria portalis Boquerii. juxta studia antiqua confrontatum a borea recto cum viridario collegii S. Martialis, a solis occasu cum carreria portalis Boquerii .. (Brèves de F. Bertrand, minutes de M^e^ Antiq).

Carreria **STUPHARUM.**

A. *Étuves du portail Imbert*. Ce seraient les plus anciennes, nous les trouvons mentionnées au début du XIII^e^ siècle. Elles étaient situées entre les portails Imbert et Mahanen sur le bord de la Sorgue vers les Célestins.

B. *Étuves des juifs*. Nous trouvons signalés dans la juiverie en 1245, les *bains des juifs : balnea judeorum*. Au XIV^e^ siècle il n'en est plus question.

C. *Étuves du portail Matheron dites de la Pierre*. Elles étaient situées paroisse Saint-Symphorien, entre les portails Matheron et des Infirmières, en dehors des remparts, le long du fossé antique, en face du planet des Carmes. La traverse ou ruelle venant de la Carreterie qui y conduisait s'appelait *rue de la Pierre*.

Digitized by Google

D. *Étuves de la porte Eyguière*. Situées à côté de la porte Eyguière, elles sont signalées au XIV^e^ siècle.

E. *Étuves de la Servellerie au portail Boquier*. Elles étaient sur le bord de la Sorgue à l'intérieur des remparts anciens avec deux issues, l'une sur la Sorgue, l'autre sur la rue de la Servellerie ou du portail Boquier. En face et de l'autre côté de la rue, un industriel ouvrit passagèrement au XV^e^ siècle les étuves non postribuleuses du Heaulme.

F. *Étuves du plan du Saule*. En 1429 elles sont signalées comme ayant autrefois existées.

G. *Étuves du Pont-Traucat*. Situées à côté des Augustins dans le Bourg-neuf ou quartier postribulaire, elles appartinrent longtemps aux nobles Buzaffi.

H. *Étuves des Miracles*. Elles étaient à l'Estel supérieur, vers le port des Peyriers et l'église de N. D. des Miracles.

A. *Stuphe portalis Ymberti*.

1228. Hospicium ad portale Mahanesii confrontatum ab oriente cum orto balneorum (Bibl. d'Avignon, ms. 2095, pièce n° 1).

1283. idiis octobris. Cum fratres minores intenderent facere carreriam sionam et transitum sionum et de sions ad tranceundum de liceis inter portale Ymberti et portale Maghanesii versus carreriam de balneis veteribus, per quodam stare in par. B. M. de principali, confrontatum a meridie cum locali ambarriorum quod pro dominis civitatis Avin. possidetur... (Arch. de Vaucl., série H, Ste-Catherine, n° 46).

1446. Carreria badi Brunel tendens de portali Imberti antiquo ad ecclesiam fratrum minorum (Arch. de Vaucl., notaires, BB, n° 5, fol 150).

B. *Stuphe judeorum*.

1245. 9 septembre. Item VIII sol. melgoriensium quos servit Salomon, judeus, de Vivariis, pro stari suo quod est in par. S. Petri et habit consortes a circio et ab occidente carrerias, ab oriente balnea judeorum (Labande, cartulaire des hospitaliers d'Avignon, p. 263).

C. *Stuphe de Petra*.

1346. Hospicium extra portale Matharonum in transversia balneorum, confrontatum cum ambario civitatis (Hrch. de Vaucl., série H, Ste-Praxède, n° 58).

1363. Hospicium in parrochia S. Simphoriani extra portale Infirmeriarum in carreria Stuparum (Arch. de Vaucl., série H, Ste-Catherine, n° 54).

1377. Hospicium in par. S. Simphoriani extra portalia Matharonis et Infirmeriarum in carreria Stubarum, confrontatum a parte retro cum meniis antiquis (Arch. de Vaucl., H, Ste-Catherine, n° 54).

1395. Carreria de Stuphis ante hospitale N. D. Majoris (Arch. de Vaucl., série II, fonds de Augustins).

Digitized by Google

1408. Hospicium in par. S. Simphoriani extra et inter portalia Matharonum et Infirmeriarum in carreria Stupharum, confrontatum cum hospitali dicti portalis Matharonum, a parte retro cum vallato antiquo, a parte ante cum carreria Stupharum (Arch. de Vaucl., H, Ste-Claire, n° 9, fol. 56).

1420. 9 novembre. *Le chapitre de St-Didier vend* à Bertus Busaffi hospicium quod fuit Bertrandi de Castronovo, ortholani, in par. S. Simphoriani, in carreria Stupharum de Petra, confrontatum cum hospicio stupharum magistri Petri Girardi et Monete Benedicti (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Didier, n° 51).

1423. 17 septembre. Hospicium inter portalia Mataroni et infirmeriarum prope stuphas lapidis vulgariter nuncupatas, confrontatum cum carreria publica Stupharum, ab alia parte cum vallato ville (Brèves de V. de Briende, minutes de M° Antiq).

1446. 13 mai. Stuffe hominum et mulierum site in par. S. Simphoriani in carreria sive transversia qua itur ab hospitale Lumbardorum ad carreriam Infirmerianum, confrontatum a meridie cum hospicio et viridorio Poncii Blanconi vocato la taverna de la Peyra et a borea recto cum hospicio Berti Buzaffi (Étendues de J. de Briende, fol. 134, minutes de M° Antiq).

1447. Resauput, aquest jort VII de gugliat, de Clemensa estubiera de las estubas de la Peyra per logier de l'ostal davant las estubas VI gr. (Arch. de Vaucl. hôpital, comptes de la Major, rég. 1702, fol. 519).

1448. 7 février. Stuffe hominum et mulierum scite in par. S. Petri apud portale Mataroni, vocate de la Peyra (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antiq, fol. 17).

1460. Avem resauput à VI de mars de Bertomieu que ten las estubas de la Peyra, per logier de l'ostal davant las estubas, II fl. (Arch. de Vaucl., hôpital, comptes de la major, n° 1704, fol. 671).

1470. 31 avril. Hospicia et retrocurtes in quibus sunt stuphe nuncupate de la Pierra tam hominum quam mulierum sita in par. S. Simphoriani et prope ecclesiam Augustinensium, confrontata ab oriente cum quadam androna non transeunte et a carreria Carretarie proveniente, in quaquidem androna sunt due porte dictarum stupharum (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 46).

1485. 18 juillet. Hospicium intersigni Spate in par. S. Simphoriani, in carreria Carretarie, confrontatum a marino cum dicta carreria, et a borea cum stuphis de la pierra, et ab alia parte cum plano Carmelitarum (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

1489. 1 mai. Maria uxor Francisci de Bellosivu medici, ***vend une maison avec jardin et arrière-cour*** in par. S. Simphoriani confrontatam ab oriente cum transversia Stupharum Petre, ab occidente cum carreria Feneterie (Brèves de J. Morelli, fol. 26, minutes de M° Antiq).

D. *Stuphe porte Aquerie.*

1357. Hospicium in par. S. Stephani prope portam Aqueriam in quo sunt stuphe hominum et mulierum (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Pierre, n° 3, fol. 27).

1371. Item a pres Jehan de Roquefort, demoran en l'ostal des estubas de Portiguieras, I canna quciade de tolan, pre fait XVIII s. (*Ibidem*, hôpital, fusterie, cartulaire de Guilhem Vial).

1459. La maison davant las estubas dichas della crotta est louée à Rostaing espiciaire (*Ibidem*, n° 1764, fol. 555).

Digitized by Google

1460. 8 mars. Viridarium sive casale in par. S. Stephani in quo solebant esse stuphe, confrontatum a meridie cum liceis publicis (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 11).

E. *Stuphe Servelerie.*

1353. *Maison confrontant* las estubas del portal Boquier (Arch. de Vaucl., chap. Agricol, G, 1 bis, fol. 107, inventaire de 1753).

1358. Maisons et cours des étuves de Pierre Pons, sergent d'armes de N. S. père le pape (*Ibidem*, p. 242).

1366. Sequitur de censibus in platea portalis Boquerii juxta balnea sive stuphas dicti portalis juxta muros antiquos (*Ibidem*, G, archevêché, n° 117, fol. 14).

1397. Hospicium vocatum hospicium stupharum situm in par. S. Desiderii, apud portale Boquerii in carreria recta dicti portalis.

Hospicium vocatum hostalleria del Helme in carreria recta portalis Boquerii prope dictum portale confrontatum ab una parte cum Sorgia supra dicto hospicio stupharum (*Ibidem*, chap. St-Agricol, G, n° 6).

1427. Hospicium situm in platea portalis Boquerii juxta balnea sive stubas dicti portalis, in quo tenetur hospitaleria sive albergia vocata de Leaume, confrontata a meridie cum quibusdam curti et hospicio Petri Pannerii, mercatoris, in quo sunt balnea sive stube (*Ibidem*, G, chap. metrop., n° 119, fol. 66).

1441. De Jehan de Cassahis, chancelier pour les censes de son hostel qu'il tient dudit hospital, lequel hostel est scitué darrié l'estellerie du Heolmet darier les estuves de la Servelerie XV gr. (*Ibidem*, hôpital, comptes du pont).

1441. *Reconnaissance à l'œuvre du pont d'une maison confrontant* ab oriente cum hospicio Johannis Gosseti hospitis Heolmeti, a meridie cum hospicio stupharum Cervelerie, ab occidente cum casali magistri Anthonii Carbonerii, bedelli studii alme Universitatis (*Ibidem*, comptes de 1441, fol 42).

1458. De Stuphis Servelherie. Item que tota persona de qualque istat ho condicion que sie, saupe que Jenin del Helme, alias de la Servelerie, a fait faire darier son hostal de Helme estubas belas et honestas par estubar donnas honorablas et honestas, las qualas totalmen son desamparadas de las estubas de las hommes de la Serveliera, en las quals se estuban hommes, las qualas estubas de donas en lor intrada devan l'ostal de maitre Anthoni Carbonel, bedel de l'Estudi, per que touta dona honesta que ly plaira de se anar estubar lay poyre anar, car aqui sera recuillida ben et honestemen et bon merchat per donas honestas (Criée de la Cour temporelle, in Girard et Pansier, la Cour temporelle d'Avignon, p. 171).

1463. Recordanza que aquest jort III de setembre 1463 aven logat l'ostal de la Sorga de la Servellerie à dona Gineta que ten la Serveleria per lo pres de V florins (*Ibidem*, hôpital, comptes de la Major, rég. 1702, fol. 651).

1492. 26 août. Bartholomeus de Riguntis, prior conventus fratrum predicatorum recognovit operi pontis domum paternam cum duobus viridariis contiguis in carreria Servelherie subtus hospicium S. Marci, confrontatum ab una parte cum duabus carreriis, videlicet carreria stupharum mulierum et alia carreria media inter ipsum et domum nobilium Brancassiorum domilellorum (*Ibidem*, hôpital, comptes du pont).

Digitized by Google

F. *Stuphe plani Salicis.*

1429. Hospicium in par. S. Genesii et in carreria stupharum plani salicis, confrontatum cum hospicio Anthonii Michaelis et Amorosii Marcuelli, mercatoris et campanerii, sociorum, habitatorum Avinionis, a parte ante cum dicta carreria olim stuffarum (Brèves de F. Bertrand, minutes de Me Antiq).

G. *Stuphe pontis Traucati.*

1435. Gabrielle femme de Jean Fulloni, barbier, sert deux sous de cense pour une maison hors le portail Matheron, confrontant du midi les étuves de Busaffi épicier. — Jean de Saluce, clerc, sert 5 sols de cense pour une maison hors le portail Matheron confrontant par derrière la place des Estubas. — Michel Barthélemy, marchand, sert deux sols de cense pour une maison hors le portail Matheron, derrière les Augustins, confrontant d'une part la rue publique tendant du portail Matheron vers l'hôpital S. Bernard, du levant lupanarium près le Pont-fract, d'autre part les étuves (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Agricol, 1 bis, fol. 296, inventaire de 1753).

1453. 3 novembre. Viridarium in burgueto Augustinensium confrontatum a circio cum platea dicti burgueti per quam tenditur versus stuphas que fuerunt Berthi Buzaffi condam et nunc sunt Thome Buzaffi ejus filii (Brèves de G. Rastelli, fol. 54, minutes de Me Vincenti).

1453. 2 décembre. *Thomas Buzaffi achète le quart indivis d'une maison* vocata S. Martini in carreria Correterie equorum confrontata ab oriente cum viridario stupharum dicti emptoris, ab occidente cum dicta carreria (*Ibidem*).

1466. 5 novembre. *Bertus Bussaphi loue à Catherine la Reyne* domum in quo sunt stufe sitam in par. S. Petri et in introytu burgeti novi prope lo pont traucat (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 4, fol. 101, 2e partie).

1485. 4 mai. *Noble Thomas Buzaffe loue les* stuphe Pontis perforati à Petrus Boerii de Tharascone, *pour un an au prix de cent florins* (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 77, fol. 68).

H. *Stuphe de Miraculis.*

1419. 11 septembre. Martinus Pampareti recepit a Jacota stuberia, de Miraculis pro prima prestancia fl. XII sol. XII (Arch. de Ville, EE, comptes de la guerre des Catalans, fol. 70).

1435. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria recta que transit ante et prope stuffas de Miraculis alias versus portum Peyreriorum (Étendues de J. de Briende, fol. 427, minutes de Me Antiq).

1439. Viridarium in par. S. Agricoli et ad Stellum, versus portale de Miraculis et retro stuphas predicatorum, confrontatum a solis occasu cum carreria versus portale de Miraculis (Brèves de F. Bertrand, minutes de Me Antiq, 2 mars 1439).

1455. 30 octobre. Viridarium in par. S. Agricoli intra muros confrontatum ab una parte cum transversia tendente versus stuphas (Étendues de Stephanus Poysieux, minutes de Me Vincenti).

1475. Petrus Anselme florentinus *loue* quamdam grangiam sitam prope stuphas de Miraculis in loco dicto ad stellum superius et ad portum Peyreriorum (Arch. de Vaucl., G, chap. Métrop., n° 117, fol. 103).

Digitized by Google

SUYNA ANTIQUA.

J'ignore ce qu'était cette *Suyna* qui se trouvait en face du portail Lévêque dans une traverse.

1370. 23 septembre. Habitationes non contigue, ymo quadam transversia protendente de bedali Sorgie in medio, ubi antiquitus erat suyna antiqua, situate in dicta transversia ultra portale Episcopi (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 250).

1372. 20 décembre. Domus et possessiones site versus portale Episcopi ubi antiquitus erat suyna in quadam transversia que non transit confrontata partim cum bedali Sorgie (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 259).

TRANSVERSIA TEMPLI ; VIDE PORTALE TEMPLI.

CARRERIA DE LA TARASCA ; VIDE BURGUS DE LA TARASCA.

CARRERIA DES TIRADORS.

Rue et clos se trouvant hors du portail Matheron vers le Bourgneuf.

1295. II non. julii. Vinea als Tiradors, inter portalla Matharonis, confrontata ab occidente cum camino dels Tiradors (Arch. de Vaucl., H. S. Catherine, n° 49).

1338. V kalen. maii. Ortus exra portale Matharonis in loco dicto als Tiradors (*Ibidem*).

1358. Hospicium in burgo novo in carreria nuncupata als Stiradors [alias Tiradors, alias dels Tiradors] (*Ibidem*).

1366. Ostal al luoc appellat als Tiradors, [in par. S. Petri] confronta an la via publica del Borguet-nou (*Ibidem*, n° 5, fol. 386).

CARRERIA TORNEATORUM ; VIDE CARRERIA DES TOURNEGAIRES.

CARRERIA DES TOURNEGAIRES.

La rue des *Torneatorum* ou *Tournegaires* (des tourneurs) était la rue d'Amphoux. Quelque fois aussi ce nom est donné à la rue Four-de-la-terre.

Digitized by Google

1457. Hospicium in carreria Furni terre alias Torneatorum (Arch. de Vaucl., H. S. Catherine, n° 56).

1462. Hospicium in par. S. Genesii in carreria vulgo dicta des Tournegaires (*Ibidem*, n° 9, fol. 2).

1464. Hospicium in carreria dels Tournegayres retro carreriam Furni terre in par. N. D. de Principali (*Ibidem*, n° 51).

1501. 26 avril. Hospicium in carrerie furni terre sive Torneatorum in par. S. Genesii (Étendues de J. de Gareto, fol. 278, minutes de M° Antiq).

1613. Rue des Tournegayres maintenant dite des Fols (Arch. de Vaucl., H, Ste-Catherine, n° 6, terrier de 1613).

Transversia de la **TORRETA**.

Ruelle venant aboutir à la Banasterie.

1457. 27 janvier. Hospicium in par. S. Simphoriani in transversia que non transit nuncupata Giraudeti alias dicta de la Toreta (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antiq).

1468. Hospicium in carreria Banasterie in transversia vulgo appellata la Turrecte (Arch. de Vaucl., G. chap. S. Pierre, n° 4).

1485. 15 janvier. Hospicium in par. S. Simphoriani, in carreria Banasterie et in quadam transversia nuncupata la Torreta, confrontatum cum casali magestri Mangini Bilhebant (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

Carreria **TRANESIE**.

La rue ainsi dénommée au XIII° siècle était dans la paroisse Saint-Didier, près des Remparts.

1294. XVII kalen. octobris. Petrus Audiberti, corderiùs, dat ad accapitum Raymundo de Sazo, vairerio, stare in par. S. Desiderii, consortes habet a circio stare Johannis Gavoti, ab oriente carreriam Tranessie et stare Guillelmi Petri sartoris, ab alia parte barrium, ab occidente stare uxoris condam Bertrandi Alfanti (Arch. de la ville, boîte 86, pièce 2).

Carreria **PLANI DES TRESQUADOURS**

Place et ruelle de la Juiverie.

1477. 2 février. Hospicium indivisum inter Franciscum Buxi et Ysac Abraham de Largentiera in carreria plani des Tresquadours (Étendues de J. de Gareto, fol. 321, minutes de M° Antiq).

1481. 26 février. Nobilis Franciscus Buxi vend à Samuel Boniac Botarel, juif, medietatem indivisam hospicii cum viridario in par. S. Petri, in carreria Plani des Tresquadours dans la juiverie (Brèves de J. de Gareto, fol. 389, minutes de M° Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **TRIBOLETI.**

La *rue de Tribolet* tirait sa dénomination de la maison dite de Tribolet.

Avec le temps *Tribolet* s'est transformé en *Tremoulet*.

1454. 27 septembre. Hospicium in carreria appellata vulgariter de Tribolet, in par. S. Genesii, confrontatum cum hospicio heredum Johannis Odineti appelato vulgariter Tribolet (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

1461. 6 mars. Stabulum in par. S. Genesii in transversia Vairarie sive Triboleti, confrontatum a meridie cum hospicio Triboleti quod est Jaume filie et heredis Johannis Odineti (*Ibidem*).

1573. Hospicium in carreria tendente du Sestier ad carreria N. D. d'Esperance, confrontatum ab oriente cum carreria de Tribolet (*Ibidem*, G, chap. métrop., n° 134, fol. 375).

1733, Traverse de Trioulet ou Tricoulet (*Ibidem*, n° 141, fol. 193 et 194).

1746. Maison par. S. Genies, rue de la Verrerie antique appelée anciennement la maison de Triboulet (Arch. de Vaucl., H. Célestins de Gentilly, n° 22, fol. 31).

CARRERIA **TRIPARIE.**

A. La *rue Triperie antique* se trouvait en tête de l'Argenterie près le Masel, vers le coin actuel des rues Collège du Roure et Saint-Agricol.

B. Au XVI^e^ siècle la *Triperie* était vers le portail du Pont Fract ou la rue des Trois-Faucons.

C. Au XVIII^e^ siècle, les tripiers avaient transporté leur industrie dans la rue Petite-Calade.

A. — 1352. Carreria Triparie antique juxta capud tinelli cardinalis Guillelmi Judicis (Arch. de Vaucl., G, chap. S. Agricol, n° 4, carton 2).

1373. 6 octobre. In par. S. Agricoli hospicium parvum et antiquum prope libratam cardinalis Guillermi, videlicet prope latrinas novas quas prefatus dominus Cardinalis construere facit in carreria vocata Triparie Antique, confrontatum cum hospicio voca'o de Morerio (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, n° 259).

1446. 7 mars. Hospicium cum forno in carreria magni masselli recta tendente versus carreriam argentarie et in introytu Triperie antique (Brèves de J. de Briende, fol. 29, minutes de M^e^ Antiq).

1481. 9 janvier. Hospicium juxta magnum macellum in par. Agricoli confrontatum a borea recto cum carreria tendente ad ecclesiam S. Agricoli a meridie cum transversia nuncupata la Triparia viella (Brèves de J. Batalhe, minutes de M^e^ Antiq).

Digitized by Google

1481. 21 mars. Tabulla macelli sita in magno macello confrontata cum carreria tendente versus Argenteriam et carreria Triperie antique (Brèves de J. Batalhe, minutes de M[e] Antiq).

1491. Hospicium in carreria Argenterie tendente de Magno Macello ad ecclesiam S. Desiderii et aliud hospicium in quadam androna vocata la Tripperia vielha, confrontatum cum dicta carreria Argentarie (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, 67 bis, fol. 248).

B. — XV-XVI[e] siècle. Hospicium in carreria Pontis Fracti, alias Triparie, confrontatum cum carreria dicti portalis tendente de Jujono versus Celestinos, ab occidente cum Sorgia (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. 22, fol 120).

Nota que à 12 d'avost 1500 mezhoz loz consolz an fach mercat à II massons mestre Johan Chareton et mestre Mengin Felype, mestrez massons, de fayre lo pont de peyre que ez sobre la petyte Sorge, prez de la Tryperya, que va verz lo corz sant entre lo portal de sant Anthoni et lo portal dyt do pont fract, per lo prez de fl. 70 (Arch. de la ville, AA, 150, fol. 167).

«L'an mille et V[c] et ung s'ensuit sela que je Jehannes Octor consierge de la meson de la ville ay fet fere sus le pont de la Triparie du Corsan, et ausi, sela que je ay fet fere au colege de Dijon, et ausi cela sella que ay fet fere à la traverse de Sainct Lorens (Arch. de la Ville, CC, mandat n° 416, du 23 juin 1501).

C. — 1762. 26 février. Mémoire des habitants de la rue Petite Calade au sujet des Tripiers (Arch. de la ville, délib. du conseil, t. 47, fol. 371).

Carreria **TRIUM COLUMBARUM.**

La rue des *Trois-Colombes* tirait son nom de l'auberge à l'enseigne des Trois-Colombes. Elle est dite aussi rue de *Palafernerie du pape* et rue *Vie crose*.

1411. Hospicium situm à las tres Columbas (Arch. de la ville, EE, 741 bis, fol. 25.

1485. Viridarium in par. S. Simphoriani in carreria Trium Columbarum olim hospicium cum retrocurte ubi erat antiquitus diversorium Trium Columbarum, confrontatum ab oriente cum muro antiquo civitatis, ab occidente cum dicta carreria (Brèves de G. Morelli, fol. 37, minutes de M[e] Antiq).

1500. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Trium Columbarum sive Palafrenarie (Arch. de la ville, notaires BB, n° 3, fol. 162).

Carreria **TRIUM PILARIUM.**

La rue des Trois-Pilats est parfois appelée rue de l'Hôpital Saint-Jacques.

1348. Item deu mais Dousalina (de Sazo) que li prestiei (ieu Johan Teisseire) à V jorns del mes d'octembre per far adobar tot lo cubert de la sala et de la cambra que z'es sobre la cariera de l'ostal dals tres pilars : II lb., III s. (Arch. de Vaucl., série E, 158, n° XXXII, livre de comptes de Douseline de Sade).

1376. 22 mars. Hospicium in par. S. Simphoriani ad tria pilaria (Brèves de P. Bassinelli, fol. 47, minutes de M[e] Antiq).

1394. Ostal pauzat à Tres Pilars (Arch. de Vaucl., hôpital fusterie reg. 1812, fol. 38.

Digitized by Google

1501. 12 février. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria Trium-pillarium, prope portale antiquum Infirmeriarum, confrontatum ab oriente cum bedali olim nominato Durensole nunc vero Sorgie nove, ab occidente cum dicta carreria sive platea Trium Pillarium, a meridide cum dicto portali antiquo Infirmeriarum et carreria publica, aborea recto cum viridario Guillelmi Alardi (Brèves de J. de Gareto, fol. 109, minutes de M° Antiq).

Carreria **TRULHACII.**

La rue du *Trulhas* allait de la tour de Troullas à la livrée de Saluces.

1384. Hospicium in carreria de Trulhaco, confrontatum cum hospitali Petito, a parte orientis et a parte occidentis cum dicta carreria (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. 81, minutes de J. Surelli, fol. 11).

1422. Hospicium in par. S. Simphoriani in librata parva cardinalis Vivariensis, confrontatum cum transversia turris Trolhacii, ab alia parte cum carreria publica qua itur versus portam Aurosam, ab alia parte cum hospitali Christi pauperum (Étendues de V. de Briende, fol. 296, minutes de M° Antiq).

1427. 27 août. Casale in par. S. Simphoriani et in carreria vulgariter dicta de Trulhacio et ante viridarium palatii apostolici a parte camere romane, confrontatum versus meridiem cum carreria qua itur de palacio ad Pollaseriam, ab occidente cum carreria Trolhacci (Brèves de F. Bertrand, fol. 114, minutes de M° Antiq).

1470. Carreria Trulhacii tendens de turre Trulhacii ad domum librate Valentinensis (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., 22, fol. 3).

1491. 9 mars. Stabulum cum viridario in par. S. Simphoriani in carreria dicta le tinel subtus turrim de Trohas (Brèves de J. de Gareto, minutes de M° Antiq).

Carreria **URTIGORUM.**

La rue des *Ortigues* était sous le grand masel en tête de l'Argenterie. C'était je crois la même que la rue ou impasse de la maison dite de l'*Amorier*, maison à côté de laquelle au XIV° siècle les d'Ortigues avaient un immeuble.

1390. 19 décembre. Hospicium cum quadam taverna simul contiguis in par. S. Agricoli in carreria Triparie veteris, vocatum hospicium de l'Amorier, confrontatum ab una parte cum hospicio heredum nobilis Urtice licenciati in legibus, ab alia cum hospicio domini Girardi Mercaderii, ab alia cum hospicio Andree de Tysii et cum hospicio Johannis et Ludovici Chalchati, campsorum (Arch. de Vaucl , duché de Caderousse, n° 261).

1391. 15 juillet. Une maison seans à Avignon nomé l'ostel du Morier, près du maisel, joignant d'un costé aus hoirs de messire Urtigue Urtigue, et de l'autre costé à l'ostel qui fut ou est à André de Tiz aboutissant par derrière à l'ostel de Messire Gerart Ternier chevalier (Arch. de Vaucl , duché de Caderousse, 261).

Digitized by Google

1407. Hospicium in par. S. Agricoli subtus magnum macellum in carreria Argentarie Antique, confrontatum cum carreria Urtigorum et cum transversia que tendit versus Tripariam antiquam (Arch., de Vaucl., H, Ste-Claire, nº 9, fol. 119).

PLANUM **USOLORUM.**

Le *plan des Usoli* était en dehors du portail Imbert vieux, vers la Palhasserie.

1376. 16 mai. Hospicium in par. S. Genesii extra portale Imberti in plano Usolorum, confrontatum cum burgo monasterii S. Laurenti (Brèves de P. Bassinelli, minutes de Mᵉ Antiq).

CARRERIA DE LA **VERDAYNA** ; VIDE CARRERIA DEL **SAUZE.**

CARRERIA **VEYRARIE.**

La rue de la *Verrerie* a accompli des migrations multiples :

A. Au XIVᵉ siècle elle vient s'aboucher avec la Corderie, et doit être identifiée avec la Pelisserie. Au XVᵉ siècle avec la Pelisserie elle se transporte dans la Bonneterie actuelle.

B. Au XVᵉ siècle elle est aussi portée comme allant de Saint-Pierre à l'Épicerie ce qui correspondrait avec la rue actuelle de Saint-Pierre. Au XVIIᵉ siècle elle est confondue avec la rue de l'Épicerie.

C. D'autre part elle est identifiée avec la rue *Tribolet*, actuellement rue Tremolet.

D. Enfin elle est aussi confondue avec la rue du *Sauvage* ou de *Notre-Dame de l'Espérance* ou des *Fourbisseurs*.

Toutes ces migrations sont évidemment la conséquence des changements de résidence des représentants du commerce de la Verrerie.

A. 1278. V kalen. martii. Guillelmus Pelegrini appothecarius *vend* hospicium in carreria Vairarie in quo est operatorium Bertrandi Miloni vairarii (Arch. de Vaucl., H, Ste-Catherine, nº 47).

1366. Vayraria antiqua in par. N. D. de Principali (*Ibidem*, G, chap. métrop., nº 9, fol. 355 verso).

1377. 26 mars. Domus in par. S. Genesii in carreria Vayrarie antique (Brèves de Bassinelli, minutes de Mᵉ Vincenti).

Digitized by Google

1375. Philipa, filha que foc de Johan Lartessuch, corderia d'Avinho, molhier de Salvayre Dirison, per un ostal pausat en lo cap de la Corderaria et de la Veyraria... a las dichas donas fay cascun an XL sols. torns. Maistre Peyre Fabre receub la nota de la reconessensa lo XI jorn de decembre l'an MCCCLXXV (Arch. de Vaucl., série H, Visitandines de St-Georges, nº 15, fol. 64).

1381. 11 décembre. Hospicium in par. S. Petri in carreria Speciarie, confrontatum cum carreria Veyrarie antique (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, nº 261).

1391. 23 octobre. Pauletus de Sado *fait une reconnaissance* pro hospicio in par. S. Genesii in carreria Veyrarie et est in dicto hospicio quedam vista surgens in Jusateria (Arch. de Vaucl , duché de Caderousse, nº 252).

1427. Caraeria Pelliparie antique sive Vayrarie (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. nº 117, fol. 58).

1453. Carreria nuncupata Vairarie antique tendens de S. Genesio versus portale Ymberti (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, nº 22, fol. 13).

1498. 26 janvier et 21 février. Hospicium in par. SS. Petri et Genesii, et in carreria Speciarie, confrontatum ab oriente et a borea recto cum carreria Speciarie et cum carreria Vitrerie antique per quam itur de carreria Speciarie ad plateam S. Desiderii, ab occidente cum domo condam Bertrandi Steys, a meridie cum domo Jacobi Peregrini et cum quadam transversia existente ante Sestarium (*alias*, cum quadam transversia tendente a dicto magno hospicio versus ecclesiam parochialem S. Genesii, in qua est unus putheus (Jhs. de Ulmo, brèves suo loco et étendues, fol. 394, minutes de Mᵉ Antiq).

B. 1498. Hospicium in par. S. Petri et in carreria Veyrarie antique, confrontatum ab oriente cum dicta carreria tendente de dicta ecclesia S. Petri versus carreriam Speciarie (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 697, minutes de Mᵉ Antiq).

1651. Maison sise à la paroisse S. Pierre rue de Verrerie vieille ou Espicerie (Arch. de Vaucl., H, Visitandines de S. Georges, nº 1, fol. 179).

C. 1433. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Veyrerie antique alias Triboleti, confrontatum ab occidente cum dicta transversia Triboleti, a meridie cum carreria recta Pellissarie tendente versus portale Ymberti (Étendues de J. de Briende, fol, 377, minutes de Mᵉ Antiq).

1486. Domus in par. S. Genesii in carreria Vitrerie antique, confrontata ab una parte cum carreria Miralharie antique, et de retro cum carreria Judeorum, ab alia parte cum domo magistri Mahneti Crivelherii, ab alia parte cum domo Piliberti de Malaripa, speciatoris (Brèves de Jhs de Ulmo, fol. 140, minutes de Mᵉ Antiq).

1493. 11 décembre. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Vayrarie prope Sextarium (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 46, 477, minutes de Mᵉ Antiq).

D. 1477. 28 avril. Hospicium in par. S. Génesii in carreria Veyrarie alias du Sauvaige, confrontatum ab oriente cum carreria tendente de dicta carreria du Sauvaige ad Sextarium, a meridie cum dicta carreria (Étendues de J. de Gareto, fol. 171, *ibidem*).

Digitized by Google

CARRERIA DICTA **VIA CROSA.**

C'est le nom que portait la *Palafernerie antique* avant que le pape y eut installé ses écuries. Elle allait du portail des Infirmières à la porte Aurose.

1327. Hospicium extra ambariis civitatis in Via Croze per quam itur de portali Infirmeriarum versus Rodanum (Arch. de Vaucl., H, Ste-Praxède, n° 58).

1336. Ortus ad Viam Crosam in par. S. Simphoriani extra portale Infirmeriarum confrontatum cum burgo S. Lazari (*Ibidem*, H, Ste-Catherine, n° 54).

1427. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria qua itur de Portali Infirmeriarum ad portale Aurose vocata Via Crose alias Palafrenaria D. N. pape (*Ibidem*, H, S. Praxède, n° 53).

1461. 12 juillet. Hospicium in par. S. Simphoriani, apud portale Infirmeriarum et in carreria vocata Vie Crose alias Palafrenarie D, N, pape per quam itur ad portale Aurose (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 38, fol. 102).

1506. Carreria Palafrenarie antique sive Vie Crose (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 89, fol. 86).

CARRERIA **VICEGERENTIE.**

La rue de la *Vice-gérence* allait de la Miralherie à la maison de l'auditeur ou vice-gerent de la cour de l'Official, sur l'extrémité du rocher ; maison qui était l'ancien palais des seigneurs d'Avignon.

1459. 16 février. Hospicium in carreria Payrolarie confrontatun ab oriente cum dicta carreria, a solis occasu cum ruppe domus domini Auditoris sive Vice gerentis, a borea cum curtibus dicti domini (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

1479. 20 janvier. Casale in carreria Miralherie confrontatum ab oriente cum carreria Vice-gerentis ab occidenre cum carreria Miralherie (Étendues de J. Marelli, minutes de M° Antiq).

1480. 26 août. Hospicium in par. S. Petri, in carreria curie domini Auditoris antique confrontatum a borea recto cum hospicio heredum nobilis condam viri Johannis de sancto Vallerio, a meridie cum transversia Auditoris antiqui (Étendues de J. de Gareto, minutes de M° Antiq, fol. 342).

1484. 19 février. Hospicium in carreria S. Petri, confrontatum ab oriente cum hospicio heredum Jacobi de Briende, notarii, ab occidente cum domo vicegerentie, a meridie cum dicta carreria publica, a borea cum carreria tendente ad magnum Pallacium (Étendues de J. Morelli, *ibidem*).

CARRERIA **VICINOCHI.**

Cette rue au XIV° siècle était près du cimetière de Ste-Perpétue

Digitized by Google

1375. Philipa, filha que foc de Johan Lartessuch, corderia d'Avinho, molhier de Salvayre Dirison, per un ostal pausat en lo cap de la Corderaria et de la Veyraria... a las dichas donas fay cascun an XL sols. torns. Maistre Peyre Fabre receub la nota de la reconessensa lo XI jorn de decembre l'an MCCCLXXV (Arch. de Vaucl., série H, Visitandines de St-Georges, nº 15, fol. 64).

1381. 11 décembre. Hospicium in par. S. Petri in carreria Speciarie, confrontatum cum carreria Veyrarie antique (Arch. de Vaucl., duché de Caderousse, nº 261).

1391. 23 octobre. Pauletus de Sado *fait une reconnaissance* pro hospicio in par. S. Genesii in carreria Veyrarie et est in dicto hospicio quedam vista surgens in Jusateria (Arch. de Vaucl , duché de Caderousse, nº 252).

1427. Caraeria Pelliparie antique sive Vayrarie (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop. nº 117, fol. 58).

1453. Carreria nuncupata Vairarie antique tendens de S. Genesio versus portale Ymberti (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, nº 22, fol. 13).

1498. 26 janvier et 21 février. Hospicium in par. SS. Petri et Genesii, et in carreria Speciarie, confrontatum ab oriente et a borea recto cum carreria Speciarie et cum carreria Vitrerie antique per quam itur de carreria Speciarie ad plateam S. Desiderii, ab occidente cum domo condam Bertrandi Steys, a meridie cum domo Jacobi Peregrini et cum quadam transversia existente ante Sestarium (*alias*, cum quadam transversia tendente a dicto magno hospicio versus ecclesiam parochialem S. Genesii, in qua est unus putheus (Jhs. de Ulmo, brèves suo loco et étendues, fol. 394, minutes de Mᵉ Antiq).

B. 1498. Hospicium in par. S. Petri et in carreria Veyrarie antique, confrontatum ab oriente cum dicta carreria tendente de dicta ecclesia S. Petri versus carreriam Speciarie (Brèves de Jhs de Gareto, fol. 697, minutes de Mᵉ Antiq).

1651. Maison sise à la paroisse S. Pierre rue de Verrerie vieille ou Espicerie (Arch. de Vaucl., H, Visitandines de S. Georges, nº 1, fol. 179).

C. 1433. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Veyrerie antique alias Triboleti, confrontatum ab occidente cum dicta transversia Triboleti, a meridie cum carreria recta Pellissarie tendente versus portale Ymberti (Étendues de J. de Briende, fol, 377, minutes de Mᵉ Antiq).

1486. Domus in par. S. Genesii in carreria Vitrerie antique, confrontata ab una parte cum carreria Miralharie antique, et de retro cum carreria Judeorum, ab alia parte cum domo magistri Mahneti Crivelherii, ab alia parte cum domo Piliberti de Malaripa, speciatoris (Brèves de Jhs de Ulmo, fol. 140, minutes de Mᵉ Antiq).

1493. 11 décembre. Hospicium in par. S. Genesii in carreria Vayrarie prope Sextarium (Étendues de Jhs de Gareto, fol. 46, 477, minutes de Mᵉ Antiq).

D. 1477. 28 avril. Hospicium in par. S. Génesii in carreria Veyrarie alias du Sauvaige, confrontatum ab oriente cum carreria tendente de dicta carreria du Sauvaige ad Sextarium, a meridie cum dicta carreria (Étendues de J. de Gareto, fol. 171, *ibidem*).

Digitized by Google

CARRERIA DICTA **VIA CROSA.**

C'est le nom que portait la *Palafernerie antique* avant que le pape y eut installé ses écuries. Elle allait du portail des Infirmières à la porte Aurose.

1327. Hospicium extra ambariis civitatis in Via Croze per quam itur de portali Infirmeriarum versus Rodanum (Arch. de Vaucl., H, Ste-Praxède, n° 58).

1336. Ortus ad Viam Crosam in par. S. Simphoriani extra portale Infirmeriarum confrontatum cum burgo S. Lazari (*Ibidem*, H, Ste-Catherine, n° 54).

1427. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria qua itur de Portali Infirmeriarum ad portale Aurose vocata Via Crose alias Palafrenaria D. N. pape (*Ibidem*, H, S. Praxède, n° 53).

1461. 12 juillet. Hospicium in par. S. Simphoriani, apud portale Infirmeriarum et in carreria vocata Vie Crose alias Palafrenarie D, N, pape per quam itur ad portale Aurose (*Ibidem*, notaires, fonds Pons, n° 38, fol. 102).

1506. Carreria Palafrenarie antique sive Vie Crose (Arch. de Vaucl., G, chap. métrop., n° 89, fol. 86).

CARRERIA **VICEGERENTIE.**

La rue de la *Vice-gérence* allait de la Miralherie à la maison de l'auditeur ou vice-gerent de la cour de l'Official, sur l'extrémité du rocher ; maison qui était l'ancien palais des seigneurs d'Avignon.

1459. 16 février. Hospicium in carreria Payrolarie confrontatun ab oriente cum dicta carreria, a solis occasu cum ruppe domus domini Auditoris sive Vice gerentis, a borea cum curtibus dicti domini (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 11).

1479. 20 janvier. Casale in carreria Miralherie confrontatum ab oriente cum carreria Vice-gerentis ab occidenre cum carreria Miralherie (Étendues de J. Marelli, minutes de M° Antiq).

1480. 26 août. Hospicium in par. S. Petri, in carreria curie domini Auditoris antique confrontatum a borea recto cum hospicio heredum nobilis condam viri Johannis de sancto Vallerio, a meridie cum transversia Auditoris antiqui (Étendues de J. de Gareto, minutes de M° Antiq, fol. 342).

1484. 19 février. Hospicium in carreria S. Petri, confrontatum ab oriente cum hospicio heredum Jacobi de Briende, notarii, ab occidente cum domo vicegerentie, a meridie cum dicta carreria publica, a borea cum carreria tendente ad magnum Pallacium (Étendues de J. Morelli, *ibidem*).

CARRERIA **VICINOCHI.**

Cette rue au XIV° siècle était près du cimetière de Ste-Perpétue

Digitized by Google

1332. Carreria Vicinochi prope cimiterium Sancte Perpetue (Bibl. d'Avignon, ms. 2095, pièce n° 28).

Rue **VICTOIRE.**

Cette traverse au XV^e^ siècle était appelée la rue des Masses ou traverse allant de la livrée de Cambrai à la porte Lévêque ou aux remparts.

1483. 18 décembre. Constancia de Avaris, relicta nobilis Johannis de Cocillis, vend Benedicto Lanjac, porcaterio, hospicium cum retrocurte et viridario, in par. S. Agricoli et in carreria publica Massarum vulgariter nuncupata, per quam itur de librata Cameracensi ad carreriam licearum antiquarum, confrontatum a borea recto cum dicta carreria Massarum, ab occidente cum carreria publica lissearum antiquarum bedali sorgie in medio (Étendues de P. de Petra, fol. 416, minutes de M^e^ Antiq).

1486. 2 mai. Viridarium in par. S. Agricoli, prope portale Episcopi, confrontatum ab oriente cum meniis antiquis, ab occidente cum liceis antiquis, bedallo Durensolle in medio, a meridie cum hospicio et viridario Bernardi Hueti pictoris, a borea recto cum transversia tendente de dictis liceis antiquis versus libratam de Cambray (Étendues de J. Morelli, fol. 386, minutes de M^e^ Antiq).

Carreria **VIENOVE.**

La rue *Vieneuve* allait de la livrée de Saluces aux escaliers de Sainte-Anne par les actuelles rue Vieneuve, Pouzilhon et Laforest.

1361. 10 mai. Hospicium in par. S. Simphoriani in loco appelato Via nova, confrontatum ab una parte cum hospicio Johannis Spiefami de Lucca (Arch. de Vaucl., H. Ste-Catherine, n° 52).

1364 Hospicium in carreria Vienove in par. S. Simphoriani (Arch. de la Ville, hoiaie de J. Textoris, n° 90).

1366. Luoc [sive carreria] appellat Via nova detra lo forn dels Bertrans (Arch. de Vaucl., H. S. Catherine, n° 5, fol. 31 et 32).

1366. Hospicium in carreria Vienove prope cancellum librate de Bellifortis quod est prope carreriam Trium Pilarium (*Ibidem*, n° 39).

1380. Hospicium in librata cardinalis de Saluciis in carreria dicta Via nova (*Ibidem*, H, Ste-Praxède, n° 58).

1468. Viridarium olim appelatum Bourguet in par. S. Simphoriani prope rupem confrontatum a meridie cum carreria antiquitus appellata Via nova per quam ascenditur supra rupem (*Ibidem*, H, Ste-Claire, 12 bis, fol. 56).

1475. 13 janvier. Hospicium in par. S. Simphoriani in carreria publica sive transversia appellata vulgariter Vie nove per quam itur de carreria publica Trium Pillarium ad libratam Saluciarum (Brèves de P. de Petra, fol. 227, minutes de M^e^ Antiq).

Digitized by Google

Le plan de las **VIGNAS**.

Place du bourg des vignes de la paroisse Saint-Pierre (entre l'hôpital Sainte-Marthe et la Carreterie).

1486. 17 mai. Domus in par. S. Petri in carreria vulgariter dicta le plan de las vignas (Étendues de Dalmassius Clerici, minutes de M^e^ Vincenti).

Carreria **VIGUERIE**.

La rue de la Viguerie serait la traverse au fond de laquelle est la maison et librairie Aubanel sur la place Saint-Pierre.

1430. Hospicium in carreria non transeunte prope curiam temporalem, dicta carreria sive transversia viguerie (Étendues de V. de Briende, fol. 1, minutes de M^e^ Antiq).

1443. 27 juin. Hospicium in par. S. Petri in carreria sive transversia non transeunte prope plateam curie temporalis confrontatum ab uno latere cum ruppe et muro subtus libratam sive domum rever. bone memorie camerarii D. N. pape, a parte retro cum hospicio heredum Laurentii Fareti quod fuit magistri Guillelmi de Reali alias Cabassolle legum doctoris, a parte ante cum duobus viridariis parvis, quorum inferior fuit viguerie civitatis et cum dicta transversia non transeunte (Étendues de J. Morelli, fol. 168, minutes de M^e^ Antiq).

1454. Hospicium in par. S. Petri in transversia vulgariter dicta Viguerie que transversia est ante plateam curie temporalis (Étendues de J. de Briende, fol. 249, minutes de M^e^ Antiq).

1455. Hospicium quod olim fuit viguerie situm in par. S. Petri confrontatum ab occidente cum hospicio bone memorie camerarii D. N. pape, a borea recto cum carreria antiqua Payrolaris, a meridie cum transversia non transeunte in qua est principale ingressus vocata la viguerie. Cette maison appartenait à la ville qui la vend (Arch. de la Ville, GG, hôpitaux, n° 592, fol. 40).

1457. Parva platea sita in platea S. Petri in capite carrerie sive transversie non transeunte olim vocate de la Viguerie confrontata cum ruppe (Arch. de Vaucl., notaires, fonds Pons, n° 26, fol. 22).

Rue **VIOLETTE**.

Cette rue au XV^e^ siècle n'avait pas de nom et était seulement indiqués par ses aboutissants.

1454. Hospicium in par. S. Agricoli in carreria recta extra portale Episcopi, confrontatum ab occidente cum dicta carreria, ab alia parte cum transversia tendente versus studia vetera (Brèves de G. Morelli, fol. 37, minutes de M^e^ Antiq).

Digitized by Google

CARRERIA **VIRIDARII PALACII APOSTOLICI.**

Ruelle allant de la banasterie aux murs du jardin du palais.

1447. Hospicium in par. S. Simphoriani, et in carreria recta Banasterie, confrontatum ab una parte cum transversia tendente a dicta carreria ad muros viridarii palacii apostolici (Étendues de J. de Briende, fol. 167, minutes de M° Antiq).

1457. 6 mai. Casale situm in par. S. Simphoriani in carreria recta Banasterie sive porte Aurose confrontatum ab una parte cum transversia tendente de dicta carreria ad muros viridarii palacii apostolici (Brèves de J. de Briende, minutes de M° Antiq).

CARRERIA DE **VIVARIIS ;**
VIDE CARRERIA **LIBRATE DE VIVARIIS.**

Digitized by Google

EMENDANDA.

CARRERIA **LIBRATE CARDINALIS ANICIENSIS.** — Au lieu de *cardinal d'Annecy, évêque d'Annecy ;* lire *cardinal du Puy, évêque du Puy.*

PORTALE VIOLETE. — D'après une pièce de 1373, publiée par R. Michel (*La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI, in Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'école française de Rome, 1910, p. 151), le *portale Violete* se trouvait entre les portes Saint-Lazare et Aurose. En effet, en allant de Saint-Lazare au Rocher, ce texte indique les tours et portes suivantes : portale Saint-Lazari, turris Violete ou de Violeta, portale de Salinis, portale Palafrenarie, porta Aurosa.

Le *chemin de Violeta* se trouvait « *in loco dicto Columberio* », nous dit un texte de 1396 (vide : portale Violete), c'est-à-dire au *bourg de Guillelmus de Columberiis,* qui était hors du portail des Infirmières, ce qui concorde avec le texte de Michel.

J'avais à tort mis le *portale Violete* entre les portes Saint-Lazare et Ymbert : ce qui m'avait induit en erreur, c'est que j'avais confondu le *bourg de Columbier* avec le *clos du Columbier,* qui se trouvait vers l'actuelle porte Thiers (vide : transversia de Milheta.

Digitized by Google

CONCORDANCE DES PRINCIPALES RUES ACTUELLES AVEC LES RUES ANCIENNES.

RUES ACTUELLES.	RUES ANCIENNES.
Rue Aigarden.....	Burgus Ortigorum.
— de l'Amourié.....	— Berengarii.
— des Amoureux.....	Carrerie de Agrifolio, Librate parve de Vivaris, Palafrenarie cardinalis de Vivariis.
— d'Amphoux.....	— Cros de Caval, Roa, Sancti-Christophori, Torneatorum, Tournegaires.
— de l'Anguille.....	— Ortolanorum.
— Annanelle.....	— Fontis Predicatorum, S. Dominici.
— Arc-de-l'Agneau.....	— Grollarie, Pelherie.
— des Bains.....	— Aqueriorum.
— Balance.....	— Calotarie, de Murolio.
— Banasterie.....	— Hospitalis parvi, Librate antique de Vivariis, porte Aurose.
— Bancasse.....	— Argentarie.
— Bertrand.....	— Furni Bertrandorum.
— Bon-Martinet.....	Burgus Martinenqui.
— Bon Parti.....	Carrerie Miralherie.
— Bonneterie.....	— Bonaterie, Curaterie, Mercati coriorum, Pelliparie, S. Genesii, Sauvaige, Veyrarie.
— Bourgneuf.....	Burgus novus, Bona carreria et carreria Postribularis.

Digitized by Google

RUES ACTUELLES.	RUES ANCIENNES.
Rue Bouquerie.....	Carrerie Blancarie veteris, Massarum, Johannis Dauronis, N.-D. de Furnis, Bocarie, Librate Camera censis.
— Campane	— Elefantis.
— Cardinale	— Librate de Turin.
Place des Carmes.....	Platea Carmelitarum.
— du Change.....	— Cambiorum.
Rue du Chapeau-Rouge...	Carrerie Bone Septimane, Curie vice gerentie.
Place des Châtaignes.....	Platea Costelli.
Rue des Chevaliers.....	Carrerie Porqueriorum.
— des Clés	— Clavium.
Place du Cloitre St-Pierre.	— Panaterie.
Rue Cocagne.....	— Cocquaigne, Hospitalis Lombardorum.
— du Collège d'Annecy	— Blancarie, Massarum, Lombardorum, S. Marci, Servelherie.
— Collège-de-la-Croix ..	— Librate cardinalis Aniciensis, de Podio.
— Colombe.....	— Courarie.
— Corderie	— Canabasserie.
Place du Corps-Saint.....	Corpus-Sanctum, carreria Petri de Lucemburgo, platea S. Michaelis.
Rue Crémade.....	Burgus Berengarii.
Place Crillon	Carrerie Limacii, burgus Olleriorum.
Rue de la Croix.....	— Bulle, Crucis.
— du Crucifix ....,...	— Begude Blanche, Hospitalis Hispanie.
— Damette.....	— Graneriorum.
— du Diable.....	— Sambuci.
— Dorée	— Blancarie veteris, Gadaigne, Hugonis de Sadone, Macelli, de Sades, del Sauze.
— des Encans.....	— Cassaigne, Fromagerie antique, Sacristie S. Symphoriani.

Digitized by Google

RUES ACTUELLES.	RUES ANCIENNES.
Place des Études.....	Carrerie Librate de Giffono, platea Studii novi.
Rue de la Fare.....	Transversia de Posilho.
— Figuière.....	Carrerie S. Anthonii, Sarralherie.
— de Florence.....	— Librate Florencie.
— du Four.....	— Astoaudorum.
— Four-de-la-Terre.....	— Furni-Terre, Furni de Nabressa, Figuiera, Librate Principis Auraycensis.
— des Fourbisseurs	Burgus Scofarie, carrerie Floris lilii, N.-D. de Sperenza, Pelliparie, Sabbaterie, Sauvage, Sextarii, Veyrarie.
— Fromagerie	Carrerie Grolharie, Pelherie.
— du Gal,.....	— Mercati cebarum, Mercati rapparum.
— Galante.....	— Garlanderie, Herbarie.
— Galgrenier.....	— Galli, Graneriorum.
— Géline.....	— Galine.
— Grand-Paradis.....	— Parvi Paradisii.
— Grande-Meuse.....	— Sicardorum.
— Grande-Monnaie	Platea Monete.
— des Grottes.....	Carrerie Crotarum, Magdalenes.
— de l'Hôpital	— Allamanorum, Sancte Trinitatis
Place de l'Horloge.....	Porta Ferussie, carrerie Miralherie, Salnarie, Messarie, platea Militum.
— Jérusalem	Judearia.
Rue des Infirmiéres	Portale Infirmeriarum.
— Juvert.....	Burgus Pallenderiarum.
— du Laboureur.....	Carrerie Cellarii, S. Ruffi, Librate de Vernio, Putei laboratorum.
— du Mail.....	— N.-D. la Blancha.
— des Marchands.....	— Pollasserie, Ferraterie, Speciarie, Salnarie.
— Mazan	Burgus de Mazano.
— Migrenier.....	Carrerie Millegraneriorum.

Digitized by Google

RUES ACTUELLES.	RUES ANCIENNES.
Rue Milhaut	Burgus de Milliasses, carreria de Milhacio.
— de la Monnaie.....	Carrerie de Murolio.
— de la Muse.....	— de Agrifolio.
— de l'Olivier.....	— de Roa.
— de l'Oriflamme.....	— de l'Oliflanc, Palafrenarie de Saluciis.
— des Ortolans.....	— Ortolanorum, de Donis.
— Palapharnerie.....	— Pallafrenarie antique, Via Crosa.
— Pente-Rapide.....	— de l'Areilhe, Regule.
— Petit-Change.....	— Causaterie, Ludi Arangiorum, Pelherie.
— Petit Grenier	Traverse de l'Aigle.
— Petite-Calade	Carrerie Retrannorum, Triparie.
— Petite-Meuse.....	— Musete, Parve Muse.
— Philonarde	— Correterie equorum.
— Pommier.....	— N.-D. de Pomeriis.
— Pont-Troucat.....	— Postribularis, Pons Traucatus.
— Portail-Bienson.....	— Retrannorum.
— du Sac.....	— de Prohannis, Sacci.
— Puit de Carrel.....	— Garlanderie, Herbarie, Putei Carelli.
— Puit de la Reille	— de l'Areilhe, Regule.
— Rappe.....	Sextarium.
— Roquette.....	Burgus Roquete.
— Roquille	— Roquille.
— Rouge	Carrerie Pelliparie, Rubea, S. Genesii, Sextarium.
— Saboly.....	— Pelherie.
— Saint-Agricol.....	— Arangerie.
— Saint-Charles.....	— de Miraculis.
— Sambuc.....	Burgus Berengarii.
— Saunerie.....	Carrerie Salnerie, Cutelerie.
— Tarasque	Burgus Tarasque.
— Taulignan ou des Ciseaux d'Or.....	Mercatum fili.

Digitized by Google

RUES ACTUELLES.	RUES ANCIENNES.
Rue des Teinturiers.....	Carrerie Equi albi, de Nazarêt, portalis Ymberti.
— Tête-Noire.....	— Fenaterie, Stuphe, de Peyra.
— Tremoulet.....	— Triboleti, Veyrarie.
— des Trois-Faucons...	— Beate Marie de Confort, Duorum Falconum, de Jugone, carreria Magna.
— des Trois-Colombes.	— Trium Columbarum, Palafrenarie, Vie crose.
— Velouterie.....	— de Miraculis, Portus Peyreriorum.
— Vieilles-Etudes.....	— Studii veteris, Coyraterie, Portalis Boquerii.
— Vieille-Juiverie.....	Burgus Judaycus.
— Vieux-Sextier.....	Carrerie Pelliparie, Plani Salicis, Sextarium.

Dr PANSIER.

Digitized by Google

Documents d'Histoire Avignonaise

CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON;

ET A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON (Coll. Morin-Pons).

I.

Une lettre de la Commune d'Avignon aux Lyonnais, au début du XV^me^ siècle.

Les archives municipales de Lyon possèdent une *seule* lettre de la Commune d'Avignon, qui soit antérieure au XVI^e^ siècle. Ce petit document, daté du 28 mars, ne contient aucune indication de millésime. L'écriture accuse le début du XV^e^ siècle. Comme les registres consulaires de la ville de Lyon, qui débutent en 1416 et présentent deux lacunes importantes (de 1429 à 1433 et de 1436 à 1446), ne renferment aucun accusé de réception de cette lettre et n'y font pas la moindre allusion, nous sommes assez embarrassé pour dater cette pièce d'une façon très précise. Nous pouvons seulement proposer une date approximative, grâce à des mentions relatives à Étienne Grillet, dit Pourpre ou Porpa, qui est l'objet de ce document. Grillet, en faveur de qui le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, avait écrit une lettre aux syndics d'Avignon, — ainsi d'ailleurs que les consuls de Lyon, — est cité dans des documents de 1411 et de 1421. En 1411, il reçut 3 livres tournois pour avoir loué à la ville 3 bateaux durant 19 jours, afin de soutenir la chaîne de fer qui barrait le passage de la Saône à la hauteur de Pierre-Scize, au nord de Lyon [1]. En 1421, il assista, le mardi 30 septembre, comme témoin, à l'adjudication du 10^e^ du vin concédée à Guillaume de la Mure [2].

1. Voir Arch. mun. de Lyon, cc 389, fol. 223 r°. *Mandement des consuls de Lyon*, du mardi 29 avril 1411 (n. st. ; à Lyon on employait le style de Pâques), et, fol. 223 v°, la quittance de Grillet, du 2 mai.

2. V. C. Guigue : *Registres consulaires de la ville de Lyon...* de 1416 à 1423... Lyon, Aug. Brun, 1882, gr. in-4°, 374 p. tit. n. et s., p. 327, avant dernière ligne. — On l'appelle Porpa ou Pourpre.

Digitized by Google

Nous ne nous tromperions donc guère en proposant, pour la date de ce document, une des années comprises entre l'année 1410 et l'année 1422, mais l'on ne saurait aller plus loin, à moins que des documents d'Avignon ne fassent à ce personnage des allusions plus précises.

[1410-1424 environ] 28 mars, Avignon. — *Lettre des « sindics et des élus » de la Commune d'Avignon aux conseillers de la ville de Lyon, leur accusant réception de la lettre, dans laquelle ils leur recommandaient Étienne Grillet, dit Pourpre, en faveur de qui le bailli de Macon a aussi écrit, et leur annonçant qu'ils se sont prononcés pour lui malgré les renseignements fournis par lui aux ennemis du pape et aux leurs.*

(Arch. mun. de Lyon, AA. 70, n° 34)

Original sur papier. Au dos, minuscules débris du sceau en cire rouge.

A noz tres chers freres et bons amis ‖ les conseilliers de la ville de Lyon ‖ (*Au dos*).

Chers freres et bons amys, nous nous recommendons a vous de bon cuer. Vous nous avés escript pour un nommé Estienne Grilet, ‖ dit Pourpe, et aussy nous en a rescript nostre sire le balif de Mascon et combien que le dit Estienne[1] nous eust porté grant ‖ doumage et eust advisé les adversaires de nostre saint pere le pape et les nostres et leur eust porté faveur ; touteffois, pour ‖ l'onneur de nostre sire le balif, l'ameour et affection que a vous et a luy avons[2] remys le dit Estienne en cecy et en plus ‖ grant chose pres et apparlier de vous complaire, comme nous voudriens que en nos besongnes nous eussiés pour ‖ recommendés. Dieu vous ait en sa sainte garde. Escript en Avignion, le xxiiii[e] de mars. ‖

Les tous vostres sindiz et de la comuene d'Avignion ‖.
esleuz

II.

La traite des blés sur la Saône et sur le Rhône en 1436. — Lyon, Théaude de Valpergue et le Cardinal de Foix, légat du Pape, a Avignon.

A la fin de l'année 1435, Charles VII avait accordé aux consuls de Lyon l'autorisation de percevoir pour l'entretien des fortifica-

1. *Nous*, effacé.
2. Un 2e avons serait nécessaire.

Digitized by Google

tions, un impôt de 2 sous, 6 deniers, soit 2 gros, par anée de froment passant dans cette ville sous les ponts du Rhône et de la Saône. Or, à ce moment, il y avait à l'entrée de la ville, sur la rive gauche de la Saône, au pied des rochers de Pierre Aigle [1], deux grands bateaux chargés de blé et d'avoine, appartenant en partie au cardinal de Foix, qui exerçait à Avignon les fonctions de légat du Pape. L'autre partie du chargement, la plus faible, était la propriété de Bernardon de Naleys, écuyer du Cardinal. Celui-ci vint à Lyon pour demander aux consuls, au nom de son maître, l'exemption de cet impôt. Ils l'accordèrent volontiers dans leur séance du mardi 10 janvier 1436, en ce qui concerne les 130 anées d'avoine et les 750 anées de froment expédiées au Cardinal ; mais, pour les 150 anées de froment lui appartenant, Bernardon dut payer 12 royaux d'or. Encore, fut-il stipulé que, si les anées envoyées à Avignon étaient avant la Saint-Jean employées pour les besoins d'une autre maison que celle du Cardinal, l'exemption accordée serait nulle.

Quelques jours après, le bailli, Théode de Valpergue, se plaignit aux consuls de ce qu'on retint 5 grands bateaux et deux autres plus petits, chargés de blés à destination du Midi. Il demanda aux consuls d'enlever les chaines et les barres placées sur la Saône, pour empêcher de passer aux bateaux n'ayant pas payé le droit auquel nous avons fait allusion. Il se plaignit même de ce qu'on les eût placées sans son ordre, mais les conseillers répondirent qu'ils n'avaient fait qu'user de leurs droits. Ils accordèrent toutefois au bailli ce qu'il demandait. On ne pouvait rien refuser à un aussi puissant fonctionnaire ; de plus, le blé qu'il envoyait dans le Midi devait être vendu au profit de son frère, prisonnier en Angleterre. Par la même occasion, les consuls accordèrent (le 21 janvier) une semblable autorisation au célèbre Tanguy du Châtel, prévôt de Paris, qui avait sur la Saône, un autre grand bateau chargé de blé.

(1436) Mardi 10 janvier. - Lyon St-Jaqueme. — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat Lyonnais, autorisant Bernardon de Naleys, écuyer du Caramal de Foix (Pierre de Foix, cardinal d'Albano), légat du Pape à Avi-*

1. Pierre Aigle, au pied de la colline de la Croix-Rousse, entre Serin et St-Vincent. Sur la situation de Lyon à cette époque, voir notre thèse : *Etude sur les Relations de la Commune de Lyon, avec Charles VII et Louis XI.* Lyon (Rey)-Paris (Picard), 1909, gr. in-8°, XIV, 720 p. Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série II. Droit, lettres fascicule 21.

Digitized by Google

gnon, à emmener par la Saône et le Rhône, 900 anées de froment et 130 grosses anées d'avoine, placées dans 2 bateaux, l'un de 14 toises, l'autre de 13, à Pierre Aigle ; 750 anées de froment de ce chargement et l'avoine, appartenant au Cardinal, seront exemptes de l'impôt de 2 s. 6 d. accordé par le roi pour les fortifications sur chaque anée de froment passant sous les ponts du Rhône et de la Saône, à la condition de n'être pas avant la St-Jean employées pour le service d'une autre personne que le Cardinal ; pour ce qui est des 150 anées de froment appartenant au dit Bernardon, celui-ci a payé 12 royaux d'or représentant le dit impôt.

(Arch. mun. de Lyon, BB 3, fol. 50 v°.)

Le mardi, X[e] jour de janvier, l'an mil IIII[c] XXXV, a St-Jaqueme. || Estienne de Villenove, Estienne Grenier, Pierre Beaujehan, Jehan Garin. ||

Ilz ont accordé avec Bernerdon de Naleys, soy disant escuier et serviteur || de Monseigneur le cardinal de Foix, legat de Pape en Avignion, present, || c'est assavoir que le dit Bernerdon en pourra *faire* [1] mener de ceste || ville de Lion en Avignion, par dessus les rivieres de Saonne et du || Rosne, neuf cens asnées de froment et six vins et dix asnées || grosses d'avoyne, qu'il dit estre en deux grans bacteaux, l'un de XIIII || toyses et l'autre de XIII toyses, qui sont de present vers Pierre Aygle || et lequel blé il dit estre au dit Monseigneur le Cardinal, parmy ce que || le dit Bernardon a juré aux sains evvangiles de Dieu que les *sept cens* [2] et cinquante asnées de froment et les six vins et dix asnées grosses || d'avoyne sont au dit Monseigneur le Cardinal et le demourant du dit || froment, qui sont cent et cinquante asnées de froment sont || au dit Bernerdon, lesquelles VII[c] L asnées de froment et l'avoyne || du dit Monseigneur le Cardinal le dit Bernerdon en pourra mener franche || ment sans paier le trehu de II s. VI d. t. que le soy, Nostre Sire, a donné || nouvellement a la communaulté de ceste ville de Lion et pour la fortiffi || cacion d'icelle sus *chacune anée de froment* [3], qui passeront par dessoubz les pons du || Rosne et de la Saonne, *et* [4] qui seront menés hors du royaume et au || regart des *autres* [5] CL anées de froment, le dit Bernardon *a* [6] payé XII reyaulx || d'or pour le dit trehu et icelles CL anées de froment le dit || Bernardon pourra vendre ou en faire a son bon plesir et au cas || que les conseillers qui sont de present *ou leurs successeurs* [7] pourront trouver pour souffisant || informacion decy a la Saint Jehan prouchain vennant, que les dites VII[c] L asnées de || froment *et six vins et* || *dix* [8] asnées grosses d'avoyne seront converties || ou employées aillieurs que aux propres || us du dit Monseigneur le Cardinal, le dit Bernardon, et, a sa requeste, || Jehan du Mollar et Nicolet de la Tour, demourans a Lion, tous trois || ensemble et chacun d'eulx, seul et pour le tout, ont juré et promis || etc., et, pour ce, *se sont* [9] obligés comme pour deniers reyaux rendre || et paier a Lion aus dis conseillers etc. le dit trehu incontinent apres || la verifficacion de la dicte alienacion du dit blé, aillieurs que aux hus || du dit Monseigneur le Cardinal, et au cas que de

1. *Par.*
2. En marge et en surcharge.
3 4, 5, 6 et 7. En surcharge.
8. En marge.
9. En surcharge.

Digitized by Google

cy a la dicte St-Jehan, la ‖ dicte alienacion ne sera trouvée par les dis conseillers, les dis Bernardon ‖ et ses dis pleiges de quy en la demourront quictes du dit trehut ‖ et ceste obligance cassé et nulle et le dit Bernerdon a promis et soy ‖ obligié comme dessus de garder de dommaige ses dis pleiges, et ainsi ‖ aura passé franchement le dit Monseigneur le Cardinal, les dites VII[e] L anées ‖ de froment extimées aux VI[c] sommades de froment contenues ‖ es lettres de sa franchise données en aoust derrier passé et les dites VI[c] et ‖ dix asnées grosses d'avoyne, en deschargement des VI[c] sommades ‖ d'avoyne contenues en la dicte franchise avec toutes autres clauses ‖ a ce neccesseres, presens a ce Jehan Rosset, dit Maniglier, et Pierre ‖ Archimbaut, tesmoings. ‖

(1436), samedi 21 janvier. — Lyon (Maison de Roanne). — ***Procès-verbal d'une délibération du Consulat Lyonnais autorisant la levée des chaines et des barres placées sur la Saône, à Lyon, pour empêcher le passage des bateaux chargés de blés qui ne paieraient pas l'impôt de 2 gros, accordé en vue des fortifications sur chaque anée de froment descendant la rivière et permettant le passage gratuit de 5 grands bateaux et de 2 petits, chargés de blés, envoyés dans le Midi, par le bailli Théode de Valpergue, afin de lui permettre de paier la rançon de son frère, prisonnier en Angleterre, ainsi que d'un autre grand bateau appartenant à Tanguy du Châtel, prévôt de Paris.***

(Arch. mun. de Lyon, BB. 3, fol. 51 r°-v°.)

Le samedi XXI[e] jour de janvier, l'an ‖ que dessus, a Roanne ‖.

Ilz ont accordé avec messire Theode de Valpergue, bailli ‖ de Mascon, seneschal de Lion, que les cheynes et barres que ‖ les dis conseillers avoient fait mectre sus la riviere ‖ de Saonne, a Lion, pour empeschier que certains ‖ bacteaux chargiés de blés ne passeroient sans paier le ‖ trehu de deux gros que le roy a donné en la fortifficacion de ‖ la ville sur chacune asnée de froment qui sera mennée ‖ en bas, seront levées et passeront cinq grans bacteaux ‖ chargiés de blés et deux petis, que le dit bailli fet ‖ mener en terre basse pour paier la rançon de l'un ‖ de ses freres, prisonnier des Engloys, et aussi passera ‖ ung autre grant bactel, chargié de blé, qui est a messire ‖ Taneguin du Chastel, prevost de Paris, et ce, tout ‖ franchement, sans riens paier du dit trehu, pour ‖ honnour et contemplacion des dis Monseigneur le bailli ‖ et prevost, et se point d'autres bacteaux chargiés ‖ de blés viennent apres, les dis conseillers leur ‖ pourront faire paier le dit trehu, ainsi que bon ‖ leur semblera ; item et seront mises de tout a nyant ‖ toutes deffenses, commandemens et inhibicions que ‖ le dit bailli avoit fait fere aus dis conseillers, pretendant ‖ que les dites barres et chaynes ilz ne pouroient ‖ mectre sans sa licence, a quoy les dis conseillers respondirent ‖ que, se fesoient toutes et quantes fois qu'il leur plesoit, ‖ sans le sceu ne licence du dit bailli ne d'autre, actendu ‖ qu'ilz l'ont ainsi acoutumé de faire, de tout le temps ‖ passé ; item, et sera renuncié par les dis conseillers ‖ a certaines appellacions qu'ilz avoient emises des dis ‖ commandemens et deffenses a eulx sur ce fais, tant par ‖ le dit bailli que ses lieuxtenant et generalement seront mis ‖ de tout au nyant tous exploiz et proces fais en ceste ‖ matiere, sans ce qu'il en soit jamais riens parlé ‖ ne riens escript ne d'un cousté, ne d'autre, mes seront ‖ et demourront le roy et les dis conseil-

Digitized by Google

lers en l'estat || qu'ilz estoient avant la tente des dites barres et || chaynes, comme se jamais n'y eust riens esté fait || et sans rien innover, pour ce, a quelxconques || drois, ustz et coustumes de l'une partie de [1] de l'autre, || presens a ce messire Pierre Varinier, docteur en || lois, Jehan Paumier, et Humbert de Varey, Estienne || Coillet et pluseurs autres. ||

III.

Lettre des Consuls d'Avignon aux conseillers de la ville de Lyon (5 juin 1501), relative a l'approvisionnement en blé de cette cité, par le Comtat Venaissin.

La lettre suivante est une des rares lettres écrites aux Lyonnais par la municipalité d'Avignon, qui se soit conservée jusqu'à nous [2]. Cette longue missive, dont nous connaissons le millésime seulement par un accusé de réception contemporain placé au dos (elle parvint à Lyon, le 16 juin 1501), est relative à un sujet très intéressant : l'approvisionnement en blé de la ville de Lyon et de la ville de Valence. Ces deux cités souffraient de la disette cette année-là, et, à la demande de Louis XII, qui intervint en leur faveur, l'on consentit à permettre le transport dans ces villes d'une certaine quantité de blé prise dans le Comtat Venaissin.

Lyon, qui avait fait la demande la première et était une cité très populeuse et très importante, pour l'époque, devait recevoir 300 sommées de blé. Valence avait été ensuite autorisé à en faire venir 100. Mais les représentants de ces deux villes, sans se soucier des limites qui leur avaient été imposées par le gouverneur d'Avignon, s'empressèrent de dégarnir tout le Comtat Venaissin de ses réserves de blé, ce qui amena une intervention violente de la population qui se plaignit amèrement au gouverneur. Celui-ci fit alors saisir sur le chargement de Valence 300 sommées qui, paraît-il, étaient destinées aux Lyonnais. Il emprisonna ensuite un certain nombre de coupables parmi lesquels leur commissaire. Mais, en même temps, il tint à prévenir la municipalité de Lyon afin que le sénéchal de Lyon en fût averti et que le roi ne prît pas parti contre Avignon. Il avertissait enfin les Lyonnais

1. Sic, pour *ne*.

2. Il ne nous en est parvenu que deux antérieures à 1502, celle-ci et la courte missive de la première moitié du XV[e] siècle, publiée plus haut.

Digitized by Google

dans un post-scriptum, que la famine commençait à sévir aussi à Avignon, et que cette ville, plus éprouvée encore que Lyon, avait dû demander à un des commissaires de cette ville une sommée de blé qu'il avait sur le Rhône, en amont d'Avignon [1].

[1501] 5 juin. - Avignon. — ***Lettre des consuls d'Avignon aux conseillers de la cité de Lyon, leur accusant réception de leur lettre et leur reprochant les abus commis à l'occasion de la livraison aux Lyonnais et à la commune de Valence, successivement, à la demande du roi, de 300 sommées de blé et de 100 sommées tirées du Comtat Venaissin. — Ce qui a été un prétexte pour dégarnir complètement de blé ce pays, au point que le gouverneur d'Avignon, à la demande des habitants, a fait saisir, sur le chargement de Valence, 300 sommées destinées, paraît-il, aux Lyonnais, et fait emprisonner plusieurs personnes, dont leur commissaire, ce dont ils désirent que le maréchal et leur sénéchal [2] soient informés. — Dans un post-scriptum, ils ajoutent qu'Avignon souffre plus que Lyon de la disette, au point qu'un des représentants des Lyonnais a vendu à la ville d'Avignon une sommée de blé qu'il avait sur le Rhône, en amont de cette ville.***

(Arch. mun. de Lyon, AA, 70, n° 35.)
Original sur papier. — Au dos, traces de scellement en cire rouge.

A noz tres chiers et honnourez seigneurs ‖ et freres, messeigneurs les conseillers ‖ de la cité de Lyon. ‖ (*Au dos*).

Tres chiers et honnorez seigneurs et freres, nous nous recommandons a voz bonnes ‖ graces, tant affectueusement que faire pouvons. ‖

Tres chiers et honnorez seigneurs, *nous* [3] avons receu les lectres qu'il vous a pleu nous ‖ escripre et affin que vous cognoissez que on vous a donné faulx a entendre, il est ‖ vray que, il y a environ deux moys, que Monseigneur le gouverneur de ceste ville fust requis ‖ de donner licence de tirer hors du conté de Venisse [4] certaine quantité de blé pour ‖ secourir a vostre cité, ce qu'il feist tres volentiers pour honneur du roy a qui Dieu ‖ doint bonne vie, jaçoit ce que

1. Les registres de délibérations consulaires de Lyon (V. BB. 24), ne contiennent pas d'accusé de réception de cette lettre, mais plusieurs délibérations tenues à cette époque ont trait à la question des blés et du pain, dont le chancelier, le roi et le prévôt de l'hôtel s'étaient occupés et qu'on taxa. (Voir celles du mercredi 2 juin, fol 319 v°- 320 r°. Il y est question du beau blé amené par Thibault Camus ; celle du 3 juin, fol. 320 r°- 320 v° ; on taxe le blé à 18 sous le bichet ; celle du samedi 12 juin, fol. 321 r° ; celle du vendredi 25 juin. fol. 321 v° ; celle du dimanche 4 juillet, fol. 322 v°).

Du blé fut acheté aussi en Bourgogne et en Languedoc (V. délib. du Consulat, fol 312 v°- 313 r . Le 18 mai, on avait même décidé de bailler à chaque boulanger, un jour non l'autre, 2 anées ce blé (V. fol. 318 v°, 2° §.)

Le « *trentiesme* » de fevrier (faute pour le dernier fevrier), (fol. 300 r°), on s'en occupait déjà et on parlait de faire venir du blé, même de la Champagne.

2. Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, bailli de Macon, sénéchal de Lyon et capitaine de cette ville.

3. En surcharge.

4. Comté de Venasque ou Venaissin, qui tirait son nom de Venasque (Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes de Vaucluse).

Digitized by Google

ce pays en fust assez despourveu, et combien qu'il || octroya la dicte licence jusques a troys cent semmées de blé qui se debvoyent tyrer || de certains chasteaulx et ville du dit conté; toutesfoys, soubs umbre des dites III [1] || sommées s'en sont tant tyrez hors du dict conté, comme on est bien informé que qui n'y || eust donné remede, le pays fust demouré affamé et despuys la commune de Valence || requist de rechef mon dict seigneur le gouverneur de leur secourir d'aucuns blez ||, pour ce qu'ilz disoient en avoir grant besoing, lequel, pour honneur du roy, comme || dessus, leur en octroya cent sommées ; mays tres chiers et honnourez seigneurs || et freres, ceulx qui eurent la charge de les conduyre ou aucuns aultres, en lieu || des dictez cent sommées, en chargerent quatre cent sommées et plus et tant que le || peuple considerant que le pays demouroit presque affamé se retira devers || mon dit seigneur le gouverneur, lequel fist saysir les dites IIII[c] sommées de blé et || certains que se trouverent coulpables du faict, jaçoit ce qu'ilz se voulsissent || excuser que les troys cent sommées qui estoient trop estoient pour vostre provision. ||

Tres chiers et tres honnourez seigneurs, soubs couleur de ce que mon dict seigneur || le gouverneur a octroyé a vostre cité et a la cité de Valence, il se sont commis tant || d'abuz qu'a merveilles ; nous sommes certains que vous ne voulez que, souls umbre || de vous, se commectent telles choses, et pourtant ne debvez pas estre esbays || se telles manieres de gens sont esté emprisonnez mesmement, car vostre commissaire || qui s'est trouvé devant l'ung des dictz prisonniers parlant de ceste matiere en || presence de mon dict seigneur le gouverneur l'a desavoé et luy a dict que, touchant || le dit blé, il n'avoit aulcune charge ||.

Doncques, tres honnourez seigneurs et freres, il ne fault point que vous pensez || senon que mon dict seigneur le gouverneur et nous ensemble, tout ce que nous || avons, sommes au service et bon plaisir du roy et de ses subgectz; nous vous prions, || messeigneurs, qu'il vous plaise remonstrer a monseigneur le mareschal et a monseigneur le || seneschal que de ceste besongne ont escript a mon dict seigneur le gourverneur ||, comme ilz ont esté mal informez, et comme, pour honneur d'eulx, les dicts crimineulx [2] || sont estés relaxés, combien que, tant pour les dis abuz que pour aultres crymes ||, ilz fussent esté emprisonnez, et aussy vous plaise vous tenir bien asseurez que || tout le plaisir et service que vous pourrons faire, nous le ferons de tres bon cueur || et tousjours, nous efforcerons bien voysiner avecques vous, aydant le benoist filz || de Dieu qui, tres honnorés seigneurs et freres, vous doint bonne vie et longue. || Escript en Avignon, le cincquiesme jour de jung. ||

Tres chiers et honnourez seigneurs, Monseigneur le gouverneur de ceste ville qui desire bien vous faire plaisir || et nous aussi avons bien esté informez que, Dieu grace, vous avez moyns de necessité || de blez que nous n'avons et y appert bien, car ung de ceulx qui se dit avoir charge de vous || en conduyre a voulu faire vente en ceste ville de une bonne sommé de blé qu'il dit avoir || amont la riviere du Rosne.

Voz freres et serviteur les || consulz d'Avignon. ||

(*Au dos, d'une autre main*) : Receues le XVI[me] jour de || juing 1501 || *et une ancienne cote*, N° II. N° 1832.

1. Sic, pour III[c].
2. Le scribe a mis *eximineulx*.

Digitized by Google

IV.

ACTE DÉLIVRÉ PAR LE CHANCELIER D'AVIGN N, LE 8 MARS 1566, A LA PRIÈRE DE CHARLES DE PATRIS, DE CARPENTRAS.

L'acte que nous publions a des rapports avec les actes connus sous le nom de *signatures en cour de Rome*. Comme eux, il débute par une requête qui en constitue la partie la plus longue et se termine par un ordre donné au sujet de cette Requête. Mais il en diffère beaucoup. Il débute par ces mots : *Reverendissime et illustrissime pater*, au lieu de *Beatissime Pater*.

L'ordre contient le millésime [1] et le quantième du mois est exprimé à la moderne. Enfin, la formule précise qui constitue l'ordre n'est pas du tout celle des Signatures en cour de Rome. Mais, nous devions néanmoins en rapprocher ce curieux acte qui fut rédigé à Avignon, au Palais apostolique, le 8 mars 1566. Voici à quelle occasion il fut délivré.

Gabrielle de Vincens, co-propriétaire de Brantes, au Comtat Venaissin, était morte en laissant Elzear et Esprit Genebra, et une fille nommée Julie, qui revendiquèrent leur part de la succession maternelle. Comme ils habitaient l'Isle-sur-Sorgue, ils portèrent leur cause devant le juge ordinaire du lieu, mais la cause étant très difficile, le procès traînait en longueur, car on n'avait pas à l'Isle les jurisconsultes qu'il aurait fallu pour le mener à bien. Charles de Patris, de Carpentras, qui administrait déjà les biens des enfants que lui avait laissés sa femme Julie des Isnards (Parcevald, Jean, Pierre, Julie, Louise et Anne de Patris) et administrait aussi les leurs, réclama, en leur nom, que la cause fût jugée par le « recteur » du Comtat Venaissin. Sa requête mise en forme à Avignon fut présentée au cardinal Georges d'Armagnac, colégat, qui, le 8 mars 1566, fit donner l'ordre nécessaire.

1. L'année devait être, comme dans les Bulles, comptée d'après le style de l'Annonciation, ou peut-être, d'après celui de Pâques ; et non d'après le style de Noël, comme dans les brefs. C'est ce que prouve la date mentionnant que l'acte fut rendu la première année de Pie V, qui fut élu le 6 janvier 1566. Une note au dos mentionne l'année 1566 (13 mars).

Digitized by Google

(1566). 8 mars. — Avignon (Palais Apostolique). — *Ordre donné de déférer au gouverneur du Comtat Venaissin la cause portée devant le juge ordinaire de l'Isle-Sur-Sorgue par Elzéar et Esprit Genebra, ainsi que par Julie, les enfants de feue Gabrielle de Vincens, propriétaire de Brantes, au comtat Venaissin, et ce, sur l'intervention de Charles de « Patris », de Carpentras, co-seigneur de Venasque, qui administrait leurs biens, comme il administrait ceux de ses enfants laissés par Julie des Isnards, Percevald, Jean, Pierre, Julie, Louise et Anne de Patris, bien qu'ils fussent habitants de l'Isle, où on manquait des jurisconsultes nécessaires pour cette cause.*

(Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de Chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire).

Sur papier. Écriture très fine.

(Fol. 1 r°).

Reverendissime et illustrissime pater. Pro parte nobilis Caroli de Patris, civitatis Carpentoratensis [1], condomini loci Venasce, || patris et legitimi administratoris personarum et bonorum nobilium Parcevaldi, Joannis, || Petri, Julie, Ludovice et Anne de Patris, filiorum et filiarum suorum et suarum ac nobilis || quondam Jullie de Ysnardis, uxoris sue, naturalium et legitimorum, exponitur [2] et prefetur || quondam nobilem Gabriellam de Vincentiis, condominam loci de Brantalis [3], comitatus Venaissini, in vita sua tenuisse et possedisse quamplurima [4] bona dispersa per plura || loca et territoria dicti comitatus et maxime condominium dicti loci de Brantalis, || uti et tanquam sua, jure dominii vel quasi, et demum eandem ab humanis migrasse, || relictis sibi superstitibus et superviventibus nobilibus Elziario [5] Spiritu Genebra || et dicta quondam nobili Julia, filiis et filiabus suis naturalibus et legitimis, || postquam ipsam nobilem Juliam *decessisse superstitibus* [6], dictis suis et dicti nobilis Caroli, filiis et filiabus, || quibus medio ipsius nobilis quondam Julie, eorum matris, successio dictorum bonorum pro quarta || parte pertinet aut legitima et ideo eundem N. Carolum, uti patrem et legitimum || administratorem predictum, obtinuisse eosdem nobiles Elziarium et Spiritum, detentores || dictorum bonorum, convenire coram prefato reverendo domino rectore ejusve spectabili domino || locumtenente pro dictis juribus dictorum suorum liberorum, qui nobiles Elziarius et Spiritus, || comparendo, medio suorum procuratorum, coram eodem reverendo domino rectore seu dicto || spectabili domino ejus locumtenente, allegaverunt se incolas et habitatores ville Insule dicti || comitatus et petierunt se et causam predictam remitti ad judicem ordinarium dicte ville || et super hec causa predicta pendet predictorum, reverendissime et illustrissime pater, licet dicta || remissio non debeat fieri, quia rei predicte sunt vassalli aut saltem unus eorum || qui tamquam magis dignum habet trahere consortem suum ad forum suum, contra quos || vassallos jura rectoratus solita est in prima instantia cognoscere, sicuti etiam || de causis successionum ac legitimarum tamen, ne, dum super dicto incidenti || allocacbim[*us*], cause prin-

1. Carpentras (Chef-lieu d'arrondissement de Vaucluse).
2. Il y a un *e* après exponitur.
3. Brantes (Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Malaucène).
4. Sic. Pour quam plura.
5. *Et* sauté.
6. Avant dernière ligne.

Digitized by Google

cipalis regnitio [1] retardetur et in longum differatur, ‖ quod per predictos reos queritur. Demonet orator predictus ad eandem reverendissimam ‖ paternitatem illi supplicando quathinus dignetur et vellit etiam, quia in dicta villa Insule [2] ‖ non est copia peritorum, qui possint et valeant causam [3] adeo arduam ‖ decenter tractare, causam predictam cum omnibus illius incidentibus, deppendentibus ‖, emergentibus, annexis et connexis, ad se evocare evocatamque committere et ‖ delegare prefato reverendo domino et hec et illius nomine *audiendam, cognoscendam, decidendam et fine debito* ‖ *terminandam* ‖ [4], cum potestate intus et extra citandi et inhibendi omniaque alia et singula faciendi, dicendi, gerendi et ‖ exequendi, que cause et causatorum hujusmodi merito fieri postulant et requirunt, ‖ statutis, privilegiis, indulgentiis, etiam dicte ville Insule incolis concessis ac ‖ aliis [5] in contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, et tempore omni Altissimus pro pace ‖ perprospere deprecabitur et quod sola patris signatura sufficiat ‖.

(*D'une autre main*) In [*di*] [6] camus et committimus reverendo rectori comitatus ut ‖ audiat, citet, inhibeat, procedat et justitiam faciat ‖.

G. Cardinalis, collega. ‖

Datum Avenione, in palacio apostolico, octava martii MDLXV — P.D.P.V [7]. — Anno primo ‖.

G. Blancus. ‖

(*Au dos du 2e folio*) : Commissio. P.

Louis CAILLET.

In registro, folio 197, etc. [8]

1. Sic, pour *recognitio*.
2. L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse, chef-lieu de canton de l'arrond. d'Avignon.)
3. *Arduam*, effacé.
4. A la fin.
5. *Aliorum*, effacé.
6. Une tache.
7. Pie V, fut pape de 1566 à 1572. Il fut élu le 5 janvier 1566. Il mourut le 1er mai 1572, Pontificatus domini Pii V.
8. Nous remercions très vivement M. Auvray, dont on connaît la grande compétence pour tout ce qui touche aux actes pontificaux, d'avoir bien voulu revoir nos épreuves.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. MORDON

Discours prononcé dans la séance du 6 juillet 1911.

Un deuil des plus grands vient de nous frapper. Notre président d'honneur, M. Mordon, n'est plus.

Il vient de mourir à Bourg-la-Reine, où il s'était retiré quelque temps après avoir quitté la Trésorerie Générale de Vaucluse et où les soins d'une compagne douée d'un esprit supérieur et d'un cœur admirable, ont contribué à prolonger son existence : déjà il se plaignait de sa pauvre santé, voilà près de dix-sept ans, lorsqu'il vivait au milieu de nous ; âme vaillante dans un corps souffreteux, il n'a cédé au mal que très lentement, gardant quand même le sourire patient qui caractérisait son pâle visage amaigri.

Nous qui, malgré sa longue absence des dernières années, lui avions gardé une affection profonde, nous voulons la lui garder encore malgré l'absence éternelle.

L'Académie de Vaucluse traversait une crise difficile, presque dangereuse, quand M Mordon accepta de la conduire à de meilleures destinées. Elle semblait prête se dissoudre ; il sut en rapprocher les éléments divisés, et, depuis sa présidence en 1894, son exemple ayant été fidèlement suivi, nous n'avons plus connu que des jours de prospérité. Comme il s'était affirmé bon juge et fin lettré dans son rapport sur l'un de nos concours littéraires, il s'affirma excellent directeur de nos travaux ; il attira les auditeurs à nos séances par l'attrait des lectures qu'il savait choisir et par la courtoisie de ses appréciations. Je ne saurais mieux faire que de reporter sur lui-même ce qu'il disait d'un de nos collègues : « Il fut l'homme de bien par excellence, le *vir bonus* des anciens » ;

Digitized by Google

il avait « toutes les qualités qui sont la manifestation d'une grande bonté de cœur. »

Ancien préfet d'un caractère aussi droit qu'affable, ancien trésorier-payeur général qui avait reçu de ses subordonnés vauclusiens la plus touchante manifestation de reconnaissance, il aurait voulu vivre ses années de retraite en notre Avignon qu'il aimait ; il ne quitta pas notre ville sans de réels regrets. Le titre de président honoraire qui lui fut décerné d'acclamation par l'Académie de Vaucluse, prouva que notre société n'oubliait pas combien il lui avait été utile et bienfaisant.

Le nom de M Mordon restera ainsi parmi ceux que les futurs lecteurs de nos *Mémoires* trouveront au premier rang, comme étant les plus dignes d'être rappelés.

Pour nous, qui l'aurons toujours présent dans nos souvenirs, nous ne pouvons aujourd'hui prononcer ce nom sans que notre voix se trouble et s'altère...

Interprète de notre Académie auprès de M^me^ Mordon, je lui enverrai nos condoléances, dans cette épreuve où elle a dû faire appel à toute sa force d'âme. Elle saura que notre affliction, pour être lointaine, n'en est pas moins vivement ressentie.

M. DUCOS

Discours prononcé à ses obsèques, le 24 juillet 1910, à Châteauneuf-du-Pape.

L'Académie de Vaucluse, — profondément émue de la mort de son ancien président, M. Joseph Ducos, — ajoute ses regrets à tous les regrets qui entourent si justement le cercueil de cet homme éminent à tant de titres.

M. Ducos ne fut pas seulement un des officiers supérieurs les plus estimés de l'armée française, un des agriculteurs les plus notoires de notre région, un des négociants les plus considérés du Midi, un maire et un député bienfaisant, instruit, laborieux, unanimement honoré de tous les partis ; il fut aussi un lettré délicat, un poète d'élite. Et la salle de nos séances semble avoir été pour lui, au temps où il la fréquentait assidûment, l'oasis reposante qui lui faisait oublier les multiples labeurs de l'exis-

Digitized by Google

ence ordinaire, en attirant sa rêverie vers les pures formes de l'Art.

Depuis son premier chant épique : *La Colère du Baron*, jusqu'à son dernier drame encore inédit : *Nos Mères*, toutes ses œuvres sont empreintes d'une rare dignité, d'une admirable élévation. soit qu'il s'inspire de nos vieux poèmes nationaux, comme dans *Guillaume d'Orange* ou *Lendemain de bataille* ; soit qu'il fasse revivre les plus nobles figures du moyen âge, comme dans *La Jeunesse du saint roi Louis* ; soit qu'il s'exerce à transporter dans notre langue un chef-d'œuvre étranger, comme dans *Jaloux après la mort*, il impose toujours le respect, sinon l'enthousiasme.

Volontairement oublieux des classiques grecs ou latins dont le paganisme choque ses mœurs rigides, il s'en tient fidèlement aux maîtres primitifs de notre littérature, et sauf une fois où le génie espagnol l'a tenté, il n'a pas voulu abreuver sa soif littéraire à d'autres sources que celles de France.

Par-dessus tout, il a puisé son inspiration poétique dans sa croyance en une Patrie encore meilleure, celle de l'Au-Delà. Notre vie terrestre, où il tint pourtant une place enviée, où il dépensa de puissantes facultés en travaux absorbants et généreux, où il acquit enfin un indiscutable renom d'honneur, ne lui paraissait être que l'ombre d'une autre vie vers laquelle tout son être aspirait. Ce fut surtout après avoir perdu une compagne fidèlement aimée que M. Ducos affirma de plus en plus sa foi dans une revanche éternelle, et qu'il regarda d'un œil plein de pitié le monde où nous vivons précairement :

La nébulosité des lieux où nous passons !

Certes, il n'en avait pas moins le souci des choses d'ici-bas, il s'appliquait à les rendre meilleures, il vantait les héroïsmes humains, il prenait soin du sort des humbles ; il résumait sa doctrine, ce me semble, dans ce beau vers :

Le pouvoir, c'est d'aimer ; la gloire, d'être bon.

Aujourd'hui, pleuré d'une famille pour qui son exemple reste le plus sûr garant de consolation et d'espérance ; pleuré d'une population dont il fut le bienfaiteur durant de longues années ; pleuré de nous, ses collègues, qu'il appelait du nom d'amis en

Digitized by Google

nous souriant jusqu'à la fin, malgré d'atroces souffrances ; pleuré, en un mot, de tous ceux qui connurent la sereine droiture et l'inépuisable douceur de son âme, il monte vers l infini dont il a tant rêvé, il se redit à lui-même ce cri par lequel il terminait une de ses œuvres :

Ame libre, frappez aux divines enceintes !

Et c'est la suprême manifestation de sa bonté : à cette heure de deuil, devant cette tombe ouverte, il relève nos fronts, il montre à nos yeux la vision définitive, et, si quelque larme les mouille, il y mêle un rayon.

ALEXIS MOUZIN.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du jeudi 12 janvier 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Belladen, Biret, Brun, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Fabre, Fichaux, Formentin, Francion, Gambin, Gap, Genin, Girard, abbé Levezou, Lhermite, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Naquet, Reboulet, J.-B. Ripert, de Vissac, Zacharewicz et Didiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Abit, Caillet, Huot-Sordot et Raparé, présentés à la séance du 15 Décembre 1910, sont proclamés membres de l'Académie.

Sont présentés :

MM. le capitaine Giaccomani, du 58e rég. d'inf., membre de la Société des Auteurs Dramatiques, par MM. le capitaine Reboulet, Zacharewicz et Debanne.

le lieutenant Pernot, du 58e rég. d'inf., par MM. Girard, abbé Requin et capitaine Reboulet.

M. Deltel demande la parole et exprime la satisfaction qu'il éprouve d'être l'interprète de l'Académie, en félicitant notre cher et excellent président de la distinction dont il vient d'être l'objet. La croix de la Légion d'honneur qui lui a été attribuée, reconnaît, dit-il, publiquement et d'une manière éclatante, ses mérites littéraires éminents et ses qualités d'esprit et de cœur. Cette nomination a été unanimement appréciée. Elle honore l'Académie toute entière. Elle récompense une vie de travaux et d'œuvres où le génie provençal brille par sa langue délicate et sa poésie exquise.

M. Alexis Mouzin se déclare sincèrement ému des termes affectueux et flatteurs qui viennent de le toucher. Il assure que son meilleur titre, officiel du reste, et qui lui tient le plus au cœur, est celui de président de l'Académie. Il a, déclare-t-il, bénéficié du beau renom que des travaux remarquables ont valu à notre Société.

M. le Président ajoute qu'il est heureux d'adresser publiquement des félicitations à M. Labande, qui vient d'être nommé correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres).

M. le Dr Colombe dépose sur le bureau de l'Académie une note, parue dans la *Revue du Midi*, concernant la porte d'entrée de la chapelle de Clément VI. Il émet l'opinion que cette porte, construite vers 1350, a été remaniée quelques années plus tard. Les matériaux employés étaient faciles à sculpter mais manquaient de résistance. Sous l'influence de pressions exagérées, l'archivolte se serait déformée et même fendue, ainsi que les parties au-dessous. Par mesure de prudence on remplaça les pieds-droits et le trumeau, et l'on jeta entre eux les deux arcs surbaissés qui supportent le linteau, dont on voit la cassure, au-dessus de la porte gauche (à la droite du spectateur). M. Colombe a joint à son travail quelques photographies documentaires.

M. J. Girard donne lecture d'une étude en collaboration avec le chanoine Requin, et ayant pour objet l'ancien Couvent des Frères Prêcheurs ou Dominicains d'Avignon. Cette étude paraîtra dans les *Mémoires de l'Académie.*

M. Joseph Didiée examine, dans un rapport, les conséquences probables du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, le 20 octobre 1910, et concernant la protection des fouilles d'archéologie et de préhistoire. De nombreuses

Digitized by Google

protestations se sont élevées contre ce projet et il est à craindre que son adoption sans retouche ne nuise à l'avancement de la science.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée nomme une commission de sept membres : MM. Dr Colombe, Biret, Didiée, Formentin, Girard, Lhermite et abbé Sautel, chargée d'étudier et de présenter à la prochaine séance le vœu à émettre par l'Académie.

M. Joseph Lhermite donne communication d'une note renfermant des aperçus grammaticaux comparatifs des langues romane, provençale et française. Cette étude est insérée dans le présent volume des *Mémoires*.

Séance du jeudi 9 février 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, Biret, Brun, Cahuzac, Dr Carre, de Chansiergues, Debanne, Deltel, Fichaux, Gambin, Gap, Huot-Sordot, Dr Larché, Dr Laval, abbé Levezou, Lhermite, Marcel, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Naquet, Reboulet, abbé Sautel, Tourre et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. le capitaine Giaccomoni et le lieutenant Pernot, présentés à la dernière séance, sont proclamés membre de l'Académie

Sont présentés :

Mme la comtesse de Seynes, par MM. Formentin, Paul Manivet et Alexis Mouzin.

M. Henri Fabre, secrétaire de la Chambre de Commerce, par MM. Girard, Naquet et Mouzin.

En l'absence de M. Antiq, trésorier, M. le secrétaire donne lecture des comptes de l'année 1910 et du projet de budget pour 1911.

M. le Président propose la désignation de deux commissaires pour la vérification des comptes de 1910. L'assemblée fait choix de MM. Cahuzac et Naquet qui acceptent. — Le projet de budget est adopté.

M. le président signale à l'assemblée la haute valeur intellectuelle de M. Jules Charles-Roux et les services remarquables qu'il rend aux lettres et aux arts. Il propose de le nommer membre d'honneur de l'Académie. Cette proposition est acclamée à l'unanimité.

Il est donné lecture des conditions d'un concours de poésie ouvert à Beauvais, jusqu'au 15 mai 1911, et qui doit comporter l'attribution d'un prix en argent de 500 fr. La lettre d'avis du maire de Beauvais et le programme du concours sont à la disposition des membres de l'Académie.

M. le docteur Colombe est invité à lire son mémoire sur *La Tour de la Glacière au Palais des Papes ; ses dispositions intérieures*. Ce mémoire est publié dans le présent volume.

M. l'abbé Aurouze développe un plaidoyer en faveur d'une réforme de la prononciation du latin. Il déclare que les générations actuelles se livrent à ce propos à ce qu'il appelle un véritable sabotage. Il étudie la prononciation ancienne, fait une comparaison des prononciations étrangères, en relève les incorrections, montre que toutes les nations sont coupables quoiqu'à des degrés différents, signale la préparation merveilleuse que la connaissance du provençal est à la saine prononciation du latin, et formule la conclusion que les lettrés avignonais sont tout désignés pour entreprendre une campagne en faveur de cette réforme qu'il appelle de tous ses vœux. Ses indications s'étendent également sur la réforme du chant grégorien, désirable pour le charme de nos oreilles latines et provençales.

M. le Président le remercie de sa communication pleine d'intérêt et disserte à son tour sur le même sujet.

Sur les explications de M. Joseph Didiée, le vœu concernant la protection des fouilles d'archéologie et de préhistoire, est renvoyé à une des séances prochaines.

Digitized by Google

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1911.

I. — *Comptes de l'année 1910.*

RECETTES.

Art 1.	Reliquat au 1er janvier 1910			921 95
Art. 2. (Revenus.)	Titres avec affectation spéciale du produit	45 »		163 00
	Titres sans affectation spéciale	118 »		
Art 3. (Ressources ordinaires.)	Cotisations 3 à 6 fr.	18 »		2.291 30
	Cotisations 185 à 12 fr.	2.220 »		
	Droits de diplômes des nouveaux membres	44 »		
	Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires	9 30		
Art. 4. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon	200 »		500 »
	— du Conseil général	100 »		
	Allocation du prix de Faucher	200 »		
Art. 5. (Ressources éventuelles extraordinaires.)	Sous location aux Amis des arts	25 »		25 »
	Total des recettes			3.901 25

DÉPENSES.

Art. 1er. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du Bureau	150 »		367 30
	Impositions	38 95		
	Assurance	13 05		
	Timbre et enregistrement du bail	7 65		
	Frais d'aménagement et acquisition de mobilier	123 85		
	Entretien des collections	25 30		
	Chauffage et éclairage	8 50		
Art. 2. (Frais généraux et de Personnel	Traitement de l'employé	70 »		334 85
	Étrennes diverses	21 »		
	Frais de bureau et de correspondance du Secrétaire-général	25 95		
	Convocation des membres. Impression et envoi	122 70		
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	95 20		
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires	1.651 80		1.809 75
	Frais d'expédition des Mémoires	157 95		
Art. 4. (Prix.)	Prix Dufossé	46 35		246 35
	Prix Paul de Faucher	200 »		
Art. 5. (Dépenses imprévues.)	Souscription au jubilé Henri Fabre	50 »		84 »
	Frais de la conférence Matruchot	34 »		
	Total des dépenses			2.842 25

RECAPITULATION :

Total des recettes		3.901 25
Total des dépenses		2.842 25
Reliquat au 1er janvier		1.059 »

Digitized by Google

II. — *Projet de budget pour 1911.*

RECETTES.

Art. 1.	Reliquat de l'exercice 1910..			1.059 »
Art. 2. (Revenus.)	Titres avec affection spéciale du produit..	45 »		163 »
	Titres sans affection spéciale..... ...	118 »		
Art. 3. (Ressources ordinaires.)	Cotisations 2 de 1910 à recouvrer. ...	24 »		2.492 »
	Cotisations 1911 3 à 6 = 18 » / 200 à 12 = 2 400 »		2 418 »	
	Droits de diplôme des nouveaux membres	30 »		
	Vente de fascicules et abonnements aux Mémoires	20 »		
Art. 3. (Subventions et legs.)	Subvention de la ville d'Avignon.....	200 »		500 »
	Subvention du conseil général	100 »		
	Allocation du prix de Faucher.....	200 »		
Art. 4. (Ressources éventuelles extraordinaires.)	Somme due par un auteur	118 »		868 »
	Somme due applicable aux chartes d'Avignon	33 »		
	Prélèvement à la Caisse d'épargne pour l'impression des chartes d'Avignon	667 »		
	Part de loyer de la Société des Amis des Arts..... ..	50 »		
	Total des recettes.....			5.082 »

DEPENSES.

Art. 1. (Dépenses du siège.)	Loyer du local des réunions du bureau...	200 »		293 05
	Impositions.....	40 »		
	Assurance.....	13 05		
	Entretien du local et des collections	30 »		
	Chauffage et éclairage.	10 »		
Art. 2. (Frais généraux et de personnel.)	Traitement de l'employé	70 »		345 »
	Etrennes diverses.....	20 »		
	Frais de correspondance et de bureau du secrétaire général.....	50 »		
	Convocation des membres. Impression et envoi	125 »		
	Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	80 »		
Art. 3. (Mémoires et documents.)	Frais d'impression des Mémoires.	1.800 »		3.124 »
	Frais d'expédition des Mémoires.....	124 »		
	Frais d'impression des chartes d'Avignon .	1.200 »		
Art. 4. (Prix.)	Prix Dufossé	45 »		245 »
	Prix Paul de Faucher.....	200 »		
Art. 5. (Imprévus et réserve.)	Versement à reconstituer à la Caisse d'épargne.....	500 »		1.074 95
	Versement à la même Caisse.....	150 »		
	Dépenses imprévues.....	424 95		
	Total des dépenses			5.082 »

Digitized by Google

III. — *État du fonds social au 1er janvier 1911.*

Trois titres nominatifs de rente française 3 %. (nos 594.649, 605.961 et 607.599), les deux premiers de 45 fr., le troisième de 30 fr., soit en capital (au pair)..	4.000 »
Trois obligations nominatives P.-L.-M. (nos 388.034, 427.180 et 190.246 (fusion nouvelle) à 500 fr.....	1.500 »
1 livret de la Caisse d'épargne (no 50.409) montant à 830 fr., mais dont 667 fr. sont applicables à l'impression des Chartes d'Avignon.....	163 »
Total du fonds social.....	5.663 »

Séance du jeudi 9 mars 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, Brun, Dr Carre, Dr Colombe, Debanne, Fichaux, Huot-Sordat, abbé Juge, Dr Larché, Dr Laval, abbé Levezou, Lhermitte, Marcel, Mouzin, capitaine Reboulet, Dr Rémy-Roux, chanoine Requin, Tourre, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président proclame membres de l'Académie Mme la comtesse de Seynes et M. Henri Fabre, présentés à la séance du 9 février et leur adresse quelques paroles de bienvenue.

Est présenté M. Souvet fils, entrepreneur de travaux publics, par MM. Dr Colombe, Didiée et Tourre.

M. le Président annonce que M. Jules Charles-Roux, offre à l'Académie la collection complète de ses œuvres. Il associe l'Académie aux remerciements qui seront adressés au généreux donateur.

Il informe que le bureau de notre société a pris l'initiative d'une pétition tendant à faire attribuer le prix Nobel à notre savant collègue M. J. Henri Fabre, qui mérite à tous égards cette récompense.

Il mentionne avec éloges, la publication du livre « L'album effeuillé » par Mme la comtesse de Seynes. Il adresse des félicitations au capitaine Reboulet, qui vient d'être nommé officier d'Académie. Il fait connaître que, par l'intermédiaire de M. de Vissac, M. l'abbé Cheylon vient d'envoyer à l'Académie son ouvrage sur Urbain V. M. Girard en rendra compte prochainement. Des remerciements sont formulés à M. l'abbé Cheylan.

M. le Président informe que le Ministère des Beaux-Arts a alloué 500 fr. a l'Académie de Vaucluse pour sa participation aux expositions qui s'organisent. Notre Société est ainsi, flatteusement, l'intermédiaire entre le ministère et la Société des Amis des Arts.

A propos des fêtes prochaines, M. le Président annonce qu'une séance publique est projetée pour le dimanche 9 avril, date du Centenaire de Calvet, si des circonstances imprévues ne viennent pas ajourner cette réunion solennelle.

Enfin, il propose de désigner M. Reboulet pour compléter la commission de vérification des comptes du trésorier pour l'année 1909.

La correspondance étant dépouillée, M. le Président donne la parole à M. le chanoine Requin pour la lecture de son mémoire sur Abelhon, peintre et dominicain (1375-1450). Notre érudit collègue n'a pas pu trouver, malgré ses patientes recherches, la preuve que le bienheureux André Abelhon ait été peintre, mais il est assuré qu'il a été dominicain.

Digitized by Google

M. Huot-Sordot lit trois de ses poésies, de caractères divers, mais d'inspiration soutenue : *Misanthropie, La première culotte, Orèade ou Sirène ?*

M. le Dr V. Laval démontre, dans une conférence très écoutée, la nécessité d'une langue internationale, et prouve que l'*Espéranto*, inventé par l'ingénieux Docteur Zamenhof, de Varsovie, se prête admirablement à cet office et qu'on ne peut trouver mieux.

M. l'abbé Aurouze présente quelques observations sur la qualité harmonique de cette langue artificielle, et, bien qu'on la proclame la traductrice la plus fidèle des œuvres poétiques et littéraires, il met en doute les jouissances auditives qu'elle nous procurera, notamment dans l'interprétation des strophes si mélodieusement expressives du texte de Mistral.

Ces réserves de lettré délicat n'enlèvent rien aux mérites de l'Espéranto et n'atténuent pas le succès de la conférence de M. le Dr Laval.

Séance du jeudi 6 avril 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mme Boissière, MM. Dr Alphant, Avon, de Baciocchi, Cahuzac, de Chansiergues, Deltel, Dr Donnat, Fichaux, Gaubin, Gap, Genin, Girard, Huot-Sordot, abbé Levezou, Marcel, Dr Michel-Béchet, Naquet, Dr Penne, Prener, Reboulet, Tourre et Didiée.

M. le Président déclare admis au nombre des membres de l'Académie M. Souvet Henri, présenté à la séance du 9 mars.

Sont présentés :

MM. Clément Gilles, par MM. Dr Donnat, Girard et René Gilles.

Alphonse Gilles, par MM. Dr Donnat, Girard et Joseph Gilles.

M. le Président fait connaître que la séance solennelle qui devait avoir lieu le 9 avril, date anniversaire de Calvet, est renvoyée au dimanche 14 mai prochain.

Il donne la parole à M. le Dr Victorin Laval pour la communication de son étude sur la communauté juive de L'Isle-sur-Sorgue avant la Révolution.

Le conférencier fournit d'abord quelques explications sur la venue et l'établissement des juifs en Provence, vers le XIe siècle.

Il examine leur condition civile, particulièrement dans le Comtat Venaissin. Il montre la rigueur du régime féodal en ce qui les concerne et signale la grande liberté dont les israélites jouissent au temps des papes. Clément VI notamment, par sa large tolérance, fut considéré par eux comme un protecteur. Sous le régime papal direct, les juifs étaient les égaux des autres sujets. Les traditions s'effacèrent peu à peu sous les vices-légats, et bientôt les juifs furent cantonnés dans les quatre carrières ou « ghettos » d'Avignon, de Carpentras, de L'Isle et de Cavaillon.

M. le Dr Laval a étudié spécialement la communauté juive de L'Isle-sur-Sorgue, qui comprenait près de 300 israélites à la fin du XVIIIe siècle, et il fait bénéficier l'auditoire des longues recherches entreprises par lui dans les archives de cette ville, en donnant les renseignements les plus détaillés sur les mœurs, les coutumes, le commerce, la religion, l'organisation, l'état d'esprit et les tendances du peuple juif à L'Isle, depuis le XIe siècle jusqu'à la révolution.

M. le Président remercie le conférencier et insiste particulièrement sur l'abondance de sa documentation.

M. Joseph Didiée présente le volume de vers, « l'Album effeuillé », écrits par Mme Antoinette de Seynes. Il loue cette œuvre poétique et en cite plusieurs pièces.

M. le Président ajoute quelques mots de compliments respectueux à la veuve d'un de nos anciens présidents.

M. l'abbé Sautel étant absent, sa communication ayant pour titre : « Les Ligures au pays de Vaison », est renvoyée à une séance ultérieure.

Digitized by Google

Séance du jeudi 8 juin 1911. — Présidence de M. Alexis Mounin, président.

Présents : Mesdames Boissieres, comtesse de Seynes, MM. Dr Alphant, Barthélemy, A. Brun. Cahuzac, Debanne, Formentin, Gap, Genin, Girard, Huot-Sordot, abbé Juge, Dr Larché, Marcel, A. Mouzin, Dr Michel-Béchet, Tourre, de Vissac et J. Didiée.

M. le président proclame membres de l'Académie MM. Gilles Alphonse et Gilles Chenivesse, Clément, présentés à la séance du 6 avril dernier.

Sont présentés :

MM. Roger Liquier, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs, par MM. A. Mouzin, Laval et Didiée.

le capitaine Farjon, du 58e régim. d'inf., par MM. capitaine Reboulet, lieutenant Pernot et Girard.

M. le Président adresse ses compliments à M. le Dr Remy-Roux, promu officier de l'Instruction publique le jour de l'inauguration de l'Exposition des Beaux-Arts au Palais des Papes.

Il explique que, dans sa dernière réunion, le bureau a examiné attentivement toutes les objections et observations qui ont été faites au sujet du projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie, et a arrêté comme suit les termes du vœu à transmettre au gouvernement par l'intermédiaire de la Société préhistorique.

« L'Académie de Vaucluse,

« Vu le projet de loi déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre des « députés, le 25 octobre 1910, et relatif aux fouilles intéressant, l'archéologie et la « paléontologie.

« Considérant qu'il est nécessaire de préserver nos richesses archéologiques et « paléontologiques contre tous actes de dilapidation et d'empêcher l'exode, en pays « étrangers, de pièces intéressantes pour nos collections nationales.

« Admet le principe du projet de loi ; mais demande que son application soit ré- « glementée de façon à mettre le moins d'entraves possibles à l'initiative privée, à « sauvegarder la propriété légitime, et enfin à assurer aux collections départemen- « tales ou aux divers musées provinciaux, sauf le cas de circonstances exceptionnel- « les, la possession du produit des fouilles exécutées dans la région.

« Elle émet en outre le vœu que la surveillance et la protection ne s'exercent pas « seulement sur les objets à provenir des fouilles, mais encore sur tous les objets « classés, afin d'empêcher le trafic commercial de nos richesses scientifiques et sur- « tout la sortie de France des pièces archéologiques que notre patrimoine national « doit jalousement conserver. »

Cette motion mise aux voix est acceptée à l'unanimité.

M. le baron de Vissac demande la parole et, rappelant en quelques mots le séjour de John Stuart-Mill dans nos parages, signale la convenance de rendre un hommage public à sa mémoire par l'érection d'un monument ou de tout autre manière, en profitant du mouvement d'opinion qui se crée en faveur des célébrités avignonaises.

M. le président propose d'adjoindre MM. de Vissac et Formentin, au bureau, pour étudier les mesures à prendre à cet égard.

M. le Président fait connaître que le bureau a décidé de participer pour une somme de vingt francs à la souscription du monument Arnaud de Fabre, dont le Comité est présidé par M. Paul Manivet, et il explique que ce faible chiffre a été fixé pour tenir compte à la fois de nos ressources modestes et de l'éventualité d'une contribution individuelle des membres de l'Académie qui s'y ajouterait. Cette mesure mise au voix est ratifiée par l'assemblée.

La parole est ensuite donnée à M. Adrien Marcel pour la lecture de son étude sur la *Vierge de Pradier à Notre-Dame-des Doms*.

Notre nouveau confrère, M. Granet, sous-préfet d'Apt, s'est excusé par télégramme de ne pouvoir assister à la séance. Les trois sonnets qu'il a envoyés : ***Le sphinx, Sur un tableau, Arles,*** sont lus par le secrétaire.

Digitized by Google

M. Alexis Mouzin rend compte d'un volume de poésies de M. Charles Orsatti « Le village au fond du golfe ». L'auteur a fait ses études à Avignon. Il mérite notre sympathie pour son talent et pour la force d'âme avec laquelle il supporte la maladie et l'anéantissement des rêves d'une brillante carrière militaire lamentablement brisée à la suite d'une chute de cheval.

Séance du jeudi 6 juillet 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mme Boissières, MM. Dr Alphant, Barthélemy, A. Brun, Cahuzac, Dr Carre, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Gambin, Gap, Girard, Formentin, abbé Juge, Huot-Sordot, Marcel, Dr Michel-Béchet, Mouzin, Lazare, Dr Rémy-Roux, abbé Sautel, Saint-Martin, de Vissac et Didiée.

MM. Roger Liquier et le capitaine Farjon, présentés à la dernière séance, sont proclamés membres de l'Académie.

Sont présentés :

MM. Hippolyte Jean, rédacteur au *Petit Marseillais*, par MM. le Dr Laval, Girard et Mouzin.

Auguste Brun, chirurgien-dentiste, par MM. le Dr Remy-Roux, Didiée et Mouzin.

M. le Président fait part du décès, à Bourg-la-Reine, de M. Mordon, ancien président et jusqu'à sa mort président d'honneur de l'Académie. Ancien publiciste, il devint trésorier-payeur général du Vaucluse, il se fit apprécier par son tact, sa bonté et son mérite de lettré. Son passage à la présidence de notre Société lui attira tant de sympathies, qu'il fut nommé président d'honneur à son départ d'Avignon. Son souvenir nous était fidèle. Une maladie lente et implacable nous l'a ravi. L'Académie envoie à sa veuve ses condoléances respectueuses et l'expression de ses vifs regrets.

Un autre deuil est venu nous affliger pendant ce dernier mois. Notre collègue, M. Jules de Terris, ancien membre du bureau, a été terrassé et vaincu par la maladie. Une délégation s'est rendue aux obsèques, un de ses collègues dans le notariat a prononcé son éloge funèbre. L'Académie s'acquitte aujourd'hui de ce douloureux devoir en exprimant particulièrement à M. Charles Le Gras et à M. le docteur Le Gras, nos collègues, beaux-fils du défunt, combien elle ressent vivement cette perte. M. Jules de Terris avait écrit quelques études importantes sur des sujets locaux. On doit citer notamment son livre sur les évêques de Carpentras et son opuscule sur Roumanille.

M. le Président annonce que dans quelques jours écherra le centenaire de la naissance d'Armand de Pontmartin. Le célèbre critique, né à Avignon le 16 juillet 1811, est une de nos gloires locales et s'il ne fut pas de l'Académie Française, il mérita d'en être. Il fit du reste partie de l'Athénée de Vaucluse.

Le centenaire d'Armand de Pontmartin devrait être fêté publiquemment, mais la modestie de l'éminent écrivain se serait effarouchée d'un tel éclat. Aussi le bureau de l'Académie a-t-il pensé qu'il lui suffirait de participer aux manifestations auxquelles donnera lieu l'hommage qui sera rendu, sans doute prochainement, aux avignonais célèbres.

A ce propos, M. le Président fait connaître que le bureau s'est préoccupé de la suite à donner à la proposition de M. de Vissac, formulée dans la dernière séance et relative au témoignage de souvenir dont John Stuart-Mill doit bénéficier. Il soumet à l'assemblée un projet de résolution à transmettre à la municipalité d'Avignon. Ce projet est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé. M. le Dr Colombe reçoit la parole pour la lecture de sa communication touchant la captivité de Rienzi au Palais des Papes.

Digitized by Google

M. l'abbé Sautel présente une note sur les égoûts romains de Vaison.

M Jean Saint-Martin entretient l'assemblée de la mission à Rome qui lui a été confiée par le Gouvernement. Ses recherches visent la dernière période du régime papal à Avignon et les relations des évêques avignonais avec le St-Siège. Il donne de nombreuses indications sur les Archives du Vatican et sur les difficultés particulières de découvrir les documents dans cet amoncellement de registres et de liasses. Il annonce qu'il publiera dans un volume à paraître prochainement tontes les pièces intéressantes qu'il a découvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance. Puis, sans désemparer, il en ouvre une autre, réservée aux seuls membres de l'Académie, afin de statuer sur l'admission des membres présentés ce jour. Aucune observation n'ayant été formulée il proclame MM. Jean Hippolyte et Auguste Brun, membres de l'Académie, déclare close la première série des réunions de l'année courante et fixe la rentrée au premier jeudi d'octobre prochain.

Séance du jeudi 5 octobre 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : M. le Maire et MM. le Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Biret, Dr Colombe, Debanne, Deltel, Fabre, Farjon, Fichaux, de Forbin, Formentin, Gambin, Gap, Girard,Giraud de la Boulie, Huot-Sordot, Ch. Le Gras, abbé Levezou, Lhermitte, Marcel, Dr Michel-Béchet, Alexis Mouzin, Reboulet et Didiée.

Sont présentés :

MM. le Dr Joseph Cousin, de Pertuis, par MM. le Dr Alphant, Dr Colombe et Didiée.

Bernard, commissaire de surveillance administrative à la gare d'Avignon, par MM. Girard, Liquier et Didiée.

Simon Cerf, avocat à la Cour d'appel de Paris, par MM. Girard, Adrien Marcel et Mouzin.

M. le président prononce les paroles suivantes :

« Au moment de reprendre nos travaux je vous remercie, Mesdames et Messieurs, « du bienveillant intérêt que vous continuez si fidèlement à leur accorder.

« Depuis notre dernière séance la mort a frappé un de nos collègues les plus « justement estimés et aimés.

« Après l'éclatante manifestation de deuil qui a uni tout Avignon dans un hom- « mage suprême à M. le docteur Durbesson nous avons encore le devoir d'exprimer « ici des regrets tout particuliers et de rappeler spécialement la collaboration qu'il « voulut bien nous apporter.

« Lorsque les rayons X étaient à peine connus, M. Durbesson honora notre « compagnie d'une conférence où il montra leur puissante utilité médicale ; ce fut « une réunion exceptionnellement brillante dont nous n'avons pas perdu le souvenir. « Tous ici nous suivions d'un regard reconnaissant l'œuvre que sa bienfaisante « science accomplissait dans cette clinique où il a succombé stoïquement, sainte- « ment. Ce serait trop peu de dire que l'Académie de Vaucluse a été représentée « aux obsèques du docteur Durbesson ; elle y était tout entière.

« Nous tenons à affirmer de nouveaux nos sentiments d'affliction afin de laisser « trace dans le livre de nos mémoires de la part très vive que nous avons prise au « deuil public. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. le Président exprime ensuite le regret que nous ressentons du départ de deux de nos collègues, MM. Duprat et Brun, appelés l'un à Marseille, l'autre à Digne. Par leur collaboration active aux travaux de l'Académie, ils ont acquis des droits à notre estime et à notre durable souvenir.

Digitized by Google

M. Adrien Marcel reçoit la parole pour la lecture de son mémoire sur le rocher des Doms ; l'historique de ce site est présenté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

M. Joseph Girard explique dans une étude historique que la cloche des Augustins a été fondue en 1520 aux frais de l'Œuvre du Pont, pour le prieuré de Notre-Dame-de-Bon-Repos de Montfavet, et qu'elle a été transportée dans la tour des Augustins en 1562 sur les instances des habitants de la Carreterie.

Il est ensuite donné connaissance d'un certain nombre de documents, recueillis par M. L. Caillet, conservateur de la bibliothèque de Limoges, intéressant l'histoire d'Avignon et relatifs notamment aux approvisionnements de blé qui arrivaient par le Rhône.

Séance du jeudi 9 novembre 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Abit, Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélemy, Cahuzac, Dr Colombe, Debanne, Farjon, Fichaux, Formentin, Gambin, Gap, Girard, Huot-Sordot, abbé Levezou, Liquier, Lhermitte, Marcel, Dr Michel-Béchet, A. Mouzin, Prener, Dr Remy-Roux, de Vissac et Didiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de l'Académie MM. Dr Joseph Cousin, Bernard et Simon Cerf, présentés à la séance du 5 octobre.

Il annonce l'ouverture à la Sorbonne, le mardi 9 avril 1912, du 50e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, et indique les conditions et avantages de la participation à ce Congrès.

Il adresse ses compliments à M. Genin, promu officier de la Légion d'honneur.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président présente les excuses du capitaine Reboulet, retenu par son service, et se fait son interprète en signalant que l'étude qui va être lue en son nom n'est qu'une sorte de canevas du volume que l'auteur compte consacrer au duc de Crillon-Mahon.

Le capitaine Farjon donne lecture de cette étude. Elle a trait à Louis des Balbes de Berton de Crillon, qui naquit à Avignon en 1717, fit successivement la guerre de la succession de Pologne, celle de la succession d'Autriche, puis la guerre de sept ans, se mit ensuite au service de l'Espagne et enfin se retira dans nos pays où il employa ses facultés d'ingénieur à créer le canal d'irrigation qui porte son nom.

Le capitaine Reboulet, dans cette première partie de son travail n'examine que la carrière militaire du duc de Crillon dans les armées de France. Il le considère comme un excellent officier et un bon général.

M. le Président, en remerciant M. Reboulet, rappelle son étude sur le général d'Anselme, et estime que l'Académie doit lui savoir gré d'avoir tracé aussi nettement la figure de deux grands chefs militaires de notre région.

Ensuite, M. Huot-Sordot lit deux de ses poésies, la première : « Du grain au vent ! » est une apostrophe double : « Aux pauvres, aux riches », où sont prodigués les sages conseils et les pensées philosophiques ; la seconde : « *Le ramoneur* » est un tableautin plein d'humour, de délicatesse et de sentiment.

Quelques paroles élogieuses de M. le Président et les applaudissements de l'auditoire remercient l'auteur de ces poésies.

M. Saint-Martin, clot la séance par une conférence sur le dernier recteur du Comtat : Pieracchi. Les difficultés que rencontra le représentant du Souverain Pontife dans l'accomplissement de sa tâche, ses aventures, ses démêlés avec le Directoire, ses déboires et sa fin malheureuse donnent occasion à M. Saint-Martin, grâce à la correspondance extraordinairement féconde dépouillée par lui dans les Archives du Vatican, de tracer un portrait vivant de Pieracchi et de reconstituer d'une façon fort intéressante le cadre historique qui lui convient.

M. le Président remercie M. Saint-Martin en insistant sur l'attention extrême avec laquelle l'auditoire l'a écouté.

Digitized by Google

Séance du jeudi 7 décembre 1911. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : MM. Dr Alphant, abbé Aurouze, Avon, de Baciocchi, Barthélémy, Bernard, Biret, Cahuzac, Debanne, Deltel, Fabre, cap. Farjon, Fichaux, de Forbin, Gambin, Gap, Genin, Girard, Giraud de la Boulie, Hudot-Sordot, Le Gras, abbé Levezou, Marcel, Mouzin, lieutenant Pernot, cap. Reboulet, Dr Rémy-Roux, abbé Sautel, Tourre et Didiée.

M. le Président fait part du décès de M. Martin, du Thor, propriétaire du château et des grottes de Thouzon. Il exprime à la famille de notre collègue, les regrets de l'Académie.

Il indique que le comité constitue en vue de l'érection d'un buste à M. de Pontmartin a sollicité le concours de l'Académie. Il propose à l'assemblée de fixer à 20 francs notre contribution. Le vote est acquis.

M. le Président annonce que le 36e congrès des sociétés des Beaux-arts de Paris et des départements se réunira à Paris du lundi 9 avril au vendredi 13 avril 1912.

Est présenté, pour faire partie de l'Académie M. Bruneau Bénézet par MM. l'abbé Aurouze, Girard et Mouzin.

M. le Président transmet les excuses de M. de Vissac, empêché d'assister à la séance et annonce qu'il sera donné néanmoins lecture de son mémoire porté à l'ordre du jour.

M. l'abbé Sautel reçoit la parole. Il rend compte de la campagne de fouilles entreprise en 1911, au théâtre antique de Vaison, à l'aide du subside accordé par le comité des recherches et travaux historiques. Ces fouilles ont notamment permis de mettre à jour, entre le contre-mur qui soutenait la scène et le mur du *pulpitum* qui la séparait de *l'orchestra*, cinq fosses qui recevaient les supports soutenant *l'oleum* ou rideau ; suivant l'auteur, ces supports étaient des poteaux creux s'emboîtant les uns dans les autres et formant ainsi jusqu'à quatre enveloppes, ou étuis, enlevées successivement ce qui rendait la manœuvre plus aisée

M. l'abbé Sautel indique que ses recherches ont porté aussi sur les *parascenia* et sur la partie centrale des *hyposcenia* où ont été déjà trouvés de nombreux fragments de marbre. Il espère que des subsides nouveaux lui permettront de poursuivre ses fouilles.

M. le Président en le complimentant dit que l'Académie s'intéresse vivement à ses travaux et appuiera fortement sa demande de subside,

M. Mouzin donne lecture du mémoire de M. de Vissac sur le journal du chanoine Arnavon. Cette étude paraîtra dans les *Mémoires de l'Académie*.

Le Secrétaire général :
J. GIRARD.

Le Secrétaire :
Joseph DIDIEE.

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

pendant l'année 1911.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1910, 2e et 3e livr.; année 1911, 1re et 2e livr. — Bulletin historique et philologique, 1910, nos 1, 2, 3, 4. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, 1904-1905 et 1906-1907, t. II. — Comptes rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1910. Section des sciences.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

1. France.

Basses-Alpes. — Société scientifique et littéraire et des Basses-Alpes : Bulletin, année 1910.

Hautes-Alpes. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1910, fasc. 3 et 4 ; 1911, fasc. 1-3.

Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XX.

Ardèche. — Revue du Vivarais, année 1910, n° 12 ; 191, nos 1 à 7.

Bouches-du-Rhône. — Bibliothèque de l'Université d'Aix : Annales de la Faculté des lettres d'Aix, t. IV, nos 1 et 2.

— Société d'études provençales : Annales de Provence, 1910, n°6 ; 1911, nos 1 à 4.

— Société des Amis du Vieil-Arles, 1910, fasc. 4 ; 1911, fasc. 1.

— Société d'horticulture et de botanique de Marseille ; année 1911, nos 677 à 689.

— Société linnéenne de Provence : Bulletin, 1909, t. I ; 1911, t. II ; — Mémoires, 1909, n° 1 ; 1910, n° 2.

— Société de statistique de Marseille : 1908-1910.

Calvados. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques à Caen : Congrès archéologique, 1909.

Charente. Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et Mémoires, année 1910, 8e série, t. I.

Constantine. — Société archéologique du département, à Constantine : Recueil et Mémoires, 1910.

Corrèze. - Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle : Bulletin, année 1911, fasc., 1-3.

Côtes-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; t. XI, 1907-1910.

Digitized by Google

— Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or ; Mémoires, t. XV, 1909-1910, fasc. 4.

Doubs. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1910.

Drôme. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 1911, nos 1-9.

Gard. — Société scientifique et littéraire d'Alais ; années 1808, 1909, 1910.

— Académie du Gard, à Nîmes ; t, XXXII. Supplément, t. XXX et XXXI.

— Comité de l'art chrétien, à Nîmes : Bulletin, t. IX, nos 64 et 65.

Garonne (Haute-). — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Série X, tome X, 1910.

Gironde. — Société archéologique de Bordeaux ; t. XXXI, 1908, fasc. 12 ; 1909, fasc. 1 et 2.

Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : IIIe série, t VIII, fasc. 2.

— Académie des sciences et lettres de Montpellier : Bulletin, année 1911, nos 1 à 12 ; Mémoires, t. V, no 2.

— Société archéologique de Montpellier ; 2e série, t. IV, fasc. 2.

— Société languedocienne de géographie : Bulletin, année 1910, fasc. 2-4 ; 1911, fasc. 1 et 2.

— Société pour l'étude des langues romanes : VIe série, t. III, 1910, no 6 ; 1911, nos 1-6.

Isère. — Académie delphinale : Bulletin, 5e série, t. 4.

Loire. — La Diana : 1911, nos 1-5.

Loiret. — Société historique et archéologique de l'Orléanais : Mémoires, t. XXXIII ; Bulletin, t. XV, 198, 198.

Meurthe-et-Moselle. — Académie Stanislas : Mémoires, années 1910-1911.

— Société d'archéologie lorraine : Mémoires, 4e série, t. X.

Pas-de-Calais. — Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin, 1910, fasc. 4 ; 1911, fasc. 1-3 ; Mémoires, t. XXX, 1910-1911.

Puy-de-Dôme. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ; Bulletin, 1910, fasc. 9-10 ; 1911. fasc. 1-3.

— Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand : 1911, janv.-oct.

Basses-Pyrénées. — Société des sciences, lettres et arts de Pau : Bulletin, 2e série, t XXXVII.

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : 3e série, t. XI.

— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1910, juillet-déc. ; 1911, janv.-juin.

— Université de Lyon : Sciences, fasc. 30.

Saône-et-Loire. — Société éduenne des lettres, sciences et arts d'Autun : Mémoires, nouvelle série, t. XXXVIII.

— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1910, juillet-décemb. ; 1911, janvier-mai.

— Académie de Mâcon : Annales, IIIe série, t. XIV.

Savoie. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires, t. L et LI.

Savoie (Haute-). — Société florimontane de la Haute-Savoie ; 1910, fasc. 4 ; 1911, fasc. 1 à 3.

Seine. — Bibliothèque J. Doucet : répertoire d'art et d'archéologie, 1910, 1911, fasc. 1-2.

— Société nationale des antiquaires de France : Mémoires, 1910 ; Mettensia, 1910.

Somme. — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1911, fasc. 1-3.

Tarn. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, 1910, nos 4-6 ; 1911, nos 1-3.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne : Bulletin, t. 37.

Var. — Académie du Var : Bulletin, 1910.

— Société d'études scientifiques et archéologiques : Bulletin, t. XXVII.

Vaucluse. — Société de médecine de Vaucluse : Bulletin, année 1911, nos 70-82.

Digitized by Google

II. Étranger.

Belgique. — Revue Mabillon : Archives, 1911, n^os^ 24 à 27.
— Société des Bollandistes, t. XXIX, fasc. 4 ; t. XXX, fasc. 1 à 3.
États-Unis d'Amérique. — Anales del Museo nacional de Arquelogia, t. II, n^os^ 6-9 tome III, n^os^ 1-5.
— The Missouri botanical garden : Annual report, 1910.
- Lloyd library : Bulletin, 1910, n° 14.
Italie. — Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana : Terza Serie. Anno III.
— École française de Rome ; XXX^e^ année, 1910, fasc. IV et V ; 1911, fasc. I et II.
Suède. — Université royale d'Upsal. Part. IV, 1911.
— Kongl. vittherhets, historie och antiquitets Akademien. (Académie royale des belles lettres, histoire et antiquités) : année 1910.
Suisse. — Société neuchâteloise de géographie : Bulletin, t. XX, 1909-1910.

Digitized by Google

Table du Tome XI

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1911.

Pages.

BRUN (A.). — Molière et les dialectes du midi à propos de Monsieur de Pourceaugnac. 103
— Calvet et l'Académie de Vaucluse. 137
CAILLET (L.). — Documents d'Histoire Avignonaise, conservés aux Archives municipales et à la Bibliothèque municipale de Lyon. (Coll. Morin-Pons.). 405
COLOMBE (Dr). — La tour des Latrines ou tour de la Glacière au Palais des Papes d'Avignon. 37
— Nicolas Rienzi au Palais des Papes d'Avignon. Le lieu de sa détention. 323
DIDIÉE (Joseph). — Rapport sur le Concours historique et poétique. 153
DUPRAT (Eugène). — Calvet et les monuments antiques d'Avignon 211
FORBIN (Comte de). — Un Gentilhomme avignonais au XVIIe siècle. Balthazar de Fogasses, seigneur de la Bastie et d'Entrechaux (1588-1671). 1
GIRARD (Joseph). — L'œuvre d'Esprit Calvet. 161
LHERMITE (J.). — Quelques aperçus grammaticaux sur les langues romanes : le provençal et le français. 345
Liste des membres de l'Académie. 1
MANIVET (Paul). — Le Musée-Calvet, tryptique. 151
MARCEL (Adrien). — Eugène Devéria et ses peintures de Notre-Dame des Doms. 49
MOUZIN (Alexis). — Discours prononcé à la séance publique du 14 mai 1911. . . . 113
— Nécrologie : M. Mordon ; M. Ducos. 417
PANSIER (Dr). — Les Rues d'Avignon au moyen âge. 89, 281, 355
Procès-verbaux des séances de l'Académie 421
Séance publique du 14 mai 1911 113
VERNE (F.), préfet de Vaucluse. — Discours prononcé à la séance publique du 14 mai 1911. 115
VISSAC (baron de). — Un intime d'Esprit Calvet. Le lieutenant-général marquis Charles de Calvières. 119
Volumes et fascicules reçus du ministère et des sociétés correspondantes. . . . 432

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL

JUN 22 1974

JUN 12 1974

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1107

BOOK CARD
DO NOT REMOVE
A Charge will be made
if this card is mutilated
or not returned
with the book
GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN
M-811634

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SERIAL
JUN 22 1974
JUN 12 1974

Digitized by Google

Digitized by Google